HISTOIRE

des

Violations du Traité de Paix

DU MÊME AUTEUR :

Hanté ! Moryce Biegouny, le médium errant. Roman de l'Au-delà. Couverture d'Henri Bischoff. *Les Éditions G. Crès et Cie*, Paris, 1921. 60e mille. . . . . . . 6 fr. »

Réincarné ! Roman de l'Au-delà. Couverture de P. Quint. *Les Éditions G. Crès et Cie*, Paris, 1920. 84e mille. 6 fr. »

Les Fausses Nouvelles de la Grande Guerre. 7 volumes. Ouvrage couronné par l'Académie française. *Les Éditions G. Crès et Cie*, Paris, 1918-1919-1920. 6e mille.
Chaque volume. . . . . 7 fr. 50

Histoire des Violations du Traité de Paix. 2 vol. *Les Éditions G. Crès et Cie*, Paris, 1921 et 1922. 6e mille . . . . 8 fr. et 12 fr. »

Le Mouton Rouge. *Les Éditions G. Crès et Cie*, Paris, 1918. 6e mille. . . . . 5 fr. »

Les Yeux du Mort. Lettre-Préface du général de Maud'huy, ancien gouverneur de Metz (50 illustrations de A. Galland). *Les Éditions G. Crès et Cie*, Paris, 1919. 6e mille. 5 fr. »

La Dame de Cristal. Roman d'aventures. Couverture et frontispice de P. Quint. *Les Éditions G. Crès et Cie*, Paris, 1919. 11e mille . . . . 5 fr. »

Le Divorce des Aliénés. *Les Éditions G. Crès et Cie*, Paris, 1912. 9e mille. . . . . 5 fr. »

Les Caractères Médicaux dans l'Écriture chinoise (270 figures). *Les Éditions G. Crès et Cie*, Paris, 1913. 5e mille. . . . . 5 fr. »

Le Cabanon. *Les Éditions G. Crès et Cie*, Paris, 1917. 3e mille. . . . . 5 fr. »

Dr LUCIEN-GRAUX

HISTOIRE
DES
Violations du Traité de Paix

TOME DEUXIÈME

24 Septembre 1920 — 12 Novembre 1921

PARIS
LES ÉDITIONS G. CRÈS ET Cie
21, RUE HAUTEFEUILLE

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE :

10 exemplaires sur papier Hollande numérotés.

AVANT-PROPOS

Ce deuxième tome de l'*Histoire des Violations du Traité de Paix* a trait aux manœuvres de l'Allemagne déterminée à éluder ses engagements de Versailles, dans la période comprise entre la Conférence de Bruxelles et la Conférence de Washington (septembre 1920-novembre 1921). Avec une activité et une ruse plus grandes encore que dans la période tout d'abord envisagée par nous, le gouvernement et le peuple du Reich apparaissent ici fermement résolus à tirer profit des divergences de vues, des rivalités et des faiblesses de leurs vainqueurs. Encouragés par le succès de leurs premières arguties, reconnaissant de plus en plus qu'ils ont tout à gagner en épiloguant sur les textes, en créant des *distinguo* sur tous les paragraphes du traité de Versailles, les vaincus continuent la guerre et, on est bien obligé d'en convenir, y remportent, sur le seul terrain qui leur reste, des victoires appréciables. On pourra, tristement, s'en rendre compte en comparant les résultats acquis par eux à la veille des délibérations de septembre 1920 et les profits trop certains qu'ils marquent à leur actif au moment où, à Washington, en novembre 1921, les grandes puissances, — sur un sol dont l'avenir prouvera la cohésion ou l'instabilité, —

jetteront les bases du plus généreux contrat que puissent passer des nations entre elles : la charte de la paix mondiale.

Dans tous les domaines, et sans en négliger aucun, l'Allemagne, pendant les quatorze mois qui vont être étudiés ici, se ménage, selon ses besoins à proche ou à long terme, des portes d'entrée et de sortie. Elle entretient partout cette discorde qui, bien que semée dans le vent, n'est pas sans valoir des bénéfices estimables à celui qui sait ouvrir la main et laisser tomber son grain au bon moment. L'idéal des Allemands est de justifier, à la fin, par des faits positifs, qu'ils eurent raison, au lendemain de la cessation des hostilités, de prétendre, à la face du monde, qu'ils n'avaient pas été défaits. Le respect de la parole donnée, la loi des traités, le devoir moral et matériel de réparer le crime pour mériter, plus tard, l'indulgence et l'estime de l'Histoire, leur semblent des *impedimenta* dont ne saurait s'alourdir un peuple qui veut se restaurer dans sa position de conquérant de la terre, de par la volonté de Dieu.

Ainsi, à chaque pas, le Reich, pour faire obstruction au traité, creuse-t-il la tranchée perfide, hérissée d'interprétations casuistes où s'empêtrent trop souvent les représentants de l'Entente, réunis en Conférence d'où sortent, avec trop de fréquence, les concessions et les amendements. Entre temps, l'Allemagne qui organise avec un soin minutieux sa banqueroute intérieure, reconstitue à l'extérieur cette double fortune que représentent l'élargissement de son prestige, par la plus intensive propagande et l'extension de son commerce et de ses

industries, par les initiatives inlassables de ses Stinnes et de ses commis voyageurs.

La paix devait refaire une Europe saine, heureuse de son nouveau statut. Or, à la fin de l'année 1921, l'indécision, la perplexité sont partout. On se bat en Orient, les peuples balkaniques restent sur le qui-vive, la Pologne surveille ses frontières avec vigilance, la France se demande si elle recevra jamais les milliards nécessaires à la restauration de ses régions dévastées, au paiement de ses pensions de guerre, à l'équilibre de ses budgets futurs. Et ce ne sont là que quelques faces du problème en suspens. Il est si ardu dans son ensemble, et les Allemands recommencent à prendre une telle place dans les conseils des peuples, qu'on en est à se demander s'il n'est pas opportun de remettre au creuset le traité de Versailles. Nous n'exagérons rien. C'est là une vérité qu'on chuchote discrètement, dans certains clans et surtout dans certaine presse étrangère, à l'heure où nous envoyons ces pages à l'impression et où, en janvier 1922, échoue, par la chute du ministre français Briand, une Conférence interalliée amorcée à Cannes « pour la reconstruction économique de l'Europe ».

La France, le 28 juin 1919, espérait, de sa victoire, des satisfactions plus personnelles.

HISTOIRE

DES

Violations du Traité de Paix

CHAPITRE PREMIER

LA CONFÉRENCE DE BRUXELLES

Retardée parce que la Conférence de Spa n'avait pas réglé la question de l'indemnité allemande, la Conférence financière internationale tient enfin sa première réunion, à Bruxelles, le 24 septembre 1920[1]. Son programme a été primitivement fixé ainsi que suit :

1° Examen de la situation financière et économique des différents États, d'après les exposés écrits présentés par les délégués nationaux. Ces exposés, qui porteront spécialement sur le budget, la dette intérieure et extérieure, le système monétaire, le change, seront accompagnés d'une brève déclaration verbale, chaque délégué disposant d'un quart d'heure pour mettre en lumière les points essentiels de la vie économique de son pays;

2° Examen des problèmes fondamentaux de la politique financière et discussion des questions de finances publiques, de système monétaire, de change et de commerce international;

3° Proposition par le comité de rédaction d'une série de résolutions résumant les conclusions essentielles adoptées par la Conférence sur ces sujets ;

4° Examen, par la Conférence, des propositions relatives au rétablissement du crédit international; discussion des expédients provisoires

1. Réunie par les soins de la Société des Nations, la Conférence n'était pas une session de ladite Société. Ce n'étaient pas des délégués des États sociétaires qui se réunissaient, mais des experts financiers et des économistes, sans aucune mission plénipotentiaire. La Conférence avait strictement le caractère d'un conseil technique consultatif.

destinés à faciliter le commerce international, et étude de la possibilité d'emprunts internationaux.

Des commissions seront nommées pour étudier des questions spéciales, telles que l'unification des statistiques économiques[1].

Il s'agit, somme toute, de comparer la situation des différents pays devant les problèmes financiers auxquels ils ont à faire face. On veut essayer de définir les obligations extérieures de toutes les anciennes puissances belligérantes et de fixer une politique générale de l'argent, telle que les politiques nationales ne se contredisent pas : « Ce dont l'Europe a le plus besoin, est-il dit au Rapport d'introduction des experts en matière économique, c'est de se remettre à travailler et à produire... Il est essentiel que l'inflation du crédit et du papier-monnaie soit arrêtée partout le plus tôt possible... La gestion à perte des entreprises gouvernementales doit prendre fin... L'équilibre des budgets des États doit être rétabli... Les dettes flottantes doivent être consolidées... Il faut porter remède à la sérieuse dépréciation de certains changes et rétablir les échanges commerciaux normaux entre les différents pays. » Pendant la guerre, si l'on en est venu à comprendre qu'il fallait avoir, entre Alliés, une seule armée sous un seul généralissime, on n'a pu se décider à admettre qu'il eût été sage d'avoir une bourse commune, réalisée par une entente financière internationale. Il est résulté de ce fait un formidable bouleversement dans les finances mondiales. M. Gustave Cassel[2], l'un des rapporteurs, déclare : « La stabilisation locale de la valeur de l'argent, c'est-à-dire sa capacité d'achat, est un problème d'extrême urgence pour tous les pays... Le monde est affecté au plus haut point de l'incertitude où l'on est de la valeur locale de l'argent dans les divers pays... Notre premier but est de rétablir la sécurité.... La foi dans la stabilité future de l'argent

1. Ce plan de travail, sauf d'insignifiantes corrections, sera celui que suivront les délégués.

2. Économiste suédois, de l'Université de Stockholm.

sera la base d'un nouveau développement de la vie économique. »

Ce sont de généreux projets. Par malheur, la question essentielle inscrite à l'ordre du jour de Bruxelles ne pourra être discutée sur des bases positives. L' « ouverture des crédits internationaux » en fonction de l'indemnité allemande sera d'une discussion et d'une réalisation difficiles, puisque la question de l'indemnité n'est pas encore réglée : la Conférence de Genève, prévue à cet effet, étant reportée *sine die*. Quelle portée pratique peut-on espérer des entretiens de Bruxelles ? Donnera-t-on une solution au problème de la réglementation internationale des rapports monétaires, à celui des changes qu'il importe de stabiliser ? Trouvera-t-on le moyen d'assurer la fixité d'un nouveau taux de change, s'il est adopté, ce qui semble peu probable ? Les plus idéalistes des financiers ne croient guère à l'établissement d'un équilibre effectif, à bref délai : un Congrès, quelque bien intentionné qu'il soit, ne règle pas de si vastes questions à la baguette. L'organisation des crédits internationaux étant, nous venons de le dire, impossible tant que le chiffre de l'indemnité ne sera pas arrêté, que sortira-t-il de la Conférence, sinon des propos oiseux et des vœux inconsistants[1] ?

Chaque nation exposa d'abord ses doléances, et puis l'on chercha les remèdes : impôt sur le capital, désarmement, retour à l'étalon d'or, création d'une monnaie internationale. L'Allemagne plaida misère[2]. La France fit valoir l'effort considérable qui lui avait permis de couvrir jusqu'alors ses dépenses « ordinaires » à l'aide de

1. La Confédération était présidée par M. Ador, délégué suisse, ancien président de la Confédération helvétique : 39 pays étaient représentés ; leurs délégués parlaient au nom de 75 % de la population du monde.

2. Avec l'arrière-pensée de lésiner, plus tard, sur l'*indemnité*. Le délégué de Berlin comprenait bien que cette question, restée en suspens, paralysait le débat : « Au fond, tout dépend de l'indemnité allemande. Tant qu'elle demeure totalement indéterminée, et dans son montant et dans son paiement, il y a dans tous les comptes publics et privés de l'Europe une telle lacune, un tel aléa, que personne ne peut faire des prévisions valables. » (*Le Temps*, 21 avril 1920.)

ses ressources « ordinaires », et de commencer à réparer ses dommages par ses seuls moyens. L'Arménie cria au secours; l'Argentine se félicita de sa prospérité. Et, comme on pouvait le prévoir, la question du crédit international apparut, dès les premiers débats, hérissée d'obstacles majeurs[1]. Sur ce point, le rapport général n'apporta qu'une réponse extrêmement vague :

Crédits extérieurs. — La Conférence reconnait qu'une amélioration générale de la situation exige de longs délais et que, dans les circonstances présentes, il n'est pas possible à certains pays de restaurer leur activité économique sans une assistance extérieure. Cette assistance leur est nécessaire pour un temps qui excède le terme ordinaire des opérations commerciales. Cependant, seuls pourront obtenir cette assistance les pays qui pratiqueront à l'égard de leurs voisins une politique d'entr'aide mutuelle, ceux qui s'efforceront d'instituer à l'intérieur de leurs propres frontières une collaboration sincère entre

1. « Ce n'est pas à un économiste de rechercher si un tel emprunt (international) est politiquement réalisable en ce moment. » (Professeur A. C. Pigou, de Cambridge.) — Il est ici question d'emprunts internationaux solidaires. « L'émission de tels emprunts aurait presque inévitablement pour conséquence la création d'une véritable monnaie internationale et aggraverait ainsi l'inflation. Elle entraînerait, en outre, comme l'a fort bien exposé M. Cellier, vice-président français de la Conférence, un accroissement du rôle et de la responsabilité des États, de nouvelles charges pour les finances publiques, et la perte probable, pour les pays emprunteurs, d'une partie de leur autonomie. Or, toutes ces conséquences seraient en contradiction absolue avec les principes généraux qui viennent d'être si opportunément mis en évidence à Bruxelles.

« Plus cette question est discutée et étudiée, plus il apparait que le problème des crédits internationaux ne peut être résolu que par les procédés qui, dans le passé, ont toujours été employés avec succès, à savoir l'octroi de crédits commerciaux et de banque, et surtout le placement, sur les marchés financiers du monde, de titres mobiliers capables d'offrir aux capitaux libres une sécurité suffisante et un taux de rémunération avantageux. On se rappelle que c'est à cette solution que s'était déjà arrêtée, après une étude approfondie, la Conférence internationale parlementaire du commerce, réunie à Paris en mai dernier. Il semble, à en juger d'après l'évolution des travaux de la Conférence de Bruxelles, que celle-ci doive logiquement arriver à une conclusion identique. »

(Le *Temps*, 3 octobre 1920.)

« Converti en dollars au pair, le total de la dette internationale des belligérants européens se monte à environ 115 milliards de dollars, tandis qu'il n'était que de 17 milliards de dollars en 1913. » (Discours de M. Ador, à la séance de clôture de la Conférence de Bruxelles.)

Le jour où s'ouvrit la première conférence financière de la Société des Nations, le dollar était à 14 fr. 85, et la livre sterling à 52 fr. 43.

Concernant la solidarité financière des Nations, et en commentaire de la parole du professeur Charles Gide, « il n'aurait pas été difficile de persuader les puissances qu'elles ne devaient avoir qu'une seule bourse » (pendant la guerre), on lira avec intérêt l'importante étude de M. André Tardieu, *Le problème des réparations, IX : Solidarité financière*, paruë dans l'*Illustration* du 23 octobre 1920. « L'idée de solidarité, que les négociateurs de la paix acheminaient aux réalisations, est en éclipse. Se trouvera-t-il des hommes pour lui rendre vie et rayonnement? »

tous les groupes de citoyens et chercheront à assurer au travail et à l'économie les conditions indispensables à leur rendement maximum.

La Conférence ne croit pas qu'en dehors des décisions particulières qui peuvent être dictées par des intérêts nationaux ou inspirées par un sentiment humanitaire, les crédits doivent être accordés directement par les gouvernements.

Institution d'un nouvel organisme de crédit. — La Conférence fait les recommandations suivantes :

Un organisme international sera formé et mis à la disposition des États qui désireraient recourir au crédit pour assurer le paiement de leurs importations essentielles. Ces États feraient connaître les garanties qu'ils veulent affecter à la sécurité du crédit, et s'entendraient avec l'organisme international sur les conditions dans lesquelles les garanties devraient être gérées. Les bons créés sous ces garanties serviraient de collatéraux à des crédits destinés à couvrir les prix des marchandises. La Conférence recommande, à l'unanimité, un plan dont les détails sont spécifiés dans l'annexe au présent rapport; elle estime qu'un comité de financiers et d'hommes d'affaires devrait être immédiatement nommé par le Conseil de la Société des Nations, en vue d'élaborer les mesures d'exécution.

Dans les « Propositions diverses », un paragraphe affecta tous les caractères d'un « acte de foi et d'espérance », entièrement dépourvu des précisions souhaitables :

La Conférence est unanime à croire que l'action nationale n'est pas suffisante par elle-même. La coopération internationale, dont la Conférence est la première manifestation tangible, doit se continuer et se développer. Il appartient à la Société des Nations de prendre les initiatives nécessaires pour parvenir à ce résultat. Les propositions concrètes qui ont été présentées, telles que le projet de création d'un organisme international de crédit, ne sont que des exemples de cette coopération, et d'autres mesures doivent être élaborées plus en détail. Le travail de la Conférence actuelle n'a été qu'un commencement; les conclusions auxquelles elle est parvenue doivent être suivies, tant par une étude systématique des progrès réalisés dans la solution des difficultés actuelles que par l'établissement de nouveaux projets. Pour assurer cette action continue dont chaque Commission, dans son domaine propre, a reconnu l'utilité, un organisme permanent sera nécessaire; il paraît en outre très désirable d'envisager une nouvelle réunion de la Conférence à une date ultérieure.

A ce propos, ainsi qu'il a été dit au début de ce rapport, le programme de la présente Conférence a été limité par le Conseil de la Société des Nations.

La Conférence n'a eu, à aucun moment, le désir d'outrepasser les limites que le Conseil de la Société des Nations avait mises à ses délibérations. Elle se croit toutefois autorisée à s'associer à l'espoir, exprimé par M. Bourgeois dans son rapport du 5 avril dernier au Conseil, de

voir bientôt dissiper l'incertitude économique dans laquelle se trouvent les pays qui doivent, soit recevoir, soit payer des indemnités de réparations, le règlement de ces questions étant indispensable tant au relèvement des États, auxquels incombe la charge des réparations, qu'à cette reconstitution des pays dévastés par la guerre, qui est d'une importance capitale pour le rétablissement de l'équilibre économique en Europe.

On crut cependant pouvoir ajouter, dans les « Conclusions » : « Les membres de la Conférence sont arrivés à un accord général sur les principaux problèmes financiers du monde. Par des résolutions unanimes, ils ont indiqué les mesures les plus importantes[1] et les plus indispensables à sa reconstitution. La Conférence peut espérer (?) que son œuvre n'aura pas été vaine... Elle ose penser qu'elle a répondu à l'appel de la Société des Nations et que, sous sa direction, l'œuvre entreprise sera poursuivie[2]. »

La Conférence provoqua, dans le monde entier, et surtout en Europe, un intérêt passionné. Pour ce qui

1. Ces « mesures » peuvent être résumées en quatre groupes. La résolution relative aux finances publiques réclamait :

a) L'équilibre des budgets;
b) Le renoncement à toute dépense extraordinaire non productive;
c) La restriction des dépenses extraordinaires productives;
d) La réduction stricte de toutes les dépenses d'armement, pour autant que cette réduction serait compatible avec le maintien de la défense nationale. *L'examen de la situation exposée par chacun des États représentés à la Conférence a permis, en effet, à celle-ci, de constater qu'une moyenne de 20 % des dépenses nationales est encore consacrée aux armements et à la préparation de la guerre.*

La résolution touchant le change demandait qu'on mît un terme à l'extension de l'inflation.

Les résolutions sur le commerce international émettaient une série de vœux ; elles demandaient en particulier :

a) Le retour à la paix;
b) Le rétablissement de la bonne entente entre les nations;
c) Le rétablissement graduel de la liberté du commerce;
d) L'amélioration des transports internationaux.

La résolution sur les crédits internationaux proposait l'établissement d'une *Commission internationale sous les auspices de la Société des Nations* qui fixerait de sa propre autorité la valeur en or des crédits qu'elle serait disposée à consentir.

(D'après L'*Europe Nouvelle*, 17 octobre 1920.)

a) Voir *Annexes*. Considérations financières générales et Résolution sur le crédit international, pp. 411-414.

2. « Il n'y aura pas de conséquences immédiates... Il ne faut pas demander à la Conférence de réaliser ce qui n'est pas en son pouvoir. Nous ne sommes qu'une assemblée consultative et devons nous borner à émettre de simples recommandations. » (Interview de M. Ador, par Le *Temps*, le 7 octobre 1920.)

nous concerne particulièrement ici, remarquons que, pour la première fois, à Bruxelles, et depuis la guerre, l'Allemagne participe, sur le pied d'égalité, à une Conférence internationale. Les peuples lui accordent ainsi un témoignage de considération. L'apprécie-t-elle ? Va-t-elle reconnaître qu'elle a fait, en somme, son premier pas vers la reprise des relations normales avec toutes les nations ? Cet accueil lui sera-t-il un encouragement à reconnaître ses torts et à les réparer, désormais, avec plus d'empressement et de loyauté ? Si, dans le débat, elle a apporté sa part aux illusions de tous, a-t-elle fait aussi entrer en ligne de compte sa bonne volonté ? Ce que l'on a envisagé en cette enceinte, par-dessus la question financière, c'est le principe de la solidarité *morale* et matérielle des pays civilisés. L'Allemagne l'a-t-elle compris ? A-t-elle aperçu que les intérêts particuliers devaient être confondus, là, avec l'intérêt général ? A-t-elle acquis la notion d'une communion nécessaire à établir entre la conscience nationale et l'esprit international ? Wirth, ministre des Finances allemand, a dit, peu de jours avant la réunion, que Bruxelles devait être la première étape d'une ferme entente économique entre les peuples. Le pense-t-il profondément, sincèrement ? Ses délégués à la Conférence n'ont pas eu le droit, plus que personne, de discuter, en elle-même, la question des réparations dues[1]. Au moins ont-ils tenté de soutenir que leur patrie ne pouvait payer les sommes fixées par le traité de Versailles. Ils ont fait valoir une dette de 240 milliards de marks et une circulation fiduciaire de plus de 72 milliards. Ils ont dit : « Nous ne pourrons payer que si vous nous aidez, notamment en favorisant

1. « Un certain nombre de questions posées par la guerre et de règlements prévus par le traité de paix demeurent en suspens; ils continuent de faire l'objet de négociations entre les gouvernements intéressés. Sur ces questions, et d'une manière générale sur les questions réglées par le traité de paix, l'avis ferme du Conseil de la Société des Nations a été qu'aucun débat ne pouvait s'engager dans notre conférence. Aussi bien, notre réunion doit-elle conserver le caractère d'une assemblée de techniciens. »

(M. Ador, — Discours d'ouverture.)

notre production. » L'Allemagne tendra-t-elle à la banqueroute pour se soustraire à ses devoirs? C'est là ce que nous étudierons, de près, dans *Le Chapitre des Indemnités*. Le rapport allemand a été modéré de ton : il n'en est pas moins tendancieux et suspect[1]. L'avenir prouvera tout ce que, sous ses formes humbles et courtoises, il dissimulait de ruse. Dès le lendemain de la Conférence, on pouvait appliquer à l'Allemagne la conclusion d'un article publié par la *Revue hebdomadaire*, le 23 octobre 1920, sur ce grand débat financier, par M. Florian Delhorbe : « Les gouvernements ont introduit, dans les conclusions de la Conférence, des formules dilatoires. La question est de savoir s'ils ont l'intention de jouer cartes sur table et s'ils peuvent suivre les conseils qu'on leur a prodigués. » Et, dès le 27 septembre, l'*Homme libre* synthétisait en termes exacts l'attitude de l'ex-ennemi :

Nos ennemis d'hier, mécontents de n'avoir pas été admis à faire valoir leurs « droits » à Genève, profitent de la Conférence financière internationale pour jouer plus serré le jeu, tout de même un peu gros, de leurs manœuvres dilatoires.

Le plus grand souci de leurs experts est de montrer que la capacité financière de l'Allemagne est réduite par la faute des Alliés, qui lui ont pris sa flotte, ses colonies, et lui ont rétréci ses frontières. Ils oublient seulement ce qui a précédé. Ils l'oublient même au point de tenter de justifier, malgré cette situation, un budget militaire et naval plus fort que celui d'avant-guerre... Et leur conclusion est que si l'on veut obtenir de l'Allemagne qu'elle remplisse ses obligations, il faut lui permettre, par une limitation de celles-ci, de se consacrer à son relèvement économique immédiat.

Il n'est pas inutile de dire en peu de mots ce que fut, dans son plaidoyer *pro domo*, l'argumentation allemande, et cette question peut, logiquement, être traitée ici sans qu'il soit besoin de la reporter au *Chapitre des*

1. La délégation allemande avait à sa tête le sous-secrétaire d'État Bergmann. Elle se composait en outre de M. Urbig, de la Disconto Gesellschaft, de M. Glasenapp, président de la Banque d'Empire, de M. Schroeder, sous-secrétaire d'État aux finances et des experts Letz, Kauffmann et Trennenberg.

La délégation française avait pour président M. de Fleuriau, pour vice-président M. Cellier et, comme membres, MM. Avenol et Cheysson. Les experts étaient MM. Siegfried, Woeste, Groeclande et Sabatier.

Indemnités. A Bruxelles, la délégation allemande fit valoir la perte d'un territoire important, de huit millions d'habitants, des colonies, de la flotte, etc. Elle établit le chiffre des dettes du Reich, au 31 août 1920 : 240 milliards, celui des dettes des États particuliers : 34 milliards 700 millions, l'état du budget extraordinaire qui, alors, mettait à découvert 37 milliards 666 millions. Elle s'efforça de légitimer son budget de la guerre et de la marine, — 5 milliards 89 millions, — justifié, dit-elle, par une « armée de mercenaires » à soldes très élevées. Elle gémit en exposant les difficultés que présentait la perception de l'impôt général sur le revenu. Elle s'affligea de l'augmentation de la circulation fiduciaire, passée de 5 milliards 528 millions en 1914 à 72 milliards 223 millions au 31 août 1920. Elle fit, du commerce allemand, un sombre tableau et soutint la thèse que l'Allemagne devrait pouvoir importer, dans de plus fortes proportions que jamais, ses matières premières et exporter le plus possible ses produits manufacturés, double mouvement qui l'aiderait à payer ses dettes. On releva cette déclaration typique : « On ne peut avancer que des conjectures vagues au sujet du développement ultérieur du commerce extérieur allemand. Un progrès notable vers un bilan commercial fort actif, — but qu'il faudra atteindre *si* l'Allemagne doit s'acquitter de ses obligations de paiement, — n'est réalisable que si elle réussit à maintenir les besoins indigènes aussi bas que possible et à augmenter en même temps la production allemande de marchandises. » C'est dire déjà, bien avant les entretiens Loucheur-Rathenau : « L'Allemagne ne pourra payer qu'en marchandises les dettes d'argent qui lui ont été imposées. » Mieux encore, c'est virtuellement se proclamer insolvable et demander *quitus* en affirmant la disette des capitaux *(Kapitalnot)*[1]. Palinodie finan-

1. Au moment même où une ville suisse, Berne, emprunte en Allemagne 500 millions de marks, négociés par un groupe de Berlin et de Hambourg. Nous verrons par ailleurs que la fortune allemande se cache en Hollande, en Espagne, dans les Républiques Sud-Américaines.

cière qui s'ajoute à toutes les autres. « Enfin, nous allons faire faillite ! » disent, à mots à peine couverts, les délégués allemands à la Conférence. Cette grave réunion de financiers internationaux, tout bien considéré, n'eut qu'un mérite très réel : celui de démontrer au monde que s'il était impossible, dans l'espace de quinze jours, de sauver ses finances en désarroi, il était aisé, en moins d'une demi-journée, d'acquérir une preuve nouvelle et manifeste de la mauvaise foi allemande et de la volonté tenace que l'on avait outre-Rhin d'éluder, pour le présent comme pour l'avenir, les charges économiques du traité.

CHAPITRE II

L'ALLEMAGNE DEVANT LE TRAITÉ

> La guerre ne doit laisser au vaincu que les yeux pour pleurer. Modestie de notre part serait pure folie. (Otto Richard Tannenberg : *La plus grande Allemagne, l'œuvre du XX[e] siècle, publiée en* 1911. — Traduction française de M. Maurice Millioud, professeur à l'Université de Lausanne, 1916.)

> Dans une lettre écrite le 13 avril 1871 par le duc de Grammont, ancien ministre des Affaires étrangères, on lit ceci :
>
> « Voici un mot authentique : M. Odo Russel a demandé à M. de Bismarck ce qu'il ferait si la France ne pouvait pas payer aux échéances convenues l'indemnité de guerre. Ce dernier a répondu : « *Nous ferons comme les chenilles sur l'arbre. De même « que les chenilles dévorent feuille par feuille jusqu'à ce que l'arbre « meure, de même nous dévorerons département par département « jusqu'à ce que la France meure.* »

Considérons l'Allemagne aux derniers jours de septembre 1920. Elle est, à ce moment, amèrement déçue par les succès des Polonais sur les Russes. Elle poursuit, avec une intense activité, sa campagne contre la France. Elle enrage au sujet des réparations exigées pour les incidents de Breslau[1]. Elle s'irrite des conversations qui ont lieu entre Prague, Belgrade et Bucarest (formation de la Petite Entente). Socialistes, majoritaires et indépendants, se déchirent[2]. M. Lloyd George fait des avances aux Soviets et l'on s'exaspère de voir les manœuvres de l'Allemagne vers la Russie, contrariées par ce fait nou-

1. Voir tome I, page 65. Le Consulat français de Breslau fut rouvert le 30 septembre.

2. Les deux partis socialistes allaient tenir leurs congrès, les uns à Cassel, les autres à Halle. Les majoritaires avaient à l'ordre du jour la revision du programme d'Erfurt (1891); les indépendants discuteraient de l' « adhésion à Moscou » encore que le comité directeur eût déclaré : « Nous ne voulons pas être les prisonniers de la III[e] Internationale. » (1[er] octobre.)

veau. La Conférence de Genève a été ajournée, celle de Bruxelles tient ses séances, et c'est une autre cause de mauvaise humeur dans le Reich. Certaine tension dans les rapports franco-anglais ne suffit pas à ranimer l'optimisme allemand, car, par ailleurs, la Conférence d'Aix-les-Bains a marqué un rapprochement entre la France et l'Italie. La campagne au sujet de la Haute-Silésie se réveille, ardente. Tout le pays est empli d'une rumeur qui annonce la tempête. Comme fiche de consolation, on pense que cette affaire silésienne est l'objet d'une profonde divergence de vues entre Paris et Londres. Le mouvement fédéraliste se développe en Bavière. Le Président de la République française vient de recevoir, à l'Élysée, M. Mayer, qui lui a présenté les lettres l'accréditant comme ambassadeur d'Allemagne. Ce sont là quelques faits épars. Nous en reparlerons pour étudier ce que fut le jeu allemand en présence du traité, à dater de la Conférence financière internationale de Bruxelles.

* * *

Et d'abord, que sont les relations franco-allemandes, à ce moment?

L'ambassadeur a dit que, d'accord avec son gouvernement, il s'appliquerait à faciliter le développement de ces relations, « sur les bases créées par le traité de Versailles ». M. Millerand lui a répondu que l'exécution du traité était le seul moyen d'aplanir les difficultés entre les deux nations. C'est donc un point bien acquis, à l'instant où l'ambassade allemande rouvre ses portes à Paris : le traité doit être respecté, mot pour mot, par le vaincu... comme par les vainqueurs. A ce prix seulement, les rapports normaux seront rétablis. La campagne d'excitations haineuses menée par la presse allemande ne sert pas à souhait les « espérances » du représentant du Reich dans nos murs. Déjà, Berlin critique le ton de M. Millerand,

« ton de supériorité froidement condescendante que prend un consul vainqueur pour accueillir les promesses d'obéissance d'une tribu asiatique vaincue ». (*Berliner Tageblatt.*) Et la *Kölnische Zeitung* d'ajouter : « Ce n'est pas au relèvement, mais à l'anéantissement de notre pays que tend le nationalisme partial des Français. » La *Frankfurter Zeitung* se hâte de faire des réserves : « Le traité de paix ne peut être exécuté que dans les limites du possible »[1].

Des conversations vont s'engager au sujet des relations économiques et des propositions allemandes touchant les réparations : on verra, en ces entretiens, dans quelle mesure le peuple allemand accepte de souscrire à ses obligations. A cet égard, on appréciera si le gouvernement du Reich veut être aussi ponctuel qu'il le fut pour l'accomplissement de ses promesses de Spa : réduction de la Reichswehr, évacuation de la zone neutre sur la rive droite du Rhin, fourniture du charbon. L'expérience du passé permet d'en douter, en thèse générale. Quel que soit le sujet à débattre — et ils sont nombreux, — nous demandons à l'Allemagne la probité, la politesse et le respect de sa propre signature.

* * *

On élabore à Berlin un nouveau projet de Constitution prussienne, où il sera reconnu (art. 58 des textes préparatoires) que l'État se divise en provinces et que (art. 38) les gouverneurs et présidents des provinces seront élus sur préavis de la représentation provinciale, représentation désormais élue au suffrage universel et direct. Le programme dit de Bamberg, aux tendances nettement fédéralistes, avait soulevé une grosse émotion. Mais ce sont là des questions strictement intérieures ;

1. C'était reprendre le mot de M. Mayer, en sa visite à M. Georges Leygues « ...jusqu'à l'extrême mite des possibilités

plutôt qu'une nouvelle constitution, l'Allemagne préférerait signaler au monde son entrée dans la Société des Nations. Si nous nous proposons de traiter distinctement les « faits bavarois », nous pouvons dire ici que la Ligue allemande pour une Société des Nations crée, en octobre 1920, une section munichoise, la convoque à grand bruit, demande au comte Bernstorff d'y déclarer que solliciter l'entrée dans la Société des Nations serait au-dessous de la dignité du pays. L'orateur suggère le projet d'une « Société *économique* des Nations ». Mais c'est une subtilité. Et le cas est de dire : « Ils sont trop verts ». On le verra bientôt. Quelques jours après la manifestation Bernstorff, M. Motta, président de la Confédération helvétique, estime, au conseil national suisse, que l'Allemagne pourrait entrer au Conseil de la Société des Nations. Et la presse allemande ne proteste pas outre mesure. Lorsque, le 19 octobre, se réunit, à Bruxelles, le conseil exécutif de la Société, des neutres, peut-être inspirés par Berlin, rappellent le passage du traité où il est dit que tout État se gouvernant librement « peut devenir membre de la Société si son admission est prononcée par les deux tiers de l'assemblée, pourvu qu'il donne des garanties effectives de son intention sincère d'observer ses engagements internationaux ». On fait valoir l'exécution correcte des accords de Spa. A Milan, dans un congrès, on propose fermement l'admission immédiate de l'Allemagne. Le 29 octobre, le *Daily News* discute la possibilité de cet accueil, pressent l'opposition de la France, et laisse entendre que Grande-Bretagne et Italie seraient favorables à la motion. Les neutres suivraient. Vagues hypothèses? Non certes : Préparations d'un geste positif. Le 15 novembre, a lieu, à Genève, l'assemblée plénière de la Société des Nations. La presse mondiale annonce que l'admission de l'Allemagne pourra être discutée. Berlin n'a pas adressé une demande officielle, mais la question sera mise sur le tapis par les délégués d'une autre nation. Le 19, le fait se produit, suscité par

M. Barnes, délégué-ouvrier anglais[1], apitoyé sur les peuples qui souffrent, l'orateur parle, dit-il, au nom des masses ouvrières britanniques : il s'appuie sur le précédent de Bruxelles (conférence financière). Il signale le « repentir allemand », et conclut : « Créons une atmosphère de paix ». Seuls, M. Robert Cecil et un délégué siamois l'approuvent. Par chance, M. René Viviani fait voter la résolution suivante :

Aucun nouvel État ne sera admis dans la Société s'il n'a pas satisfait aux quatre règles que voici : 1° l'État devra s'être acquitté de toutes les obligations internationales qu'il a contractées; 2° il devra avoir un gouvernement responsable, capable de prendre pour lui des engagements; 3° il devra jouir d'une organisation permettant à la Société d'escompter qu'il remplira toutes les obligations du pacte; 4° il devra avoir des frontières précises, entre lesquelles ses populations offrent vraiment la figure d'une nation[2].

La cause de l'Allemagne était perdue, jusqu'à une prochaine tentative.

Les ouvriers allemands, entre temps, s'occupaient moins de voir entrer leur pays dans la Société des Nations que de vider passionnément leurs querelles doctrinales. Nous les avons vus préparer leur congrès de Cassel et de Halle. Les Indépendants de Berlin obtiennent la majorité pour l'adhésion à la IIIe Internationale. Francfort, Leipzig, Brême se prononcent contre le projet[3]; au congrès des majoritaires (Cassel), cette parole est prononcée : « Ou bien nous irons vers la France, ou bien nous ne cesserons jamais d'avoir la guerre en Europe. » Le 12 octobre, ce même parti abandonne la coalition gouvernementale. « Il ne peut être question de collaborer avec des partis

1. Ancien membre du ministère Lloyd George et l'un des cinq délégués du Royaume-Uni à la Conférence de la Paix.

2. Votée à l'unanimité par la cinquième Commission chargée d'examiner l'admission de nouveaux États.

3. Le 12 octobre (congrès final), l'adhésion à Moscou fut repoussée par 251 voix contre 174. — La fraction communiste des socialistes indépendants portera désormais, au Reichstag, le nom de « fraction de gauche du parti socialiste indépendant » ou, plus simplement, « groupe russe », composé de 22 membres que préside Eichhorn, ancien préfet de police de la révolution extrémiste berlinoise.

qui ne se placent pas sur le terrain de la République »[1]. Très alarmiste, M. Gessler, ministre de la Défense nationale, annonce, à Leipzig, le 4 novembre, une très prochaine guerre civile en Allemagne. Pourtant, l'anniversaire de la révolution se passe dans le calme complet. Non qu'il n'y eût de l'agitation dans la masse ouvrière. Aux premiers jours d'octobre, 3.500 ouvriers du personnel des journaux berlinois se mettaient en grève, pour une question d'augmentation. En quelques jours, le nombre des chômeurs atteignait 11.000. Le 10, les directeurs de journaux décidaient le lock-out. 16.000 grévistes, de gré ou de force, processionnaient dans Berlin. Les patrons durent enfin consentir une augmentation de salaires variant de 12 à 15 %.

Le 24 octobre, les ouvriers municipaux de Brême (eau, gaz, électricité) cessaient le travail. On craignit un instant une grève générale dans la ville, mais la crise dura peu. Le 7 novembre, c'étaient les électriciens berlinois qui abandonnaient leurs usines. Vingt-quatre heures, les cheminots furent tentés de suivre le mouvement. Simultanément éclatait une grève des usines électriques en Haute-Silésie.

Après les promesses de M. Mayer à M. Millerand, quelques crédules pouvaient croire que l'Allemagne se décidait à ne plus tergiverser. Les actes gouvernementaux du Reich ne tardèrent pas à ébranler une telle... et si rare confiance. Le 9 octobre, eut lieu la réouverture du Reichstag. Aux premiers mots, le président Lœbe dit les espérances germaniques en ce qui concerne le problème de la Haute-Silésie. Il admire que le plébiscite de Carinthie (voir chapitre *L'Autriche*) rapproche le jour où *tous* les Allemands fraterniseront. On annonce des interpellations

1. Le *Temps* du 22 octobre fait observer : « Autant que les conservateurs et les autres partis nationaux, les sozialdémocrates majoritaires manifestent leur volonté de poursuivre, par tous les moyens,l a revision du traité de Versailles. L'orateur qui s'écria « ou l'orientation vers la France ou la guerre perpétuelle en Europe » fut une exception. On le hua sur tous les gradins. La haine de la France restait le premier point du programme pour tous les partis.

sur la situation dans les régions occupées, sans préjudice d'une grande discussion politique. Le 18, le vice-chancelier von Heinze prononce un discours ardent : à l'entendre, il est de plus en plus nécessaire de convaincre le monde que le traité de Versailles est injuste. Et il invite les agents diplomatiques allemands à soutenir la thèse que leur patrie ayant été *attaquée* a succombé à une guerre *défensive*. En dehors de l'enceinte parlementaire, à Hambourg, M. Petersen, l'un des chefs du parti démocratique au Reichstag, insulte la France et réclame le retour des colonies, l'entrée dans la Société des Nations, la revision du traité. La semaine suivante, à Leipzig, M. Stresemann, chef du parti populiste (anciens nationaux-libéraux), s'élève contre une politique d'entente avec la France « qui vise uniquement à morceler l'Allemagne ». Et il piétine, lui aussi, le traité. Le 27, le chancelier Fehrenbach, au Reichstag, dresse un furieux réquisitoire antifrançais. Il s'exaspère de voir son pays rayé du nombre des puissances militaires, paralysé économiquement. La France prétend à une hégémonie européenne. Elle a plus de charbon qu'elle n'en peut consommer. Le sang vital de l'Allemagne s'écoule à flots par la blessure de l'occupation rhénane. On entend un « sombre » couplet sur les troupes noires, un autre sur le vol de la Haute-Silésie, bien allemande[1], un troisième sur le rattachement de l'Autriche[2]. Voilà ce que l'on appelle en Allemagne une attitude conciliante. Nous verrons tout à l'heure que ce discours est produit au moment où la Grande-Bretagne « renonce aux droits que lui confère le traité en ce qui concerne les mesures financières et économiques à prendre éventuellement contre les ressortissants allemands, si l'Allemagne vient à manquer volontairement à ses obli-

1. Le chancelier Fehrenbach propose ouvertement un projet d'autonomie pour la Haute-Silésie.

2. Dans le même moment, M. Gessler, ministre de la Défense nationale, dit aux démocrates bavarois, à Ratisbonne : « Ou le traité causera notre perte, ou nous le briserons. L'armée doit être organisée de telle sorte qu'elle offre entière sécurité au peuple allemand. » C'est la paraphrase de « l'épée aiguisée » et de la « poudre sèche ».

2

gations » (*Le Temps*, 28 octobre). On suppose une fois de plus, à Berlin, une tension des relations franco-anglaises. Aussi ne se retient-on plus de vitupérer. M. Scheidemann, leader des socialistes majoritaires, crie : « Revision ! » le 28; le lendemain, le Dr Simons, ministre des Affaires étrangères, proclame : « L'aveu de notre responsabilité, qui nous a été arraché, ne saura jamais être reconnu par nous comme légal », et conclut : « Si l'on veut faire exécuter le traité jusqu'au bout, il ne restera finalement d'autre moyen que la contrainte »[1]. Le 30, M. Scheffer, ancien vice-chancelier, considère le traité comme un attentat contre le droit des gens. Il faut bien renoncer à suivre, au jour le jour, ces accès de colère[2], et arriver à la dernière semaine de novembre pour entendre le chancelier Fehrenbach, dans la discussion du projet de loi sur l' « autonomie » de la Haute-Silésie, prononcer péremptoirement : « La totalité du peuple allemand a conscience que l'Allemagne peut à peine vivre sans la Haute-Silésie, et en tout cas elle ne serait pas, sans le secours haut-silésien, en mesure d'exécuter le traité. »

Un semblable état d'esprit ne peut manquer d'avoir des réflexes dans la nation. Aussi bien, M. P. Béchet, attaché au consulat français de Hambourg, est-il frappé d'un coup de matraque, dans la rue, le 26 octobre. La presse quotidiennement attise les haines par des insinuations et des mensonges. Cette fois, d'anciens officiers ont frappé le Français maudit. Le Sénat de Hambourg tarde à poursuivre les agresseurs et à faire des excuses :

1. Reconnaissons que le Dr Simons, dans d'autres parties de son discours, établit que l'Allemagne mettra toute sa bonne volonté à satisfaire à ses engagements : « On n'a pas le droit de nier notre volonté de réparer. »

2. Dr Riesser, président de l'Union centrale des banques allemandes : protestation contre le traité, Berlin, 25 octobre. — Baron von Lersner : demande de revision « sinon nous serions réduits à l'esclavage », congrès de l'Association des syndicats allemands, Berlin, 1er novembre. — Simons : charge contre la Société des Nations, Reichstag, 6 novembre. — Unanimité des partis, sauf les communistes, à réclamer la revision, Reichstag, 14 novembre. — Fehrenbach : « L'Allemagne ne peut reconnaître le traité, elle serait considérée comme la seule coupable de la guerre, » Cologne, 15 novembre. — Protestation officielle de l'Allemagne à la Société des Nations : « L'Allemagne ne se considère plus comme liée par la clause d'après laquelle elle a rendu ses colonies, » 18 novembre.

il faut que Berlin, à contre-cœur, le stimule. Dans un théâtre de la ville, des officiers allemands attaquent des officiers français. Le 20 novembre, à Kattowitz, un adjudant français est insulté à la gare par deux étudiants. La foule l'entoure. A Cuxhaven, au cours d'une visite de la commission de l'Entente, les officiers sont malmenés dans une caserne et on brise leur automobile.

Nous l'avons dit : certaines divergences de vues franco-anglaises encouragent l'Allemagne. En fait, que se passe-t-il? Paris et Londres n'ont pas les mêmes raisons d'être sévères. Les charges des deux États sont différentes. De France à Grande-Bretagne, elles sont dans la proportion de 10 à 6. (André Tardieu, *Illustration*, octobre 1920). Comparés à ceux d'avant-guerre, les budgets accusent comme pourcentage d'augmentation : France, 867 %; Royaume-Uni, 500 %. La dette de la France pour 1920 est de 219 milliards et demi de francs; pour la Grande-Bretagne, de 8 milliards de livres. L'impôt par tête d'habitant est de 416 francs en France, de 22 livres 2 en Grande-Bretagne; le poids de la dette, par tête : 5.773 francs (France), 169 livres (Grande-Bretagne); le revenu par tête d'habitant : 3.200 francs (France); 112 livres et demie (Grande-Bretagne), la dépense de l'État par tête : 1.287 francs (France), 25 livres (Grande-Bretagne). Nos charges sont donc plus lourdes que celles de nos alliés d'outre-Manche. Il se conçoit que nous soyons plus obstinés qu'eux à nous assurer des garanties et des gages. Par ailleurs, sur le terrain économique, nous n'avons pas les mêmes raisons qu'eux de ménager l'ex-ennemi. Parmi diverses causes de désaccord, l'une est au premier plan de l'actualité, au début d'octobre 1920 :

M. Lloyd George propose, la France et la Belgique acceptent, que le problème des réparations soit étudié au plus tôt par des experts alliés et allemands. Un léger dissentiment existe déjà sur ce premier point. M. Lloyd George voudrait d'autres experts que ceux de la Commission des Réparations, ayant pour cette institution une très maigre estime. Il lui reproche sa lenteur, son esprit bureaucratique et son incapacité de voir en face les réalités économiques et financières. La

France et la Belgique estiment, au contraire, que cet organisme doit assumer la mission que le traité lui a confiée et qu'il en est capable.

Après cette Conférence technique, M. Lloyd George demande une Conférence des gouvernements alliés et allemands, c'est-à-dire une réédition ou plutôt une continuation de Spa.

La France et la Belgique admettent une Conférence des gouvernements, mais à condition : d'abord que les ministres allemands n'y figurent pas. Ensuite que les chefs de gouvernement, dont l'arrêt serait sans appel, ne prononcent aucun chiffre et se contentent de donner à la Commission des Réparations des directives pour son évaluation décisive.

Ici, le fossé est profond. Voici les arguments de M. Lloyd George : « Le temps gagné pour la solution du problème, c'est de l'argent, puisque chaque jour représente des millions. De toutes manières, la Commission des Réparations n'évaluera pas sur ses dossiers complets, puisque la loi française donne aux sinistrés jusqu'au 1er décembre 1921 pour apporter leurs revendications que, d'après le traité de Versailles, la Commission des Réparations devrait avoir en main dès le 1er mai. Puisque donc il faudra bien fixer une somme sans posséder toutes les pièces du procès, pourquoi ne pas le faire tout de suite, et qui peut prendre cette responsabilité, sinon les gouvernements? »

Arguments français : il ne faut en aucun cas fausser l'esprit du traité. L'annonce des annuités que l'on avait envisagées à la Conférence de Boulogne en juin dernier a fait le plus mauvais effet sur l'opinion et sur le Parlement français. Le traité porte : réparation totale des dommages. La France exige qu'il soit appliqué. Récemment, l'Allemagne vient d'envoyer à Paris les bons de 20 et de 40 milliards de mark-or qu'elle devait verser. Cela ne veut pas dire qu'elle les verse, mais on en a la reconnaissance en main, et c'est ainsi qu'on doit procéder en bonne règle. Cela n'empêche pas que sur les modalités du paiement et sur la nature même des paiements, on doive s'entendre avec l'Allemagne. L'Allemagne livre déjà du charbon, elle peut bien livrer demain du bois et des objets fabriqués en compte réparations. Il y a une annexe 4 au chapitre des réparations qui prévoit cette manière de s'acquitter, mais le chiffre doit être fixé par les dégâts et non par une décision arbitraire de qui que ce soit. Tels sont les arguments français.

(Le *Matin*, 10 octobre 1920.)

La politique d'entente a déjà reçu un coup fâcheux à Spa, quand l'évaluation de la fortune allemande nous a été imposée d'après la méthode anglaise, et quand a été passée la convention des charbons sauvegardant les intérêts britanniques. Aujourd'hui, la thèse française est : maintien de l'autorité conférée à la Commission des Réparations ; la thèse anglaise : forfait arrêté contradictoirement avec l'Allemagne dans une conférence sur le modèle de Spa. On arrive à un compromis, mais

l'impression, en France, est que le traité a subi, en ceci, une revision masquée. On vient d'y introduire une procédure contradictoire où l'Allemagne est appelée à participer à tous les degrés. Peut-on dire désormais que les dommages mis à la charge de l'Allemagne seront intégralement payés? Est-ce bien toujours l'avis de l'Angleterre qui agit, cette fois encore, « sous l'influence de ses hommes d'affaires et de ses partis ouvriers » (Gabriel Hanotaux, *Le Traité de Versailles*) ? Quelle tentation pour le vaincu, qui déjà a évalué dérisoirement nos dommages à 7 milliards de marks et qui, pour reprendre la formule de M. Poincaré[1], déclare : « Je vous payerai en un nombre d'années que je ne vous indiquerai pas, une somme que, si vous le voulez bien, nous appellerons *x* ». Quelle occasion pour nous faire sortir du traité et pour entrer, avec voix pleinement délibérante, dans le tribunal ! « L'essentiel, conclut M. Poincaré, est de s'en tenir aux conventions, de fixer la créance de l'Allemagne, sans se laisser émouvoir ni par les menaces ni par les jérémiades. » Or, le 21 octobre, l'Angleterre renonce à un article du traité (Annexe II de la 8e partie : § 18)[2], afin de faire disparaître l'incertitude des particuliers allemands en ce qui a trait à leurs biens dans les Iles Britanniques. L'Allemagne est avisée de cette décision *avant* que les Alliés ne soient renseignés. Résultats : privilège anglais pour son commerce avec le Reich, abandon de toute une série de sanctions qui, pour être efficaces, doivent être pratiquées par *tous* les signataires du traité. L'opinion publique française est fâcheusement impressionnée ; nous sommes placés devant un fait accompli. L'Angleterre est impatiente de voir les expéditeurs allemands confier leurs

1. Raymond Poincaré : « Sur la pente savonnée », Le *Matin*, 18 octobre 1920

2. « Les mesures que les puissances alliées et associées auront le droit de prendre, en cas de carence volontaire de l'Allemagne et que l'Allemagne s'engage à ne pas considérer comme des actes de guerre, peuvent comprendre des représailles et des prohibitions financières et économiques et en général telles autres mesures que les gouvernements respectifs pourront considérer comme nécessitées par les circonstances. »

l'avance aux gouvernements belge, anglais et français aucune espèce d'assurance constituant un engagement au sujet des déclarations qu'il fera dans ces pays. »

Si pourtant il y avait du désordre, un jour, en Rhénanie, ce sont nos troupes qui devraient sévir... et s'exposer. Berlin a tort de revendiquer pour lui seul le droit de fixer les visites des « agitateurs » et la nature des propos qu'ils doivent tenir. Qu'eût dit l'Allemagne en 1871, si Thiers était allé parler à Nancy, à la façon du chancelier du Reich, en 1920, à Dusseldorf et à Cologne [1] ?

Ébert reste président de la République, le cabinet Fehrenbach comprenant qu'il est difficile à ce moment de trouver dans le pays une autre personnalité capable d'obtenir une majorité [2]. C'est un acte de sagesse. D'après la Constitution du 11 août 1919, Ébert était élu temporairement : on vient prudemment de renoncer au dangereux plébiscite prévu par l'article premier pour l'élection présidentielle. Et peut-être, en maintenant Ébert à son poste, a-t-on évité Hindenburg et les inévitables manœuvres de la caste militaire. Que sa République désormais devienne démocratique, c'est ce que l'on peut souhaiter de mieux à l'Allemagne. Jusqu'alors, on doit dire avec le docteur Simons (*Gazette de Francfort*, article du 25 décembre 1920) : « Le peuple allemand évolue dans l'obscurité. Nous avons un triste Noël et une amère vision de l'année qui vient [3]. »

Le mois de janvier 1921, à peine commencé, mit en deuil beaucoup d'Allemands, indulgents au crime, par la

1. Ce vif incident se produit au moment où l'Allemagne adresse à l'Entente deux notes : 1° pour repousser le projet consistant à envoyer voter à Cologne les « non-domiciliés » de Haute-Silésie; 2° pour opposer un refus à la note par laquelle le général Nollet réclamait la dissolution de toutes les organisations militaires qui, sous des appellations diverses, subsistaient dans les pays allemands (notamment Bavière et Prusse orientale).

2. Ébert réclame aussitôt une augmentation de 100.000 marks annuels pour frais de représentation.

3. Il est vrai que le ministre des Affaires étrangères gémissait surtout devant les « prétentions » du traité de Versailles.

mort de l'ex-chancelier de Bethmann-Hollweg. C'était l'homme qui avait dit à l'Angleterre, en 1914 : « Est-ce pour un chiffon de papier que vous allez nous déclarer la guerre ? » Il avait démissionné en juillet 1917 et disparu de la scène politique. L'histoire maintenant s'emparait de lui pour lui donner le nom de « chancelier du mensonge[1] ». Les journaux allemands ne lui reprochaient que sa « faiblesse ». Le *Vorwaerts* le qualifiait de « brave homme »; la presse de droite déplorait ses tendances conciliatrices. Guillaume II se fit représenter aux obsèques par un de ses fils.

Un an s'est écoulé depuis que la paix existe entre les puissances de l'Entente et l'Allemagne. Pangermanistes, partis ouvriers, conservateurs, démocrates pestent contre le traité autant qu'au premier jour. L'ère des conférences est ouverte depuis de longs mois et ne semble pas au moment d'être close. « Sommes-nous vainqueurs ? » : c'est la question que nous nous posons tous les jours. Depuis le 10 janvier 1920, von Lersner et von Simons ont signé, à Paris, le document qui constatait la mise en vigueur du traité. Depuis, nous allons de discussion en déception. Pour un Allemand qui recherche la *vraie paix*, tout un peuple l'élude[2]. L'esprit prussien suscite et alimente toutes les difficultés. C'est lui qui inspire les Allemands rebelles à toute négociation apaisante et qui, le 13 janvier, dicte au pangermaniste comte Westrap cette motion catégorique : « Rétablissement d'une Prusse puissante, sous le sceptre des Hohenzollern » (Congrès pour les élections à la Diète de Prusse, Berlin).

Pour l'esprit prussien, le règlement de la paix reste un jeu de haute ruse. Dans cette première quinzaine de janvier, on « joue à mentir » sur le chapitre des réparations

1. Gauvain. *Journal des Débats*, 3 janvier 1921.

2. « Il faut faire disparaître l'opposition entre Allemagne et France. » (Ludwig Hassenpflug. *Das Neue Europa*, 3 janvier 1921.) « Le bon sens et la loyauté nous commandent de nous entendre avec la France. Nous sommes ses débiteurs. Nous devons reconnaître notre dette. » (Docteur Kiesfeld, membre du parti démocrate. *Tageblatt* de Cologne, 28 janvier.)

(voir le *Chapitre des Indemnités*)[1]. On voit se constituer en France un ministère Briand, et l'on cherche les moyens de lésiner avec Briand comme on a épilogué avec Leygues. Le nouveau ministre déclare que son pays ne poursuit pas de vues impérialistes. Les journaux allemands traduisent : « On ne doit pas oublier que Briand suivra la voie qui lui a été tracée par Millerand. » *(Deutsche Allgemeine Zeitung.)* « Barthou sera le levier qu'on fera jouer contre l'Angleterre, et Loucheur celui qu'on dirigera contre l'Allemagne. » *(Deutsche Tageszeitung)* « Briand s'est entouré de nationalistes avérés. La classe ouvrière allemande peut voir par là ce qui l'attend » *(Vorwaerts.)* Il faut gagner du temps, pense tout Allemand, fût-il de ceux qui aiment fort peu la Prusse. A chacun il plaît d'entendre dire que « le pas de l'oie *(Paradeshrikt)* a appris aux hommes à se sentir les coudes » (Congrès monarchiste de Potsdam, janvier). Le pas de l'oie, c'est, à le bien regarder, un pas boiteux, et c'est celui de l'Allemagne devant le traité. Il est possible que l'on se dispute et que l'on se batte au Reichstag (26 janvier) entre socialistes majoritaires et députés bourgeois[2] : on se retrouve ouvertement ou secrètement d'accord pour mettre, par des votes compacts... et platoniques, le traité en échec. Les associations secrètes pullulent à Berlin et ailleurs. Leur centre, dans la capitale, s'appelle « Direction du mouvement de protestation contre le traité de Versailles ». Le gouvernement prête à ces associations un appui clandestin.

La Conférence de Paris (voir plus loin) permet au docteur Simons de se faire applaudir par l'unanimité du Reichstag, le 1er février 1921, lorsqu'il déclare que les décisions prises rendent impossible l'exécution du traité. On le supplie de ne pas démissionner : « Nous ne pouvons

1. Ainsi que, dans le présent chapitre : Conférences de Bruxelles (2°) et de Paris.

2. Discussion du budget du ministère de la Justice. Nouvelle bataille, le 29, pour le budget de la Marine.

consentir à discuter sur ces bases », dit la *Taeglische Rundschau*. La *Deutsche Zeitung* parle des « folies de Paris »[1]. Tous les États allemands protestent. Munich ferme vingt-quatre heures ses Universités en signe de réprobation contre les « exigences malhonnêtes de l'Entente ». Les ouvriers d'Essen partagent la volonté du gouvernement de ne pas céder aux décisions de Paris. « L'Allemagne a parlé », atteste la *Germania*. Ainsi, dans ce duel financier, l'Allemagne recule dans l'espoir de nous épuiser. C'est sa tactique sur tous les terrains. Après la Conférence de Paris, on se hâte de préparer des contre-propositions, pour l'entretien de Londres, spécialement en vue de l'abrogation de la taxe de 12 % sur les exportations et de la réduction du nombre des 42 annuités

1. La rage allemande, après la Conférence de Paris, se traduit par des titres typiques, dans les commentaires de la presse : « Le triomphe de la Démence. — La Partie de Poker de Paris. — Paris jubile ! » *(Deutsche Allgemeine Zeitung.)* — « 42 ans de servitude financière. — La sentence de mort de Paris. — L'exécuteur des hautes œuvres. » *(Kölnische Zeitung.)* — « L'Allemagne et Carthage. » *(Schwabischer Merkur.)* — « Le crime mondial de Paris. — Les bourreaux de l'Europe. » *(Post.)* — « Le bluff colossal de Paris. » *(Deutsche Tageszeitung.)* — « Le plan de spoliation de l'Allemagne. » *(Kreuzzeitung)*. — « La Valse des milliards. » *(Frankfurter Zeitung)*. — « Le monde renversé. » *(Vorwaerts.)* — « Faisons comme pour la liste des coupables. Répondons *non* », conseille le *Courrier de Hanovre*. C'est dans tout le Reich une explosion d'injures : « Fous furieux, usuriers, soldats des Dragonnades ! Fumeurs d'opium ! Maîtres-chanteurs ! Négriers ! Insensés ! » : ce ne sont là que quelques-unes des épithètes qui nous sont décernées. « Nous ne voulons pas devenir une nation de coolies chinois », écrit le député Weilhausen, dans le *General Anzeiger*. Par contre-coup, on se reprend à détester les Anglais et les Italiens. M. Lloyd George est un « faux bonhomme » et le comte Sforza est « le digne ministre de cette Italie qui a trahi l'Allemagne en 1915 ». Les bourgeois de Berlin conspuent une commission belge. Le 7 février, à Munich, le colonel von Xylander fait répéter aux gardes civiques ce cri : « Plutôt la mort que l'esclavage ! » A Leipzig, von Lerner prêche la résistance devant un immense auditoire. A Mayence, l'association des fonctionnaires s'élève contre l' « absurdité du programme de Paris ». Les journaux de Cologne font un appel à l'unité nationale contre l'ultimatum du 31 janvier. Les chambres de commerce adhèrent au mouvement et votent des résolutions énergiques. Les syndicats socialistes et chrétiens dénoncent l'Entente aux ouvriers du monde entier; ils sont soutenus par les ligues et organisations professionnelles. Le prince Max de Bade constate : « Des conditions impossibles nous sont imposées afin que les sanctions dont on nous menace soient mises à exécution. Plutôt l'entrée des Français dans la Ruhr que l'obligation de léguer à nos petits-enfants les chaînes dont nous sommes chargés. » La ligue des importateurs de la Hanse décide de boycotter tous les produits français. — Le 14 février, la *Deutsche Zeitung* (Berlin) reproduit une page d'un historien allemand relatant les Vêpres siciliennes et le massacre général des Français en Sicile en 1282. Le même jour, à Magdebourg, Heinze, vice-chancelier du Reich, s'exclame dans une réunion électorale : « Le moment est arrivé où l'on ne peut plus continuer à observer le traité de paix ». On le voit, toute l'Allemagne conjugue le verbe *schimpfen*, se mettre en colère.

(voir pour les détails, postérieurement). Aux acrimonies, on mêle le sentiment : le ministre de l'Intérieur prie la population de renoncer aux fêtes du carnaval, « car la situation du pays est très grave ». C'est dans ces dispositions d'esprit que l'Allemagne reçoit l'invitation officielle à la Conférence de Londres (21 février). Aux violences du premier instant succède la thèse que l'Allemagne doit aller à Londres pour discuter les propositions des Alliés sur un pied d'égalité. Notons que, cette fois, la France semble pouvoir bien augurer de la bonne volonté de M. Lloyd George. Le 5 février, à Birmingham, il établit, en substance, que « la France a le droit d'être payée, l'Allemagne est capable de payer, les Alliés ne permettront pas que l'ex-ennemi retourne à la politique de 1914 ». Le bluff allemand n'en continue pas moins. Nationalistes et revanchards font une belliqueuse propagande. Les meetings se multiplient. Le comte von Brockdorff-Rantzau, interviewé par le *Politiken* (danois), s'exprime ainsi : « Les classes ouvrières allemandes ont compris que les conditions des Alliés auraient pour conséquence de les réduire à la misère. Notre peuple est tout entier derrière le docteur Simons. Or, Simons accepte d'aller à Londres et remet au net ses contre-propositions. Il espère, dit-on, que les États-Unis mettront des bâtons dans les roues et contrarieront les vues alliées. Quoi qu'il en soit, il proclame qu'il ne cédera pas « d'un *iota* ». Néanmoins, on baisse le ton. « Chacun sait en Allemagne, avertit la *Taeglische Rundschau*, qu'on ne peut pas, dans les circonstances présentes, esquiver un certain payement. Pourquoi ne point le reconnaître ? » La montagne accoucherait-elle d'une souris ? Serait-ce un revirement ? Non certes, mais l'heure est revenue de finasser, et la tempête s'éloigne. On se risque encore à dire : « Nous n'irons à Londres que sous la réserve expresse qu'on négociera nos contre-propositions. » Le tout est de savoir ce qu'elles seront : « Ce que nous offrirons ne sera pas peu de chose », révèle énigmatiquement le docteur Wirth, ministre d'Empire

des Finances, dans un discours qu'il prononce à Brême, le 11 février, tandis que M. Simons entreprend une *tournée* et prend la parole en diverses agglomérations, où il critique les décisions de Paris, pour se faire la voix[1].

Le 13 février, M. Bergmann, secrétaire d'État allemand, apporte à Paris une « communication relative au paiement des réparations ». Au moins le croit-on : ce n'est qu'une fausse joie : il ne vient que « pour affaires courantes ». On ne saura rien des propositions Simons avant la conférence.

Entre temps, ont lieu les élections à la Chambre prussienne. Elles manifestent un glissement vers la droite, tant dans les partis ouvriers que bourgeois. La *Deutsche Tageszeitung* constate « le désir d'une politique d'ordre » et « le début d'un assainissement du peuple prussien ». Le parti nationaliste gagne du terrain. Indépendants et communistes battent en retraite. Centre et démocrates conservent leurs positions. « Le prolétariat allemand s'est détourné de la révolution » *(Gazette de Francfort*[2]*)*.

La Conférence de Londres commence le 21 février. Nous en exposons les débats, par ailleurs. Mais avant d'aborder les Conférences, faisons place ici à un incident assez remarquable. Il date des derniers jours de janvier 1921. A ce moment, M. Hans Wehberg, qui fut délégué allemand à la Conférence de la Haye, publie une brochure intitulée *Wider den Aufruf der* 93, histoire du fameux manifeste des 93 jugé par ses signataires. L'auteur, qui est professeur de droit public, prend position, avec courage

1. Le discours de Stuttgart contenait ces phrases coupantes : « J'ai dit au Reichstag que les propositions de nos adversaires ne peuvent pas être discutées en Allemagne. Je m'en tiens là. Après mûre réflexion, je dis : « De cette façon, « cela ne va pas ». Les décisions de Paris doivent être remplacées par des dispositions meilleures. » Mais maintenant, la plupart des journaux d'outre-Rhin craignent les effets d'une attitude trop intransigeante. Ils s'effraient visiblement quand l'orateur déclare, à Carlsruhe, qu'il soutiendra sans défaillir l'assaut des Alliés et ajoute : « Les décisions de Paris portent atteinte à la Constitution allemande. »

2. Le nouveau Landtag prussien comptera 421 députés : majoritaires : 113; démocrates : 26; centre : 90; populistes : 57; nationalistes : 73; parti économique : 4; indépendants : 28; communistes : 30.

et dignité, contre le manifeste mensonger. Il a demandé aux signataires encore vivants quels étaient leurs sentiments actuels concernant ce qu'ils avaient écrit et approuvé. Seize seulement déclarent n'avoir pas changé d'opinion : le musicien Siegfried Wagner est parmi ces irréductibles menteurs. Certains reconnaissent avoir signé par surprise, tel le théologien Schmitdlin qui condamne ce « malheureux et absurde document » au pied duquel il a laissé ajouter son nom. D'autres ont agi par unique souci de donner à leur pays une marque d'attachement. Le chef d'orchestre Félix von Weingartner dit qu'il a souscrit « innocemment ». Tels encore parlent des erreurs du « délire patriotique ». On est loin du catégorique *Es ist nicht wahr* de 1914. Chez ces rares Allemands, touchés d'un certain repentir, la voix de la conscience s'est substituée à l'autorité du mot d'ordre.

Conférence de Bruxelles. — Invités à y participer, les Allemands ont dit : « Nous n'irons qu'à la condition que la discussion des experts soit uniquement une préparation en vue de la Conférence de délégués munis de pleins pouvoirs, qui doit avoir lieu à Genève. » L'objet essentiel de la réunion est l'examen du problème des réparations : fixation du montant de la dette allemande et modalités de paiement de l'Allemagne. Comment serons-nous payés? Nous allons prendre connaissance des propositions de Berlin, si l'on veut bien nous en faire qui soient suffisamment concrètes, ce qui semble peu probable, à en juger par les « réserves » que l'on oppose à la discussion avant même l'ouverture des débats. On criera évidemment misère : c'est un refrain connu. Nous devons nous attendre aux arguties de détail. Le 16 décembre, M. Schrœder, secrétaire d'État, présente en effet un exposé de la situation financière allemande, puis le président de la Reichbank, M. Havenstein, fait de son pays un tableau lamentable au point de vue économique. C'est la politique du pire, jouée devant un coffre-fort vide. M. Bergmann, chef de la délégation, assure que son

pays est dans l'impossibilité d'effectuer des paiements en espèces, mais s'efforcera de « réparer en nature ». Et déjà, en France, on objecte que l'invasion des produits fabriqués allemands nuira à nos industries nationales. D'autres répondent : « Préférez-vous n'être pas payés du tout? » C'est une question qui prendra beaucoup d'ampleur, dans le cours de 1921. En une autre partie de cet ouvrage *(L'Allemagne économique)* nous la mettrons en pleine lumière. Le 21 décembre, on semble, à Bruxelles, être arrivé à une sorte de mise au point d'un plan d'ensemble. On parle d'un plan ingénieux qui ferait participer les Alliés aux réparations, tantôt en nature, tantôt en espèces ou aux deux à la fois: méthode facilitant les exportations allemandes et propre à aider au relèvement de son change. Mais rien n'est encore précis. L'Allemagne, ayant paru montrer un peu de bonne volonté, demande aussitôt une compensation, timidement réclamée il est vrai : restitution des biens séquestrés et d'une partie de la marine marchande, traitement de la nation la plus favorisée, réforme des offices de compensation. C'est beaucoup d'exigences. Le lendemain, on y ajoute : réduction des frais d'occupation. Avant de conclure, on se sépare, pour réfléchir de part et d'autre. On se réunira, dit-on, le 10 janvier 1921. Dans l'intervalle, les spécialistes des deux camps prépareront des arguments. Mais un ajournement surgit : les experts allemands ne peuvent terminer leurs rapports pour cette date[1].

CONFÉRENCE DE PARIS[2]. — La question des répara-

1. La Conférence technique de Bruxelles sur les réparations fut finalement ajournée au lendemain de la Conférence de Londres, après avoir été différée du 10 janvier au 7 février. Ainsi restait en suspens la question de la proportion des paiements en espèces et des paiements en nature, dans les réparations allemandes Dans l'opinion de l'expert germanique Bergmann, il était difficile de discuter ces modalités avant de s'entendre sur le paiement lui-même : il convenait donc (point de vue allemand) de se réunir à Londres, tout d'abord, pour essayer d'adoucir les « rigueurs » de la Conférence de Paris.

2. Le jour de la première réunion des délégués (24 janvier 1921), le journal l'*Œuvre* imprime en manchette : « Voici plus de vingt mois que fut signé le traité de Versailles. Les Alliés se concertent de nouveau ce matin pour essayer d'en tirer enfin quelque chose. » Dès l'ouverture de ses travaux, la Conférence de Paris décide la réunion à Londres, à une date très prochaine d'une Conférence de

tions, « la plus urgente et la plus délicate », écrit le *Times*, figure au programme[1] ; « c'est *maintenant* que doit être fixé le montant à payer par l'Allemagne ». Et le moment est venu de régler la façon dont elle doit payer. Dès les premières discussions, apparaît une tendance à exiger de l'Allemagne une somme globale d'environ 100 milliards de francs en un certain nombre d'annuités : ce serait l'adoption du système forfaitaire. Une solution française tendrait plutôt à fixer le montant de l'indemnité et les modalités de paiement, dans le cadre d'un système d'annuités extensibles en fonction du relèvement de l'Allemagne. M. Lloyd George reste partisan très résolu de l'évaluation forfaitaire. Le 28 janvier, on s'accorde sur ces données : L'Allemagne devra verser : 2 annuités de 2 milliards, 3 annuités de 3 milliards, 3 annuités de 4 milliards, 3 annuités de 5 milliards, 31 annuités de 6 milliards, soit 226 milliards, plus une taxe de 12 % sur ses exportations. Les délégués allemands entendront bientôt, à Londres, cette décision et seront invités à y souscrire. Préalablement, ils auront été convoqués à Bruxelles pour procéder à la mise au point de détails pratiques non envisagés à Paris.

On a lu, dans les pages précédentes, le récit des fureurs allemandes et les véhéments commentaires sur les « folies de Paris ». Le 1er février, le gouvernement et le Reichstag repoussent le projet de concordat arrêté à Paris entre les Alliés et l'Allemagne. Mais M. Simons, lui aussi, tempérera ses colères, quelque appui que lui donnent la presse et l'opinion en son pays[2].

délégués alliés, avec la participation de représentants grecs et turcs, en vue d'aboutir au règlement des questions d'Orient.

1. La question du désarmement y fut, de même, étudiée. (Voir Annexes.)

2. Les récriminations d'outre-Rhin trouvèrent un retentissant écho en Grande-Bretagne. M. J.-M. Keynes, économiste britannique, publia, à propos de la Conférence de Paris, un long *factum* dans le *Manchester Guardian*, sous le titre : « Variations absurdes sur un chiffre impossible ». A entendre l'auteur germanophile, la taxe de 12 % était ridicule. Les Allemands avaient le devoir de se défendre énergiquement, à Londres, contre l' « inintelligible jargon de cauchemar », que constituait, dans son ensemble, la décision de Paris. (Simultanément, Keynes publie aux États-Unis un retentissant article intitulé *Le traité mort*, où il s'apitoye sur

Conférence de Londres. — Elle s'ouvre le 21 février 1921 (cinquième anniversaire de l'attaque des Allemands devant Verdun) et elle a un double objet : régler la situation orientale[1] ?; résoudre la question des réparations. Sur ce second point, l'Allemagne a fait connaître *urbi et orbi* qu'elle ne s'inclinerait pas devant les décisions de Paris. Après examen des questions gréco-turques, la Commission des Réparations communique un tableau résumant les réclamations de dommages arrêtées définitivement au 12 février 1921 (voir *Annexes*). Ce document intervient à propos au moment où l'Allemagne s'apprête à réagir contre la décision de ses juges en matière de réparations. La délégation allemande comprend une soixantaine de membres : elle est présidée par le Dr Simons, ministre des Affaires étrangères, qui vient de fulminer encore devant le Conseil économique du Reich. A la Conférence, le ministre allemand argue le « cas d'impossibilité », demande qu'on ramène à trente années les délais de paiement, estime que l'Allemagne ayant déjà payé 20 milliards, ne redoit plus que 30 milliards. Il propose un emprunt international de 8 milliards, — pour commencer, — dont l'Allemagne assurerait les garanties et l'amortissement. Ces propos singuliers font sourire. Le texte officiel des contre-propositions stupéfie par son impudence (voir *Annexes*, résumé des contre-propositions allemandes). M. Lloyd George traduit l'impression unanime en disant : « Si on laisse continuer Simons, dans

1. Nous reporterons au chapitre *La Turquie* l'examen détaillé des questions relatives à la question d'Orient.

marchandises à ses vaisseaux. La suppression de la menace de saisie délivre l'Allemagne d'un grand souci. Elle trouvera maintenant en Grande-Bretagne des sécurités qu'aucun autre pays allié ne peut lui offrir. Un des liens de solidarité créés par le traité de Versailles vient de se rompre par cette dérogation formelle. On ne manque pas de le dire, à Berlin comme à Paris. Le gouvernement français ne cache pas sa surprise, le 27 octobre, et fait valoir le problème de droit autant que le problème politique. Et notre presse, enregistrant un « malaise profond », élève des doutes sur « la collaboration intime et confiante » de l'Angleterre et de la France. M. Poincaré, dans la *Revue des Deux Mondes*, qualifie le traité : « une plante délicate ».

Entre temps, l'accord franco-anglais sur la procédure des réparations se poursuit : il est scellé le 11 novembre. On aboutit à ces quatre propositions :

1° Réunion à Bruxelles d'experts techniques alliés siégeant avec des experts allemands. Les experts feront leur rapport à leurs gouvernements respectifs, et le procès-verbal de leur réunion sera communiqué à la Commission des Réparations;

2° Une Conférence des ministres alliés se réunira à Genève, après le plébiscite de Haute-Silésie, mais au plus tard dans la première quinzaine de février, pour discuter dans son ensemble la question des réparations (montant total de la dette, examen de la capacité de paiement de l'Allemagne, etc...). Les représentants du gouvernement allemand participeront à cette Conférence à titre consultatif, comme à Spa. Les membres de la Conférence de Genève feront leur rapport à leurs gouvernements respectifs et chacun de ces gouvernements informera son représentant à la Commission des Réparations des conclusions auxquelles il sera arrivé, quant au rapport de ses représentants à la Conférence de Genève;

3° La Commission des Réparations procédera alors, conformément aux termes du traité de Versailles, à la fixation du montant total et des modalités de paiement des sommes dues par l'Allemagne, et fera aux puissances son rapport sur la capacité de paiement de l'Allemagne;

4° Réunion du Conseil suprême, pour examiner toutes mesures ultérieures à prendre, gages et sanctions inclusivement.

Cet accord ménage l'avenir. Il est à noter que la Commission des Réparations est maintenue; « le malaise franco-anglais peut et doit cesser », estime la *Renaissance politique, littéraire et artistique* du 27 novembre, en un remar-

quable article signé d'une haute personnalité financière, le baron E.-B. d'Erlanger; ce malaise n'a en effet que trop duré. Il enchante trop l'Allemagne pour être prolongé outre mesure. Il permet à l'ex-ennemi de maintenir, dans ses discours, un ton blessant pour ses vainqueurs. Le 6 décembre, une nouvelle occasion se présente de lui parler de sa défaite qu'il oublie. Les ministres français, anglais et belge à Berlin reprochent à von Simons les discours prononcés, en territoires occupés, par des membres du gouvernement du Reich : l'esprit et la lettre en furent provocateurs[1]. Il faudra qu'à l'avenir les orateurs prussiens mettent la sourdine et n'attaquent pas le traité, en leur propos d'estrades, dans les régions que nous occupons. La presse berlinoise prend texte de cette juste observation pour fulminer. Nous sommes des « étrangleurs »[2]. La réponse officielle allemande est hautaine. A la lire, on croirait que les discours inopportuns ont plutôt apaisé les esprits, qu'avivé les rancunes : Il est déclaré, sèchement, pour conclure :

« Le gouvernement allemand doit se réserver d'apprécier, conformément à son devoir, si et quand, pour des motifs de politique intérieure, il est nécessaire que des ministres d'Empire se rendent compte par eux-mêmes de la situation en pays occupés et prennent contact avec la population rhénane. Il ne peut donner à

1. Le commissaire américain à Berlin s'est associé à la triple protestation alliée.

2. La *Deutsche Allgemeine Zeitung*, depuis août 1920, a délibérément pris la direction de la campagne anti-française. Elle fulmine en apprenant, en décembre, que Wilson et Léon Bourgeois sont bénéficiaires du prix Nobel pour la paix. La note « contre les discours rhénans » est appelée la *Note-muselière*. Tous les journaux s'indignent, et cette excitation générale provoque de violentes manifestations à Hambourg, pour la revision du traité (19 décembre) et à Berlin (3 janvier 1921). L' « infamie noire », *der schwarze Schmach*, est un des refrains les plus souvent chantés : on sait qu'il a trait à la présence de nos troupes noires en Rhénanie. On fulmine au sujet des « vaches laitières » qu'il faut livrer à la France et dont le départ « va ruiner physiquement le peuple allemand ». On crie à « l'infanticide en masse ». On reparle même des mauvais traitements subis par les prisonniers allemands en France. Les femmes font chorus dans les assemblées publiques (Munich). On tonne contre la Pologne et il se trouve des orateurs pour présager la prochaine ruine de la France par l'alliance germano-russe. Et la question étant d'actualité immédiate, partout on réclame l'annulation du plébiscite d'Eupen et de Malmedy, conformément à l'esprit de la note envoyée le 30 novembre à la Société des Nations par le ministre des Affaires étrangères du Reich.

en conséquence ». Suit un tragique et trop véridique tableau de la France ravagée, de la Belgique ruinée. Si l'on écoutait l'Allemagne, « ce seraient les vainqueurs qui paieraient les dommages. Je ne puis comprendre aujourd'hui la psychologie d'un pays qui osa la guerre la plus dévastatrice du monde ». Après une ferme déclaration au nom des Alliés, M. Lloyd George (séance du 3 mars) définit la nature des sanctions :

1° Les villes de Duisbourg, de Ruhrort et de Dusseldorff, sur la rive droite du Rhin, seront occupées;

2° Les Alliés demanderont à leur Parlement respectif les pouvoirs nécessaires pour obtenir de leurs ressortissants qu'ils paient à leurs différents gouvernements une certaine proportion de tous les paiements dus à l'Allemagne sur des marchandises allemandes, cette proportion devant être retenue dans les pays au compte des réparations. Cela s'applique aux marchandises allemandes achetées dans ces pays ou dans tous les pays alliés;

3° Le montant des taxes encaissées par les postes douaniers allemands sur les frontières extérieures des territoires occupés devra être versé à la Commission des Réparations.

Ces taxes et droits continueront à être perçus d'accord avec les autorités allemandes.

Une ligne de postes douaniers sera établie provisoirement sur le Rhin ou aux limites des têtes de ponts occupées par les Alliés. Le tarif à percevoir sur cette ligne douanière, tant à l'entrée qu'à la sortie, sera fixé par la haute commission interalliée des territoires rhénans, d'accord avec les gouvernements alliés.

La parole est aux armées. Toute l'Allemagne frémit de haine et nous maudit parce que nous n'avons pas pris pour parole d'Évangile la malodorante incongruité de Th. Wolff, dans le *Berliner Tageblatt*. « L'offre que nous faisons n'est cependant pas une m... de chien [1]. » Certains se félicitent de l'événement. « Si les Alliés, disent-ils, passent des menaces aux actes, c'est l'annulation du traité, et nous reprenons notre pleine liberté de décision. » *(Deutsche Zeitung.)* Mais on ne cache pas une désillusion : on attendait que les États-Unis fissent des représentations

1. Théodor Wolff, le 3 mars, s'ingéniait à des comparaisons historiques : « Ce fut dans ce même palais de Saint-James, où se tient aujourd'hui la Conférence de Londres, que se discuta, en 1814, le sort de la France, après la chute de Napoléon. La Prusse, alors, se montra la plus sévère d'entre les ennemis de l'Empereur. Ce fut elle qui exigea que la dette des vaincus fût portée à 207 millions. »

pour s'opposer à l'occupation de nouveaux territoires. Pourtant Washington se tait, et le président Harding ne prend pas parti[1]. L'Allemagne doit fournir une réponse définitive, car on lui a laissé un délai pour réfléchir. Simons consulte Berlin, où le chancelier Fehrenbach reste dans une prudente réserve. Court entr'acte. La presse allemande hésite et semble espérer un arrangement de la dernière heure. Le 7 mars, la délégation suggère le compromis suivant : 2 milliards de marks-or pendant chacune des deux premières années et 3 milliards pendant les trois années suivantes, avec acceptation, pour cette période limitée, de la taxe de 12 % sur les exportations. La Haute-Silésie resterait attribuée à l'Allemagne. Le régime de la liberté et de l'égalité en matière économique serait rétabli. Les Alliés, conciliants, avaient préparé ce « moyen terme ».

1° Des annuités fixes de 3 milliards de marks-or pendant trente ans, au lieu des 42 annuités prévues par l'accord de Paris;

2° Le prélèvement par les pays importateurs d'une taxe de 30 % sur les exportations allemandes, avec un minimum fixe et garantie que cette taxe pourrait produire, après cinq ans, de 6 à 8 milliards;

3° En ce qui concerne le solde, la différence entre le total des annuités fixes prévues par l'accord de Paris (226 milliards marks-or), plus 12 % sur les exportations, et le total des 30 annuités fixes que prévoit le nouveau projet, plus 30 % sur les exportations, on laisserait à la Commission des Réparations, conformément à l'article 234 du traité de Versailles, le soin de fixer la valeur des compensations nécessaires pour parfaire le montant des chiffres de Paris, après que le total des dommages dus aux Alliés aura été déterminé par elle.

On ne pouvait donc s'entendre. Il n'était plus, pour nous, que de prendre des gages. Le 8 mars, l'occupation était effective. Le président d'Empire accusait les Alliés de violer ouvertement le traité, et le chancelier allemand contestait le fondement juridique des sanctions[2] (voir chapitre : *La Sarre et les pays rhénans*). Les délégués

1. Le message présidentiel, précisément publié à ce même moment, ne contient pas une phrase d'où l'Allemagne puisse tirer la preuve que le nouveau gouvernement de Washington ait pris à tâche de la soutenir dans ses dérobades.

2. « L'Entente a commis une violation du droit. » *(Vorwärts.)* « Le traité de Versailles est déchiré. » *(Deutsche Zeitung.)*

alliés, à Londres, décident que les sanctions cesseront seulement lorsqu'elles auront abouti à un règlement satisfaisant pour les réparations, le désarmement et les coupables. On revient à l'exécution pure et simple du traité qui exige (art. 235) le paiement, par l'Allemagne, de l'équivalent de 20 milliards de marks-or avant le 1er mai 1921. Sur cette somme, les Alliés ont reçu 8 milliards. Comment vont-ils recouvrer la différence? C'est ce que nous étudierons par ailleurs. Le docteur Simons rentre à Berlin où on l'accueille chaleureusement. M. Briand, en revenant à Paris, déclare : « Nous avons maintenant en mains des gages dont nous saurons nous servir[1] ».

* * *

Pendant que le traité était ainsi remis en question à Bruxelles, en Allemagne et à Londres, voyons ce que furent, en France, certains événements dont ce même traité était, en quelque sorte, la clé de voûte. Cette courte revision n'est pas inutile en un moment où notre politique nationale voit ses actes et son avenir si intimement liés aux problèmes internationaux de la paix. Les noirs pessimistes, au spectacle des conférences, ne cessent de répéter que la faillite du traité est manifeste. La formule : « Sommes-nous vainqueurs ? » apparaît fréquemment sous leur plume désabusée. « Notre paix est précaire. Nos droits s'effritent », dit-on par ailleurs. Du haut de la tribune, le ministre de la Guerre, André Lefèvre, jette un

1. En terminant ici un rapide examen des trois conférences de Bruxelles, Paris et Londres, nous tenons à faire observer qu'il nous a été absolument inévitable de traiter, dans ce chapitre : *L'Allemagne devant le traité*, des questions dont la place eût été au *Chapitre des indemnités*. On comprendra qu'il ne pouvait en être autrement puisque ces questions financières dominaient alors toute la politique des Alliés vis-à-vis de l'Allemagne. Cette pénétration des sujets apparaîtra plusieurs fois au cours de notre œuvre, et nous préférons, pour la clarté d'une étude si complexe, nous exposer à des répétitions, plutôt que de nous en tenir, avec une rigueur systématique, à un « cloisonnement » des sujets, qui, en réalité, s'enchevêtrent souvent jusqu'à n'en plus constituer qu'un seul, autour de cette interrogation, centralisatrice de toutes les autres : « L'Allemagne paiera-t-elle? »

cri d'alarme. Le 16 décembre 1920, il résigne ses fonctions. « Ce n'est pas sans angoisses, dit-il dans sa lettre au président du Conseil, que j'éprouve la crainte de voir grandir et se rapprocher *le péril qui s'annonce à l'Est* et auquel vos collaborateurs et vous ne croyez pas au même degré que moi [1]. » A la suite de cette démission, un grand débat s'engage à la Chambre sur le désarmement de l'Allemagne. « Il faut en finir avec sa force militaire », réclame le général de Castelnau. Le président du Conseil répond : « Le pays peut être rassuré : il ne court aucun danger. »

En janvier 1921, on n'en continue pas moins à récriminer contre « la paix boiteuse et mal assise », à constater le « temps perdu [2] » : « Triste bilan, celui d'une année défunte... Pendant plus d'une année, nous aurons été bernés par l'Allemagne... La Justice dormira-t-elle éternellement du sommeil du juste? » L'*Action française* maintient une rubrique ouverte sur le « Sabotage de la Victoire ». M. Barthou, dans les *Annales*, juge « l'année 1920, tombée dans l'Histoire. » « Je ne la regrette pas : elle fut confuse, incertaine et molle, sans que la France y ait trouvé le prix de sa victoire. » M. André Tardieu, dans l'*Illustration*, dresse le tableau des clauses qui n'ont jamais été exécutées par l'ex-ennemi :

1° CLAUSES GÉNÉRALES ET POLITIQUES

— Renonciation par les Alliés à la mise en jugement et à l'extradition de l'ex-empereur et des Allemands coupables de crimes contre les lois de la guerre.

2° CLAUSES MILITAIRES

— Violation par l'Allemagne des termes (10 mars et 10 avril 1920) fixés par le traité pour son désarmement en matériel et en effectifs.
— Acceptation de ces violations par les Alliés de mars à juillet 1920.
— Prolongation, par l'accord de Spa, des délais de désarmement déjà dépassés par l'Allemagne.
— Non-livraison des armes détenues par la population civile.

1. M. Flaminius Raiberti, député des Alpes-Maritimes, est alors appelé par M. G. Leygues à la fonction de ministre de la Guerre. Il a été vice-président de la Commission de l'armée et rapporteur général du budget de la guerre.

2. Raymond Poincaré. Le temps perdu. Le *Matin*, 3 janvier 1921.

— Non-dissolution et non-désarmement, de janvier à décembre 1920, des gardes d'habitants et formations de police, dont M. Clemenceau, par une note du 1er décembre 1919, avait, au nom des Alliés, exigé la suppression pour l'entrée en vigueur du traité.

— Non-exécution des engagements pris par l'Allemagne en vue de ce désarmement et de cette dissolution, par l'accord de Spa.

— Non-application par les Alliés des sanctions annoncées à Spa (occupation de la Ruhr) pour le cas où cette dissolution ne serait pas immédiatement accomplie.

3° CLAUSES FINANCIÈRES ET ÉCONOMIQUES

— Absence, de la part de l'Allemagne, de toute mesure propre à traduire en acte le privilège de premier rang assuré aux réparations par le traité sur tous les biens et ressources de l'Empire et des États allemands.

— Politique fiscale et économique allemande tendant à éluder pour l'avenir, sous toutes les formes, le service de la créance privilégiée des réparations.

— Absence, de la part des gouvernements alliés et de la Commission des Réparations, de toute initiative propre à faire respecter ce privilège, notamment par la modification, que le traité leur permet de provoquer, des décrets et règlements en vigueur en Allemagne.

— Non-établissement, par la Commission des Réparations, du compte exact des paiements allemands, soit en espèces, soit en nature.

— Absence de tout contrôle sur la production, la consommation et les exportations de l'Allemagne; impossibilité, par suite, de l'obliger à exporter pour payer.

— Absence de toute politique rationnelle des paiements en nature (les seuls qui équivaillent à des paiements en or).

— Non-liquidation, au profit des Alliés, des avoirs allemands à l'étranger (valeur : 12 à 15 milliards).

— Abolition, par l'accord de Spa, du moyen de paiement essentiel constitué par le charbon : les primes et avances consenties par cet accord obligeant les Alliés à décaisser par an, pour une valeur de charbon fixée par le traité à 1.680 millions, une somme de 4.170 millions.

— Dépréciation, par le même accord de Spa, du moyen de paiement important constitué par les bateaux allemands; cette dépréciation résultant de l'évaluation trop basse (consentie, contrairement au traité, par la France à l'Angleterre) du tonnage allemand cédé.

— Non-recours aux sanctions inscrites aux articles 17 et 18 de l'annexe II de la partie 8 du traité, sanctions qui peuvent être, d'après ces articles, financières, économiques ou de toute autre nature[1].

1. Les clauses exécutées au 10 janvier 1921 sont les suivantes :

1° *Clauses territoriales et politiques.*

— Restitution à la France de l'Alsace et de la Lorraine quittes de toutes dettes et charges.

— Création du gouvernement de la Sarre, sous la souveraineté de la Société des Nations, avec un président français.

— Restitution à la Belgique des cantons wallons d'Eupen, Malmédy et Moresnet.

— Suppression de tous liens politiques et économiques entre l'Allemagne et le grand-duché de Luxembourg.

Le 3 février, M. Aristide Briand, à la tête du cabinet qui remplace le ministère G. Leygues, lit le texte de sa déclaration devant les Chambres. « Le front de paix est consolidé, dit-il, et il aura raison de toutes les résistances. » Le 4 février, M. A. Tardieu, devant les députés, prononce cette phrase amère : « Le traité de Versailles est main-

— Restitution au Danemark du Slesvig septentrional.
— Création de la République tchéco-slovaque.
— Création de la République polonaise.
— Restitution à la Pologne de la Posnanie et d'une partie de la Prusse occidentale.
— Création de l'État libre de Dantzig.
— Occupation de la Haute-Silésie par les Alliés en vue du plébiscite qui statuera sur son sort.
— Maintien, par deux votes du Reichsrath de Vienne, de l'Autriche indépendante et séparée de l'Allemagne, telle que le traité l'a créée.
— Rétablissement, en exécution du traité, de la légation de France à Munich.
— Cession aux puissances alliées de toutes les colonies allemandes.
— Restitution à la France de la partie du Congo cédée par elle à l'Allemagne en 1911.
— Attribution à la France des trois quarts du Cameroun et du Togo.
— Abolition de l'hypothèque allemande sur le Maroc et sur l'Égypte.
— Constitution de la Société des Nations, l'Allemagne n'en faisant point partie.
— Constitution du Bureau international du Travail.

2° *Clauses militaires et de garantie.*

— Destruction par les commissions alliées de contrôle des chars d'assaut; avions de guerre, canons lourds de campagne, engins toxiques, ainsi que de 35.000 canons divers, 160.000 mitrailleuses, 2.700.000 fusils et de l'outillage servant à ces fabrications. (Les destructions continuent.)
— Réduction de la Reichswehr à 150.000 hommes. (La réduction à 100.000 n'est pas acquise encore.)
— Abolition de la conscription.
— Démantèlement de toutes forteresses situées à l'ouest d'une ligne tracée à 50 kilomètres à l'est du Rhin.
— Interdiction aux troupes allemandes de dépasser ladite ligne.
— Démantèlement de Heligoland et des fortifications du canal de Kiel.
— Destruction de la flotte de guerre allemande.
— Occupation, par les troupes alliées, de la rive gauche du Rhin et des têtes de pont.

3° *Clauses financières et économiques.*

— Organisation de la Commission des Réparations.
— Restitution à l'identique des biens et valeurs saisis par les armées allemandes (soit, pour la France seule, 9 milliards de francs récupérés).
— Paiement par l'Allemagne, en espèces ou en nature, à titre de réparations pour l'ensemble des Alliés, d'une somme évaluée, au 30 juin 1920, par M. François-Marsal, à 10 milliards or et représentant, en décembre 1920, de 12 à 14 milliards or.
— Remise aux Alliés de deux bons au porteur, l'un de 20 milliards de marks-or, l'autre de 40 milliards, que la Commission des Réparations mettra en circulation dès qu'elle jugera l'Allemagne capable d'en assurer le coupon.
— Remise aux Alliés de la flotte de commerce allemande (430.000 tonnes à la France) et des câbles sous-marins.
— Abrogation de la servitude économique imposée à la France par le traité de Francfort.

tenant une matière à revisions continues[1]. Depuis treize mois, les Alliés ont accepté une longue série d'amputations qui, toutes, avaient été envisagées par les négociateurs avant la signature de la paix et avaient été repoussées. » Et M. Briand de convenir : « Le traité, idéalement, est magnifique. Il y a tout. Il est parfait; il ne lui manque qu'une chose; comme la jument célèbre, il n'est pas vivant. Pour lui donner la vie, nos efforts ne doivent pas cesser. » M. Klotz, à la séance du 8 février, exprime un vœu bien légitime : « Nous voulons être assurés que ce n'est pas le contribuable français qui supportera le poids du paiement des intérêts pour les sommes dues à la France par le vaincu. » Le 9, la Chambre, par 363 voix contre 114, renouvelle sa confiance au gouvernement après un débat relatif à l'accord de Paris, en « constatant l'étroite solidarité des Alliés. » Pendant la conférence de Londres, et au premier signe que les Allemands vont provoquer la rupture, peu nombreuses sont les voix françaises qui s'élèvent dans la presse pour un régime de sanctions *totales* : c'est-à-dire y compris l'occupation de la Ruhr. Lysis *(Démocratie nouvelle)* ne trouve qu'un écho de peu de portée, lorsqu'il propose, le 3 mars : « Nous voulons la Ruhr parce qu'il nous la faut pour nous sauver. » L'écho d'une réputation d'impérialisme, répandu dans le monde en ce qui concerne la France, impose des visées moins larges à la majorité des chroniqueurs politiques et militaires. Mais l'approbation est unanime lorsqu'à la Chambre, M. Briand établit, en termes nets,

— Franchise douanière assurée pour cinq ans à l'Alsace-Lorraine en Allemagne, sans réciprocité pour celle-ci.
— Union, pour sept ans, du port de Kehl au port de Strasbourg sous un directeur français.
— Exclusion des intérêts allemands de l'exploitation des potasses d'Alsace-Lorraine et autres exploitations d'intérêt général.
— Cession à la France, en toute propriété, des mines de charbon de la Sarre (production de 17 millions de tonnes en 1913).
— Union douanière entre la France et le territoire de la Sarre.
— Mise en marche des offices de compensation pour le règlement des dettes entre particuliers.
— Mise en vigueur du nouveau régime relatif aux transports internationaux.

1. Variante sur le mot de M. Poincaré : « Le traité est une création continue. »

sa ferme volonté d'agir. Chacun se réjouit de voir le traité redevenir la base normale des relations entre l'Entente et le Reich. Lorsque M. Briand, le 16 mars, rend compte de sa mission à Londres, il est acclamé : « Nos soldats, à Ruhrort, à Duisbourg, à Dusseldorff, par leur présence, rappellent à l'Allemagne qu'il s'est passé quelque chose depuis 1871. » Le 21 mars, M. Raymond Poincaré jette un regard sur l'avenir dont nous allons bientôt nous occuper ici même[1], et déduit de l'épineux labeur que vient d'offrir aux diplomaties alliées la triple conférence Bruxelles-Paris-Londres :

Reprenons avec nos Alliés l'entretien commencé et efforçons-nous de faire définitivement concorder nos idées et nos méthodes. L'accord de Londres nous a mis dans la bonne voie. Mais, quelles que soient les mesures d'exécution que nous prenions, il y a malheureusement les plus grandes chances pour qu'elles n'aient, par elles-mêmes, qu'un rendement insuffisant. Ce n'est ni le cordon douanier de la rive gauche, ni le régime auquel vont être soumises les importations allemandes et dont M. Briand a si bien fait apparaître la complexité, qui nous assureront la rentrée rapide de notre créance. Nous n'obtiendrons rien que par des astreintes assez fortes pour briser la mauvaise volonté du Reich. Le jour où nos voisins auront la conviction que leurs créanciers demeurent unis et résolus, ils s'empresseront de changer de ton et de manières[2].

* * *

Le 3 décembre, a lieu, à Stuttgart, le Congrès des socialistes majoritaires badois : une motion est proposée pour la fusion du grand-duché avec le Wurtemberg, la Hesse, et le Palatinat bavarois. — Le 6, s'ouvre à Berlin le Congrès des anciens partis communistes : près de 500.000 membres y sont représentés : on y veut opposer, au programme démocratique, celui de la dictature du prolétariat. — Le 11, au Reichstag, on aborde la question du traitement des fonctionnaires. Le gouvernement

1. Après être rentré en Allemagne pour y considérer l'attitude des groupements de fonctionnaires et surtout celle des partis ouvriers dans la période qui s'écoula depuis la première séance de la Conférence de Bruxelles.

2. Le *Matin* : « En avant du mur », Raymond Poincaré.

repousse une proposition des Indépendants qui se traduirait par une dépense supplémentaire de 6 milliards 800 millions par an. — Le 12, les fonctionnaires, bien que vexés, promettent, dans une réunion de leur Ligue, à Berlin, de ne pas faire usage du droit de grève. Cependant, les cheminots semblent disposés à la résistance. Le gouvernement décide des poursuites contre tout employé qui abandonnera son poste. On craint une grève des télégraphistes-téléphonistes. Les fonctionnaires sont prévenus que tout gréviste sera renvoyé sans retour. — Le 23 décembre, des manifestations communistes éclatent en Allemagne. Aux meetings de Berlin, les orateurs réclament le payement immédiat de 1.000 marks aux chômeurs, ainsi que l'exemption des frais de loyer, d'éclairage, de chauffage. — Un nouveau gouvernement, purement socialiste, vient d'être constitué en Saxe : les indépendants y tiennent trois portefeuilles[1]. — Le 24, les communistes échouent dans leur tentative de participer à la commission des syndicats berlinois (vote de l'Union des Ouvriers métallurgistes en faveur des indépendants). — Le 25, le président de la Ligue des syndicats, Carl Rudolff Legien, décède dans sa soixantième année. — Le 10 janvier 1921, à Berlin, une manifestation des communistes, au nombre de 15.000, est dispersée par le mauvais temps. — Le 13, le parti démocratique allemand publie, à l'occasion de la campagne électorale à la Diète prussienne, un appel où il déclare s'opposer à toute suprématie de classes et vouloir l'égalité des citoyens pour « créer une Prusse capable de faire des conquêtes morales ». — L'amnistie est accordée au lieutenant Vogel, l'un des assassins de Rosa Luxembourg. — Le 15, anniversaire de la mort de Liebknecht et de Rosa Luxembourg, manifestation communiste et conflit avec la police. — Le

1. La première séance du Parlement saxon sera tumultueuse, et il s'en faudra de peu que les manifestants de la rue n'envahissent la salle. A cette séance, le président du Conseil Buck sera félicité, dans les couloirs, pour avoir écrit : « Je désire la revision du traité et espère que le sadisme politique de la France cessera bientôt. »

même jour, le parti populiste allemand tient à Potsdam son Congrès pour la Prusse. Il y est dit : « Le but du parti est de défendre la Prusse contre toute tentative de démembrement. Une Allemagne utilitaire ne peut se former qu'autour d'une Prusse vigoureuse. Ayons l'esprit de Frédéric le Grand et de Kant. Marchons sous l'aigle noire ! »

Cette énumération de faits paraît fastidieuse. Elle ne l'est pas. Elle marque les prodromes d'un mouvement plus important et qui déjà laisse deviner son approche rapide. Les communistes exploitent l'exaspération des sans-travail. Le jour des Rois, ils ont réussi, à l'hôtel de ville de Berlin, à chasser les conseillers de la salle des Séances. Ils disent volontiers à leurs adversaires : « Bientôt les Russes viendront vous coller au mur. A Plauen, les sans-travail désarment la garde. A Dresde, ils viennent jusque devant les députés exiger une gratification (!) de 600 marks. — Le 5 février, le comité central de l'association des syndicats allemands, comprenant des socialistes majoritaires et des indépendants, adresse une proclamation au monde ouvrier international l'invitant à protester contre les exigences de la Conférence de Paris : « Le peuple allemand s'est déclaré prêt à réparer les dommages causés, dans le cadre de ses moyens, mais il n'est pas disposé à se ruiner au profit du capitalisme international. » — Le 6, on découvre à Magdebourg un complot des socialistes extrémistes contre la sûreté de l'État (préparation d'une révolte ouvrière). Ce même jour, le docteur Simons a une entrevue avec 200 délégués représentant toutes les grandes fédérations de syndicats ouvriers du Reich. Les délégués approuvent entièrement le point de vue gouvernemental vis-à-vis des exigences de l'Entente. — Le 20, à Altona-Hambourg, l'ex-chancelier Scheidemann assure à un auditoire ouvrier qu'il ne faut pas trop espérer en une aide des socialistes étrangers.

Et, à partir de ce moment, les faits se précipitent. C'est ainsi que le 13 mars, les socialistes indépendants

organisent, à Berlin, neuf réunions publiques, à la sortie desquelles on crie : « A bas les commissions de l'Entente ! Chassez ceux qui ont violé la paix[1]. » — Le 18, on signale, de la région de Merseburg, de nombreux vols, pillages, tentatives de soulever les ouvriers. — Le 19, les ouvriers catholiques et les syndicats chrétiens d'Allemagne adressent aux catholiques du monde entier un appel leur demandant d'intervenir « au nom du Christ, en faveur de la revision du traité sous lequel l'Allemagne succombe ». On le voit, l'action est multiforme et part de tous les clans. Cette action tend moins à la lutte des classes qu'au machiavélique désir d'agiter le spectre révolutionnaire pour intimider l'Entente, à l'heure des sanctions. Si nous avons accumulé ainsi les circonstances énumérées sans lien, c'était pour les grouper le plus possible sous les yeux du lecteur et lui donner une facile vue panoramique de cette nouvelle manœuvre allemande. Nous allons la voir se développer au grand jour. — Le 20 mars, le journal berlinois *Rote Fahne*, par un article intitulé : « Une réponse nette », invite les ouvriers à prendre les armes. Simultanément, le *Vorwaerts* répond à un discours où M. Briand faisait allusion à la coïncidence des mouvements ouvriers en Allemagne et des difficultés du gouvernement d'Empire : « Il est faux que le gouvernement ait incité les ouvriers à la révolte, puisque l'appel du président d'Empire recommande le calme. » La belle raison ! Entre temps, l'agitation s'accentue à Eisleben, à Mansfeld, à Rodowitz. — Le 23 mars, à Hambourg, après un choc entre la police et les émeutiers, on compte trente morts. La fraction prussienne du parti populiste demande au président de la Diète de convoquer d'urgence cette assemblée. On signale des bombes à Auerbach (Saxe), à Leipzig, à Dresde. « Ce mouvement est-il sérieux, se demande-t-on en France, ou veut-on

1. Le même jour, à Munich, a lieu une énorme manifestation contre les sanctions des Alliés. Nous étudions, groupés à part, les faits bavarois contemporains de cette période, octobre 1920-mars 1921.

nous faire revoir le spectre bolcheviste? » Devant le problème des réparations, celui de la Silésie, veut-on à plaisir troubler un peu plus l'atmosphère? L'état de siège est proclamé à Hambourg. A Berlin, les ouvriers non communistes réprouvent les désordres. Le *Temps* du 25 mars demande sans préambule : « D'où vient l'argent? » Il ne vient pas des syndicats ouvriers. Faut-il donc chercher le « Pactole » à Moscou... ou à Potsdam? Hambourg est troublé au moment où le Reichstag vient de voter une loi assurant de considérables travaux aux chantiers navals! « La Saxe est la proie de bandes d'agitateurs, va dire l'Allemagne, et vous voulez nous retirer nos derniers fusils?! » Le *Temps* conclut que les révolutionnaires ont touché des deux mains; l'argent des Soviets vaut celui des réactionnaires allemands. Ludendorff et Lenine ont collaboré et, de loin, regardent. Les révolutionnaires, au reste, paraissent déjà fatigués. L'insurrection s'apaise à Eisleben, à Ettstedt, dans la région de Halle et en Thuringe. Essen résiste au communisme. La *Freiheit*, le 27 mars, déclare : « La masse des travailleurs condamne le mouvement actuel, qui est l'œuvre d'une minorité égarée. Mais si les nationalistes, les gens de Stinnes et les Kappistes, se figurent que leur moment est venu, ils éprouveront la même déception qu'en mars 1920. » Les fêtes de Pâques ne se passent certes point dans un calme absolu (échauffourées de Dortmund, Essen, Duisbourg, Elberfeld, Burghof, Magdebourg), mais, le 29, le ministre prussien de l'Intérieur croit pouvoir dire : « C'est la fin du mouvement. » Des tribunaux exceptionnels sont institués pour connaître des faits d'ordre révolutionnaire[1]. Quelques explosions d'une colère tardive sont encore signalées çà et là (Berlin, Iéna, Halle, Erfurt, Dresde); ce ne sont plus que des foyers locaux qui jettent leurs dernières lueurs. Le travail reprend en Saxe, le 1er avril[2].

1. Les socialistes indépendants et communistes protestent contre cette juridiction. Il y a 500 inculpés pour Berlin seulement.

2. Le ministère socialiste y paraît condamné.

Et un texte, attendu par nous, est enfin publié, le 14 avril. Le ministère de l'Intérieur prussien met en circulation un mémoire où il signale l'insuffisance de l'armement de la police, et exprime l'espoir que les récents événements décideront l'Entente à être plus conciliante à l'égard de la police allemande. Comment l'Allemagne pourrait-elle se priver de ses forces quand le Spartakisme la menace? Les ouvriers s'insurgent parce qu'ils ne veulent pas être traités comme des esclaves par les Alliés : « Les révoltés disposent d'une telle quantité d'armes et de munitions qu'on en est stupéfait », surenchérissent les journaux, en mentant. Les *Hamburger Nachrichten* publient une « perle ». Il paraît que le maréchal Foch travaille, la main dans la main, avec les communistes pour anéantir la pauvre Allemagne : c'est lui qui a fomenté les troubles ! Mais les Français seront punis, car un jour la révolution triomphera chez eux. Ce que l'on ne fait pas assez observer, c'est cette curieuse coïncidence : « Le 20 mars, le Reichstag vote la loi inspirée par nous sur le désarmement des organisations d'auto-protection. Le lendemain, l'émeute communiste éclate en Saxe et dans la Ruhr. » (Le *Temps*, 10 avril.) Au fond, tous les partis soutiennent le ministère dans sa lutte contre l'exécution du traité : centre pangermaniste, démocrates humanitaires, populistes, représentants de la grande industrie, nationalistes, militaristes, sozialdémokrates, indépendants, et communistes qui, eux-mêmes, professent le « nationalisme du pire », l'Allemagne jetée dans le chaos pour enfin s'allier à la Russie et régenter le monde[1]. Malgré les divergences apparentes, le Reich entier est ligué contre nous. Des indépendants ont crié à Berlin, devant l'hôtel de la mission française : « Nous abattrons la France, vive la Revanche ! » Communistes et réactionnaires échangent des coups de fusil, mais sont d'accord.

1. Le seul moyen de nous sauver serait de nous allier à la Russie des Soviets manifeste du comité communiste de Halle, mars 1921).

* * *

Avant d'envisager le réflexe des événements, en France, et divers mouvements, chez les ouvriers et les fonctionnaires de Germanie, pour la même période, nous en étions arrivés, au début de mars, à l'application des sanctions, à l'*occupation* rendue nécessaire par le trop évident mauvais vouloir de Berlin : nous rappelions la parole du ministre Briand : « Nous avons maintenant en mains des gages dont nous saurons nous servir. » C'est de ce moment que nous reprenons ici l'examen des faits.

On est, chez nous, satisfait du « geste énergique », et tel chroniqueur, prophète à sa façon, envisage assez volontiers l'opportunité de tenir un jour « Berlin sous le canon ». Il suffirait, dit-il, de franchir les Belts, de couper le canal de Kiel et d'occuper un point voisin des bouches de l'Oder, « d'où l'on peut aisément bombarder Berlin par avions et canons[1] ». Mais ce sont là plutôt des projets de guerre que des méthodes de paix, et il s'agit présentement, comme on sait, d'établir la paix sur de fermes bases. L'occupation effectuée, les douanes saisies, va-t-on assister enfin à « la mise en œuvre pratique et productive des clauses du traité » ? *(Daily Chronicle.)* Aux Communes, le Premier ministre préconise la manière forte : « Vous n'arriverez jamais à un accord avec l'Allemagne si elle croit que vous n'aurez pas recours à la force pour imposer l'exécution de vos revendications. » M. Lloyd George est donc dans ses bons jours, et, tout à souhait, il conclut : « Je crois que lorsque l'Allemagne se rendra compte que toutes les puissances et tous les peuples alliés sans exception sont décidés à agir justement et équitablement, mais fermement envers elle, elle arrivera à un accord bien meilleur que si on l'encourage à croire qu'il y a de la

1. M. Olivier Guiheneuc Le *Petit Journal* ,10 mars 1921,

division dans nos conseils. » La politique étrangère du Reich a donc fait faillite. Et serait-il donc vrai qu'on puisse s'entendre désormais pour faire marcher les Allemands, sans avoir recours au moyen fastidieux de la Conférence? C'est beaucoup espérer. Simons a échoué à Londres, complètement. Il rentre pour plaider, chez lui, l'innocence de l'Allemagne, réclamer la Haute-Silésie et la liberté mondiale du commerce. Il fait dire officieusement : « Les sanctions sont illégales. » Stinnes le harcèle, l'accuse d'avoir agi sans programme à Londres. Il fait insinuer que, bien plutôt, la France a manqué de bonne foi. Et qui sait s'il n'est pas l'inspirateur indirect de cette « mobilisation de juristes » qu'on projette à Berlin pour « établir la nullité du traité, à la suite des sanctions »? *(Deutsche Zeitung.)* La *Gazette de la Croix* préconise la résistance passive. Des forcenés veulent pousser à une rupture diplomatique avec les Alliés. Pourquoi pas la « guerre fraîche et joyeuse »? Von Simons, tiré à *hue* et à *dia*, déclare, embarrassé : « Nous devons faire tous nos efforts pour trouver de nouveaux moyens de rendre possibles des contre-propositions sur une autre base, mais pas au moment où on vient de nous donner une gifle. » (12 mars, Reichstag.) C'est vouloir flatter tous les partis, en son pays. Le ministre, à ce jeu de balance, trouve une majorité[1]. Mais toute la presse se déclare mécontente : « Le gouvernement sort du débat avec un œil poché », constate la *Freiheit*. Le général von Seckt lit, — au moins le croit-il, — dans l'avenir : « Les Français seront un jour trop heureux de revenir à nos contre-propositions. Ils nous demanderont de nouvelles négociations[2]. » C'est faire allusion à l'agitation que l'on entretient à l'Est. C'est, tout bien considéré, la question haute-silésienne qui a fait échouer l'accord de Londres. C'est pour elle que

1. « Le Reichstag approuve le fait que le gouvernement a préféré le rejet des conditions de Paris, plutôt que l'acceptation d'exigences inexécutables. » (268 voix contre 49.)

2. Le gouvernement français protesta contre un tel langage, et le secrétaire d'État von Haniels exprima ses regrets de l'incident.

Simons a prononcé le « nein » final. C'est encore pour elle que, le 15 mars, le Reichstag renvoie à une « commission spéciale » le projet de loi sur le Désarmement qui aurait dû être voté avant ce jour de dernier délai, en exécution des articles 177 et 178 du traité[1]. « L'application des sanctions ne nous dispense pas de tenir compte de ce texte », dit von Simons, « ce faisant nous compromettrons notre cause aux yeux du monde[2] ». Pourtant, on ne passe pas aux actes, et la commission avisera. C'est le moment où la Commission des Réparations rappelle à l'Allemagne l'obligation de payer, avant le 1er mai, 20 milliards de marks-or (art. 235[3]). Face aux contraintes du présent et d'un prochain avenir, tout le pays se raidit. Ce n'est pas sa vraie pensée qu'expriment les inconnus qui, le 15 mars, tentent de faire sauter la colonne de la Victoire, devant le Reichstag. (On saura, le 20 mai, que l'écrivain Hering fut l'auteur de l'attentat.) Cette pensée, on la déchiffre mieux dans la plainte adressée à la Ligue des nations, contre les sanctions prises. Rien du paragraphe 18 de l'annexe II de la 8e partie du traité n'y autorise une occupation des territoires allemands, rien n'y permet les sanctions économiques, puisque le terme du paiement des 20 milliards n'est pas encore échu[4]. L'établis-

1. Texte du projet : « Sont interdites les associations de toute nature qui exercent ou font exercer leurs membres au maniement des armes de guerre et se livrent à des occupations tendant à une mobilisation. Il est interdit aux établissements, unions universitaires et de combattants, sociétés de tir, de sports ou tourisme et en général aux associations de toute nature, de s'occuper des choses militaires ou de se tenir en relations avec le ministre de la Guerre ou toute autre autorité militaire. »

Le 29 mars, ayant fait diligence, la Commission renvoie le projet au Reichstag qui le discute. Le texte en est modifié (voir chapitre *Armée, marine, aviation*) et le projet de loi sur la dissolution des organisations d'auto-protection est adopté. Puis le Reichstag s'ajourne au 20 avril.

2. M. Simons semble mettre la parole de l'Évangile en pratique : « Celui qui reçoit un soufflet sur la joue droite doit tendre la joue gauche. » Pourtant on nous a assez souffletés jusqu'à présent. » (*Deutsche Tageszeitung*). — « M. Simons a perdu la confiance du peuple allemand. (*Gazette générale de l'Allemagne.*)

3. En espèces, bateaux, marchandises de toute nature. L'Allemagne prétend avoir versé ces 20 milliards et même davantage. L'estimation de la Commission est de 8 milliards versés. Avant le 23 mars, un premier versement d'un milliard de marks-or doit être payé, à valoir sur les 12 milliards restant dus.

4. À Londres, les gouvernements alliés ont décidé de taxer les marchandises allemandes. Dès lors, les Allemands, chez eux, boycottent les Alliés, veillent

sement d'une zone douanière n'est pas licite, selon l'article 270, puisqu'elle ne sert pas les intérêts de la population rhénane. Qu'on crée une procédure arbitrale : « Elle établira que l'Allemagne, animée de la même volonté de remplir ses obligations contractuelles, n'a provoqué en rien une perturbation de la paix. » La *Post* écrit : « En Allemagne passe le souffle de 1914. » La Diète hessoise proteste véhémentement contre la violation du traité. Le chancelier d'Empire publie, dans la *Revue de la Semaine*, un article « prouvant » que l'Allemagne n'est pas coupable de la guerre[1]. Le ministre de l'Économie publique observe : « Nos ennemis oublient que l'Allemagne, sans son commerce extérieur, achètera moins à ses adversaires. » L'épouvantail des douze milliards affole ou exaspère. Pourtant, dit le *Matin*, « le texte du traité n'est pas très effrayant pour l'Allemagne, en ce qui concerne le versement des vingt premiers milliards. A l'annexe II du chapitre des réparations, paragraphe 12, il est indiqué que les bons représentant les vingt premiers milliards qui n'auraient pas été amortis à la date du 1er mai 1921 seront alors échangés contre de nouveaux bons d'un autre type. Il n'y a pas de quoi faire frémir le gouvernement allemand dans cette paperasserie. Et une note publiée à Berlin témoigne de sa sérénité[2]. » L'Allemagne officielle croit donc pouvoir payer éternellement en « monnaie de singe », confondant les dispositions de l'article 235 et celles du paragraphe 12 (*c*) de l'annexe II[3].

à n'avoir avec eux que le minimum de relations, sauf pour les nécessités professionnelles. Des officiers français sont insultés à Ulm (18 mars).

1. Réplique immédiate : « Il est incontestable que le gouvernement impérial a provoqué le conflit. » Discours de Bernstein, socialiste majoritaire, au Reichstag, le 17 mars. Le lendemain, on lit dans les journaux berlinois cet entrefilet : « La réunion et le classement des actes du ministère des Affaires étrangères allemand, pour déterminer les causes de la guerre, sont terminés. On compte que quinze volumes paraîtront probablement dans le cours de cette année. »

2. Extrait de la note : « *Même si les premiers paiements effectués par l'Allemagne n'atteignaient pas 20 milliards, tout ce qui pourrait en résulter serait que les bons de trésorerie, non productifs d'intérêts, qui, pour cette raison, ne seraient pas remboursés, seraient échangés contre des bons du Trésor productifs d'intérêts.* »

3. Les termes de l'article 235 sont impératifs : l'Allemagne devra fournir, avant le 1er mai 1921, l'équivalent de 20 milliards de marks-or — cette somme comprend

Mais les financiers[1], la presse et le peuple, indifférents aux subtilités des textes, articulent avec une égale énergie un nouveau « non » qui refuse toute discussion. « Nous sommes pauvres, nous ne paierons pas. » Les capitaux, plus que jamais, fuient à l'étranger. Un acte officiel répond aussitôt à ces clameurs et les stimule : l'Allemagne retire les contre-propositions faites par elle à la Conférence de Londres. Elle n'en présente pas d'autres et ne cherche pas de terrain de conciliation. Le traité est donc moins qu'un chiffon à la Bethmann-Hollweg[2]. Il y a, cependant, derrière ce ton cassant, une réticence. « Nous ne tendrons pas la main pour de nouveaux pourparlers, mais nous devons être prêts à causer. » « Soit, réplique la Commission des Réparations, mais vous aurez payé les 12 milliards au 1er mai[3]. » Et elle notifie aux gouvernements alliés la carence allemande; sa fin de non-recevoir l'ordre à payer. « Moins que jamais ! » proclame l'Allemagne délirante, après avoir chanté le fameux *Siegreich werden wir Frankreich schlagen !* La Haute-Silésie vient de voter : l'allégresse soulève l'Empire.

non seulement la valeur des livraisons que l'Allemagne effectue pour le compte des réparations, mais encore les frais des armées d'occupation et certaines dépenses que l'Allemagne a été autorisée à faire pour achats de produits alimentaires et de matières premières — frais et dépenses qui ne sont pas portés au crédit de l'Allemagne sur son compte de réparations.

D'autre part, le paragraphe 12 de l'annexe II prévoit l'émission par l'Allemagne et pour le montant de 20 milliards de marks-or de bons ne portant pas intérêt, et remboursables au 1er mai 1921 ; ces bons ne peuvent être amortis que par les livraisons devant figurer au compte des réparations (ce qui exclut les frais des armées d'occupation, les dépenses pour achats de vivres, etc.).

Il est donc évident que, même si l'Allemagne satisfait entièrement aux stipulations de l'article 235 avant le 1er mai, il se pourra qu'une grande partie des bons ne soient pas encore amortis; ce sont ces bons non amortis dont le paragraphe 12 (c.) de l'annexe II prévoit le remplacement par de nouveaux bons portant intérêt, et remboursables à une date ultérieure.

Des dispositions relatives à l'émission de nouveaux bons ne modifient par conséquent en aucune façon l'obligation absolue mise à la charge de l'Allemagne par l'article 235. (Note de la Commission des Réparations, 19 mars 1921.)

1. Les experts financiers et économiques viennent dire au docteur Simons que, ni l'accord de Paris, ni les contre-propositions de Londres, ne sont compatibles avec la situation financière du Reich.

2. A Crefeld, le 21 mars, le premier bourgmestre dit en public : « Aucune maison allemande ne doit rester dépourvue de ce *marteau de sorcière* (le traité) qui forge la volonté d'unité de tout notre peuple.

3. Voir *Annexes*. « Réponse de la Commission des Réparations à l'Allemagne », 24 mars 1921.

On prédit donc, chez les Alliés, la nécessité de nouvelles sanctions : taxe sur les produits de la Ruhr exportés par voie fluviale[1]. Saisie des impôts en Rhénanie et de toutes les douanes maritimes de l'Allemagne. Enfin, suspension des délais d'occupation de la Rhénanie. Et même, extension de l'occupation avec exploitation directe à notre compte des richesses naturelles allemandes et organisation de l'exploitation commerciale. Saisira-t-on la réserve d'or de la Reichsbank ?

Y a-t-il lieu d'établir un lien de cause à effet entre le refus allemand et cette nouvelle explosion révolutionnaire qu'on signale en Saxe, à Halle, Eisleben, à Leipzig, Dresde, Rodevisch, Hettstedt, Hambourg, Altona ? (Voir plus haut.) « Que nous importe, écrit le *Petit Parisien*, quelle que soit la patience du peuple français, il lui est impossible d'admettre que cette situation se prolonge[2]. » « Agissons envers l'Allemagne avant qu'elle ne soit trop forte », conseille le maréchal Fayolle *(Chicago Tribune)*. Hélas, nos diplomates ajournent les sanctions : ce sont les vacances de Pâques ! Et la *Gazette générale de l'Allemagne* a l'impudence de dire : « La Banque d'Empire, c'est exact, dispose d'une réserve or de plus d'un milliard de marks, mais c'est là une propriété privée qui ne saurait être confisquée. » L'Allemagne, elle, n'attend pas le 1er mai pour agir. Elle multiplie sa propagande, elle se réjouit secrètement de ses troubles communistes[3], elle prépare cette baisse du mark qui, de chute en chute, l'abaissera à une presque insignifiante valeur ; elle commet des attentats en Silésie, et travaille au « rattachement » de

1. « Pourquoi les Alliés, tout en réclamant à l'Allemagne une partie de ses encaisses or, ne se substitueraient-ils pas au gouvernement du Reich pour percevoir la taxe sur le charbon qui sort par *voie fluviale*, à Duisbourg et à Ruhrort ? » *(Le Temps*, 24 mars.)

2. Avec précision, on commence à dire, en France, que si les Allemands ne paient pas ou paient mal, le problème financier sera pour nous insoluble.

3. Les communistes font évidemment le jeu des nationalistes : « Le mouvement actuel nous montre le prolétariat allemand, aussi hostile, aussi haineux, aussi avide de revanche que les nationalistes : ils sont coalisés pour détruire le « capitalisme et l'impérialisme de l'Entente ». Cela unit tous les Allemands. » (Le *Temps*, 30 mars 1921.)

l'Autriche. Pourquoi, suggère le *Matin*, ne pas traiter l'Allemagne en failli, et y installer, tout de suite, dans les industries, des agents de perception à notre profit ? Déjà une vaste organisation, outre-Rhin, s'élabore pour soustraire le pays au prélèvement sur ses exportations. Et l'on se moque du « créancier vainqueur » par le moyen de l'humour le plus fin. Qu'on en juge. L'expression « monnaie de singe », échappée des lèvres du maréchal Foch, a été entendue en Allemagne. Et l'on vend dans les rues, à Berlin, une traite pour rire, ainsi conçue :

Traite sur le débiteur

JEN'AIRIEN, le 12 mars 1921.

Bon pour Mk : 767.561.226

Payez sur présentation de ce chèque à l'ordre du débiteur la somme de..

767.561.226

valeur représentant « ce qu'on voudra » et portez-la en compte suivant avis.

A MM. Francshillinglire.

Le signataire,

N° 1, payable à Jen'airien.

Tournez S. V. P.

Lorsqu'on retourne le papier, le nombre 767.561.226 apparaît assez ingénieusement dessiné pour figurer le mot *Scheisse* dont Cambronne a donné la traduction à Waterloo.

Pour tout dire, la mauvaise volonté de nos Alliés rend difficile l'organisation de la barrière douanière sur le Rhin. D'ailleurs, les grands ports maritimes restent libres. Nous n'avons pas mis la main sur les administrations des chemins de fer. « Si nous ne prenons pas, dès aujourd'hui, les décisions nécessaires, les difficultés iront sans cesse s'aggravant et deviendront inextricables[1]. » Le *Vorwaerts* dit sur le mode railleur : « Le poing de fer de M. Briand n'est qu'une copie du poing de fer de Guil-

1. Raymond Poincaré. Le *Matin*, 4 avril.

laume II. Il nous rend furieux, mais ne nous épouvante pas. » « Le coup que Briand veut diriger contre nous ne peut être supporté que s'il frappe un peuple décidé à la résistance », ajoute le *Lokal Anzeiger*. Et la *Germania* : « L'Allemagne ne peut rien changer à son point de vue. » C'est que notre Premier a dit au Sénat, le 5 avril : « Si le débiteur se dérobe, le créancier a droit d'exercer une coercition. Si, l'échéance arrivée, l'Allemagne essaye, par de nouvelles tergiversations, de se soustraire à ses obligations, *c'est une main ferme qui s'abattra sur son collet.* » (Voir plus loin.) L'ultimatum est précis : nos troupes sont prêtes. Voici trente mois que l'heure de l'armistice a sonné. L'ex-ennemi attendra-t-il la contrainte ? Peut-être pas. Dès le début d'avril, il a demandé les bons offices des États-Unis, comme une sorte de médiation. « Tenez vos engagements, ont répondu les Américains ; l'Allemagne est moralement responsable de la guerre. Tout espoir que l'Amérique pourrait l'aider à esquiver ses obligations doit être considéré comme absurde et ridicule. » (Déclaration Hughes.) A entendre ce langage, on réfléchit, à Berlin, et on laisse dire que l'ouverture de nouvelles négociations n'est pas impossible. Déclaration qui ne va pas sans argutie : « Nous sommes prêts à reconstruire, et à effectuer les paiements, dans la mesure de nos forces, mais à trois conditions : 1° attribution de *toute* la Haute-Silésie à l'Allemagne ; 2° évacuation des villes du Rhin nouvellement occupées ; 3° déclaration que l'occupation de la rive gauche du Rhin prendra fin, *de toute façon*, après quinze ans. » (Th. Wolf, *Berliner Tageblatt.*)

Le 9 avril, le nouveau Landtag prussien élit le centriste Adam Stegerwald (déjà ministre du Bien-être public et chef des syndicats jaunes), président du Conseil de Prusse : il est chargé ainsi de constituer le nouveau cabinet. Le 17, après son échec dans la réalisation d'un cabinet politique, il se décidera à n'appeler que des fonctionnaires. Petite parenthèse ouverte sur un moindre détail

de la vie intérieure de l'Allemagne. Pour ce pays, quoi qu'il en dise, il n'est, en ce moment, qu'un problème : un problème extérieur dont la gravité s'affirme d'instant en instant. Le 1er mai, date fatidique, approche. Le docteur Simons, en voyage à Berne, risque cette hypothèse : « La nation française préférera, j'en suis convaincu, mettre à l'épreuve notre bon vouloir, qu'écraser par la force de ses armes, sans profit pour personne, un adversaire déjà désarmé. » C'est de la psychologie, mais est-ce voir juste ? Autrefois, un Français a appuyé de justes sanctions sur cette ferme parole : « Monsieur, puisque la religion, l'honneur, l'intérêt et votre propre signature ne sont rien entre nous, j'envoie mon cousin le duc de Vendôme à la tête de mes armées pour vous expliquer mes intentions. Il ne vous donnera que vingt-quatre heures pour vous déterminer. » M. Briand sera-t-il plus magnanime que Louis XIV ? Sans aller à une nouvelle guerre, n'enverra-t-il pas, lui aussi, le maréchal Foch « à la tête de ses armées » ? C'est exactement ce que prévoit à Londres, le journal *National Niews :* « Il ne serait pas surprenant qu'à la fin, on trouvât que la marche sur Berlin est le seul moyen de faire respecter les clauses du traité. » De Berne, on télégraphie aux agences (10 avril) : « Le docteur Simons n'a même plus l'illusion qu'une mobilisation de quelques classes, en France, pourrait provoquer des troubles. » On dit en Amérique : « Dans sa lutte pour obtenir réparation, la France aura derrière elle tous les commerçants et les travailleurs de notre République. » (M. Kingsley, président de la Chambre de Commerce de New-York.) La Commission des Réparations fixe la dette allemande, et les charbonnages de la Ruhr, au cas de non paiement, sont directement menacés. Quelle espérance peut-on fonder, devant cette saisie imminente sur « un appel à la justice du monde ? » *(Berliner Tageblatt,* 12 avril.) Et à quoi bon présager, pour faire peur aux Français insatiables, les représailles du vaincu : « Si l'Entente va jusqu'au bout de son pro-

gramme de sanctions, on organisera la guérilla terroriste, on fera sauter les maisons des missions, on lancera des bombes sur les officiers et les fonctionnaires alliés : on combattra la domination étrangère[1]. » La France ne se laissera pas intimider par ces prophéties. Son porteur de contraintes sera, demain, accompagné du gendarme[2]. Aussi bien, fort perplexe, le docteur Simons consulte le Conseil des ministres et les techniciens. Les délégués allemands plaident devant la Commission des Réparations. Et l'on songe à solliciter encore l'équité du président Harding. Les chefs des partis politiques du Reichstag délibèrent, et non moins qu'eux, les socialistes. L'ancien chancelier Hermann Müller, dans le *Vorwaerts*, insiste sur la « nécessité » de faire des propositions acceptables. Il y a urgence. La Belgique, le 17, approuve avec un unanime enthousiasme, la décision que la France a prise de forcer l'Allemagne à s'acquitter, *fût-ce au prix d'une action militaire*. « L'action envisagée se développera-t-elle assez vite pour arrêter la politique de violence des Français? » *(Berliner Tageblatt.)* Les journaux français sont catégoriques « Il ne suffit pas de crier : « A Berlin »; il faut y aller, sans plus tarder[3] ». « Il ne nous reste maintenant qu'à ne pas nous laisser prendre aux *dernières convulsions de la ruse* et à ne pas reculer la coercition solennellement annoncée, quelque effort que fasse l'Allemagne pour amuser les Alliés[4]. » «La France ira jusqu'au bout pour se faire payer et aura pour elle l'opinion universelle[5]. » « C'est à la France qu'il incombera, une fois de plus, de fournir la part principale de la force qui sera mise au service du droit[6]. » « La saisie d'un gage doit

1. Déclarations d'un professeur allemand pacifiste (!) à M. de Guillerville. (*Le Temps*, 15 avril 1921.)

2. « L'huissier ayant été envoyé, si le débiteur persiste à se montrer récalcitrant, le gendarme doit l'accompagner. » (M. A. Briand, Chambre des députés 12 avril.)

3. Général Maitrot. *L'Eclair* (de Paris), 15 avril.

4. Raymond Poincaré : *Revue des Deux-Mondes*, 15 avril.

5. *L'Eclaireur de Nice*, 14 avril.

6. *Le Temps*, 15 avril.

précéder toute reprise de négociation » (Jacques Roujon, le *Figaro*, 14 avril.) Et, parmi toutes les déclarations britanniques, celle-ci, qui les résume : « Nous devons contraindre l'Allemagne, ou nous considérer comme vaincus. Nous serons alors la risée du monde entier. » (*Morning Post*, 15 avril.) Pour les Alliés résolus, la raison dominante est d'ordre militaire. « Nous discuterons aussi bien les mains pleines que les mains vides », dit un ex-ministre français, M. André Lefèvre. Il est clair que l'Allemagne a de l'argent : son Conseil d'Empire vient de fixer le budget ordinaire de 1920 à 44 milliards 500 millions et le budget extraordinaire à 89 milliards 600 millions. D'autre part, les millions de Hugo Stinnes et des grands industriels, formidables, sont partout à l'étranger. Le Reich a maquillé son avoir en se couvrant de haillons : les gages réels, positifs, existent. « L'Allemagne n'a plus assez de volonté ni de force pour faire la guerre, constate Harden, mais il lui en reste suffisamment, hélas, pour causer encore des malheurs. » Ce sont ces malheurs qu'il faut empêcher. Si l'Allemagne croit devoir faire une offre honnête, qu'elle se hâte ! « Si nous lui cédons sur un point essentiel, nous pouvons être sûrs qu'elle se croira désormais tout permis[1]. » Elle étudie, paraît-il, quatre grands projets : *a)* emprunt international; *b)* transfert de la dette envers les États-Unis; *c)* participation dans l'industrie allemande; *d)* reconstruction des régions dévastées. « Mais, dit le *Temps* (18 avril), chacune de ces idées est déformée — *gekrümmt*, — car il semble que les milieux officiels aient la propriété de dévier la pensée. » Or, les jours passent. MM. Briand et Lloyd George vont se rencontrer à Lympne. Les États-Unis viennent de repousser définitivement toute médiation pro-allemande (2e démarche)[2]. « L'Allemagne est donc totalement isolée

1. R. Poincaré. *Le Matin*, 18 avril.

2. « Le gouvernement des États-Unis ne peut pas consentir à agir comme médiateur sur la question des réparations... Il exprime à nouveau son sincère espoir que le gouvernement allemand formulera promptement des propositions

dans le monde[1]. » Il ne peut plus même être question de gagner du temps. A Paris, un plan d'occupation et d'exploitation de la Ruhr est mis au point. Le Vatican a décliné de servir d'intermédiaire. Voici le moment décisif. « Il y a des semaines, dit le *Temps* (23 avril), qui décident le sort d'une génération. » Il y a des minutes qui décident celui d'un Empire... Enfin, on connaît, le 27 avril, la pensée du gouvernement, sa *solution*, que contient une note remise l'avant-veille, comme une carte suprême, au chargé d'affaires américain à Berlin. (Voir *Annexes : Les propositions allemandes avant le* 1er *mai* 1921.) Le docteur Simons, au Reichstag, le fait suivre d'un discours (voir *Annexes)* qui consolide la situation de son cabinet, et d'où cette phrase est à détacher : « Il y a pour chaque violence une limite qu'aucun peuple ne permet plus de franchir, et il est dangereux d'approcher trop de cette limite. » Agressivité qui ne trompe personne, pas plus que l'ironie de ce paragraphe : « M. Briand m'apparaît comme un homme qui, pour s'emparer de substances précieuses, brise et vide la cornue avant que l'opération chimique soit achevée. » Il n'en est pas moins vrai que les propositions sont insuffisantes, qu'aucune précision n'y figure, quant au nombre et à l'importance des annuités, qui seront seulement subordonnées à la capacité de paiement de l'Allemagne. L'Allemagne veut bien reconstruire la France ravagée, mais nous devrons évacuer les pays rhénans. Que devient, en ceci, le traité de Versailles? Dérisoirement, sans doute, la *Deutsche Allgemeine Zeitung* calcule que le dernier paiement aura lieu dans 88 ans. Le 28 avril, M. Simons, anxieux des événements proches, affirme que le désarmement de l'Allemagne est effectué sans réserve. « Nul ne peut penser que l'Allemagne menace la France. Il ne faut pas perdre tout espoir de voir se produire un changement dans

présentant une base convenable de discussion. » (Réponse de M. Hughes, secrétaire d'État, 22 avril.)

1. Le *Matin*, 22 avril.

l'opinion française à l'égard de nos propositions. »

Entre temps, la Commission des Réparations a fixé les taux d'évaluation des dommages, statué sur la conversion en or des chiffres obtenus et arrêté à la somme de 132 milliards de marks-or la dette de l'Allemagne. (Voir *Annexes : Communiqué officiel de la Commission.)* La part de la France[1] sera de 52 % de cette somme, soit 68 milliards 640 millions de marks-or, représentant au change du jour 226 milliards 512 millions de francs.

Comme dernier argument devant ces mathématiques impératives, Berlin crée une crise parlementaire, annonce la démission prochaine du docteur Simons, celle du chancelier Fehrenbach et de tous les ministres. Ainsi atteint-on cette date du 1er mai 1921, qui, dans la *Revue Hebdomadaire*, le 30 avril, inspire à M. Jacques Bainville les paroles suivantes : « Le bon sens, la force des choses nous poussent à « réaliser » le traité et à prendre des gages. On y vient lentement, trop lentement, mais sûrement. Que l'occupation de la Ruhr ne donne pas tout ce qu'on attendait (ce qui dépendra encore de nous et de la manière d'occuper), ce qu'elle rapportera vaudra mieux que le vide de la caisse, puisque, trente mois après l'armistice, vingt-deux mois après la signature de la paix, seize mois après l'entrée en vigueur du traité et le jour même — 1er mai 1921 — fixé pour la première échéance de 20 milliards, la chose « d'importance » reste à faire : obliger l'Allemagne à payer. »

* * *

En France, pendant la fin de mars et le mois d'avril, divers événements méritent une rapide récapitulation rétrospective. Le 15 mars, à la Chambre, M. Jean Hennessy préconise l'emploi de la main-d'œuvre allemande pour la reconstruction des régions dévastées. M. Briand

1. D'après l'arrangement interallié de Spa, signé le 16 juillet 1920, pris en conformité de l'article 237 du traité.

établit, le même jour, que pour la répartition des taxes, en Allemagne, il y aura un fonds commun et que « la taxe est prélevée pour le compte commun des Alliés ». Le 5 avril, important débat au Sénat. M. Briand y définit notre politique étrangère et déclare : « La France, d'accord avec ses Alliés, est bien décidée à avoir le dernier mot. Nous ferons consacrer notre créance, au besoin, par la force. » Le 8 avril, l'*Illustration* publie les premières pages écrites par M. Clemenceau, depuis qu'il a quitté le pouvoir. Ce sont des extraits inédits de la préface du livre *La Paix* que M. André Tardieu fera paraître la semaine suivante:

« Si les Allemands n'ont pu mesurer encore la profondeur d'une chute irrémédiable, s'ils n'ont pu démêler l'éventuelle valeur de l'acte culminant de l'immense tragédie, ils sentent encore très fortement bouillonner en eux-mêmes toutes les sources profondes d'une vie de labeur et de volonté. Leur faute est de ne voir l'avenir qu'à travers les brumes sanglantes d'une civilisation greffée sur des survivances de barbarie. S'ils se peuvent rénover, ils prendront graduellement la juste place à laquelle ils ont droit dans le monde.

« Sinon, les vainqueurs, qu'ils en aient ou non la conscience, se trouvent dès à présent condamnés à veiller de très près aux barrières des pays devenus, comme disait le président Wilson, « des frontières de liberté ».

. . . .

« Tel est notre pressant devoir de ce jour. Le traité signé n'est qu'une feuille au vent sans la suite d'exécution. Le plus fort dans le monde sera le plus vigilant, le mieux préparé à se défendre contre toute entreprise mauvaise, à aider son prochain dans la détresse qui, à son tour, voudra l'aider avec ou sans traité. C'est notre loi commune, et la déloyauté du boche n'est qu'une invitation nouvelle à nous toujours garder. S'il est des sentinelles qui sommeillent ou se laissent surprendre, au peuple intéressé l'immédiate réplique de défense. Quand je demande que l'esprit public soit en éveil, c'est qu'on a vu trop souvent les maîtres de la puissance employer tous leurs soins à l'assouplir. »

M. Clemenceau conclut :

« Aujourd'hui, comme hier et demain, aucune suite de succès ne peut être attendue que des capacités de discipline intérieure chez les peuples dignes de concevoir et de réaliser l'ordre nouveau d'une juste paix de labeur. L'événement parlera. Celui qui voudra le plus fortement et le plus longtemps aura raison de l'autre partie. L'ambition vaut par son objet, la plus belle n'en réclame que plus haut des caractères, des volontés.

« Ce n'est ni la noblesse des aspirations, ni le ferme courage qui peuvent nous faire défaut. La constance du propos, la méthode et l'esprit de suite furent de nos principaux manquements dans l'histoire.

Ne pouvons-nous puiser dans les épreuves de ce temps la force de rehausser les gloires de la guerre (insuffisantes à maintenir un peuple), d'un supérieur ensemble de ces achèvements de la paix dont s'illustra souvent notre passé ? Pour s'approprier l'avenir, il n'est que de le forger soi-même. Enclumes et marteaux sont là, soyons les bras[1]. »

Le même jour, et à nouveau au Sénat, M. Briand réplique aux affirmations du docteur Simons. Le 9, le général de Castelnau déclare *(Echo de Paris)* qu' « en tout état de cause, le peuple français ne veut ni vivre dans la honte des faillis, ni mourir dans la détresse des ruinés ». Le 13, la Chambre entend M. Briand menacer l'Allemagne du gendarme en même temps que de l'huissier. Le 15, notre premier ministre dit à la Commission des Affaires étrangères de la Chambre : « Si l'Allemagne faisait d'ici le 1er mai de nouvelles offres, je n'accepterais pas d'engager, avec ses représentants, de nouvelles conversations sans obtenir préalablement des gages, afin de mettre ainsi obstacle à la politique d'atermoiement que le Reich pourrait être tenté de poursuivre. » Le même jour, nos chefs militaires et civils arrêtent, en conseil à l'Élysée, toutes mesures utiles. Le 19, l'entretien de Lympne est décidé. Les ministres alliés se réunissent, le 23 avril. « M. Lloyd George a le sentiment qu'on a fait preuve du maximum de patience à l'égard de l'Allemagne[2]. » Le lendemain, MM. Lloyd George et Briand examinent les offres de Berlin. Le 25, retour de M. Briand à Paris. Le 26, il expose à la Chambre le résultat de ses conversations : « Le 30 avril, dit-il, les Alliés seront à pied d'œuvre. » Par 400 voix contre 25, la Chambre fait confiance au gouvernement. Le 27, le gouvernement français fait tenir à son ambassadeur à Washington une note déclarant les propositions de Berlin inacceptables. Le 30, première journée de la Conférence de Londres (Conseil suprême). Le Premier anglais estime

1. M. Alfred Capus voit dans la préface de Clemenceau « un puissant commentaire philosophique du traité de Versailles et de ses conséquences ». *(Le Gaulois.)*

2. Dépêches d'agences.

qu'il faut signifier à l'Allemagne des manquements au traité *avant d'appliquer les sanctions*. Si, *alors*, l'Allemagne persiste dans son attitude, les Alliés procéderont à l'occupation de la Ruhr. Émoi à Paris. Mais le surlendemain, M. Briand fait triompher la thèse de l'action immédiate : « Les puissances alliées décident de prendre toutes les mesures militaires en vue d'une occupation de la vallée de la Ruhr, au moyen des forces alliées sur le Rhin, et, dans ce but, de commencer *immédiatement* l'appel et la concentration des contingents français supplémentaires jugés nécessaires. »

* * *

Le 1er mai 1921, nous venons de le constater, M. Briand, à Londres, se refuse à accepter, sous quelque forme que ce soit, l'envoi d'un nouvel ultimatum, et la reprise de toute discussion avec l'Allemagne sur ses obligations. Il est en désaccord, — momentané, — avec M. Lloyd George. Il n'est pas inutile, on le verra bientôt, de rappeler cet incident du Conseil suprême : clos après quelque débat, il se rouvrira sous une autre forme, avant peu. L'ordre de rappel de la classe 1919 est lancé le 2 mai. « Pendant les douze jours nécessaires pour les préparatifs de l'opération, la Commission des Réparations notifiera à l'Allemagne les modalités et les garanties de paiement fixées pour l'acquittement de sa dette. Si, à l'expiration de ce délai, l'Allemagne n'a pas donné son assentiment sans réserve à ces conditions, l'occupation de la Ruhr deviendra immédiatement effective. » (Communiqué aux agences[1].) Le 3 mai, on en est encore à savoir si les troupes britanniques participeront aux mesures d'astreinte, ne fût-ce que par une manifestation navale dans les grands ports du Reich. On dit : « L'Amérique interviendra peut-être. »

1. On en juge : c'est là une sorte d'arrangement transactionnel ent e les points de vue des ministres français et britannique.

L'Allemagne fulmine : « Ce que l'on veut, c'est nous arracher la Ruhr ! » Et, de fait, la *Démocratie nouvelle* (2 mai) ne mâche pas les mots. Lysis intitule, ce matin-là, son article : « La France annexera la Ruhr un jour. » C'est la note catégorique; elle est rare et vraisemblablement unique dans notre presse. Pour cette prédiction, *Bonsoir*, le lendemain, accuse Lysis de trahison, trahison des intérêts de la France. C'est en effet assez maladroit de faire un tel pronostic au moment où nos amis anglais laissent apercevoir que les moyens énergiques ne leur semblent pas absolument opportuns[1]. Il y a du malen-

1. Lysis, le 4 mai, prendra directement l'Angleterre à parti :

« Au fond, si nous n'arrivons pas à nous faire payer, quel est l'obstacle? Est-ce l'Allemagne? Non, c'est l'Angleterre. Si nous étions seuls devant l'Allemagne, il n'y aurait pas de difficultés, parce que nous sommes assez forts pour exiger d'elle, et pour lui prendre au besoin ce que nous voudrions, mais l'Angleterre est là qui ne veut pas. Cela dure depuis deux ans ainsi : toutes les fois que nous voulons affirmer nos droits, l'Angleterre élève la voix, doucement ; nous voulons discuter : elle crie plus fort, alors nous cédons, nous rentrons dans notre trou. Quand Clemenceau gouvernait, on répandait sur lui des soupçons infamants : il faut le réhabiliter; à part Millerand, qui tint tête un moment au Premier britannique, la tradition des politiciens est depuis longtemps — depuis qu'ils n'obéissent plus à la Russie — de s'agenouiller devant l'Angleterre. Pourquoi? Mais parce qu'ils n'ont pas de patriotisme et qu'il en faut pour dire à l'Angleterre, après avoir épuisé les formules de politesse usitées en diplomatie : « Si nous ne pouvons pas nous entendre et ne voyons pas les choses du même point de vue, c'est ennuyeux, mais, dans ce cas, allez de votre côté, nous irons du nôtre. » Ce serait la voie du salut pour le pays, mais aussi celle des complications pour l'homme d'État qui déclancherait une orientation nouvelle, aussi grosse de conséquences; il n'est pas sûr qu'elle lui porterait bonheur, parce que notre pays a la spécialité de laisser mourir de faim ses inventeurs et de les glorifier après leur mort ; mais nos inventeurs ont du cœur, ils n'en inventent pas moins : nos politiciens n'ont pas de cœur, ils ne peuvent donc pas se dire que gouverner consiste à s'attirer des embêtements pour être utile à son pays; pour eux, gouverner c'est jouir et passer les tracas à son successeur, qui raisonne de même...

« Il saute aux yeux que l'Angleterre ne peut pas être avec nous, quand nous voulons annexer la Ruhr, ni même l'occuper, parce qu'on passe d'une opération à l'autre avec aisance, elle le sait mieux que personne. Elle ne peut pas nous aider à nous installer dans la Ruhr, parce que si nous étions dans la Ruhr, d'abord nous ne lui achèterions plus de charbon, ensuite, ayant le charbon et le fer en abondance, nous échapperions à son contrôle et deviendrions un État aussi riche, aussi puissant qu'elle.

. . . .

« Ceci pour dire que, si la France ne veut pas renoncer à la victoire, *il faut qu'elle rompe avec l'Angleterre*. S'il existe un moyen pour elle de l'éviter, en tout cas, ce n'est pas de se faire toute petite. Ne blâmons pas plus les Anglais que les Allemands de ne pas prendre au sérieux ceux qui n'ont pas la virilité de se défendre.

« LYSIS. »

Cet article véhément est accompagné d'un dessin d'Henriot, où les deux Alliées dialoguent en ces termes : « Chère France, vous ne doutez pas de mon inaltérable amitié. » — « J'en suis certaine, mais que feriez-vous donc si vous étiez mon ennemie? »

tendu dans l'air. Déjà on s'étonne, chez nous, que nous ne puissions plus lever le petit doigt sans l'autorisation de l'Angleterre. On constate que le Conseil, tout en paraissant à la fin repousser l'ultimatum préalable, l'a maintenu en fait, pour que Londres soit satisfait. L'Allemagne a, somme toute, obtenu un nouveau délai. Le 4 mai, le Conseil éprouve le besoin de siéger encore. Y a-t-il un « accrochage » ? Non, certes, mais on pourrait le croire. M. Lloyd George a demandé au maréchal Foch, comme pour déguiser un rappel à la prudence : « Ne craignez-vous pas, après avoir occupé la Ruhr, d'être amené à aller plus loin et d'avoir à porter votre marche jusqu'à Berlin ? »

On apprend (4 mai) que le gouvernement allemand a décidé de démissionner, et l'on parle à Berlin d'un ministère Stresemann, « prêt à accepter les conditions de l'Entente ». C'est peu probable. Il est plutôt à craindre que l'Allemagne se ressaisisse. « L'influence de certains milieux anglais[1] », les félicitations de Lenine à Berlin, les discours provocateurs de Helferich, les excitations des agents de Stinnes, les lenteurs de Londres, la tournée de propagande de M. Loebe, président du Reichstag, dans les pays rhénans, les troubles extrêmement graves qui viennent d'éclater dans les districts de Haute-Silésie, tout concourt à encourager le Reich à ne laisser tomber ses cartes qu'une à une. La *Gazette de Francfort* donne au futur gouvernement des conseils patriotiques : « Vous tiendrez compte que si l'opinion anglaise accepte le chiffre fantastique de 132 milliards (dernier chiffre adopté), c'est uniquement pour écarter une crise politique. Au fond, l'Angleterre sait que ce chiffre dépasse les capacités allemandes, et elle estime que la question sera revisée plus tard. » Le président d'Empire, Ebert, consulte les partis, sans aboutir à trouver un successeur à Fehrenbach lorsque déjà l'*ultimatum* est remis, à Londres, au docteur

1. Le *Messin*, 4 mai 1921.

Sthalmer, ambassadeur du Reich, qui le transmettra à Berlin. Il n'y a, pour l'Allemagne, qu'à se soumettre ou à être en état de rébellion. La dernière séance du Conseil suprême a été tenue le 5 mai au matin, et il en est sorti une déclaration commune[1]. (Voir *Annexes.)* Ce même jour, le président Ebert propose, dit-on, au prince de Bulow de constituer le nouveau gouvernement[2], à l'heure où M. Lloyd George, aux Communes, affirme la solidarité franco-anglaise et déclare : « Les blessures de la France ne sont pas cicatrisées, les régions dévastées restent dévastées. Il faut les reconstituer et les restaurer. Nous voulons qu'on agisse de franc jeu à l'égard de la France : c'est elle qui est la victime de cette guerre. » C'est terminer galamment la discussion de Londres. « L'Entente demeure debout », constate M. Viviani, dans le *Petit Journal*. « Nous avons traversé la bourrasque », avait déjà dit M. Briand à M. Lloyd George. « Restons d'accord, nous régénérerons l'Europe », a répondu le souriant Gallois. Et, pour que la joie soit complète, les Alliés invitent les États-Unis à reprendre place dans leurs conseils[3].

Le 6 mai, la Commission des Réparations a établi l'état des paiements, prescrivant les époques et modalités. Le chef de la délégation allemande pour les charges de la guerre reçoit ce texte accompagné d'une lettre d'envoi. (Voir *Annexes.)* Il y apparaît que le tout récent accord de Londres donne moins de garanties que celui de Paris, et le *Temps* du 6 mai, analysant ce document, conclut : « Notre commentaire fait comprendre que le discours prononcé par Lloyd George ne suffit pas à effacer l'impression produite en France par les décisions de Londres. »

A Berlin, on s'amende. « Beaucoup de journaux reconnaissent que les contre-propositions du docteur Simons,

1. Celle qui fut remise au docteur Sthalmer.

2. Cette tentative eût été vouée à un échec certain, ce n'était d'ailleurs qu'une fausse nouvelle. De vaines combinaisons Schwander, Mayer, vont suivre.

3. Dès le 6 mai, on apprend que M. Rolland Boyden, commissaire américain à Paris, représentera les États-Unis auprès de la Commission des Réparations.

à Londres, en mars, ont été par trop inférieures[1]. » Mais on n'en crie pas moins que l'on va être égorgé. Une note nouvelle se fait entendre : peut-être pourrait-on accepter provisoirement l'ultimatum jusqu'à ce que les Alliés reconnaissent leur absurde erreur. « L'acceptation est, en somme, le moindre mal », explique le *Vorwaerts*. C'est l'avis du fameux Parvus. Stresemann n'est pas loin de le partager : « Le peuple allemand subira courageusement les épreuves décisives. » De fait, on est complètement désorienté, mais l'idée impérieuse, c'est de sauver Essen ! Néanmoins, comme on ne peut tomber à genoux sitôt après avoir montré le poing, la presse continue à tonitruer : « Bientôt, les Français se rendront compte qu'ils ont anéanti la civilisation ! » *(Deutsche Allgemeine Zeitung.)* C'est le ton moyen des invectives. La formation du cabinet s'attarde : les socialistes majoritaires, le plus gros parti du Reichstag, refusent le pouvoir et laissent les bourgeois dans le « gâchis ». Les grands industriels, intraitables, continuent à réclamer le rejet de l'ultimatum. On se rit de l'obligation de désarmer : on insulte l'impérialisme français, et les Belges, nos « complices », sont vilipendés en paroles. Mais l'accent qui domine est, malgré tout, caractéristique : on cherche à accepter la loi des Alliés par un biais qui sauve un peu la face. Dans les couloirs du Reichstag, on dit : « C'est l'enfer qui nous menace. Le nouveau cabinet, s'il refuse, supportera les conséquences de son geste. » Le 9, on peut écrire dans toute l'Europe que l'Allemagne va ployer l'échine. Le *Vorwaerts* se prononce sans ambages pour la soumission. Certains industriels, calmés, font de même. « L'acceptation améliorera sans doute la situation de l'Allemagne pour la Haute-Silésie », suppute le *Berliner Tageblatt*. On reparle de Stresemann comme président du Conseil. Enfin, le parti populiste se décide : « Il faut obéir à l'ordre des Alliés. » Les socialistes indépendants conviennent que

1. Le *Temps*, 7 mai.

le refus équivaudrait à une catastrophe. Les journaux rhénans et westphaliens font écho. On fait observer qu'à partir de 1926, l'accord de Londres se traduira par des paiements inférieurs à ceux qu'aurait exigé l'accord de Paris. Et l'on se réserve de dissimuler une partie des exportations allemandes pour réduire ainsi les annuités variables. Le 10 avril, insidieuse, la *Gazette de Francfort* écrit : « Avant tout, — c'est un point sur lequel il faut toujours revenir, — nous obtenons la possibilité de rappeler à la Commission des Réparations qu'elle doit, conformément au traité, proportionner nos versements à notre véritable capacité de paiement. Nous ne signons pas, comme on nous le demandait jusqu'ici, un arrangement financier dont l'exécution littérale et ponctuelle nous aurait été imposée sans recours. Non : un arrêt nous étant dicté en vertu du traité, nous nous déclarons prêts à l'exécuter — dans la mesure où nous le pourrons. »

« Le temps changera tout ! » voilà l'opinion qui se généralise. « Dans dix ans, l'Entente sera morte. Alors, toutes choses nouvelles ! » Le 10 mai, le Reichstag accepte l'ultimatum par 221 voix contre 175[1]. Il y a un cabinet

1. *Par l'acceptation de l'ultimatum, nous faisons disparaître la menace imminente d'une occupation de la Ruhr. La crainte souvent exprimée que l'occupation aurait lieu dans tous les cas, que nous signions ou non, n'est appuyée par aucun passage de l'ultimatum.*
(Déclaration du chancelier Wirth.)

Aussitôt après la séance de nuit, le chancelier transmit télégraphiquement à l'ambassadeur allemand à Londres la note suivante pour être remise à M. Lloyd George. (La même note fut envoyée à Paris, Rome, Bruxelles et Tokio.)

En vertu de la décision du Reichstag, je suis chargé de déclarer ce qui suit au nom du nouveau gouvernement, relativement à la décision des puissances alliées, du 5 mai 1921.

Le gouvernement allemand est décidé :

1° A remplir, sans conditions ni réserves, ses obligations telles qu'elles sont fixées par la Commission des Réparations;

2° A accepter et à réaliser, sans conditions ni réserves, les mesures de garanties prescrites par la Commission des Réparations, au point de vue de ces obligations;

3° A exécuter sans réserves ni retard les mesures en vue du désarmement sur terre, sur mer et dans les airs, qui ont été notifiées par la note des puissances alliées du 21 janvier 1921; les mesures dont l'exécution est en retard devront être exécutées immédiatement, les autres, dans les délais prescrits;

4° A procéder, sans réserves ni retard, au jugement des coupables de guerre et à l'exécution des stipulations du traité mentionnées dans la première partie de la note des gouvernements alliés du 5 mai 1921.

Je vous prie de porter sans retard cette déclaration à la connaissance des puissances alliées.

WIRTH.

dont le docteur Wirth est le chancelier et l'intérimaire des Affaires étrangères[1]. (Les prochaines échéances prévues par le traité sont donc, à dater de ce jour : 12 *mai :* acceptation de l'ultimatum; 1er *juin :* paiement d'un milliard de marks-or; 30 *juin :* désarmement; 1er *juillet :* création et remise des obligations représentant le montant des 12 milliards marks-or; 15 *juillet :* premier paiement trimestriel, par quart, de l'annuité fixe de 2 milliards marks-or; 15 *août :* premier paiement trimestriel, par quart, des sommes équivalentes à 26 % de la valeur des exportations; 15 *octobre :* deuxième versement trimestriel du quart de l'annuité fixe de 2 milliards de marks-or; 1er *novembre :* remise à la Commission des Réparations des obligations du montant de 38 milliards de marks-or, et de celles, sans coupons attachés, représentant le montant de 82 milliards de marks-or; 15 *novembre :* deuxième versement trimestriel des 26 % de la valeur des exportations.)

« Si nous nous laissions jouer une deuxième fois par l'esprit de ruse de l'Empire germanique, nous serions impardonnables. » (*L'Echo de Paris*, 11 mai 1921.) « Nous espérons que les gouvernements de l'Entente sauront

(1) L'acceptation allemande, le 10 mai 1921, a coïncidé avec le cinquantième anniversaire du traité de Francfort, le 10 mai 1871.

Chancelier et ministre (provisoire) *des Affaires étrangères*	MM. Wirth (centre).
Vice-chancelier et ministre du Trésor	G. Bauer (social. majorit.).
Economie publique	R. Schmidt (social. majorit.).
Travail	Brauns (centre).
Transports	Général Groener (démoc.).
Postes et télégraphes	Giesberts (centre).
Alimentation	Hermes (centre).
Intérieur	Gradnauer (social. majorit.).
Reichswehr	Geissler (démocrate).
Justice	Schiffer (démocrate).
Reconstitution	Silberschmidt (social. majorit.).

On parle, le 11 mai, pour le portefeuille des Affaires étrangères de M. von Berck, ministre d'Allemagne auprès du Vatican.

[M. Joseph Wirth est né à Fribourg-en-Brisgau (duché de Bade) en 1879. Il fut, avant d'être élu au Reichstag, en 1914, membre de la deuxième Chambre badoise, où il fut inscrit dans le groupe de la Christliche Volkspartei (centre). A la constitution du cabinet Müller, en 1918, il prit le portefeuille des finances, qu'il n'a cessé de conserver depuis lors. Il fut, avec M. Joseph Müller, partisan de la signature du traité de Versailles. Il avait été hostile à l'approbation de l'accord de Paris du 29 janvier 1921.]

(*Le Temps.*)

éviter toute illusion. » (*Le Temps*, 12 mai.) Paroles opportunes. Déjà la *Deutsche Zeitung* vient de déclarer : « Le document que l'on va signer n'est qu'un chiffon de papier. »

C'est à ce moment qu'éclate, à Londres, la stupéfiante manifestation de M. Lloyd George, au sujet de la Haute-Silésie : « Je suis alarmé : j'ai peur, j'ai peur ! » (Voir plus loin.) Le docteur Wirth, qui préparait un plan de réparations (plan financier), dresse l'oreille : cette voix anglaise lui donne l'espoir que l'Entente va subir une mauvaise crise. On se prend à dire à Berlin que l'Angleterre serait favorable à l'évacuation de Duisbourg, Dusseldorff et Ruhrort[1]. Le *Berliner Tageblatt* déduit, des termes du discours trop fameux, que des troupes allemandes ont le droit d'attaquer en Haute-Silésie[2]. « Le conflit polono-allemand tourne au conflit franco-anglais », dit-on gaiement outre-Rhin. Conscient que ce sont là des opinions hasardeuses, le chancelier choisit l'attitude du plus apparent bon vouloir. Il veut donner l'impression qu'il fera tout son possible pour s'exécuter. Il calme les rieurs et les exaspérés. Il dit : « Je ferai tous mes efforts pour que le désarmement, les prestations en nature et en argent commencent le plus tôt possible. On verra que nous ne jouons pas sur les mots[3]. » De son côté, M. Mayer, ambas-

1. Théodor Wolff soutient énergiquement cette thèse.

2. Le *Vorwaerts* montre les périls d'une telle équipée, véritable *casus belli* avec a France et la Pologne.

3. (*Germania*, 15 mai.) — Le général Nollet, président de la Commission interalliée de contrôle militaire, vient de rappeler que, le 20 mai, les mesures suivantes doivent être prises :

1° Livraison du matériel de guerre en excédent provenant de la réduction de la Reichswehr à 100.000 hommes, du matériel accumulé dans les corps de troupe, dépôts et arsenaux, des armes encore existantes aux mains de la population civile;

2° Réduction à 22 pièces lourdes de l'armement de la place de Kœnigsberg, aucun armement ne devant être conservé à Custrin et Lotzen-Boyen;

3° Réduction à 420 pièces de l'armement des places maritimes;

(Ces mesures devaient être réalisées pour le 28 février.)

4° Acceptation de la classification des usines autorisées à fabriquer du matériel de guerre et mise hors d'usage, sans délai, de l'outillage non autorisé;

5° Publication, avant le 15 mars, des textes législatifs prescrivant la dissolution, pour le 30 juin, de toutes les organisations d'auto-protection, la totalité des armes lourdes et les 2/3 des armes portatives et des munitions devant être livrées pour le 31 mars;

6° Désarmement, pour le 30 avril, de tous les bâtiments en réserve; démo-

sadeur d'Allemagne à Paris, renouvelle à M. Briand l'assurance que le nouveau gouvernement allemand est résolu à exécuter toutes les clauses de l'ultimatum. Il n'en faut pas davantage pour que de nombreux Allemands parlent de « punir le méchant Wirth ». A ses premiers « crimes » s'ajoutent ceux d'avoir pris contact avec les banques au sujet de l'établissement de bons du Trésor à trois mois, qui doivent être remis avant le 31 mai à la Commission des Réparations, de hâter la livraison des 25.000 maisons de bois prévues pour les régions dévastées, et de s'occuper, avec une certaine activité, du désarmement. Cet homme qui « sait ses logarithmes[1] », paraît, mieux que ses prédécesseurs, inspirer confiance à la France : on l'accepte comme un adroit partisan du juste milieu : « *In medio stat Wirthus* », dit plaisamment M. Lescoutra, du *Populaire du Centre*. Le 23 mai seulement, il réussit à trouver un ministre des Affaires étrangères, le docteur Rosen[2].

Le 23 mai, le gouvernement français demande au chancelier d'arrêter en Haute-Silésie une lutte qui a tout le caractère d'une guerre. Wirth se dit prêt à proclamer l'état de siège dans la Silésie allemande[3]. Le lendemain, M. Briand, ayant déclaré devant les députés : « Depuis

lition immédiate et complète de tout sous-marin ou partie de sous-marin; livraison et destruction, sans nouveaux délais, de tout le surplus du matériel de guerre naval visé à l'article 192 du traité; livraison, sans condition, de l'armement total des croiseurs légers et destroyers précédemment demandé;

7° Achèvement, avant le 15 mai, de la livraison des avions, hydravions, moteurs, ballons, hangars, etc., prescrite par l'article 202;

8° Interdiction de reprendre les fabrications et importations de matériel aéronautique avant l'expiration d'un délai de trois mois après la date où la Commission de contrôle aura déclaré l'article 202 complètement exécuté.

1. Ainsi disait-on de lui, en mai 1920, lorsqu'on pensa à lui donner la succession d'Erzberger. Ce même Erzberger, en mai 1921, va faire une tournée de propagande, en Allemagne sud et sud-ouest, en faveur de la réquisition de l'or et de l'argent, pour payer immédiatement aux Alliés 2 milliards de marks-or. Il partage avec Wirth une haine profonde pour le docteur Simons, mais, comme tous les Allemands, il « croit à la revision du traité de Versailles ». (*Tagesbuch*, 21 mai 1921.)

2. Docteur Rosen : 66 ans, né à Leipzig. Professeur de persan et d'hindoustani (1888) à l'École des langues orientales vivantes de Berlin. Consul, en 1898, à Beyrouth, puis à Jérusalem (1899). Mission extraordinaire en Abyssinie en 1905. Ministre à Tanger, de 1905 à 1910. Puis consul général à Budapest, Lisbonne, La Haye.

3. Les événements de Haute-Silésie, si importants et si complexes, sont, plus loin, étudiés dans un chapitre spécial.

que le gendarme est dans l'antichambre, le débiteur a une toute autre allure », et ajouté : « Le docteur Wirth a fait preuve, jusqu'ici, d'une grande franchise et d'une grande loyauté », la *Taeglische Rundschau* considère cet éloge comme une insulte ! Le *Lokal Anzeiger* n'y voit qu'une humiliation. Wirth, aussitôt, à Carlsruhe, de redire : « Nous voulons sérieusement et loyalement nous exécuter. Nous devons nous dessaisir en grande partie de notre armement. » Cette abnégation engendre la colère : la presse y oppose des manchettes sensationnelles : « Nouvelle injonction de Lloyd George à la France ! La mauvaise foi de Briand démasquée par Lloyd George. » Le parti nationaliste harcèle le cabinet : « Ce gouvernement s'écroulera, malgré les compliments de Briand. » (Dr Hergt, Berlin, 28 mai.) Le 29, à Berlin, prend place une manifestation monstre à propos de la Haute-Silésie ; le chancelier plaide la cause allemande, en un discours où il a affirmé que, sur ce terrain, sa patrie ne peut se laisser contrecarrer. Soit, mais, sur le chapitre immédiat des deniers, nous obtenons un résultat à notre convenance : à la fin du mois, les 20 bons du Trésor allemand à deux mois — de 10 millions de dollars chacun, soit 840 millions de marks-or — sont envoyés à la Commission des Réparations [1]. Simultanément, après une longue semaine d'hésitation, le président d'Empire nomme M. Walter Rathenau, « le juif Rathenau [2] » disent les

1. En vertu de l'article 5 de l'ultimatum, l'envoi est fait à la date du 28 mai. Ce versement a lieu en même temps que la Commission des Réparations envoie à la Kriegslasten Kommission le statut provisoire du comité des garanties (voir *Annexes*), comité prévu par l'article 6 de l'état de paiements.

2. H. Stinnes fait dire par les *Frankfurter Nachrichten* à sa solde : « On ne peut comprendre cette nomination d'un idéologue à un poste réclamant une politique pratique. » La presse de droite fait chorus. — Le docteur Walter Rathenau, grand industriel, homme d'affaires, philosophe, sociologue, moraliste, théoricien et réalisateur ; directeur de la Société générale d'Électricité. A créé, en août 1914, au ministère de la Guerre, le département des Matières premières. A organisé, au profit allemand, les ressources de la France et de la Belgique [illegible]
1915, il monte, à Berne, les deux affaires *Militaria* et *Metallum* (
commandes et distribution des métaux aux usines suisses faisant
pour l'Allemagne). Il a écrit sur les arts, les sciences, les religions
sociale. C'est un idéaliste, certes, mais dont l'idéal s'élance com
les sphères de la réalité.

Allemands, au ministère de la Reconstitution. Le 1er juin, M. W. Rathenau, au Reichstag, reconnaîtra l'importance des dégâts commis en France. Il sait, dit-il, que l'honneur de l'Allemagne est lié à la signature du Reich. Un prochain avenir montrera à quels entretiens et solutions cette disposition d'esprit amena le nouveau ministre. « Entente, reconstruction, réconciliation », ajoute Wirth, qui, dans le cabinet, garde le portefeuille des finances. « Note optimiste », constate la *Gazette de Voss*. Mais la *Deutsche Zeitung* assure que « le rouge de la honte monte au visage en entendant ces paroles ». Elles ne vont, d'ailleurs, pas sans quelque réticence. Le chancelier veut bien montrer de la bonne volonté, mais nous comblerons ses vœux en approuvant son refrain : « En échange, laissez-nous la Haute-Silésie. » Somme toute, Berlin nous demande des gages, et c'est assez piquant, comme sophisme et comme calcul. L'Allemand attend une récompense s'il est bien sage ! Le polémiste Harden se met du jeu, à son tour, et la flatterie qu'il nous adresse est cousue de fils blancs *(Zukunft)*. C'est du meilleur pince-sans-rire :

> Les hommes qui sont aujourd'hui à notre tête ne sont pas des génies, mais des gens de bonne volonté. Ils veulent relever devant le monde la signature de l'Allemagne. C'est un gouvernement de gauche. Aidez-le. Caressez un peu M. Wirth dans le sens du poil. Au lieu de le bombarder d'ultimatum, adressez-lui des notes courtoises. C'est à la France psychologue que je m'adresse[1].

Les invites sont telles que le *Journal des Débats*, étudiant cette psychologie de la douceur, se demande si

1. Le *Vorwaerts* croit que le discours de M. Rathenau aura un grand retentissement et contribuera puissamment « à inaugurer une ère de confiance dans les rapports franco-allemands.

Dans la déclaration lue au Reichstag par un membre du parti socialiste majoritaire, on trouve ces mots : « Nous tenons beaucoup à avoir avec l'Angleterre de bonnes, d'excellentes relations. Mais l'avenir de l'Europe n'en dépend pas moins, en première ligne, des bons rapports entre l'Allemagne et la France. C'est pourquoi je ne veux pas abandonner l'espoir qu'un jour, malgré tout, l'on réussira à établir une entente durable entre ces deux pays. Ce jour-là, une nouvelle phase commencera dans l'histoire de l'Europe. »

(*Le Temps*, 5 juin.)

l'heure est venue d'accueillir les baisers Lamourette :

Le rapprochement avec l'Allemagne exige beaucoup de temps. Il ne deviendra possible que le jour où les Allemands, voyant s'affermir et prospérer autour d'eux les États non germaniques issus de la victoire de 1918, s'avoueront qu'ils seraient impuissants à détruire la nouvelle Europe. Ce que nous demandons en ce moment à nos amis d'outre-Manche, c'est de nous aider à faire pénétrer cette conviction dans le Reich.

Pourtant « il y a en ce moment, en Allemagne, des dirigeants avec qui on peut causer » (l'*Avenir*, 5 juin), Rathenau, par exemple. Mais il y a les Stinnes, les Stresemann, les populistes qui hurlent aux chausses de Wirth, et les nationalistes qui viennent de déposer la motion : « Le Reichstag refuse au gouvernement la confiance dont il a besoin [1]. » La droite se méfie de Rathenau et de ses plans de capitaine d'industrie, dans le domaine économique. La presse ne croit généralement pas à la solidité du ministère. Cependant, Wirth reste optimiste : « Malgré l'opposition des nationaux-allemands, le gouvernement évitera la crise. Le président Ebert ne sera pas contraint de dissoudre le Reichstag. » Mais, le « disciple d'Erzberger » a un nombre considérable d'ennemis, des « enfants terribles » qui lui font la vie difficile et cherchent l'occasion du croc-en-jambe. Le 13 juin, la *Correspondance locale nationale* lance un appel à la lutte et proclame que Wirth est un Erzberger « aggravé ». On prophétise d'écrasantes augmentations d'impôts [2], au moment où la Reichbank achète des monnaies d'or, allemandes ou étrangères, au prix de 140 marks-papier la pièce de 10 marks, et où a lieu la première entrevue de M. Loucheur et de M. Ra-

1. Le cabinet obtient à peine un vote de confiance : il semble qu'on lui ait laissé seulement un répit.

2. Le 24 juin, un débat s'engagera, au Reichstag, au sujet du projet de loi relatif à la perception accélérée de l'*impôt de sacrifice* et de la taxe de guerre. « Nous avons besoin de nerfs solides, dira Wirth, pour pouvoir accomplir les grands devoirs qui nous attendent sur le terrain fiscal. » — Le 28, le budget extraordinaire pour l'application des clauses du traité est déposé au Reichstag : les crédits demandés sont de 8 milliards 500 millions de marks. — Le 29, des désaccords surgissent au sein du ministère, sur la question même des impôts.



thenau, pour l'organisation des réparations en nature et leur paiement. Les deux ministres doivent aussi examiner les ressources qui pourraient être substituées au prélèvement de 26 % sur la valeur des exportations allemandes, pour la fixation de l'annuité variable que doit acquitter l'Allemagne. (Cette importante question sera traitée postérieurement.)

Le comité des garanties s'est transporté provisoirement à Berlin et y envisage l'application de l'état des paiements notifiés à l'Allemagne. Il va installer un organisme local de contrôle et d'information. C'est ne pas perdre une seconde et c'est fort bien ainsi. N'y a-t-il pas lieu de craindre que si le ministère Wirth tombait, nous pourrions nous retrouver devant une Allemagne et un gouvernement plus récalcitrants? M. Poincaré, quand il écrit, dans le *Temps* du 27 juin, comprend fort bien que ce sentiment est assez courant, en France :

J'entends de graves conseillers nous dire : « N'y touchez pas. Vous allez le faire tomber en morceaux. La nouvelle coalition gouvernementale ne représente, au vrai, qu'une minorité du Reichstag : 229 voix sur 466, et, si l'ultimatum a été accepté par 221 voix contre 175, il y a eu de nombreuses abstentions. Le ministère Wirth reste donc dans une position fort instable. Il est forcé de compter avec l'opposition du parti national allemand, et le comte Westarp vient encore de prendre le chancelier à partie avec une extrême violence, en lui reprochant de donner au pays un mot d'ordre criminel. De son côté, le parti populaire se réserve. Si nous ne facilitons pas aux ministres du Reich la tâche ingrate dont ils se sont chargés, ils seront renversés et nous nous retrouverons devant le néant. » Dans ces conseils, je suis tout disposé à reconnaître la part de la sagesse et de la vérité; mais je voudrais bien qu'ils ne nous conduisissent point à de nouvelles capitulations et que, sous prétexte de ménager un cabinet fragile, nous ne fissions pas encore subir à nos droits, déjà trop cruellement diminués, de dangereuses amputations.

C'est contre cette théorie du « vase brisé » que réagit l'ex-président de la République. Il fait observer à propos que Wirth n'a cédé à l'ultimatum que pour conserver la Ruhr. Nous ne lui devons aucun remerciement : il n'a fait que son devoir : « Tant pis pour le vase, s'il se brise tout à fait ! » La même résolution apparaît dans les

commentaires que fait notre presse sur la réunion prochaine, à Stockholm, de l'Union interparlementaire et où sont invités les délégués allemands.

Les Allemands n'ont pas réparé; ils n'ont ni regrets ni remords du crime commis; ils en sont encore à nier leur responsabilité dans la guerre.

Deux ans après la signature de la paix, ils commencent seulement à manifester l'intention de s'exécuter — et encore a-t-il fallu recourir à une mise en demeure formelle, avec menace d'un recours à la force, pour les y contraindre.

La situation est telle qu'on se doit de refuser à l'Allemagne d'être représentée au sein de la Société des Nations. Ce n'est que le jour où l'on jugera qu'elle remplit les conditions morales et politiques indispensables pour y faire siéger ses représentants aux côtés de ceux des autres nations, que la reprise de contact avec les Allemands pourra se poser dans tous les domaines.

Jusque-là la plus grande réserve s'impose, et il faut souhaiter que le groupe français de l'Union interparlementaire maintienne l'attitude prise en commun antérieurement avec le groupe belge et refuse de se rencontrer à Stockholm avec les délégués du groupe allemand[1].

(Le *Temps*, 28 juin 1921.)

Wirth, reprenant un couplet qui manque décidément de variété, redit à la *Neue Freie Bühne* de Vienne : « L'Entente doit supprimer les sanctions. Elles ne se justifient plus depuis l'ultimatum. Elles font obstacle à notre travail, à notre commerce. C'est une blessure au corps économique allemand. »

Ce n'est ici qu'une plainte. Le propos du docteur Rosen, le 30 juin, au Reichstag, ressemble bien plutôt à une comique admonestation. Il est une fois de plus question des sanctions, et le docteur Rosen a l'audace de dire :

J'ai invité notre ambassadeur à Paris à déclarer immédiatement, et de la manière la plus expresse, à M. Briand, que le maintien de ces mesures après l'acceptation de l'ultimatum et les grosses prestations faites en vue de son exécution, était une injustice à l'égard de l'Alle-

1. — A cette date, M. de Schoen, ambassadeur d'Allemagne à Paris, en 1914, publie ses mémoires, démontre que le peuple français ne songeait pas à la guerre et flétrit les méthodes qui la déchaînèrent, comme celles qui aboutirent à la violation de la neutralité belge. Cet acte de contrition a son prix : on en prend bon acte en France, mais ce n'est qu'une cloche de bon timbre dans le cacophonique carillon d'outre-Rhin.

magne et qu'au cas où le gouvernement français ne manifesterait pas, sous une forme quelconque et dans un temps très proche, son intention de lever rapidement les sanctions, on se demanderait de plus en plus, en Allemagne, si la France a sérieusement envisagé les conditions nécessaires pour que le cabinet subsiste et que l'Allemagne tienne ses engagements.

Voilà qui s'appelle parler. De la jérémiade à l'ordre quasi-impératif, nous avons toute la gamme. La vérité est que le cabinet Wirth est de plus en plus menacé. On croit sa chute inévitable : pourtant il vivra. On nous sait assez satisfaits de Wirth et on agite le fantôme d'un hypothétique successeur. L'armée, les conservateurs, la jeunesse universitaire, la Bavière jouent cette carte. La coalition est forte. Wirth n'a guère que les socialistes majoritaires avec lui : et ils sont bien maladroits. Sur 466 députés, 121 viennent de voter pour le drapeau républicain, et 120 pour le rétablissement des couleurs impériales. L'idée fixe de la « suppression des sanctions » cherche des appuis à l'étranger, en Angleterre, où l'on a essayé de nous convaincre que nous devrions y consentir, à Wiesbaden, dans les entretiens Loucheur-Rathenau et dans beaucoup d'organes de la presse neutre. Le Reichstag en fait un *leitmotiv* de ses délibérations (Bell, Reichert, Breitscheid, Koch, Deermann, 2 juillet). « Il ne reste à l'Allemagne que la politique de l'exécution loyale », propose M. G. Bernhardi dans la *Gazette de Voss*, « on devrait se rendre compte que l'on n'a pas un instant à perdre ». On en perd beaucoup, ne fût-ce que dans d'inutiles conflits entre bloc socialiste et bloc de droite, sans compter les divergences de points de vue entre le gouvernement du Reich et le gouvernement prussien. C'est le moment où, en Haute-Silésie, l'assassinat du commandant français Montalègre ne nous incline pas précisément à la douceur. Pas un regret allemand. Bien mieux, la *Deutsche Tageszeitung* signale le fait sous ce titre : « Un bain de sang organisé par les Français ! ! » Comment, devant ces impudences, songer à être indulgent, compatissant à la prétendue détresse

du Reich ? Outre-Rhin, toute vérité est systématiquement maquillée. On cultive la haine : que nous demande-t-on la bonté ? Nous voulons la paix, mais avec une Allemagne démocratique et pénétrée du sentiment de la justice. On y ment jusque sur le moindre détail, telle la folle histoire des 115 prisonniers allemands détenus à Avignon. Ce sont des prisonniers de droit commun, des malfaiteurs qui y subissent leur peine : et c'est pour ces gens que Berlin est traversé d'un long cortège protestataire ! Ainsi en va-t-il pour tout le reste. Par ailleurs, on entretient l'acrimonie. Le prince de Bulow, à Hambourg, déclare qu'un peuple qui ne désespère pas n'est jamais perdu. C'est bien. Mais son discours n'est qu'un appel à la vengeance, qu'un conseil à la perfidie. Les audiences de Leipzig ont été dérisoires (procès des coupables : voir chapitre spécial[1]). Des douaniers allemands détroussent des voyageurs français[2]. Wirth, le « chancelier de la soumission à plat ventre[3] », n'en peut mais. Il est possible qu'il ait de louables intentions : il est débordé par le mauvais vouloir de la nation. Par l'intermédiaire de la *Neue Freie Presse*, il demande aux Alliés de « donner une impulsion à l'Allemagne démocratique ». Comment le pourraient-ils ?

Le Reichstag prend ses vacances jusqu'au 6 septembre, après que les députés se sont voté un traitement de 2.000 marks par mois. Les États-Unis ne vont plus être en guerre avec l'Allemagne. Le président Harding a signé la résolution transactionnelle entre les deux motions Knox et Porter. Sur le Rhin, on espère que les 15.000 soldats américains vont être rappelés dans leur pays : il n'en sera rien. L'ambassadeur américain à Paris, M. Hugh C. Wallace[4], vient de déclarer précisément : « Le traité

1. La question des coupables, pour la période étudiée, sera traitée au tome III, d'ensemble avec la période qui y sera analysée.

2. Incident Kunstinger et Myon, 1er juillet 1921.

3. Le mot est du comte Westarp, dans la *Kreuzzeitung*.

4. Le 6 juillet, il quittera son poste de Paris, emportant toutes les sympathies françaises.

a été forgé, non pour être violé ou tourné, mais pour être appuyé. Tant que l'Allemagne n'aura pas payé la dette qu'elle doit à la civilisation, jusqu'au dernier centime, il sera impossible à l'Amérique de se sentir vraiment en paix avec elle. » Le projet de traité, rédigé par M. Hughes, secrétaire d'État, est formellement affirmatif sur les réparations, le désarmement, les garanties, notamment en ce qui concerne l'occupation de la rive gauche du Rhin[1].

Pendant ce mois de juillet, en Allemagne, « la haine contre la France s'envenime. Les doctrines officielles, niant la responsabilité morale de la guerre et contestant la défaite, sont enracinées dans les esprits. Nulle protestation ne s'élève » (la *Revue de la Semaine*). Les étudiants villégiaturent dans des camps militaires. Le chancelier Wirth, à Breslau (9 juillet), revendique la Haute-Silésie devant un auditoire qui l'accueille par des vociférations guerrières. Le *Lokal Anzeiger* imprime : « Les Français auront une peur affreuse de voir crouler le cabinet d'ultimatum. Ils redouteront une révolution nationale bolcheviste, une nuit de la Saint-Barthélemy pour leurs missions de contrôle et de surveillance. » Où nous conduit la politique de ménagement ? L'Allemagne ne peut ni ne veut changer de mentalité. A Oestemunde, la foule, le 10 juillet, assaille l'équipage du navire de pêche *Keeling* (anglais). Le parti nationaliste bavarois nous nargue de mille façons (voir chapitre *La Bavière*). La Chambre prussienne s'insurge à nouveau contre les sanctions (15 juillet). La *Gazette générale de l'Allemagne* encourage le développement des sociétés secrètes qui font disparaître les individus considérés comme agents de l'Entente, ceux notamment qui indiquent l'existence de dépôts de munitions. On les poignarde à l'occasion. Les mineurs de la Ruhr, le 16 juillet, se mettent en grève. On signale partout des manifestations monarchiques, et

1. Il faut convenir que le traité de paix que M. Hughes désire voir soumettre au Sénat américain est pourtant, sur bien des points, très différent du document signé le 28 juin 1919, à Versailles. Il en a été éliminé, particulièrement, toute la partie relative au pacte de la Société des Nations.

quelques-unes antisémites. Dans les cafés berlinois, on rencontre de vagues conspirateurs qui imposent silence aux bavards « *Rede nicht so viel, trink lieber* » (Parle pas tant, bois plutôt) dès qu'il est question de « certains projets ». Se prépare-t-il quelque mouvement à la Kapp? Les journaux socialistes alarmés assurent que « la République est en danger. Le péril réactionnaire est aux portes ». Les socialistes majoritaires publient le programme qu'ils présenteront en septembre au Congrès de Gœrlitz : « Affermissement du régime républicain, revision du traité par des arrangements économiques, formation d'une ligue générale des peuples » (?). On publie avec assurance que le chancelier Wirth « en a assez » et va se retirer, « vu que l'hostilité de l'Entente dépasse tout ce à quoi on pouvait s'attendre » *(Deutsche Zeitung*, 18 juillet). On présage qu'après lui viendra le chancelier qui mettra les Alliés « en présence d'une Allemagne qui ne veut pas payer, parce qu'elle est ruinée ». « C'est faux, réplique Harden. Vraiment le bourrage de crâne nous a rendus insensibles au mensonge. Carthage détruite devint un désert[1]. Deux ans après la signature de la paix, le Trésor allemand encaisse 40 milliards d'impôts sur le revenu. Une somme équivalente se trouve dans les dépôts privés des grandes banques. Les caisses d'épargne regorgent d'argent. La crise industrielle est plus aiguë chez les vainqueurs qu'en Allemagne. Chaque observateur impartial peut se rendre compte de l'essor agricole et commercial du Reich. En plein été, 30 théâtres sont ouverts à Berlin. Dans les restaurants élégants, la clientèle se presse comme les sardines dans leurs boîtes. Voulez-vous un homard? 250 marks, tout frais! Le député Helfferich ne voit rien, ne comprend rien ». C'est une note à part dans le concert germanique. Mais les Allemands préfèrent les orateurs qui leur recommandent

1. Réponse au député Helfferich qui disait : « Depuis la destruction de Carthage, aucun peuple vaincu ne fut jamais traité avec autant de cruauté que l'Allemagne par l'Entente. »

de « retrouver l'esprit de 1813 ». On admire les méthodes des sinn-feiner. « Il faut les appliquer aux oppresseurs de la patrie allemande et répandre la terreur dans les régions occupées. » On rappelle les actes des anciens *carbonari* italiens. Et c'est encore l'invitation à l'assassinat. « En Rhénanie, des Français blancs ou de couleur prestement poignardés font un plongeon dans le Rhin sans avoir le temps de pousser un cri[1] » *(Allgemeine Zeitung für Mitteldeutschland*, paraissant à Halle, en Saxe). Le groupe de l'industriel Stinnes tient en main la presse des provinces. *Stinnes* est synonyme de sabotage du traité, d'organisation de la résistance. La stinnisation de l'Allemagne fait chaque jour tache d'huile : elle a tout le caractère d'un formidable impérialisme de l'argent. Elle rayonne puissamment à l'étranger[2]. L'un de ses buts est de diviser la France et la Grande-Bretagne, notamment sur la question haut-silésienne. Les agents de Stinnes prétendent, le 27 juillet, qu'il existe à Alger un camp secret de prisonniers où seraient enfermés 1.200 Allemands. Tous les moyens sont bons pour énerver l'opinion, pour la fortifier dans la résistance. Un navire, construit à Stettin, pour Stinnes, est baptisé *Le Boche :* c'est l'indice, tout à fait frappant, d'une mentalité bien particulière. Pendant la guerre, l'Allemand s'irritait d'être appelé Boche. Désormais, il s'en glorifie. Le Boche de Louvain et du chiffon de papier est fier de son surnom : c'est maintenant un titre de gloire. Loin de renier le passé, on s'en fait une parure, une étiquette. Le symbole des forfaits d'antan sera écrit sur la proue du jeune navire et parcourra les mers. La presse trouve là une nouvelle occasion d'insulter les Français. On rosse deux Japonais au théâtre de Potsdam, après avoir chanté le *Deutschland über alles*. Hambourg arbore les drapeaux de l'Empire

1. Deux nouvelles sociétés secrètes viennent de se constituer : « L'Association des Cent » et « Le cercle des hommes à la bague. »

2. Le 25 juillet, Hugo Stinnes est victime, à Niederwald, d'un mystérieux accident d'automobile. Il est blessé et soigné, quelques jours, à l'hôpital municipal de Wiesbaden.

déchu. Le capitaine Langevin, de la Commission de contrôle de l'aéronautique, est assailli dans le train de Berlin à Spandau. On va fêter avec ostentation la bataille de Tannenberg, dans plusieurs villes de la Prusse orientale. Hindenburg et Ludendorff sont invités.

Ces « fièvres d'été », — un été torride, — s'aggravent en août 1921. Le désaccord est absolu entre Paris et Londres, concernant la Haute-Silésie. On souhaite, à Berlin, la rupture. Mais le 13 août, c'est la catastrophe : le Conseil suprême se termine par des effusions. Il maintient le contrôle militaire sur le désarmement de l'Allemagne, la levée des sanctions économiques[1], le maintien des sanctions militaires. Les « Boches » espéraient mieux : « Il n'est pas douteux, dit la *Gazette de la Croix*, que l'Angleterre et la France se retrouveront toujours d'accord dans la volonté de faire servir l'Allemagne à leurs desseins, c'est-à-dire de la ruiner : la différence consiste dans le degré de brutalité. » (19 août 1921.) Pour justifier, du côté allemand, le mot « brutalité », le 22 août, la police de Berlin houspille violemment un chasseur alpin. Dans le district de Rosenberg, la police de sûreté prend à partie des militaires anglais. Au Stadium de Grunewald, le kaiser est acclamé en effigie et la France couverte d'injures. Le gouvernement avait interdit à la Reichswehr de participer à cette manifestation : on a passé

1. Les sanctions économiques seront supprimées à partir du 15 septembre si le gouvernement allemand souscrit aux conditions ci-après :

1° Le gouvernement allemand devra verser intégralement les sommes payables au 31 août;

2° Il sera créé dans les pays européens un office allié qui contrôlera en commun avec l'office allemand les permis d'exportation et d'importation de toutes les maisons de commerce des pays occupés;

3° Le gouvernement allemand devra reconnaître la validité des actes auxquels les autorités alliées ont procédé pendant la durée des sanctions;

4° La commission rhénane interalliée sera autorisée à prendre, avec le concours du chargé d'affaires du gouvernement italien, les mesures relatives à la mise à exécution, pendant la période de transition, des décisions énoncées plus haut;

5° Le Conseil suprême confie l'élaboration en détail des clauses relatives à l'office de contrôle interallié à une commission d'experts qui sera nommée par les gouvernements des puissances d'occupation et par le gouvernement italien, et qui se rencontrera le plus tôt possible à Coblentz avec les délégués allemands, après avoir soumis ses propositions aux gouvernements alliés.

(Note officieuse du 18 août 1921.)

outre, et Wirth est insulté comme réactionnaire. Il s'attend à de rudes batailles parlementaires, lorsque, le 27 septembre, le Reichstag reprendra ses séances[1]. Il « aggrave son cas » en interdisant, dans les cinémas, la présentation du film *La Honte noire*, film tendant à démontrer que nos troupes indigènes, en Rhénanie, commettent des excès de toute nature.

Le 25 août, le traité de paix (voir *Annexes*) a été signé entre les États-Unis et l'Allemagne. Le *Berliner Tageblatt* en commente le texte en ces termes :

Nous avons déjà déclaré qu'il ne fallait pas s'adonner à des espérances exagérées, en ce qui concerne les termes du traité de paix. Le nouvel accord est basé sur le traité de Versailles : toutefois, il a été possible de faire valoir avec plus d'énergie qu'au printemps 1919 les revendications allemandes. Il est à remarquer tout spécialement que la question de la culpabilité de la guerre n'est pas effleurée.

L'avant-veille, une paix analogue avait été signée à Vienne entre les États-Unis et l'Autriche. Et ces deux événements pacifiques se produisent à l'instant même où la vague de haine, en Allemagne, se fait plus véhémente et plus terrible. Le 25, Mathias Erzberger est assassiné, dans la Forêt-Noire, à Griesbach[2]. Impression énorme dans tout le Reich. Erzberger était, en son pays, l'homme le plus détesté. Il succombait à un quatrième attentat, exécuté par le nationalisme allemand. Son tort avait été, ministre des Finances, de donner à sa patrie le conseil de payer la défaite, « la main à la poche ». Le revolver qui avait tué Kurt Eisner, Rosa Luxembourg, Karl Liebknecht, Haase, Gareis à Munich (voir plus loin) n'avait, cette fois, pas manqué son but. Les journaux recon-

1. La date primitivement fixée était, nous l'avons dit, le 6 septembre.

2. Mathias Erzberger, né à Buttenhausen (Wurtemberg) en 1875. Instituteur, maire de son village, journaliste. Élu, en 1903, député au Reichstag, soutenu par le parti catholique. Pangermaniste à outrance. Au printemps de 1914, il donne aux catholiques belges sa parole d'honneur que jamais l'Allemagne ne violera la neutralité de leur pays. En temps de guerre, organise d'abord l'espionnage allemand à Lugano. En juillet 1917, il fait adopter par le Reichstag la résolution en faveur de la paix sans annexion ni indemnité. Il est désigné pour négocier l'armistice en 1918. Puis il devient ministre des Finances. Attaqué par Helfferich, il est le héros d'un procès retentissant (tribunal de Moabit, mars 1920). Éloigné quelques mois de la vie politique, il y rentre le 6 juin par sa réélection au Reichstag.

naissent qu'il existe un « office central de meurtriers ». La *Freiheit* précise : « Helfferich est l'assassin. » « Erzberger mort sera plus dangereux pour ses adversaires qu'Erzberger vivant. » *(Gazette de Voss.)* « Les balles qui l'ont tué étaient destinées à la République allemande. » *(Berliner Tageblatt.)* L'agence Wolff fournit la note gaie : « Le vol n'est pas le mobile de cet attentat. » Pour avoir prêché le *meâ culpâ* allemand, Erzberger mourait « avec douze balles dans la peau », exactement le nombre qui est réservé aux traîtres. Un rédacteur du *Journal*, le 28 août, entend ce propos, à Berlin : « Enfin, ce chien est crevé ! » Et l'on établit que ce meurtre est, depuis le début de 1919, le 315e imputable à la Camorra allemande. Le chancelier Wirth ne peut que prononcer, à Francfort, ces paroles amères[1] : « On ne saurait dire, en considérant les événements qui se passent en Allemagne, le verset : « Terre magnifique, réveille-toi ! car le sang coule encore chez nous. » (Allusion à l'assassinat d'Erzberger.) « Dès demain, ajoute le chancelier, je retournerai à Berlin pour m'efforcer d'empêcher qu'un mal plus grand encore ne découle de cette mauvaise semence. »

Qu'il se hâte donc. Pendant qu'il parle, les ouvriers d'Oranienburg (faubourg berlinois) attaquent la jeunesse nationaliste, rossent les vétérans d'un cortège de commémoration militaire et arrachent les épaulettes des officiers. Les communistes, à Potsdam, se battent avec des monarchistes : autant de gestes pour venger Erzberger. « Une nouvelle révolution est en vue : la mesure est comble. Des décisions graves doivent être prises si, au printemps prochain, nous ne voulons pas nous noyer dans un bourbier sanglant, » avertit la *Correspondance socialiste majoritaire* (27 août). Le 29, le gouvernement d'Empire publie une proclamation dans laquelle il déclare :

L'agitation effrénée entretenue, ces derniers temps, par des groupes et éléments déterminés a pour but de saper les fondements sur lesquels

1. 61e assemblée générale des catholiques allemands (28 août).

repose le nouvel empire allemand. Ces éléments préparent ouvertement la chute du régime républicain démocratique par des moyens de violence, et représentent le gouvernement comme une association de politiciens anti-allemands complètement incapables et qui doit être supprimée.

Le gouvernement allemand se voit obligé d'intervenir pour que le crédit politique ne soit pas ébranlé à un moment où l'Empire allemand a besoin de tant de ménagements et où de si lourdes charges pèsent sur lui.

. . . .

La Constitution garantit la liberté de la presse, des associations et des réunions; elle prévoit également la possibilité de restrictions sur ce terrain aussitôt que l'on abuse de cette liberté, dans le but de renverser la Constitution actuellement en vigueur.

Une ordonnance du président Ebert prévoit :

1° L'interdiction, pour une durée de quatorze jours à trois mois, des publications périodiques qui feraient paraître des articles dirigés contre la Constitution ou le régime républicain démocrate, ou qui inciteraient à la rébellion contre les autorités;

2° La saisie de ces publications avec des amendes s'élevant jusqu'à 500.000 marks;

3° La restriction des droits de réunion, de manifestation, de cortège lorsqu'il y aura lieu de craindre que des discours seraient prononcés visant la Constitution actuelle, les membres ou représentants du régime républicain démocrate, ou mettant en danger la paix intérieure de l'Empire. Des amendes de 500 à 100.000 marks sont prévues, de même que des peines de prison pour ceux qui organiseraient des manifestations de ce genre ou y prendraient part.

« Nous considérons la situation actuelle comme très grave », confesse le chancelier à un rédacteur de la *Gazette de Voss*. L'assassinat est maintenant prêché en chansons. Qu'on en juge par ce saisissant couplet :

Courageux héros, tu as abattu Gareis, tu nous as délivrés de ce sale chien socialiste. Quelle joie dans ces heures de deuil! Rathenau Walter ne vivra pas non plus longtemps. La vengeance est proche! Hurrah! Hurrah! Soyons frais et dispos, cassons la tête à Wirth. Quelle joie, quelle joie! Guillaume sera bientôt là, tralala, tralala. Quand l'Empereur reviendra, nous cognerons sur Wirth, nous en ferons un invalide! Les fusils feront tac, tac, tac, et tueront les canailles rouges et noires. Tapez ferme sur Wirth! Faites-lui éclater le crâne! Canardez Walter Rathenau, ce cochon maudit de Dieu!

On craint une réaction des masses ouvrières. Le

31 août, 200.000 travailleurs vont manifester à Berlin[1]. 30.000 ouvriers d'usine ont parcouru la ville de Brunswick en protestant contre l'assassinat politique. Le *Vorwaerts* déplore qu'en novembre 1918, les révolutionnaires n'aient pas massacré les hommes de l'ancien régime. La *Freiheit* invite ses lecteurs à « détruire les capitalistes et les chefs militaires[2] ». La sainte Vehme n'en laisse pas moins présager, par les organes nationalistes, qu'elle n'a pas fini de frapper. Huit journaux réactionnaires sont suspendus (29 août). L'un d'eux a écrit : « Nous prenons la responsabilité du meurtre d'hier. N'est-il pas chrétien de se réjouir d'un fait pareil, puisqu'on ne fait que supprimer le mal ? » *(Welt am Montag*[3]*.)*

Le 31 août, on annonce la mort du général von Bulow, qui commanda la 2e armée, à la bataille de la Marne. Il figurait sur la liste des coupables. C'est un vieillard de 75 ans, un homme du passé. On l'oublie vite : on ne songe qu'au présent. Les nationalistes, répondant aux Rouges, assurent que le péril communiste mettra l'Allemagne à feu et à sang. Le 4 septembre, les uns et les autres échangeront des coups de feu à Berlin, pour l'anniversaire du Sedantag. Le gouvernement saxon doit interdire toute manifestation nationaliste et militariste. « Soit, répondent les nationalistes, en ajoutant : — Si Wirth cède à la canaille, cela ne traînera pas; nous aurons à Berlin une *République d'ordre*, comme celle de M. Karr à Munich. Si les socialistes veulent la guerre, ils l'auront. La bourgeoisie ne se laissera plus tyranniser. » Le *Temps* voit juste en disant : « Sous la lutte politique couve une lutte sociale. » (8 septembre 1921.) C'est ce qui rend si difficile la tâche du chancelier. Il est mal écouté quand il propose

1. La journée sera calme pourtant, grâce aux énergiques mesures policières. Sur les pancartes des manifestants, on lisait : « Violence pour violence ! » « A bas la bande des assassins ! » « Mort aux traitres de la réaction ! » « Les syndicats allemands soutiendront la République. » « Assez de coups de poignard dans le dos ! »

2. C'est répondre au général von Bering, qui, apprenant la mort d'Erzberger, a dit : « Félicitons-nous que ce cochon ne soit plus. Je fais monter la meilleure bouteille de ma cave pour fêter cet heureux événement. »

3. Ces journaux continueront à paraître, en Bavière, malgré l'interdiction.

(Berlin : 5 septembre. Réunion du parti berlinois du centre) : « Nous avons contribué à répandre dans le monde l'idée du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes; celui qui veut que cette idée devienne toute puissante doit se rallier au drapeau de la République démocratique. » Pourtant, il fait de rudes efforts pour rétablir l'harmonie. « Courage, citoyen Wirth, courage! lui a dit le député prussien Heilmann, dans la *Correspondance socialiste*. La mort de votre ami politique pousse à gauche le prolétariat. » Au moins, faudrait-il que le prolétariat n'allât pas trop à gauche et se retînt de pousser à l'extrême les déductions par lesquelles s'achève une brochure publiée, en septembre 1921, par Scheidemann, sozialdemokrate et fossoyeur de l'ancien régime :

Plus on prend connaissance des documents officiels de cette époque, écrit-il, plus on se rend compte de l'incapacité et de la duplicité de la diplomatie impériale. Cette incapacité et cette malhonnêteté ont conduit le peuple allemand à l'abîme. Aussi serait-il intempestif de rendre responsables de cette débâcle les quelques hommes qui menaient l'Allemagne autrefois. Les coupables, ce sont les politiciens cupides qui ont manifesté leur influence à la cour, dans les ministères, au G. Q. G. et dans la presse réactionnaire. Les responsables de notre misère, ce sont les anciens conservateurs et nationaux libéraux qui, maintenant, sont devenus les nationalistes allemands et les populistes impérialistes. Ce sont ceux-là qui ne voulaient pas finir la guerre avant que Longwy, Briey, la Belgique et Calais ne fussent solidement dans leurs mains, ceux-là qui voulaient mettre la couronne ducale de Courlande sur le chef de l'empereur!... Les puissances de l'Entente nous présentent actuellement leur facture pour les folies mégalomanes de ces politiciens et de ces hommes d'affaires... Dans une Allemagne démocratique, le règne de Guillaume II n'eût pas duré dix ans.

Les socialistes majoritaires disent, à Carlsruhe, le 6 septembre : « Nous avons l'intention de mener le combat contre les conservateurs avec la dernière vigueur. » Mais ce ne sont pas leurs colères et leurs pugilats qui résoudront le problème vital du pays. Ne menacent-ils pas la Constitution elle-même autant que les projets des monarchistes? Tout le monde se dit « roulé » par Wirth et par Ebert. Capitalistes et « miséreux », banquiers, officiers et ouvriers sont mécontents. Le conflit de Berlin et de Munich est

aigu. On arrête des communistes dans tout le Reich (8 septembre) et on moleste des nationalistes. C'est le chaos et c'est un fatal jeu de balance que l'instabilité intérieure impose à un Wirth désemparé. Il perd son temps à réfuter les attaques de ses ennemis de tous partis. Son effort est louable et nous devons lui rendre hommage, mais sa tâche n'est-elle pas surhumaine ? Elle est de celles qui ne peuvent s'accomplir *hic et nunc*. Les Allemands sont résolus à s'entre-déchirer. Il est impossible de noter, au jour le jour, les chocs et collisions que l'on signale entre les partisans également exaspérés, les excitations de la presse multicolore, les manifestations telles que celle du 5 septembre où Wirth va jusqu'à dire : « Les nationalistes, avec leurs réunions monstres, compromettent le crédit de leur pays. » S'il ne trouve le moyen de son salut, le Reich sombrera dans une définitive débâcle. La moindre défaillance de son gouvernement peut être fatale à l'Allemagne. Des bruits de coup d'État circulent en Bavière (14 septembre). Dans tous les cafés berlinois, on chante : « Un jour viendra ! » depuis le début du mois d'août[1] et maintenant plus que jamais. Le Sud a des velléités de séparatisme. On se passionne à la lecture de la *Deutsche Revue* (Stuttgart) où le prince Max de Bade fait, à nouveau, le procès du traité de Versailles et justifie l'Allemagne. « Les pires éléments réactionnaires se concentrent à Hambourg, à Hanovre, en Poméranie et à Breslau. » (Le *Temps*, 16 septembre.) « On peut dire qu'actuellement les éléments qui constituent les forces politiques et économiques les plus actives du Reich spéculent à la fois, et sur une restauration monarchique, et sur la faillite de l'Allemagne. Les socialistes majoritaires, à Goerlitz, le 19, envisagent la question de leur participation au pouvoir et saisissent l'occasion pour attaquer à la fois les nationalistes et les Hohenzollern, par la voix de l'ex-chancelier Hermann Müller. Guillaume est traité de *déserteur*.

1. L'*Eclair*, 15 août 1921.

Ebert adresse des félicitations au Congrès, mais il voudrait bien rallier ses « camarades » à un gouvernement de droite qui, seul, peut séduire les capitaines d'industrie et financiers dont on a grand besoin pour ajuster le problème du sauvetage financier. En Saxe, l'esprit révolutionnaire fait rage. « Détruisons l'état bourgeois et capitaliste, » vient de décréter Fleissner, ministre des Cultes.

Le 20, à Berlin, on tire quatre balles sur Stresemann, leader du parti populaire allemand. Il n'est pas atteint. L'agresseur s'échappe. Simple incident d'ailleurs, et qui survient à l'heure même où Stresemann s'efforce de créer une coalition de gouvernement n'excluant, à droite, que les réacteurs extrêmes et à gauche, que les socialistes indépendants et les communistes : en somme, une façon de « bloc national ». L'affaire n'est encore, à vrai dire, qu'en préparation. Elle est méritoire en son principe, puisqu'elle permettrait de voir enfin les deux Allemagnes se tendre la main. C'est d'une moins vaste envergure que l'illusoire et trop habile projet de solidarité européenne dont le général Ludendorff fait son *credo*, en imaginant l'union des peuples contre le bolchevisme, et c'est aussi d'un intérêt plus immédiat. S'il réussit, Stresemann aura pour premier soin de renverser Wirth « qui a, dit-il, détruit l'unité du Reich ».

Or, le 23 septembre, un arrangement intervient entre Berlin et Munich, dans l'épineux débat que nous étudierons bientôt, et cette détente, croirait-on, rapproche automatiquement tous les partis dans le même sentiment d'hostilité... contre le traité qu'on oubliait un peu en querelles intestines... Cette éclaircie soudaine durera-t-elle ? Ce qui est certain, c'est qu'on la constate en fin septembre 1921. Certes, on n'est pas revenu au calme plat. Stresemann poursuit son rêve et laisse conter qu'il sera bientôt chancelier. Wirth est toujours un *minus habens*, un « faible d'esprit ». Il faut le « débarquer ». Mais ce sont là d'ordinaires aménités politiques. Après des ajournements dont nous avons tenu compte, le

Reichstag va rouvrir ses portes. Le 23, le chancelier fixe sa position à l'égard des Alliés :

Le programme de mon gouvernement demeure ce qu'il était quand nous avons pris le pouvoir, il y a trois mois et demi. Nous entendons exécuter les obligations de l'Allemagne, notamment pour les réparations, jusqu'à la limite de nos forces. En trois mois, nous avons réussi à effectuer le désarmement complet, ce qui, dans certaines parties du Reich, n'était pas aussi aisé qu'on le pense. Nous avons payé un milliard de marks-or en espèces. Nous avons également versé des sommes importantes sous la rubrique des restitutions ou des liquidations diverses. Voilà l'essentiel pour le passé. Voici maintenant pour l'avenir.

Le Reichstag va se trouver en présence d'un certain nombre de projets de lois qui créent de lourdes charges fiscales sur la propriété. C'est une erreur de croire, comme le bruit en a couru, que le gouvernement songeait à abandonner ces projets d'impôts directs, afin de ménager les classes possédantes. Toutefois, nous serons également obligés d'augmenter les impôts indirects pour que l'Allemagne soit en état de faire face à ses charges.

Mais ce n'est pas tout. Non contents de créer ces ressources nouvelles, nous avons jugé nécessaire de demander une contribution extraordinaire à la fortune du pays, afin de nous procurer l'or indispensable aux réparations. Depuis quinze jours, le gouvernement négocie à cet effet avec les représentants de l'industrie et de la banque. Nous avons fait appel à leur patriotisme et leur avons demandé d'indiquer eux-mêmes de quelle manière il leur conviendrait de fournir aux finances de l'État les devises qui nous permettront de payer en espèces les créanciers de l'Allemagne. Les industriels et les banquiers ont répondu sans hésitation à notre appel. La semaine prochaine, nous nous adresserons également aux représentants de l'agriculture.

Ces négociations ne sont pas encore closes et les opinions diffèrent encore sur les moyens qu'il convient de préconiser. On n'est pas encore fixé sur l'envergure que pourrait avoir l'opération financière qui serait éventuellement décidée. Mais un point est déjà acquis. Les industriels comme les banquiers se sont déclarés prêts à fournir la contribution envisagée *sans délai*. Nous sommes sûrs, par ce moyen, de disposer presque immédiatement de sommes importantes, alors que les projets d'impôts ne sauraient fournir des rentrées sérieuses avant un ou deux ans.

Je ne puis vous promettre que l'Allemagne réussira à payer tout ce qu'on lui demande, ajoute M. Wirth avec franchise, mais je puis vous assurer qu'elle s'y efforcera loyalement.

(*Le Petit Parisien*, 24 septembre 1921.)

Et le chancelier ajoute :

Je suis très attaqué. Savez-vous de quelle arme on se sert de préférence? On m'accuse de n'avoir obtenu de l'Entente, en compensation des efforts que fait l'Allemagne, aucune contre-partie.

J'ai conseillé à mes concitoyens d'accepter au mois de mai l'ulti-

matum et de réaliser les réparations jusqu'à la limite de nos forces, en leur représentant que cette politique était la seule qui pût ramener la paix véritable en Europe et nous concilier, dans une certaine mesure, la bonne volonté de l'Entente. Mes adversaires m'ont répondu tout de suite : « Vous aurez beau faire, vous n'obtiendrez pas de l'Entente, et notamment de la France, qu'elle change d'attitude à notre égard. »

Voilà ce qu'on disait déjà, il y a trois mois, et que l'on répète désormais en affectant de triompher. Chaque fois que l'Entente me refuse une satisfaction ou diffère l'exécution d'une promesse, comme il est arrivé ces temps derniers pour la suppression des sanctions[1], on en profite ici pour s'en prendre à mon autorité et menacer l'existence de mon gouvernement. Ce n'est pas seulement pour moi-même que cette situation est fâcheuse, mais pour tout l'avenir des relations internationales. Comment voulez-vous que l'on obtienne de l'Allemagne un effort continu et formidable, si elle a le sentiment que, quoi qu'elle fasse, elle sera tenue en suspicion ? C'est pourquoi je me permets d'espérer que les gouvernements de l'Entente trouveront à l'avenir le moyen de nous témoigner plus de confiance. J'ajouterai qu'étant donnée la situation intérieure de l'Allemagne, et bien que je considère tout retour monarchique comme impossible, il serait sage de se hâter.

Munich un peu calmé, la Sozialdemokratie résolument décidée à collaborer avec tous les partis disposés à défendre la République, la majorité du gouvernement s'élargit aussitôt. Le tout pour nous est de savoir s'il en résultera un effort plus complet pour exécuter les obligations du traité. Déjà Stresemann a mis dans son programme de « débarrasser l'Allemagne de l'ultimatum de

1. La levée des sanctions économiques n'a pas eu lieu le 15 septembre, comme on l'espérait en Allemagne. La presse a dénoncé « l'avidité insupportable de la France, qui trouble la paix du monde ». La *Deutsche Tageszeitung* a proclamé que « non seulement le maintien des sanctions marque l'échec de la politique d'exécution, mais que l'attitude de la France à l'égard du gouvernement Wirth est la pire qui puisse être prise à l'égard d'un grand peuple ».

Or, personne ne saurait plus ignorer que la levée des sanctions économiques a été formellement subordonnée à la reconnaissance préalable du contrôle interallié sur la délivrance des licences et à l'exercice de ce contrôle préalable à la délivrance desdites licences. Comme le *Temps* l'a exposé, la note du gouvernement allemand, en date du 26 août, n'a pas apporté son adhésion complète à la constitution de cet organisme interallié de contrôle, et c'est le gouvernement allemand seul qui est responsable d'une situation de fait qui ne nous permet pas de consentir à la levée des sanctions économiques avant que toutes les conditions que nous jugeons indispensables, et que l'Allemagne, aux termes mêmes de la décision du Conseil suprême en date du 13 août, doit accepter préalablement, aient été remplies.

(*Le Temps*, 28 septembre 1921.)

Le 1er octobre, les sanctions économiques furent levées, sous cette condition : l'institution d'un organisme de surveillance pour éviter les discriminations dans l'octroi des permis d'importation et d'exportation dans les pays occupés. Le gouvernement allemand a consenti.

Londres ». A Pforzheim (Bade), le 22, il a, en public, mené le hallali contre le chancelier. Il a prononcé cette phrase sévère : « Je crois que la politique de M. Wirth n'est pas très éloignée de la conception de M. Erzberger. » C'est dire : « Le chancelier a la volonté de tenir les engagements pris. Il est trop docile. » C'est aussi paraphraser la *Taeglische Rundschau* : « La France dirige le chancelier de l'Empire allemand ». Beaucoup pensent donc que le cabinet pourrait tomber à la rentrée du Parlement. D'autres ne prévoient qu'un remaniement.

Le 27 septembre, le Reichstag reprend ses travaux. La terrible catastrophe d'Oppau est à l'ordre du jour[1]. Le surlendemain, le traité de paix avec les Etats-Unis est adopté. Puis le chancelier reproche à la droite ses incessantes manifestations provocatrices. Il condamne les fêtes régimentaires, « prétexte de manifestations nationalistes ». Il menace les sociétés secrètes qui rêvent d'une seconde équipée Kapp. Il conclut : « Notre politique doit s'inspirer de cette pensée : comment pourrons-nous passer l'hiver ? »

C'est vraiment le coup de barre à gauche, le seul côté où le chancelier puisse trouver un appui sérieux. Stresemann échoue en ses manœuvres : c'est une amère surprise, par contre-coup, pour les partis de droite. Le cabinet sera seulement remanié, en tenant compte que le centre approuve le docteur Wirth. « Nous l'approuvons, a dit le député Beck, d'avoir interdit le *jour de Sedan.* » Il n'a pour ennemis que ceux dont l'idéal est un chef de gouvernement capable de dire : « Vous n'avez pas été vaincus. Vous ne paierez rien. » A vrai dire, ceux-là sont nombreux. Wirth leur fait brusquement face, le 6, en invitant le procureur général du Reich à lancer un mandat d'arrêt pour haute trahison contre Kapp, fauteur de coup d'Etat, et ses complices, von Luttwitz et Ehrardt. Déjà von Jagow,

1. Explosion d'une partie des bâtiments dans les usines de la *Badische Anilin*, à Oppau-Ludwigshafen. « Les Français rendirent, dans le plus bref délai, tous les services possibles aux sinistrés. » *(Vorwaerts.)*

l'ancien préfet de police de Berlin, doit comparaître devant le tribunal d'Empire, le 27 octobre. Le 10 octobre, on pourrait admettre que l'atmosphère, en Allemagne, s'est épurée. A Wiesbaden se terminent les négociations Loucheur-Rathenau; et l'état de siège, en Bavière, sera levé le 15 octobre, dit le *Moniteur de l'Etat bavarois.* Cependant, la crise ministérielle n'est pas close. Nous ne pouvons que le constater dans son ensemble, sans entrer dans le détail des polémiques de partis. Constatons seulement que, le 9 octobre, le chancelier, en vacances à Offenbourg, demande, en une conférence publique, que les sanctions militaires soient levées à leur tour. « Ce n'est pas précisément une page de gloire dans l'histoire des Alliés. » C'est une affaire de point de vue, mais le ton sur lequel cela est dit, n'a rien de cette francophobie féroce qui inspire les germanistes pur-sang. Mais le 12, toute la modération du chancelier devait être submergée sous le flot de la fureur publique. Wirth lui-même « se fait l'interprète de l'indignation générale, du fait que le conseil de la Société des Nations, à Genève, a disposé de la Haute-Silésie d'une façon qui ne répond ni aux résultats du plébiscite, ni aux besoins économiques du pays[1] ». C'est « le crime de la Société des Nations », à en croire les manchettes des feuilles du soir. C'est « la monstrueuse iniquité ». Il est nécessaire que Wirth s'en aille », déduit instantanément l'opinion exacerbée. Il ne peut « rester *collé* à son poste » *(Deutsche Tageszeitung)*. Le *Journal de Huit Heures* affirme que les grands industriels, les patrons, les banquiers refuseraient tout concours à un gouvernement qui n'obtiendrait pas la totalité du bassin haut-silésien. Le docteur Wirth n'a à peu près que ce qu'il mérite. N'a-t-il pas illusionné par ses récents discours les agitateurs pangermanistes en leur jurant qu'en tout état de cause, le partage de la Silésie n'était pas tolérable? Il est prisonnier de ses déclarations antérieures.

1. Communiqué officiel à la presse allemande.

Maintenant, il proteste très haut, pour n'être pas immédiatement débordé. Le 13 octobre, la crise ministérielle est virtuellement ouverte, mais il est évident, bientôt, que Wirth succédera à Wirth. Un gouvernement de droite serait obligé de nier en bloc le traité de Versailles et l'ultimatum de Londres. Dans le vacarme des manifestations, le chancelier travaille à rebâtir un ministère. Au reste, c'est là de l'agitation superficielle. Le *Vorwaerts* le fait comprendre en bref : « Ce n'est pas M. Wirth qui a perdu la Haute-Silésie, c'est Ludendorff. » L'Allemagne hurle, mais le drame s'achèvera presque en comédie. Il n'est pas que de crier : il faut aussi payer, le 15 janvier 1922, 500 millions de marks-or (le quart de l'annuité de 2 milliards), puis le 15 février (26 % des exportations) et ensuite le 15 avril (500 millions de marks-or) et enfin le 15 mai (26 % des exportations), sans préjudice de l'avenir. Ce sont là des réalités. Si l'on brisait avec l'Entente, quelles sanctions ne verrait-on pas? Il convient de se donner un ministère souple, adroit, quoiqu'on prétende casser les vitres. Et le docteur Wirth est le seul homme qui puisse tenir l'emploi. C'est pourquoi la politique de résistance à outrance n'est guère en faveur, le 16 octobre. On cherche le moyen terme, tandis qu'à Berlin, aux élections municipales, les partis bourgeois l'emportent. L'accès de colère tombera : il tombe. Déjà, la *Gazette de Rhénanie et de Westphalie* est en retard en imprimant : « Il faut appeler tout le peuple aux armes ! » (18 octobre, date de la mort de l'ex-roi Louis de Bavière.) Le *Vorwaerts*, mieux inspiré, constate : « Nous nous trouvons placés devant un fait inexorable, dont il faut nous accommoder. » Stinnes est plus cynique : il répond à la question : « Selon vous, après cette décision haut-silésienne, comment tenir nos engagements ? » : « Il n'y a qu'à travailler de la bonne manière. » Le revirement favorable au docteur Wirth ne s'en accentue pas moins. Le ministère intact se reconsolide alors qu'on le croyait en pièces, la crise est différée, le 21 octobre. Mais comme tout en ce pays

n'est que singularité, en plein apaisement apparent, le chancelier adresse au président d'Empire la démission du Cabinet ! De tels coups de théâtre ne sont-ils pas la plus belle preuve de l'incohérence allemande, en ces temps d'humiliation et de rage ? Dans l'instant même, le docteur Wirth accepte de former le nouveau cabinet. On garde les mêmes et l'on recommence, ou peu s'en faut : le 27, au soir, les ministères sont ainsi attribués :

Chancelier et ministre des Affaires étrangères : Dr Wirth;
Vice-chancelier et ministre du Trésor : M. Bauer;
Intérieur : Dr Adolph Kœster;
Ministre de la Défense : M. Geissler;
Ministre de l'Economie : M. Robert Schmidt;
Ravitaillement et provisoirement Finances : M. Hermes;
Ministre des Postes : M. Giesberts;
Ministre du Travail : M. Otto Groner;
Ministre de la Justice : Dr Radbruch.

M. Rathenau se retire. Le ministère de la Reconstitution restera provisoirement sans titulaire. Les autres disparus sont Rosen, Schiffer et Gradnauer[1]. La « déclaration » est mélancolique.

Le nouveau gouvernement ne s'écartera pas de la volonté qui animait le précédent gouvernement de montrer par ses prestations jusqu'à quel point ses obligations pouvaient être remplies. Il continuera, par sa volonté, de satisfaire à ses obligations, d'enlever aux adversaires tout prétexte lorsqu'ils chercheront de nouveau et sans cesse à réaliser l'œuvre de destruction qu'est la paix de Versailles, jusqu'à complet anéantissement économique et politique de l'Allemagne.

En résumé, le gouvernement allemand voit, dans la nouvelle décision économique que l'Entente lui impose, non seulement une injustice envers le peuple allemand qui est désarmé, mais aussi une violation du traité de Versailles. Il élève contre cette violation du droit la plus solennelle protestation que le droit international donne comme protection des opprimés. C'est uniquement par suite de la menace contenue dans la note des puissances et pour l'intérêt des Allemands de Haute-Silésie que le gouvernement allemand se voit forcé d'envoyer les délégués prescrits par les puissances sans que cela modifie en rien sa conception du droit.

1. Le « valet des réactionnaires ». — « Le professeur Radbruch, annonce le *Temps*, a fait, *rara avis*, de la propagande socialiste à l'Université de Kiel... M. Koester a été, en 1920, pendant quelques jours, ministre des Affaires étrangères : il a ensuite dirigé en Slesvig la propagande allemande pour le plébiscite. »

C'est la soumission d'un cabinet centre catholique et social-démocratique, soumission qui n'exclut pas l'étude *in petto* d'une politique d'atténuation du traité et de ses conséquences (Londres, Wiesbaden). Le cabinet obtient un vote de confiance de 230 voix contre 132. Ainsi se dénoue l'imbroglio. Pour combien de temps? Déjà les démocrates présagent la chute avant Noël. « Ce cabinet, dit la *Gazette générale de l'Allemagne*, préparera l'avènement de la grande coalition qui *seule* contient les garanties d'une politique ferme et durable. C'est la coalition Stinnes. On verra bien. En attendant, le 30 octobre, la Conférence des Ambassadeurs réunie à Paris considère comme inexistante la protestation allemande.

Quelques jours plus tard, sera tenue, à Washington, la première séance d'une Conférence mémorable où des nations assemblées s'efforceront de satisfaire à la loi de fraternité humaine, en recherchant les moyens, sinon de supprimer les armements, au moins de les réduire, tant sur terre que sur mer. A la Conférence de Washington — nous le verrons aux premières pages de notre tome III, — la France parlera le langage qui convient, le seul que l'on pouvait attendre d'elle. M. Briand dira notre amour de la paix, mais nos justes appréhensions de la guerre qu'à nos portes mêmes espère un ex-ennemi mal convaincu de sa défaite. Nous n'anticipons point ici sur ces généreuses espérances de novembre 1921, où l'on s'appliqua, sur le sol de la libre Amérique, à concilier les intérêts et les prudences des nations avec le plus beau souci qui puisse hanter la pensée des hommes : la mort définitive de Mars et de Bellone.

Auparavant, nous avons la mission de vérifier, en de nombreuses et complexes rubriques, jusqu'à quel point l'Allemagne, incorrigible, chercha, depuis la Conférence de Bruxelles (septembre 1920) jusqu'à la Conférence de Washington (novembre 1921), à se soustraire à ses obligations. A ne considérer que la politique intérieure du Reich jusqu'à l'heure de la Conférence américaine, il ne

nous reste plus que quelques faits à noter. Le deuxième cabinet Wirth à peine constitué, Stresemann, chef du parti populiste, parle à Carlsruhe pour demander que les réparations soient ramenées à un chiffre raisonnable. Ludendorff publie son ouvrage *Stratégie et politique*. Il y prétend que l'homme politique n'est que le pouvoir exécutif du militaire. La guerre « est un phénomène naturel, dit-il, fondée dans l'ordre divin du monde. Il faut renoncer à ce vain mot de pacification des peuples. La guerre sera à l'avenir, comme dans le passé, l'ultime raison de la politique. » Voilà l'un des éducateurs de la Germanie impénitente ! On produit, en même temps, les mémoires de feu Bethmann-Hollweg où la théorie des belliqueux est confirmée : « Dans presque toutes les questions politiques, le général Ludendorff proposait, non seulement la collaboration, mais encore les décisions du haut-commandement militaire. » Un autre ouvrage paraît, les *Mémoires* de Ballin, le directeur de la Hamburg-Amerika, où il est dit : « Il est impossible de vaincre l'Angleterre. » Enfin, on annonçait les *Mémoires* de Scheidemann, chef des socialistes majoritaires, « grave déposition contre la politique des chefs de la guerre terrestre et navale ».

L'Allemagne ne se lasse point de protester contre le partage de la Haute-Silésie. « Notre protestation subsistera toujours » *(Deutsche Allgemeine Zeitung)*. Le mark baisse de plus en plus. On répète sur tous les tons que sa dépréciation rendra impossible le paiement des réparations : on ne veut pas comprendre que cette crise de l'argent peut être néfaste aux destinées du peuple allemand.

Les droitiers multiplient les intrigues contre le cabinet Wirth. Le 3 novembre, il y a crise ministérielle en Prusse. Les amis de Stinnes vont essayer, en petit, une « répétition générale » de la *grande coalition* annoncée comme devant succéder au « gouvernement amorphe du chancelier ». Le 9 novembre, la Commission des Réparations arrive à Berlin : elle vient déterminer et essayer de faire

adopter par l'Allemagne les moyens les plus convenables à conjurer la banqueroute qui menace les finances publiques du Reich. Le mark est tombé à rien, et l'heure de nouvelles échéances approche (15 janvier 1922 : 500 millions de marks-or). La *Deutsche Allgemeine Zeitung* risque, à ce propos, une déduction toute personnelle :

L'arrivée des membres de la Commission des Réparations est une preuve que, du côté de l'Entente, on commence à redouter ce qu'en Allemagne on avait prédit depuis longtemps, à savoir que la perte de la Haute-Silésie a diminué, dans une large mesure, la capacité financière de l'Allemagne, capacité sur laquelle est basé tout le système économique de la France. Certes, dans de nombreux milieux français, on saluerait avec satisfaction une débâcle financière allemande, qui permettrait de réaliser le fameux rêve : envahir l'Allemagne et lui arracher, d'une manière ou de l'autre, les provinces rhénanes. Cependant, dans les milieux financiers alliés, on se rend bien compte qu'une saisie de la fortune nationale allemande ne serait pas chose aussi aisée que d'aucuns le croient, ou que la prise de l'Allemagne en régie dépasserait les forces de la France.

Le 9 novembre, l'Allemagne célèbre sans enthousiasme l'anniversaire de la proclamation de la République. Le 12, le président Harding, à la Conférence de Washington, prononce son discours d'inauguration des travaux. M. Briand, au nom de la France, aura déjà dit aux journalistes américains : « Nous coopérerons de tout notre cœur à la tâche du désarmement. La France, d'ailleurs, a toujours maintenu son armée dans la limite extrême des forces nécessaires à la sécurité de la nation. Mais nous sommes seuls en face d'une Europe désorganisée. Nous sommes front à front avec une Allemagne forte d'une population de soixante-dix millions d'âmes... »

* * *

Il nous reste à reviser sommairement divers faits survenus dans les pays de l'Entente, notamment en France et en Angleterre, depuis le moment (avril) où nous avons interrompu un examen analogue des réflexes de l'attitude

allemande chez les Alliés. C'est la période où les Allemands transmettent aux Alliés des offres plus tolérables que celles de Londres, mais encore très insuffisantes. M. Lloyd George, alors, se rapproche de plus en plus du point de vue français. La Chambre a accordé un vote de confiance à M. Briand. Il semble donc y avoir parfaite entente entre France et Angleterre. Mais le vendredi 13 mai, M. Lloyd George déclare aux Communes : « Je ne vois pas la raison qui empêcherait les Alliés d'autoriser l'Allemagne à employer son armée afin de rétablir le calme dans sa propre province » (le territoire contesté de Haute-Silésie). M. Briand répond du tac au tac que si l'ordre a été défendu en Haute-Silésie, c'est par la France, que c'est à la Commission interalliée de tracer la frontière germano-polonaise et que le Premier anglais ne peut pas prendre seul l'initiative d'autoriser les troupes allemandes à pénétrer en Haute-Silésie : « Il n'appartient à aucun de nous de donner des ordres à l'autre. » Le discours de M. Lloyd George encourage l'Allemagne dans ses projets séditieux. Elle admire le « réquisitoire anglais » contre la Pologne. Elle recrute des bataillons de volontaires pour aller « mettre l'ordre » en Silésie. Et les troupes de l'Orgesch tuent des soldats français à Cassel. Le conflit polono-allemand va-t-il dégénérer en conflit franco-anglais? M. Briand rectifie les « vérités historiques » de M. Lloyd George[1] :

Le premier ministre anglais a dit, s'il faut en croire les comptes rendus de la presse, que la Silésie était depuis des siècles un pays alle-

1. Pour essayer d'expliquer les paroles de M. Lloyd George, l'*Intransigeant* publie cette dépêche de son correspondant balois :

Bâle, 17 mai *(dép. part.)*. — L'importance des intérêts privés anglais en Allemagne a été toujours croissante depuis l'armistice. Dès 1919, beaucoup d'objets manufacturés en Allemagne non occupée ont été vendus dans le reste du monde par des maisons de commission anglaises. De grandes firmes britanniques ont racheté des usines allemandes de second ordre, tandis qu'elles prenaient des participations considérables dans les grandes sociétés. Ce mouvement a inquiété les Allemands eux-mêmes, qui ont cherché à se défendre contre cette invasion économique. A Hambourg, les maisons anglaises de navigation et de commission contrôlent une part importante du trafic. Les Anglais, opérant comme associés de firmes allemandes, bénéficient, à l'importation et à l'exportation, des faveurs réservées aux Allemands.

mand et que la population polonaise était toute récente. Historiquement, une telle affirmation est inexacte : la Silésie faisait partie du royaume de Bohême, et, formée d'éléments slaves et germaniques, ne peut être regardée comme spécifiquement allemande. Il faut ajouter que l'idée des nationalités fondées sur la langue et la race ethniques est une idée purement moderne, qui s'est développée avec les progrès de l'instruction primaire et de la démocratie.

(*Le Temps*. Interview de M. Briand, 15 mai.)

Le Temps ajoute, le 19 mai :

Faut-il subir indéfiniment la politique de M. Lloyd George? N'aurons-nous jamais une politique française à lui opposer? Il excelle à diviser. Il dresse les uns contre les autres tous les peuples du continent. Ne saurons-nous pas les unir?

Ce même jour, M. Lloyd George dit à l'agence Reuter : « Je maintiens les déclarations que j'ai faites à la Chambre des Communes au sujet de la Haute-Silésie. Avec tout le respect possible, qu'il me soit permis de dire à la presse française que l'habitude de traiter chaque expression d'une opinion alliée, qui ne coïncide pas avec la sienne, comme une impertinence, est très préjudiciable. Si l'on persiste dans cette disposition d'esprit, ce sera fatal à toute entente. » C'est vraiment à regretter qu'il n'y ait pas de censure internationale pour contrôler les libres opinions.

A la Chambre française, pour la séance de rentrée, M. Tardieu élève des critiques contre des décisions prises à Londres par le Conseil suprême : « Nous avons fait à l'Allemagne, dit-il, un cadeau de 75 milliards. Nous avons laissé passer le 1er mai sans prendre des gages. » (19 mai). Et, parlant des récents incidents franco-anglais, l'orateur d'ajouter : « Monsieur le Président du Conseil, vous avez constamment cédé. » Le 20 mai, l'Angleterre adresse à la France un mémorandum sur la Haute-Silésie. Il y est reconnu que des informations parvenues depuis le 13 mai ont pu modifier les appréciations du gouvernement britannique, mais on regrette que les troupes françaises ne se soient pas montrées plus énergiques !

Le 24, M. Briand définit l'intention française :

— A aucun moment, il n'a été dans notre pensée de donner à la Pologne des territoires allemands. Mais ce ne serait pas non plus un acte de justice de faire une discrimination entre les territoires pauvres et les territoires riches, entre les voix des ouvriers polonais et celles des hauts fonctionnaires allemands. Si les voix polonaises sont dans les territoires industriels et riches, ce n'est pas une raison pour les refuser à la Pologne.

Il constate les divergences d'opinion, mais il est optimiste :

Si l'Entente devait se briser devant une difficulté de cet ordre, c'est qu'il faudrait mettre beaucoup de bonne volonté des deux côtés. Ce n'est pas notre opinion, ce n'est certainement pas celle non plus du Premier anglais qui, à Londres, le 2 mai, sur le point d'une rupture, disait : « Je ne voudrais pas être l'homme d'État qui aura sur la conscience d'avoir préparé des événements aussi graves[1]. »

Sur l'accusation de faiblesse qu'on porte contre lui, en ce qui concerne les décisions de Londres :

Certes, je pourrais, dit-il, lancer l'appel de la classe 19 et faire occuper la Ruhr. J'aurais été reçu en triomphateur à mon retour. Mais c'est un genre de propagande que je n'ai jamais cherché.

Son optimisme s'affirme plus net encore, le 25 mai, à la Chambre :

Nous touchons peut-être au moment où le pays va prendre contact avec des réalités; il est plein de foi et de confiance; il ne nous demande pas un optimisme systématique, *mais il ne veut pas qu'on enveloppe de bons résultats dans un nuage de pessimisme.*

Le 26, la Chambre adopte l'ordre du jour ci-après :

La Chambre, considérant que l'ultimatum de Londres accepté par l'Allemagne représente le minimum de garanties indispensables à notre sécurité et à notre relèvement;

1. Le 30 mai, au Sénat, le président du Conseil soulignera une fois de plus sa pensée :
« Je dis que si un gouvernement, en accord avec ses Alliés, peut arriver avec eux à ses buts, il fait là une politique utile. Devons-nous sacrifier à cet accord nos intérêts nationaux? Non! Nos Alliés doivent savoir qu'il y a des points où notre pays doit dessiner et maintenir sa personnalité et qu'il y a des cas spéciaux où nous pouvons être amenés à agir sinon contre, du moins sans nos Alliés. »
Et le 3 juin, le *Times* et le *Morning Post* estimeront qu'une *alliance* franco-britannique est nécessaire à la paix du monde.

Confiante dans le gouvernement pour imposer le droit de la France par le désarmement de l'Allemagne rigoureusement contrôlé et par le paiement intégral de la dette reconnue par celle-ci ; pour exiger, conformément aux déclarations du gouvernement, que les sanctions soient immédiatement appliquées en cas de manquement aux obligations de l'accord de Londres signé par tous les Alliés;

Confiante dans le gouvernement pour assurer, en ce qui concerne la Haute-Silésie, l'exécution stricte et loyale des clauses du traité de Versailles dans son esprit aussi bien que dans ses termes,

Et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour.

En pleine période de vacances, M. Lloyd George a l'heureuse pensée de donner à la France une compensation. A Thame (comté d'Oxford), il s'exprime ainsi : « Il est inconcevable que deux pays qui ont fait d'aussi énormes sacrifices pour la cause commune et qui, par tant de souffrances, ont marché au triomphe commun, puissent se quereller sur l'interprétation d'une paix qu'ils ont payée si cher... Les grands sacrifices de la France lui donnent un droit spécial. » M. Louis Forest, dans le *Matin* du 1er août, compare plaisamment le Premier britannique à un habile raccommodeur de porcelaine. La porcelaine, au reste, est fort mal restaurée. Le 8 août, il y a complet désaccord entre la France et l'Angleterre sur la question de la Haute-Silésie. M. Lloyd George, venu à Paris, se dit rappelé d'urgence à Londres, et s'en va. Et le *Matin* peut écrire : « La France ne demandait qu'une solution équitable. M. Lloyd George a, par tous les moyens et dans toutes les circonstances, plaidé la cause de l'Allemagne. » C'est l'heure de faire appel à l'optimisme de M. Briand : il aura bientôt raison de toutes les inquiétudes, puisque, — nous l'avons déjà noté, — le 14 août, on s'embrasse à qui mieux mieux. Le Conseil suprême, une fois de plus réuni, affirme sa volonté de maintenir l'étroit accord entre les Alliés. Le tracé des frontières de Haute-Silésie est, ce jour-là, comme on sait, renvoyé à l'arbitrage de la Société des Nations. « Toute la question sera jugée, *de novo*, par la Société des Nations, en partant de la base du traité », dit M. Lloyd George aux Communes.

Le 11 septembre, dans le *Temps*, M. Poincaré publie de

graves révélations sur les négociations de la paix, acte d'accusation indirect mais formel contre les négociateurs du traité. M. Clemenceau, laissant manœuvrer MM. Wilson et Lloyd George, a renoncé à l'occupation militaire permanente de la rive gauche du Rhin, pour le cas de non paiement, en laissant introduire dans le traité le paragraphe final de l'article 429 :

Si à ce moment (au bout de quinze ans), les garanties contre une agression non provoquée de l'Allemagne n'étaient pas considérées comme suffisantes par les gouvernements alliés et associés, l'évacuation des troupes d'occupation pourrait être retardée dans la mesure jugée nécessaire à l'obtention desdites garanties.

C'était faire crédit au gouvernement français de 1935. M. Tardieu répond, sans tarder, le 13. Il disculpe M. Clemenceau et réfute le dire de M. Poincaré. « Nous restons aujourd'hui entre deux selles. » Sa conclusion se formule ainsi :

Il résulte de ce qui précède que, dans l'état présent des choses, la France a un double titre à prolonger, sans terme actuellement défini, l'occupation au delà de quinze ans.

Premier titre : la non-exécution des engagements de toute nature de l'Allemagne (ce, en vertu du premier alinéa de l'article 429 du traité qui subordonne toute évacuation à « l'observation fidèle, par l'Allemagne, des conditions du présent traité »).

Deuxième titre : la non-ratification des traités de garantie militaire (ce, en vertu du dernier paragraphe de l'article 429 qui prévoit la prolongation de l'occupation au cas où les garanties seraient jugées insuffisantes et *a fortiori* si elles sont inexistantes[1]).

. . . .

Le droit et le fait, c'est que, faute de l'exécution par l'Allemagne de ses engagements et faute de la ratification des deux traités anglais et américain, nul — Allemand ni Allié — ne sera qualifié, dans quinze ans, pour réclamer l'évacuation de la rive gauche du Rhin par les troupes françaises. Si nos Alliés entendent à ce moment retirer les leurs, ce sera leur affaire. Mais ce sera la nôtre de ne pas les suivre — et cela dans le plein exercice du droit que la clairvoyante fermeté de M. Clemenceau a fait reconnaître à la France.

1. A vrai dire, « l'article 429 ne vise que le cas d'agression non provoquée de l'Allemagne, il ne vise pas le cas de non-paiement. Si, en 1935, l'Allemagne ne menace pas de nous attaquer, nous devrons déguerpir, quand même elle nous devrait encore 40 milliards ». (*Le Matin*, 15 septembre 1921.)

Réplique de M. Poincaré, le 14 septembre :

Renoncer dans quinze ans à toute garantie territoriale, c'est un grave danger, puisque, d'une part, nous perdons ainsi tout gage pour le restant de notre créance et que, d'autre part, le maréchal Foch estime que la ligne du Rhin est la seule barrière militaire solide. Mais le danger serait plus terrible encore si nous abandonnions la garantie territoriale dans l'espoir d'alliances et si ces alliances n'étaient pas consacrées par les votes du Sénat américain et du Parlement britannique. Nous aurions ainsi lâché la proie pour l'ombre. Il est donc indispensable, en tout cas, qu'aucun maximum ne soit fixé à la durée de l'occupation avant que les alliances soient définitivement conclues dans les formes légales et complétées par des accords militaires qui les rendent effectives. La seule manière nette de tenir compte de cette nécessité est de ne fixer, dans le traité avec l'Allemagne, d'autre terme à l'occupation que l'exécution de toutes les conditions de paix et le paiement de toutes les dettes, et de convenir ensuite avec les Alliés, et avec les Alliés seuls, qu'après le vote des traités d'alliance et la mise au point des conventions militaires, on réduira, s'il y a lieu, d'un commun accord, l'occupation à un délai à déterminer. Il est évident que, si l'on fixait dans les préliminaires de paix un terme de quinze ans, on ne pourrait plus reculer ce terme dans le traité de paix définitif.

La querelle Tardieu-Poincaré se prolonge dans le *Temps* du 2 septembre, sur un ton aigre-doux. Qu'il nous suffise de l'avoir indiquée et de constater qu'en somme, elle n'avait, dans son ensemble, qu'un fâcheux intérêt rétrospectif.

Le 9 octobre, c'est le discours de M. Briand à Saint-Nazaire : « La France est *chic !*... « Dans cette guerre, ce sont des régimes de paix et des régimes de réaction qui se sont heurtés partout. L'absolutisme est tombé dans la défaite et la victoire est allée aux peuples de liberté. C'est là qu'est l'avenir ! » M. Briand constate que l'ennemi d'hier commence à remplir ses obligations, que le matériel de guerre est détruit, et que le chancelier Wirth cherche loyalement à faire honneur à sa signature. Ce n'est pas l'opinion de M. Poincaré. *(Revue des Deux Mondes*, 15 octobre.)

La Commission interalliée de contrôle, que préside le général Nollet, vient de nous donner un nouvel avertissement. Non seulement, l'Allemagne n'a respecté aucun des délais que lui a si généreusement accordés le Conseil suprême pour exécuter les prescriptions du traité de Ver-

sailles relatives à son désarmement terrestre et aérien, mais elle a reconstitué, sous le nom de police de sûreté, toute une armée à l'état potentiel.

. . . .

Le matériel qu'elle a à sa disposition est, pour le moment, très incomplet. L'Allemagne a dû livrer ceux de ses canons et celles de ses munitions qu'il a été possible de découvrir. Mais son industrie est en mesure de se réadapter rapidement aux fabrications de guerre; et, en attendant, la Sicherheitspolizei tient le pays en haleine et conserve partout les vieilles traditions du militarisme prussien.

Ce qui se passe en Allemagne est exactement, pour un observateur attentif, la réédition de ce qui a précédé et préparé, après 1806, la guerre de 1813.

. . . .

Au point où nous en sommes, il s'agit de savoir si nous laisserons l'Allemagne revenir tranquillement au militarisme, forme naissante de l'impérialisme belliqueux, ou si nous l'arrêterons dans cet audacieux retour au passé. Il n'y va pas seulement de la sécurité de la France, il y va de la paix du monde.

Devant l'effronterie prolongée de la résistance au désarmement, nos Alliés continueront-ils à garder le silence?

Le 18 octobre, la Chambre reprend ses travaux. M. Briand expose sa politique de paix.

Il y a eu des heures où la Chambre a dû choisir entre la politique de la paix et une autre politique — qui n'était pas présentée comme une autre politique de guerre — mais qui aboutissait à des opérations militaires dans l'isolement. La France a choisi : elle sera appelée à choisir encore. Sans doute, la politique de coercition dans l'isolement peut toujours être pratiquée. Mais il faut la définir nettement et en énumérer les conséquences, les conséquences financières notamment.

Le surlendemain, M. Briand, président de la Conférence des ambassadeurs, notifie à Varsovie et à Berlin la décision de la Conférence, au sujet du partage de la Haute-Silésie (après avis du Conseil de la Société des Nations) [1].

Le 21, le président du Conseil parle de Washington où il va se rendre :

S'il se pose là-bas des questions de désarmement, nous dirons ce qui s'est passé en 1871, nous montrerons ce qui se serait passé si, à ce

1. Voir *Annexes*.

moment, la France avait accepté sa défaite; c'est parce que le petit pioupiou français a monté la garde que la liberté a été sauve.

Que toutes les garanties lui soient données, la France ne sera pas la dernière à limiter ses armements, mais ces garanties, il les lui faut.

Et le 26, le Sénat vote un ordre du jour où il est dit que la nation compte sur le gouvernement pour défendre les droits, les intérêts et la sécurité de la France.

CHAPITRE III

LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

« La France rejette avec dégoût le masque militariste dont on prétend l'affubler. Il n'y a pas un homme en France ayant vu, ayant fait la guerre, qui veuille revoir l'horreur d'une nouvelle lutte. Personne ne veut plus la paix que la France parce que personne n'a plus souffert. »

« NOBLEMAIRE. »

(Société des Nations, 4 octobre 1921.)

Avant de considérer les événements dont la Bavière fut le théâtre pendant la période que nous venons d'étudier, nous avons le devoir de relater, en termes aussi concis que possible, ce que fut, pendant le même temps, l'œuvre de la Société des Nations.

Lorsqu'en décembre 1920, la Société des Nations fait ses premiers pas, à Genève, on constate généralement qu'elle a des débuts assez pénibles. Elle avait déjà trébuché le jour où le Sénat américain s'était refusé à ratifier le traité de Versailles, à cause du pacte qu'y avait fait insérer M. Wilson touchant l'organisation même de la S. d. N.

En décembre 1920, nous voyons la S. d. N., peu émue de ces fâcheux incidents, tenter de se donner une constitution. De nouveaux faits, également déplorables, surgissent. Certains délégués veulent voir accueillir l'Allemagne au sein de la Société. M. Viviani répond aussitôt :

Il y aurait pour l'histoire, pour le monde, une immoralité qui révolterait sa conscience, peut-être davantage que le spectacle de ceux

dont le monde a été témoin : ce serait l'admission d'un État qui, n'ayant pas rempli ses obligations, n'ayant pas donné en tout cas, pour m'en tenir au pacte, des garanties effectives de ses sincères intentions, viendrait ici. Quelle autorité aurions-nous si, plus tard, l'un des membres de la Société s'écartait de la règle commune? Quelle autorité aurions-nous pour l'exclure si nous-mêmes donnions l'exemple de l'injustice et de l'immoralité [1].

Un délégué canadien dit redouter une politique dictée à son pays par l'Europe. Un norvégien suggère l'engagement de maintenir pour deux ans les chiffres actuels des budgets de la guerre. Ainsi, fait-on du particularisme, de l'individualisme sans le vouloir. L'esprit d'unité de la S. d. N. n'est pas formé : « Paris n'a pas été fait en un jour, » dit philosophiquement M. Léon Bourgeois. Ces débats sont donc pénibles et laborieux. La loi internationale n'en sort pas, vivante et saine, comme les idéologues pouvaient l'espérer tout d'abord.

Mille questions s'offrent à l'examen. Nous y ferons un tri, en n'appuyant que sur celles qui ont un lien direct ou indirect avec le sujet que nous traitons. C'est ainsi qu'il nous faut arriver au 21 février 1921 pour voir étudier la question des mandats sur les anciennes colonies allemandes. Mais on n'avance qu'à peine sur ce terrain : il convient d'attendre du gouvernement de Washington un exposé de vues. L'ajournement est donc décidé. (Voir aux *Annexes* du tome III, la note américaine concernant les mandats sur les colonies allemandes.)

Ville libre de Dantzig (27 février). — Le Conseil de la S. d. N. commence à se préoccuper de l'élaboration d'une convention pour régler le régime des communications entre la Prusse orientale et le reste de l'Allemagne, à travers le couloir de Dantzig, ainsi que le transit entre la Pologne et Dantzig par la rive droite de la Vistule.

1. Par contre, M. Viviani ne voit pas d'obstacle à l'admission de l'Autriche. — A la déclaration de M. Viviani, la *Gazette de Francfort*, irritée, répond :

« M. Viviani a trompé ses auditeurs en essayant de leur faire croire que l'Allemagne n'a rien fait jusqu'ici pour exécuter tous ses engagements. Notre nation gémit sous le poids des conditions de paix que nous nous efforçons loyalement d'exécuter en dépit de leur dureté. »

Limitation des armements (27 février). — Approuvant le rapport Léon Bourgeois, le Conseil décide que :

Il sera créé, à titre temporaire, une commission chargée de soumettre au Conseil, dans un avenir prochain, toutes études et propositions sur la question de la réduction des armements prévue par l'article 6 du pacte, en tenant compte des conditions préalables auxquelles l'assemblée a subordonné la limitation définitive et générale des armements.

Colonies allemandes (1er mars). — Le Conseil de la S. d. N. approuve les termes de la réponse à la note américaine relative aux mandats[1].

Lettre de M. Briand au président du Conseil de la S. d. N. (12 août) :

Monsieur l'Ambassadeur,

« Le Conseil suprême, réuni à Paris, a adopté, dans sa séance du 12 août 1921, la résolution suivante :

Le Conseil suprême, avant de statuer sur la fixation de la frontière entre l'Allemagne et la Pologne en Haute-Silésie, conformément à l'article 88 du traité de Versailles, a décidé, par application de l'article 2, paragraphe 2, du pacte de la Société des Nations, de soumettre au Conseil de la Société les difficultés que présente la fixation de cette frontière et de lui demander de vouloir bien lui faire connaître la solution qu'il recommande sur le tracé de la ligne qu'il appartient aux principales puissances alliées et associées d'établir. »

En raison de la situation en Haute-Silésie, le Conseil de la Société des Nations sera prié de vouloir bien considérer cette affaire comme étant de grande urgence.

En transmettant à votre Excellence le texte de cette résolution, j'ai l'honneur, au nom des puissances alliées représentées au Conseil suprême, d'attirer de façon toute particulière son attention sur la haute importance que présenterait une prompte délibération sur cette question de la part du Conseil de la Société des Nations.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

Séance d'ouverture du Conseil de la S. d. N. (29 août). — Session extraordinaire consacrée à la Haute-Silésie. Président : M. Wellington Koo, ministre de Chine à Londres. (M. Koo remplace au Conseil le vicomte Ishi qui, le 1er septembre, présidera une séance hors série.)

1 Voir Annexes du tome III, le texte de la réponse de la S. d. N

Frontières de Haute-Silésie (3 septembre). — Déclarations de M. Balfour :

Le Conseil prouvera qu'il entend aborder cette question dans un esprit de libération complète, au strict point de vue des droits individuels et avec la ferme intention de traiter pareillement et dans l'esprit le plus large tous les problèmes qui lui sont soumis.

IIe Assemblée plénière de la S. d. N. (5 septembre). — 48 nations sont représentées. M. van Karnebeek, ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, est élu président. (Vice-présidents : MM. Léon Bourgeois, Da Cunha (Brésil), Balfour (Grande-Bretagne), Ishi (Japon), Hymans (Belgique)[1].

L'admission de l'Allemagne n'est pas acceptée (7 septembre). — Le gouvernement argentin la proposait. La Commission des amendements rejette la proposition, en votant, à la presque unanimité, ce texte de M. Noblemaire :

La Commission, tout en rendant hommage au sentiment du gouvernement argentin quant à l'utilité de voir la Société des Nations aussi complète que possible; considérant que le principe posé par l'amendement du gouvernement argentin est en contradiction avec les principes fondamentaux de la Société des Nations formulés à l'article 1er du pacte, rejette cet amendement.

M. Puyrredon, délégué argentin, se retire aussitôt, avec éclat.

Limitation des armements (8 septembre).

Sans limitation des armements, aucune organisation internationale quelconque ne peut rien faire pour assurer la paix du monde. Les peuples ne peuvent pas supporter de pareilles dépenses destructives. L'assemblée doit consacrer le meilleur de son activité à cette œuvre de la limitation des armements.

(Discours de Lord Robert Cecil.)

1. La *Germania* déclare que, bien qu'exclue encore de cette organisation, l'Allemagne suivra avec intérêt les débats d'une Société qui représente, selon elle, la base sur laquelle se construira l'œuvre de la pacification du monde. Le journal du centre croit qu'à l'étranger on se méprend sur les raisons qui inspirent l'Allemagne dans son abstention de poser sa candidature.

Les conditions d'admission des nouveaux États (9 septembre). — M. Viviani fait approuver le principe suivant :

Demain, comme hier, ne pourront être admis dans la Société des Nations que les États qui ont un gouvernement libre, c'est-à-dire revêtent le triple aspect d'une démocratie véritable à suffrage universel, liberté de la presse et gouvernement responsable.

Le désarmement (10 septembre).

« Le désarmement est vraiment bien difficile à effectuer dans un monde où le désordre et les conflits continuent. Il ne serait possible que dans un monde véritablement tranquille et pacifié.

« Quelqu'un considérant la situation actuelle peut-il affirmer que les guerres ont cessé et que les rumeurs de guerre se sont éteintes ? Assurément non. Dans ces conditions, il est donc bien difficile de faire quelque chose de positif. »

(Discours de M. Balfour.)

Les mandats sur les colonies (23 septembre).

« On a considéré, dans le passé, les colonies comme une source de revenus qu'il fallait exploiter surtout au bénéfice de la métropole. On a considéré les indigènes comme un capital, dont il fallait tirer le plus grand rendement possible.

« Aujourd'hui, je dois le dire à l'honneur de certains grands États, de certaines grandes puissances coloniales, les méthodes ont changé. On a compris que si l'on a pu, par la conquête ou autrement, s'installer sur des territoires peuplés par certains groupements encore arriérés, le devoir, l'honneur des peuples plus avancés en civilisation étaient d'amener ces populations, qui trébuchent encore dans les ténèbres de l'ignorance et de la misère morale, à la lumière de l'intelligence et de la pensée consciente.

« Ces méthodes sont appliquées et elles ont déjà donné des résultats merveilleux. On comprend que l'administration de territoires peuplés de groupements arriérés doit se faire au profit commun de la métropole et des populations intéressées. C'est un devoir d'humanité, un devoir de solidarité, d'amener ces populations à la notion véritable de la dignité humaine.

« Au nom de toutes les races de couleur, et particulièrement de la race noire à laquelle j'appartiens, je dirai combien notre foi est ardente en la Société des Nations. »

(Discours de M. Bellegarde, délégué de Haïti.)

Le désarmement (1er octobre). — Le programme de Lord Robert Cecil, rapporteur, se résume en trois points : obligation de préparer un plan de réduction des arme

ments, réglementation de la fabrication des munitions, échange entre les États des renseignements relatifs au désarmement.

Ce désarmement est en France un fait accompli. Une France nouvelle est née depuis la guerre, qui répudie le militarisme et tant de sang répandu et de pays ravagés ont désarmé moralement la France. Mais en Allemagne, en est-il de même? Il se joue dans ce pays une tragédie dont nous sommes les spectateurs attentifs. Un duel se livre entre les partisans de la revanche et les amis de la paix. Le jour où une république allemande, libre et respectueuse des traités, sera garantie contre les coups de force, un grand pas aura été fait vers la paix. En attendant, nous sommes obligés de rester l'arme au pied. C'est pourquoi on ose prétendre que la France est militariste. Je dis que cette affirmation est un mensonge et une iniquité.

Ce n'est pas notre faute si nous sommes obligés, par la situation résultant des traités, de nous faire les gendarmes de l'Europe et si nous conservons pour la sécurité de tous 200.000 hommes sous les armes. S'il en est ainsi, c'est que la France ne veut pas que 1.500.000 de ses enfants soient morts pour rien.

(Discours de M. Noblemaire[1].)

Le désarmement (3 octobre). — Lord Robert Cecil expose l'état actuel du problème et les propositions soumises par la Commission à l'assemblée :

1° En ce qui concerne les gaz asphyxiants et les explosifs, la Commission propose à l'assemblée de lancer un appel aux savants du monde entier pour qu'ils rendent publiques leurs découvertes en la matière;

2° Pour le trafic des armes, la Commission propose que la convention de Saint-Germain soit ratifiée par tous les pays du monde y compris le gouvernement de Washington. Elle formule le vœu, en ce qui concerne les stocks provenant de la grande guerre, qu'un contrôle soit institué pour la vente ou que ces stocks soient détruits;

3° En ce qui concerne les manufactures d'armes, la Commission demande que la commission temporaire mixte que préside M. Viviani prépare le plan d'une conférence internationale qui fournirait à l'assemblée prochaine des éléments d'information nouveaux;

4° La Commission propose que les gouvernements soient invités une fois de plus à limiter aux chiffres actuels leur budget militaire, pendant les deux années qui vont venir;

5° Elle demande que le Conseil, d'accord avec la commission temporaire mixte, prépare un plan de réduction des armements terrestres et navals en se basant sur les statistiques et sur les informations qui seront demandées aux gouvernements;

6° Elle émet le vœu qu'une propagande universelle soit organisée en vue du désarmement.

1. On sera frappé de la similitude de ton entre ces déclarations et celles que devait faire, en novembre 1921, M. A. Briand, à Washington (Conférence du désarmement).

L'admission de l'Allemagne (4 octobre). — Discussion de l'amendement argentin tendant à l'admission *automatique* de l'Allemagne dans la « Ligue de tous les États ». Les délégués sud-américains, tout en approuvant le principe de l'amendement, en reconnaissent l'inopportunité. Le vote est ajourné *sine die*.

Clôture de la session (5 octobre). — M. van Karnebeek prononce le discours de clôture[1].

Conseil de la Société des Nations (6 octobre). — Il reprend ses travaux sous la présidence de M. Wellington Koo. — C'est le Conseil qui aura à arbitrer la question des frontières haut-silésiennes.

Le partage de la Haute-Silésie (14 octobre). — M. Briand reçoit « la solution que recommande » le Conseil de la Société des Nations. — L'Angleterre va adhérer sans réserve à l'arbitrage.

En ce qui concerne la frontière germano-polonaise en Haute-Silésie, elle sera tracée suivant une ligne qui est sensiblement à égale distance de celles que proposaient respectivement, au mois d'août, la France et l'Angleterre; en particulier le bassin industriel, que M. Briand réclamait pour la Pologne et M. Lloyd George pour l'Allemagne, est partagé entre les deux pays, la Pologne obtenant les districts de Kœnigshutte, de Kattowitz, de Beuthen (moins la ville de Beuthen), l'Allemagne conservant les districts de Gleiwitz, de Zabrze (Hindenburg) et la ville de Beuthen. En outre, une commission mixte sera chargée d'assurer l'unité économique du bassin industriel.

(*Le Temps*.)

M. Léon Bourgeois, représentant de la France au Conseil de la Société des Nations, a fait, le 13, à Genève, la déclaration suivante : « La tâche qui vient d'être accomplie fera honneur à la Société des Nations. Quand on a vu de près comment une question si grave, qui avait déjà fait couler le sang, a été traitée ici avec sang-froid, avec bonne foi, avec une patience et une bonne volonté inépuisables; quand on l'a vue se résoudre enfin par l'accord de tous, on a le droit de dire que la Société des Nations vivra et qu'elle sera un bienfait pour l'humanité. »

1. On consultera utilement l'ouvrage de M. René Brunet, professeur à la Faculté de droit de Caen, *La Société des Nations et la France*, paru en octobre 1921.

CHAPITRE IV

LA BAVIÈRE

« Dès le début de l'année 1918, les Bavarois s'élevaient contre les ambitions de la Prusse. On répandit des tracts dans le peuple, une émeute éclata un jour à Ingolstadt... Pendant les derniers mois de la guerre, les officiers de l'armée prussienne se plaignaient fréquemment des troupes bavaroises.

« Quelques semaines plus tard, des Bavarois se révoltaient en Flandre, tandis qu'à Munich on demandait la paix à tout prix. On déclara qu'il fallait rompre avec la Prusse. Le roi de Bavière parut disposé à séparer sa cause de celle de l'Empire. Scheidemann a révélé dans un article du *Vorwaerts* (24 novembre 1918) qu'au mois d'octobre le gouvernement bavarois proposa de constituer une Allemagne du Sud « séparée ». Louis III, pour sauver sa couronne, eût accordé à ce moment tout ce qu'on eût exigé de lui. »

(Georges Blondel : *La Rhénanie, son passé, son avenir*.)

* * *

Un regard sur le passé.

Avril 1919. — Fin de la dictature des Conseils à Munich. — Ministère socialiste Hoffmann.

13 mars 1920. — Coup d'État Kapp : chute du ministère socialiste. — Triumvirat : von Kahr (Regierungs président), préfet de police Poehner, et général von Moehl.

17 mars. — Le Landtag accorde au triumvirat un vote de confiance. — Quelques jours après, le triumvirat est transformé en un ministère von Kahr.

Gouvernement réactionnaire dont le principe est « Los von Berlin ». Depuis lors, la Bavière « joue » au séparatisme, mais, de fait, elle ne veut conserver qu'une certaine indépendance ; elle veut tenir un rôle en Europe, mais ne pas se détacher du Reich. Il ne lui déplaît cependant pas d'envisager l'hypothèse d'un agrandissement de la Bavière par la fusion d'États catholiques limitrophes. Alors, les Wittelsbach pourraient espérer remplacer les Hohenzollern protestants. — Cette politique se fera jour, visiblement, le 24 avril 1921, lors du plébiscite du Tyrol. Pourtant, le peuple bavarois n'a pas montré un enthousiasme véritable : les dirigeants seuls ont compris quel atout éventuel entrait dans leur jeu.

Il ne serait pas de trop d'un livre compact pour exposer, sous ses nuances infinies, le problème bavarois tel qu'il se posa dans la période que nous étudions en ce tome II *de l'Histoire des Violations du Traité de Paix.* Nous ne projetons néanmoins, en isolant ici cette question particulière, que de montrer dans l'aspect général de l'Allemagne, — entre les Conférences de Bruxelles et de Washington, — une vue rapide et panoramique du rôle si actif tenu par la Bavière dans la réaction systématique du Reich contre les Alliés.

* * *

A Munich, le 29 septembre 1920, parlant à la fête du tir national, un membre du parti populiste bavarois, M. Zahnbrecher, — dont le nom se traduit par *Casseur de dents,* — déclare avec énergie :

Il faut de nouveau conquérir la Bavière aux Bavarois. Il faut que le cri : « Séparons-nous de Berlin ! » *(Los von Berlin !)* retentisse haut et puissant dans tout le canton. Nous ne demeurerons fidèles à l'Empire que s'il est construit d'une façon saine et vigoureuse, suivant l'ordre et la continuité, mais non s'il est le théâtre d'expérience à la russe.

Simultanément, une agitation pangermaniste très violente prend naissance dans les vallées du Tyrol autrichien en faveur d'une union avec la Bavière. On parle sérieusement, à Munich, d'une « Grande-Bavière ». Les milieux catholiques bavarois se méfient et réservent leur opinion.

Mille frictions rendent difficiles les rapports du Sud et de Berlin. Aux derniers jours d'octobre, la fraction bavaroise du parti démocrate, à Ratisbonne, adopte une résolution par laquelle elle déclare que le parti combattra, par tous les moyens, toute tentative pour rétablir la « ligne du Mein » et séparer, ainsi, la Bavière de l'Empire. C'est une note dans le concert des opinions, mais il en est d'autres, celle par exemple que, le 30 octobre, fait entendre Auweck, un des chefs du parti communiste de Munich. Cet extrémiste recommande le terrorisme,

« Croyez-vous que, sous notre régime, un Scheidemann ou un Noske puisse continuer à vivre ? Non ! » Il y a aussi la note fédéraliste. Le président du Conseil bavarois, M. Paul von Kahr, la fait clairement sonner, le 16 novembre, devant la Diète. « Je suis d'avis qu'une organisation fédéraliste est, pour l'Empire, la meilleure garantie de solidité et de durée. » Von Kahr repousse l'idée d'une dissolution ou d'un désarmement des gardes civiques. « Il est parfaitement légitime qu'elles aient des armes à leur disposition. » Et il leur remet un drapeau « symbole de la force et du courage[1] ».

Il y a, aussi important, le mouvement réactionnaire (monarchique). Il va sans cesse se développant. Le 26 novembre, le kronprinz Rupprecht avertit qu'il ne veut tenir la couronne que de la volonté du peuple et présage la fin du régime républicain avant une année[2].

En fin décembre, Berlin étant livrée aux extrémistes, Munich se protège en fermant la Bavière à tous les étrangers. Le gouvernement von Kahr « envisage, au point de vue politique et financier, des mesures de précautions pour ne pas être pris au dépourvu si un mouvement révolutionnaire devait éclater à Berlin[3] ». L'état de siège reste maintenu rigoureusement à Munich, malgré les indépendants qui, le 20 janvier 1921, en demanderont la suppression.

Situation expectante. On suit de près les décisions successives des Alliés, et le Parlement bavarois, le 2 février, lève la séance après avoir protesté contre les prétentions toujours croissantes des « ennemis de l'Allemagne[4] ». Ce ne sont, dans la presse, qu'injures prodiguées à la

1. Le 15 décembre 1920, la *Freiheit* signale que la direction des gardes civiques bavaroises dispose de plus de 400.000 fusils, de plusieurs centaines de canons et d'un nombre incalculable de mitrailleuses.

2. En attendant le referendum royal, les bourgeois de Munich en organisent un, plus réduit, le 14 décembre 1920, pour le renouvellement de la municipalité. Ils sont battus par les socialistes, avec une différence de 14.000 voix.

3. Le *Temps*, 1er janvier 1921.

4. La note de la Conférence interalliée concernant le désarmement et les réparations, note provocatrice du « Non ! » du docteur Simons.

France. « Que les Français viennent avec leurs nègres, l'ouvrier allemand saura défendre son pays[1]. »

Les fêtes du carnaval sont supprimées. Les associations patriotiques acclament des ordres du jour fulminants : on affiche une tête de mort devant la chancellerie de la légation de France. Les autorités sont plus qu'indulgentes pour les associations clandestines. Von Kahr va conférer à Berlin sur l'attitude que doit prendre le gouvernement d'Empire vis-à-vis de la note des gouvernements alliés. Il menace de démissionner si la Bavière est désarmée. Il ne rentre à Munich que pour être violemment interpellé par le parti indépendant socialiste (9 février). De fait, son rôle est ambigu. Il sert Berlin quand l'unité allemande est en péril. Par ailleurs, il laisse croire que la Bavière est l'âme de la résistance. Il répudie, à Munich, toute idée séparatiste, mais la Prusse le tient en défiance : elle voudrait l'abnégation totale des Bavarois et de leur chef. Le docteur Simons, naguère encore, dénonçait les prétentions de la Bavière à exercer une hégémonie en Allemagne. Erzberger tonne contre les réactionnaires munichois qui conduisent l'Allemagne au gouffre, en prétendant garder leurs *Einwohnerwehren* et en favorisant les intrigues de l'Orgesch. Munich couvre de mépris l' « infâme Erzberger ». Ces tiraillements font la vie pénible à von Kahr. Les « indépendants » ne laissent échapper aucune occasion de lui être désagréable[2]. Pour le consoler, le 11 février, le parti populiste lui vote un « ordre de gratitude », parce qu'il assure que l'Allemagne est innocente de la guerre. Le 18, il proclame : « Nous avons assez de la dictature de Paris. » (Diète bavaroise.) Pas de jour qui n'apporte sa protestation contre les décisions des Alliés. Le détail de ces criailleries serait ici fastidieux. Toutes orchestrent ce thème fondamental : « Plutôt la mort que

1. *Neue Zeitung*, 5 février. — Le 10 février, des officiers de l'Entente, dans un restaurant de Munich, seront invités à quitter la salle. Il en résultera une rixe entre employés et consommateurs.

2. Le 19 février, les syndicats ouvriers de Munich, dans un manifeste, qualifient de criminelle la politique de von Kahr et réclament son arrestation.

l'esclavage déshonorant ! » Non moins quotidien est le refrain sur le maintien des gardes civiques. Nous ne saurions perdre notre temps à le recopier sans cesse. Le troisième lieu commun, c'est que les Alliés continuent à violer le traité de Versailles. Sur ce répertoire, von Kahr, en mars, fait des variantes infinies. Lorsque le 13 mars, le Conseil des États allemands adopte le projet de désarmement des gardes civiques, seule, la Bavière demeure intransigeante.

Mais une diversion surgit. Les troubles communistes de Prusse portent effet en Bavière. Des tracts sont distribués dans la Maximilienstrasse, à Munich : on arrête des chefs du parti. Habilement, les nationalistes répondent aux agitateurs, en organisant des « meetings de haine » contre l'étranger impudent : « Le peuple allemand est une victime et non un bourreau. » Ainsi atteint-on la fin d'avril 1921, dans un assez joli désordre. Et la date fatidique du 12 (échéance) approche. Le 8, von Kahr est à Berlin : il porte les points de vue de la Bavière au gouvernement d'Empire, pour la résistance. Il parlera, tout particulièrement, au nom de cette *Einwohnerwehr* qui est forte de 320.000 hommes et qui, pour 1920-1921, jouit d'un budget de 15.074.000 marks. Pourtant, quand il rentre à Munich, on pense, comme à Berlin, qu'il va falloir céder[1]. Au moins peut-il dire à ses concitadins que, touchant les *Einwohnerwehren*, rien n'a été décidé. A vrai dire, le parti populaire bavarois (12 mai) annonce qu'il est disposé à tenir compte, dans la plus large mesure, du désir du gouvernement du Reich dans la question du désarmement des milices : mais il ne représente qu'une fraction de l'opinion. Le parti gouvernemental désarmerait volontiers les milices s'il lui était permis de créer une « police de sûreté ». C'est un changement de politique. Dans quelle proportion est-il consenti ? Quoi qu'il en soit, la propagande contre l'Entente n'a jamais été plus

1. La *Münchner Augsburger Abendzeitung* est le seul journal bavarois qui maintienne le principe du refus.

active à Munich, pendant que les négociations sur le désarmement sont en cours entre la Bavière et Berlin (22 mai). Elles traînent singulièrement, d'objections en réticences, au point que, le 1er juin, l'Angleterre fait dire à von Kahr, par son conseiller d'ambassade :

Je suis chargé de déclarer catégoriquement que l'application des sanctions ne peut être évitée que si les conditions imposées à la Bavière par l'ultimatum sont intégralement exécutées. Ces conditions comprennent, comme vous le savez, aussi bien le désarmement que la dissolution des gardes civiques[1].

Berlin s'énerve de ces tergiversations : La *Correspondance parlementaire du centre* écrit[2] :

Le peuple bavarois devrait comprendre clairement que le reste de l'Allemagne n'aura pas la moindre compréhension de cette attitude dans la question dont dépend le bien-être ou le malheur de tout l'Empire allemand, car il ne peut régner aucun doute à ce sujet: la résistance au désarmement signifie l'occupation automatique du bassin de la Ruhr.

Des officiers bavarois parcourent les montagnes voisines et assurent aux paysans qu'on ne leur prendra pas leurs fusils. Ils n'ont qu'à les cacher, pendant quelques mois, dans les couvents. Et, sans doute pour démontrer que les armes ont encore le droit de parler en Bavière, le 10 juin, le chef du parti socialiste indépendant, le député Gareis, est abattu de quatre coups de revolver, à Munich[3]. « L'Orgesch l'a fait assassiner, déclare l'opinion publique, parce qu'il attaquait les gardes civiques et dénonçait les organisations de volontaires. » Von Kahr avait toléré une campagne violente contre Gareis. Maintenant, il réprouve l'assassinat avec énergie. Dès le soir, la grève générale est proclamée pour trois jours en Bavière : l'ordre n'est que partiellement suivi par les travailleurs. La *Freiheit* de Berlin estime que « la Bavière va devenir

1. Le ministre de France fait une déclaration analogue.
2. 1er juin 1921.
3. Député à la diète bavaroise depuis 1920. 32 ans. Ex-professeur de lycée.

le baril de poudre de l'Europe si ce meurtre ne décide pas le gouvernement d'Empire à en finir avec l'Orgesch, nid de conspirateurs[1]. » « Il faut obliger les gardes civiques et l'Orgesch à se dissoudre immédiatement », réclame, au Reichstag, M. Crispien, socialiste indépendant. Et le 17 juin, il y a des pugilats dans la salle des séances entre indépendants, communistes, nationalistes et populistes : c'est la première fois depuis cinquante ans. Des scènes analogues se produisent, le 22, à la Diète bavaroise.

Par bonheur, les vacances approchent et, en dépit d'un désordre constant, un semblant d'apaisement se produit. Le président du Conseil accentue de plus en plus son nationalisme *bavarois* et *allemand*. Le 21 juillet, il dira, en public, à Landshut : « L'indestructible idéalisme allemand doit triompher du matérialisme et de la cupidité actuels. La révolution de novembre est un crime. Aimons notre patrie, mais conservons notre Bavière indépendante, avec ses coutumes. »

Les royalistes bavarois sont plus francs, le 2 août, quand ils proclament, étrangement :

Le salut de la Bavière est de se détacher de la Prusse et de *s'allier à la France.* Nous pouvons tout demander à la France, charbon et argent, si nous arrivons par la constitution d'un nouveau royaume bavarois à porter un coup grave à la politique prussienne. Le futur roi, le prince Rupprecht de Bavière, prend tout sur lui, car Escherich et Roth[2] nous ont trahis en faveur de la Prusse. Notre futur royaume ne sera pas l'esclave du capitalisme, mais sera un royaume du peuple. Le prince Rupprecht de Bavière se rend déjà populaire dans le pays en tendant la main à tous les bûcherons et en s'entretenant avec eux.

Comme suite logique à cette déclaration, le roi Louis se montre aux populations rurales. Les paysans l'acclament. Puis il paraît à Munich même, avec ses fils; aux cris de « vive le roi ! » il est béni par le cardinal-archevêque. On siffle le « gouvernement sémite de Berlin », on acclame « les princes héroïques ». Rien ne manque à

1. Mais la *Gazette d'Etat bavaroise* publie en même temps un plaidoyer en faveur de l'Orgesch. C'est la voix même d'Escherich qui se fait entendre. Le même jour on dit à Berlin qu'Escherich prépare un coup de force contre le gouvernement.

2. Ministre de la Justice, en Bavière.

la fête, même un télégramme de félicitations de l'empereur Guillaume. Les socialistes berlinois déduisent de ces « madrigaux » sudistes : « Un beau jour la République sera renversée brusquement. » Ceux de Munich, le 27 août, expriment, en des manifestations d'une violence sans précédent, leur dégoût du gouvernement von Kahr. On n'entend, dans Munich, que d'ardentes *Marseillaise*. Si l'on ajoute la haine profonde des nationalistes bavarois contre le cabinet Wirth[1], les provocations des officiers célébrant leur fête annuelle, les meetings socialistes, les campagnes contradictoires de feuilles de toutes opinions, on peut essayer de se faire une vague idée du marasme bavarois, à ce moment. Les quatre partis de coalition du Landtag, — monarchistes, populistes, démocrates et paysans, — veulent résister aux volontés berlinoises, au « gouvernement de juifs prostitués et putréfiés ». Ce gouvernement « n'a que le droit d'être méprisé par les Bavarois ». Le Reich exige cependant que l'état de siège, considéré comme dangereux, soit levé dans toute la Bavière, que les journaux interdits ne paraissent plus, que les fonctionnaires « véreux » soient révoqués. On raille ses décrets « qui empiètent profondément sur les droits particuliers des États et minent leur personnalité politique[2] ». On sabote toutes les ordonnances du cabinet d'Empire. « Munich gouverne Munich, et non Berlin, nous gardons l'état de siège[3] ». Il n'est que les socialistes bavarois pour soutenir le chancelier Wirth et réclamer qu'on mette un terme aux menées des « officiers prussiens ». Pour forcer la main à von Kahr, ils décident d'arrêter l'envoi, en Bavière, du charbon provenant de la Ruhr. Le 6 septembre, la situation est au pire. Munich adopte la méthode de la résistance passive contre le Nord. La

1. Le 1er septembre, s'ouvrira à Munich le 3e congrès du parti nationaliste allemand. M. Helfferich y dira : « Le gouvernement d'Empire est en train de semer le vent. Nous veillerons à ce que la tempête suive. »

2. Appel des partis de coalition (3 septembre).

3. M. Preger, ministre de Bavière à Berlin. — L'état de siège était en vigueur depuis l'affaire de Kapp. Il n'avait jamais servi qu'à favoriser les complots réactionnaires.

ville est placardée d'affiches antisémites. On sait que von Kahr démissionnera si Berlin insiste pour la suppression de l'état de siège. Il semble que nul accord ne puisse intervenir entre les réactionnaires munichois et le gouvernement républicain du Reich. Circonstance aggravante, la Bavière de Nuremberg parle de se séparer de celle de Munich (action des socialistes). Le 11, von Kahr démissionne avec tout son cabinet[1]. Aussitôt, les partis de droite émettent le mot d'ordre redoutable : « Kahr encore... ou l'Internationale! » Le prince Rupprecht dirige manifestement les manœuvres de ces partis. Un « *putsch* » à la manière de Kapp n'étonnerait personne. On songe à une dissolution de la Diète, et l'on craint une action des organisations d'Escherich. Le *Vorwaerts* invite le chancelier à ne pas s'en laisser imposer par « les vieux Bavarois prussianisés ».

La Chambre bavaroise est convoquée pour le 21 septembre : en attendant, on distribue, à Munich, des tracts en faveur de von Kahr, qui, prétend-on, hésite. Le 18, est signalée la candidature du comte Hugo von Lerchenfeld[2] que soutient le parti populiste. C'est lui, en effet, qui devient président du Conseil bavarois, lors de la première séance de la Diète, par 86 voix contre 20 du parti nationaliste[3]. « C'est sous la forme fédérative, dit-il en son

1 « Conformément aux décisions prises hier par la Commission permanente de la Chambre bavaroise, le gouvernement bavarois devait se déclarer prêt, vis-à-vis du gouvernement d'Empire, à envisager la suppression de l'état de siège en Bavière, si l'ordonnance du président d'Empire relative à l'interdiction des journaux était remaniée conformément aux décisions prises par la Commission permanente de la Chambre bavaroise. Le gouvernement bavarois a demandé, aujourd'hui, à la Commission permanente, l'addition d'un texte complémentaire disant que la suppression de l'état de siège serait envisagée « lorsque la situation le permettrait ». Cette addition a été rejetée, au cours de la séance d'aujourd'hui, par la majorité de la Commission permanente. A la suite de cette décision de la Commission, le président du Conseil bavarois, M. von Kahr, et le ministre de la Justice, M. Roth, ont donné leur démission. » (Correspondance Hoffmann : 11 septembre.)

« La représentation nationale désavoue donc von Kahr comme plus bavarois que la Bavière et plus royaliste que le roi. » (*L'Avenir*, 14 septembre 1921.) Le mot est d'ailleurs du prince Rupprecht lui-même.

2. Alors commissaire du gouvernement d'Empire à Darmstadt, auparavant chef de la section polonaise au ministère d'Empire des Affaires étrangères. Hugo von Lerchenfeld a 50 ans.

3. 39 socialistes ont voté d'un bulletin blanc.

programme, que doivent être basés les rapports entre le gouvernement central et ceux des différents États. » Il est à Berlin, le 23, pour un compromis. Le chancelier accorde à la Bavière un délai pour la levée de l'état de siège. Les journaux interdits pourront en appeler à un tribunal arbitral. Les États particuliers jouiront d'une autorité plus grande[1]. Ce sont trois belles concessions.

Cette solution est heureuse à plus d'un titre. Elle intervient à temps pour brider la *maffia* militaire : tout était prêt pour « le coup »; on n'attendait qu'un signal de Ludendorff. L'échec est imputable à la timidité de von Kahr. Aussi bien von Lerchenfeld est-il immédiatement attaqué par la droite. Et, par contraste, on entend les socialistes célébrer le « comte von Lerchenfeld », monarchiste convaincu. Pathos s'il en fut jamais ! Mais, dans son ensemble, la population reste maintenant indifférente. C'est la fête d'octobre sur la Theresienwiesz, et il fait bon boire la nouvelle bière. L'ancien Munich, chope en main, retrouve un instant son large sourire. Pour combien de temps ? Les réactionnaires déjà annoncent des désordres sitôt que sera levé l'état de siège : on aura alors « des nouvelles de Moscou ! » Ils accusent le parlement de Munich « d'avoir trahi la Bavière ». Le 8 octobre, la *Gazette officielle de Bavière* publie la nouvelle que l'état de siège sera levé le 15. L'événement coïncide, presque jour pour jour, avec la mort du vieux roi Louis de Bavière, « l'inoubliable et vénéré souverain ».

Au début de novembre, à Carlsruhe, le chancelier Wirth déclare qu'il défendra l'unité du Reich et combattra le fédéralisme tel qu'on le pratique en Bavière. Le comte von Lerchenfeld réplique : « Mon gouvernement suit la même voie que celle inaugurée par mon prédécesseur. Je me flatte de posséder le même bon sens bavarois que M. von Kahr. »

Entre Berlin et Munich, le conflit reste ouvert.

1. Uniquement, d'ailleurs, en matière de police et pour ce qui touche la suspension des journaux.

CHAPITRE V

L'ALSACE ET LA LORRAINE

« Après avoir perdu quatorze cent mille hommes, dépensé des centaines de milliards, vu détruire nos villes et nos villages, quelles compensations positives avons-nous reçues des divers traités de paix? L'Alsace et la Lorraine nous ont été rendues, et c'est pour nous un bonheur indicible; mais l'Alsace et la Lorraine nous appartenaient et une restitution n'est pas une réparation.

« Raymond POINCARÉ. »

En notre tome Ier, nous avons cessé de parler de l'Alsace au moment où M. Millerand, visitant les provinces retrouvées, souscrivait pleinement au vœu du maire de Metz, demandant que, face à l'Allemand, on n'oubliât jamais le précepte biblique « œil pour œil, dent pour dent[1] ». Le ministre français, bientôt Président de la République, répondait alors : « Toutes les conditions du traité seront maintenues. » M. Millerand allait revenir

1. En janvier 1921, le rappel de cette expression énergique motiva une lettre du général de Maud'huy, adressée à la *Gazette de Francfort :*

« Votre journal a publié, le 27 décembre, un article sur la politique française vis-à-vis de l'Allemagne, article dans lequel vous citez mon nom (... aussi longtemps qu'un général de Maud'huy trouvera de l'approbation pour une sanglante politique du talion : œil pour œil, dent pour dent...). Vous me reprochez de préconiser l'application de ce principe. Mais pour comprendre les causes de mes sentiments vis-à-vis de votre race, il vous faut connaître ce que je vais vous dire : Je suis né à Metz, où ma famille était établie depuis des siècles. En 1872, vous m'avez expulsé de mon pays. Dès 1887, il me fut interdit de me rendre dans ma ville natale, ne fût-ce que pour une heure. C'est pourquoi, — et je ne le regrette pas, — je n'ai plus eu qu'une pensée, qu'un désir : vous chasser de mon pays. Ce désir est maintenant réalisé. Et la joie que nous avons éprouvée en rentrant dans Metz, nous l'avions payée de nos peines, de nos souffrances et de nos deuils. Mais les Lorrains ne peuvent oublier que vous avez été leurs oppresseurs et que vous espérez toujours recommencer à les opprimer. Si nous ne nous rappelions pas cela, nous serions des naïfs ou des lâches. Sachez que nous ne sommes ni l'un ni l'autre; nous sommes rentrés dans notre patrie et nous voulons y rester. »

à Paris, pour entrer à l'Élysée. C'était bien *tailler*, désormais il fallait coudre. Pour cela, le tout était de bien connaître l'Alsace et la Lorraine, et l'on disait assez volontiers, à ce moment, dans les provinces redevenues françaises : « Il faut avouer que les journaux parisiens n'y ont pas encore souvent réussi. » Sur un terrain d'une importance capitale, on a un péril à redouter : le choc des méthodes administratives françaises et de celles que laissèrent les vaincus dans le pays. Le pays est encore infesté d'Allemands auxquels une déplorable clause du traité a conféré la nationalité française : *Vulpes mutat pilum, non mores!* Le percepteur de Blodesheim (Haut-Rhin) vient de lever le pied en écrivant à la Trésorerie de Strasbourg : « J'emporte la caisse contenant 166.000 francs. » Il ajoute, et ce texte plaisant mérite d'être conservé à la postérité :

Il vous paraîtra certainement intéressant d'apprendre pour quelles raisons je quitte mon poste en emportant les fonds. Comme titulaire de carte D, j'avais une Alsacienne comme femme, je me fis donc naturaliser et restai en fonctions. Mais cela ne m'a pas réussi. Comme Allemand d'origine, j'étais constamment l'objet de moqueries et de chicanes et je ne pouvais ainsi éprouver aucune satisfaction d'être devenu Français. J'ai donc tiré les conséquences en abandonnant l'inhospitalière Alsace pour m'en retourner dans la patrie de mes pères.

Quant aux 166.000 francs, je les considère, avec juste raison, comme une indemnité pour tout ce que je perds et ce que je dois abandonner et en même temps comme douceur *(sic)* pour toutes les chicanes que j'ai dû endurer comme nouveau Français. Étant donné le chiffre élevé de la somme, je renonce à une pension et vous prie poliment de vous abstenir de toute démarche dans ce sens. SZAGGER, *percepteur impérial.*

Ce petit fait est une leçon pour nous. Elle vaut bien un fromage. Parce qu'un Allemand a épousé une Alsacienne, il est Français [1]. Il y a, dans le même cas, d'innombrables chefs de gare et des fonctionnaires de tout poil, prêts à dérober notre argent ou les secrets de notre défense. Les Alsaciens rient de ces mésaventures, et c'est fâcheux. Après ce joli vol, ils comprendront mieux pour-

1. Le 6e alinéa du paragraphe 2 de l'annexe de la section V du traité de Versailles accorde la nationalité française au mari de toute « Alsacienne-Lorraine réintégrée ». Ainsi, le Saxon, le Brandebourgeois, le Silésien, le Prussien, le Bavarois, le Poméranien qui aura épousé avant la guerre une Alsacienne ou une Lorraine peut devenir Français sur simple demande.

quoi M. François-Marsal vient lui-même, à Strasbourg, encourager les souscriptions à l'Emprunt (novembre 1920). Mais ils sont bons enfants, et en n'oubliant pas de nous demander d'avoir beaucoup de tact envers leurs usages, ils saluent avec amour, le 24, le drapeau qu'offre à Strasbourg la ville de Paris. Il leur est fort agréable d'apprendre que le vaisseau allemand *Kœnigsberg*, livré conformément au traité, s'appellera dorénavant *Ville-de-Metz*. Ils n'oublient pas leurs joies enthousiastes de novembre 1918. Mais pourquoi doivent-ils constater un malaise entre eux et les « Français de l'intérieur »? Ce malaise est réel, et, pour en revenir à ce que nous disions ci-dessus, il est dû en grande partie à nos... erreurs administratives, plus encore qu'aux sourdes menées de l'Allemagne. Y aurait-il donc incompréhension de nos mutuels caractères? Ils disent : « Il faut mettre à profit toutes les circonstances pour nous plonger dans le grand courant national français. Nous en avons besoin. Votre premier soin est d'harmoniser la *dualité des deux législations*. Vous aurez intérêt, dans certains cas, à adopter tout ou partie de la législation locale [1]. Mais ne négligez pas les précautions transitoires. Sachez bien qu'on ne raye pas, en un matin, un demi-siècle d'histoire. » Les étudiants ne sont pas les derniers à nous proposer ces sages conseils. Et le peuple entier s'étonne de maladresses comme celle qui, en décembre 1918, réclame, au menuisier Rischmann, de Mulhouse, et au nom de la justice française, 669 francs, frais d'un procès qui lui fut fait, par les Allemands, en août 1914, pour *francophilie!* On cite des cas non moins paradoxaux, entre autres celui de l'Alsacienne dont le fils a déserté l'armée allemande pour s'engager dans la nôtre et à laquelle le fisc demande le montant de l'amende infligée au déserteur... par la justice impériale [2]. Ces « distractions » nous font le

1. Notamment pour le livre foncier, les hypothèques, la propriété immobilière.

2. L'administration dit : « Les mécontents sont des Boches, ou des germanophiles, ou des séparatistes. » Ce n'est pas vrai. Les Alsaciens ne sont pas contents

plus grand tort. Elles sont d'ailleurs imputables, le plus souvent, à des employés alsaciens allemands à qui, particulièrement pour les retraites, nous avons eu le tort de maintenir les avantages qui leur étaient offerts par la législation prussienne, en les retirant aux Alsaciens français[1]. On peut dire qu'une part du droit civil allemand[2] est *campée* en France (Edouard Clunet) : on s'en aperçoit trop aux mille difficultés que soulèvent certains cas de mariage, difficultés dont les intéressés tirent parti ou se plaignent, selon qu'il en va de leurs intérêts.

Le 12 février 1921, la Commission sénatoriale d'Alsace et de Lorraine invite le gouvernement à décider : 1° l'entrée immédiate, dans le régime commun, du réseau des chemins de fer des deux provinces; 2° l'étude de son incorporation dans le plus bref délai, au réseau de l'Est, en vue d'une exploitation commune[3]. Il est temps que

parce qu'on ne les a pas compris. Ils ont mauvaise tête, c'est possible; ils sont particularistes, c'est certain; mais c'est se moquer d'eux que de leur imposer, sous prétexte de les satisfaire, cette oligarchie de ronds-de-cuir.

(Rudis. L'*Information* : 25 août 1921.)

1. Permettez-moi de vous signaler une situation tout à fait extravagante : Tandis que les fonctionnaires Français (venus de l'intérieur) n'ont droit à aucune majoration, à raison de leurs services de guerre, les fonctionnaires du cadre alsacien-lorrain, restés soumis à la loi allemande et qui ont fait la guerre dans les rangs allemands, voient leurs années de guerre leur compter double. En d'autres termes, lorsqu'ils ont fait la guerre pendant quatre ans, cela leur fait huit ans de service au point de vue de la retraite. En outre, les années de service actif dans l'armée allemande leur sont comptées intégralement, tandis qu'à nous elles ne comptent que pour moitié. Le Français qui a fait un an ou deux ans de service actif ne se voit compter ce temps que pour six mois ou un an. Cette différence invraisemblable, tout à l'avantage de ceux qui ont servi dans l'armée allemande, est inadmissible, alors que, jusqu'ici, toute majoration a été refusée en France aux fonctionnaires. Ces majorations ne servent pas, il est vrai, pour l'avancement, mais c'est déjà trop qu'elles entrent en ligne de compte pour la retraite. Nous n'en voulons pas aux Alsaciens et Lorrains que des nécessités ont obligés à semer la mort dans nos rangs; mais qu'ils soient finalement mieux traités que les fonctionnaires qui ont été dans les tranchées françaises, voilà qui constitue un comble.

(Lettre d'un professeur de l'Université de Strasbourg, au *Temps*.)

2. On peut en dire autant du droit commercial, du droit administratif, de la procédure allemande, de certain *caporalisme* qui intervient dans le fonctionnement des assurances sociales et de la police. Les intérêts particuliers des coteries retardent la fin de ce régime : liquidateurs, syndics, séquestres, et toutes classes de fonctionnaires. Le *Reichland* n'est pas mort.

3. Ce réseau d'Alsace et de Lorraine, exploité depuis le 10 juillet 1919 par un directeur assisté d'un conseil, comprend 2.039 kilomètres, plus 207 kilomètres en Luxembourg et 39 kilomètres en pays rhénan. Son personnel est de 45.000 employés, dont 5.000 naturalisés par mariage avec une Française. — Le 9 avril 1921,

la situation ancienne prenne fin; c'est le désir le plus vif des populations, du commerce et des employés. L'usage de la langue allemande dans les papiers administratifs devra être supprimé. Et nombre d'employés seront enfin obligés de parler le français aux voyageurs à qui ils ne veulent encore répondre qu'en allemand. Ce sera la suppression effective de la vieille frontière.

Une autre question est pressante : celle de l'enseignement laïque. Elle soulève des incidents nombreux. Citons celui de Guebwiller (mars 1921) où le conseil municipal demande au préfet du Haut-Rhin :

> Les parents sont-ils tenus de faire assister leurs enfants à l'enseignement religieux donné à l'école pendant les heures de classe? Quelles sont les sanctions au cas où les parents refuseraient de laisser donner cet enseignement à leurs enfants?

C'est une face du problème : mais il y a l'autre face qui exige de nous beaucoup de mesure et de tolérance. Les lois laïques françaises devront être introduites en Alsace et Lorraine, mais avec une prudence extrême. Ce qui, par contre, ne laisse aucun doute, c'est la nécessité de l'enseignement du français dans les écoles. On fait valoir l'importance de l'envoi de bons livres[1], de livres bien faits, à l'heure où (30 mars) le conseil municipal de Strasbourg tient sa première séance en français. La question du bilinguisme ne se règle pas sans récriminations. L'administration entend donner au français une place prépondérante, à l'école primaire. L'opposition soutient que l'allemand est la langue maternelle de l'Alsace. C'est une grossière erreur : le *dialecte* seul est la langue maternelle alsacienne, et il s'apprend dans la famille. L'allemand, au reste, ne doit pas être exclu. Langue allemande ne

lesdits chemins de fer étant rattachés au ministère des Travaux publics, le ministre instituera une commission extra-parlementaire chargée d'étudier le statut financier des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine, sous la présidence de M. Colson.

1. A la date du 1er avril 1921, la Ligue française, fondatrice de bibliothèques dans 1.800 villes et communes d'Alsace et de Lorraine, y a déjà envoyé 60.000 volumes.

signifie pas culture allemande : « On veut nous ravir la Bible de Luther ! » vont jusqu'à dire les progermains.

Une voix éminente s'était éteinte en février 1921, qui eût pu, dans ce débat, articuler de précieux conseils : celle du docteur Bucher, le patriote alsacien, champion de la cause française sous la domination allemande, depuis 1897. Son prosélytisme avait fait de lui une des personnalités les plus visées par la police allemande. Il n'en continuait pas moins, avec sérénité, la publication de la *Revue d'Alsace* et des *Cahiers alsaciens*. Il était en Alsace le représentant spirituel de la France. La place de sa statue était à l'entrée du pont de Kehl[1]. Il eût certes approuvé ces paroles de l'abbé Wetterlé, dans la *Revue des Deux Mondes* (juin 1921) :

L'agitation en faveur de la *Muttersprache* est purement artificielle. Inspirée aux uns par une simple paresse d'esprit, aux autres, peu nombreux, par des préjugés antinationaux, elle ne correspond nullement aux vœux de la population prise dans son ensemble. Je n'en donnerai d'autre preuve que la suivante : Pendant quarante-huit ans, les Allemands avaient donné la chasse aux enseignes et aux inscriptions françaises. Or, au lendemain de l'armistice, comme par un coup de baguette magique, toutes les enseignes allemandes disparurent dans les rues de nos villes et de nos villages. Point n'avait été besoin pour cela d'édicter des règlements de police, qui ne vinrent que bien plus tard. Le cœur y avait suffi.

Le conflit des langues, par ses rapports avec les questions religieuses, suscite des rivalités dans les clergés. « D'obscures manœuvres allemandes agissent là comme ailleurs. » Langue française, à tort ou à raison, est souvent traduit par « laïcité à outrance. » Nombre de jeunes prêtres, allemands d'esprit, font de l'opposition antifrançaise, sous la direction occulte de Mgr Müller-Simonis, le fondateur du journal l'*Elsaesser*, que dirige l'abbé Martz, et dont l'action est renforcée, à Colmar, par l'abbé Fasshauer, rédacteur au *Kurier*. Dans ces feuilles, on critique tout

1. Deux mois plus tard, le 20 avril, mourait à Strasbourg le baron Hugo Zorn de Bulach, ancien secrétaire d'État d'Alsace et de Lorraine, et dont la famille s'était ralliée au gouvernement allemand en 1886. C'était le type de l'Alsacien germanophile.

ce qui est français : on y insère les communiqués de l'abbé Hauss, directeur germanophile des cercles catholiques. A tous ces prêtres, il déplaît assurément, en juillet 1921, de voir transférer le cœur de Mgr Freppel à l'église d'Obernai[1]. Ils doivent s'exaspérer de voir Strasbourg, le 19 août, faire aux Légionnaires américains une réception triomphale[2]. Ils font tout pour calfater et radouber le poids mort du régime allemand, sous l'artifice du respect des promesses faites et des droits acquis. Le bilinguisme est, tout naturellement, l'un de leurs meilleurs chevaux de bataille. Quoi qu'ils fassent, ils vont à la défaite de leurs points de vue. L'opinion, en septembre 1921, les suit de moins en moins. L'opposition perd du terrain. « La visite des écoles, par des personnalités officielles ou privées, l'examen des travaux scolaires, font apparaître que les critiques ont été exagérées et que la population se fait une joie et une fierté, malgré les difficultés, de réapprendre le français[3]. » Les défenseurs de la *Muttersprache*, non sans arrière-pensée, doivent s'incliner devant ces témoignages. Les objections d'ordre confessionnel se font moins acharnées.

Il reste suffisamment, par ailleurs, de motifs de mécontentement, réels ou non, soigneusement cultivés par la réaction antifrançaise : les questions de la valorisation[4], des impôts si lourds, la comparaison des statuts universitaires allemands et français, le fonctionnarisme tracassier, les primes de démobilisation aux Alsaciens et Lorrains ayant servi dans l'armée allemande, les pensions des mutilés, les assurances sociales, les salaires, les douanes, provoquent des malentendus de tous les instants. Il n'est

1. Charles-Émile Freppel, né à Obernai, le 1er juin 1827, mort à Angers le 2 décembre 1891. — Député du Finistère le 6 juin 1880.

2. Et sans doute se réjouissent-ils en apprenant que, le 16 août, des orateurs ouvriers, place Kléber, crient : « Vive la Prusse ! » Début de la grève de l'éclairage qui prit fin le 26 août. Cette grève entraîne la cessation du travail dans diverses industries. Il fut, faussement, parlé d'un mouvement antinational.

3. Le *Temps*, 7 septembre 1921.

4. Règlement des situations particulières créées à l'armistice par la fixation à 1 fr. 25 de la valeur du mark.

pas jusqu'à la question des noms de rues qui n'occasionne des incidents : les inscriptions françaises substituées aux allemandes sont peu sympathiques à une partie de la population.

Est-il besoin d'écrire que le Reich ne perd de vue ni l'Alsace ni la Lorraine? La propagande s'y manifeste sous les formes les plus astucieuses. Il existe dans le Bas-Rhin, en octobre-novembre 1920, une agence de dénigrement de l'Emprunt français[1]. Nous en connaissons les chefs (voir tome Ier) : ce sont les fameux comtes (?) Rapp et Muth, qui, de Baden-Baden, tirent les ficelles. L'espionnage étend partout son réseau, et jusque dans les administrations. Un Alsacien patriote en prévient un député. Quelques jours plus tard, il reçoit cette lettre :

Le Comité exécutif
DE LA
RÉPUBLIQUE D'ALSACE-LORRAINE

Baden-Baden, 21 octobre 1920.
Allée de Lichtenthal, 42.

Suivant un compte rendu qui nous est fait — et nous tenons nos nouvelles de bonne source — vous avez tenté de dénoncer différentes personnes en Alsace et en Lorraine. Si vous ne mettez pas un terme à vos agissements, nous nous verrons forcés d'user envers vous de représailles qui, probablement, ne vous seront pas très agréables.

Salutations.

Le Comité exécutif de la République d'Alsace-Lorraine,
Comte RAPP[2], MUTH.

L'Allemagne inonde l'Alsace de Croix de fer (décembre 1920). L'inscription de l'insigne porte : « La patrie ne vous

1. Le 19 novembre 1920, on arrête à Selestat un soi-disant architecte, l'Allemand Freund, de Breslau, qui se consacre à cette propagande en annonçant partout la baisse du franc et notre ruine prochaine.

2. Fin janvier 1921, à la suite d'on ne sait quel malentendu entre ces aventuriers, la *Badener Tageblatt* démasqua Karl von Rapp et rétablit son exacte généalogie, en constatant que « l'association » Rapp-Muth était dissoute :

« Karl Rapp, né le 9 février 1875, à Ludwigshafen, est le fils de Maximilien-Joseph-François Rapp, commerçant, et de son épouse Élisabeth-Ernestine Linier, décédée. Ses grands-parents étaient : Philippe-Jacob Rapp, maréchal des logis chef de dragons, né en 1787, à Ketsch (district de Schwetzingen-Bade), et sa femme Albertine-Katharina, fille du maître serrurier Christian Krieger. Les arrière-grands-parents de Rapp étaient, eux aussi, originaires de Ketsch. Tous les documents qui établissent la véritable filiation de Rapp sont déposés au tribunal de bailliage de Mannheim. Toute parenté du susdit avec le général alsacien Rapp est exclue. Aussitôt que Muth et Ley eurent acquis la certitude que leur chef était un imposteur, ils le forcèrent à sortir de leur comité, et Rapp leur attesta, par écrit, qu'il s'était indûment fait passer pour comte et descendant du duc de Dantzig. »

oublie pas. » Elle envoie ses journaux de modes aux dames : *Mode und Waesche, Deutsche Frauenzeitung, Praktische Kinderzeitung, Elsass-Lolhringisches Mode-Journal,* qui coûtent beaucoup moins cher que les journaux similaires français : on y trouve l'exaltation des vertus allemandes. Par tous les moyens, on fait savoir aux « frères perdus » que la France a volé les deux chères provinces, mais qu'elle les rendra. En attendant, il faut que l'Alsace et la Lorraine réclament leur autonomie.

Par manière de plaisanterie, en Allemagne, on crayonne, sur les wagons roulant vers l'Alsace, des inscriptions de ce genre : « Vous n'aurez bientôt plus de charbon ! Bataille jusqu'au couteau ! Vive notre Vaterland ! » Les brochures circulent. En mars 1921, dans tout Strasbourg, on en répand une où est imprimée la prophétie d'une voyante qui annonce une prochaine guerre et toutes sortes de catastrophes. Dans le corps enseignant restent des « fruits pourris ». Parmi divers cas signalés, retenons celui de cet Alsacien (?), professeur de lycée, qui écrit aux Alsaciens ex-combattants de l'armée allemande :

Colmar, le 27 avril 1921.

Cher monsieur,

M. Franz Hetterich, notre ancien camarade de guerre, m'a adressé une très aimable invitation à prendre part à une réunion des anciens camarades de guerre, à *Donaueschingen (Bavière)*, restaurant des Étoiles, le 15 mai 1921, dimanche de la Pentecôte. J'ai pris part à la dernière réunion à *Zell*, en *Bade*, au mois de septembre 1920, et je puis vous assurer qu'elle s'est passée d'une façon tout à fait cordiale. J'ai eu l'impression que les assistants s'étaient sincèrement réjouis de ma présence et qu'ils auraient été plus heureux encore si, de l'autre côté de la frontière, quelques autres étaient venus. M. Hetterich me prie de vous transmettre l'invitation des anciens camarades de guerre, ce que je fais ici bien volontiers.

Si vous décidiez d'aller à Donaueschingen, écrivez un petit mot à M. Hetterich.

Je ne pourrai moi-même venir cette fois-ci, car je suis déjà engagé pour un voyage dans le Jura.

J'espère que votre santé est bonne et je vous envoie pour vous et les vôtres mille choses cordiales.

Signé : A. WUEST.

Mieux encore : on constate en avril-mai que des chefs militaires d'outre-Rhin adressent aux mairies des questionnaires en règle sur certains Alsaciens ayant servi pendant la guerre dans les rangs allemands, pour obtenir, concernant les intéressés, des détails sur leurs sentiments patriotiques et leur possible acceptation de figurer, le cas échéant, dans une « Schutzpolizei ». D'anciens colonels prussiens cherchent à reprendre contact avec des Alsaciens ayant servi sous leurs ordres. Ils ont l'audace d'adresser leur courrier aux mairies pour que la lettre arrive bien à son destinataire. On propage des cartes postales illustrées où l'on montre des ruines de guerre (Metzeral) dont le canon français est, paraît-il, seul responsable. Dans Strasbourg, il y a une *Weinstube* où des Allemands, mal maquillés sous une naturalisation récente, boivent à la dissolution de l'Entente et à la revanche du Reich. (Scandale du 28 mai, parmi d'autres.) L'Allemagne est soigneusement renseignée : tout ce qui peut lui laisser espérer que le Reichland chassera bientôt les Français indésirables lui est communiqué par mille chemins secrets. Quand on n'a rien à dire, on invente, à la façon du *Journal indépendant des Conseils bourgeois de Wuppertal* (Barmen) : Citons, car c'est un morceau de choix :

La population alsacienne qui, il y a six mois, acceptait encore volontiers l'administration française, s'est convertie à l'opinion que les Français doivent quitter le pays le plus vite possible. La cause principale de cette haine des Alsaciens et des Lorrains envers la France c'est l'enrôlement militaire répété de la jeunesse masculine. Tandis qu'après l'armistice, on ne prenait que les jeunes gens n'ayant pas servi dans l'armée allemande et que l'on ne faisait faire que de courtes périodes d'instruction aux autres, l'on mobilise tout aujourd'hui afin d'avoir un nombre suffisant de troupes pour occuper le Rhin. Et les Alsaciens-Lorrains qui ne sont pas encore complètement dépouillés de leurs biens *(sic)* n'acceptent cela qu'en grinçant les dents.

Puis on organise avec ces recrues de grandes parades à Metz ou à Strasbourg, au cours desquelles on distribue des ordres et des médailles, même aux plus jeunes soldats, que l'on expédie sans retard en Rhénanie. On peut se figurer l'esprit qui règne parmi ces soldats mélangés avec des soldats de couleur.

... Beaucoup de ces soldats sont morts après avoir été vaccinés. Les médecins français prétendent que ces décès proviennent des mauvaises vaccinations opérées par leurs confrères allemands pendant la guerre...

Mais les Alsaciens-Lorrains savent que ce sont les malpropres traitements des médecins français qui en sont cause.

Il y a une telle saleté dans les gares, dans les édifices publics et dans les rues, que l'on peut à peine se frayer un chemin. Aussi les Alsaciens-Lorrains ont-ils créé le sobriquet des « Sales Français ».

Le commerce ne va plus dans les anciennes garnisons. Même là où l'on a crié le plus fort « Vive la France! » on a la nostalgie des braves Allemands *(sic)* qui achetaient et consommaient tant de choses...

Dernièrement encore, deux gendarmes français ont été « zigouillés » par la population indigène...

(Juin 1921.)

A l'Université de Heidelberg existe une association « d'étudiants alsaciens-lorrains », composée d'anciens *Studenten* de l'Université de Strasbourg, tous fils d'Allemands anciennement domiciliés en Alsace. En juin, ils ont l'audace d'organiser une cérémonie à l'occasion du tricentenaire de la fondation de l'Université... strasbourgeoise! La Ligue économique de la Hesse septentrionale lance un appel au boycottage des marchandises françaises, et, en marge, parmi les produits condamnés à l'ostracisme, elle cite : les fils D. M. C. de Mulhouse, les biscuits et conserves de Strasbourg, les articles de la maison Ungemach de Strasbourg, etc. L'industrie alsacienne est particulièrement visée, et d'autant que les produits alsaciens-lorrains entreront en franchise dans le Reich jusqu'en 1925. Des touristes qui se disent Suisses, mais qui sont Allemands, visitent l'ancien front des Vosges, en août, et s'écrient devant les tombes françaises : « Ces pauvres veaux, c'est donc là qu'ils sont couchés ». Cela, c'est la grossière injure, mais la ruse est une arme bien préférable. Nombre d'Alsaciens reçoivent une lettre où il est dit :

Voulez-vous être rattaché à la France?

Voulez-vous être rattaché à un État neutre comme la Suisse et la Belgique?

Voulez-vous former un État autonome dans le cadre de l'Empire britannique, ce qui vous donnerait des débouchés pour vos marchandises?

On est prié de répondre au secrétaire général de la

Ligue des Nations, à Genève [1], et il y a un post-scriptum :

Toute mesure administrative prise par les autorités françaises contre ce plébiscite sera immédiatement dénoncée aux gouvernements de la Grande-Bretagne et des États-Unis.

(Septembre 1921.)

Dans les rues de Strasbourg (octobre) se promène impunément le fils de l'ancien ministre de la Justice Petri; ce personnage est le gendre de Pauli, le dernier préfet allemand de la ville. Pauli reparaît le jour même où s'enfuit l'agent allemand Scherf, employé à notre police politique, suspect aux autorités et divulgateur aux Allemands d'importants renseignements confidentiels. Simultanément, on arrête à Sarrebourg les frères Heidrich, l'un employé à l'administration des dommages de guerre, l'autre concierge à la préfecture : ils sont impliqués dans une affaire de fraude.

Au moment de la Conférence de Washington (7 novembre 1921), le gouvernement donne des instructions aux préfets d'Alsace et de Lorraine pour réagir contre une nouvelle campagne séparatiste, suscitée par le sieur Ley, survivant actif du groupe Rapp-Ley-Muth. L'agitateur tente de faire accepter l'idée du plébiscite.

Quelques jours plus tard, les populations célèbrent, pour la troisième fois, l'anniversaire du 11 novembre 1918. Et des fleurs s'amoncellent, à Metz, devant la statue de Paul Déroulède, inaugurée le 16 octobre.

1. Le 4 novembre 1921, la Société des Nations fit connaître qu'elle n'était pour rien dans cette basse intrigue.

CHAPITRE VI

POUR UNE RESTAURATION MONARCHIQUE

A l'automne de 1920, en Allemagne, « d'innombrables prophètes assurent voir à l'horizon se profiler des diadèmes, que l'on croyait brisés[1] ». Les déclarations ne sont pas rares qui, à l'imitation de celle du vice-chancelier d'Empire, Heine (16 octobre), stipulent qu' « un gouvernement impérial peut faire plus qu'un gouvernement républicain ». C'est, le 25, le chef du parti nationaliste Hergt, qui dit à Hanovre : « Il nous faut un empereur économe qui nous redonne une bureaucratie fidèle à ses devoirs. » C'est le rédacteur en chef de la *Deutsche Zeitung* qui, le même jour, ajoute : « Le nouvel empire sera plus fort que la création de Bismarck. » C'est Escherich, déclarant à Hambourg, le 10 novembre, qu'il dispose, rien qu'en Bavière, de 200.000 hommes professant des sentiments monarchistes. C'est l'université, par la bouche d'un professeur de Heidelberg : « L'Allemagne sans l'Empire, c'est un aigle sans tête... Un peuple fort comme le nôtre a besoin d'une poigne pour le diriger. » C'est encore M. Stresemann, qui va dire au Congrès du parti populiste de Nuremberg (5 décembre 1920) : « L'image de celui qui a, le dernier, porté la couronne est encore trouble aux yeux des contemporains : on ne saurait cependant émettre

1. *Histoire des Violations du Traité de Paix*, tome Ier, page 94.

le moindre doute sur sa volonté de servir la patrie. » Et, pour ne nous en tenir qu'à cette période, c'est Ludendorff, interviewé par le journal brésilien *Correio da Manha*, qui se déclare « nettement partisan de la restauration de la monarchie, la seule forme de gouvernement qui puisse nous rendre la liberté ».

L'ex-kaiser, à Doorn, se tient coi. Il n'est pas malheureux. Il vient de déclarer aux autorités fiscales hollandaises un revenu de un million et demi de marks. Le Comité judiciaire de l'assemblée prussienne s'occupe de l' « indemnisation » des Hohenzollern. On fait état du passé. En janvier 1919, Guillaume a touché 2 millions de florins; en août, 10 millions de marks, et la même somme en octobre. Un immeuble vendu à Berlin lui a rapporté 40 millions de marks. Les princes de sa maison ont reçu une forte pension jusqu'en juillet 1919. Elle a été diminuée d'un tiers, depuis lors. L' « exilé » fait dire que ses besoins dépassent ses ressources : il faut donc aviser. On pense offrir aux Hohenzollern une superbe rente fixe, à condition qu'ils renoncent à leur liste civile. Seule, la fraction socialiste majoritaire du Reichstag jette le holà en proposant une loi aux termes de laquelle la fortune des Hohenzollern serait confisquée au profit de l'État : on ne leur servirait qu'une rente « raisonnable ». Mais c'est un projet bien tardif. L'argent que l'on prétend reprendre est, pour la plus grande part, à l'étranger. C'est un gage insaisissable, pour les socialistes allemands, comme, du reste... pour les Alliés[1]. Mieux encore, à ces « évasions » anciennes, s'ajoute la fraude du jour : on dénonce, le 1er décembre, à la Chambre des Communes, que 50 millions de marks ont été secrètement versés à l'ex-empereur depuis quelques mois. M. Bonar Law, interloqué, répond, mais un peu tard : « Les Alliés ont pour devoir de surveiller ce qui se fait à ce sujet[2]. »

1. Il en va de même pour l'avoir de l'ex-kronprinz, dont, — fin novembre 1920, — les revenus sont évalués à 40.000 florins, soit 800.000 marks. Et le kronprinz réclame encore le prix du fief d'Oels, en Silésie.

2. On apprend, simultanément, que d'importants capitaux appartenant à la

Les questions financières ont leur prix pour les Hohenzollern, mais leur objectif majeur, c'est le trône. Le kronprinz intrigue manifestement avec les monarchistes prussiens. La Hollande surprend ses correspondances, qui en disent long sur ce point[1]. En l'une de ces lettres, il est dit : « Je ne me plais plus dans ce pays désolé, où il n'y a que des vaches et où les pieds des habitants, chaussés de sabots, font un bruit de piano. Je voudrais rentrer et chasser le chamois en Allemagne. » Pas plus que Guillaume son père, l'héritier n'aimerait être conduit à Corfou, comme il en est vaguement question. Il n'oublie pas l'indication fournie par un ancien ministre des Affaires étrangères, en Hollande : « Si l'ex-kaiser et l'ex-kronprinz demandaient à retourner en Allemagne, le gouvernement des Pays-Bas les ferait reconduire au point précis de la frontière qu'ils ont franchi en se rendant en Hollande[2]. » Il sait que ni lui ni son père ne seront jugés : M. Lloyd George vient de l'avouer à M. Baldwin, membre du Parlement, qui lui rappelait une clause formelle du traité de Versailles (art. 227). Le 19 janvier, l'écho du Reichstag va lui apporter des paroles encourageantes : « Nous envisageons avec assurance le jour où les... compatriotes allemands séparés de nous, sans leur assentiment, obtiendront le droit de libre détermination. » Il envoie son valet de chambre en Allemagne avec des documents préparateurs d'un coup de force à son profit. Il n'ignore pas l'amour que l'on conserve, en son pays, pour les couleurs de l'Empire aboli, pour le drapeau noir, blanc et rouge. La campagne électorale prussienne, ouverte aux premiers jours de janvier, a flatté ses espérances. On y a chanté les louanges les plus dithyrambiques pour l'ancienne

famille des Hohenzollern ont été mis à l'abri, par les soins d'une officine Grusser, Philippson et Cie. De même, ont été sauvés, par ces agents et par d'autres, plusieurs millions de bijoux en pierres précieuses appartenant à l'ancienne dynastie de Saxe.

1. Interpellation du député hollandais van Ravesteyn (2e Chambre des États généraux, novembre 1920).

2. Ce propos fut d'ailleurs démenti.

maison régnante. L'hymne de gloire aux vertus des princes de Hohenzollern a empli les salles de réunion. Le comte Westarp, l'ancien vice-chancelier von Hergt, le député Laverrenz, à l'unisson, ont évoqué « le sceptre des maîtres absents ». Le député Boelitg a surenchéri, en réclamant « une Allemagne unifiée sur le sentiment de fidélité de l'Empereur ». « Le seul Empereur possible est un Hohenzollern », tonitrue un orateur, à l'Union nationale des officiers allemands, pour le cinquantième anniversaire de la fondation de l'Empire[1]. Au Congrès national de Magdebourg, le professeur Hoetsch aspire « au rétablissement de toutes nos monarchies ». Le kronprinz confie à un journaliste : « Je voudrais tant contribuer au relèvement de ma pauvre patrie ! » (17 janvier 1921.) Son premier soin, en touchant le sol natal, serait de télégraphier des félicitations au parti royaliste prussien qui vient de se fonder sur des bases nouvelles, pour la meilleure propagande. Puis il complimenterait les ligues monarchistes bavaroises qui donnent bien de la tablature au gouvernement républicain. Peut-être même n'oublierait-il pas la zélée corporation des photographes qui multiplient maintenant son image aux vitrines des magasins, dans tout le Reich[2]. Les commerçants montrent à nouveau avec fierté leurs titres de fournisseurs de la

1. 18 janvier 1921. — 50e anniversaire, ainsi salué par la *Deutsche Zeitung :*

« Le 18 janvier, c'est en même temps le jour d'honneur des Hohenzollern; c'est ce jour-là, qu'en 1711, le prince électeur Frédéric III couronnait l'œuvre de son grand-père, en joignant la principauté de Brandebourg à la dignité du roi de Prusse.

« Le même jour, en 1871, mit sur la tête de Guillaume Ier une couronne maintenant brisée. Mais nous qui portons dans nos cœurs le souvenir de l'ancien Empereur, nous en ramassons les morceaux, comme autrefois Brunnhilde ramassa les morceaux de l'épée de Siegmund, tué sournoisement, pour les donner à Siegfried qui en forgea de sa propre force un nouveau glaive de la victoire. »

L'Université de Breslau envoie une délégation porter des fleurs et des couronnes au pied de la statue de Guillaume Ier. Les élèves du gymnasium de Kœnigsberg envoient un télégramme de fidélité au proscrit de Hollande. La *Deutsche Offizierblatt* dédie son article *leader* à « Sa Majesté l'Empereur, notre glorieux Seigneur de guerre ». Les jeunesses nationalistes arborent, au siège de leurs associations, le drapeau impérial. « Le mot *démocratie* est une invention franco-juive ! » (Doyen de l'Université de Berlin.)

2. La photographie du kronprinz travaillant le fer chez le forgeron de Wieringen est la plus demandée.

Cour. La République démocratique allemande, sur la voie de la restauration monarchiste, achève son interrègne : il n'est plus que d'avoir un peu de patience : c'est au moins ce que pense l'ex-kronprinz, en janvier 1921.

Celui qui fut Guillaume II est peut-être moins absolument convaincu de son imminent retour au pouvoir. Il a su la mort de Louis de Bavière, en novembre 1920[1]. L'impératrice est fort malade, et lui-même, bien que sciant du bois pour entretenir sa vigueur, sent peser sur lui le faix de la vieillesse. Il a plus d'un souci : l'un des plus récents lui vint d'un projet de publication des *Pensées et souvenirs* de Bismarck où figurent de ses propres lettres, alors qu'il était jeune empereur. Bismarck, en outre, fait, du souverain impulsif et inconsistant, un portrait peu flatteur. Il dit sa vanité, son amour de la magnificence, sa passion de la vaine gloire, son tour d'esprit chimérique, toutes vérités qu'il est désagréable de voir livrer à la curiosité publique. Le tribunal civil berlinois, le 23 décembre 1920, fait plaisir au monarque déchu en interdisant la production du fâcheux ouvrage, et met les frais du procès à la charge du demandeur[2]. L'ex-kaiser se laisse parfois interviewer. « Regardez, dit-il, le 13 février, dans le *Neuwe Rotterdamsche Courant*. comme Dieu flagelle le monde entier. Je n'attends pas beaucoup d'un avenir prochain. » Pourtant, en février 1921, la *Gazette de la Croix* reparaît, portant, en tête, la Croix de fer avec cet exergue : « En avant, avec Dieu, pour le Roi et la Patrie. » Le docteur Max Kemmerich, de Munich, prophétise, en une brochure, qu'avant vingt ans, le peuple allemand sera le plus puissant de l'Europe. A Berlin, la grande voûte du milieu de la porte de Brandebourg

1. Louis III, décédé à 75 ans, frère de l'impératrice Élisabeth d'Autriche, marié à la princesse Marie-Thérèse, père de 13 enfants. Son fils aîné, Rupprecht, né en 1869, devenait prince héritier.

2. En septembre 1921, Guillaume II leva le veto opposé par lui, et le volume put paraître intégralement; certaines lettres secrètes, qu'il eût voulu ne voir jamais imprimées, venaient en effet d'être éditées, à part, en Suisse. L'interdiction n'avait donc plus de sens véritable.

reste « réservée aux voitures impériales ». Mais de petites et cruelles humiliations ramènent l'exilé au sens des réalités amères. Des paysans regardent Guillaume à travers les grilles de son parc. Il les fait chasser. Le bourgmestre de Doorn signifie aussitôt à son hôte impérial que les habitants du village ont le droit de circuler partout et de dévisager qui leur plaît. Et cette « leçon » intervient quelques jours avant un malheur trop prévu. Le 11 avril, l'ex-impératrice décède, d'une crise cardiaque[1] : on l'avait maintes fois crue au seuil de la mort. La dernière alerte était de novembre 1920. Le 18 avril, le corps rentre en Allemagne : les psaumes des chorales l'accueillent à la frontière. Le gouvernement républicain adresse ses condoléances à la famille impériale : ainsi font tous les groupes du Reichstag, sauf les socialistes. Les obsèques ont lieu à Potsdam. La capitale a pavoisé. Il y a des délégations de tout l'Empire, militaires[2], universitaires, et de toutes catégories civiles. Le cortège s'étend sur trois kilomètres et compte huit personnes de front. L'inhumation a lieu au Temple antique, dans le parc de Sans-Souci. On acclame le maréchal Hindenburg, le général Ludendorff et le maréchal Mackensen. Indignés, les ouvriers de Potsdam menacent de décréter la grève générale, si ces manifestations nationalistes continuent. Les manifestants retournent à Berlin en chantant le *Wacht am Rhein*.

1. Augusta-Victoria, ex-reine de Prusse et ex-impératrice allemande, était née princesse de Slesvig-Holstein. Née en 1858, elle épousa Frédéric-Guillaume, alors prince royal de Prusse, le 27 janvier 1881. De ce mariage naquirent sept enfants : l'ex-kronprinz Frédéric-Guillaume, le prince Eitel-Frédéric, le prince Adalbert, le prince Auguste-Guillaume, le prince Oscar, le prince Joachim et la princesse Victoria-Louise, qui a épousé le prince Ernest-Auguste, duc de Brunswick et de Lunebourg. L'ex-impératrice Augusta-Victoria n'a joué qu'un rôle très effacé pendant le règne de son époux, Guillaume II. D'esprit étroit, elle ne fut jamais populaire en Allemagne et on disait couramment que toute son activité se résumait dans la formule : « *Kinder, Kleide, Kirche, Kuche* (enfants, vêtements, église, cuisine). » Quand Guillaume II, après sa fuite de Spa, au moment de la débâcle des armées impériales, en novembre 1918, se réfugia en Hollande, elle alla le rejoindre aussitôt et s'installa avec lui au château d'Amerongen d'abord, à Doorn ensuite.

(D'après le *Temps*.)

2. « Ce qui est odieux, dit le *Vorwaerts*, c'est que les formations de la Reichswehr, qui est considérée comme l'armée de la République, se soient fait représenter officiellement. »

Les sentiments impérialistes ont trouvé, en cette circonstance, un regain nouveau. Pour les funérailles, l'Allemagne s'est « recasquée »[1]. Elle ne s'est point étonnée de lire sur l'étendard déposé, contre le sarcophage, par les anciens officiers de la marine impériale :

J'ai vu des jours de bonheur
Dans les jours de misère et de honte.
Je vais suivre la maîtresse bienheureuse
Dans le repos, et rester en ces lieux
Jusqu'à ce que l'Empire ait
Reconquis Couronne et Empereur.
Seigneur Dieu, aide!

Elle ne croit guère la rumeur selon laquelle Guillaume aurait demandé à partir pour le Brésil, où il voudrait vivre en fermier, dit-on, à Matto-Grosso. Elle rit quand arrive de New-York, le 22 mai, ce télégramme de tout point invraisemblable : « Le bruit court ici que l'ex-empereur d'Allemagne se serait suicidé. » Mais elle considère comme très sérieuse, cette annonce du *Lokal Anzeiger :* « Collectionneurs, attention ! A vendre un mouchoir de poche *usagé* ayant appartenu à l'impératrice Augusta-Victoria. Adresser les offres aux bureaux du journal. » Il lui plaît que Berlin paye au gouvernement et aux particuliers suisses les 1.400.000 francs de dettes que fit à Lugano le prodigue prince Frédéric-Léopold de Prusse... C'est un bien vif agrément, pour les oreilles germaines, que d'entendre, le 20 juin, à la Fédération des Combattants, le général von Heeringen s'exclamer :

Camarades, notre empereur et notre prince (*sic*) nous ont été enlevés. Notre patrie est tombée de la plus grande élévation dans la misère. L'existence de l'Allemagne est fortement menacée. Devons-nous désespérer et subir, inactifs, la destinée? Un peuple qui, en 1813, a su se relever d'une terrible misère; qui, en 1870, a vaincu; qui, pendant quarante ans, a remporté les plus grands succès scientifiques; qui, enfin, ayant été obligé de faire la guerre (*sic*), a résisté pendant quatre ans victorieusement à ses ennemis et a remporté des victoires; un tel peuple aura la force de reconquérir la grandeur du passé.

1. Général Malleterre. *France militaire*, 24 avril 1921.

Camarades, à notre Empereur, à notre Prince, nous exprimons notre fidélité et notre confiance.

On n'attache pas une importance extrême à la décision du conseil municipal de Berlin (22 juin), qui tend à changer les noms de rues rappelant des souvenirs dynastiques « sans fondement légitime ». Les discussions au sujet des drapeaux rouge-noir-or et noir-blanc-rouge ne sont que des incidents sans grande portée[1]. L'intéressant, c'est qu'à la gare de Breslau, le 9 juillet, les soldats du corps Oberland entonnent unanimement l'hymne impérial et crient : « Vive l'Empereur ! » en assommant à coups de gourdin ceux qui refusent de les imiter; c'est que les monarchistes recrutent ouvertement des troupes pour entretenir l'agitation en Haute-Silésie[2]; c'est l'espoir réitéré du kronprinz (15 juillet) de rentrer dans son pays, *pour utiliser ses capacités*[3]. On trouve logique que, dans le camp de Dœberitz, les avis et avertissements affichés émanent encore de la kommandantur royale de Prusse et qu'on n'y puisse circuler qu'en possession d'une pièce timbrée à l'aigle impériale. On applaudit lorsqu'en août, au stadion de Grünewald, le général comte de Waldersee lance l'anathème : « Malheur à ceux qui nous ont déshonorés et voués à la haine ! La haine éclate partout et secoue toute l'Allemagne. Elle apprendra aux jeunes à armer leurs fusils. Soyez fidèles à l'Empire et à l'Empereur. »

1. Les couleurs noir-rouge-or étaient celles qu'avait adoptées la démocratie allemande de 1848.

2. La situation n'a jamais été aussi dangereuse que maintenant. Depuis mars 1920, l'impunité dont jouissent les kappistes et la faiblesse du régime républicain rendent plus forts les monarchistes. Les événements de Haute-Silésie ont été pour eux l'occasion de se remettre en action. Des corps libres se sont formés. Les chefs les plus dangereux de l'an dernier s'y sont donné rendez-vous; les armes sont arrivées en masse, en dépit du désarmement. Les anciens officiers dominent. On dresse des cartes, on visite les terrains; bref, le militarisme et le monarchisme règnent à nouveau.

(*Welt am Montag.*)

3. En juin 1920, le kronprinz avait été le héros d'un procès intenté au *Mercure de France* et à M. Louis Dumur, auteur du *Boucher de Verdun*. Mlle Blanche Desserey, accusée par l'écrivain d'avoir été la maîtresse du reclus de Wieringen, en appelait à la justice. Elle gagna son procès, mais les « attendus » sévères qui figurèrent au jugement furent tels que le succès moral, en cette affaire, appartint au romancier.

Qu'importe qu'à Berlin, à Munich, à Dresde[1] se produisent parfois des manifestations contre la guerre? (1er août.) Le vrai cœur allemand ne bat pas pour cet idéal de sots humanitaires, de pacifistes veules qui proposent « le refus du service en temps de guerre ». Guillaume II attend son heure à Doorn, et c'est lui qui sauvera l'Allemagne : voilà la pensée secrète, ou avouée, de la majorité des habitants du Reich. Certes, en août, on célèbre le second anniversaire de la Constitution : il y a des drapeaux, des discours, des défilés. Mais quel spectacle tout en surface ! On délaisse, dans les journaux, les comptes rendus de la journée, pour lire aux « Nouvelles de Hollande », que le kaiser fait des presse-papier au chiffre impérial, avec les bûches qu'il débite. C'est une pitié d'apprendre que l'infortuné monarque vend ses objets d'art aux antiquaires de La Haye. Mais quel réconfort ne trouve-t-on à voir, le 22 août, le prince Oscar de Hohenzollern diriger une parade militaire, à Francfort sur l'Oder, et y recevoir le salut de l'ancien régiment de la Garde ! Le même jour, à Cobourg, le prince Ernest de Saxe-Meiningen est acclamé par 3.000 soldats du régiment de Thuringe, tandis qu'à Munich, la fête de l'ex-roi motive un colossal festival à la Theatiner Hofkirche. Mieux encore, quelques jours plus tard, le prince Eitel-Frédéric occupe la tribune d'honneur, en une fête des combattants, et le comte von der Goltz lit le télégramme impérial qu'il vient de recevoir :

1. Le 26 août, à Zeitz (Saxe), le général de Lettow Vorbeck, conférenciant [illegible]
[illegible] nous-en, tueur d'hommes ! » Le même jour, les ouvriers
[illegible] une manifestation nationaliste, empêchent le général
[illegible] ole et le reconduisent au train. Au même moment,
[illegible] se déclarent prêts à s'opposer aux manifestations
[illegible] amener les pires réactions dans les masses ouvrières ».
[illegible] ent interdit la cérémonie anniversaire de la bataille
[illegible] La ligue de la jeunesse nationaliste proteste énergi-
[illegible] chanceller Wirth laisse échapper ce cri d'alarme :
[illegible] épublique est en danger » — A Dessau, les ouvriers
[illegible] nservateur Westarp, qui doit quitter la ville (30 août).
[illegible] ure au gouvernement que 11 millions de syndicalistes sont prêts à soutenir le régime républicain, les typographes du *Lokal Anzeiger* refusent de composer des articles réactionnaires : le journal doit suspendre sa publication pendant quelques jours.

C'est avec fierté et profonde reconnaissance que je pense aujourd'hui à mes camarades invaincus dans les combats; avec une vraie fidélité allemande ils accomplirent des actes inouïs contre un monde d'ennemis. Que cette gloire des grands jours passés soit le phare des jours à venir encore sombres. Dieu protège le peuple et la patrie !

GUILLAUME.

Le fils a refusé d'aller habiter avec le père. Il préfère encore Wieringen à Doorn. Mais quelque autre Hohenzollern ne viendra-t-il pas rejoindre l'empereur déchu, si la rumeur qui circule à Berlin, le 29 août, est fondée? Ne parle-t-on pas de l'expulsion de tous les Hohenzollern résidant sur le territoire ? C'est une divagation de reporter, sans doute, ou un beau rêve de démocrate [1]. Mais un plus beau canard s'envole, le 2 septembre. La *Rheinische Rundschau* (Coblence) annonce que Guillaume s'est enfui, de Doorn, en avion. Atterrira-t-il à Munich où la réaction réclame furieusement la restauration des trônes, dans ce moment même? Prendra-t-il une direction inconnue? Tombera-t-il au milieu de Berlin ? Rien de tout cela ne se produira : le « prisonnier » est toujours à Doorn et son maréchal de la Cour vient justement d'avertir les quémandeurs d'argent qu'ils ne frappent pas à la bonne porte [2] : c'est là une épître tolérable, mais une autre l'est moins, celle qui, en fin août, contient un message à ses amis monarchistes d'Allemagne. Le gouvernement s'in-

1. En septembre 1921, et comme conséquence de l'assassinat d'Erzberger, le prince Adalbert, troisième fils de l'ex-kaiser, le duc et la duchesse de Brunswick se rendent à Doorn. On dit que d'autres Hohenzollern vont quitter l'Allemagne, où ils ne se sentent plus en sûreté, pour aller vivre en Hollande.

2. Par suite de la grande misère qui règne dans notre patrie, nous recevons chaque jour des milliers de requêtes, des demandes de secours ou de prêts auxquels, en raison du manque de personnel, il est impossible de répondre chaque fois par écrit. Le Maréchal de la Cour se voit donc dans la nécessité de faire une réponse imprimée. Sa Majesté l'Empereur et Roi a pris connaissance de la détresse qui lui est dépeinte et il en éprouve, dans le cas présent, un vif regret. Mais les secours qu'on lui demande sont depuis longtemps épuisés et les conditions économiques ainsi que le cours du change sont pour son administration absolument ruineux. En effet, pour 100 marks on a en moyenne quatre florins hollandais, si bien que, par suite de la cherté de vie qui existe en Hollande, comme en Allemagne, il est impossible de se procurer autre chose que le nécessaire avec l'argent allemand. Dès lors, Sa Majesté n'est pas en état d'accorder le secours financier demandé.

Le Maréchal de la Cour, à Doorn.

quiète et découvre les traces d'un vaste complot. Des convois d'armes ont été envoyés, de Poméranie et de Hambourg, en Bavière. La brigade mobile Ehrhardt a été mise sur pied d'alarme. Des tracts circulent. (Voir notre chapitre *La Bavière.*) On déniche, au château de Bielau, près de Neisse, une agence de nationalistes et d'anciens officiers monarchistes : tous ces gens ont des faux passeports et des papiers d'identité truqués. Le but de tous est de faire disparaître, les uns après les autres, les chefs de la République, « ennemis de la cause nationale »[1]. Cette association occulte compte des individus au service du gouvernement. La municipalité de Berlin fait enlever de la salle du Conseil les portraits des Hohenzollern, mais on vend partout la reproduction du monument « Abandonné de l'Univers », œuvre du professeur Eberlein, où l'on voit Guillaume II, assis, la tête appuyée sur la main, mélancolique devant son manteau impérial déchiré.

1. Les deux prochaines victimes désignées étaient le chancelier Wirth et le ministre Rathenau.

CHAPITRE VII

LE CHAPITRE DES INDEMNITÉS

> « ... Les terribles Hongrois... avaient imposé au roi de Germanie une trêve et un traité... *Celui-ci avait profité de la trêve pour lever le dixième des Saxons, pour exercer sa cavalerie dans les tournois, pour aguerrir ses soldats... La septième année, au lieu du tribut ordinaire, il fit remettre à Zoltan, fils d'Arpad, un chien galeux, oreilles et queue coupées.* Deux armées hongroises entrèrent en Germanie : Henri les atteignit à Merseburg; il y tua 36.000 ennemis. L'anniversaire de cette victoire signalée se célèbre encore aujourd'hui... »
>
> (*Histoire du moyen âge*, du R. P. GAZEAU, page 203, 7e édition. — Paris, Baltenweck.)

> « Nous avons déjà avancé à l'Allemagne, sur les réparations, 35 milliards qui font, à six pour cent, deux milliards d'intérêts par an. Nous en sommes à attendre ces deux milliards. Jolie paix ! Belle opération ! »
>
> (*L'Action française*, 13 octobre 1920.)

En ce tome deuxième de notre ouvrage, il apparaît que le chapitre VII, relatif aux indemnités dues par les Allemands, pourrait occuper une place si prépondérante qu'à la fin il absorberait en lui tous les autres chapitres. Le problème de la victoire et de la paix repose, de plus en plus, tout entier sur lui. Son importance est telle que toutes les autres questions, même les plus graves, deviennent, si on les lui compare, d'un intérêt presque secondaire. On a pu juger dans *L'Allemagne devant le traité* à quel point la dette allemande envahissait la politique générale intérieure du Reich et commandait ses relations avec l'extérieur. Le traité de Versailles est et restera toujours une affaire de droit, de justice et d'hon-

neur, mais, à le considérer sous son aspect réaliste, c'est une affaire d'argent. Si l'Allemagne ne paye pas, il n'y a point de traité. Si elle esquive ses obligations « de caisse », elle n'a pas été battue. Si les Alliés, et notamment la France, ne réussissent pas à obtenir leur dû, ils courent le risque des banqueroutes. Telle est la conception qui s'imposera avec évidence pendant la période que nous allons étudier, et qui, très vraisemblablement, conservera la même valeur positive, le même caractère matériel, en marge de toutes les spéculations idéales des « constructeurs de la paix », jusqu'à la réalisation ou à la faillite du dernier article du traité.

Sans anticiper sur ces temps futurs, reprenons où nous l'avons laissée, en septembre 1920, à l'heure de la Conférence de Bruxelles, la thèse allemande, articulée fermement dans tout l'ex-Empire, et dont l'objet est de différer les délais de versements prévus le 28 juin 1919. On dit à Berlin, et partout de l'autre côté du Rhin : « Nous ne pouvons payer. Si vous voulez nous y forcer, ce sera la débâcle pour nous, et pour vous la ruine. » Nous considérons cette déclaration, à ce moment, comme systématiquement pessimiste et faite plutôt pour nous intimider que pour donner une juste idée de l'avenir financier de l'Europe. En quelques mois, — si nous ne sommes pas aveuglés par l'obstination du rentier ou du créancier qui « veulent toucher », sans phrases et qui ne voient pas plus loin que la date de l'encaissement, — nous reconnaîtrons bien que la mauvaise volonté allemande, les échappatoires du vaincu, ses ruses et ses lourdes malices, nous mettent, quoi qu'en puissent penser les « *jusqu'auboutistes* » des représailles, en présence d'une situation infiniment compliquée, telle que l'application des plus sévères sanctions pourrait bien avoir pour conséquence de nous entraîner sur la pente prévue par le payeur récalcitrant.

Faut-il donc qu'il ait raison, cet Allemand de mauvaise foi qui envoie sa fortune dans des banques étrangères

pour la soustraire à notre légitime saisie ? Faut-il que la victoire des armes soit continuée par la défaite des Commissions de Réparations, et que, devant le *non possumus* germain nous trouvions plus de difficultés à enlever la position que n'en trouvèrent nos poilus à passer enfin la ligne des tranchées et à poursuivre le feldgrau de Guillaume II ? C'est le grand *X* des quatorze mois dont nous allons faire l'examen ici.

* * *

Les Allemands, en octobre 1920, aimeraient que fût réunie une Conférence « pour régler le problème des réparations ». Leur offensive a échoué à la Conférence de Bruxelles. L'Angleterre incline fort à accepter la thèse d'un forfait (fixation d'un chiffre total de l'indemnité) : nous estimons que nous courons le risque de voir nos dommages taxés au rabais. Le traité de Versailles a prévu l'évaluation de la dette par la Commission des Réparations, ainsi que la fixation unilatérale des chiffres définitifs par les gouvernements alliés. Londres et Berlin songent à dessaisir la Commission de ses pouvoirs d'évaluation et à instituer une discussion contradictoire entre les Alliés et l'Allemagne.

Si, la première fois que nos Alliés ont voulu nous entraîner à violer le traité et à dessaisir la Commission des Réparations, nous leur avions amicalement et fermement rappelé leur signature, et si nous n'avions accepté aucune convention dérogatoire, ils ne nous reprocheraient pas, aujourd'hui, d'avoir changé d'avis. La Commission des Réparations aurait su ce qu'elle avait à faire et elle aurait eu la liberté de se mettre tout de suite au travail. Contrairement à ce que disent certains journaux, elle aurait été en droit de fixer le montant de la créance, à la simple majorité (§ 13 de l'annexe II) ; et si l'Allemagne ne s'était pas exécutée, elle aurait pu également, comme elle l'a fait, l'autre jour, pour le charbon, inviter les gouvernements à prendre des sanctions et, au besoin, des gages territoriaux. On serait resté dans un domaine connu, celui du traité. On est, aujourd'hui, en plein maquis,

dit M. R. Poincaré, dans la *Revue des Deux Mondes*

(15 octobre 1920). C'est là, évidemment, l'esprit et la lettre du traité que dénature la tactique allemande par des interprétations fallacieuses. Allons-nous lâcher la proie pour l'ombre en cherchant d'autres garanties? Celles de Versailles suffisent, et au delà, dit M. André Tardieu :

Mais il en est des garanties et des sanctions comme du traité lui-même. Pour que, du papier où elles sont écrites, elles passent dans la vie, il y faut la volonté de ceux qui ont charge de les manier. Le traité, dans quelques-unes de ses clauses essentielles, par exemple le châtiment des coupables, a été déserté par ses bénéficiaires eux-mêmes. La même disgrâce a frappé les garanties et les sanctions. Jamais la Commission des Réparations n'a exercé les pouvoirs que le traité lui confère, ni tenté de les exercer. Jamais les gouvernements ne se sont servis des garanties, ni n'ont fait jouer les sanctions que le traité met en leurs mains.

(*L'Homme libre*, 16 octobre 1920 [1].)

L'Allemagne fait feu des quatre fers pour accréditer ces points de vue chez les Alliés; synthétisant l'opinion,

1. Dans l'*Homme libre* du 30 octobre 1920, M. A. Tardieu résume ainsi les clauses du traité relatives aux réparations :

« 1° Le montant de la dette allemande sera égal à celui des dommages aux biens et aux personnes, lequel devra être fixé par la Commission des Réparations, le 1er mai 1921, au plus tard;

« 2° Ce montant ferme sera payé au moyen d'annuités variables quant à leur valeur et quant à leur nombre. Cette valeur et ce nombre seront fixés par la Commission des Réparations en tenant compte, chaque fois, des successives capacités de paiement de l'Allemagne. Ces capacités successives pourront entraîner la réduction des annuités en valeur de l'augmentation de leur nombre, sans toutefois que le montant total doive jamais être modifié;

« 3° En vue d'assurer le paiement de ces annuités, la Commission des Réparations aura droit de contrôle sur le budget, la production, les exportations de l'Allemagne, avec autorité pour provoquer de la part du gouvernement allemand tous changements législatifs ou réglementaires qu'exigera la constitution en espèces ou en nature desdites annuités. Un privilège de premier rang sur tous les biens et ressources de l'Empire et des États allemands sera assuré à la Commission. Le contribuable allemand devra être au moins aussi chargé que le contribuable allié le plus imposé;

« 4° Pour faciliter l'œuvre de reconstruction, l'Allemagne devra, d'une part, avoir payé, avant le 1er mai 1921, 20 milliards de marks-or; d'autre part, émettre immédiatement, en représentation d'une partie de sa dette, des bons escomptables que la Commission des Réparations livrera à la circulation au fur et à mesure du relèvement de l'Allemagne;

« 5° Tout manquement volontaire de l'Allemagne à ses engagements financiers créera aux Alliés le droit d'abord de ne pas évacuer aux dates convenues la rive gauche du Rhin ou même de la réoccuper après évacuation, ensuite de « procéder à tous actes de prohibition, de représailles économiques et financières et, en général, à toutes autres mesures qu'ils pourront respectivement estimer nécessaires ».

la *Gazette générale* (22 octobre) objecte à M. Poincaré :

> M. Poincaré voudrait établir une sorte d'hypothèque permanente sur la vie économique allemande et pouvoir intervenir immédiatement en cas de relèvement ultérieur. Or, toute possibilité de relèvement sera exclue tant que les obligations ne seront pas déterminées d'une manière rapide. C'est alors seulement que l'Allemagne pourra établir un plan économique. A cet égard, M. Poincaré ne compte certainement pas avec la réalité et, malgré ses dénégations, on doit déclarer qu'il se livre à des illusions.

Et l'on s'acharne à réclamer, pour la proche discussion des réparations, une Conférence où l'Allemagne parlera sur le pied de parfaite égalité ! La Commission des Réparations vient d'être à peine mise en possession, — avec six mois de retard, — des bons de 20 milliards et de 40 milliards marks-or souscrits par l'Allemagne (annexe II de la partie VIII, paragraphe C, alinéas 1 et 2 du traité). Le bon de 20 milliards est payable le 1er mai 1921, celui de 40 milliards porte intérêt de 2 ½ % entre 1921 et 1926, et ensuite de 5 % avec 1 % en supplément pour l'amortissement. Ce sont là des titres de créances qu'il s'agit maintenant pour nous de mobiliser. Entre temps, la Commission des Réparations a entrepris de s'assurer, sans retard, les moyens de fixer la dette allemande. Elle continue à rassembler toutes les évaluations de dommages et à les étudier. Elle prépare des conclusions sur les modes de perception de l'indemnité correspondant à ces dommages. Besogne difficile et lente, encore que le traité ait édicté des mesures financières, « afin de faciliter et de poursuivre la restauration *immédiate* de la vie économique des pays alliés et associés ». La France n'a, autant dire, rien touché encore et, par contre, elle a versé des fonds à l'Allemagne, pour les livraisons de charbon[1]. Le 13 novembre, on peut admettre qu'un accord, pour

1. « L'Allemagne ne peut pas travailler ni produire si elle ne reçoit pas les matières premières qu'elle est incapable d'acheter avec un mark à 9 centimes. Alors il faut lui avancer de l'argent pour qu'elle puisse payer ! Conclusion paradoxale. » — (Jacques Bainville. La *Liberté*, 7 novembre 1920). — Les commerçants français devant de l'argent aux Allemands avant la guerre doivent payer en outre des sommes dues, les intérêts moratoires de 5 %.

la procédure des réparations, est établi entre la France et l'Angleterre. Des angles aigus ont été arrondis : on peut donc continuer à dire que l'Entente n'est pas un vain mot. L'Allemagne, déçue, gémit après avoir crié et, coïncidence curieuse, on entend le *Tageblatt* de Berlin, proposer, — un an, jour pour jour, avant la visite de Hugo Stinnes à Londres et l'amorce des pourparlers pour un moratorium, — que la question de la fixation de l'indemnité soit ajournée à plusieurs années. « Propos stupide », disons-nous alors, et nous ajoutons « propos monstrueux » quand, le 29 novembre, la *Frankfurter Zeitung* parle de « la *volonté* ferme de ne consentir aucune réparation[1] ». Le *Courrier de Hanovre* ironise « la folle illusion des réparations » et méprise l'article 231[2]. Ainsi mesurons-nous l'erreur de trop de faiblesses : Conseil suprême de Londres (12 février-5 mars) : extension des délais accordés pour les propositions de paiement; San Remo (19-26 avril) : acceptation d'une Conférence directe des gouvernements avec l'Allemagne sur les questions affectant le bien-être économique; Hythe (15-16 mai) : transfert, à des experts, des droits de la Commission des Réparations; aggravation de cette faute à Hythe-Boulogne (20-22 juin), à Bruxelles (2-3 juillet), « revisions » de Spa (5-16 juillet), enfin, médiocre compromis franco-britannique du 11 novembre. Et l'on parle encore de conférer contradictoirement avec l'Allemagne ! On a écarté le forfait pur et simple, on y revient par des chemins obliques. On réunit à Bruxelles des délégués alliés et allemands (voir *L'Allemagne devant le traité*, paragraphe *Conférence de Bruxelles*) : l'Allemagne offre, pour une large part, de réparer « en nature », mais nous demande de nombreux adoucissements du

1. Le 25 décembre 1920, au lendemain del a Conférence de Bruxelles, la *Frankfurter Zeitung*, commentant les « prétentions » des Alliés, écrit : « Est-il nécessaire de discuter sérieusement ce sadisme? »

2. « Les gouvernements alliés et associés déclarent *et l'Allemagne reconnaît* que l'Allemagne et ses Alliés sont responsables, *pour les* [illegible], de toutes les pertes et de tous les dommages subis par les [illegible] et associés et leurs nationaux en conséquence de la guerre *qui leur a* [illegible] *de l'Allemagne et de ses Alliés.* » (Art. 231.)

traité : « Certes, constate M. A. Tardieu[1], le traité affirme le principe des paiements en nature, mais il y a lieu de considérer les difficultés d'application (variation des prix, modalités de livraison, etc.). « Jusqu'à ce jour, ces paiements (en nature) ont donné des résultats qui se chiffrent au minimum par 12 milliards de marks. » (Tardieu.) Il serait bon désormais d'arrêter les moyens de nature à les régulariser. Les experts français s'en préoccupent et estiment que, sous cette forme[2], pourrait être versé, pendant cinq ans, l'équivalent de 3 milliards de marks-or par an. Pendant ce temps, on se hâterait de régler le problème des réparations dans son ensemble. Mais le gouvernement allemand ne veut pas s'engager à payer les 3 milliards de marks-or par an (17 janvier), et ne propose officiellement aucune somme. Il voudrait bien plutôt voir fixer dès maintenant le *total* de sa dette : ce serait le triomphe du forfait. Il dit avoir déjà payé environ 22.000.000.000 de marks-or[3]. « Les

1. L'*Homme libre*, 15 janvier 1921. — (Art. 233, 235, 236, § *a* de l'article 12 de l'annexe II de la partie VIII; art. 19 de la même annexe; art. 1er de l'annexe III de la partie VIII; art. 5 de la même annexe; art. 1er de l'annexe IV de la partie VIII; art. 4 de la même annexe; art. 1er de l'annexe V de la partie VIII; art. 1er de l'annexe VI de la partie VIII; art. 7 de la partie VIII.)

2. Livraison de certains produits, fabrication d'objets manufacturés, prélèvement sur le prix des commandes passées en Allemagne par des Français non sinistrés, prélèvement sur le prix des marchandises vendues à l'étranger par divers syndicats allemands de producteurs.

3. Cette somme est ainsi décomposée jusqu'au 30 décembre 1920 :

	En millions de marks-or.
Matériel de chemins de fer	1.500
Mines de la Sarre	1.000
Biens domaniaux (propriétés, concessions, intérêts, etc.) dans les territoires enlevés à l'Allemagne, en dehors de l'Alsace et de la Lorraine, et cédés à la Pologne, au Danemark, à la Belgique, au Japon, à la Chine, ainsi que dans les territoires à plébiscite	4.500
Navires de commerce	7.300
Remboursement des frais d'occupation militaire	1.300
Charbon	500
Achat de vivres et matières premières	3.000
Câbles allemands	90
Butin de guerre non militaire	3.700

La Commission des Réparations, sans chiffrer le montant total, fixe en d'autres termes ce que furent exactement les réparations et restitutions à la date du 31 décembre 1920 (voir *Annexes*).

3 milliards de prestations consommeraient notre ruine[1].»

M. Gabriel Hanotaux, dans l'*Intransigeant* du 22 janvier, avertit le débiteur évasif :

Si l'Allemagne ne se décide pas, si elle ne veut pas, si elle ne s'exécute pas, alors, elle déchaînera fatalement les événements dont, fatalement encore, elle sera la victime. Car, tout de même, elle est battue, elle est désarmée, elle est à terre. Ce n'est pas dans ces conditions qu'elle gagnera la partie qu'elle a perdue, après une entreprise inouïe, formidablement préparée, en 1914-1918.

Elle ne gagnera pas la partie, mais comme elle sait bien la jouer ! Nous aurons recours aux sanctions ? Mais comme elle a du talent pour nous prouver que nos représailles ne nous permettront pas de cueillir le fruit mûr de la victoire ! M. Briand (le 21 janvier) repousse le forfait « transaction pour obtenir des avantages immédiats[2] ». Nous voulons des paiements pour le temps présent, mais nous réservons nos droits pour l'avenir. L'Allemagne ne se décidera à payer un peu, dit-elle, que lorsque nous lui aurons assuré la conservation de la Haute-Silésie. Si elle nous envoie des ouvriers pour les régions dévastées, ce sera, déclare-t-elle, « un présent magnifique ». Généralement parlant, elle fait dire, le 25 janvier, par M. Simons, son ministre des Affaires étrangères : « Nous renoncerions, après tout, au forfait, si les Alliés allégeaient sensiblement nos charges. » C'est la chicane sous sa forme la plus vague et pour ajouter à l'indétermination du problème, qu'essaye de résoudre la Conférence de Paris (voir *L'Allemagne devant le traité*). On nous manœuvre de toutes manières, tandis qu'au budget de la France, pour 1921, sont inscrits « 16 milliards à recouvrer sur l'Allemagne », et pendant que le Reich offre à de grandes affaires, en Roumanie, en Tchéco-Slovaquie, en Hongrie, des milliards de marks. Le 29 janvier, le Conseil suprême aboutit à ces conclu-

1. *Berliner Tageblatt*, 19 janvier 1921.

2. « Forfait d'amputation », dit M. A. Tardieu à la même séance de la Chambre des députés.

sions : on demandera à l'Allemagne 16 milliards de marks-or en 5 annuités variant de 2 à 5 milliards; 222 milliards de marks-or en 37 annuités de 6 milliards et un prélèvement de 12 % sur ses exportations[1]. « Exigences usuraires et malpropres », fulmine le *Berliner Tageblatt*. « Impérialisme financier ! » déclare la *Gazette générale de l'Allemagne*. Et pourtant nous ne faisons que d'adapter nos revendications aux chances de développement du pays débiteur où le comte de Brockdorff-Rantzau disait, le 29 mai 1919 : « Notre gouvernement se rend bien compte que, pendant des générations, le peuple aura à supporter des charges plus lourdes que tout autre, pour remplir l'obligation de réparer les dommages. »

Le 6 février, arrivent à Paris 24 tonnes d'or, envoyées par la Reichsbank, marks allemands et livres turques représentant une valeur de 197.500.000 francs (exécution des paragraphes 1 et 3 de l'article 259 du traité). Ce n'est encore pas avec cette somme que « tous les Français vont devenir possesseurs d'un capital de 35 à 60.000 francs par famille » *(Taeglische Rundschau)*. Sous une autre forme, c'est un peu le langage du chancelier Wirth, devant la Chambre de commerce de Brême (février 1921) : « Une ivresse de milliards a saisi l'Entente. » C'est quelques jours avant la Conférence de Londres (voir *L'Allemagne devant le traité)* et le vice-chancelier Heim fait chorus : « Le voyage à Londres n'est pas une soumission aux ordres de M. Briand. Nous y allons écarter une servitude définitive. » Imprudente parole. Ce qui est certain, c'est que l'Allemagne doit payer, au 1er mai 1921, 20 milliards de marks-or (dont 8 milliards et demi environ sont payés[2]). Ce qui n'est pas douteux, c'est l'état des réclamations des puissances alliées et associées à la date du 12 février

1. Soit, en quarante-deux ans, 226 milliards marks-or, plus le prélèvement de 12 % sur la valeur de ses exportations, la part de la France restant de 52 %. (Voir, au sujet de cet accord interallié *(Annexes)*, la déclaration faite par le gouvernement français, le 3 février 1921.)

2. Les Allemands prétendent pourtant avoir payé la totalité des 20 milliards !

1921[1]. On discute cependant si perfidement à Londres, que nous prenons nos gages, par une occupation de la Sarre, le 8 mars. Nous sommes disposés à aller plus loin, le 1er mai, puisque (20 mars) M. Simons persiste à dire que sa patrie ne peut plus payer ni sur ses exportations, ni sur son capital.

Or le budget allemand prévoit, pour l'exercice en cours, une recette totale d'impôts d'environ 38 milliards de marks. Les dix douzièmes de cette somme représenteraient un peu moins de 32 milliards. Or, le Trésor allemand a perçu, durant les dix premiers mois de l'exercice, 32 milliards 1/2 environ. On voit que les contribuables allemands ont repris l'habitude de payer[2].

1. État provisoire en attendant l'examen définitif des demandes. Voici les chiffres pour la France :

I. — Dommages aux biens.

A) Dommages industriels	38.882.521.479
B) — à la propriété bâtie	36.892.500.000
C) — mobiliers	25.119.500.000
D) — à la propriété non bâtie	21.671.546.225
E) — aux biens de l'État	1.958.217.193
F) — aux travaux publics	2.585.299.425
G) Autres dommages	2.359.865.000
Dommages maritimes	5.009.618.722

Spécial.

Algérie et Colonies	10.710.000
A l'étranger	2.094.825.000
Intérêts à 5 % sur le principal (33 milliards en chiffres ronds, entre le 11 novembre 1918 et le 1er mai 1921, soit trente mois en chiffres ronds)	4.125.000.000

II. — Dommages aux personnes.

A) Pensions militaires et compensations de même nature	60.045.696.000
B) Allocations aux familles des mobilisés	12.936.956.824

Civils.

A) Pensions accordées aux victimes de la guerre et à leurs ayants droit	514.465.600
B) Mauvais traitements infligés aux civils et aux prisonniers de guerre	1.889.230.000
C) Assistance fournie aux prisonniers de guerre et à leurs familles	976.906.000
D) Insuffisance de salaires	223.123.313
E) Exactions de l'Allemagne au détriment des populations civiles	1.267.615.939
TOTAL GÉNÉRAL ... Fr.	218.541.596.120

2. Tout le budget allemand est truqué, comprend beaucoup de dépenses inutiles ou qui auraient dû être réparties sur plusieurs exercices. Les sommes sont toutes « enflées » et le total des dépenses prévues à plus de 116 milliards pourrait être réduit d'un bon tiers. Ce camouflage a été présenté au Reichstag, le 27 octobre 1920

Et le *Temps* (21 mars) d'ajouter :

A qui fera-t-on croire que le commerce allemand ne peut pas supporter une taxe d'exportation, quand cette taxe existe déjà sous deux formes : 1° le droit perçu par le ministère des Finances (recette prévue pour l'ensemble de l'exercice : 700 millions; recouvrements effectifs des dix premiers mois, 968.409.995 marks); 2° le droit perçu par le ministère de l'Économie nationale (recette prévue pour l'ensemble de l'exercice, 392.600.000 marks; recouvrements effectifs des dix premiers mois, 907.019.863 marks). Pendant l'exercice précédent, le second de ces droits existait seul, et il n'avait produit, pendant les dix premiers mois, que 437 millions environ. Cette fois-ci, en dix mois, les deux droits réunis ont fourni un peu plus de 1.875 millions. Et chacun sait que les exportations allemandes, tout en portant cette charge plus que quadruplée, ont pris en 1920 un brillant essor.

Une fin de non-recevoir ne peut donc être par nous que... mal reçue. La Commission des Réparations exige un milliard pour le 23 mars : on le lui refuse[1], et l'on fait connaître que nous ne devons rien espérer pour mai. Nous ne pouvons que répondre par une menace de sanctions. M. Léon Bourgeois estime à 10 milliards de marks-or nos dépenses d'occupation entre le 11 novembre 1918 et le 1er mai 1921. L'exercice des droits du vainqueur nous coûte cher ! Prendre des hypothèques, des nantissements, des gages, sur les impôts, biens domaniaux, mines, chemins de fer du Reich ? Résolution héroïque, comme dirait M. R. Poincaré. Mais ne nous trouverions-nous pas en présence de profonds déficits, ne déchaînerions-nous pas outre-Rhin des cataclysmes financiers ? A quoi nous servirait notre récolte de marks ? A acheter des marchandises, c'est-à-dire à concurrencer nos industries. Ainsi disent certains qui n'approuvent pas sans réserves la manière forte. L'organisation de la barrière douanière sur le Rhin se fait difficilement.

Sera-ce le raisonnement ou la peur qui convaincront à

par le ministre des Finances. « Le budget d'exécution du traité de paix est le meilleur moyen d'agitation dont le peuple allemand dispose. Il doit être répandu par millions d'exemplaires dans le monde entier. »

1. « Le milliard mark-or est bien à la banque d'Empire, mais c'est une propriété privée qui ne saurait être confisquée. » *(Gazette générale de l'Allemagne.)*

la fin l'Allemagne? Bien qu'elle le prenne d'assez haut, en avril, elle n'est pas entièrement tranquillisée : le 1er mai l'inquiète. Elle entend dire à l'étranger *(Daily Express)* que les Alliés pourraient mettre en adjudication les monopoles sur divers produits allemands, que des sociétés financières interalliées, de même, assureraient l'exploitation des chemins de fer et usines du Reich *(Daily Chronicle)*. Elle voit se réunir, à Berlin, des banquiers qui discutent un projet de prélèvement sur la fortune, afin de procurer des recettes en vue des réparations [1]. Et elle cherche un biais honorable, si l'on peut dire, au moins aussi peu onéreux que possible, pour esquiver le risque menaçant d'une occupation de la Ruhr. Un instant, elle songe à un emprunt international, à un projet de reconstruction des régions dévastées, à une reprise d'une partie de la dette des Alliés envers les États-Unis [2]. Le 19 avril, la Commission des Réparations la harcèle, en lui faisant savoir :

Qu'à titre de sécurité et de garantie, elle a décidé de demander au gouvernement allemand de transférer immédiatement, et avant le 1er mai 1921, aux succursales de la Reichsbank de Cologne et de Coblentz, la totalité de l'encaisse métallique de la Reichsbank. Cette encaisse pourra continuer à figurer au bilan de la Reichsbank, mais le gouvernement allemand ne pourra pas disposer d'aucune partie de cette encaisse, sans autorisation de la Commission des Réparations.

Elle renâcle. Au reste, ne parlons-nous pas trop tard? L'or de la Reichsbank est-il toujours à Berlin? Toutefois, son gouvernement se déclare disposé à prendre, avant le 1er mai, toutes mesures pour prolonger, jusqu'au 1er novembre 1921, la disposition de l'article 248 du traité, interdisant l'exportation de l'or. En tout, on cherche à

1. L'industriel allemand Arnold von Rechberg, rival de Stinnes, propose d'attribuer à l'Entente le tiers de la fortune mobilière allemande, pour intéresser directement les Alliés à la prospérité germanique. L'auteur du projet assure, et on le croit sans peine, que le rendement serait bien supérieur à celui des accords de Londres. Von Rechberg est, à ce propos, violemment attaqué par la presse du Reich.

2. Ce serait un marché de dupes, estime le *Temps* du 24 avril 1921. Berlin nous dirait ensuite: « Je ne suis plus votre débiteur. Évacuez donc la Rhénanie, rappelez vos organes de contrôle. »

gagner du temps. « L'Allemagne palabre », dit le *Temps*. Elle prépare de nouvelles propositions qu'elle va envoyer à Washington. Elle voudrait que les États-Unis demandent aux Alliés de surseoir au projet d'occupation. Le 27 avril, on sait que les offres soumises à l'appréciation du président Harding sont manifestement insuffisantes aux yeux des Alliés. Nous agirons donc. La Commission des Réparations fixe à 132 milliards de marks-or[1] le montant des dommages dus aux termes de l'article 232, 2e alinéa, et de l'annexe 1 à la partie VIII du traité. On sait qu'à Londres, des entretiens interalliés ont pour effet de différer de quelques jours l'application des sanctions[2]. Le 12 mai nous allons saisir;..... l'Allemagne cède.

Est-ce le point final? Non, assurément, mais c'est une victoire d'un jour. Le gouvernement allemand verse 150 millions de marks-or et, avant fin mai, il remettra 850 millions en bons sur le Trésor (effets à trois mois avalisés par des banques allemandes agréées ou en traites sur l'étranger approuvées par la Commission des Réparations[3]). Le 30 mai, les 850 millions de marks-or sont en effet versés en bons sur le Trésor.

1. Dont 68 pour la France.

2. A ce propos, qu'il nous soit permis de reporter le lecteur, une fois de plus, à notre chapitre *L'Allemagne devant le traité* où, nécessairement, ces questions vitales de la paix sont de jour en jour enchevêtrées à la vie politique du Reich. Il nous était impossible, on le conçoit, d'éviter ce chevauchement de questions si intimement liées. Au risque de nous répéter quelque peu, nous sommes ici dans l'obligation de relater, sur ce sujet financier, des faits que l'on a vu exposer par ailleurs. La même obligation nous sera imposée dans l'examen de l'Allemagne économique. On nous en excusera en tenant compte de l'effort que nous avons fait pour circonscrire, malgré tout, les questions distinctes dans leur domaine particulier.

3. Extrait du rapport de M. Henry Chéron, rapporteur général, au Sénat, du budget des dépenses recouvrables :

« Nous ne percevrons directement ni notre part du premier milliard de marks-or, qui doit être versé par l'Allemagne avant le 31 mai 1921, ni les annuités fixes prévues à l'article 4 de l'accord de Londres, ni les annuités variables provenant, en vertu du même article, du prélèvement sur les exportations. Tout cela reçu, encaissé et administré par la Commission des Réparations, pour le service des obligations créées par l'Allemagne, remis à ladite Commission et réparti entre les Alliés. *Nous recevrons donc uniquement des obligations*. Ou bien nous les vendrons à des tiers, ou bien nous les conserverons pour en percevoir les annuités.

» Il résulte, en outre, de cet accord, que, si l'Allemagne nous paie avec un papier malaisément négociable et sûrement négociable à perte, nous ne pourrons pas nous servir de ce même papier pour payer à la Commission des Réparations la valeur

Ladite Commission constitue une sous-commission spéciale appelée « Comité de garantie » que préside un représentant de la France à la Commission, contrôleur général Mauclère. Sous peu, le « Comité » se rendra à Berlin : il s'y rencontrera avec les membres du Service d'information créé par la Commission des Réparations, en Allemagne. Parmi les questions à mettre au point, figure celle des prélèvements sur les valeurs de toutes les exportations du Reich[1].

Pour le présent, l'Allemagne a payé, et notre presse en reste comme étonnée. Au total, elle s'est acquittée, depuis moins de deux ans, d'une dette d'environ 11 milliards 250 millions de francs-or. Comme pour l'aider à continuer, le 3 juin, la *Deutsche Zeitung* suggère une combinaison nouvelle : « Mettre une hypothèque de 20 % sur la propriété foncière allemande, percevoir sur les loyers un impôt de 300 %, s'assurer dans toutes les grandes entreprises industrielles une participation s'élevant à 20 %, et puis, vendre à l'étranger, peu à peu, ces hypothèques et ces participations évaluées à un cinquième de la fortune publique allemande. » C'est un beau programme qu'approuve le *Vorwaerts*, mais l'*Echo de Paris*, qui nous le révèle, reste sceptique. Ce qui est plus positif, au début de juin, c'est le dépôt, par le gouvernement allemand, à la Federal Reserve Bank de New-York, d'une somme de 50 millions de marks-or, pour le compte de la Commission des Réparations, versement qui porte à 200 millions la somme jusqu'alors payée en acompte sur le milliard de marks-or à régler totalement avant le 31 août. Mais, le 14 juin, la Commission des Réparations se préoccupe de

de ses prestations ou livraisons en nature. Nous serons payés dans un très long délai d'amortissement. Nous devons, au contraire, payer les livraisons de l'Allemagne au comptant. Tout au plus admettra-t-on dans nos paiements les coupons échus ou à échoir, à la prochaine échéance, des obligations de l'Allemagne. »

1. Voir *Annexes*. Notification de la Commission des Réparations à la Kriegslastenkommission concernant le « statut provisoire du Comité des garanties ». (27 mai 1921.)

Le Comité des garanties tiendra sa première séance, à Berlin, au Reichsfinanzministerium, le 17 juin, et rentrera à Paris le 1er juillet. Il laissera dans la capitale allemande un organisme permanent de contrôle.

chiffres beaucoup plus importants, à en juger par son communiqué :

Obligations prévues par l'état des paiements. — La Commission des Réparations, qui s'est réunie le 14 du courant, a arrêté, d'accord avec les Allemands, les termes et la forme d'une obligation globale de 12 milliards de marks-or que l'Allemagne devra remettre pour satisfaire aux stipulations de l'article 2 de l' « état des paiements ». Cette obligation sera remplacée par des coupures dès que la Commission le demandera et à la convenance des gouvernements intéressés.

Le 26, elle décide qu' « afin d'éviter des perturbations du marché des changes, les versements de l'Allemagne seront, à titre d'essai, effectués, non plus en dollars, mais en monnaies européennes ». 200 millions sur le milliard du 31 août ont été acquittés en dollars : 800 millions seront donc payés en monnaies agréées par la Commission. Ainsi en va-t-il pour 44 millions de marks-or versés, le 29 juin, opération qui chiffre à 244 millions de marks-or, les versements allemands effectués pour le rachat des bons souscrits le 31 mai. Deux de ces bons sont restitués à l'Allemagne qui reste à devoir, *avant le* 31 *août*, 756 millions de marks-or, somme fixée en chiffres ronds[1].

Le 1er juillet, l'Allemagne (tenue de remettre à la Commission des Réparations des obligations pour le montant de 12 milliards de marks-or, en remplacement des obligations déjà remises ou à remettre en vertu du traité) adresse une obligation par laquelle le Reich reconnaît devoir, au possesseur du titre, le montant de 12 milliards de marks-or, de poids et de titres légaux au 1er janvier 1914, obligation devant produire, du 1er mai 1921, un intérêt en marks-or de 5 % de sa valeur nominale. A partir de cette date, elle sera amortie par annuités de 1 % auxquelles se joindront les intérêts qui n'auront pas été payés par suite du remboursement. L'obligation est

1. Il est alors beaucoup parlé de versements en nature. Mais, dans le but de ne pas créer de confusion dans l'exposé de questions si inextricablement enlacées, nous reportons l'examen de ce mode de versements à notre chapitre *L'Allemagne économique*.

garantie par l'ensemble des biens et sources de revenus de l'Empire[1].

Ces diverses opérations vont sans incident. L'Allemagne s'acquitte de ses obligations d'argent en suivant avec le plus vif intérêt le déroulement des pourparlers relatifs aux paiements en nature. Elle entrevoit, elle devine en cette méthode de paiement l'un de ses meilleurs moyens de défense pour l'avenir. On verra, dans notre tome III, qu'un temps viendra où elle saura en jouer excellemment.

La Conférence des experts financiers se réunit à Paris pour envisager, entre autres questions, le coût de l'*occupation militaire,* et l'attribution des versements allemands entre les Alliés pour remboursement partiel de leurs dépenses, sur cette rubrique (9 août). Le 10, on annonce, nouvelle en trois lignes qui a sa valeur : « La Conférence financière va délibérer sur le choix du compte auquel il convient d'inscrire la valeur des mines de la Sarre. » Cinq jours plus tard, il est dit que « la valeur des mines de la Sarre sera portée au débit de la France au compte des versements faits avant le 1er mai 1921. Il sera tenu compte de l'excédent sur les frais des armées d'occupation françaises au 1er mai 1921, à courir du 1er novembre 1922 ». C'est dire que les sommes restant redues par la France devront être prélevées sur cinq annuités versées par l'Allemagne. La presse française s'étonne. Il ressort des travaux de la Conférence que l'Angleterre va se voir rembourser intégralement ses dépenses d'occupation avant le 1er mai 1921 (environ 450 millions de marks-or); que le surplus du premier milliard sera attribué à la Belgique, et que la France ne recevra rien, puisque le « capital-Sarre » la paye. C'est lui rembourser de l'argent liquide par un avoir non liquide. Bien mieux, si l'on

1. 31 millions de marks-or (monnaies européennes) sont encore versés le 18 juillet et le gouvernement allemand annonce l'envoi prochain de 41 autres millions. A ce jour, 275 millions ont été versés sur le « milliard du 31 août » .Le 29 août, 829 millions étaient versés. La différence fut envoyée par l'Allemagne d[illegible] plus tard.

estimé la valeur de la Sarre au-dessus de nos dépenses d'occupation, nous aurons à rembourser la différence, avec intérêts si nous ne faisons pas le paiement en une fois ! Cette décision, telle qu'on l'a comprend, crée chez nous une vive alarme.

Ce capital des mines de la Sarre, que peut-il donc valoir ? Il ne peut valoir que ce qu'il rapporte et on nous a affirmé que, si les grèves des houillères anglaises ne nous avaient pas permis d'écouler nos stocks de charbon, l'exploitation des mines de la Sarre se serait traduite par un milliard de déficit.

(*L'Avenir*, 24 août.)

Le temps presse. On aurait tort de croire que les jours, en passant, vont effacer des signatures ou faire oublier des stipulations. La convention du 13 août, qui lèse la France en lui « remboursant » ses dépenses militaires au moyen des mines sarroises, apporte des avantages à certains de nos Alliés. Ceux-ci ne négligent rien pour qu'elle entre au plus tôt en vigueur. Il est vrai que le gouvernement français n'a pas donné sa ratification.

(*Le Temps*, 26 août[1].)

Nous nous gardons bien de prétendre que les frais d'occupation ne doivent pas être remboursés, mais il n'est ni juste, ni politique, de déclarer aux Alliés et à l'Allemagne que le premier versement destiné aux pays dévastés va être absorbé, pour près de moitié, par l'entretien des troupes britanniques qui occupent la zone de Cologne.

(*Le Temps*, 3 septembre.)

Il faudrait posséder une grande dose de naïveté pour s'imaginer que les Anglais ne vont pas se raccrocher mordicus à l'accord qu'ils ont eu l'adresse d'arracher à l'extrême bonne volonté du représentant de la France. Ils ne renonceront pas aisément aux 450 millions que leurs Alliés leur ont gracieusement concédés, à moins qu'on ne leur en paye très cher l'abandon.

(La *République française*, 6 septembre.)

Au chapitre des réparations en espèces, nous n'avons pas encore profité d'un seul *versement de l'Allemagne*. A peine la nouvelle s'est-elle répandue qu'enfin elle va se décider à effectuer un premier versement d'un milliard de marks-or, qu'on nous avise charitablement que nous n'avons rien à prétendre sur le premier milliard et qu'on s'apprête

1. Le 29 août, la Commission des finances de la Chambre des députés s'élève contre les résultats de la Conférence financière de Paris. Le 2 septembre seulement, le Conseil des ministres français désapprouve la décision prise par la Conférence, le 13 août, sur la question sarroise.

à confondre dans un même compte les indemnités dues au titre des réparations et au titre des frais d'occupation des armées en pays rhénan qui, incontestablement, doivent faire l'objet de deux comptes séparés.

(Discours de M. Jonnart, à Arras, le 26 septembre[1].)

Pendant que l'on délibère ainsi sur la judicieuse répartition du milliard, le temps s'écoule et l'on prévoit déjà les futurs versements. L'Allemagne doit payer d'ici le 15 janvier, 800 millions de marks-or (quart du versement annuel de : 1° 2 milliards de marks-or; 2° le 26 % de la valeur des exportations)[2].

Le 25 septembre, à Essen, c'est la déclaration de M. Simons, ex-ministre des Affaires étrangères : « Tout observateur impartial reconnaîtra que les paiements exigés par les Alliés ne peuvent pas être exécutés. » C'est un *lapsus linguæ*, sans doute. Le 30 septembre, on publie, de Berlin, cette note :

Le Comité des garanties a examiné avec les représentants du gouvernement allemand comment s'effectueraient les paiements à faire pour le premier trimestre de l'annuité variable basée sur les exportations. Le Comité des garanties a accepté provisoirement l'évaluation allemande des exportations pour le trimestre 1er mai-1er août. En tenant compte des livraisons en nature déjà effectuées ou à effectuer d'ici fin octobre et du produit des taxes perçues dans certains pays alliés sur les exportations allemandes, il s'établit que les sommes à verser le 15 novembre sont intégralement acquittées et qu'il ne sera pas besoin d'effectuer de nouveaux versements en espèces.

Le 15 octobre, la capitale allemande commente un bruit qui ne paraît pas s'accorder avec la trop catégorique déclaration de M. Simons. L'industrie du Reich se dispose-t-elle, comme on l'assure, à contracter, pour les réparations, un emprunt de 500 millions de dollars, contre intérêt, et amortissable dans les dix ans? Le lendemain, on sait que l'échéance du 15 novembre est couverte. Il

1. Voir le chapitre *La Sarre et les pays rhénans*.

2. Échéances : 15 janvier, 15 avril, 15 juillet, 15 octobre pour les 2 milliards, et 15 février, 15 mai, 15 août, 15 novembre pour les 26 %. On attend donc les versements 15 novembre 1921 et 15 janvier 1922. Le premier versement est d'environ 300 millions de marks-or, celui du 15 janvier est de 500 millions.

n'est donc plus question que de celles du 15 janvier 1922, du 15 février (26 %), du 15 avril (500 millions marks-or) et du 15 mai (26 %), en attendant... les autres. Pour le premier de ces versements (500 millions marks-or), le Comité des garanties prescrit, aux premiers jours de novembre, des versements de garantie à effectuer le 15 novembre et le 1er décembre, le premier provenant des douanes, le second du prélèvement de 26 % sur les exportations, ces versements représentant les 4/5 du demi-milliard du 15 janvier. On ne saurait prendre trop de précautions.

C'est qu'en effet, dès le 8 septembre, le mark allemand avait la valeur d'un demi-penny d'Angleterre. Des rumeurs de faillite imminente se faisaient entendre soudain. La riche Allemagne pleurait plus que jamais misère. Le mark continuait à « se dérober » de jour en jour davantage. On considérait avec effroi ses chutes successives depuis août : 25 août, 1.19; 26 août, 1.16 3/4; 9 septembre, 1.02 1/2; 12 septembre, 0,92 1/2; 14 septembre, 0.81 1/2; 29 septembre, 0.11.

Le 4 novembre, M. Hermes, ministre des Finances, renouvelait, au Reichstag, l'assurance que sa patrie, accablée par les charges et au bord du gouffre, ne pourrait plus exécuter ses engagements financiers envers les Alliés. « Nous ne saurons trouver un moyen efficace de sortir de notre détresse que le jour où nos anciens adversaires auront compris qu'il est de l'intérêt de leurs propres nations que les obligations du peuple allemand soient rendues supportables et répondent à sa faculté de prestation. »

Si bien qu'un « spectateur du monde », un peu sensible à la pitié à moins qu'accessible aux arguments du savant mensonge, eût pu se demander « qui est plus pauvre de la France et de l'Allemagne », en entendant les déclarations désespérées de M. Hermes et en regardant, sur la couverture du *Cri de Paris*, ce dessin du 21 août 1921, intitulé *Les Français*, fort belle image où l'on voyait

l'un de nous, en loques, tenant sa feuille d'impôts, et projetant sur le mur l'ombre du Napoléon d'Iéna.

La légende, en deux parties, expliquait ce dessin trop exact : « Comme ils sont !... Comme on les représente !... »

CHAPITRE VIII

LA RECONSTITUTION DES RÉGIONS DÉVASTÉES

Intimement lié à plusieurs questions traitées dans cet ouvrage, tout particulièrement dans les chapitres des *Indemnités* et de *L'Allemagne économique*, le problème de la reconstitution des régions dévastées ne saurait être traité ici, sans superfétation, si nous prétendions en suivre les développements, rigoureusement et pas à pas. Notre intention est donc, pour éviter des redites, — ce qui, d'ailleurs, ne nous est pas toujours possible, — de ne rassembler, dans ce chapitre VIII, que les éléments suffisant à montrer la progression de la question jusqu'en novembre 1921, en mettant en valeur tout le retard qui y fut apporté par l'attitude générale de nos ex-ennemis, en présence de leur dette.

Nous avons signalé (tome Ier, page 121) qu'au début de juillet 1920, la délégation allemande à la Conférence de Spa remettait aux Alliés un plan de reconstitution des régions dévastées. Il y était proposé de faire procéder à la reconstitution par une vaste entreprise internationale de « colonisation intérieure » dont la direction serait confiée à un syndicat international d'entrepreneurs. C'était une suggestion qui ne fut pas accueillie, mais qui devait, dans la suite des temps, se manifester encore, sous des modalités diverses. Nous en tiendrons compte à leur heure.

Pour le présent, au moment de la Conférence financière internationale de Bruxelles (septembre 1920), les réparations de la France ravagée restent le grand X de demain. La thèse de faire de l'industriel allemand le fournisseur du sinistré français n'est pas abandonnée par des esprits que n'aveugle pas un patriotisme exclusif et inconsidéré. On la soutient, mais avec une vigueur toute relative, car on sait qu'elle n'est pas agréée par la majorité des Français. On a peine à faire accepter, comme le propose l'*Europe nouvelle*, en décembre 1920, que « désormais chaque sinistré resterait libre de placer lui-même ses commandes en Allemagne, débattrait les prix, les délais de livraison, etc. Du coup, est-il expliqué, seraient supprimés les inconvénients liés à l'intervention de l'État ou des organismes créés sous son égide, dans le vif des échanges ». Il faudrait « constituer en Allemagne une sorte de Crédit national pour le paiement des réparations en France. Si pareil système avait l'avantage de faire gagner du temps, ce serait une raison suffisante pour qu'il méritât d'être examiné ». Lorsque a lieu, en décembre, la seconde Conférence de Bruxelles[1], le *Matin* espère que nos délégués ne laisseront pas fixer la dette allemande à un chiffre inférieur au montant réel de nos dommages de guerre, car, déclare-t-il, en signalant la détresse de nos dévastés, « ce n'est pas notre budget qui ferait les frais du sacrifice, mais les sinistrés eux-mêmes ». Depuis combien de temps, répète-t-on que la France des sans-abri ne peut plus souffrir? Pourtant, elle souffre et souffrira. On entend M. Bergmann, délégué allemand à Bruxelles, dire cyniquement que l'Allemagne serait bien heureuse de reconstruire les pays en ruines, mais qu'elle n'a pas les moyens de faire ce geste réparateur et qu'elle doit, d'abord, reconstituer ses propres forces. L'Allemagne ne se semble pas engagée, par le traité, à servir sans discuter en vaines casuistiques, cette œuvre de restauration. Elle a oublié

1. Conférence technique de Bruxelles.

l'article 232, qui stipule, positivement : « Les gouvernements alliés et associés EXIGENT toutefois, et l'ALLEMAGNE EN PREND L'ENGAGEMENT, que soient réparés tous les dommages causés à la population civile de chacune des puissances alliées et associées et à ses biens, pendant la période où cette puissance a été en état de belligérance avec l'Allemagne par ladite agression, par terre, par mer et par les airs. »

Elle oppose des restrictions, tandis que nous lui payons une moyenne de 200 millions par mois pour son charbon. Trois hivers ont passé sur les provinces blessées à mort. Les plaies saignent toujours. La France, qui n'a pas le Pactole au nombre de ses fleuves, n'en peut mais. Il nous est impossible de fournir, seuls, baraquements, mobiliers, matériels industriels et machines. On apporte des phrases quand nous voulons de l'or. On aligne des chiffres d'estimations, en Allemagne, on reconnaît avoir commis 7.228.622.000 de marks-or de dégâts [1], mais on se hâte de dire que, de ce total, 215 millions doivent être déduits comme « valeur des améliorations effectuées par l'Allemagne, pendant la guerre, sur les routes françaises » ! Calculs de fantaisie ! On y pourrait, de notre côté, opposer les estimations qui servirent de base aux discussions entre Alliés dans le cours de 1920. Ce n'est pas à 7 milliards qu'il faut compter le coût des ravages exercés en France par les armées allemandes, mais à près de 55 milliards de francs, selon notre évaluation officielle, sans préjudice des dommages industriels et miniers qui atteignent 7.260.269.456,54 [2]. C'est là un bloc de 62 mil-

1. Voir tableau descriptif, tome Ier, page 121.

2. Dommages divers subis dans les régions envahies :

Habitations et monuments publics	29.000.000.000	»
Agriculture	16.249.000.000	»
Chasse et pêche	88.000.000	»
Hydraulique agricole	46.000.000	»
Bois et forêts	1.400.000.000	»
Chemins de fer d'intérêt général	3.156.000.000	»
Voies ferrées d'intérêt local et tramways	468.000.000	»
Voies navigables	276.000.000	»
Ports maritimes	78.000.000	»

liards 34 millions 270 mille francs environ; si on lui applique le coefficient 4, on obtient 248 milliards 137 millions. Et l'on n'y compte ni les dommages commerciaux, ni la perte des valeurs et espèces, ni des dommages accessoires de toutes natures! Pourrait-on jamais réaliser la dette allemande, sur ces bases formidables? On ne saurait l'espérer, mais le bilan établi par l'Allemagne est dérisoire, et il est, par ailleurs, bien pénible de voir, en Angleterre, un économiste distingué, M. Keynes, réduire au-dessous de toute vraisemblance les justes prétentions françaises, en estimant, — pour ne citer qu'un exemple, — que la somme de 2.500 millions est déjà extravagante pour couvrir les dommages causés à la *terre* (point de vue agricole et bâtiments ruraux non compris), dans les régions dévastées [1].

Nous passerons ici sur les innombrables difficultés d'ordre intérieur que rencontrent les sinistrés pour redresser leurs foyers. Il faudrait faire l'historique de l'administration aux multiples réseaux, aux formalités exaspérantes, montrer le jeu compliqué de tous ces rouages où l'architecte, les experts, les chefs d'entreprise se heurtaient aux prescriptions inextricables, aux

Routes et ponts			1.218.000.000 »
Postes, télégraphes, téléphones			290.000.000 »
Impôts et contributions de guerre			2.500.000.000 »
Total			54.769.000.000 »
Évaluation des dommages industriels et miniers :			
Nord	1re	sect. de l'Office de R. I.	2.223.023.089 55
Nord	2e	—	1.116.975.202 52
Nord	4e	—	447.985.675 52
Aisne	3e	—	593.805.365 61
Ardennes	5e	—	488.883.867 »
Vosges, Meuse et M.-et-M.	6e	—	547.976.542 »
Pas-de-Calais	7e	—	333.276.634 »
Somme	8e	—	325.243.327 »
Oise	9e	—	57.262.977 92
Marne	10e	—	204.576.860 65
Paris	11e	—	1.259.914 77
Houillères			920.000.000 »
Total			7.260.269.456 54

1. Voir *Annexes*, l'étude de l'*Expansion économique* (février-mars 1921) sur la véritable étendue des dommages causés à la France.

commissions communales et cantonales, aux barèmes de prix, aux coefficients, aux retards des matériaux, à la paperasserie exigée pour les avances d'espèces, aux difficultés de la main-d'œuvre, au va-et-vient des dossiers, à la lenteur des rapports. Il faudrait parler des emprunts départementaux, des emprunts des villes et communes, de la méfiance des intéressés contre les agents du gouvernement, les entrepreneurs, les directeurs de chantiers, les architectes parmi lesquels se mêlaient des aventuriers. Et ce ne serait encore là qu'un des moindres côtés de la question, romanesque et tragique. Notre mission ne s'étend pas jusqu'à composer ce tableau, ou plutôt cette fresque immense à laquelle on pourrait donner pour titre : « Attente, déceptions, suspicion, bureaucratie et piétinement. » Ce ne sont partout que revendications. Pour en donner une vague idée, écoutons l'appel de Reims, en fin janvier 1921 :

Il y a 4 milliards de dommages, sur lesquels les habitants ont touché fort peu. L'hôtel de ville, 24 écoles, les lycées, la Bourse de travail, les asiles de bienfaisance, etc., ont été détruits, ainsi que 150 kilomètres d'avenues, les cimetières, les jardins publics. Malgré cela, plus de 70.000 habitants vivent dans ces ruines.

Il faut reconstruire la ville au plus tôt. Pour cela, il est indispensable de donner aux travailleurs des habitations. C'est pourquoi la ville a fondé un immeuble municipal de logements ouvriers pour lequel l'appui ministériel est indispensable; en outre, il ne faut pas d'inégalité entre les sinistrés de diverses régions; enfin, la réduction de l'armée innombrable des fonctionnaires s'impose.

« Que Reims fasse un emprunt ! répond le ministre Loucheur, à bout d'arguments, et surveillez de près les fraudeurs qui vous font payer les matériaux trop cher. » De ville à ville, de bourg à bourg, les réponses aux requêtes varient, mais elles peuvent être toutes ramenées à cette litanie : « Ah ! si les Allemands payaient ! » En février, Berlin déclare que nos affaires de reconstitution ne sont pas si mal en point, et que nous sommes mal venus à nous plaindre. « 90 % des voies ferrées sont reconstruites, ainsi que 60 % des chemins de fer de campagne et des tramways, 80 % des ponts, 20 à 30 % des chemins ruraux, la

moitié des canaux, 60 % du terrain a été déblayé dont 50 % rendu à la culture; 16 % des mines sont à nouveau en état d'exploitation, et 30 à 40 % des fabriques. » Qu'avons-nous lieu de gémir? Certes, 2 1/2 % des maisons ont été reconstruites, mais on a l'avenir devant soi et l'on ne peut exiger l'impossible. D'ailleurs, nous sommes des gens entêtés et qui ne voulons rien comprendre. « La France ne désire à aucun prix qu'il soit procédé à la reconstruction des régions dévastées, parce qu'elles constituent un moyen de propagande anti-allemande et... une source de recettes par l'affluence des touristes. » *(Deutsche Tageszeitung*, 15 février 1921.) Indignés des « retards français », les sinistrés bondissent de rage en lisant de telles déclarations. Ouvriers, petits propriétaires, devant leurs ruines lamentables, s'irritent à la fois des faiblesses des Alliés, de la ruse germanique, du terrible coefficient de reconstruction qui rend si malaisée à chacun d'eux la tâche de relever leurs murs. On leur avait promis tant de milliards! Maintenant, on parle de 42 annuités pour faire rentrer l'argent du vaincu. Des générations vont-elles attendre que soient achevées ces opérations de Trésorerie, avant que les petits enfants puissent naître autre part que sur la paille? « Ne saurait-on, dès maintenant, mobiliser la créance des Allemands? » disent-ils, en se souvenant des déclarations si catégoriques de la Conférence économique de Paris :

Proclamant leur solidarité pour la restauration des pays victimes de destructions, de spoliations ou de réquisitions de vivres, les Alliés décident de rechercher en commun les moyens de faire restituer à ces pays, à titre privilégié, ou de les aider à reconstituer leurs matières premières, leur outillage industriel et agricole, leur flotte marchande.

Quelle valeur prêter désormais à un texte comme celui qui fut élaboré, en 1919, par le Conseil suprême des Alliés?

En 1919, le mémorandum élaboré par le Conseil suprême des Alliés disait :

« En ce qui concerne les régions dévastées et plus spécialement celles du nord de la France, leur restauration est de [illegible]nce

pour le rétablissement économique de l'Europe et le retour à des conditions commerciales normales. Ce travail de restauration, qui exige de grands capitaux *qu'on ne peut demander aux revenus courants*, ne peut être ajourné jusqu'au payement par l'Allemagne des sommes stipulées par le traité de paix. C'est pourquoi le Conseil suprême reconnaît que les capitaux requis pour la restauration des régions dévastées peuvent être trouvés au moyen d'emprunts émis sur le marché et garantis par les indemnités de réparations à obtenir de l'Allemagne, en exécution du traité de paix. »

N'est-il pas temps de lancer, *dans le monde*, un grand « Emprunt pour les régions dévastées »? Quelle espérance fonder, en mars, sur les nouveaux projets Müller, secrétaire d'État au ministère de la Reconstruction [1] ? Le gouvernement français se méfie de ces offres et les écarte, la main-d'œuvre étrangère étant toujours, dans le Nord et dans l'Est, considérée comme indésirable [2]. « Puisque la population ne veut pas supporter la présence des entrepreneurs allemands, dit M. Simons, nous allons chercher un autre terrain d'entente. » Notre décision est-elle opportune ou regrettable ? « Mieux vaut encore voir les maisons rebâties par les Allemands que ne point les voir reconstruire du tout. Voilà le raisonnement que tiennent un certain nombre d'habitants des départements libérés [3]. » Mais ce n'est pas sans motif que nous craignons cette méthode : nous n'obéissons pas qu'à un point de vue sentimental. La crise économique sévit en France. Le chômage n'y est que trop général. Le danger révolutionnaire qu'entraîne l'emploi des ouvriers allemands est aussi à considérer. L'internationalisme prêché, en terre française, par ces ex-ennemis pourrait porter des fruits détes-

1. M. Müller, le 19 mars 1921, soumet à l'appréciation d'experts allemands, — dont M. Rathenau, — trois conceptions distinctes :

1° Projet créant une organisation centrale où l'Allemagne aurait les droits d'un entrepreneur général et où il serait constitué un syndicat international de construction;

2° Projet prévoyant une participation de l'Allemagne en qualité de sous-entrepreneur;

3° Projet se bornant à un programme de fournitures par l'Allemagne.

2. Parmi les protestations, signalons celles de la fédération industrielle et commerciale de Roubaix-Tourcoing (21 mars 1921).

3. Le *Temps*, 31 mars 1921.

tables. Cette invasion d'un autre genre est plus que suspecte, à cet égard : nul contrôle rigoureux n'en préviendrait complètement les effets. Les artisans de la mort, ouvriers de la résurrection, seraient peut-être un jour ceux de la ruine morale du pays.

Sans se fixer à une solution d'une nature aussi catégorique, on essaye de régler des détails pressants. Le gouvernement allemand, d'après le traité, doit fournir aux Alliés des objets de toutes natures pour les régions dévastées. Approximativement, les chiffres suivants peuvent être considérés comme exacts :

	Francs-papier
Bois	6.700.000.000
Textiles, papiers	100.000.000
Matériaux de construction	1.500.000.000
Constructions métalliques	900.000.000
Fonte, fer, acier	100.000.000
Plomb, zinc, aluminium	570.000.000
Outillage industriel	2.500.000.000
Animaux	850.000.000
Semences et plantes	30.000.000
Total	13.250.000.000

Des offres allemandes, d'un prix trop élevé, ont été refusées, l'industrie française pouvant en prendre la charge. En fin mars 1921, le ministère des Régions libérées examine, pour la rejeter bientôt, une proposition de 450.000 mobiliers représentant une valeur de 350 millions de francs. Les modalités d'exécution des livraisons de bois, semences, bétail, gibier [1], ont été arrêtées par la Commission des Réparations. Quant au reste, une note allemande du 1er avril répond à notre reproche de n'avoir contribué aux réparations, ni par des livraisons de matériaux, ni par des travaux. Nous avons demandé, le 5 juillet 1919, 30 millions de briques, 50 millions de tuiles, 30 millions de tonnes de ciment et de chaux. Le gouvernement

1. 120 cerfs, 63.000 biches, 660.000 lièvres, 195.000 faisans, 75.000 œufs de faisans et 6 millions d'œufs de perdrix.

a promis la livraison, mais, dit-il, on ne l'a jamais avisé du lieu où il fallait livrer. Il s'est donc abstenu. Nous avons réclamé 5 milliards de marks de livraisons en nature, nous n'en avons reçu que 4 millions de marks? C'est bien possible, mais, fait-on observer, la Commission allemande a été jusqu'à offrir à la Commission des Réparations des matériaux pour un total de 7 milliards 300 millions de marks et on n'a passé des commandes à l'Allemagne que pour 250 millions de marks. « La France a demandé moins que l'Allemagne offrait de livrer, » conclut, en substance, la note du 1er avril. Simultanément, l'Allemagne fait connaître le texte d'un mémoire remis par elle aux États-Unis et où il est dit, entre autres singularités :

En France, aussi étrange que cela puisse paraître, il n'existe qu'un intérêt véritablement minime pour la restauration des régions dévastées. Les anciens habitants ont reçu des indemnités par voie d'avances et se sont établis dans d'autres parties du pays. Des groupes influents d'industriels sont occupés à l'utilisation du matériel abandonné et aux travaux d'évacuation; mais ils ne se hâtent nullement de mener leur tâche à bonne fin. Mais le facteur le plus important est que des partis puissants considèrent les régions dévastées comme constituant un moyen d'agitation politique, d'une puissance extraordinaire, ce qui fait naturellement une profonde impression sur les indigènes et les étrangers.

A entendre Berlin, nos hommes d'État déplorent qu'il n'y ait pas assez de villages en ruines, pour qu'ils puissent, sans discontinuer, y porter des croix de guerre et les épingler sur des coussins aux couleurs françaises[1]. Le 1er avril, la Commission des Réparations a entendu la délégation allemande sur la question des dommages à la propriété non bâtie[2]. Les délégués font mille restrictions sur les torts faits aux vignobles et vergers, la replantation des forêts, la refertilisation du sol. On répète, faussement, qu'une large part du travail de réparations a été faite par les prisonniers de guerre allemands et que « les che-

1. Le 3 avril, M. Maginot, ministre des Pensions, à Bar-le-Duc, remet aux cantons de Saint-Mihiel, de Pierrefitte et de Vigneulles, 63 croix de guerre. « Soyez tranquilles, dit le ministre, la France n'oublie pas qu'elle vous doit davantage. »

2. Paragraphe 9 de l'annexe I à la partie VIII du traité.

mins de fer français ont été *améliorés* par l'envahisseur[1] ». Le 6 avril, M. Briand, au Sénat, répond aux mensonges allemands :

> L'Allemagne dit que nous n'avons rien fait pour réparer jusqu'à présent. Or, nos paysans ont nivelé 95 % de la surface de terres bouleversées par la guerre et rendu à la culture 80 % de cette même surface. 50 % des usines sont remises en action; 99 ½ % de lignes de chemins de fer détruites ont été réparées; 80 % des travaux d'art démolis ont été refaits.
>
> *Le gouvernement allemand sait cela et, cependant, il a l'audace d'aller au loin insinuer à un peuple ami de la France que celle-ci entretient ses désastres pour perpétuer la haine dans le monde. Cela ne mérite pas d'être relevé*[2].

En Allemagne, cependant, il y a des citoyens qui semblent se préoccuper de la renaissance des terres françaises, tel le député indépendant Ledebour qui veut (9 avril) une convocation immédiate du Reichstag pour y soumettre le plan de réparations élaboré à Amsterdam, par les socialistes français, anglais et allemands. (Conférence socialiste internationale, 1-5 avril.) Les organisations ouvrières allemandes se disent prêtes à participer à la réalisation de cette tâche. Il est prévu la création d'un Office international des réparations, composé de représentants des organisations ouvrières, de techniciens et de délégués officiels de chaque pays. De connivence avec un Office national français, on pourrait se

1. *Deutsche Tageblatt*, 7 avril.

2. Pour éclairer la religion du « peuple ami de la France », le gouvernement vient de faire parvenir aux États-Unis un exposé montrant l'effort accompli *par nous* pour la reconstruction de ses départements dévastés :

3.524 communes ont été occupées par l'ennemi et la vie municipale avait été suspendue dans 3.256; or, au 31 décembre 1920, elle avait repris dans 3.216. La surface de terre détruite était de 3.800.000 hectares; la surface remise en état au 31 décembre 1920 : 3.415.258 hectares. Sur 293.7 détruites et 296.502 habitations partiellement détruites tations réparées, 41.128 baraquements construits, 60.6 bois, 29.860 maisons provisoires en vieux matériaux. tants logés dans des maisons réparées ou dans des abris p 1920, sur 1.757.577 hectares de surface cultivable à r étaient labourés et 961.578 étaient ensemencés.

Le 6 avril, au Sénat, M. Ribot s'élève à son tour c l'Allemagne aux États-Unis, représentant la France douleurs.

mettre, dit-on, bientôt à l'œuvre, surtout si l'on disposait des ressources d'un emprunt mondial. Ce n'est qu'un projet parmi d'autres. Nous avons signalé, en notre *chapitre des Indemnités* (en note, à la date d'avril 1921), le projet Arnold Rechberg (association de la France, pour un tiers, aux bénéfices des industries allemandes); on assure qu'il y a un projet Bergmann-Rathenau, et que, par ailleurs, le docteur Simons « prépare un travail ». *(Gazette de Francfort* et *Gazette de Voss.)* Et Hugo Stinnes est trop avisé pour ne pas tenir en réserve quelque proposition, au cas de nécessité. Le 18 avril, c'est encore une nouvelle motion : elle émane de l'Association des techniciens allemands, où l'on souhaite voir confier à un commissaire d'Empire l'ensemble des questions de réparations. Le même jour, le parti socialiste allemand, comme en écho d'Amsterdam, redit avec énergie :

Les ouvriers allemands reconnaissent l'obligation, pour eux, de reconstituer les régions dévastées; toutefois, les exigences de l'Entente doivent être maintenues dans les limites raisonnables, c'est-à-dire conformes aux capacités de payement de la nation allemande. Les ouvriers allemands ne veulent pas accepter d'être réduits en esclavage économique pendant des générations. Les mesures militaires prises par l'Entente ne servent qu'à renforcer la réaction et le capitalisme dans tous les pays. Elles contribuent à rendre plus difficiles les conditions de vie et de travail pour les ouvriers du monde entier[1].

Le 22 avril, l'Allemagne est-elle brusquement atteinte d'une crise de vertu? Elle télégraphie au gouvernement britannique : « L'Allemagne est absolument persuadée qu'il est inéluctablement nécessaire, dans le but de rétablir la paix économique dans l'univers, que les *territoires dévastés* par la guerre soient restaurés. Tant que ceci n'aura pas été fait, il y aura danger que les sentiments de

1. A la séance de clôture du Congrès nationaliste de Munich, le 4 septembre 1921, M. Helfferich dira :

« Pourquoi ne nous a-t-on pas chargés de la reconstruction effective de la France? Les blessures seraient depuis longtemps cicatrisées. » M. Rathenau a accepté à Wiesbaden que les travailleurs allemands soient exclus de la reconstruction. Ainsi se dissipe cette illusion des socialistes majoritaires que dans nos prestations en nature quelques milliards pourraient être inscrits au compte des réparations. Au lieu de cela, nous devons prêter 2 milliards à 5 % à la France.

haine continuent à exister parmi les nations intéressées.

« En conséquence, l'Allemagne se déclare, une fois de plus, entièrement disposée à coopérer à cette reconstitution avec tous les moyens et toute la force à sa disposition et à tenir compte, à cet effet, autant que possible, dans tous les cas individuels, de chaque désir des puissances intéressées[1]. »

Il ne faut pas oublier que ce « bon mouvement » intervient huit jours avant l'échéance du 1er mai.

Un document suit par l'un des prochains courriers : « Le gouvernement allemand, tout en maintenant les propositions qu'il fit depuis 1919, a l'honneur de soumettre un résumé des *possibilités* suivantes. »

En ce texte on ne propose aucun remboursement. Sur les milliards dépensés par nous, aucun gage, aucune combinaison financière, aucun plan général. Que dit-on? Que l'on veut nous aider à reconstruire nos maisons et à relever nos forêts, sous condition que nous remettrons à une société internationale de colonisation (?) la charge de rebâtir, que l'industrie allemande assume la fonction de construire les édifices de briques, en commençant par les usines productrices de chaux, de plâtre et de ciment. Les autres matériaux viendront d'Allemagne, avec les mobiliers. Il pourrait être envisagé des contrats directs entre sinistrés et syndicats industriels allemands. L'Allemagne, généreusement, fournirait des adresses de bons entrepreneurs... germains. Pour commencer, on tient à notre disposition 25.000 maisons en bois. La main-d'œuvre serait allemande.

Le ministre des Régions libérées, réservant le point de vue du gouvernement français sur le principe même, demande des propositions concrètes pour des fournitures précises. A Berlin, la presse se réjouit de constater que nous ne repoussons pas, sans phrases, l'offre des 25.000 maisons. Le *Vorwaerts* précipite ses déductions :

1. Cette note est adressée par la Kriegslastenkommission. Elle est également remise à Paris le 23 avril.

« La France renonce à son opposition systématique à l'emploi sur place de l'ouvrier allemand. » On n'en est encore, le 1er juin, qu'à examiner des croquis et maquettes, mais déjà il est établi par nous que la main-d'œuvre allemande ne participera que pour une faible proportion au montage des maisons, si les types en sont acceptés. Le 15 juillet, on apprend qu'à titre d'essai seulement nous avons commandé 66 maisons démontables[1].

Il est à souhaiter que ces constructions donnent plus de satisfactions que celles dont les Allemands se déclarent si fiers d'avoir été les artisans, même pendant l'occupation, à preuve le théâtre de Lille. « La ville a dû se mettre d'arrache-pied à réparer les prétendues réparations accomplies par les Allemands, » écrit M. Georges Lyon, recteur de l'Université de Lille, le 9 août 1921, dans le *Matin*[2]. Quoi qu'il en soit, les Allemands tirent une satisfaction évidente d'avoir pu construire chez nous quelques douzaines de spécimens d'habitations. Ils voient là une avance vers le moment où nous généraliserons la méthode, et vers les âges, encore lointains, où quelque moyen de s'acquitter leur permettra enfin de se débarrasser de toutes nos missions et commissions. Trop d'yeux français sont ouverts chez eux. Ils nous font valoir, ce qui est exact, que l'ensemble de nos récupérations en matériel, à la fin d'août, s'élève en chiffres ronds à un milliard de francs, que nous avons retrouvé au moins la moitié de ce qui nous avait été dérobé. Ils nous envoient (septembre-octobre) des délégations d'associations techniques, qui visitent les communes où ces groupements professionnels projettent des travaux de reconstitution. Ils mar-

1. Réparties en trois types
1° Type demi-mixte (murs extérieurs en bois, murs intérieurs en carreaux de plâtre recouverts d'un enduit); 2° type mixte (charpente en bois, murs extérieurs en carreaux de ciment, murs intérieurs en carreaux de plâtre enduits de chaux); 3° maisons en bois.
Il est commandé 27 maisons du premier type; 15 du second et 24 du troisième.

2. A ce moment, prétention bien inattendue, les Allemands adressaient à la France une facture de 1.500.000 marks « pour remise en état du Nouveau-Théâtre de Lille, pendant la guerre ! »

quent comme un coup heureux l'accord provisoire passé entre l'Union syndicale française des techniciens de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, l'Association allemande correspondante et diverses organisations ouvrières d'outre-Rhin, pour la réfection rapide de onze villages dans la Somme[1]. Circonstance qui n'empêche pas M. Gessler, ministre de la Reichswehr, de dire, le 5 novembre :

Si l'on a cru que la France avait besoin de nous pour sa reconstruction, on a méconnu la mentalité française et la puissance de travail des Français. Ils ont déjà reconstruit admirablement le nord de la France, sans notre coopération. La France n'a donc pas besoin de nous, mais elle essayera de nous enlever les matières premières dont nous avons nous-mêmes besoin.

1. Projet subordonné à l'acceptation de travailleurs allemands par les sinistrés desdits villages, et à l'acceptation, par les ouvriers allemands, d'un contrôle de police et de santé.

CHAPITRE IX

L'ESPRIT DE REVANCHE

« Il ne faut pas croire que l'Allemagne est désormais inoffensive. L'idée de revanche y reste très vivace : il ne faut pas que la Belgique s'endorme dans une fausse sécurité. »

(M. Paul HYMANS, ministre des Affaires étrangères, à la Chambre belge. — Février 1921.)

« Il serait vain, en effet, de s'illusionner sur l'état d'esprit de l'Allemagne. Elle est, dans son immense majorité, avide de revanche et tous ses efforts sont tendus vers ce but. Un de nos confrères, publiait l'autre jour des extraits significatifs d'une lettre envoyée de Dortmund par « un qui signe pour tous ». Cela suait la haine. Il n'est pas un officier, pas un commerçant, pas un journaliste qui aille passer huit jours en Allemagne, qui revienne avec une opinion différente. Tous sont unanimement convaincus que la revanche est dans tous les esprits. Il faut être sourd ou aveugle pour ne pas le voir et l'entendre. »

(M. André LEFEVRE. Le *Journal*, 26 juin 1921.)

« Lorsque la France aura fêté sa trompeuse victoire, rien ne pourra plus voiler la décrépitude irrésistible de la vitalité française. Nous avons subi une terrible défaite, mais nous avons avec nous les forces naturelles de la vie. »

(*Vossische Zeitung*, juin 1921.)

Lettre d'un Allemand à un Français.

« Nous n'avons perdu la guerre que par notre malheureuse révolution et par l'aveuglement de la sozialdemokratie. En Allemagne, les nationaux reviendront au pouvoir et leur but est d'en finir avec la France dans le monde. Nos ouvriers aussi pensent de même, et là où il y a de la volonté, le moyen se trouve...

« Épargnez-nous vos tentatives de rapprochement. L'Allemagne ne veut avoir rien à faire avec la France. Nous ne voulons que notre vengeance, et elle sera terrible... L'Allemand se tait, mais il agit en silence. Et nous avons encore des armes. Nous ne désarmons qu'en apparence...

« Journellement je prêche que nous nous soulèverons bientôt, et notre prière à tous est : « A nous la revanche, à vous le désastre ! » (En français.)

« Soyez convaincus que l'Allemagne ne périra jamais et qu'elle se lancera sur son seul et lâche ennemi. La mort aux Français

qui ont toujours troublé la paix en Europe! Notre revanche sera terrible, et nous serons seulement heureux si la France ne respire plus.

« UN QUI PARLE POUR TOUS. »
(Reproduite par le *Temps*, le 23 juin 1921.)

« La France, ébranlée physiquement et matériellement, craint dès aujourd'hui la guerre de revanche allemande. Personne ne doute plus que cette guerre éclatera tôt ou tard; c'est aussi sûr que le soleil se lèvera demain. *Ce n'est pas la réconciliation et la fraternité qui seront l'œuvre de l'avenir, mais la haine, la violence d'où naîtra une nouvelle guerre.* »

(*Ostdeutscher Herold*, de Beuthen, 13 septembre 1921.)

L'esprit de revanche, en Allemagne, depuis l'instant où nous avons cessé de le considérer, ne fait que croître et embellir. La terreur des lendemains de l'armistice est singulièrement dissipée, et les différences de point de vue entre les Alliés, leurs lenteurs, la mollesse de leurs moyens de répression, contribuent à ranimer chez le peuple d'outre-Rhin le sentiment qu'un jour luira où il lui sera permis de rendre au centuple, à ses ennemis, les vexations dont il est la *victime* ». L'idée des représailles futures est comme le *Pater* de tout germain qui s'en délecte à son lever, à l'heure de son coucher, et à tout instant du jour. Nous ne pouvons, cela s'entend, prêter une oreille constamment attentive à cette sourde rumeur, et, parfois, à ces clameurs furieuses, qui montent de la cuve d'un Reich surchauffé par les orateurs nationalistes, par la presse et par les gouvernants. Ce qu'il nous est seulement possible de faire, c'est de prendre, de cette fièvre de revanche, des témoignages çà et là, dans les circonstances les plus typiques, et sous les formes les plus démonstratives. Sinon, il faudrait s'attabler devant le monceau de journaux, discours, pamphlets, manifestes que produit l'Allemagne, et entreprendre l'œuvre titanique, et toute spéciale, de ne rien laisser échapper, pas un éclat de trombone, pas un son de fifre, de ce vaste et permanent concert dont le chef d'orchestre invisible, mais partout présent, s'appelle la Haine.

A vrai dire, cette volonté de se venger, ne l'avons-nous

pas vue transparaître dans tous les actes de l'Allemagne depuis les premières pages de ce livre? Ses façons de se dérober ne sont-elles pas des expressions de cette psychologie dont la doctrine est : « Tout ce qui ne sera pas donné aux Alliés sera conservé à l'Allemagne pour la préparation du grand assaut qu'autorisera, un matin, le dieu du *Gott mit uns ?* » Pas un geste de diplomate, pas une ligne de journaliste, pas une période de parlementaire à la tribune, pas un mot des communiqués officiels ou officieux, pas une note secrète des organisateurs de l'armée clandestine, des chefs d'industrie, qui ne tendent au même but : « La ruée éventuelle sur la France et le châtiment du plus méprisable des peuples. » Cette vérité établie, est-il besoin d'épiloguer en longs termes sur le fait quotidien? On sait, presque d'avance, qu'au jour de son 73e anniversaire, en octobre 1920, le maréchal Hindenburg dira à Hambourg : « Dieu n'a pas encore abandonné le peuple allemand. On nous a pris beaucoup, mais Dieu nous le rendra. » Il est évident que, le 23 du même mois, à Berlin, pour une remise de rectorat, les étudiants de l'Université défileront « en ordre de bataille», les associations d'anciens-combattants marchant en tête; qu'on les verra promener par la ville leurs éperons et leurs bottes à genouillères, leurs dolmans bleus et jaunes, leurs épées, leurs toques à élastique, en forme de camembert. On prévoit ce que sera l'inscription « *Victis victi victuri* — vaincus par des vaincus, nous vaincrons » sur le socle de la statue élevée aux morts de l'Université berlinoise, par les soins du sculpteur Lederer.

Si l'on célèbre le Sedantag, on sait (octobre) que partout les allocutions seront de feu et de flammes, qu'elles soient prononcées par des grands maréchaux ou de petits bourgmestres. C'est une note déconcertante, dans ce tapage exaspéré, d'entendre, à Berlin, le 25 octobre, le ministre prussien Drews dire « que la nouvelle Université allemande pour les études politiques » ne sera pas animée d'un esprit chauvin, et le professeur Jœckh ajouter que

« grâce à son école des sciences politiques, la France a obtenu la victoire ». Ce n'est pas le ton, ce n'est pas l'esprit de l'Allemagne « dans les fers ». Elle reconnaît mieux son vocabulaire usuel, sa mentalité native, lorsqu'on lui parle de maintenir à tout prix le régime militaire, lorsque la *Taeglische Rundschau* imprime, le 2 novembre : « Nous avons le très lourd devoir de ne pas réprimer la haine, cette haine naturelle, saine, parce qu'elle sert à élever notre conscience nationale. » Voilà le beau, le vrai langage !

Lorsqu'en novembre 1920, l'Allemagne entière couvre ses murs des affiches où l'on peut lire : « Livrez vos armes », on estime, de même, que c'est là une façon de parler tout à fait nationale. On comprend que l'administration a fait cet énorme étalage de papier pour montrer aux Alliés sa bonne volonté, mais on rit sous cape, parce qu'entre Allemands, on sait fort bien ce que parler veut dire. Chacun s'arrangera à conserver son fusil de son mieux, s'enrôlera dans les *Einwohnerwehren*, inscrira ses garçons aux bureaux de ces sociétés de gymnastique où tout est militaire. En attendant la guerre des armes, on organisera la guerre économique. L'Allemagne travaillera peut-être longtemps *sur sa misère*, mais un jour elle sera riche, donc puissante, donc prompte à s'armer et à frapper. L'irrédentisme germanique est la vertu des vertus. On le proclame impérissable, et sacré. En fin décembre 1920, le général Lettow-Vorbeck le glorifie à Cologne, en parlant de la guerre qu'il fit de 1914 à 1918, dans l'Est africain. 3.700 étudiants l'applaudissent à tout rompre. On l'acclame « pour les paroles prononcées et pour celles que certains de ses silences ont laissé deviner ». (Déclaration du recteur de l'Université de Cologne.) Ce qu'il n'a pas dit, c'était : « La Revanche partout, en Afrique et sur le Rhin. » Un socialiste allemand, M. V. Eschbach, dans les *Sozialistische Monatshefte* s'irrite du fait, et l'enchaîne à bien d'autres de même caractère : « Les Allemands qui veulent un rapprochement avec la France

sont accusés de trahison. On veut en tout lieu une politique anti-française. » Mais, — *vox clamantis in deserto*, — un cri de ce genre est couvert par les huées. Si, paraît-il, les jeunes Allemandes rêvent de Paris, « de ses toilettes élégantes, de ses belles bijouteries » *(Berliner Tageblatt*, 2 janvier 1921), les jeunes Allemands ne voient en Paris que le but de leurs futures randonnées. Ceux qui sont enrôlés dans le bataillon de Rossbach, transformé en coopérative ouvrière, frémissent de bonheur en entendant leur lieutenant dire, le 5 janvier : « Le printemps prochain amènera de graves événements, mais notre rude poigne nous permettra de cueillir les lauriers de la victoire. » En Pologne, sans doute? Soit! Ainsi se fera-t-on la main pour de plus fructueuses et de plus larges opérations. Les partis nationaliste et conservateur modéré déposent, le 14 janvier, à l'Assemblée prussienne, une motion demandant que le « catéchisme populaire », rédigé, selon l'ordre du gouvernement d'Empire, sur les clauses et les conséquences du traité de Versailles, soit remis le plus tôt possible aux écoles primaires. Une même rancune jalouse envers nous inspire presque tous les partis, presque tous les *Deutsche Maenner*. Nous sommes, plus que jamais, l' « ennemi du fond des siècles ». Abjurer les fautes de 1914? Folle espérance! L'Allemagne a été attaquée, elle avait le droit de piétiner la Belgique, de torpiller le *Lusitania*, événement glorieux que commémore une médaille : convictions irréductibles, chez les agriculteurs, les industriels, les rentiers, les soldats. On prendra à l'Allemand ses mitrailleuses et ses aéroplanes, on ne lui arrachera jamais l'aveu de ses torts et de ses crimes contre l'humanité.

« Germania irredenta », c'est là un mot d'ordre, une foi. C'est le *leitmotiv* des hymnes, lorsque le 18 janvier 1921, l'Allemagne célèbre le cinquantenaire de la fondation de l'Empire. Les couplets réclament la destruction du traité, l'union à l'Autriche, la récupération des « terres volées », la puissance nécessaire du Reich. L'appel aux Princes inspire le refrain.

Dans les moindres bourgades, des journaux de tous formats et de toutes périodicités, sont répandus : tous apportent au lecteur le stimulant et l'espoir des représailles. Les tracts et les brochures circulent[1] : on trouve toujours des capitaux pour les éditer, pour les faire circuler. En première page, on lit l'appel :

Horchet!... Durch die Nacht Ihr Brüder, Welch'ein Donnerruf hernieder!
« Stehst Du auf, Germania. »
Ist der Tag der Rache da?
Écoutez ! — Frères, quel est cet appel qui roule comme le tonnerre dans la nuit?
« Lève-toi, Germania, »
Le jour de la vengeance est-il arrivé?

Le retour de la France à Strasbourg et à Metz n'est qu'un incident temporaire. L'Alsace et la Lorraine sont des « pays occupés ». On y portera le vitriol et le fer rouge, quand le moment sera venu. Les Français sont des idéologues : les Allemands ont des vues positives. Parmi toutes leurs industries, celle de la « haine organisée » est désormais la plus prospère. Avec du temps, de la patience et de l'argent, on soulèverait des montagnes. D'innombrables sociétés font des collectes pour les associations patriotiques, leur entretien et leur entraînement militaire. On épilogue sur ce thème : « Depuis le traité de Verdun, en 843, la France et l'Allemagne sont en guerre. L'Europe ne pourra trouver de repos que lorsque l'éternel trouble-paix, la France, aura été anéanti politiquement et militairement. »

On manifeste volontiers devant les hôtels des missions française et anglaise, en criant : « Vive la Revanche ! A bas la France ! A bas l'Entente voleuse[2] ! » et en chan-

1. *Wie die Franzosen hausen am Rhein, Die Bestie im Weltkrieg, Wir, weisse Sklaven;* les journaux satiriques *Kladderadatsch, Rick, Ulk, Musketier, Simplicissimus;* toutes les brochures éditées par le cercle *Rettet die Ehre* (Sauvez l'honneur !); les organes des *Treue Bunde*, des *Stahlhelme*, ceux des sociétés féminines: *Schwarze Schmach, Deutsche Frauen-Liga, Bund Reinischer Frauen*, sans compter de nombreux films cinématographiques.

2. La prodigieuse haine que l'on a envers nous ne diminue en rien celle dont l'Angleterre est l'objet, non point seulement depuis la dernière guerre, mais depuis

tant le *Deutschland über alles*, ainsi qu'il se produit à Munich, le 5 février, par les soins des ouvriers socialistes nationalistes. Ces provocations sont fréquentes, et comme autant de commencements d'exécution du conseil donné, en février, par la *Deutsche Zeitung*, de recommencer, en Allemagne, les vêpres siciliennes de 1282. Lorsque, à Leipzig, le 16 février, on manifeste contre les décisions de la Conférence de Paris, la foule insulte les officiers français, à l'hôtel Astoria, et attache à la potence un mannequin habillé en soldat français, avec cette inscription sur la poitrine : « Pendons toutes les pieuvres ennemies au plus prochain bec de gaz. » Lorsqu'en avril, la question du plébiscite du Tyrol passionne les esprits, on voit, dans les rues des villes allemandes, des groupes épais se former devant des affiches où nous sommes vilipendés, et ricaner en lisant les titres : « Les bourreaux cravachent et affament la pauvre Autriche. » « Les crimes des Alliés. » « La France sanguinaire, ivre d'impérialisme, satisfait sa haine contre l'Allemagne. » Dans les restaurants, on reproche vertement au sommelier de servir du vin et des cognacs français. On achète à poignées en mai, des cartes postales, vendues dans la rue, et où l'on voit des avions allemands survolant Paris. En juin, lors de la revue de la garde royale par le prince Eitel-Frédéric, à Berlin, on crie : « L'Empereur reviendra et il fera leur affaire aux ennemis du dehors. »

La Grande-Loge nationale des Francs-maçons d'Allemagne, en avril, a publié une profession de foi. Elle a, dit-elle, cessé toutes relations avec la Franc-maçonnerie de l'Entente et se dissocie violemment de certains Maçons allemands renégats, qui, paraît-il, font des sourires à la Grande-Loge de France. A en croire divers prophètes,

de longues années, ainsi que le fait observer, avec tant de justesse, M. Gabriel Hanotaux, historien et ancien ministre des Affaires étrangères, dans son ouvrage *Le Traité de Versailles*, paru en 1921.

Dès 1912, le chancelier Kiderlen-Wœchter écrivait : « S'il doit y avoir guerre, *nous désirons la guerre simultanément avec la France et avec l'Angleterre*. Dans le fourré de l'histoire, une haine farouche est aux aguets de l'Angleterre. » (Notamment à cause de la rivalité des deux impérialismes économiques britannique et allemand.)

dès 1924, la France « aura baissé le nez[1] » : la flotte aérienne allemande, alors, dominera le monde. Aucune occasion n'est négligée de rendre hommage à l'ombre du grand Bismarck. Ses statues sont fleuries, le 1er avril[2]. Les *Sozialistische Monatshefte* ne résistent pas au plaisir de montrer, en première page, l'ouvrier allemand forgeant, non point la charrue, mais l'épée (numéro d'avril). Hindenburg est « le héros invaincu ». On le lui rappelle en attachant cette inscription sur une énorme couronne suspendue devant sa maison le jour où le navire *Hindenburg* est lancé, à Brême.

Nous avons parlé du *Lusitania :* on ne l'oublie pas. On fait tout pour en entretenir le souvenir. En avril, on commence à vendre des ceintures où est brodée la scène du torpillage. L'article a beaucoup de succès, jusqu'à Cologne et dans tous les territoires occupés par les Alliés. Dans les musics-halls, le *Franzose* est un personnage de dérision, un *Ochs*, un bœuf, un *Schwein*, c'est-à-dire un cochon. Nous avons vu la solennité des obsèques de la Kaiserin. Les Berlinois y veulent reconnaître le tableau des grandeurs impériales passées, et, en revenant de l'enterrement, ils chantent « la future punition des Français ».

Les « gymnases » sont des pépinières de revanchards. *Delenda est Gallia*, y clame-t-on dès le seuil. Le ministère de l'Instruction publique subventionne un comité académique d'instruction physique, de nombreux stades,

1. Les voyantes se mettent de la partie. Elles annoncent, en mai 1921, la guerre entre les États-Unis et le Japon; en 1923, l'insurrection du peuple allemand contre ses bourreaux, l'obligation pour la France de retirer ses armées du Rhin, l'invasion du territoire français, la révolte éclatant à la fois en Angleterre et en Italie, qui laisseront faire, impuissantes à intervenir. On apprend, par la même occasion, qu'en 1924, par suite de formidables tremblements de terre, la Grande-Bretagne sera submergée. Alors, l'Allemagne n'aura plus de rivale sur les mers. 1925 verra luire une comète et sortir de la mer une île nouvelle : *Atlantis*. Enfin, en 1930, l'Empire du monde sera partagé entre l'Allemagne, les États-Unis et le Japon.

2. Un peintre expose, *Unter den Linden*, un tableau représentant une statue de Bismarck; une Alsacienne et une Lorraine en deuil sont agenouillées aux pieds de cette statue, qui porte sur son socle l'inscription suivante : « [illegible] dras-tu? »

(*L'Eclair*, 1

des foyers de sports *(Sportheim)*. L'enseignement physique est donné par d'anciens sous-officiers et officiers : on court, on marche, on boxe, on nage. Et, admirons, — car une fois n'est pas coutume, — il y a en Allemagne 1.362 bassins de natation. Les sociétés sportives-universitaires ou autres *(Sportgemeinde)* sont des milices. Dans les classes, on apprend une géographie toute germanisée. Les noms alsaciens et lorrains, ceux du Slesvig, de Posen, de Dantzig, des colonies perdues, restent allemands. Quant aux villes françaises, elles ont le même sort : Besançon-Bizanz, Montbéliard-Mumpelgard, Remiremont-Remersberg, Lure-Ludersdorf, Nancy-Nanzig, Verdun-Virten, Arras-Atrecht, Boulogne-Boonen, Calais-Kales, etc.

L'École supérieure de culture physique, ouverte en novembre 1920 *(Deutsche Hochschule für Leibesibungen)*, dépend de l'Université berlinoise, elle ne néglige aucun des sports. On lit, dès les premières lignes du programme : « Peut-être parviendrons-nous à prendre la tête des nations, *dans ce domaine aussi.* » L'auxiliaire du chant scolaire est utilisé dans tout l'ex-empire. Les recueils de musique contiennent les hymnes patriotiques de 1813[1]

1. C'est par le *lied* que, depuis 1807, la haine allemande a été entretenue contre les Français : *Wacht am Rhein*, *Rhin allemand*, *Deutschland über alles*, *Je suis un Prussien*, *Salut à toi dans le cercle des vainqueurs*, *De la Meuse à la Vistule*, *Sous l'étendard noir-blanc-rouge*, etc. La chanson toute récente « A apprendre par cœur » a, en 1921, un succès peut-être sans précédent.

« Nous, hommes, qui après cinq années pendant lesquelles nous fûmes... les vainqueurs, nous avons lu aujourd'hui, tremblant de rage, la « paix » qui a été pourtant la preuve de nos victoires;

« Nous, femmes, qui avons perdu dans les combats, sans profit, bêtement, ce que nous avons enfanté, et dont les maris, dont les chers garçons gisent décomposés dans la terre;

« Nous, enfants, qui sommes devant des juges sanguinaires avec des visages vieillis par la faim, nos petites mains prises pour la vie dans des chaînes que nous ont forgées des scélérats saoûls de vengeance;

« Nous tous, nous tous, nous tous, nous jurons par un serment sacré que Dieu doit entendre : comme notre *Pater noster*, nous graverons mot pour mot dans notre cœur la Paix de Versailles.

« Afin qu'à ce jour entre tous les jours où nous nous chercherons pour le contre-coup, nous puissions la redire à la lettre, syllabe par syllabe, et que nous puissions la dicter, cette paix ! »

Par extraordinaire, on apprend parfois, d'Allemagne, que de tels couplets sont réprouvés, çà et là. Ces nouvelles sont rares, mais il est de bonne impartialité d'en tenir compte. Ainsi, pour fournir un exemple précis, constatons-nous qu'en septembre 1921, les parents des enfants instruits à l'école communale de Kœpenick protestèrent auprès des autorités parce que le maître faisait chanter à ses élèves

et des airs d'actualité : « Souviens-toi toujours de ce que l'Allemagne a perdu. » La couverture est illustrée par une reproduction de la cathédrale de Strasbourg. D'autres fois, l'image représente le *Denkmal* de Leipzig, qui commémore la date fameuse du 18 octobre. Nous avons mentionné qu'à Heidelberg existe une association d'anciens étudiants alsaciens-lorrains. Ceux-là chantent comme les autres, et plus fort que les autres. Leurs voix s'accordent avec celles des tireurs de Chiem (Haute-Bavière) qui, le 16 juin, glorifient en chœur l'œuvre d'Escherisch, avec celles des populations qui, à Berlin, le 20, fêtent, devant Hindenburg et von Heeringen, le 25e anniversaire de l'inauguration d'un monument de la guerre de 1870, avec celles des auditeurs du même Hindenburg qui, après l'avoir entendu à Gœttingen, le 9 juillet, jurent que « le vieil esprit de 1914, caractérisé par l'amour de la Patrie et de l'Empereur, renaîtra un jour. » Tous ont la même honte, « notre honte », écrit la *Deutsche Zeitung :*

> C'est dans la galerie des Glaces, à Versailles, que le jeune Empire allemand a vu le jour. C'est dans la galerie des Glaces que des non-Allemands l'ont trahi et enfoui. C'est dans la galerie des Glaces, à Versailles, que l'Empire ressuscitera dans sa puissance et dans sa majesté. Le temps viendra. Il viendra, car nous ne sommes pas des mourants, mais des vivants. A travers les misères et les tristesses du présent, la foi en nous-mêmes, la foi dans notre bon droit nous conduira vers un avenir radieux. Mais, pour rester forts et vaillants jusqu'au bout, il faut que le stigmate de la honte ne cesse de nous brûler le front, il faut que nous entendions toujours vibrer à nos oreilles les coups de fouet de Versailles.

Tous s'expriment par la bouche du général von der Goltz quand il félicite le général Gerich (9 juillet) d'avoir écrit un article outrageant pour les Alliés, et d'avoir, aussi, « souffleté les oppresseurs du monde ». Tous approu-

des hymnes de guerre, et même le *Deutschland über alles*. — N'oublions pas qu'il existe, en Allemagne, 13 sociétés pacifistes, parmi lesquelles, la *Société allemande pour la paix*, l'*Union pour la Patrie nouvelle*, la *Société pacifiste des catholiques allemands* qui, le 10 octobre 1921, tiendront leur congrès, à Essen même, dans la cité des canons. Leur devise commune est « *Die Waffen nieder !* A bas les armes ! ». Et leurs chants roulent sur ce thème : « Nous ne forgerons plus que des instruments de paix ».

vent ce que pense et veut le général Ludendorff, quand le 21, à Munich, il exhorte la nouvelle génération à garder intact « l'esprit allemand de 1914 ».

« La brigade Erhardt ressuscitera », grave-t-on sur le monument élevé à ses morts. « Tannenberg reviendra », dit-on à Kœnigsberg, le 15 août, et « La vengeance sera ! » à Grunewald, le 24. La célébration du Sedantag, malgré l'interdiction, suscite une multitude de serments analogues, où ne s'affirme pas seulement un légitime patriotisme, mais une rouge volonté de carnage, d'extermination sans pitié, d'assassinat en masse.

« Cris furieux du pangermanisme » dit M. Raoul Péret, président de la Chambre française, à Poitiers, le 4 septembre. Colère d'un peuple « battu, mais non vaincu », et qui, n'ayant connu ni l'invasion ni le démembrement, s'habitue à ne plus craindre et à tout espérer. Pour se revivifier, il prend ses exemples où il les trouve, en lui-même et hors ses frontières. En octobre 1921, il demande une leçon à Dante Alighieri et salue, en la personne du grand Florentin, cette « spiritualité que l'humanité entière devrait prendre pour exemple, cet esprit prophétique qui lisant dans le passé et le présent, sait deviner l'avenir et le conduire à ses fins ». (Conférence du professeur Troeltsch, à l'Opéra de Berlin.) L'orateur ajoute que, de cet esprit dantesque, aujourd'hui, l'Allemagne a besoin de se nourrir, si elle veut se relever et reprendre sa place parmi les nations majeures.

CHAPITRE X

ARMEE, MARINE, AVIATION

« Depuis le 1[er] juillet dernier, les Allemands ont acheté 201 brevets pour l'artillerie, brevets dans lesquels étaient appliqués beaucoup de principes de l'artillerie américaine.

« Tous ces brevets ont été transmis en pleine propriété à la maison Krupp, d'Essen.

(*Les Agences*, 30 avril 1921.)

« L'*Orgesch*, l' « organisation » militaire et ultra-réactionnaire de von Escherisch, avait été interdite dans les pays d'Oldenboug. Le ministre de la Justice la déclare inoffensive, excellente et utile et il la rétablit dans ses droits. »

(*Gazette de Voss*, 22 avril 1921.)

« L'Allemagne, sous nos yeux, se constitue une armée secrète. Nous ne savons pas l'en empêcher ou nous ne le voulons pas avec assez d'énergie. Au moins, ne laissons pas à nos anciens ennemis le privilège de la propagande. Faisons connaître la vérité au monde, telle qu'elle est et non pas déformée par les Allemands. »

(Lieutenant-colonel Reboul, *Le Temps*, 26 octobre 1921.)

La résistance, avouée ou occulte, contre le désarmement, se poursuivra en Allemagne pendant toute la période que nous allons étudier. Subdivisant le sujet en trois rubriques, nous allons voir la manœuvre allemande pour conserver une armée, une marine même et certainement une aviation.

Armée. — En terminant ce même chapitre des *Armements* (tome I[er]), nous avons vu que le président Ebert invitait à la soumission : « Livrez vos armes. »

Les villes sont couvertes d'affiches persuasives dont on rit. Pour un fusil cédé aux Commissions, on en cache

trois. A Berlin, le 24 septembre 1920, le Conseil des ministres semble accepter que la police du Reich doit être réduite à 150.000 hommes, et ne pourra posséder aucune organisation centrale, ni caractère militaire. C'est répondre à une note ferme de la Commission militaire interalliée. Pendant que l'on promet ainsi d'obéir, la rumeur commente l'affaire du prince Gottfried de Hohen-lohe-Langenbourg, arrêté, avec quelques comparses, pour avoir tenté d'introduire, de Hollande, deux millions de fusils, armes laissées aux Pays-Bas par les troupes du kaiser, lors de la débandade. On grogne parce que l'Entente exige la destruction des moteurs Diesel pour sous-marins, notamment aux usines d'Augsbourg-Nuremberg. On commente le nouveau projet de loi concernant l'armée : 100.000 soldats, 15.000 marins, volontaires et *nés allemands :* pas plus de 4.000 officiers qui serviront jusqu'à l'âge de 45 ans, les hommes restant sous les armes pendant douze ans. On trouve cette « combinaison » tout à fait paradoxale. Mais on puise un certain réconfort en méditant sur l'organisation de la *Technische Nothilfe*, l'Aide · technique. Cette institution est prospère. Constituée au printemps 1919, elle a tout le style, si l'on peut dire, d'une armée masquée. Elle rayonne sur toute l'Allemagne, dans les mines, les usines. Sous couleur d'assurer les services indispensables en cas de grève, elle est prête à rejoindre ses casernes au premier signe, en emportant les armes qui lui sont autorisées... pour maintenir l'ordre. A Munich, tout particulièrement, elle ne dissimule pas sa fonction véritable. Nulle autre part qu'en Bavière, on n'est plus réfractaire à livrer les armes[1]. Pour cette seule région, on compte, inscrits, sans préjudice de ceux qui n'ont pas le titre officiel, 8.000 membres de la *Technische Nothilfe*. On en avoue

1. Nous avons dit, par ailleurs, la ténacité de Munich à rester armée, sous le prétexte de faire face au péril révolutionnaire et, en réalité, pour consolider éventuellement un acte de restauration monarchique. Escherisch, chef suprême des gardes civiques de Bavière et de l'Empire, a tout un état-major à la Send-ligertor de Munich, et Ludendorff demeure dans la banlieue sud de la ville.

8.165 à Berlin. Le gouvernement encourage les recruteurs, et les bureaux militaires sont en relations constantes avec les « centres » de l'Aide technique, en violation de l'article 177 du traité.

Les milices de Prusse tardent à se dissoudre. Le 9 octobre 1920, la Conférence des ambassadeurs refuse une prolongation de délai. Elles aussi cachent des armes. Quant aux centres de démobilisation, ils restent plus que suspects. Nous avons exigé leur disparition : on ne se hâte guère d'obéir, bien que, le 13, le gouvernement fournisse ces chiffres : « Nous avions 4.530 centres avec 160.000 employés, il y a un an. Et aujourd'hui, il n'y a plus que 160 centres avec 20.000 employés. » C'est encore trop.

Nous fouillons toutes les cachettes et dénichons quotidiennement des stocks d'armes. Parfois, des Allemands nous renseignent. Il leur en coûte la prison, tel ce tailleur de Chemnitz qui dut faire douze mois de *carcere duro*, pour avoir instruit notre Commission de contrôle et, de ce fait, « divulgué des secrets militaires ». Ce jugement en dit long sur le bon vouloir germanique. Il est approuvé assurément par le général von Seeckt qui, en octobre, par une circulaire, recommande à la Reichswehr, le « culte de la tradition », par le ministre de la Justice bavarois, Roth, qui jure : « Je le dis, la garde civique de Bavière sera conservée », par tout le parti populiste allemand qui partage la même conviction, par les citoyens allemands qui, à la lecture du budget de l'armée, ne s'étonnent pas d'apprendre qu'un soldat coûtera au pays 24.800 marks par an [1].

Nous enfonçons, ou nous essayons d'enfoncer périodiquement « le clou du désarmement ». Le 30 octobre, nous donnons un coup de marteau (note de la Commission militaire interalliée réclamant, — une fois de plus, — la

1. Le 25 novembre 1920, la Commission du Reichstag approuvera comme « cadres-officiers » de la future armée de 100.000 hommes (?) les effectifs suivants : 3 généraux commandants de corps, 14 généraux de division, 110 colonels, 600 commandants, 1.149 capitaines et 2.096 lieutenants et sous-lieutenants.

fin des Orgeschs.) Les réponses officieuses ne se font pas attendre : ce sont des discours véhéments, un peu partout, et le ton en est résumé par cette déclaration de M. Hergt au Congrès du parti nationaliste allemand, à Berlin : « Une situation normale ne reviendra que quand nous aurons rétabli l'ancienne armée. » Officiellement, le gouvernement promet d'aviser, mais, en même temps, il publie une réimpression de sa note du 23 août 1920, d'après laquelle les mesures relatives à l'Orgesch sont une affaire intérieure, où chaque État a le droit de décider. Pour ajouter à l'incohérence, une ordonnance du ministre prussien de l'Intérieur interdit « définitivement » l'organisation Escherisch en Prusse. Colère de la presse de droite que, de loin, soutient l'intransigeante Munich. Irritation sourde, au cabinet d'Empire, où l'on estime que le ministre prussien se montre trop docile aux volontés des Alliés. Ironies bavaroises : « Que l'on essaye donc de nous en faire autant, et l'on verra ! » Le cabinet d'Empire laisse passer le souffle railleur qui vient du Sud. Il ne se mettra en colère qu'un peu plus tard. Pour le présent, il écoute, au Reichstag, le commissaire au désarmement, affirmer que l'Allemagne a déjà livré 12.214 mitrailleuses et 1.824.137 fusils. La presse est beaucoup plus généreuse : le 20 novembre, elle totalise des chiffres tout différents et plus élevés. Elle démontre le bon vouloir allemand en publiant des photographies où l'on voit les remparts du fort de Kiel en pleine démolition, et les plaques de blindage coupées en morceaux près des gros canons sciés en deux [1]. C'est parfait, mais nous mettons la main sur un dépôt d'armes à Rybnik, le 16 novembre; mais la *Freiheit* publie des documents montrant la connivence des pangermanistes berlinois et munichois pour l'envoi clandestin

1. Fin novembre 1921, et sur l'ordre de la Commission de contrôle interalliée, le port d'Héligoland sera fermé au trafic et sa destruction, alors, sera poussée activement. Pour d'autres fortifications, les Allemands déclarent qu'ils ne peuvent les détruire sans dépenser 600 millions de marks. Parmi ces travaux figurent les ouvrages de défense à l'entrée de la Weser, le port intérieur de Brême, l'île de Borkum, à l'embouchure de l'Ems, Cuxhaven, à l'embouchure de l'Elbe, l'île de Sylt, laissée à la Prusse par le plébiscite du Slesvig du Nord.

d'armes et de munitions en Bavière; mais, au Sud, von Kahr, président du conseil au Landtag bavarois, affirme de plus en plus sa doctrine de « la main armée ». Et la *Post* de Munich écrit : « Ne cachez pas chez vous plus de neuf fusils. Dix fusils sont considérés comme un dépôt. » N'est-il pas fort plaisant d'apprendre, le 20 novembre, que la garde civique de Berlin se transforme... en société coopérative par actions dont les membres conserveront leurs armes? Cette nouvelle éminemment pacifique est publiée à côté d'une autre information : « Le général von Water a jeté à Carlsruhe les bases d'une nouvelle organisation militaire secrète. Le gouvernement badois vient de lancer un mandat d'amener contre lui. » Le *Vorwaerts* approuve cette énergie, peu commune en Allemagne. C'est le moment où l'on constate que les effectifs allemands dans les circonscriptions limitrophes de la Pologne et de la Haute-Silésie atteignent 102.300 hommes, alors que l'Allemagne, par tolérance jusqu'au 1er janvier 1921, ne devrait avoir, en tout, que 150.000 soldats ! « Cependant, je réduis mes effectifs », certifie le vaincu, sans rire, « mais c'est long, pénible et délicat. Ce que je vais seulement me permettre de faire, ce sera de doter bientôt mon infanterie d'un nouveau fusil, de transformer les voitures porte-mitrailleuses pour recevoir deux pièces au lieu d'une, de perfectionner mes appareils téléphoniques de campagne, et de redonner à la Reichswehr républicaine la plaque de ceinturon à la devise : *Avec Dieu, pour le roi et la patrie.* Patientez un peu pour le reste ». Le reste, c'est peut-être bien la création clandestine du Club sportif Olympia, à Berlin, et dont les 11.000 membres sont des anciens soldats dirigés par le major Heeringen; ce sont les plans de mobilisation de l'Orgesch qui viennent d'être découverts (décembre) par la police de Dresde et publiés par la *Gazette nationale* de cette ville; c'est encore l'aveu de M. Severing, à l'Assemblée prussienne : « L'Orgesch compte plus d'un million de membres. » Néanmoins, l'œuvre de destruction nécessaire et de prudence interalliée

se poursuit. A titre de document, et les chiffres fussent-ils quelque peu inexacts, on estime, en décembre 1920, que l'Allemagne a livré : canons : 30.500; mortiers de tranchées : 6.100; mitrailleuses : 63.100; fusils : 2.524.000; cartouches : 403 millions; obus : 32 millions. En présence de ces chiffres, on se préoccupe beaucoup moins d'un danger imminent, lorsque l'on voit, platoniquement, se réunir à Augsbourg, 10.000 anciens soldats de la garnison, votant un « ordre du jour d'espérance et de haine ». L'Allemagne remet en question les délais de son désarmement? Elle maintient les gardes civiques en Bavière et Prusse orientale? Elle discute les arrangements de Spa sur les questions militaires? Elle ne veut pas dissoudre les « auto-protection »? (9 décembre 1920.) Le général Nollet lui répond avec fermeté qu'il n'y a pas de péril communiste en Allemagne et qu'il faut en finir avec les faux-fuyants. Toutes les « organisations » sont des troupes maquillées : *Selbstschutz*, Einwohnerwehr, gardes civiques, et autres, ont assez duré [1]. C'est un coup de fouet, après lequel on voit les agents de la police de sûreté berlinoise perquisitionner dans la ville et confisquer des armes. Mais le gouvernement de la Prusse orientale se ressaisit vite. Le 18 décembre, il publie déjà cette note :

En présence de l'attitude prise par la Commission interalliée dans sa dernière note, il n'est plus possible de se soustraire à l'obligation de dissoudre les Einwohnerwehren, même en Prusse orientale, mais nous créerons une organisation dont le mode d'armement sera conforme aux conditions de l'Entente et qui sera en état d'assurer l'ordre et la sécurité aussi bien dans les campagnes qu'aux frontières.

1. Le *Vorwaerts* fustige le ministre allemand des Affaires étrangères et l'accuse d'avoir menti dans sa réponse au général Nollet :

« Le gouvernement du Reich, écrit-il, a été forcé par la réaction bavaroise de se charger, à la face du monde, de nouveaux mensonges, de mensonges absolument manifestes, que l'étranger peut réfuter par cent citations tirées de la presse allemande. »

Dans la lettre incriminée figurait ce passage :

« En raison de la nécessité où l'on est de rassurer les populations de Bavière et de Prusse orientale et de les garantir contre les dangers qui ne sont que trop menaçants, il n'est pas possible, dès à présent, de procéder au désarmement complet des organisations d'auto-protection. »

Quant à la Bavière, elle fait la sourde oreille. Au reste, le gouvernement d'Empire lui-même ne tarde pas à déclarer que, momentanément, il est impossible de désarmer complètement la Bavière et la Prusse orientale. Ainsi, dès le 23 décembre, nous sommes rentrés dans le cercle vicieux. Pour nos étrennes, une note officieuse annonce que la réduction de l'armée allemande à 100.000 hommes est terminée !

Le plébiscite de la Haute-Silésie n'est plus très éloigné, et l'Allemagne, en se débattant pour garder le plus de fusils disponibles, sait très bien ce qu'elle fait. Par ailleurs, intérieurement, nous avons vu qu'elle n'osait pas violenter la Bavière. Parler de 100.000 hommes sous les armes est une dérision. Les Einwohnerwehren disposent à elles seules de 800.000 fusils. La supercherie est si grosse que le *Vorwaerts* déclare : « La façon d'agir du gouvernement menace d'aboutir à une nouvelle crise internationale : le peuple allemand doit en être prévenu. » Le 23 décembre, nous réclamons la décentralisation des gardes de sûreté [1]. On crie, nous insistons sans délai. Cette police dispose de mitrailleuses, de revolvers : qu'on la démilitarise : « Il suffit de vouloir », dit le général de Castelnau, dans l'*Echo de Paris* (29 décembre 1920). « Que deviendrons-nous sans police? » gémit-on à Berlin. Et l'on prétend qu'il doit y avoir un « malentendu » [2]. On joue la partie dangereuse, car il est dit, dans l'accord de Spa :

> Si, à n'importe quelle date avant le 1er janvier 1921, la Commission de contrôle constate que les termes du présent arrangement ne sont pas loyalement exécutés... les Alliés procéderont à l'occupation d'une nouvelle partie du territoire allemand, que ce soit la région de la Ruhr ou tout autre et ne l'évacueront que le jour où toutes les conditions du présent arrangement auront été intégralement remplies.

Indirectement, la Bavière mène le jeu, en intimidant

1. La *Sicherheitspolizei* a été, on s'en souvient, réorganisée sous le nom de *Ordnungspolizei*.

2. En même temps que l'on sollicite le maintien de matériel d'artillerie de forteresse en Prusse orientale (Kœnisberg, Kustin et Boyen), maintien qui sera réclamé, le 18 janvier 1921, par une pétition des bourgeois de Prusse orientale.

Berlin. Escherisch, dans les journaux, défend le principe de l'Orgesch. Et, au 1er janvier 1921, nous avons la faiblesse d'accorder un nouveau délai. Le maréchal Foch a établi un rapport, près la Conférence des ambassadeurs, sur la situation du point de vue militaire. D'autre part, le cabinet britannique a demandé à procéder à une enquête. N'est-il pas question d'un traité commercial entre Angleterre et Allemagne? Tant d'aménité et de renoncement affectent l'opinion en France, surtout quand on lit la proclamation de nouvel an adressée à la Reichswehr par le président d'Empire :

Nous voulons garder notre épée affilée et notre honneur sans tache. L'armée destinée à défendre la patrie doit être remplie d'un ardent amour envers elle. Chaque membre de l'armée doit ne pas oublier qu'il est le représentant de la puissance de l'Empire.

La nouvelle armée doit être l'émule de l'ancienne en ce qui concerne les qualités guerrières, une discipline rigoureuse forme et formera toujours la base de toute éducation militaire.

Mais il est un principe qu'il ne faut pas adopter si nous voulons atteindre le but que nous nous sommes proposé : c'est que l'armée se considère comme une petite troupe de soldats de métier ; il faut, au contraire, que la Reichswehr fournisse des chefs qui guideront le peuple le jour du danger.

Londres ne s'émeut pas autant que nous. Les *Daily News* sont tout à fait rassurées :

L'alarme manifestée par certaines gens au sujet des prétendus manquements de l'Allemagne à ses obligations de désarmement n'est pas partagée dans les milieux officiels anglais.

« Certaines gens », c'est le peuple français, c'est le maréchal Foch qui signalent, comme manquements principaux: le maintien des gardes civiques, la police de sûreté, le retard de livraison des canons de forteresse[1], etc. Il va

1. A ce dernier point de vue, les Allemands demandent à conserver : à Kœnisberg et Pillau, respectivement, 390 et 20 canons; à Swinemünde, qui couvre Stettin, 32 pièces; dans la forteresse de Kustrin, qui protège Berlin à 80 kilomètres à l'est, 168 gros canons; à Glogau, qui couvre la Saxe à l'est, 28 pièces. Enfin, pour la défense de la frontière méridionale que protège Ulm et Ingolstadt, sur le Danube, 171 et 32 canons. A ces propositions allemandes, les commissions de l'Entente ont répondu en accordant 20 canons à Kœnigsberg, 36 à Pillau et 32 à Swinemünde; les autres demandes ont été repoussées.

(*Le Temps*, 3 janvier 1921.)

falloir que les Alliés délibèrent, puisqu'ils hésitent, alors que la *Freiheit*, organe allemand, confesse : « Le gouvernement allemand ne semble pas comprendre que ce jeu de cache-cache doit enfin se terminer ! Personne n'a remarqué qu'une émotion quelconque se soit emparée de l'opinion publique, au sujet de la dissolution à opérer des organisations militaires contraires au traité de paix. » Ah si tous les Alliés avaient la mentalité de la *Freiheit !* Ils pèseraient à son juste poids cette note française remise à Berlin, le 31 décembre 1920 :

1° La Commission de contrôle n'a reçu qu'une faible partie des armes livrées aux autorités allemandes par suite du désarmement de la population civile ;
2° Le commissaire pour le désarmement n'a pas encore fait connaître la date de la remise des armes des gardes civiques. Pour celles du nord et du centre de l'Allemagne, le gouvernement allemand semble prévoir la date du 1er mars. Pour la Bavière et la Prusse orientale, il se refuse à les désarmer;
3° Le désarmement de la police de sûreté n'est pas terminé;
4° La police de sûreté n'a pas été dissoute;
5° Les gardes civiques maintenues en Prusse orientale et en Bavière sont en rapport étroit avec la Reichswehr;
6° La législation allemande n'a pas été mise suffisamment en harmonie avec les dispositions militaires du traité de paix;
7° Le gouvernement allemand se refuse à livrer le surplus du matériel d'artillerie de Kœnigsberg et de Kustrin;
8° Le gouvernement allemand continue à entretenir, malgré la réduction non encore contrôlée de la Reichswehr à 100.000 hommes, des offices de liquidation, contraires aux dispositions du traité;
9° Une résistance systématique est opposée à l'exécution des clauses relatives au matériel d'aviation.

(Résumé.)

Mais les Anglais croient au danger bolcheviste en Bavière et Prusse orientale, et c'est ainsi encourager les menées monarchistes en Allemagne, servir indirectement la reconstitution d'une armée chez l'ex-ennemi, y nourrir l'esprit de revanche militaire, entretenir la discorde en Europe. Ces risques valent-ils le plaisir d'obtenir des éloges de la presse bavaroise (3 janvier 1921), alors que les formations de volontaires se multiplient en Poméranie ? L'Allemagne, qui constate les divergences de points de vue chez les Alliés, répond, en soutenant les siens, au

gouvernement français. (Voir *Annexes.*) « Nous avons fait tout notre possible », prétend-elle avec une feinte candeur. Le 2 janvier 1921, il est envoyé une note spéciale pour démontrer que la police de sûreté est inoffensive [1]. La presse allemande lui donne pleinement raison. Il n'est que le *Vorwaerts* et quelques rares « nids d'énergumènes » [2] pour crier à nouveau au mensonge, en dénonçant de nouvelles intrigues de l'Orgesch en Silésie, d'accord avec les polices locales. Escherisch conférencie de ville en ville, en Basse-Franconie, pour assurer que « les Alliés ne sont pas d'accord et qu'il faut tenir bon ». Quelqu'un pourtant, à l'Assemblée prussienne, le député indépendant Ludwig, a la crânerie de dire, le 12 janvier, en présence d'une demande de crédits pour la police de sûreté :

> Dans ce qu'on appelle la police de sûreté, on a repris non seulement les hommes de l'ancienne armée, mais aussi les anciens officiers de celle-ci et son ancien esprit. On dépense des milliards pour donner une assiette au beurre aux officiers réactionnaires et on continue à protester que la soi-disant police de sûreté n'est qu'une deuxième édition de la Reichswehr. Ce qui le prouve, c'est qu'on va payer aux anciens membres de la police de sûreté, qui ont combattu contre la République comme soldats de la Reichswehr, la prime supplémentaire qui leur a été promise.

Le même jour, la même assemblée apprend que la seule police de sûreté, en 1920, a coûté 2.500.000.000 de marks. « C'est une armée dressée contre l'étranger », dit le communiste Hoffmann. On l'invective aux cris de : « Traître dénonciateur ! »

Comme il avait été prévu, une Conférence doit se réunir à Londres pour harmoniser les conceptions alliées. La question du désarmement y est à l'ordre du jour. Mais tandis qu'on délibère, l'éphéméride quotidienne est bien intéressante à détacher. Elle nous montre, le 26 janvier,

1. Les habitants de Brême réclament alors la dissolution des gardes locales et la destitution des chefs de la police de sûreté de la région : le ministre d'Empire de l'intérieur fait savoir que ce désir ne peut être pris en considération.

2. Entre autres : La *Rote Fahne des Ostens*, organe communiste, section de Prusse orientale.

le projet de loi pour l'organisation nouvelle de l'armée allemande, divisée en 21 régiments d'infanterie de 3 bataillons, en 18 régiments de cavalerie de 4 escadrons, en 7 brigades d'artillerie, 7 bataillons de pionniers, 7 services automobiles, 7 détachements du train et 7 détachements sanitaires. En janvier et février, sont signalés vingt cas d'armes cachées; nous renonçons à en donner le détail. Mais il est bon de dire qu'à Kœnigsberg, on découvre des obusiers d'un type nouveau[1] et qu'à Bytom, des armes sont dissimulées jusque sous le tribunal des juges, au Palais. Le 28 janvier, le ministre allemand de la Guerre réclame une armée plus forte. Le 5 février, en Poméranie, on totalise 3.000 soldats déguisés en fermiers et en... gardes champêtres. Le 10, le Landtag wurtembergeois promet à ses gardes civiques de les désarmer seulement quand un ordre « positif » viendra de Berlin. Le 11, on sait, par la *Freiheit*, qu'une « société d'autoprotection » berlinoise a accepté comme membres 236 jeunes gens au-dessous de vingt ans. Le 12, M. Maurenbrecher, rédacteur en chef de la *Deutsche Zeitung*, lance un appel à la dictature militaire. Le 15, le général de Seeckt entreprend l'organisation d'un « régiment de garde » à Berlin. Le 16, la *Gazette de la Croix* déclare que les fermiers bavarois cachent les armes et qu'on ne réussira jamais à les leur confisquer; le 18, le gouvernement allemand décide de surseoir aux mesures relatives au désarmement, jusqu'à ce qu'on connaisse le résultat des négociations de Londres. Le 22, la Conférence des Ambassadeurs reçoit un rapport révélant que la manufacture d'armes de Dantzig, bien que n'étant plus sous la souveraineté de l'Allemagne, fabrique des armes sans discontinuer. Le 26, toute la presse berlinoise signale les efforts tentés en vue d'un coup d'État, par le capitaine Erhardt et le colonel Bauer, appuyés par toutes les organisations clandestines. Le

1. A Canstadt, près de Stuttgart, ce sont trois mitrailleuses de type inconnu et perfectionné que l'on met à jour. « Cette arme comporte 150 pièces détachées, construites dans des usines différentes. » (*Le XX*e *siècle* (belge), 20 janvier 1921.)

3 mars, le *Vorwaerts* assure que « dans la Vendée bavaroise, est créée une organisation de montagnards conservateurs et antisémites, dont le but est d'*aider* les gardes civiques et l'Orgesch ». Cette société a pris le nom de Eiserne Faust (le poing de fer). Le 10 mars, le *Temps* publie :

L'Allemagne perfectionne sans cesse son matériel de guerre; elle poursuit l'étude de nouveaux types d'armes. Depuis l'armistice, elle a mis au point un canon de 77 millimètres pour l'infanterie, une mitrailleuse de 13 millimètres contre tanks, des mitrailleuses jumelées pour avions, des pistolets-mitrailleuses, etc... Ce matériel a été expérimenté avec grand soin. Les modèles définitifs en sont établis. Les expériences de tir ont été faites et les tables de tir vérifiées. Tout l'outillage nécessaire pour la fabrication de ce nouvel armement a été construit et est réparti dans les usines.

L'Allemagne continue ses recherches sur les gaz toxiques et asphyxiants, bien que cela soit expressément défendu par l'article 171. S'il fallait en croire certains articles de journaux (en particulier la *Volkszeitung* du 11 février 1921), elle penserait même à une guerre bactériologique. « Sera victorieuse, écrit ce journal, la nation qui aura su trouver le bacille le plus virulent pour le répandre chez l'ennemi et les vaccins les plus efficaces pour s'en défendre... Une cinquantaine d'agents suffiraient pour infecter un pays grand comme l'Allemagne. » (Article du capitaine Meyer.) Ces préparatifs font entrevoir un grave danger pour un avenir assez proche. Dès que nos Commissions de contrôle cesseront de fonctionner et que l'Allemagne pourra disposer de stocks suffisants de matières premières, nous pouvons être sûrs qu'elle entreprendra tout de suite la construction de ce nouveau matériel de guerre. Ce n'est pas le texte du traité, bien qu'elle l'ait signé et ratifié, qui l'arrêtera. La fabrication de cet armement s'effectuera très rapidement, étant donnée sa grande puissance industrielle.

Le 12, le Conseil d'Empire adopte le projet de loi interdisant les organisations d'auto-protection [1], mais le parti populiste bavarois menace de sortir de la coalition gouvernementale si le gouvernement exige la dissolution des gardes civiques. Le 16, von Kahr, à Munich, s'exprime ainsi :

En demandant le désarmement et la dissolution de nos organisations d'auto-protection, qui ne sont pas des formations militaires, les Alliés

1. Le Conseil est obligé d'agir sous la menace de la note des Alliés, en date du 29 janvier 1921 : « La publication des textes législatifs prescrivant la dissolution de toutes les organisations d'autoprotection et en interdisant la reconstitution *sous peine de sanctions*, devra avoir lieu avant le 15 mars 1921. »

poursuivent le but d'empêcher notre relèvement, car ces formations représentent par elles-mêmes une force inhérente de reconstruction pour un État; je me soulève donc contre de semblables exigences et je ne pourrai condamner les hommes qui refuseront de se laisser désarmer, car cette force morale est nécessaire à un pays qui veut vivre.

Le 18, surgit une nouvelle « réticence » allemande. La Commission du Reichstag entend le ministre des Affaires étrangères qui déclare inexécutables diverses mesures imposées par les Alliés, « concernant le désarmement des organisations d'auto-protection ». Le 21, note des Alliés insistant pour une prompte suppression des « organisations auto-protectrices » (note du général Nollet). Le 25, *Infanterie-Revue* publie une étude sur l'infanterie allemande et les moyens de lui donner son maximum de rendement. Pendant la dernière semaine de mars, Berlin épilogue à perte de vue, en controverse avec la Commission militaire interalliée, sur la nature et le nombre des armes qui doivent être livrées et sur le désarmement des forteresses. L'Allemagne prétend régler à sa façon le problème des fabrications de guerre.

Interprétant abusivement l'article 168 du traité, elle a la prétention de soutenir que les Commissions interalliées de contrôle ne peuvent interdire les fabrications de guerre que dans les usines où le gouvernement allemand a demandé à effectuer ce genre de fabrications[1].

(Le *Temps*, 31 mars.)

Le 1er avril, l'Einwohnerwehr bavaroise refuse de se laisser désarmer[2]. Les revues d'appel *(Garnisontag)* se multiplient en Allemagne, sous prétexte de « fêtes de régiment ». On apprend, le 7, que de *nouvelles* organisations d'auto-protection se forment dans toute la région de Magdebourg... Le 10 mai, 10.000 déserteurs de la

1. Le 2 avril, on publie, en France, une lettre de M. Briand au président de la délégation allemande à Paris, touchant le cas des « usines autorisées à fabriquer à l'avenir du matériel de guerre »; lettre résolue établissant que la décision du Conseil suprême (29 janvier) ne peut être remise en question.

2. Le 29 avril, la *Gazette de Cologne* annoncera que les gouvernements impérial et bavarois sont complètement d'accord sur le *non*-désarmement des *Einwohnerwehren*.

Reichswehr sont à Breslau, où ils s'organisent en corps francs pour « travailler », s'il en est besoin, en Haute-Silésie.

Nous pourrions continuer à arracher l'éphéméride, si l'accumulation des faits quotidiens ne risquait de devenir monotone, encore qu'elle ait une valeur démonstrative éclatante. Bornons-nous à dire que chaque matin apporte sa révélation nouvelle, qu'en Saxe l'organisation Escherisch, frappée jusqu'alors d'interdiction, est reconnue nécessaire, dans la seconde quinzaine de mai, le jour même où l'Orgesch attaque des soldats français à Cosel, que la question des usines allemandes reste en délibération, que la dissimulation du matériel de guerre est un fait divers courant, qu'il semble impossible de voir effectuer au 30 juin le désarmement de l'Allemagne (voir aux *Annexes* du Tome III ; les vingt clauses du désarmement). Nous multiplions les « Notes ». Les effets s'en font lentement sentir. « Chacune est un résumé des notes antérieures », se contente de dire la *Gazette de Voss*. Le gouvernement allemand ordonne les dissolutions : on ne l'écoute pas. Si, le 20 mai, la Bavière feint de céder, elle cherche une illusoire étiquette pour conserver ses gardes civiques : ce seront des « corps de protection locaux ». Le 22 mai, expire le deuxième délai pour l'exécution de notre ultimatum[1]. Et, le 29, le Conseil d'Empire n'en est encore qu'à adopter un projet de loi sur « la suppression des sociétés et organisations de guerre ». Le chancelier, au 1er juin, fait remettre au général Nollet la liste incomplète des organisations d'auto-protection, mais la Ligue des officiers allemands et la Fédération des soldats nationalistes manifestent avec arrogance. Munich pourtant feint de s'incliner (6 juin), livre des mitrailleuses et crée des centres de dépôts d'armes. La vérité est que de nombreux fusils sont exportés en Tyrol et que l'on invoque les grèves de Bavière pour retarder le désarmement.

1. Clause III de l'ultimatum du 5 mai.

Nombre de gardes civiques se refusent à livrer leurs armes[1].

Le 15 juin, le Reichstag adopte la loi militaire fixant l'armée à 100.000 hommes. N'était-ce donc pas déjà entendu? De même, pourquoi, le 24 juin, est-il besoin d'une nouvelle ordonnance du président d'Empire « pour la dissolution immédiate des *Auto-protection* », et pour celles des « gardes frontières » en Prusse orientale? Que vaut le décret présidentiel une fois de plus réitéré?

Escherisch résilie ses fonctions de capitaine des gardes civiques bavaroises. Mais, par quelle porte va-t-il rentrer? Le régiment de « la Garde » est licencié à Berlin. Sous quel nom va-t-il renaître? Quelle est cette institution inconnue, les « Arges » (20 juillet), sinon une fusion de toutes les associations d'anciens combattants? Berlin fournit un « état exact » du désarmement au 1er mai 1921 (matériel).

	A détruire	Détruit	Encore en dépôt
Fusils et carabines..	4.803.300	4.770.800	37.500
Mitrailleuses........	91.042	90.475	567
Lance-mines et tubes de lance-mines........	29.778	22.334	7.444
Canons et bouches à feu....................	50.489	49.688	801
Grosses munitions d'artillerie............	36.800.000	28.500.000	8.300.000
Lance-grenades et grenades à main.........	14.650.000	14.000.000	650.000
Fusées.............	55.150.000	53.600.000	1.550.000
Munitions d'armes à main................	390.000.000	360.000.000	30.000.000
Avions.............	13.379	13.169	210
Moteurs pour avions.	23.999	23.845	154

Quelle valeur documentaire prêter à ces chiffres? Et que vient raconter, le 19 août, la *Gazette de Francfort* : « Les livraisons d'armes ont dépassé les quantités fixées par l'ultimatum, si bien que certains corps n'ont plus

1. Le 18 juin, au Reichstag, le député Grûber dira : « La Bavière cache encore 112.000 fusils et 10.000 mitrailleuses. » Il s'attire l'épithète d'ivrogne.

le nombre réglementaire de fusils, cartouches, etc. » Comment concilier cette déclaration avec celle que fera le *Berliner Tageblatt*, le 27 septembre ?

Les demandes de l'Entente ne sont pas justifiées juridiquement et, en fait, elles sont *inexécutables*.

Texte qui coïncide avec de sévères constatations de la Commission interalliée au sujet de la non-exécution de l'ultimatum [1]. La *Sipo* (police de sûreté) garde des effectifs exagérés, les écoles de police sont trop nombreuses, etc. On chicane, on atermoie. On crée une ambiguïté sur les termes *Sipo* et *Schupo (Schutz-polizei)*. « La police n'est pas une forme militaire », prétend-on.

Quel est le devoir des Alliés, demande le *Times*, en présence de ces faits ? Nous ne voulons pas pousser un cri d'alarme, mais nous devons néanmoins dire que l'Europe ne peut vivre en paix que si l'Allemagne est elle-même en état de paix réel. La paix de l'Europe et la possibilité du libre développement des activités normales de tous les peuples sont étroitement subordonnées à l'élimination absolue du poison militariste de la vie nationale de l'Allemagne.

Mais le poison est partout, et le *Times* peut justement conclure : « L'Allemagne prépare la nouvelle guerre. » Ce ne sont pas les tentatives de quelques pacifistes, sincères ou non, qui élimineront ce poison-là. En août 1921, Mme Einstein, femme du célèbre astronome, peut organiser avec Nicolaï, Gerlach, Fœrster, Strœbel, une manifestation, à Berlin, contre la guerre. Elle peut être saluée respectueusement par 70.000 personnes, quand elle dresse la pancarte : « A bas la guerre ! » C'est un épisode sur lequel nous aurions tort de trop tabler. Plutôt devons-nous lire avec circonspection l'ouvrage : *Livre d'excursion de Gross-Berlin pour les maîtres et maîtresses de la jeunesse*, œuvre d'Albert Dohring : c'est là un véritable manuel de « petite guerre pour enfants » avec théorie militaire,

1. « Cette note est tout à fait inopportune », déclare le *Berliner Tageblatt*.

exercices en terrains variés et attaques de nuit. Qu'on nous dise : « Le prestige du sabre a diminué en Allemagne », ne croyons pas que le passé perd de son éclat aux yeux de tout Allemand bien né. « Le bruit du pas de l'oie domine toute rumeur pacifique », dit la *Démocratie nouvelle*, le 9 septembre 1921, malgré ce postulat du « groupement local de Berlin de la Commission de la paix ». « La Reichswehr est superflue : nous ne pouvons ni ne voulons faire la guerre. » Et quand un Ludendorff dit au *Matin* (21 septembre) que la France et l'Allemagne devraient se tendre la main pour réorganiser l'Europe, il nous est permis de garder quelque méfiance et de reprendre à notre compte la doctrine impériale de « la poudre sèche ».

* * *

Marine. — Nous nous attarderons beaucoup moins sur le paragraphe de la Marine. Dans l'organisation défensive allemande, c'est devenu là le *point faible*, depuis Scapa-Flow. En octobre 1920, les nouvelles bases navales sont Pillau et Swinemünde. Kiel, démantelé, n'est plus qu'un port de relâche. La flotte est, à cette date, composée de deux petits croiseurs et de quelques flottilles de dragueurs de mines. Elle s'augmentera sous peu d'un troisième croiseur et d'un vaisseau de ligne. Peu à peu, les Alliés se font livrer les derniers navires de guerre, tels les *Lubeck, Stettin, Dantzig, Augsburg, München*, le 2 octobre. Le *Bismarck*, en construction et promis aux Alliés, est, pour partie, incendié le 5. Ce n'est pas le premier qui brûle ainsi : neuf autres paquebots ont eu le même sort, ainsi que quelques Zeppelins. La malveillance ne doit pas être étrangère à ces accidents. Kiel ne construit plus de navires de guerre, mais de nombreux cargos. Il faut refaire l'Allemagne commerciale, puisque l'Allemagne guerrière est bâillonnée.

Une question épineuse est celle des « moteurs Diesel ».

Le traité (art. 189) stipule que « tous les objets, machines, matériaux provenant de la démolition des navires... ne pourront être utilisés que pour des buts industriels et commerciaux. Les Anglais veulent donc imposer aux Allemands la destruction des moteurs Diesel, provenant des sous-marins.

Les Allemands protestent. « Ces moteurs ne sont pas des torpilles, que nous sachions », disent-ils. Ils assurent pouvoir les employer dans leurs usines, en substitution des chaudières à vapeur. Ils n'ont pas absolument tort, à dire d'experts impartiaux, qui n'envisagent pas, comme l'Angleterre, l'utilisation, à toute force, des charbons. Or, des industriels français veulent acheter des « Diesel ». Ce n'est pas agréable à la Grande-Bretagne. Chez nous, on estime généralement que la destruction de ces moteurs est déplorable (M. Boussenot, le *Journal*, 28 octobre 1920). Notre gouvernement ne soutient pas la thèse britannique. Pourtant, le 10 novembre, la Conférence des Ambassadeurs estime que les « Diesel ne peuvent être employés par l'industrie dans de bonnes conditions de rendement ». On va toutefois faire une expérience et « pour le moment » laisser ses moteurs à l'Allemagne qui les utilisera « dans ses usines ». Le 8 janvier 1921, le gouvernement allemand promet une liste des affectations *industrielles* des Diesel. Le malheur est que nous découvrons bientôt la fabrication de nouveaux moteurs de ce type et leur livraison, pour sous-marins, à des nations étrangères, dont la Hollande. D'autres Diesel, en pièces détachées, sont conservés en bonne place... pour les futurs sous-marins allemands. Le 12 avril, la liste des affectations industrielles est fournie : il y en a 422, paraît-il, dont 155 restent à la disposition du gouvernement, en attendant d'être utilisés en usine. Le 4 juin, la Conférence des Ambassadeurs reconnaît « la bonne volonté de l'Allemagne, » et accorde prolongation jusqu'au 30 septembre du délai pour l'adaptation des susdits moteurs à l'industrie, tout en protestant contre l'exportation de 84 Diesel, dûment prouvée.

Nous parlions, à l'instant, de Scapa-Flow. A la suite de cette « escapade », et en exécution du protocole du 10 janvier 1920, l'Allemagne a été obligée de nous livrer 192.000 tonnes de matériel de port et, dans un délai de trente mois, un tonnage supplémentaire dont le montant et la nature doivent être fixés par la Commission des Réparations. Le 28 octobre 1920, elle fixe ce tonnage à 83.000 tonnes (docks flottants, grues flottantes, dragues, remorqueurs, chalands, etc.). Par ailleurs, le 14 décembre, intervient un accord franco-britannique par lequel la France reçoit à nouveau 80.000 tonnes sur la répartition des anciens navires allemands, en outre de 25.000 tonnes de cargos.

L'Allemagne construit : le 10 février, entre en service son premier vaisseau de guerre, le *Hanovre*. Le 3 mars, le Reichstag vote 25 millions de marks pour un croiseur dont le coût total sera de 125 millions. Mais il y a à considérer le labeur occulte, la reconstitution secrète de la marine de guerre. Ainsi, parmi d'autres témoignages, on connaît, le 21 mars, que des ingénieurs allemands, en Espagne, fabriquent des pièces de sous-marins [1] et étudient des modèles de croiseurs de 2.000 à 9.000 tonnes. Ouvertement, certains croiseurs de ce type sont en œuvre dans les chantiers maritimes allemands. Et, bien entendu, la Kriegslastenkommission ergote (juin 1921) sur l'évaluation des navires livrés par l'Allemagne. On soutient le chiffre de 4 millions 500.000 tonnes brutes. Prétentions très inexactes qu'il faut retirer et ramener plus modestement à 2 millions de tonnes.

En vertu de l'annexe III à la partie VIII du traité, l'ex-ennemi cède aux gouvernements alliés et associés la propriété de tous navires marchands de 1.600 tonnes brutes et au-dessus, appartenant à ses ressortissants,

1. Le 11 juin, l'Amirauté britannique décide que les sous-marins allemands *U*. 185 et *U*. 181 seront conduits au large de Devonport et coulés. — Le 13 juin, la marine de Toulon prend des mesures pour la destruction, avant le 1er juillet, des sous-marins allemands conservés en cette ville; 6 ont été déjà coulés, 11 sont remis en état et 13 autres vont être démolis.

ainsi que la moitié en tonnage des navires dont le tonnage brut est compris entre 1.000 et 1.600 tonnes, et, de même, le quart en tonnage des chalutiers à vapeur et autres bateaux de pêche. Le 16 juin, il est dit que « la Commission des Réparations notifiera à l'Allemagne le montant du tonnage à mettre en chantier que les gouvernements alliés pourront éventuellement demander, pendant cinq ans, dans les limites de 200.000 tonneaux de jauge brute par an. »

Allemagne et Grande-Bretagne font des affaires. Divers navires confisqués sont revendus à des courtiers prussiens, et, le 16 juin, le *Times* assure que les transactions de ce chef se montent à 300.000 livres. « Cet événement, dit l'organe londonien, causera une vive surprise[1] ». Mais l'Allemagne ne choisit pas ses moyens pour refaire la marine que lui concède le traité retouché : 8 cuirassés de moins de 10.000 tonnes, 6 croiseurs de moins de 6.000 tonnes, 12 destroyers et 12 torpilleurs. L'Angleterre offre : elle prend. Et elle ne se gêne guère pour conserver les cuirassés *Braunschweig*, *Elsass* (!), *Schlesien*, qui jaugent chacun 13.500 tonnes et filent 19 nœuds 1/2. Elle vote un budget-marine de 100 millions de marks pour les bâtiments, de 38 millions pour les armes et les ouvrages côtiers, de 140 millions pour le personnel. Et, le plus souvent, elle laisse arborer sur ces bâtiments l'ancien pavillon impérial.

« Pourquoi, questionne dans l'*Éclair* du 24 juin 1921 l'amiral Degouy, pourquoi le Conseil suprême a-t-il autorisé l'augmentation illégale de la flotte allemande ? » Par des chiffres, l'auteur démontre que nous avons accordé une majoration de tonnes de 33 %[2]. Le 15 juin, le *Matin* a peut-être fourni une réponse anticipée à l'interrogation de l'amiral. Le traité de Versailles, article 181, stipule

1. De nouvelles négociations de ce genre se produiront, dès le 28 juin.

2. Le 9 juillet *(Éclair)*, l'amiral Degouy réclame le démantèlement total de Kœnigsberg, Pillau, Swinemünde, cette dernière place ayant pris une grande importance « depuis que l'organisation *maritime* et militaire de Kiel y a été transférée ».

expressément ce que doivent être les forces navales allemandes, en bâtiments armés : 6 cuirassés du type *Deutschland* ou *Lothringen*, 6 croiseurs légers, 12 destroyers, 12 torpilleurs. Or, en une réunion du Conseil suprême, on a changé les chiffres 6 en chiffres 8 et les chiffres 12 en chiffres 14. Personne, alors, n'a protesté. « C'est, dit M. Stéphane Lauzanne, une malfaçon navale du traité. » Et ce n'est pas la seule. C'est parce que l'Allemagne connaît nos « erreurs », qu'elle ne manque aucune occasion d'en tirer parti.

* * *

Aviation. — Dans ce domaine, elle se défendra avec une rare énergie. Elle comprend qu'un des plus puissants facteurs de sa résurrection est « dans l'air ». Le 4 octobre 1920, elle annonce la construction d'un « géant » capable de transporter 18 passagers. Sa vitesse est de 200 kilomètres à l'heure. Les formations d'aviation sont dissoutes, sur nos ordres, mais le général von Seeckt prophétise la résurrection des ailes allemandes. La Société Zeppelin offre à l'Amérique d'organiser un trafic aérien par dirigeables (octobre 1920) et refuse de livrer à la Commission de désarmement le Zeppelin construit à cette intention. L' « aviation commerciale » revendique ses droits. La question se pose pour nous de ne pas laisser se constituer une flotte aérienne militaire, sous cette désignation trop élastique[1]. La Société de navigation aérienne berlinoise projette l'organisation d'un service régulier entre Kœnigsberg et les États voisins[2]. Il existe des aérodromes militaires nombreux, ainsi que des stations d'aviation et des ports d'attache de dirigeables. Nous devions exiger leur destruction : nous autorisons pourtant ceux de Breslau,

1. Tout juste consent-on à nous livrer le zeppelin LZ 113 (type ancien) qui arrive à Maubeuge le 9 octobre. Ce dirigeable mesure 190 mètres de long.

2. Un « avion d'essai » est aussitôt saisi par la Commission de désarmement comme « avion de guerre camouflé en appareil de transport ».

Furth, Paderborn, Gandau, Grossenheim, Schleissheim, Brunswick, Hambourg, Norderney, Warnemünde, Lippe, Kiel-Holtenau, Friedrieshshafen, Nordholz et Stettin. Nous interdisons tout trafic aérien en Allemagne[1], parce que « les sociétés ont violé les conditions qui leur étaient imposées », mais, chez l'ex-ennemi, on envisage, sous tous ses aspects pratiques, le problème de la navigation aérienne à grande distance. On crée un service de renseignements sur toutes les découvertes faites en aviation dans le monde entier : on institue une chaire d'aviation à l'École technique supérieure de Brunswick. Avec la collaboration de sociétés étrangères, on tourne le traité pour tout ce qui est fabrication d'avions en territoire allemand. On rit de la versatilité de nos commissions qui, le 6 novembre, lèvent l'interdiction récente sur le trafic postal aérien et celui des voyages par les airs. Nous restituons les appareils confisqués. Nous autorisons les communications, sur appareils « civils » avec l'étranger. Mais dès que nous réclamons un Zeppelin, *Bodensee* ou *Nordstern*[2], on se refuse à nous accorder satisfaction (20 novembre). Le gouvernement allemand veut obtenir la liberté de construction d'appareils aéronautiques. C'est un droit, dit-il, comme c'en est un autre d'assurer, à destination d'Essen, le service aérien que nous interdisons, au début de décembre, à la Société aéronautique allemande.

D'après une déclaration du gouvernement britannique à la Chambre des Communes, le 10 décembre, il faut admettre que « l'Allemagne a rendu 90 % du matériel aéronautique qu'elle possédait à l'époque de l'armistice ». Mais elle veut fabriquer sans contrôle. Le 17, Berlin nie à l'Entente la faculté de prolonger le délai fixé par le traité pour l'interdiction de la fabrication des avions[3]. Nous

1. Sur avions militaires cédés aux entreprises civiles.

2. Ce second dirigeable nous fut enfin livré le 12 juin 1921. Le *Bodensee* fut remis à l'Italie le 29 du même mois.

3. Les moyens de production et les sociétés organisées ne manquent pas : Direc-

découvrons, dans une forêt voisine de Salzuffeln, tout un parc d'aviation, avec des moteurs, des appareils démontés, des hélices : tout matériel caché pour ne pas être livré. « C'est de bonne guerre », disent les journaux d'outre-Rhin. L'on dénonce fréquemment des cachettes d'aviation [1] ».

Les lignes aériennes Berlin-Magdebourg-Nuremberg-Munich, et Hambourg-Magdebourg-Breslau fonctionnent aux premiers jours de janvier 1921. D'autres lignes uti-

tion de l'aéronautique; Association des industriels; Société des industriels en dirigeables; Laboratoire aéronautique d'essais; Association des aviateurs, *avec 65 associations* dans tous les coins de l'Allemagne; Association de la flotte aérienne; Association féminine; Aéro-Club; Société scientifique aéronautique; Ligue des pilotes allemands; Association sportive aéronautique; Association des sociétés d'aviation de l'Allemagne du Nord-Ouest; Association des pilotes et observateurs de Magdebourg; Société civile et technique d'aéronautique; Escadrilles de la police de sûreté de Kœnigsberg, Breslau, Schwerin, Gotha, Paderborn, Hambourg, Lübeck, Blankansee, Berlin, Karlsborst; Centrale aéronautique de Bavière à Munich; Club bavarois d'aviateurs; Société d'aviateurs badois à Constance; Société d'aviation berlinoise; Groupement d'aviateurs de Mannheim; Société aéronautique de Dresde, très puissante; Société d'aviation et de science à Dresde; Association des pilotes Sud-Allemagne à Francfort; Association des membres des B. G., Berlin; Société aviation Allemagne centrale à Cassel; Cercle des pilotes de Dresde; Cercle des pilotes de Breslau; Club des pilotes de Hambourg; Commission sportive aéronautique de Berlin; École d'aviation allemande, à Adlershof; Société patriotique pour la construction d'avions, à Berlin; Société d'Empire pour l'encouragement à l'aviation, à Berlin; Association libre pour favoriser l'aviation, à Berlin; Association technique de constructions nouvelles, à Kiel; Association des amis du sport aérien, à Berlin; Association d'Empire de l'Allemagne du Nord; Association des pilotes de la marine, T. S. F., reconnaissances en mer, à Berlin.

Le 27 mars 1921, le ministre des Affaires étrangères allemand maintiendra son point de vue du 17 novembre 1920 : « Le gouvernement allemand est toujours d'avis que le traité de Versailles ne donne pas aux puissances alliées le droit d'exiger une prolongation du délai, expiré le 10 juillet 1920, pendant lequel la construction et l'importation des aéroplanes et du matériel d'aviation étaient interdites. Il n'est pas, par conséquent, maintenant plus qu'auparavant, en position de donner suite à la décision de Boulogne comportant cette prolongation.

« Le ministère des Affaires étrangères propose de nouveau de soumettre le cas à un tribunal d'arbitrage. »

A ce propos, le maréchal Fayolle dit à la *Chicago Tribune* :

« Il est exact que nous leur avons interdit de construire des engins de guerre, mais nous leur avons laissé le droit de construire autant d'avions commerciaux qu'ils le voudraient. Chacun sait que ces machines peuvent être facilement transformées, en quelques heures, en avions de bombardement. Six heures après la prochaine déclaration de guerre, — peut-être même dans un délai moindre, — Londres et Paris seraient saupoudrés de bombes par ces escadrilles de commerce. De même, nos usines et nos chemins de fer seraient bombardés.

1. Les autorités entravent les investigations de la Commission de contrôle. Elle doit visiter les usines par surprise pour y découvrir la fraude. On transporte les pièces et les preuves du délit d'un bâtiment dans l'autre, entre deux visites quotidiennes de la Commission. On cache des magnétos jusque dans les cabinets des écoles primaires. 300 moteurs sont découverts dans les caves d'une brasserie.

lisent le nouvel avion, sans toile ni bois, tout entier métallique et qui n'a plus besoin de hangar. C'est l'invention parfaite, s'il en fut, au point de vue militaire et la mise au point de l'ex-avion de bombardement (type 1920) à ailes de métal. Les « avions d'étude » sortent de tous les ateliers. Tout avion civil peut devenir chasseur, combattant, photographe ou bombardier, en moins d'une heure. Les avions postaux peuvent plafonner à 7.000 mètres. Le personnel est savamment éduqué par les soins de la *Luftflottenverein* et de ses associations locales, en contradiction de l'article 177 du traité [1]; métallurgistes, financiers et techniciens collaborent passionnément, avec l'argent des puissants cartels de Hambourg et de Brême *(Deutsche Luftrederei, Lloyd Luftdienst)*. On payera volontiers 25 millions de marks, — indemnité complémentaire pour le matériel aéronautique non livré, — puisqu'on a licence de pousser intensivement la production d'appareils neufs, tel ce magnifique monoplan métallique de 250 chevaux, à quatre moteurs Maybach, que vient, par infortune, de saisir la Commission de contrôle aéronautique. On a les coudées franches pour l'aviation civile commerciale... militarisable [2]. Paris n'est qu'à 400 kilomètres du Rhin. A combien de « minutes » en sera-t-il dans quelques années? « Multiplions nos appareils, dit l'Allemagne. Qu'importe la dépense! Notre avenir est dans le ciel. »

C'est peut-être parler trop tôt. Les Alliés, enfin conscients du péril, font un effort pour « juguler l'aviation civile allemande ». Elle est réduite à 150 appareils environ, et ses constructions futures seront soumises à des exigences techniques qui les rendront, — si elles sont appliquées, — inoffensives au point de vue militaire [3]. « Il ne

1. Les agents de police eux-mêmes prétendaient avoir leur aviation. Le 31 décembre 1920, la Conférence des Ambassadeurs a maintenu l'interdiction, pour la police allemande, de posséder un matériel d'aviation.

2. « Le 27 mai, des aéroplanes bombardèrent les lignes polonaises dans les secteurs de Rosenburg et d'Annaburg. Les bombes ont fait explosion dans des villages derrière le front et ont provoqué une panique. » (*L'Information*, 29 mai 1921.)

3. La Conférence des Ambassadeurs a décidé que la totalité du matériel d'avia-

nous reste qu'à créer en France un ministère de l'aviation », demande le doyen des aviateurs, Clément Ader[1].

En vain, nous occuperions les têtes de pont, la Ruhr, les rives du Rhin et tout ce que nous voudrions en Germanie, cela ne les empêcherait pas d'organiser en secret, même ouvertement, *leur* future et immense armée aérienne; et cela avec un acharnement croissant, attendu que nous négligeons de préparer la nôtre.

. . . .

N'hésitez plus, Monsieur Briand, même si M. Lloyd George se réservait, en objectant que nos projets rétréciraient trop l'importance de la Manche, tandis qu'il souhaiterait l'élargir.

Donnez à la patrie *l'aviation intégrale* dont elle a besoin pour exister ! Ce qu'elle vous demande impérieusement c'est :

Un ministre de l'aviation militaire, avec un sous-secrétaire d'État pour l'aviation commerciale;

Puis, *l'inscription aviatrice*, à l'instar de l'inscription maritime;

Et, immédiatement après, *l'organisation d'une formidable armée aérienne.*

C'est un noble vœu dont il est, un instant, délibéré au Conseil des ministres. Il se manifeste au moment où l'Allemagne enregistre un premier succès appréciable dans la recherche de « l'avion sans moteur ». Les *planeurs*, à Aix-la-Chapelle, se tiennent dans l'air pendant cinq minutes. Nous essayons de donner, nous aussi, une solution à ce passionnant problème. Nous y laisserons-nous devancer? Qui pourrait dire quelles possibilités pratiques résident, pour l'avenir, dans ces premières tentatives? Rien n'est à négliger. Si nous savons être énergiques, les oublis du traité de Versailles peuvent être réparés. On en juge, le 21 octobre, par ce fait que, pressé de céder, le gouvernement allemand « consent à livrer aux Alliés tous les aéroplanes qui ont été construits en Allemagne depuis la mise en vigueur du traité; cette constitution

tion allemand existant, contrairement aux décisions de Boulogne, serait confisquée ou remise à la Commission de contrôle aéronautique interalliée. Ce matériel comprend : d'une part, le matériel militaire, d'autre part, 25 % du matériel classé comme civil, qui serait remis aux Alliés. Le reste du matériel civil serait rendu en toute propriété à l'Allemagne dès qu'elle sera autorisée à reprendre la construction du matériel d'aviation. (*Le Temps*, 24 juin 1921.)

1. Lettre au président du Conseil, le 10 juin 1921.

d'une aviation civile étant considérée par les Alliés comme une violation des clauses. Il est en outre interdit à l'Allemagne de construire de nouveaux appareils, jusqu'à ce que la livraison des avions en question ait été effectuée et constatée par la Commission de contrôle interalliée [1] ».

Mais saurons-nous tenir la main à ces prudentes prescriptions ?

1. Le *Temps*, 21 octobre 1921.

CHAPITRE XI

L'ALLEMAGNE ÉCONOMIQUE

« Le temps n'est plus où quelques hommes discutaient entre eux les problèmes de la politique et réglaient le sort des nations. Dans la dernière guerre, les peuples ont été engagés tout entiers. Les paiements que l'Allemagne nous doit ne sont pas de ceux qu'un État peut faire avec de l'or ou des liasses de billets : il s'agit de sommes si grandes qu'elles épuisent la capacité d'un peuple entier, fût-il, comme le peuple allemand, le plus prospère et le plus riche. Il n'appartient à aucun gouvernement de livrer les milliards par centaines. Ce n'est pas l'œuvre d'un gouvernement, mais d'un peuple, de travailler pour se libérer d'une dette semblable. Il faut que tous les Allemands se vouent à cette tâche, comme ils se sont voués, pendant quatre années, sous l'uniforme gris, à creuser des tranchées et à se battre. »

([illegible], in *Revue hebdomadaire*, 16 avril 1921.)

Pour la période septembre 1920-novembre 1921, l'étude de l'Allemagne économique, dans ses rapports avec le traité de paix, nous est fort simplifiée par l'examen préalablement fait de la vie politique allemande, de la question des indemnités, voire même de la question des armements. Le terrain se trouve déblayé devant nous et la forêt est largement ébranchée où nous aurions dû nous guider dans la plus extrême confusion, si nous n'avions déjà tracé plusieurs larges voies qui nous permettront d'avancer avec aisance dans le domaine économique. C'est qu'en réalité, ce domaine projette dans tous les autres de vastes enclaves, si parfaitement insérées dans les domaines adjacents qu'il est souvent bien difficile de délimiter de justes bornages. On a vu que le traité, d'abord inexorable sur le fait des paiements en argent et à dates précises, a

évolué vers la possibilité de ces paiements en nature, sans lesquels les Alliés couraient le risque de ne voir jamais s'acquitter le vaincu. Le paiement en nature n'est pas, — on pourrait presque dire n'est pas encore, — le seul à percevoir; les espèces sont prévues pour l'avenir, comme moyen de remboursement des dommages et comme indemnités : on ne renonce pas à cette contribution, on continue à en fixer les échéances. Mais, il s'est produit un fait capital dont nous aurons à signaler, en détail, l'importance : l'accord Loucheur-Rathenau a, indirectement mais certainement, retouché le traité, l'a conduit sur le plan économique et, sans qu'on puisse rien affirmer concernant sa valeur dans l'avenir, on peut croire, alors, qu'il a apporté, pour le règlement de la paix, des possibilités mal prévues à Versailles, capables, éventuellement, d'interprétations et d'extensions considérables.

Les questions économiques devenant dès lors étroitement, et plus étroitement que jamais, liées à nos droits de créanciers, il est évident qu'à les considérer, nous pouvons épargner au lecteur bien des détails qui seraient des redites. Néanmoins, ce chapitre XI garde dans notre œuvre une importance essentielle et l'on pourrait nous reprocher de trop le réduire, si nous ne lui donnions pas tous les développements qu'il comporte.

* * *

En fin septembre 1920, les délégués allemands, à Bruxelles, sont venus dire : « La situation économique du Reich est désespérée. » Pourtant, le sous-secrétaire d'État aux Finances, Bergmann, a consenti que « l'Allemagne retrouve lentement le chemin de l'ordre et qu'on y constate un renouveau de l'ancien esprit travailleur». Nous en étions avertis par des observateurs attentifs, tel le sénateur R.-G. Lévy, qui écrivait alors : « Nous avons l'impression que le peuple allemand organise une sorte de conspiration pour faire le silence autour des chiffres de sa

production, afin d'apitoyer l'étranger... » Cette méthode de l'apitoiement ne sera pas abandonnée dans la période qui nous occupe : ce sera même l'une de celles dont on jouera avec le plus de talent. « Que pouvons-nous faire, se lamentera-t-on, le 16 octobre 1920, avec 131 milliards de dettes ? » (Dette de l'Empire à une échéance indéterminée et dont la presse nationaliste s'empresse de grossir la dette générale, afin de faire mieux entrer dans les esprits l'idée de l'insolvabilité de l'Allemagne) [1].

Par de tels arguments et par d'autres, on veut démontrer la pauvreté de la nation, justifier ses retards de livraison, pour le charbon notamment, dont nous devons recevoir 1.550.000 tonnes par mois [2]. Quand nous disons : « Payez ! », on répond : « Aidez-nous à nous relever. » Déjà, on nous suggère l'hypothèse de cette faillite allemande qui sera bientôt un des *leitmotiv* de la résistance. Quelques Allemands, — *rari nantes*, — estiment ces procédés ridicules. « Les moyens, par lesquels nos hommes d'État essaient de prouver que le fardeau des réparations est intolérable, sont extraordinairement grossiers. » (M. Alfred Lansburg, financier, rédacteur de *Die Bank*.) On n'en continue pas moins de crier à la *Kapitalnot*. Au printemps, le mark a monté, et les exportations, conséquemment, se sont ralenties d'autant qu'elles furent chargées de taxes trop élevées. Or, les industriels étaient largement approvisionnés en matières premières achetées à l'étranger. A échéance, ils ont dû payer avec le mark relevé. Essayant de vendre leurs produits à l'intérieur, ils ont échoué pour cause de cherté. Aussi, nombre d'indus-

1. L'*Avenir*, 19 octobre 1920. Cette somme étant consacrée à indemniser les Allemands ayant des biens à l'étranger, de la confiscation de ces biens et les compagnies de navigation de la perte de leurs navires. Ces créances étaient comptées à la valeur de 1914 en marks-or. L'Allemagne, avant de les payer, en déduirait les impôts de guerre, d'accroissement de la fortune et de détresse de l'Empire : ainsi le chiffre de 131 milliards serait sensiblement réduit.

2. Premier semestre de l'année 1920, production du charbon de terre en Prusse : 686.000 tonnes au lieu de 639.000 pour la même période en 1919. Nombre d'ouvriers en 1919 : 96.000; en 1920, 128.000. L'augmentation de production, en 1920 sur 1919, s'élève à 23 % (Rhénanie-Westphalie), 28 % (Haute-Silésie), 13 % (Allemagne centrale).

triels souhaitent une nouvelle baisse du mark : elle se produit, mais aussitôt la trésorerie du Reich s'inquiète. Il faut payer des céréales, des graisses, à l'étranger pour 1.500 millions de florins, dans les douze mois à courir du 15 août 1920. Comment acquitter cette somme avec un mark déprécié ? Il faudra donc fabriquer l'équivalent, en papier. D'où élévation du prix de la vie, réclamations de plus hauts salaires par les ouvriers, élévation de prix des denrées, et arrêt à l'exportation, puisque l'étranger reculera devant les nouveaux prix : cercle fatal. De ces arguments, on ne manque pas de faire état, pour nous prouver les « sombres difficultés » de l'Allemagne. Certes, une situation si confuse est à considérer, mais nous ne pouvons ignorer la présence des capitaux allemands à l'étranger, ni les bénéfices considérables réalisés par de grandes entreprises allemandes[1]. Nous savons que le Reich pro-

1. La Société *Phénix* (mines) déclare, le 4 octobre 1920, un bénéfice net de 47 millions, contre 2 millions pour l'exercice précédent. Elle distribue des dividendes de 20 %. — Les *Tubes Mannesmann*, de Dusseldorf, le 30 octobre, reconnaissent un bénéfice brut de 104 millions contre 26 pour l'exercice antérieur : le capital est de 86 millions de marks. — Les *Lamineries de Westphalie* (groupe Stinnes) réalisent un bénéfice brut de 21 millions contre 3 millions précédemment. — Le 18 décembre, les *Usines Krupp* déclarent un bénéfice brut de 159 millions de marks, contre 11.700.000 en 1919. Le bénéfice net est de 79.500.000 marks. — A cette date, la *Compagnie de navigation Hamburg-Amerika* a l'intention d'augmenter son capital de 100 millions de marks, ce qui le portera à 285 millions de marks. — Krupp, en janvier 1921, fait savoir que le nombre de ses ouvriers a augmenté de 30 %. — Les gants de fabrication allemande sont importés à profusion sur le marché britannique.

Extrait de la statistique du port de Hambourg :

Mouvement des navires de mer à Hambourg en 1919. — Entrés : 2.234 navires (ensemble 1.543.000 tonnes nettes). Sortis : 2.706 navires (ensemble 1.450.000 tonnes nettes).

Mouvement en 1920. — Entrés : 4.880 navires (ensemble 4.537.000 tonnes nettes). Sortis : 5.150 navires (ensemble 4.381.000 tonnes nettes).

Communiqué de l'agence rhénane d'information, en janvier 1921 :

« Il s'était formé pendant la guerre, sous les auspices du gouvernement allemand, une société au capital de 500.000 marks chargée d'alimenter en matières textiles les manufactures de l'intérieur, ainsi que celles de la coalition et de certains pays neutres. A l'armistice, elle s'est transformée en compagnie privée qui continue ses affaires avec les filateurs allemands et avec l'étranger. Elle vient de s'annexer un bureau chargé des achats de coton brut et prend une extension formidable. A l'heure actuelle, ses magasins renferment pour 60 à 100 millions de marks de marchandises et ses crédits s'élèvent à 1 million de marks. »

Le 13 janvier 1921, la *Deutsche Uberseeische Bank* verse à ses actionnaires 30 % de dividende, au lieu de 6 au précédent exercice.

Recommandation du Reichsverband de l'Industrie, à Berlin, en janvier 1921 :

« Un *Verband* qui nous est affilié attire notre attention sur les conséquences désastreuses que peuvent avoir pour nous à l'étranger nos rapports trop optimistes

duit plus qu'il ne consomme, nous apprécions sa fortune en immeubles et outillages; on construit, dans la grande

sur notre situation économique. Nous faisons surtout allusion à la publicité que l'on donne aux dividendes élevés, à la possibilité de trouver des débouchés à l'étranger, à un relèvement général de nos affaires, etc., etc. La question est d'autant plus d'actualité que, dernièrement, un ministre allemand se plaignait des commentaires que la presse étrangère faisait sur les chiffres élevés des dividendes allemands. Aussi nous prions le *Reichswirtschaftministerium* de tenir compte de nos observations et particulièrement dans la rédaction du bulletin qu'il publie : *Mitteilungen aus den Wirtschaftsministerium*. Les nouvelles publiées par les divers ministères allemands sont lues à l'étranger avec une grande curiosité et beaucoup d'attention. Des déclarations quelque peu imprudentes peuvent inciter nos anciens ennemis à prendre certaines mesures qui gêneraient énormément le développement de nos affaires, sans parler des conclusions que la presse s'empresserait de tirer sur la capacité de paiement d'indemnités de l'Allemagne. »

Die Bank, le 25 janvier 1921, signale que les banques allemandes ont bénéficié d'apports de capitaux s'élevant à 7.975 millions de marks pour les *onze premiers mois* de l'année 1920, contre 1 million pour la même période en 1919. Les augmentations de capital des sociétés financières ont atteint 6.402 millions contre 300 millions en 1919. La création de sociétés nouvelles a absorbé un capital de 1.573 millions. Parmi les sociétés bénéficiaires de ces apports de capitaux, l'industrie métallurgique figure pour 1.364 millions de marks, l'industrie minière pour 771, l'industrie électrique pour 663, l'industrie chimique pour 585, les affaires d'alimentation pour 511, les banques pour 1.067 millions. — La fabrique des *Produits Bayer* distribue, en janvier, un dividende de 18 %. La grande fabrique des *Papiers de Reisholz* fournit le même dividende. — Le 1er mars 1921, Hugo Stinnes acquiert les usines métallurgiques de Castiglione pour 1.500.000 livres sterling. — En janvier 1921 (relevé du 1er mars), les caisses d'épargne allemandes ont encaissé 1.600 millions d'excédents. — Le nouveau port fluvial de Berlin a un développement de quais de plus de 2 kilomètres et 16 de voies ferrées. Les magasins à grains ont 10 étages et contiennent 29.000 tonnes. — Le 16 mars, le Reichstag vote un projet de loi pour indemniser les firmes de navigation allemandes : 4 milliards 700 millions de marks sont alloués pour la construction de 2.500.000 tonnes.

La Porzellanfabrik, de Hohenberg-sur-l'Eger, augmente son capital de 4 millions. La Deutsche Industrie und Handelsvereinigung Aktiengesellschaft, de Berlin, de 4 millions également. La Magdeburger Werkzeügmaschinenfabrik porte le sien de 5 à 10. La Waggon und Maschinenfabrik, de Bautzen, l'augmente de 3,5. Les Konsolidierten Alkaliwerke Westeregeln veulent émettre 30 millions de marks d'obligations et 8 de nouvelles actions. Le groupe Stinnes achète à la société italienne Fiat 200.000 actions de la société autrichienne Montana au prix de 1.000 marks l'action. La Bonner Bergwehrs und Hüttenverein porte le sien de 3 millions à 6,6. La Geestemünder, de 2,5 à 5. La Weserwerke Kakao und Schokolade fait un appel pour 3 millions et demi de fonds nouveaux. — Dividendes versés par diverses sociétés : 18 % aux Vereinigten Schuhfabriken Berneis-Wessels; 14 % à l'Hydrometer Breslauer Wassermesserfabrik; 24 % à la Braunkohlen und Brikettwerke Roddergrube; 30 % à la Hartwig und Vogel de Dresde; 25 % à la Stralauerglashütte; 25 % à la Sowag (Sæchsische Ofen und Wandplatten Werke); 25 % à la Lange de Hambourg; 15 % à l'Usine de ciment de Schwanebeck; 24 % à la Linke Hofmann Werke de Breslau; 20 % à la Federstahlindustrie de Cassel; 15 % à la Hüta Hoch und Tiefbau de Breslau; 7 % seulement à l'Aktiengesellschaft für Rheinisch Westfælische Industrie; 12 % à la Handelsbank de Berlin, etc.

(Suppléments commerciaux du *Berliner Tageblatt*, 15 et 16 mars 1921.)

Le 1er avril, Stinnes fait lancer à Hambourg son navire *Ludendorff* (12.000 tonnes). — L'État accorde à la municipalité de Berlin une subvention de 300 millions pour l'achèvement de la voie nord-sud du Métropolitain :

« Depuis longtemps, il ne se passe pas une semaine sans que le public allemand n'apprenne quelque nouvel exploit de M. Stinnes : tantôt, M. Stinnes prend une participation dans une société de docks suédois, tantôt il devient le maître de toute

cité hanséatique, des navires, en grand nombre. L'excédent des dépôts sur les retraites dans les caisses d'épargne a été de 4.940.000.000 de marks pour les huit premiers

une série de bains de mer allemands; à Hambourg, il fonde un comptoir d'exportation universel; en Prusse orientale, il s'empare de la construction de machines; son dernier exploit est l'acquisition de la Société autrichienne « l'Alpine ».

« On vient d'apprendre qu'il cherchait à s'entendre avec Lénine au sujet de concessions en Russie. Aucune préoccupation, même nationale, ne le gêne. »

(Le *Vorwaerts*, 8 avril 1921.)

M. Edmond Rumpler, directeur d'usines, achète aux États-Unis, et paye comptant, des machines et des marchandises pour 1 milliard 350 millions de *francs* (25 avril).

La Société d'Alten (capital 9 millions) distribue 16 % de dividende contre 10, l'année dernière. La Société Bennigsen (1.200.000) donne 25 % contre 12. La Société Frankenthal (27.600.000) donne 14 % contre 0. La Société Froebeln (4.500.000) donne 22 % contre 17 1/2. La Société Glauzig (15 millions) donne 25 % contre 18. La Société de Halle (15 millions) donne 23 % contre 20. La Société de Magdebourg (5 millions) donne 20 % contre 12. La Société Neuwerk (4.500.000) donne 24 % contre 16 2/3. La Société Offstein (9.300.000) donne 28 % contre 13. La Société Neustadt (750.000) donne 20 % contre 10. La Société de Stettin (7.200.000) donne 25 % contre 15.

(*Die Deutsche Zuckerindustrie*, mai 1921.)

En mars 1921, l'Allemagne a importé d'Amérique plus de coton que n'en ont importé les autres pays du monde, soit 105.788 balles exactement. Sa production en lin est alors 5 fois plus grande que celle de 1914.

Hugo Stinnes dirige, à l'heure actuelle, 1.340 compagnies dont le capital représenté une somme évaluée à *vingt-trois milliards trois cent cinquante millions de francs*. Il possède 290 usines, 230 mines de charbon, 160 banques, des hôtels, presque tous les journaux influents, des fabriques de papier, des usines de produits chimiques, etc.

(*L'Opinion*, 16 juillet 1921.)

Les grandes banques allemandes traversent sans exception une période de prospérité telle qu'on n'en connût jamais dans l'histoire de la banque allemande. Le chiffre d'affaires, même celui des établissements qui n'ont pris aucune extension, a été en moyenne doublé au cours de l'année dernière, et il se trouve décuplé par rapport au chiffre d'avant-guerre.

Les dépôts gérés par les banques s'élèvent, fin 1920, à plus de 62 milliards de marks... alors qu'ils s'élevaient à environ 37 milliards l'année précédente et à 4 milliards 8 en 1913. Les fonds, dont les banques tirent bénéfice, ont donc augmenté de 1.200 % en sept ans et, comme en regard, l'accroissement du capital nominal n'est que de 57 %, il en résulte un pourcentage de bénéfices si élevé que les banques, dans l'établissement de leur bilan, sont obligées de recourir à tous les artifices pour ramener ces bénéfices à une mesure décente.

(*Die Bank*, numéro de juillet.)

D'après l'ancien directeur du Nord-Deutscher-Lloyd, M. Heinecken, la production allemande annuelle doit atteindre sous peu 700.000 à 800.000 tonnes, ce qui représenterait 200.000 tonnes de plus qu'avant la guerre. Si les prévisions de M. Heinecken sont exactes (et elles doivent l'être), l'Allemagne aura, avant cinq ans d'ici, une marine aussi puissante que celle qu'elle possédait en 1914.

(*Moniteur de l'exportation*, août 1921.)

La Neckar-Aktiengesellschaft de Stuttgart fait un emprunt garanti par le Reich allemand pour la construction du canal du Neckar, qui coûtera 2 milliards de marks. Cet emprunt rapportera net 5 %.

Au cours des six premiers mois de 1921, 24 nouveaux bâtiments de commerce, jaugeant ensemble 142.000 tonnes, ont été construits à Hambourg. — Résultats pour les six premiers mois de 1921 de la pêche maritime en Allemagne : mer du Nord, 65 millions de kilos de poisson, valant 168 millions de marks; mer Baltique,

mois de 1920. Nous ne pouvons guère nous laisser attendrir par les chiffres de Dernburg, établissant que la guerre a réduit de 60 % la fortune allemande, par la dépréciation des usines, des maisons et des routes, « alors que la diminution de la fortune nationale française n'est que de 8 % » (!) Et comment accueillir comme parole d'évangile les propos de M. Urbig, directeur de la Disconto-Gesellschaft : « Limitez les frais d'occupation dans les pays rhénans, restituez-nous une partie importante de notre flotte marchande. » Quand l'Allemagne crie : « J'ai faim ! », nous lui montrons ses statistiques d'abats, de 1913 à 1918 :

Bêtes abattues.	Bœufs.	Taureaux.	Vaches.	Veaux et jeunes bœufs.
1913.........	519.126	498.636	1.639.262	4.976.195
1914.........	546.330	575.761	1.619.932	4.639.897
1915.........	458.016	621.755	2.220.742	6.223.434
1916.........	398.896	396.884	1.438.122	3.551.666
1917.........	456.096	599.230	1.851.466	1.924.071
1918.........	419.321	552.495	1.647.334	3.770.208

Et nous lui mettons sous les yeux l'état de son cheptel au 1er juin 1920 :

Bêtes à cornes, 1er mars 1912 : 16.444.723; 2 juillet 1919 : 16.381.605; 1er juin 1920 : 16.981.522 têtes.
Moutons (respectivement aux mêmes dates) : 6.241.726; 6.162.794; 7.021.342.
Porcs : 8.610.796; 9.430.268; 11.656.813.
Chèvres : 5.781.750; 4.679.419; 4.967.537[1].

18 millions de kilos vendus 52 millions de marks. La pêche au hareng produit 13 millions de kilos valant 26 millions. Total : 96.000 tonnes de poisson qui ont rapporté 246 millions de marks. Les marins d'eau douce n'ont pas chômé : dans le seul lac de Constance, les filets ont ramené 102.000 kilos de poisson valant 1.824.000 marks. — La gare de Stettin va être transformée en gare de grand trafic, annonce-t-on le 12 octobre. Cette très onéreuse entreprise sera mise en œuvre sous peu, malgré le déficit de l'exploitation des chemins de fer.

1. Le 18 octobre, le ministère de la Reconstruction allemande mettait la dernière main à un mémoire pour prouver à l'Entente qu'il était impossible de livrer les quantités de bétail prévues au traité de paix, notamment les vaches laitières dont nous réclamons 810.000. Nous n'en avons encore « touché » que 65.560. La thèse allemande est soutenue, le 2 novembre, à la Chambre des Communes, par le germanophile lieutenant commandeur Kenworthy, et refutée aussitôt, en France, par une note du ministre des Régions libérées établissant que la situation du cheptel allemand est plus brillante que celle du nôtre, et rappelant que

La déclaration du président de la Compagnie générale d'électricité, M. Walter Rathenau, nous laisse sceptiques : « L'Allemagne consomme actuellement ses derniers tissus de réserve, ses dernières graisses. Son épiderme s'écaille et s'en va. L'industrie, malgré ses bénéfices, use ses machines essentielles. » A certains égards, il n'est peut-être pas très loin de la vérité, mais il l'approche bien davantage, quand il dit :

Il est possible d'organiser rationnellement ce travail, d'en tirer des ressources qu'elle supporterait. Tant que le travail allemand n'a point de but, ignore ses tâches précises, il reste encore médiocrement productif. Il serait urgent qu'on délimitât ces tâches, qu'on tentât d'estimer le rendement du travail allemand, de le financer, d'intéresser l'étranger et les neutres à cette opération destinée à libérer progressivement l'Allemagne à l'égard de ses créanciers.

Ce qui est certain, ce qui nous retient de croire à la « complète détresse » de l'Allemagne, ce sont ces signes probants : « La récolte en fourrage a été excellente », (déclaration du ministre Hermes, novembre 1920) ; la récolte en céréales a été très satisfaisante :

	(En tonnes) 1920.	1919.
	—	—
Blé d'hiver	1.061.407	1.094.022
— d'été	229.721	157.474
Seigle d'hiver	71.918	54.032
Orge d'hiver	137.668	150.921
— d'été	959.638	901.212
Avoine	3.273.860	3.022.166
Pois	143.382	92.368
Haricots	118.475	86.806
Pommes de terre	20.435.547	14.902.403
Betterave à sucre	6.071.702	4.642.204
— fourragère	12.077.271	10.176.685

(*Statistische Korrespondenz.*)

l'invasion nous a coûté 835.000 bovins. Les journaux allemands publient des articles aux titres émouvants : « La détresse de nos enfants. Sauvez les petits ! Nos enfants meurent ! » La *Gazette de Francfort* reconnaît qu'on a le tort d'abattre trop de vaches laitières en Allemagne, pour ne pas les livrer aux Français. Le 1er décembre, l'Allemagne autorise la reprise des exportations de lait à destination du Danemark.

« La marine de commerce allemande renaît. » *(Kolnische Zeitung.)* « Il faut donner le goût de l'épargne au peuple allemand. » (Congrès des banquiers, à Berlin, novembre 1920.) « Dans la première quinzaine de novembre, le nombre de tonnes extraites par jour, dans la Ruhr, s'éleva à 312.000 contre 300.000 en septembre. L'approvisionnement en vivres et en vêtements des mineurs a fait des progrès appréciables. » (Discours du ministre de l'Économie publique Scholtz, au Reichstag, 29 novembre.) L'aviation commerciale, nous l'avons vu, se développe intensément.

Il apparaît vraiment singulier, nous apprend M. Lansburg, que l'Allemagne ne soit pas en état d'importer la quantité relativement faible de céréales étrangères qui assureraient à sa population du meilleur pain... Cela semble encore beaucoup plus étrange quand on voit exposées, dans les rues des villes et des villages allemands, et accumulées dans les boutiques, par exemple, des quantités de chocolat fabriqué avec du cacao *sud-américain*, et qui indiquent une *consommation très supérieure à celle d'avant-guerre*. L'étonnement augmente quand on examine les vêtements de la population allemande, à la ville et à la campagne. Jamais encore le luxe n'a été poussé si loin en ce qui concerne les chaussures, dont la plus grande partie est faite avec du cuir exotique. On ne constate nulle part, bien au contraire, pénurie de linge fait avec du coton *américain*, ni de vêtements de dessous fabriqués avec de la laine *provenant de l'Australie et de l'Argentine*... On peut à peine imaginer un apprenti de seize ans sans sa cigarette *anglaise*. La prétendue disette de benzine et de caoutchouc n'empêche pas qu'il n'y ait aujourd'hui, à Berlin, environ deux fois plus de magasins de vente d'automobiles qu'avant la guerre. Le nombre des parfumeries, des magasins de comestibles, des cabarets *chic* ne permet pas de conclure à une diminution quelconque de la consommation des articles de luxe *étrangers*. Or, *comme tous ces articles ne nous sont pas livrés à crédit*, mais *sont payés par nous avec du travail allemand*, il faut bien que les choses n'aillent pas si mal qu'on le prétend en ce qui concerne la capacité de production de l'Allemagne.

(*Die Bank*, novembre 1920.)

Est-ce bien le moment pour l'Allemagne (15 décembre) de se refuser à payer les sommes dues, pour ce mois, aux offices de compensation fonctionnant en Angleterre, à Strasbourg et en Belgique ? Ce sont là des obligations d'avant-guerre, et dont l'article 296 du traité spécifie l'acquittement indiscutable. Or ,on joue, une fois de plus sur les mots, et l'on prétend différer *sine die* le paiement

de 700.000 livres sterling, de 24.706.000 francs (Alsace-Lorraine) et de 2 millions (Belgique). On dit espérer une modification de la procédure des paiements mensuels. Entre particuliers, cette attitude appellerait une déclaration de faillite. Que dit l'Allemagne pour se défendre ?

A la suite de la dépréciation du mark, la somme de marks-papier à employer chaque semaine, pour effectuer le paiement des vivres indispensables, a dépassé le chiffre susmentionné de 700 millions. Pendant l'ensemble de l'exercice s'étendant depuis le 15 août 1920 jusqu'au 15 août 1921, la seule importation des vivres contrôlée par le gouvernement demande, en dehors des avances accordées à valoir sur la livraison de charbon, une somme de : marks-or 3 milliards. En basant le calcul sur une cote du dollar de 70 marks, cette somme de marks-or représenterait une somme de marks-papier d'environ 51 milliards, c'est-à-dire d'environ 1 milliard par semaine. Il est absolument impossible de placer, sur les marchés de devises à l'étranger, des sommes tellement exorbitantes de marks. C'est pourquoi il faudra, en tout état de cause, forcément réduire le programme des importations qui avait été fixé en ne visant que le strict minimum des besoins. Mais, dans le cas où les versements destinés pour les transactions de compensation s'y ajouteraient, le programme s'effondrerait complètement.

(Note du 19 novembre 1920.)

On néglige d'ajouter que, pourtant, on encaisse des devises étrangères, des dollars, des florins. On ne tient pas compte des ressources perdues pour le Reich, du fait de sa négligence à se faire livrer les céréales par les cultivateurs, ce qui l'oblige à importer excessivement [1]. On sait bien trouver de l'argent quand le ministre des Postes décide (30 décembre) la construction d'un réseau téléphonique souterrain qui réunirait les grandes villes de l'Allemagne et permettrait d'obtenir les communications en quelques minutes. Ce réseau coûterait 5 milliards de marks. On en parle très sérieusement, sans avoir peur de la somme, échelonnée sur quatre ans.

A Bruxelles, les Allemands rééditent leur programme : « Faites-nous travailler, nous vous paierons. » C'est la

1. Les livraisons laissent beaucoup à désirer. Le service des céréales du Reich n'a pris possession, jusqu'au 1er décembre 1920, que de 651.288 tonnes de céréales à pain, au lieu de 1.117.000 tonnes l'an dernier. *(Mouvement dans l'assemblée.)* Les livraisons d'octobre se sont élevées à 240.000 tonnes, contre 740.000 en octobre 1919.

(Déclaration du ministre Hermes au Reichstag, 6 décembre.)

thèse des prestations en nature : elle fera son chemin. Le but de nos débiteurs est de donner une extension plus grande aux méthodes qui ont permis aux nations alliées et associées de recevoir, depuis la mise en vigueur du traité, les produits dont le tableau suit :

ARTICLES	ÉTATS-UNIS	Gde-BRETAGNE	FRANCE	ITALIE	BELGIQUE	JAPON	LUXEMBOURG
Charbon (tonnes)			14.210.582	1.618.534	1.401.626		588.098
Sulfate d'ammoniaque (tonnes)			19.000				
Bateaux (tonnes brutes)		1.477.839	166.924	124.001	15.831	28.678	
Unités et matériel de navigation fluviale (tonnes)			36.730		2.000		
Animaux (têtes)			207.943		152.233		
Semences (kilos)			6.501.310	200	301.078		
Matières colorantes (kilos)	1.300.143	3.113.802	3.172.632	1.760.810	1.190.375	250.062	
Produits pharmaceutiques (kilos)				39.581	12.385	5.855	
Matériel roulant : locomotives			2.653		1.918		
— — wagons			63.658		65.897		
— — camions auto.	1.314	1.242	2.200		244		
— agricole (nombre de machines et outils)			109.932		21.573		
— fixe, chemins de fer (t.)			90.000		50.000		

A ces chiffres, il faut ajouter ceux qui correspondent, pour la France et la Belgique, à l'article 238, et dont la valeur ne doit pas être portée au compte des réparations.

ARTICLES	FRANCE	BELGIQUE	TOTAL
Matériel agricole, industriel (machines)	13.546	14	13.560
— industriel (tonnes)	184.161	87.046	271.207
— roulant : locomotives	13	394	407
— — wagons	6.031	12.897	18.928

« Ce qui risque de nous faire périr, dit M. Walter Rathenau *(Gazette de Voss*, 1er janvier 1921), c'est le manque de marchandises destinées à payer l'étranger. Guérissons donc notre anémie de production, dût-on, temporairement, enfler la circulation du papier-monnaie. » Il ajoute que la fortune allemande réside surtout dans ses trente-deux milliards d'heures de travail annuel. En France, M. André Tardieu nous propose de tenter deux efforts :

Le premier est d'ordre économique : il a pour objet de fixer à l'Allemagne la politique de production (aussi bien que de restriction à l'importation et à la consommation) qui, seule, peut la rendre capable d'effectuer à la fois des paiements en nature et des paiements en espèces. Le second est d'ordre financier : il a pour but de rétablir, dans le budget allemand, les règles du sens commun et la loi du traité et devrait, en cas de résistance, aller jusqu'à la mise en faillite d'un débiteur frauduleux. Tant qu'on jouera petit jeu, tant qu'on ne regardera pas le problème dans son ensemble, tant qu'on se bornera à envoyer des listes incohérentes réclamant des livraisons au hasard de demandes fragmentaires, l'Allemagne ne paiera pas. Il y a un système économique et financier à créer.

(L'Homme libre, 22 janvier 1921.)

Les décisions financières prises par les Alliés à la Conférence de Paris font « hausser les épaules des Allemands ». *(Berliner Tageblatt.)* « Elles dépassent de beaucoup la fortune de l'Allemagne. » *(Gazette de la Croix.)* « L'Allemagne peut payer, » répond M. Poincaré dans la *Revue des Deux Mondes*.

Le développement général des exportations permettra à l'Allemagne de se procurer des ressources, à l'aide desquelles elle pourra nous payer. A mesure qu'elle exportera davantage, sa capacité de paiement s'accroîtra... Que l'Allemagne cesse de crier misère! Qu'elle ne se pose plus en débiteur insolvable! Qu'elle jette le masque de la faim et de la pauvreté!

Elle n'hésite pas à demander à l'Office du commerce extérieur des États-Unis, si l'on peut lui livrer 2 milliards de yards de drap kaki, 500.000 capotes et 500.000 uniformes; elle invite ses commerçants (7 février) à maintenir leur argent dans les banques étrangères; son Reichstag vote, le 3 février, 1 milliard 500 millions de marks pour la construction d'habitations nouvelles. Ses banques souscrivent la moitié de l'emprunt lithuanien de 60 millions de marks allemands. Elle se félicite du rendement de ses impôts. « L'impôt en faveur de la détresse de l'Empire accuse 393 millions de plus-value; l'impôt sur les contrats de sociétés, 502 millions, et la taxe sur les exportations, 522 millions de marks. » *(Gazette de Voss,* 23 février.)

A ce propos, il ne nous est pas inutile de procéder à une rapide revision des questions financières depuis octobre. C'est alors qu'une conférence de banquiers et d'industriels s'est réunie pour étudier l'organisation d'un crédit en faveur de l'industrie allemande (notamment, crédits pour l'achat de vivres à l'étranger). — Le Reichstag examine un projet d'emprunt forcé, remède exceptionnel « pour éviter le glissement au régime des assignats ». (M. Havenstein, président de la Reichsbank), « ultime ressource », dit le *Berliner Tageblatt.* — Le 19 octobre, le ministre des Finances prussiennes fait, des finances de l'État, un sinistre tableau. Pour l'année, le déficit, en Prusse, est de 3 milliards de marks[1]. « L'excédent des dépenses à prévoir, ajoute-t-il, est de 15 milliards. » — En ce qui concerne le Reich, le Conseil

1. Le 21 octobre, à l'Assemblée prussienne, le socialiste majoritaire Cunow déclare que la dette de la Prusse dépasse 25 milliards et il dénonce l'évasion des capitaux.

d'Empire produit un déficit total de 67 milliards 700 millions. — Le 15 novembre, le Conseil adopte le projet de loi traitant le recouvrement de l'impôt « sacrifice à la défense de l'Empire » et de l'impôt sur l'accroissement des fortunes. — Le 2 décembre, à la Commission fiscale du Reichstag, le président de la Reichsbank propose un emprunt forcé à 40 % qui rapporterait environ 20 milliards. — Le contrôle des finances allemandes, envisagé par les Alliés à la Conférence de Bruxelles, provoque dans l'opinion une grande inquiétude. — Le 15 janvier 1921, le gouvernement allemand déclare à l'Entente qu'il « espère enrayer l'émission croissante de papier-monnaie, — 2 milliards 1/2 de marks par mois, — grâce à une meilleure rentrée des impôts[1]. Il tentera, par l'économie la plus stricte, d'endiguer l'accroissement de la dette flottante. Il émettra des bons du Trésor jusqu'à ce que la consolidation de cette dette soit possible ». — Le 1er février, le Conseil d'Empire déclare que, revision faite des comptes et y compris les crédits supplémentaires, le déficit du budget atteint maintenant 79 milliards de marks (papier). — Le 6 février, augmentation considérable des impôts sur le sucre, l'eau-de-vie, le timbre du Reich, le timbre d'assurance, les conversions d'emprunts. (Exemple : *le sucre :* accroissement de 14 à 100 marks par quintal[2].)

Entre temps, on continue à rogner les écus par tous les moyens, dès qu'il s'agit de payer. Le 26 février, nous devons réfuter la prétention du docteur Simons qui estime à 20 milliards de marks-or la valeur des prestations effectuées par l'Allemagne à notre profit. Les troupes françaises, anglaises et belges occupent Dusseldorf, Duisbourg et Ruhrort (après les propositions inaccep-

1. Le produit total des impôts et taxes s'était élevé à 4.878.000.000 en 1913-14. Il a atteint 45.202.000.000 en 1920.

2. Ce n'est là qu'une stricte énumération des faits d'ordre financier établie parallèlement à l'exposé de la situation économique. Cette nomenclature, nécessaire à la clarté de notre sujet, sera reprise, postérieurement à février 1921, dans le cours de ce chapitre.

tables qui nous sont faites à la Conférence de Londres). Les sanctions économiques produisent aussitôt un malaise dans les finances et le commerce d'exportation. La saisie des douanes s'opère sans difficultés, mais la lutte commence contre la taxe prévue de 50 %[1]. On conseille aux exportateurs allemands d'ajourner la conclusion de leurs contrats commerciaux. « La grande industrie préférera fermer ses usines, plutôt que de céder à l'oppression. » (Presse allemande.) — Pour soustraire aux taxes les unes et les autres, la Rhénanie se vide de ses marchandises et s'emplit de produits demi-ouvrés venant d'Allemagne non occupée. Le 21 mars, le Comité directeur de la Fédération Commerce-Industrie invite les chambres de commerce allemandes à ne plus acheter dans les pays de l'Entente, en même temps que le ministre d'Empire de l'Économie publique publie : « Les mesures prises contre la vie économique de l'Allemagne ne sont pas légales. » Trois jours plus tard, le Conseil économique adopte une motion invitant le ministère de l'Économie publique à :

1° Empêcher l'entrée des marchandises étrangères inutiles; 2° faciliter la sortie des marchandises allemandes pour lesquelles les offices de contrôle allemands ne servent qu'à contrôler les prix; 3° empêcher la sortie par l'ouest des marchandises allemandes dont l'exportation est interdite; 4° supprimer éventuellement la taxe d'exportation sur les marchandises encore soumises à un contrôle; 5° indemniser, au moyen des ressources fournies par les droits d'exportation, les maisons allemandes auxquelles les sanctions économiques auraient porté préjudice.

Et, comme il n'est pas de petits bénéfices, le 26, le prix des télégrammes à destination de la France est porté de 80 pfennigs à 2 marks 30 par mot. Rien n'est dédaigné de ce qui peut fournir à l'Allemagne un moyen d'esquiver la loi du vainqueur. Les commerçants hambourgeois veulent interrompre les services maritimes avec les pays

1. En fin avril, suivant l'exemple britannique, le gouvernement français saisira le Parlement d'un projet de loi établissant un prélèvement pouvant atteindre 50 % sur les marchandises allemandes importées en France « pour l'acquittement des obligations prévues par les parties VIII et IX du traité ».

alliés et intensifier le commerce avec les neutres d'Europe et de l'Amérique du Sud. Le gouvernement de Berlin décide la création d'un sous-secrétaire d'État pour les affaires rhénanes. Sa fonction occulte sera d'empêcher les exportations qui, de janvier à septembre 1920, ont été, — d'après l'Office de statistique berlinois, — de 2 milliards 710 millions (marks-papier) pour l'Angleterre, de 1 milliard 710 pour la France, de 1 milliard 480 pour la Belgique, et de 1 milliard 380 pour l'Italie. Ces effets de la campagne d'opposition se font promptement sentir. Le 10 avril, on écrit en Allemagne que, depuis l'application des sanctions économiques, les chiffres du commerce extérieur ont dépassé de 20 % ceux de l'année précédente, à même date. On observe justement, en France, que si notre pays n'achète plus en Allemagne, il devra s'approvisionner dans des pays à change élevé : nous supporterons, en fait, la charge infligée à notre mauvais payeur. Tout l'avantage sera pour l'Angleterre [1]. Pourtant, la Chambre française adopte le projet de loi à une forte majorité. Et l'Allemagne nous prévient que l'application de la taxe n'ira pas sans obstacle.

Comme il fallait s'y attendre, la réalisation pratique de la nouvelle barrière douanière élevée par les Alliés se heurte à de grosses difficultés. La surveillance de la frontière exige un personnel considérable. D'autre part, l'Entente n'a à sa disposition qu'un petit nombre de fonctionnaires parlant l'allemand. Or, comme l'a déjà annoncé la *Gazette de Voss*, il sera interdit aux douaniers allemands, par le gouvernement

1. Dès les derniers jours de novembre 1920, la Grande-Bretagne a informé l'Allemagne qu'elle n'avait pas l'intention d'exercer les droits que lui conférait le paragraphe 18 de l'annexe II de la partie VIII du traité. Les biens allemands, marchandises ou espèces, se trouvant en Grande-Bretagne ou dans ses colonies ne seront donc pas confisqués. Cette décision, qui exauce le vœu des banques allemandes, surprend considérablement la France. « C'est encourager l'ex-ennemi à la résistance. » L'industrie allemande remporte dès lors d'importants succès en Angleterre. En décembre, elle prend notamment une commande de moteurs pour 400.000 livres. Un accord anglo-allemand est signé pour la restitution des biens des ressortissants allemands en Grande-Bretagne (31 décembre). En février et mars 1921, la loi sur les 50 % a une très mauvaise presse en Angleterre. On prévoit que l'Allemagne dirigera ses produits vers les pays neutres. La loi est pourtant votée le 22 mars. Le 10 avril, le gouvernement britannique fait savoir que les Indes anglaises ont adhéré à l'accord du 31 décembre 1920. — La Belgique, elle aussi, renonce à la saisie éventuelle des biens des particuliers allemands (notification du 5 février 1921; vote du Parlement belge, le 24 mars).

du Reich, de se mettre au service des Alliés. Dans ces conditions, on se demande comment l'Entente pourra appliquer avec fruit cette sanction économique, qui nécessite la surveillance douanière d'une frontière de 500 kilomètres.

(Gazette de Cologne.)

La Bourse de Berlin, d'abord émue, se ressaisit. On annule des quantités de contrats. Le mot d'ordre est : « Boycottons ! » Les Allemands, pour briser notre loi, ont tout l'enthousiasme qui nous manque pour la faire appliquer. « C'est avec plus de résignation que d'enthousiasme que la Chambre a voté le projet de loi qui lui était présenté », écrit M. Maurice Bokanowski, rapporteur général adjoint de la Commission des finances, le 23 avril 1921, dans l'*Opinion*. Outre-Rhin, on estime que ces « vexations » ne juguleront pas l'ambition que l'on a de conquérir le monde, la facture à la main. Des milliers de courtiers allemands parcourent la terre. Suède, Finlande, Hollande sont inondées de produits germaniques. Il en va de même de la Pologne, des républiques sud-américaines, des ports de l'Extrême-Orient où l'arrivée de 1.000 barils d'indigo allemand vient de jeter la consternation dans l'industrie japonaise. Que la ligne douanière du Rhin fonctionne bien ou mal, c'est, non pas à Paris, mais à Hambourg, que l'on a raison, lorsqu'on dit (2 mai) : « Dans dix ans, la marine marchande allemande sera supérieure à celle d'avant-guerre. » Qu'au 5 mai, les Alliés signalent une recette perçue de 150 millions de marks-papier, les navires de Stinnes n'en courent pas moins les océans, sous pavillon noir, blanc, rouge. A partir du 31 mai, on interdira en Allemagne l'importation des vins français[1], malgré l'article 264 du traité, pendant que la candide France répète : « L'Allemagne paiera. » On s'arrange pour que l'entrée des lainages, draps fabriqués ou demi-fabriqués, venant de France, soit pratiquement impossible, grâce à des

1. En Allemagne, les taxes sur les boissons sont 43 fois plus faibles qu'en Angleterre et 6 fois plus qu'en France, les tarifs sur les alcools 30 fois moins élevés qu'en Angleterre et 4 fois moins qu'en France. — A Dresde, le petit [illegible] de cognac français va coûter 75 marks.

surtaxes qui constituent une mesure de prohibition. Chaque jour, on proteste contre les sanctions, par actes ou par paroles et à grand renfort d'articles. Le chancelier les qualifie de « mesures antidémocratiques ». Rathenau dit : « La guerre continue », au moment même où il va rencontrer M. Loucheur, notre ministre des Régions libérées, à Wiesbaden[1]. On fabrique de grossières imitations des produits français, et on les expédie en Europe centrale. On livre à la France du bétail atteint de fièvre aphteuse (22 juin). On proclame, pour 1921, un déficit de 9 milliards 1/4 sur les chemins de fer, afin de bien prouver que l'Allemagne est à bout de souffle. « Nous n'omettrons rien de ce qui peut mettre en lumière notre bon droit,» dit, le 30 juin, M. Rosen, ministre des Affaires étrangères, au Reichstag. On s'exaspère, en juillet, parce que l'Entente saisit 150 bateaux rhénans appartenant à Hugo Stinnes, afin d'assurer la livraison des bateaux prévue par le traité. On fait état de l'accroissement des faillites (1.573 pendant le premier semestre de 1921, contre 447 pour la période correspondante en 1920[2]).

On crie tant et si bien qu'en août, le Conseil suprême envisage et admet la possibilité de la levée des sanctions économiques, à ces deux conditions :

1° Qu'à l'échéance du 31 août le premier milliard de marks-or soit payé; 2° que des mesures, déjà acceptées d'ailleurs par l'Allemagne, soient prises pour que le gouvernement allemand, dans les pays occupés, ne boycotte pas les produits alliés par le refus de licences d'importations.

(Déclaration de M. Briand, 13 août.)

« La guerre commerciale franco-allemande sur le marché

1. L'entretien portera, d'une part, sur le programme des réparations en nature et, d'autre part, sur la possibilité de substituer d'autres ressources au prélèvement de 26 % sur le montant des exportations allemandes, qui constitue alors l'*annuité variable* à acquitter par le vaincu. — Convenons que M. Rathenau a eu le courage de déclarer que l'Allemagne devait, pour son honneur, « payer sa dette ». La première entrevue Loucheur-Rathenau n'est qu'un essai de déblayage. « Nous devons transformer les prestations en or ou devises en prestations en nature », a dit le ministre allemand.

2. Mais il y en eut 4.490 en 1914, et 5.279 en 1913 pour le même semestre!

rhénan commence à s'apaiser, » constate le *Vorwaerts*. Pourtant, les sanctions économiques ne seront pas encore levées le 15 septembre, comme il avait été prévu, les Allemands s'étant refusés à donner suite à cette décision du Conseil suprême :

L'Allemagne acceptera la constitution d'un organisme intéressé qui collaborera avec les autorités allemandes compétentes à l'examen de la délivrance des licences d'importation et d'exportation des marchandises à destination ou en provenance des firmes établies dans les territoires occupés... le seul but de cet organisme étant de s'assurer et de contrôler que le fonctionnement du système allemand n'a pas pour effet d'établir des discriminations contraires aux dispositions des articles 264 à 267 du traité de paix, en ce qui concerne les territoires occupés.

Nos douaniers resteront donc sur le Rhin comme nos soldats à Dusseldorf, malgré les récriminations de la *Gazette de la Croix :*

Le gouvernement allemand ne pouvait naturellement pas se prêter aux manœuvres consistant à lui arracher des concessions dans le domaine de la politique commerciale au moyen des sanctions qui ont été établies en leur temps pour un autre objet.

Quoi qu'il en soit, on a l'impression que l'Allemagne ne tardera pas à être moins intransigeante. On négocie. En quelques jours, l'affaire est entendue. Les sanctions seront levées le 30. Le milliard-or est payé : une commission mixte d'experts alliés et allemands est créée. N'avons-nous pas « lâché notre gage, la proie pour l'ombre »? demande l'*Echo de Paris*. Oui, si le boycottage douanier des produits français continue, quand disparaît notre barrière douanière du Rhin. Le traité stipule (art. 264 à 267) que l'Allemagne ne peut établir, dans son régime commercial, aucune différenciation s'exerçant au détriment de l'un quelconque des États alliés. Les experts y veilleront donc. Nous avons donné là une nouvelle preuve de notre bonne volonté : nous allons voir si l'on nous en saura gré. Pour le présent, la presse germanique se déclare satisfaite et marque un succès, « une première étape ».

dit-elle exactement[1]. « Ce n'est qu'une gracieuseté de plus à l'adresse du Reich, » rectifie M. Poincaré. (*Le Matin*, 4 octobre 1921.) Et il ajoute, pour l'avenir :

> La première précaution à prendre, si nous ne voulons pas que notre débiteur s'enrichisse peu à peu à nos dépens, c'est de donner au Comité des garanties les pouvoirs qui lui manquent ou de permettre enfin à la Commission des Réparations, en l'appuyant au besoin par la force, d'exercer, sur tous les biens et ressources de l'Empire et des États allemands, le privilège de premier rang que l'article 248 du traité a établi en garantie de la créance alliée. Un droit dépourvu de sanction n'est qu'une ombre insaisissable. C'est à nous de nous faire payer[2], comme c'est à nous de contraindre l'Allemagne à désarmer.

Saurons-nous tirer parti des fameux « accords de Wiesbaden », dont nous avons à considérer les débats et les conclusions ? Nous les avons vus naître, en une première entrevue Loucheur-Rathenau, au cours de juin. Un plan de travail a été établi, qui a conduit à un accord de principe sur les livraisons en nature et les prestations en travail. Des experts ont collaboré, latéralement. M. Rathenau a plusieurs fois soutenu sa thèse au Reichstag.

> Pour les hommes d'État français, ce sera un mérite d'avoir, contrairement à maintes suggestions de l'opinion publique, reconnu que ce ne sont pas des fleuves d'or venant d'Allemagne, mais seulement le travail allemand qui peut servir à la reconstruction, notamment à celle de la France, qui est un problème européen.
>
> (Reichstag, 5 juillet 1921.)

Le ministre est souvent attaqué par les monarchistes, qui le traitent de « juif soviétique de Berlin ». Il revient à la charge, explique le « mécanisme des réparations en nature ». Aux derniers jours d'août, il reprend la conversation avec M. Loucheur, pour un accord qu'on dit définitif. De l'entretien, se dégage le projet de formation de deux sociétés privées, française et allemande, devant servir d'intermédiaires entre industriels allemands et

1. Les sanctions économiques avaient été instituées le 7 mars 1921.

2. Le mark baisse alors de jour en jour. Un mois après la publication de cet article, il s'inscrira, à New-York, à 0,47, la parité étant 23,83.

sinistrés français. Entre-t-on dans l'ère des réalisations pratiques? Un nouveau statut des réparations est-il créé? L'Allemagne s'engage à admettre l'importation d'une série de produits à déterminer. Elle nous livrera, dans les huit mois, 120.000 tonnes de matériel industriel neuf, choisi par nous dans ses stocks et dépôts. Nous recevrons 62.000 chevaux, 25.000 bovins, 25.000 ovins, 20.000 ruches. On nous promet d'autres « avantages[1] ». Ce qui est net et précis, c'est que la valeur totale des livraisons pourra atteindre 7 milliards de marks-or, jusqu'au 1er mai 1926, sans préjudice des paiements en espèces. Certes, notre industrie nationale va souffrir, mais il est dit que le sinistré ne fera appel au produit allemand que s'il y trouve avantage. « C'est la subordination économique de la France à l'Allemagne, » proteste pourtant Lysis. *(Démocratie nouvelle,* 30 août[2].) Généralement, la presse allemande continue à se méfier de M. Rathenau qui lui répond, le 27 septembre, au Congrès de la Fédération de l'industrie allemande :

Les bons signés par l'Allemagne sont impossibles à mettre en circulation ; ce moyen de financer les dettes mondiales a fait faillite ; on n'accepte pas ces bons, même pour la moitié de leur valeur nominale.

La seule voie qui reste ouverte est celle des pourparlers intelligents; c'est cette voie que j'ai cherché à suivre avec la France et il ne faut pas confondre ces pourparlers avec des transactions politiques... Napoléon a dit à Gœthe : « La vie politique, c'est la destinée des peuples. » On verra d'ici peu s'il faut transformer ce mot ainsi : « Les conditions économiques sont la destinée des peuples. »

Le 3 octobre, le gouvernement du Reich procède à la ratification de l'accord de Wiesbaden. Le protocole est signé le 5, dans cette ville, par MM. Loucheur et Rathenau, au nom de leurs gouvernements respectifs[3]. « Cet accord,

1. Voir *Annexes* du tome III. Projets de forfaits de substitution.

2. A ce moment, Serbie et Roumanie songent à adopter avec l'Allemagne des méthodes de réparations en nature analogues à celles qui sont examinées à Wiesbaden. « Ainsi, dit la *Démocratie nouvelle*, les réparations vont être pour l'Allemagne une prodigieuse affaire. » « Colonisation allemande temporaire ! » s'écrient d'autres inquiets.

3. De sévères critiques furent élevées, en Angleterre, contre cet arrangement. On objecta que l'accord n'était pas conforme au traité de Versailles. Il se conçoit

déclare M. Rathenau, a pour moi toute la valeur d'un symbole. J'y vois le début de la reconstruction économique de l'Europe. » De même, signe-t-on des mémorandums annexes, entre autres le n° 2, relatif au charbon[1].

qu'un tel arrangement ne pouvait être agréé avec enthousiasme par l'Angleterre exportatrice : en cette circonstance, on alla même jusqu'à imaginer, outre Manche, la possibilité de grands trusts franco-allemands, comme conséquence de l'accord de Wiesbaden. On dit que l'arrangement Loucheur-Rathenau nous constituait un droit de priorité dissimulée. Après les signatures, la presse voulut bien pourtant reconnaître que « tout déconcertant que puisse être cet accord, quelque opposé qu'il soit aux dispositions du traité, il donne à la France ce à quoi elle a droit : la faculté de voir ses régions dévastées reconstituées de la seule façon possible. » (*Westminster Gazette*, 8 septembre 1921.)

1. L'occasion nous est opportune pour résumer ici quelques précisions sur la question charbonnière, depuis octobre 1920. A cette époque, le bruit court en Allemagne que la France livre à l'Angleterre le charbon de la Ruhr : le gouvernement allemand rassure les mineurs par un démenti. — La question de la socialisation des mines inquiète les gros industriels et Hugo Stinnes, leur « chef », qui, le 14 novembre, présente au Conseil économique d'Empire, un projet réduisant la socialisation à une simple participation aux bénéfices. La Fédération des mineurs proteste contre ce qu'elle appelle la « Stinnarisation » des mines. — Le 15 novembre, le docteur Simons, parlant à Dusseldorf, déclare que la production minière française a atteint, en charbon, son rendement normal ! Le 20, la *Gazette de Voss* pousse le cynisme plus loin encore :

« Si la France se plaint de la nécessité dans laquelle elle se trouve d'importer du charbon anglais dont les prix sont élevés, nous ne pouvons que faire remarquer qu'elle importait de même, avant la guerre, un million de tonnes de charbon anglais par mois. Les stipulations du traité de paix ne laissaient en aucune façon prévoir que la France avait l'intention de se libérer de cette nécessité avec l'aide de l'Allemagne. »

Le 28 novembre, le gouvernement allemand produit une note déclarant que, par suite de la baisse anormale du Rhin, les livraisons de charbon ne pourront pas atteindre, pour le mois en cours, les chiffres fixés par l'accord de Spa. Un autre obstacle est le manque de wagons et l'encombrement des voies ferrées en France et en Belgique. — Le 29, le ministre d'Économie d'Empire, au Reichstag, prétend que la France accumule des stocks énormes de charbon, dont elle n'a pas besoin. — Expéditions de charbon allemand en octobre 1920 : France, 1.520.334 tonnes; Italie, 272.864 tonnes; Belgique, 265.770 tonnes; Luxembourg, 158.000 tonnes (relevé publié le 30 novembre). — On signale en France de nombreuses explosions de briquettes de lignite contenues dans le charbon provenant de la Ruhr (décembre). — Expéditions de charbon allemand en novembre 1920 : France, 1.242.974 tonnes; Italie, 217.606 tonnes; Belgique, 225.351 tonnes; Luxembourg, 128.852 tonnes. — Le 6 janvier 1921, l'Allemagne fait savoir à la France que, non seulement elle est hors d'état de livrer les 2.200.000 tonnes prévues pour février et mars, mais qu'elle ne peut même pas exécuter en totalité les livraisons assumées à Spa. (La Commission des Réparations avait fait remarquer la diminution dans le total des livraisons prévues et notifié qu'à partir du 1er février les livraisons mensuelles devaient être portées à 2.200.000 tonnes au lieu de 2 millions.) — Le 19 janvier, protestation de la Fédération des mineurs allemands contre la demande de l'Entente. Les usines Krupp préviennent les ouvriers qu'elles devront chômer si l'Allemagne cède sur ce point. — Le 5 février, le gouvernement allemand propose de livrer, pendant six mois, 1.800.000 tonnes par mois. — Expéditions de charbon allemand en janvier 1921 : France, 1.069.075 tonnes ; Italie, 208.011 tonnes ; Belgique, 274.696 tonnes : Luxembourg, 130.112 tonnes. — Production du charbon allemand en février : Ruhr, 8.174.800 tonnes; Haute-Silésie, 2.811.904 tonnes. — Le 29 mars, l'Allemagne se plaint à la Commission des Réparations que la France revend une partie

* * *

Il nous reste à conclure en notant quelques « indices » (deuxième résumé) sur la situation des finances de l'État allemand depuis février 1921 :

Le budget de 1921 contient, sans compter les chemins de fer, les postes et l'imprimerie du Reich, une dépense totale de 87 milliards 1/2. Le budget ordinaire est en équilibre apparent, avec un montant de 47 milliards, mais il contient en réalité un déficit de 3.200 millions, à cause d'un chapitre qui apparaît comme recettes de l'administration générale des finances, et qui devrait comprendre des revenus provenant du relèvement d'impôts existants, de la création de nouveaux impôts et de l'élévation des tarifs de chemins de fer.

Dans le budget extraordinaire, il y a 40 milliards 1/2 de dépenses, dont 10.600 millions doivent être couverts par des recettes extraordinaires, tandis que le déficit de 29.900 millions doit être couvert par un emprunt. Mais les 10.600 millions de recettes extraordinaires comprennent 7.800 millions fournis par l'impôt extraordinaire sur les patrimoines *(Reichsnotopfer)*. Le produit de cet impôt est donc employé immédiatement à couvrir des dépenses courantes, et nous vivons sur notre capital, comme a dit le rapporteur.

Le déficit de 29.900 millions, pour lequel on demande un emprunt, est accru par les subventions de 11.700 millions pour les chemins de fer et de 2 milliards pour les postes, subventions qui doivent être prises sur les ressources générales du budget. Dès maintenant, par consé-

du charbon livré. — En avril, le *Vorwaerts* publie la liste des entreprises dont Stinnes a le contrôle. Parmi elles, figurent, rien qu'en charbonnages :

Administration des fosses Stinnes : Mathias Stinnes, Graf Beust, Ernestine, Friedrich Ernestine, Carolus Magnus, Victoria Mathias, Vereinigte Welhelm, Schwarze Junge.

Bochumer Verein für Bergbau und Gusstahl Fabrik A. G. : Emscher Friedrich, Friedrich der Grosse, Vereinigte Teutoburgia, Vereinigte Engensburg, Vereinigte Carolinen Glück.

Deutsch Luxemburgische Bergwerks A. G. : Sophia Friedricka, Carl Friedrich Erbstollen, Brickhauser Tiefbau Amatus, Raakenmulde, Glueckauf Tiefbau, Hafenwinkel, Tremonia II Krueger, Julius Philipp, Dannenbaum und Eulenbaum, Friedlicher Nachbar, Kaiser Friedrich, Prinz Regent.

Gelsenkirchener Bergwerk A. G. : Erin, Castrop, Zoltern I und II, Westhausen, Vereinigte Hambrug und Franziska, Thies, Vereinigte Rheinelbe und Alma, Stein und Hardenberg, Pluto, Monopol, Grimberg, Vereinigte Germania, Hansa, Verginigte Bonifazius, Grillo, Wilhelmine, Zeche Diergaardt. (Reproduit par *Bonsoir*, le 13 avril 1921, qui ajoute : « Le *collet* de l'Allemagne, c'est son charbon. »)

Fin juillet, la Commission des Réparations établit que les Alliés auront droit, en charbon, à la même proportion de produits classés que les Allemands, eux-mêmes, et qu'ils pourront faire des échanges pour les qualités dont ils estimeront avoir le plus besoin. — Le 16 août, la Commission réduit provisoirement les livraisons de charbon pour tenir compte d'un déficit momentané dans la production. Elle décide qu'il sera effectué, en première urgence, une livraison de 1.600.000 tonnes à la France et au Luxembourg (à répartir).

quent, le nouveau budget de 1921 comporte un déficit qu'on doit estimer à 46 milliards 800 millions de marks.

(*Le Temps*, 6 mars 1921.)

En avril, en mai, le gouvernement élabore de nouveaux projets fiscaux. Mille hypothèses inconsistantes sont publiées. — Le 24 mai, il est dit que les recettes de l'Empire (exercice 1er avril 1920-31 mars 1921) ont atteint 45 milliards 500 millions de marks. — Le 26 mai, on envisage l'achat, en marks-papier, des bijoux et objets d'or détenus par les particuliers, ainsi que des valeurs mobilières; la création d'une taxe de consommation sur le charbon, l'institution ou le relèvement d'impôts indirects. — Le 20 juin, le Conseil d'Empire vote 18 milliards de crédits supplémentaires pour l'exercice 1921. La situation devient donc : déficit total du budget de 1921, non compris les chemins de fer et postes, 49 milliards de marks. Le montant des réparations fixé par l'ultimatum, soit 3 milliards 1/2 de marks-or, représente 53 milliards de marks-papier au cours du jour. Si l'on ajoute 1 milliard 1/2 de marks (obligations de paiement courantes envers l'Entente et si l'on tient compte de l'insuffisance des exportations, on obtient : déficit total de 159 milliards de marks-papier, au cours du jour, pour l'exercice 1er avril 1921-31 mars 1922. — L'Allemagne achète de l'or : elle paye une pièce de 20 marks, 300 marks-papier (28 juin). — Le 6 juillet, le chancelier Wirth expose ses projets fiscaux: impôts sur le sucre, la saccharine, les eaux-de-vie; taxes de consommation sur bières, allumettes, tabacs; droits de douane sur fruits, cafés, thés, chocolats, objets de luxe; impôt de 30 % sur le charbon; impôts sur les courses, les automobiles, les assurances, le chiffre d'affaires (impôt remanié), les transactions financières, sur l'accroissement du capital, etc. « Ces nouveaux impôts doivent rendre, dit-il, 103 milliards de marks. » — La presse combat sans pitié ces projets fiscaux, en juillet et août. « Ceux qui ont signé l'ultimatum sont responsables de ces impôts monstrueux. » (*Gazette de la Croix*, 20 août.)

CHAPITRE XII

L'ACTION ALLEMANDE EN RUSSIE

« L'Europe ne pourra pas être reconstituée sans la participation normale de la Russie. Nul peuple ne peut relever la Russie à lui seul. Il y faut les efforts réunis de l'Amérique, de l'Angleterre *et de l'Allemagne.* »

(Hugo Stinnes : Interview avec un rédacteur de la *Saturday Evening Post*, septembre 1921.)

Surprise par la victoire polonaise sur les Russes, en août 1920, l'Allemagne voit s'effondrer alors l'un de ses rêves les plus beaux. Mais cette déception ne la décourage pas de considérer qu'il y a pour elle tout à espérer de l'Est et qu'un jour, sous une forme actuellement indéterminée mais qui se précisera, la collaboration germano-moscovite pourra servir puissamment les intérêts du « Reich opprimé ». En octobre, il y a un Congrès des indépendants, à Halle, et le comité exécutif de la IIIe Internationale y enverra, de Russie, des délégués. L'organisation allemande antipolonaise *(Rechtbund Deutscher Ostmaerker)*, — union des Allemands des Marches de l'Est, — ne cesse de réclamer l'action militaire commune germano-bolcheviste et réclame une entente armée entre les deux peuples. La Fédération des Syndicats allemands milite pour une franche reprise des relations économiques russo-allemandes sous le contrôle des syndicats. En Lithuanie, les militaristes allemands renouvellent l'aventure de la Baltique. Ils font passer là-bas des troupes, des armes, des munitions, pour une lutte éventuelle et pro-

chaine contre la Pologne. La diplomatie occulte allemande tire parti de ces divers facteurs, tout en faisant publier des notes du ton de celle-ci : « Le gouvernement empêchera de tout son possible que ces expéditions militaires se reproduisent » (27 octobre 1920). On sait ce que parler veut dire, le lendemain, lorsque M. Scheidemann, leader des socialistes majoritaires, déclare au Reichstag : « Nous ne sommes plus tout à fait seuls. » Le parti auquel appartient l'orateur est partisan de la reprise des relations avec les Bolcheviki et pense qu'on ne « courrait pas le danger d'introduire l'anarchie dans la maison..., car elle y est déjà fortement installée. » On ajoute : « Allemagne et Russie ont besoin l'une de l'autre. Leur commune bête noire est le Polonais qui, le 1er novembre, a repris l'attaque contre les Lithuaniens. Le 7 novembre, la gauche socialiste[1] fêtera le jour anniversaire de la révolution soviétique. Ces manifestations d'ordre divers, doctrinales ou militaires, s'accordent, au fond, malgré leur apparent disparate. La voix d'un ouvrier a la valeur d'un fusil de fantassin volontaire. L'un et l'autre préoccupent l'Entente. La nouvelle que l'armée Wrangel est anéantie en Crimée n'est pas pour déplaire en Allemagne. Ce Wrangel n'était-il pas l'ami des Français ?

Commercialement, l'Allemagne, en dehors d'opérations clandestines, entrevoit la possibilité d'opérations régulièrement organisées, et à grande échelle. Il faut seulement attendre que, dans le pays bolchevisé, tout commerce privé ne soit plus considéré comme une sorte de crime. Que dit M. Simons, à Dusseldorf, quand un reporter de la *Gazette de Berg et de la Marche* l'interviewe (17 novembre 1920) : « Je ne crois pas que les gouvernements anglais et américain aient eu à conclure avec la Russie des conven-

1. Néo-communistes et travailleurs communistes firent, à cette occasion, des meetings nombreux. Le thème des discours était : « La Révolution russe et le prolétariat allemand. » On acclama l'Internationale. Ce « bolchevisme allemand » est d'ailleurs beaucoup moins disposé à se solidariser avec l'extrémisme moscovite qu'avec la propagande ultra-réactionnaire du Vaterland. En décembre, Moscou reprochera au parti ouvrier communiste allemand une diminution de son activité.

tions commerciales régulières. Et d'ailleurs, ces pays sont très loin encore de pratiquer de véritables échanges avec celui des Soviets. L'Allemagne n'a pas à craindre d'être devancée, vu sa situation géographique. Son travail et son intelligence sont indispensables pour la reconstitution russe. Il a été livré pour des millions de produits allemands à la Russie, mais les difficultés de payement ou de contre-partie empêchent un véritable échange.

« Reprendre les relations économiques ne serait pas fortifier le bolchevisme, car, ainsi que l'a dit M. Lloyd George, mieux vaut un mauvais gouvernement que pas de gouvernement du tout.

« Notre tâche n'est pas de soutenir les Soviets, mais de donner au peuple russe l'occasion de se réorganiser. »

Ce disant, M. Simons n'exprime pas toute sa pensée. Il n'ignore pas que le traité anglo-bolcheviste va être signé, qui permettra aux Anglais de se faire les fournisseurs de la Moscovie. Un rédacteur de la *Gazette de Francfort* complète aussitôt la déclaration du ministre des Affaires étrangères, et en termes non équivoques : « Naturellement, l'Allemagne suivra à bref délai l'initiative britannique et commencera par conclure un accord commercial avec la Russie. » Très avisé, il poursuit : « On pourra penser à des promesses de paiement accompagnées de *garanties*, telles qu'un privilège sur les recettes des chemins de fer à reconstituer dans ce pays. » Il y a encore des prisonniers russes en Bavière. Ils sont visités par les communistes berlinois et s'entendent dire par eux que l'armée rouge, bientôt, attaquera la Pologne, et qu'ensuite la République soviétique sera proclamée dans l'Allemagne du Nord. C'est là le côté *agitation*, mais du côté *organisation*, le gouvernement prépare la formation d'une mission commerciale et laisse dire qu'une même mission russe va s'installer à Berlin. Le 12 décembre, il est publié que l'Allemagne a déjà vendu à la Russie près de 300 millions de marks de marchandises, principalement des machines agricoles. Économiquement et de toute autre

manière, l'Allemagne donne à la République voisine mille encouragements, mesurés dans un intérêt germain bien entendu. Elle laisse admettre qu'une offensive en commun contre la Pologne n'est pas impossible. Elle s'intéresse aux visées russes sur la Lettonie menacée. Ses agitateurs déploient une activité intense en Roumanie, en Tchéco-Slovaquie. Il est possible, et elle l'admet, que les Bolcheviki se moquent des tractations commerciales et ne tendent qu'à provoquer la révolution mondiale, mais elle a des buts à long terme, dût-elle poursuivre un flirt dangereux par-dessus la frontière. Un correspondant du *Temps*, le 27 décembre, recueille ce propos significatif : « Qu'on nous laisse travailler en Russie et nous trouverons là non seulement les moyens d'acquitter les dettes auxquelles nous a contraints la paix, mais encore d'édifier une fortune et une puissance nouvelles, grâce auxquelles, un peu plus tard, nous pourrons enfin réaliser à l'ouest ce que nous n'avons pu obtenir par la faute de la guerre. » Le général allemand Hoffmann propose une expédition internationale, sous le commandement de Foch, pour en finir avec le bolchevisme russe, et il se fait insulter par toute la presse de son pays. « Ce n'est pas par un tel manquement de réserve politique que nous améliorerons notre position morale auprès de l'Entente et encore moins auprès des gens qui, chez nous, se prononcent ouvertement en faveur des Soviets russes. » *(Deutsche Zeitung*, 28 décembre 1920.) Guerroyer contre Moscou, alors que les relations recommencent à se tendre à l'extrême entre la Pologne et la Russie? Folie! Il sera assez tôt de s'offrir pour « sauver la civilisation » si le flot bolcheviste se déverse sur l'Allemagne au point de menacer de l'inonder. Présentement, à cet égard, il n'y a rien à craindre. Le tout est de jouer sur les deux tableaux en flattant le Soviet et en tenant prête une muselière.

Le 5 janvier 1921, le docteur Paul Stæhler, envoyé par le ministère des Affaires étrangères allemand, se rend à Moscou pour préparer un rapport sur la situation

économique en Russie. Le 21, le Reichstag étudie : 1° la question des relations avec la nation soviétique; 2° la motion du parti indépendant demandant si « le gouvernement d'Empire est décidé à reprendre immédiatement les relations diplomatiques et économiques avec ce pays, dans le but d'arriver à un travail en commun, aussi nécessaire qu'avantageux ».

Pour que la Russie puisse produire, déclare M. Crispien, il faut l'aider à reconstruire ses voies ferrées. La Russie produit des céréales en quantité, nous les échangerons contre des produits fabriqués. Les relations commerciales régulières avec la Russie ne sont possibles que si les relations diplomatiques sont reprises. Le meurtre de l'ambassadeur von Mirbach et les réparations exigées par l'Allemagne ne sont pas une raison pour faire traîner en longueur la reprise des relations avec la Russie. C'est pour avoir du pain, dit-il, en concluant, que la classe ouvrière allemande demande la reprise des relations avec la Russie.

« Oui, répond M. Simons, c'est là une question vitale pour l'Allemagne. » Mais l'organisation économique et sociale de la Russie fait encore obstacle à un si beau projet. « Je le regrette, dans notre intérêt. » Les communications sont malaisées, l'Entente veille, le traité de Versailles a annulé les traités conclus avant la guerre. « Nous avons pourtant le droit de conclure des arrangements, quitte à les voir détruits par les traités futurs de l'Entente. » Réponse mixte. Le ministre ajoute très politiquement :

Notre tâche n'est ni d'affirmer, ni de renverser le gouvernement soviétique. Nous devons uniquement travailler à ce que le peuple russe sorte en même temps que nous de la triste situation économique où il se trouve.

Je répète cependant que la Russie ne doit pas se mêler de nos affaires intérieures. Nous ne pouvons permettre que des personnalités envoyées par le gouvernement soviétique, dans des buts commerciaux, fassent de la propagande chez nous en faveur des théories bolchevistes.

Quand on n'entend pas ce langage, on est surpris par celui de Ludendorff qui reprend la thèse du général Hoffmann et, non sans candeur, déclare : « Refaire une



Allemagne militairement puissante, et marcher sus au péril rouge. » Serait-ce pour reprendre les subventions considérables fournies en 1917, par le Reich, à Lénine et à ses amis politiques, ou pour marcher ensuite sur la France avec les Russes eux-mêmes? Du point de vue allemand, malgré tout ce que ce projet a de séduisant, serait-ce « la bonne affaire, » et ne vaut-il pas mieux laisser travailler en silence les économistes et les marchands? Le traité anglo-russe est au point. Il y est dit : « Les deux parties acceptent de n'imposer ni de maintenir aucune forme de blocus l'un contre l'autre et d'abolir immédiatement tous les obstacles jusqu'à présent placés dans le chemin de la reprise du commerce entre le Royaume-Uni et la Russie, sur toutes les marchandises qui peuvent être légalement exportées ou importées dans leurs territoires respectifs vers ou de n'importe quel autre pays étranger, de ne faire aucune distinction entre ce commerce et celui fait avec n'importe quel autre pays étranger et de ne mettre aucun obstacle aux opérations bancaires, de crédit ou financières faites dans le but de ce commerce, lequel sera toutefois toujours soumis à la législation généralement applicable dans les pays respectifs. » (Texte remis à Krassine, janvier 1921.) C'est là un document à considérer avec circonspection, à Berlin, et sans verser dans l'aberration communiste, il est bon de prendre, le plus complètement possible, conseil du groupe politico-industriel qui, depuis l'armistice, travaille en vue d'une exploitation économique de la Russie. La pénétration commerciale s'impose, et il est permis d'envisager cette extrémité même : rompre bruyamment avec l'Entente, pour reprendre, sur la plus large base, les relations commerciales avec les pays de l'Est. C'est une hypothèse un peu hasardeuse, mais très plausible en soi, quelque osée qu'elle paraisse. On peut la tenir prête à toute éventualité.

Jeu nuancé s'il en fut et où s'est exercée la psychologie germanique dans des conditions que nous voudrions avoir le loisir d'exposer tout au long.

La méditation allemande, sur ce point délicat, se concentre d'autant plus, en février 1921, que l'Entente baltique, — défensive et économique, — est en pleine voie de réalisation. Sans attendre les actes officiels avoués à la face du ciel, l'entreprenant Hugo Stinnes ne perd pas de temps. Il a déjà bâti et réalisé de vastes projets en terre russe; il y ajoute, en février, des négociations pour obtenir la concession des établissements métallurgiques de Briansk, qui comptent parmi les plus importants de Russie. C'est là un de ces coups magistraux où il excelle. Il promet au gouvernement des Soviets de trouver les capitaux nécessaires pour mettre lesdits établissements à même de produire 70 locomotives la première année, 200 la seconde, 1.200 la troisième, et bientôt, annuellement, 8.000 locomotives et 80.000 wagons. En outre, il abandonnera au Trésor bolcheviste le tiers de ses bénéfices nets. Pour faire contrepoids, le ministre de la Défense nationale dit, le 15 février, à Bochum :

> Je dois mettre le pays en garde contre des espoirs que certains ont paru concevoir et qui ne sont pas fondés. Je voudrais pouvoir détromper aussi bien les communistes, qui espèrent en la Russie, que ceux qui comptent sur une aide de l'Amérique. Le peuple allemand ne pourra être sauvé que par son union et par son énergie.

Mais il ne lui est pas interdit, en la personne de Stinnes et de quelques autres, de chercher les moyens de son relèvement dans des pays de son choix. C'est ainsi que nous avons précédemment vu *(l'Allemagne économique)* le gouvernement du Reich et les banques souscrire la moitié de l'emprunt lithuanien émis à ce moment même. Au reste, on se hâte et il n'est pas que l'industrie privée pour amorcer, à gros harpons, la reprise des relations entre Russie et Allemagne. Il faut bien que, le 19 mars, on rende public le « protocole provisoire » signé le 18 février, à Moscou, par les représentants allemands du ministère des Affaires étrangères et par [illegible] commissariat des Affaires extérieures des So[illegible] n'assure rien

moins que le libre trafic commercial entre Allemagne et Russie. Bonne besogne pour les commerçants, et aussi bonne, sur ce terrain, que peut l'être, du point de vue militaire, l'enseignement donné, dans Moscou, à une armée rouge, par des officiers allemands, sous prétexte de répression de troubles intérieurs, mais dans le but secret d'une collaboration... future à une action contre l'Ouest détesté. Les usines Krupp, de leur côté, travaillent pour les Soviets, et envoient du personnel pour aménager les usines d'armes et les fabriques de poudre de Poutiloff et d'Okhta.

Il est entré des munitions en Russie, par Stettin. En avril, une convention consulaire germano-russe est prête pour la signature. Elle permettra aux chefs d'entreprise allemande, qui avaient dû quitter leurs exploitations en Russie, de retourner dans ce pays en toute sécurité et d'y reprendre sur place leurs relations économiques. Plusieurs groupes, parmi lesquels Stinnes, déjà nommé, et Thyssen, ont acheté des forêts et diverses autres concessions[1]. Le Reich va être représenté à Moscou par trois sections dont la troisième, la plus importante, assurera les relations commerciales. En principe, elle devra limiter son effort à l'envoi, à Berlin, de rapports économiques sur la Russie et à donner des conseils aux commerçants allemands, mais, en fait, elle aura une activité bien plus élargie. Les gouvernements allemand et russe s'engagent à travailler à un prompt rétablissement des communications télégraphiques et postales. Le 7 mai, un véritable *accord* est conclu qui confirme celui du 28 avril : accords exclusivement commerciaux. Le représentant de l'Allemagne, à Moscou, jouira des immunités diplomatiques. Les débouchés russes deviennent ouverts au Reich, le jour même où le gouvernement Fehrenbach-Simons donne sa démission. Et déjà, la *Germania* épilogue sur la vraie

1. En mai 1921, Stinnes prendra les intérêts dans des gisements de minerai découverts depuis peu en Sibérie (gouvernement de Kursk).

nature de la protection accordée en Russie au commerce allemand :

La protection accordée (aux intérêts allemands) est doublement limitée : par la date d'où elle part, et par les dispositions qui la définissent. En ce qui concerne la date, les ressortissants allemands ne sont protégés que si leur propriété a été acquise en Russie *après* la signature de l'accord. En outre, les seuls biens allemands qui soient protégés en Russie sont ceux des Allemands qui se rendent dans ce pays *pour y faire du commerce*. Enfin, la protection n'est pas accordée de droit : elle ne s'obtient qu'en vertu de certificats spéciaux ; et les certificats en question ne protègent la propriété allemande que si celle-ci est acquise et employée conformément aux arrangements particuliers que les commerçants allemands auront à conclure avec les autorités compétentes de la République soviétique.

Nous avons donc le droit de conclure, comme le fait le *Temps* : « S'il est privé de valeur économique, l'accord germano-bolcheviste ne peut avoir qu'une valeur politique. » (16 mai.) Seul de tous les étrangers, l'agent commercial (diplomatique) allemand obtenait le droit d'expédier des dépêches chiffrées, et la vraie raison du pacte germano-russe, le *Times* la fournit en ces termes : « Le marché avec Lénine est établi avec l'intention de retirer aux créanciers publics de la Russie toute faculté réelle de mettre opposition sur l'or, que le gouvernement des Soviets pourrait envoyer en Angleterre. » La Grande-Bretagne et ses 3 millions de chômeurs en souffriront, ce qui n'est pas un mince avantage pour l'Allemagne. Lloyd George, content de son arrangement commercial avec la Russie, peut dire : « Lénine, à la lumière de l'expérience, renonce à ses doctrines. » On estime à Berlin que ce n'est qu'un mot et que l'on va engager une lutte économique où, avec le temps, la Grande-Bretagne sera dominée.

Le 27 mai, l'ingénieur Buyjew, vice-président du Conseil des mines de la République des Soviets, arrive à Berlin. Il vient, dit un communiqué, se rendre compte du développement de l'industrie et de la technique allemandes, en vue de l'application de ses méthodes en Russie. Krassine, passant à Berlin, « regrette que l'attitude hési-

tante du gouvernement allemand ait empêché que des conventions fermes avec des groupes capitalistes allemands aient abouti dans une mesure appréciable ». Pourtant, sans tarder, la Russie achète en Allemagne 200 locomotives et du matériel de chemins de fer. Pour remédier aux difficultés des communications, la Hambourg America Linie assure son large concours. Le gouvernement des Soviets veut établir un consulat à Stettin « pour favoriser la reprise des relations commerciales » : l'Allemagne accepte la suggestion. Et, comme il fallait s'y attendre, les pourparlers pour la « reprise des relations diplomatiques » suivent de près. En juillet, c'est la question d'actualité. Un chargé d'affaires allemand est d'abord nommé à Moscou, à l'heure où l'union des pays baltes (Esthonie, Lettonie et Lithuanie) est signée à Riga (15 juillet)[1]. On fait, à Berlin, des amabilités aux Russes en décidant la dissolution de l'office d'enrôlement pour l'armée antibolcheviste de Demenoff. Et, pour les pauvres gens qui souffrent au pays soviétique, on fait de grands envois de médicaments. L'Allemagne a des bras à revendre, des techniciens inemployés, des ingénieurs. Les économistes des deux pays échangent des vues. La Russie offre des concessions d'industries en ruines, de forêts; elle envoie des échantillons, place des commandes. Les revues professionnelles allemandes envisagent avec clairvoyance et méthode le nouveau problème économique. Il apparaît que, dans une mesure toute relative, la Russie affamée fait un retour vers les méthodes capitalistes. C'est l'instant que guettaient les industriels d'outre-Rhin : « Un minimum de garanties suffira pour les amorcer. Le temps, le génie de l'intrigue et le goût de l'hégémonie feront pour eux le reste », présage M. J. Lenouvel, dans la *Liberté* du 4 août 1921[2].

1. Pour une entente politique et économique.

2. En même temps, on ne néglige pas les intérêts que l'on pourra développer en Lettonie. L'Allemagne, après avoir essayé l'aventure militaire de von der Goltz, après avoir voulu sacrifier à l'alliance russo-allemande (juillet-août 1920) l'indépendance lettone, change d'attitude et traite amicalement la jeune Répu-

La Grande-Bretagne l'a bien compris, et l'article n'a rien d'exagéré, que publie le *Matin*, le 5 août, sous ce titre révélateur : « Un plan anglo-germanique d'exploitation de la Russie se poursuit. » Puisque l'Allemagne entre en jeu, puisque l'Angleterre mène la partie pour son compte, il est logique que l'on s'arrange pour le bien-aller des intérêts de chacun. L'Angleterre, au reste, ne peut suffire seule à reconstruire la vie économique sur les décombres russes. L'Allemagne peut collaborer au grand œuvre. D'ailleurs, c'est son intention formelle. On doit donc s'accorder pour agir. Chacun des deux pays possède avec la Russie un traité de commerce désormais. Et le *Matin* établit que :

L'Angleterre s'oblige à importer en Russie des objets de première nécessité, des combustibles et le matériel de chemin de fer en échange de concessions étendues aux syndicats anglo-allemands. Au point de vue de l'exploitation, le territoire russe serait divisé en trois zones : la Sibérie attribuée au Japon, la Russie centrale à l'Angleterre et la Russie méridionale aux syndicats allemands avec l'appui du capital anglais.

C'est peut-être largement et prématurément coupé, mais un tel concept du « partage économique » peut devenir une réalité, du jour au lendemain. Quoi qu'il en soit, une vive émulation se manifeste de part et d'autre. Du côté allemand, qui seul nous occupe, on accueille une quantité de commandes russes, on crée une société de transports russo-allemands. Par contre, l'Allemagne achète, à la Russie, beaucoup de produits bruts : peaux, naphtes, etc. C'est « la nouvelle Triplice », n'hésite pas à dire la *Démocratie nouvelle* du 27 août, et peut-être la

blique, en lui offrant son aide financière, sa collaboration économique, son soutien pour les œuvres d'utilité publique. Le cabinet de Riga est comblé d'amabilités par Berlin. En août 1921, arrive à Riga une Commission pour la « conclusion des conventions économiques » stipulées par le traité de paix letto-allemand de juillet 1920. — En septembre, le gouvernement letton dément la rumeur d'un emprunt de la Lettonie en Allemagne. Il n'est question, est-il dit, que de fournitures de marchandises à crédit comme réparation de dommages de guerre. — Au début d'octobre 1921, une Conférence a lieu où participent la Russie, la Lettonie, l'Esthonie, la Lithuanie, la Finlande; on y étudie les questions concernant le transit, les transports (y compris ceux des denrées ou matériels en provenance d'Allemagne), les communications postales, etc.

Quadruplice demain, par l'accession de l'Italie : « La Russie sera l'enfant prodigue, à qui l'on impose un conseil judiciaire. Les deux tutrices lui fourniront les instruments de travail, géreront sa fortune et lui en abandonneront une part. Ainsi, la Russie deviendra une ferme immense, avec des Anglais comme commanditaires, des Allemands pour ingénieurs et contremaîtres... Lorsque l'Allemagne et la Russie pourront se passer de l'Angleterre, ne saisiront-ils pas impatiemment leur revanche? »

En attendant ces éventualités lointaines, la haute finance et les magnats de l'industrie allemande font tous leurs efforts pour réaliser la main-mise économique de l'Allemagne sur la Russie. Hugo Stinnes négocie, à Moscou, l'obtention de concessions de mines dans les bassins du Donetz et de l'Oural. Des centaines de spécialistes parcourent tout le pays. L'infiltration se ramifie partout. Le professeur Wiendenfeld s'installe à Moscou, en septembre, comme un véritable « ambassadeur économique » de l'Allemagne. On prépare une coopération des banques allemandes avec les anciennes banques russes. « C'est sur M. Hugo Stinnes que s'appuiera l'*Etat capitaliste russe*, sous le gouvernement du prolétariat. C'est à M. Hugo Stinnes que veulent s'en remettre les Bolcheviki pour préparer les voies à la colonisation allemande de la Russie par les efforts combinés de la réaction prussienne et de la révolution internationaliste associées. » (*Le Temps*, 24 septembre.) Et l'entreprise de conquête porte dès lors les meilleurs effets. Le 29 septembre, le *Soir*, de Bruxelles, publie ce récit typique :

Le secrétaire général de la délégation commerciale du gouvernement russe des Soviets aux foires de Leipzig et de Breslau dit que les ordres remis aux firmes allemandes aux deux foires par ce gouvernement dépassent 4 milliards de marks (600 millions de francs). La firme Heuschel reçoit la part du lion : 700 locomotives avec tenders; Krupp, Borsig et Wolff, de Cologne, reçoivent d'autres lots. Des commandes de produits chimiques, machines et outils agricoles furent remises à d'autres firmes. A la foire de Breslau, le bureau de la délégation commerciale russe ne désemplissait pas; des centaines de commerçants, industriels, exportateurs allemands venaient demander des renseignements.

D'autre part, les premiers produits expédiés de Russie, depuis la révolution bolchevique, sont arrivés en Allemagne, ces temps derniers. 12 wagons de tabac furent vendus à Leipzig, 3 bateaux de bois de construction et d'assez grandes quantités de lin. En outre, on attend un chargement de 1.000 tonnes d'amiante.

Le docteur Wiendenfeld, ministre d'Allemagne auprès du gouvernement des Soviets, vient d'arriver à Moscou. On apprend qu'il est chargé surtout de soigner les intérêts économiques allemands dans l'ancien Empire des tzars. Il s'intéressera spécialement à la question des transports, qui domine toute la situation en Russie, et s'efforcera d'obtenir pour les fournisseurs allemands des concessions de mines, de terres ou de forêts, en échange de leurs livraisons. Voilà qui n'étonnera personne parmi ceux qui sont au courant de l'opportunisme actuel de Lénine.

En parcourant le port de Hambourg, où règne une activité fébrile, impressionnante (le mois dernier, le trafic atteignait 90 % du trafic d'avant-guerre), j'ai pu contempler à mon aise un spectacle du plus haut intérêt. Un ancien contre-torpilleur allemand, l'*Odin*, désarmé, avait été transformé en simple cargo. Par les larges écoutilles, on avait descendu à fond de cale 10 tenders et 4 locomotives neuves provenant d'une usine de Cassel. 6 autres locomotives devaient prendre place sur le pont. L'une d'elles, soulevée comme plume par une grue formidable, allait se poser déjà sur des rails. Or, sur ces locomotives et ces tenders, on voyait, fraîchement peints, les insignes du gouvernement des Soviets : la faucille et le marteau entrecroisés. Tout ce matériel était, en effet, destiné à la Russie. Et l'on voyait sur le pont, à côté d'un ingénieur allemand, donnant force explications, une dizaine de Russes, des budgétivores sans doute (on sait quelle armée de fonctionnaires le soviétisme entretient), qui, avec des yeux ronds, regardaient les locomotives, les premières, eût-on dit, qu'ils voyaient de leur vie...

Ce matériel de chemin de fer est transporté de Hambourg à Petrograd par un armement au capital de 100 millions de marks où la Hambourg Amerika Linie est représentée pour 50 % et le gouvernement des Soviets pour l'autre moitié.

Au moment où paraissaient ces lignes, la Conférence internationale d'assistance à la Russie va tenir sa première réunion à Bruxelles[1]. A cette assemblée seulement, on s'avise qu'il serait opportun, pour remédier, dans une certaine proportion, à la détresse russe, d' « envoyer des techniciens pour étudier sur place les besoins et les ressources du pays ». S'ils partent, ces délégués de la pitié mondiale n'arriveront pas les premiers. D'autres, plus positifs et plus prompts, les auront devancés...

1. 23 États étaient représentés à cette Conférence. — Le 21 octobre, la Diète prussienne rejeta une motion présentée par les communistes et tendant à faire souscrire une somme de 20 millions de marks en faveur de la Russie affamée.

CHAPITRE XIII

L'ALLEMAGNE ET LES NEUTRES

Pour traiter ce chapitre, nous avons adopté, dans notre tome premier, une méthode rapide, strictement chronologique, à laquelle, exclusion faite le plus possible de tout commentaire, nous croyons devoir faire ici, une fois de plus, appel. Ne s'agit-il pas, somme toute, et avant tout de marquer un à un les coups heureux des Allemands, dans cette joute d'influences politiques et économiques où ils cherchent à nous désarçonner, chez les neutres, par tous les moyens, les plus louables, à leur point de vue, et souvent les pires, au nôtre?

En fin *septembre* 1920, l'Association des parlementaires nationalistes allemands adresse à la Société des Nations un mémoire pour se plaindre de l'oppression dont se disent victimes les citoyens allemands de Tchéco-Slovaquie. Et la presse tchèque réclame l'ouverture d'une « enquête impartiale » pour que l'inanité des réclamations allemandes soit étalée au grand jour. En réalité, les Allemands de Bohême jouissent d'une liberté bien plus large que celle qui leur était accordée par le traité.

Novembre. — Le 1er, le pape reçoit les pèlerins allemands conduits par l'ambassadeur d'Allemagne et l'archevêque de Cologne qui parle en italien. Le Souverain Pontife est remercié pour « son œuvre de fraternité et de paix ». Le pape Benoît XV bénit ensuite tous les catholiques allemands. — La puissante *Deutsche Uberseische Electricitatsgesellschaft* qui possède une grande usine à

Buenos-Aires, des tramways électriques à Montevideo et à Valparaiso, des chutes d'eau et des tramways à Mendoza, une centrale électrique et des tramways à Santiago de Chili, s'est convertie en société espagnole, sous le nom de « Compania Hispano-Americana de Electricidad » au capital de 100 millions de pesetas-actions. Son siège est à Madrid. — On fait observer, le 21, que la récente attaque contre notre nouveau poste de Rihana, au Maroc, est le résultat de la propagande faite par les chefs Amana et Belcacem, auxiliaires actifs de l'Allemand Kuhnel qui, pendant la guerre, dirigea l'agitation antifrançaise sur la frontière du Maroc espagnol.

Décembre. — Le ministre des Finances bavarois se rend en Suisse et y négocie, pour le compte du gouvernement bavarois, un emprunt destiné à permettre l'achat de denrées alimentaires par la Bavière. — La Hollande ouvre un crédit de 180 millions de florins à l'Allemagne, pour l'achat de matières premières. La somme est remboursable en dix ans, au taux de 6 %.

Janvier 1921. — A Berne, se réunissent trois comités de secours suisses, en faveur des enfants de l'étranger. Parmi ces enfants, place est faite à la jeunesse allemande, qui souffre de privations, par suite des difficultés économiques que traverse le Reich. — Dans toute la Suisse, la propagande germanique par le livre bat son plein. Les mémoires de Ludendorff, de Hindenburg, de Bethmann-Hollweg sont envoyés, gratuitement, à un grand nombre de Suisses allemands. Le centre de cette action est à Bâle. — L'Allemagne exporte en Amérique du Sud un film, *La Mort de Mata-Hari*, où la danseuse espionne est présentée comme une héroïne admirable. A la fin, l'officier français commandant le peloton s'incline vers le cadavre et baise la « victime » sur la bouche. Mata-Hari est comparée à miss Cavell.

Février. — Par les soins de la Banque Germano-Sud-Américaine (filiale de la Deutsche Bank), l'Allemagne achète des gisements de minerai de fer en Amérique du

Sud (Chili) ; elle négocie des achats analogues à Porto-Alegre (Brésil). — M. Simons insiste, devant la Commission des Affaires étrangères du Reichstag, sur l'importance de l'étude de la langue espagnole, et suggère l'idée de la création en Allemagne d'un institut spécialement affecté à l'Espagne et à l'Amérique latine. — Une société *Orient* est fondée à Berlin pour le commerce avec les États baltiques. L'Osteuraïsche Handels Lloyd et la Dresdner Bank sont derrière cette affaire, lancée au capital de 50 millions de marks. — Accentuation de la campagne progermanique en Suisse. De nouveaux ouvrages sont envoyés gratuitement, dont la biographie du kaiser et celle du kronprinz. — A Copenhague, le gouvernement allemand achète, 405.000 couronnes (environ 5 millions de marks-papier), un immeuble, pour y installer les services de la légation. — L'Allemagne acquiert de vastes espaces de terrain en Amérique latine, et, malgré les stipulations du traité, elle exporte du matériel de guerre en République argentine[1].

Mars. — Des terrains sont acquis, au Chili, par l'Allemagne, pour l'établissement d'une fabrique de matériel de guerre, sous le masque d'un syndicat métallurgique allemand qui ne prétend vouloir créer au Chili qu'une fonderie de minerai de fer. — Il se publie en Danemark des livres plus qu'indulgents sur l'attitude de l'Allemagne pendant la guerre, et à Berlin, on commence l'édition d'un journal de propagande en russe pour l'Europe orientale, ainsi que des feuilles en turc et en persan, pour l'Asie. — Les mensonges photographiques sont innombrables; on signale, le 25 mars, celui qui, provenant d'Allemagne, fut inséré par la revue hollandaise *Het Leven*, et où l'on voyait le docteur Simons reçu aux Chequers par M. Lloyd George, fait inexact. — Le 26 mars, le parti bourgeois du Wurtemberg et l'Asso-

1. La République argentine, invitée à prendre des mesures pour empêcher ce trafic, répondit aux Alliés, le 18 février 1921, « qu'elle n'était pas intéressée dans les stipulations d'un traité conclu entre les autres nations ». C'était un refus d'accéder à la requête des Alliés.

ciation des paysans adressent au gouvernement de Stuttgart une motion où il est dit :

> Le ministre d'État est prié d'intervenir sans délai auprès du gouvernement du Reich afin qu'une propagande intense soit commencée dans l'intérieur du pays comme à l'étranger, tendant à démontrer que l'Allemagne n'est pas responsable du déclanchement de la guerre mondiale ou de son prolongement.

Le 30 mars, la *Epoca*, en Espagne, attire l'attention des Alliés sur l'intensification des exportations allemandes vers la péninsule. L'Allemagne crée des dépôts réexpéditeurs et des usines où l'on transforme les produits allemands importés, pour les réexporter vers les pays de l'Entente, à l'état de produits finis. — L'Institut allemand pour l'étranger organise de plus en plus des cours de langues, des cours commerciaux, des conférences géographiques, destinés aux émigrants. Il a créé un fichier photographique des pays étrangers. — Le consortium Stinnes projette l'organisation, en Hollande et en Suisse, des bureaux d'informations pour la presse, excellent moyen de propagande. — La Société cinématographique *Ufa* se spécialise dans la fabrication du film propagandiste.

Avril. — Les Allemands reprennent leurs menées au Maroc. L'agent Kuhnel reparaît à El Ksar et à Tétouan. Il renoue des intelligences avec les tribus situées en bordure de la zone espagnole. Il en résulte une certaine agitation sur le front d'Ouezzan. — On répand en Espagne des suppléments illustrés de la *Gazette de Munich*, écrits en castillan, illustrés de portraits de personnalités espagnoles, et destinés à établir, par leur texte habile, des liens entre l'Allemagne, l'Espagne et tous les pays latins d'Amérique. On s'y efforce de montrer avec quelle perfection dans les méthodes l'Allemagne travaille. — On signale qu'il s'est constitué : à Munich pour le Mexique, à Fribourg pour le Paraguay, à Berlin pour le « Sud und Mittelamerika », à Hambourg pour les « Langages et la culture romane, l'Ibérie et l'Amérique », des instituts de

propagande. — Une troupe allemande vient de donner, au théâtre royal de Madrid, une suite de représentations des principaux opéras de Richard Wagner. A cette occasion, l'ambassade allemande a reçu toute la haute société madrilène[1]. — Après divers pourparlers et informations contradictoires, il est définitivement acquis que la Hollande ouvre à l'Allemagne un crédit de 4 millions de marks. — Il se découvre que la concession accordée par le Chili aux Allemands, pour l'établissement d'une usine (150.000 hectares, dans la province de Llanquihue, riche en minerai de fer), est effectivement attribuée à la firme allemande Krupp.

Mai. — L'Allemagne fait distribuer au 1er bataillon du 4e régiment étrangers (Maroc) un numéro de la *Berliner Morgenpost*, contenant un article intitulé : « Martyrs allemands de la légion étrangère. Les souffrances dans le nid de fièvre marocain », et farci de fausses lettres que l'on prétend signées par des « engagés repentants ». D'eux-mêmes, les Allemands de la Légion répondent au journal berlinois qu'il a imprimé des sottises. Voici un pittoresque extrait de ces rectifications :

Ce que vous cherchez à faire croire à vos lecteurs, écrit le soldat H. B., est inimaginable. Je vous plains sincèrement si vous croyez ce que vous écrivez... Je veux vous donner quelques indications sur le traitement que subissent, en réalité, les soldats du régime du *Grand Déserteur appelé, grâce à Dieu, Wilhelm von Hohenzollern.* Moi, ancien adjudant de l'armée allemande d'avant-guerre et qui ai combattu quatre ans sur le front allemand, je vous dis qu'à la légion étrangère chacun est traité sans exception selon sa conduite. L'on fait ici mieux que dans l'ancienne armée allemande pour contenter chacun... Ceux dont vous publiez des lettres sont des bons à rien, des voyous dans toute l'acception du mot, des salopards (Lausbuden, Lehrbuden, Bengels), des enfants auxquels a manqué l'éducation d'un père mobilisé. Remerciez le gouvernement français s'il prend ces ratés pour rendre des individus sains à la société humaine et à l'Allemagne. Le dressage des recrues en Allemagne est bien plus terrible. Votre article sur le *nid de fièvre* nous a tous fait rire.

A la fin de mai, doit se réunir à Lisbonne une Conférence parlementaire internationale du Commerce. La

(1) En mars 1922, on jouera *Carmen*, de Bizet, en allemand, à Madrid.



Suisse, les États scandinaves, la Hollande font savoir qu'ils n'y participeront pas, puisque l'Allemagne n'y est pas invitée. — Une édition spéciale hebdomadaire de la *Gazette de Munich* est tirée, à Madrid, en espagnol, et on la trouve dans tous les kiosques. Elle est envoyée sans frais aux hôtels et aux cercles, ainsi qu'aux pensions de famille où se réunissent les étudiants. Barcelone seule en absorbe 50.000 numéros. En de nombreuses villes, des musiciens allemands donnent des concerts de leur musique nationale. Les commis voyageurs allemands pullulent dans la péninsule. A la foire de Barcelone, les Allemands ont tenu la première place, occupé la plupart des stands (déjà en 1920, ils s'y étaient particulièrement distingués). — Le marché sud-américain est inondé de livres d'origine allemande par la société « Sociedad Nuestra Señora de las Angustias », qui a sa fabrique de papier dans la province d'Almeria (Espagne), et est subventionnée par Stinnes. — Dans le monde entier, l'Allemagne répand un factum de 16 pages où la France est représentée comme « le danger de l'Europe ».

Juin. — Thyssen équipe et développe les industries textiles et autres de l'Argentine. — Au Brésil, les Allemands « financent » des agences qui informent tendancieusement les journaux, forgent des télégrammes, et sont largement soutenues, en capitaux, par la Métropole. La France est accusée d'impérialisme et de militarisme; on dissèque le traité de Versailles pour le démontrer inexécutable. — Stinnes exporte les minerais de fer que l'Union Rhein-Elbe a acquis, dans le Minas-Geraes. Partout s'installent des banques allemandes. La *Deutsche Zeitung* reproduit des articles dithyrambiques du *Correio da Manhã* sur l'Allemagne et l'immigration allemande au Brésil. Ruy Barbosa écrit : « On dirait que le Brésil de 1921 tendrait aujourd'hui à répudier le Brésil de 1917 ! » — Et, puisque nous avons signalé cette action allemande en ancien pays allié, disons épisodiquement ce qui se passe en

Juillet. — La Roumanie, depuis 1919, a incorporé deux grands groupements allemands : les 200.000 Saxons de Transylvanie et les 400.000 Schwabe du banat de Temesvar. Ces derniers sont d'irréductibles pangermanistes. Ils servent de toutes leurs forces la propagande pro-Deutschland. L'Allemagne cherche à attirer les étudiants roumains dans ses Universités. Elle envoie à Sibiu des professeurs de Berlin et d'Iéna, chargés de « cours de vacances ». A Bucarest, il y a des frères ignorantins allemands qui dirigent des écoles. Le livre allemand est d'un extrême bon marché, les nôtres sont chers. On cherche à tout prix à renouer les relations économiques entre Roumanie et Allemagne. Les représentants des hommes d'affaires parcourent le pays, préparent l'avenir[1]. On s'efforce de reconstituer les banques allemandes. L'agitateur Steré, ami de Lénine, veut créer un parti révolutionnaire, germanophile et fédéraliste. — On placarde à Montevideo une affiche célébrant le 50e anniversaire de la fondation de l'Empire allemand. — A Barcelone, en quelques jours, « les Allemands recueillent des millions de pesetas pour construire un immense lavoir mécanique, destiné à blanchir le linge des hôtels de la ville dont on s'est, au préalable, assuré la clientèle ». Une grande agence a été créée pour que les nations de langue allemande fassent la publicité en Espagne. Elle a acquis un immeuble et s'est assuré la propriété d'un grand journal de Barcelone. Les Allemands possèdent déjà, à Madrid, la *Nacion* et *El Dia*. D'autres journaux, soudoyés par l'Allemagne, vitupèrent chaque matin contre notre action au Maroc[2].

Août. — Une Commission allemande cherche, dans la

1. Le 24 septembre, on signalera l'arrivée, à Bucarest, d'agents de Hugo Stinnes chargés d'étudier la situation économique en Roumanie. Ils partiront visiter toutes les régions du royaume, se mettront en relation avec d'autres agents indigènes qui préparent l'infiltration allemande et qui déjà vendent des produits allemands, accessibles au commerce roumain, à cause du change. C'est un fait entre mille.

2. D'après M. Emmanuel Brousse. Le *Journal*, 21 juillet 1921.

région de Huelva (Espagne), un point de la côte où il soit possible d'établir une « base » pour zeppelins destinés à voyager vers l'Amérique du Sud. — Les Allemands sont allés voler à Java, où ils ont installé deux missions de propagande. A Batavia, leurs aviateurs montent quotidiennement plusieurs appareils. Ils se proposent d'ouvrir en cette ville une grande école d'aviation civile, contrôlée par trois officiers de l'armée des Indes néerlandaises. — Les Allemands fournissent à une certaine presse danoise les pires calomnies sur le rôle des Français dans l'Allemagne occupée. Le journal *Politiken* est le mieux stylé, le plus nettement germanophile et antipolonais.

Septembre. — Dans la *Deutsche Revue* de Stuttgart, le prince Max de Bade préconise l'offensive morale allemande, par une vaste propagande soigneusement préparée, pour démontrer l'innocence allemande quant aux origines de la guerre et obtenir, de ce fait, la revision du traité. Il propose, pour cette action, la création d'un institut spécial qui centraliserait les initiatives jusqu'alors dispersées : « Il faut remettre en honneur dans le monde la parole du peuple allemand. » — Le 22 septembre, à Kiel, cérémonie de « réparation » pour les deux vapeurs argentins coulés pendant la guerre par des sous-marins allemands. — Les germanophiles assurent, dans toutes les villes d'Espagne, que les Espagnols ont été battus par les Maures au Maroc, parce que des Français déguisés avaient pris place parmi les rangs des tribus rebelles. — A Barcelone, un prédicateur de l'Église de Bethléem, sur la Rambla, avoue qu'il a reçu de l'argent pour dénigrer les Français du haut de la chaire.

Octobre. — *El Heraldo de Hamburgo*, paraissant à Madrid, intensifie son tirage. — Dans l'Est africain, les missions évangéliques allemandes réclament, en leurs prêches, le territoire de Nyassaland. — La colonie allemande mexicaine organisant une « journée allemande », propose à Mexico une statue de Beethoven. — Au Guatemala, on constate u[illegible]ation des compagnies

allemandes. — Au Venezuela, les commerçants du Reich sont les maîtres du marché. — Au Pérou, ils ne se connaissent pas de rivaux, pour un bon nombre d'articles. — Au Chili, ils battent les prix français, anglais et nord-américains. Dans l'armée chilienne, dans les transports, dans diverses administrations d'État, les Allemands abondent. Mêmes constatations en Argentine, au Paraguay où l'emprise est complète. — En Uruguay, le Cercle allemand rouvre ses portes.

* * *

Terminons ce chapitre par quelques constatations annexes et qui ont leur utilité.

Il y a, bien entendu, une ardente propagande allemande aux États-Unis. On imprime, en octobre 1920, que la maison Zeppelin a décidé de transporter aux États-Unis la fabrication des ballons dirigeables interdite en Allemagne par le traité. Ce n'est peut-être qu'un « ballon d'essai », mais il définit un état d'esprit et laisse entrevoir une possibilité. — Le 22 octobre, le correspondant du *Daily Telegraph* à New-York annonce qu'un groupe de banquiers américains élabore un projet permettant à l'Allemagne d'obtenir un crédit de 400 millions de livres sterling. Les biens allemands aux États-Unis, — encore sous séquestre, — serviraient de base pour ce crédit. — Les Allemands ont soutenu, depuis la signature du traité, dans tous les milieux américains, la thèse que leur pays ne pourrait jamais payer les indemnités réclamées. Trop de gens ont eu la faiblesse de les croire et trop de journaux leur donnent raison. — Le 18 décembre, M. Madden déclare, à la Chambre des représentants d'Amérique, qu'une proposition sera prochainement faite au Congrès pour la concession à l'Allemagne d'un prêt d'un milliard de dollars destiné à subventionner le commerce avec les États-Unis. — Au début de janvier 1921, les agents de la propagande allemande font courir le bruit que la France

se prépare à envahir le bassin de la Ruhr. Le gouvernement français dément cette fausse nouvelle. — « Pour l'Allemand, la guerre n'est pas finie; privé de ses armes, il a maintenant recours à un engin bien plus redoutable : sa propagande a la force d'une armée gigantesque et, de cette force, il sait faire usage aux États-Unis, à un point qui va bientôt provoquer le dégoût des Américains... Le point de vue français n'est pas représenté. Les intérêts français ne sont pas défendus aux États-Unis. Une contre-offensive s'impose[1].» — L'Allemagne est très désappointée du message du nouveau président Harding, et dit, par sa presse hypocritement affligée, qu'elle n'a que très peu à attendre des États-Unis. — Le 30 avril 1921, le Sénat américain vote la résolution Knox, par 49 voix contre 23 : résolution constituant une simple déclaration marquant la fin de l'état de guerre entre les États-Unis et l'Allemagne. — Les films allemands propagandistes ne sont pas toujours bien accueillis par le public américain. Il est fréquent qu'on réclame leur suppression du programme. Les plus acharnés à demander leur interdiction sont les anciens soldats américains qui ne tolèrent pas d'y voir les Français insultés et calomniés. — L'*American Legion* oppose une vigoureuse résistance à cette offensive d'un genre nouveau. — Le 8 septembre, l'*Evening Standard* annonce qu'un plan important pour l'ouverture de crédits à l'Allemagne est en projet aux États-Unis. — « L'Allemand n'a pas besoin d'être poussé à conspirer, il est un conspirateur né », affirme M. Robert Underwood Johnson, ancien ambassadeur des États-Unis en Italie. (Le *Matin*, 1er septembre.) — Dans l'État de Nebraska, les Allemands cherchent à s'emparer des écoles; les professeurs parlent l'allemand en classe, les prêtres utilisent, en chaire, la langue allemande. La *Platte Deutscher Verein*, de Papillion, refuse de modifier son nom (octobre).

Au Japon et en Chine, active propagande allemande.

1. Presse américai

— Le 2 octobre 1920, à Tokio, le chargé d'affaires d'Allemagne prononce un discours dans lequel il élève une protestation violente contre le traité de Versailles. — On excite par les pires moyens l'animosité du Japon contre les États-Unis. — On exploite habilement le courant des idées pacifistes pour attiser les rivalités des partis. — L'Allemand docteur Solf est l'un des principaux agents de la propagande, surtout dans les masses populaires. On se demande, à l'entendre, « si vraiment l'Allemagne a perdu la guerre », on quête, sur son conseil, en faveur de l'Allemagne appauvrie. Un magnat de Tokio verse 100.000 yens en or « pour sauver la science allemande persécutée ». — On aigrit la discussion nippo-américaine concernant l'attribution des câbles allemands et celle de l'île de Yap. — A Shanghaï, les Allemands construisent une école d'ingénieurs, y installent tout le personnel expulsé du Chan-Toung, au début de la guerre, par les Japonais et, dès avril 1921, y accueillent 800 élèves. — Le 20 mai, un arrangement sino-allemand met fin officiellement à l'état de guerre entre les deux pays. Cet acte restaure les relations commerciales sur le principe de la réciprocité : le gouvernement chinois cessera la liquidation des biens allemands séquestrés, remboursera le produit des biens liquidés et abolira la réglementation concernant le commerce avec l'ennemi. Sur ces bases, et de leur propre aveu (presse berlinoise, 22 juin), les financiers et hommes d'affaires allemands entrevoient la possibilité de prendre un jour, sur le marché chinois, la place des commerçants américains et anglais.

En septembre, les Allemands, employés, avant la guerre, dans les douanes, postes et écoles chinoises, réclament leur réintégration et prétendent toucher leurs appointements pour la période durant laquelle ils ont été suspendus. Les plus âgés se croient en droit d'obtenir des pensions du Trésor chinois.



CHAPITRE XIV

EN POLOGNE

Au moment de la Conférence de Bruxelles, en septembre 1920, nous avons laissé l'Allemagne déçue devant l'écroulement du beau rêve qu'elle formait, peu de temps auparavant : écraser la Pologne avec la collaboration des Russes et des Lithuaniens. Tout est remis en question par la paix intervenue entre les belligérants. Il faut donc attendre les jours meilleurs où l'espoir de plumer l'aigle blanche redeviendra possible. Au reste, un avenir assez proche va permettre d'attiser le brasier en y rejetant un combustible particulièrement inflammable : la question de la Haute-Silésie est à régler entre Allemands, Polonais et Alliés. On se promet, sur ce point, du bon temps et de l'occupation. En outre, à l'intérieur même de la Pologne, rien n'interdit de poursuivre des intrigues sourdes ou avouées. Il est cent mille moyens pour molester « ce peuple arrogant, dans ses frontières et dans ses relations avec l'extérieur » : on n'en négligera aucun.

Le 28 septembre, un train sanitaire part de Bruxelles pour Varsovie; le gouvernement allemand lui refuse le passage sur le territoire du Reich.

Comme nous l'avons dit, la paix est au moment d'intervenir entre Russes et Polonais, mais ces derniers, en octobre 1920, ne désarment pas : ils poursuivent les débris de l'armée des Soviets, occupent Novo-Grodek, saisissent des stocks énormes et de toute nature. Si [illegible] ils concluent l'armistice polono-lithua-

nien et tiennent la dragée haute aux délégués de Moscou, pressés d'en terminer, tout en paraissant maintenir des exigences fort peu de situation. Wrangel, au sud, à ce moment, les inquiète. Ils calculent qu'ils doivent libérer leurs armées sur le front polonais pour faire promptement face à cet autre danger. Ils n'ont pas tort, et l'avenir le prouvera bientôt. Le gouvernement allemand arrête à Kiel un navire danois portant des munitions aux Polonais : vexation prévue. On agit de même avec un vapeur hollandais chargé de matériel de guerre, et malgré les protestations de la Conférence des Ambassadeurs. Ce ne sont là, pour le présent, que de moindres détails puisque l'armistice polono-bolcheviste est enfin signé le 8 octobre, et que, le 6, ont cessé les opérations contre les Lithuaniens. On signe les préliminaires de paix, le 12, avec les mandatés de la Russie soviétique. On veut « une paix de sagesse », où la Pologne ne demandera ni trop, ni trop peu. L'Europe conseille aux Polonais d'en agir de même avec les Lithuaniens. La question délicate est celle de Wilna. Au-dessus de cette ville, les intérêts s'entrechoquent. Le général Zeligowski (polonais) anticipe sur les événements, occupe la ville. Varsovie est obligée de désavouer ce geste imprudent, mais la population polonaise le trouve fort opportun. Le gouvernement de Kowno menace de rompre les pourparlers. Zeligowski tient bon et adresse un message aux puissances. Il crée un gouvernement de la Lithuanie centrale, va convoquer une Diète. D'une minute à l'autre, il peut entrer en conflit avec les Lithuaniens. Un plébiscite pourrait tout arranger. La Pologne ne semble point le désirer. Elle laisse entendre, le 20, que Wilna est son bien, encore qu'elle se dise décidée à respecter les décisions prises par la Société des Nations [1]. Kowno n'attend pas, et réitère ses protestations. Les Alliés, moins bouillants, envisagent, le 23, une solution amiable de la question, bien que, nou-

1. A ce moment, la Pologne se donne un Sénat, et le chef de l'État prend le titre de Président de la République.

velle cause d'irritation lithuanienne, la ville de Varsovie, la veille, ait nommé Zeligowski citoyen d'honneur, en manière de félicitation[1]. Le 28, le Conseil de la Société des Nations considère l'affaire de Wilna. La Belgique propose une consultation populaire sous le contrôle de la Société des Nations. Le principe de ce plébiscite, est, le 31, accepté par la Pologne. Kowno s'obstine à réclamer le retrait des troupes Zeligowski, lequel, belliqueux plus que politique, marche vers Daljati et Oljani, qu'il occupe, en faisant reculer l'armée lithuanienne, toute renforcée qu'elle soit d'éléments allemands accourus à son aide[2]. Au début de novembre, des députés de Varsovie viennent à Wilna. La population de la ville, en un meeting, vote une résolution qui commence ainsi : « Wilna considère la Pologne comme sa mère-patrie... Nous ne consentirons jamais au partage de notre territoire. » La Société des Nations aura-t-elle le temps d'agir? Zeligowski ne songe-t-il pas à marcher sur Dvinsk? Si cette rumeur est fondée, Lithuaniens et Lettons vont unir leurs armes pour la commune défense. Les officiers prussiens les y poussent, et les Russes pourraient saisir l'occasion pour rentrer en campagne, puisque Wrangel, déjà défait, n'est plus à craindre (17 novembre)[3]. A la Diète polonaise, le 18, on déclare solennellement que « la Lithuanie *centrale* est une terre polonaise », et c'est une fois de plus jouer avec le feu : quarante-huit heures plus tard, le gouvernement des Soviets rompt les pourparlers polonais-russes (Riga), pendant que Zeligowski et les Lithuaniens se battent. La paix polonaise va-t-elle donc être complètement remise en question? Ce n'est, temporairement, qu'une alerte, un incident sans suite, mais qui a, toute une journée,

1. Le lendemain 23, le traité de Riga (polono-russe) est ratifié, au moins quant à ses préliminaires. L'article 1er délimite la nouvelle frontière.

2. A Tilsitt, l'officier bava
vers Kowno. Un autre, à
10.000 hommes pour la mê
de pouvoir réunir bientôt 1

3. Trotsky concentre à n

fort inquiété l'Europe. Il n'en reste pas moins vrai que le russe Knorin, délégué bolcheviste, déclare : « La paix avec la Pologne n'est qu'une *bulle de savon.* » On suscite, dans la discussion du traité, d'innombrables difficultés de détail : on parle d'une rupture définitive [1].

C'est l'une des faces du problème polonais, mais la face lithuanienne n'a pas repris son calme. Kowno accepte un plébiscite, il est vrai (28 novembre), mais ouvre de plus en plus les rangs de ses armées aux soldats allemands, plus nombreux en ligne que les Lithuaniens eux-mêmes. L'œuvre de la Société des Nations se poursuit. En attendant mieux, elle réussit (5 décembre) à créer une zone neutre entre les belligérants. Polonais et Lithuaniens, le doigt sur la gachette du fusil, délibèrent sur les conditions du plébiscite prévu : un détachement international occupera, par mesure de prudence, la région de Wilna, en dépit de la protestation de Moscou qui ne reconnaît à la Société des Nations aucun droit d'initiative en cette affaire. Les Lithuaniens, le 23 décembre, se reprennent à douter de l'opportunité d'une consultation populaire; ils préféreraient un arrangement entre gouver-

1. Le 26 novembre, les Bolcheviki bombardent, en territoire polonais, la ville de Podwoloczyska, « par erreur », disent-ils. — Après cet incident, on reprend les négociations pour la conclusion définitive de la paix. « Les divergences entre délégués russes et polonais s'atténuent » (communiqué du 10 décembre 1920). L'armistice est prolongé, mais la propagande allemande annonce la reprise de la guerre au printemps, en même temps qu'elle travaille à amener l'effondrement du mark polonais.

« L'un des procédés auquel l'Allemagne a eu recours consiste à faire payer à la Pologne environ 300 marks la tonne le charbon silésien qui, sur le marché intérieur allemand, ne se vend que 200. Or, comme la valeur d'échange du mark allemand en mark polonais est actuellement 7,7, il s'ensuit que la Pologne paye le charbon silésien 2,310 marks la tonne, ce qui rend impossible tout emploi industriel.

« Le second procédé allemand pour ruiner la Pologne est en contradiction absolue avec l'article 266 du traité de Versailles, d'après lequel l'Allemagne devait autoriser les exportations polonaises. Or, celles-ci sont, depuis plusieurs mois, interdites par l'Allemagne. Enfin, il semble établi que « les banques israélites allemandes » se sont, depuis déjà plus d'un an, procuré de grandes quantités de marks polonais, qui sont maintenant jetés tout d'un coup sur le marché. La perte de ces banques est, certes, considérable, mais cela a peu d'importance pour l'Allemagne eu égard au résultat. »

(*Le Temps*, 15 décembre 1920.)

Joignons à ce document l'état de la situation financière de la Pologne à la fin de 1920 : « Les dépenses ordinaires sont en déficit de 9 milliards 500 millions de marks et les dépenses extraordinaires de 53 milliards de marks. Les emprunts intérieurs et extérieurs dépassent 100 milliards de marks.

nements, mais ils demandent Wilna, et c'est dire qu'on ne souscrit pas à leurs vœux, bien qu'ils promettent leur neutralité dans toutes les guerres futures, entre Pologne, Russie[1] et autres nations. Les entretiens sont à tout instant au moment de se rompre : nulle entente ne peut en sortir : le 12 janvier 1921, ils sont suspendus pour être

1. Entre temps, la paix russo-polonaise s'achemine vers sa réalisation : « Dans un délai très rapproché, a dit Lénine, le 20 décembre, nous signerons définitivement avec les Polonais. » Le maréchal Pilsudski va en apporter à Paris l'assurance (janvier 1921). Mais il est souffrant et, pour détruire l'heureux effet de ce voyage éventuel, l'Allemagne colporte le bruit que la Pologne cherche le secours allemand par la conclusion d'un traité de commerce avantageux et, qu'en outre, elle désire renoncer au plébiscite en Haute-Silésie pour accepter un partage à l'amiable. Concernant la « paix dans l'Est », le *Berliner Tageblatt* est obligé de reconnaître que Russes et Polonais vont s'accorder, malgré d'infimes chicanes, notamment sur les clauses financières. On se décide pourtant à reconnaître à la Pologne la clause de la nation la plus favorisée. Le groupe des communistes modérés, contre le parti Trotzky, veut la paix pour commencer son travail de reconstruction russe. Le maréchal Pilsudski arrive à Paris, le 3 février. Il répète ce que dit M. Witos, président du Conseil polonais : « Notre tâche est d'assurer une paix durable avec la Russie. » Le 19, est signé un accord politique franco-polonais. Paris et Varsovie s'engagent à se concerter sur toutes les questions internationales intéressant les deux États. L'Allemagne est loin d'en être satisfaite. Elle n'est pas plus réjouie le 24 février, lors de la signature, à Riga, de la première partie du traité russo-polonais. Le 10 mars, on publie que « l'article 1er déclare la fin de l'état de guerre entre la Pologne et la Russie des Soviets. L'article 2 proclame l'indépendance de l'Ukraine et de la Ruthénie-Blanche, érigées en républiques et faisant partie de la fédération russe des Soviets. Le même article trace la ligne frontière entre la Pologne et la Russie. L'article 3 contient la renonciation mutuelle des deux parties aux obligations antérieurement contractées. L'article 5 concerne la non-intervention dans les affaires intérieures des parties adverses. L'article 6 traite du droit d'option. L'article 7 assure des garanties aux minorités nationales. L'article 8 prévoit la renonciation mutuelle aux frais de guerre. Les articles 9, 10 et 11 règlent respectivement le retour des prisonniers de guerre et des réfugiés, les conditions de l'amnistie et les réclamations touchant les trésors artistiques et les bibliothèques enlevées à la Pologne par les gouvernements russes. Viennent ensuite les articles économiques, les conventions commerciales et de transit, enfin la question des relations diplomatiques et consulaires.

« Les cinq premiers articles sont déjà votés, ainsi que les trois paragraphes de l'article 6 concernant le droit d'option. L'article 11 réglant le retour des trésors d'art soulève encore quelques difficultés. L'impression qui se dégage des derniers débats de la Conférence est favorable. On pense que les travaux des Commissions pourront être achevés vers le 15 mars. La signature du traité de paix suivrait immédiatement. »

(Le Temps.)

Et le 18 mars, le traité de Riga est enfin signé dans son ensemble : il reconnaît à la Pologne ses frontières historiques. Berlin jette feu et flamme. La presse varsovienne envisage l'avenir : « Notre pays devra choisir entre l'Allemagne et la Russie : il semble évident que l'alliance avec cette dernière s'impose », bien que Trotzky déclare, le 9 avril : « Nous pourrons nous occuper l'été prochain de la revanche sur la Pologne. » « La lutte est remise, écrit la *Revue des Deux Mondes* (15 avril); le traité de Riga ne saurait lier le prolétariat russe. » — Le 30 juin, un ordre de mobilisation générale est lancé, dit-on, pour tous les hommes jusqu'à 48 ans, par les gouvernements du nord de la Russie. Le 13 juillet, le gouvernement polonais adresse au Soviet central (Moscou) une note accusant le gouvernement bolchevik de préparer une invasion en Pologne.

repris le 1er février, sous condition, acceptée par la Lithuanie, que le plébiscite ait lieu. Il est fixé au 20 mars. Date prématurée, puisque la *Conférence* lithuano-polonaise ne s'ouvre, à Bruxelles, que le 20 avril. Les experts vont discuter longtemps. Le 19 juin, on semble encore loin de s'accorder. Le 27, on n'en est qu'aux concessions parcimonieusement mesurées de part et d'autre. Wilna deviendra-t-il un canton autonome dans une Lithuanie fédérale ? « L'intérêt de la Pologne, dira le 30 juin le président de la sous-commission des affaires lithuaniennes, est de soustraire la Lithuanie de Kowno aux influences allemandes et de créer une barrière entre Allemagne et Russie. Il est facile de comprendre pourquoi les Allemands ne désirent nullement voir aboutir un projet de fédération entre Lithuanie et Pologne. » Conseillés secrètement par Berlin, les Lithuaniens en viennent (17 juillet) à nier toute possibilité de conciliation avec les vues varsoviennes.

Le 27, tout paraît indiquer que la Lithuanie se prépare à une action militaire. On peut un instant supposer que la Lettonie prendra part aux opérations[1]. Cette rumeur naît d'un autre bruit selon lequel la Triplice baltique est en voie de formation. Le 7 août, la question lithuanienne garde toute son acuité. Le 3 septembre seulement, le délégué belge à la Société des Nations a l'espoir, tout problématique, d'avoir rédigé un programme d'arran-

1. La Lettonie a, depuis de longs mois déjà, supprimé, dans ses villes, les enseignes des magasins rédigées en allemand. Elle n'est pas germanophile, hormis les barons baltes, qui sont tous d'origine germanique. Pendant la guerre, le pays a été pillé par l'Allemagne, depuis la prise de Libau (8 mai 1915) jusqu'en décembre 1919. Dès l'armistice, les Lettons ont recommencé à publier leurs journaux en leur langue maternelle. Ils ont proclamé, le 18 novembre 1918, la Lettonie République indépendante. Mais, le 3 janvier 1919, les Russes menacent Riga, s'en emparent. L'Allemagne, habile, offre ses services, promet de refouler l'envahisseur si l'on accorde aux soldats du Reich des concessions agricoles. La Lettonie refuse. Berlin organise aussitôt des émeutes à Libau, y instaure un gouvernement qui lui est favorable, mais qui ne peut durer. Riga est délivrée sans l'auxiliaire allemand. Mais les troupes de l'Allemand aventurier Bermond veulent reprendre la ville en octobre 1919. Nous avons vu (tome Ier) que l'Entente, à ce moment, intervient. Bermond évacue le pays en décembre. L'Allemagne continue la pénétration pacifique par les écoles, le commerce et l'industrie. Les Lettons luttent par tous les moyens, depuis lors, et gardent, en majorité, la haine de l'Allemand.

gement réglant le sort de Wilna. La Lithuanie commente ce document en ces termes, le 5 :

Nous consentons :
A faciliter la coordination des deux politiques étrangères par la création d'un secrétariat permanent et commun des affaires étrangères;
A l'établissement d'un Conseil économique commun;
A la conclusion d'une convention militaire défensive avec la Pologne;
A la constitution du territoire de Wilna en unité autonome dans l'État lithuanien, unité qui sera dotée d'une Diète jouissant des attributions les plus larges.
Il est entendu que la présente acceptation ne produira son effet qu'au cas où la réponse du gouvernement polonais serait également affirmative.
Nous nous permettons en même temps de suggérer à Votre Excellence que l'accord futur entre la Lithuanie et la Pologne soit placé sous la garantie de la Société des Nations[1].

Ce n'est pas le reflet exact du projet proposé. Les Polonais le font savoir. Et, encore une fois, tout est rompu : le différend retournera devant la Société des Nations[2]. Le 21 septembre, le délégué polonais à la Société des Nations propose : « Consultez la population de Wilna », tandis que la presse polonaise menace. Dans la ville même, la *Gazetta Wilnska* proteste que « nous n'admettrons jamais qu'un seul soldat de notre chef, le général Zeligowski, quitte le sol de la Lithuanie centrale, ni que notre pays devienne le butin de la haine politique allemande ». Et, le 25, on manifeste, dans les rues, contre la Société des Nations et le projet transactionnel qu'elle prépare. L'assemblée de Genève n'a pourtant jusqu'ici fait appel qu'à la modération, à la réserve et aux souvenirs fraternels des deux peuples. Varsovie proteste avec non moins d'énergie et demande « que le sort de Wilna soit réglé en vertu du droit des peuples ». Le 1er octobre, la Diète polonaise réclame l'appel au plébiscite. Les journalistes polonais, en Congrès national à Lwow, expriment le même vœu.

1. L'une des raisons pour lesquelles les Polonais ne souscrivent pas à ces propositions, c'est qu'ils ne s'y voient pas assez garantis contre l'infiltration de l'Allemagne, en Lithuanie, vers la Russie toute voisine. Le « mur polonais » peut seul être efficace contre cette entreprise.

2. Le 20 septembre 1921, la Lithuanie est admise dans la Société à l'unanimité, moins les voix de la *Pologne* et celles de la Roumanie

La fête du 13 octobre, dans la ville lithuanienne contestée, est imposante : on y célèbre l'anniversaire de l'entrée des troupes de Zeligowski, « le libérateur ».

Nous connaîtrons au tome III la destinée de Wilna après ces débats qui sont, comme longueur et complications, un spécimen admirable des controverses soulevées par la guerre, entre nations européennes. Si nous avons voulu tracer à grandes lignes le récit de cette « affaire lithuano-polonaise », c'était, d'abord, parce qu'elle avait son importance en soi, et ensuite parce qu'avec les difficultés polono-russes dont nous avons résumé la substance en note, elle constituait pour l'Allemagne un moyen d'énerver, de troubler la jeune République polonaise. Nous ne pouvons nous attarder à étudier l'action occulte des Allemands à Wilna : sachons bien seulement qu'elle fut quotidienne et que si le différend fut si prolongé, c'est parce que Berlin avait « ses conseils » en Lithuanie centrale.

Il nous est plus directement intéressant de vérifier comment sa voix fut entendue dans la ville libre de Dantzig, pendant la période que nous envisageons ici. Aussi succinctement que possible, nous y signalerons les effets de sa politique de désunion.

Le 8 octobre 1920, une délégation de Dantzig se rend à la Conférence des Ambassadeurs et saisit l'occasion pour réfuter une « opinion qui court le monde ». Elle écrit au *Temps :*

> Dans une communication du bureau de presse polonais, reproduite par le *Temps*, nous sommes représentés comme étrangers à la ville de Dantzig, à ses intérêts spéciaux et même, pour quelques-uns d'entre nous, comme d'anciens militants pangermanistes ou fonctionnaires prussiens. Pour répondre à ces accusations erronées, il nous suffira de donner quelques précisions sur les différentes personnalités qui composent notre délégation.

Point par point, elle établit donc l'*orthodoxie* de chacun de ses membres et « remet les choses à leur place ». Il n'en est pas moins vrai que le 14, le Conseil populaire

polonais proteste contre « l'absence de délégués *polonais* parmi les membres de la délégation dantzicoise à Paris ».

La Conférence examine le projet de convention relative au régime de Dantzig et, le 20, approuve le texte de la convention qui règle les rapports entre Dantzig et la Pologne, pour l'utilisation du port par les Polonais. Il s'agit de fixer les droits et pouvoirs des deux parties dans cette question infiniment délicate. Les principales puissances alliées et associées se sont chargées de cette rude besogne. Dantzig a une importance capitale pour les possibilités d'avenir de la Pologne : c'est sa seule issue sur la mer. Sans ce débouché, les Polonais retombent sous la dépendance économique de l'Allemagne. C'est par ce port qu'ils peuvent se ravitailler en cas de guerre. Ils désirent que ce soit « un port polonais » et non un port libre. Les Dantzicois réclament au nom de la souveraineté de leur ville libre, ils veulent leur douane personnelle, le contrôle des chemins de fer et voies d'eau par une commission mixte, un pavillon distinct pour leur marine marchande. Prétentions abusives, si l'on relit, dans le traité, l'article 104. Dantzig n'y est pas considéré comme un état souverain, ni comme un port libre. L'influence de l'Allemagne y reste trop active et féconde pour qu'on accepte la doctrine des Dantzicois. Le but de Berlin est de libérer la ville de toute tutelle polonaise. Il importe de trouver, au conflit, une solution équitable... et prudente.

La Conférence élabore un projet que Varsovie refuse de signer [1]. Le prince Sapieha, ministre des Affaires étrangères, ajoute aux considérations économiques cette déclaration qui suffirait à motiver le refus :

> Enfin, seule la gestion des affaires extérieures de la ville libre par la Pologne pourra éviter qu'elle devienne, comme cela s'est produit

1. La Pologne ne peut faire de Dantzig un port d'attache, n'y peut créer un bureau d'enregistrement, ni y établir un tribunal maritime. Pour la gestion des services de transit, serait créé un Conseil du port et des voies d'eau de Dantzig, « organisme de nature à modifier gravement toute l'économie des relations entre la Pologne et la ville lil-

au cours de l'invasion bolcheviste, un centre où s'exerceraient, de la part de certains éléments étrangers, des menées hostiles à mon pays.

On cherche donc les termes d'un nouveau projet, tandis que, le 27 octobre, le Conseil des ministres à Varsovie décide de ne signer aucune convention avec Dantzig si cette ville n'accorde la garantie d'un accès libre à la mer et la liberté absolue d'importation et d'exportation. Les « citoyens libres » sont fort irrités et les pessimistes craignent des troubles qu'envenimerait aussitôt la participation de la *Sicherheitswehr*, très bien organisée et disposant d'un important matériel. D'autres rumoristes assurent, le 29 octobre, que la Pologne va occuper Dantzig militairement. Ce sont de vaines alarmes : un premier accord est bientôt signé, et tel qu'à l'Assemblée constituante de Dantzig, le haut-commissaire de l'Assemblée peut dire : « Messieurs, nous vivons désormais en paix. Dantzig et la Pologne servent d'exemple. Puissent les deux pays suivre côte à côte la même voie heureuse, grâce à une amitié réciproque. » N'est-ce pas parler un peu vite, observe le *Temps?*

Hier, 15 novembre, Dantzig a été constitué en ville libre, comme le prévoit le traité. Selon l'avis des jurisconsultes, la convention entre la Pologne et Dantzig ne peut entrer en vigueur que si Dantzig est constitué en ville libre, mais la réciproque n'est pas vraie : autrement dit, à en croire les jurisconsultes, Dantzig peut être valablement une ville libre sans qu'une convention soit en vigueur avec la Pologne. On devine tout ce qui peut s'ensuivre. Jusqu'à présent, les représentants polonais n'ont pas signé la convention. Ils attendaient que le Conseil de la Société des Nations, se rangeant à l'opinion exprimée par la Conférence des Ambassadeurs, donnât à la Pologne le mandat d'assurer éventuellement la défense de Dantzig. Ce mandat serait parfaitement justifié, mais le Conseil de la Société des Nations a renvoyé l'affaire à une Commission.

Les choses ne doivent pas rester en cet état. La Pologne peut être menacée prochainement à l'est. Elle a besoin de ne pas donner prise aux agressions, et de garantir ses communications avec les puissances de l'Entente. Nous attirons donc l'attention sur le caractère urgent des trois décisions suivantes :

1° Il faut que les troupes polonaises, « irrégulières » ou autres, évacuent la région de Wilna, où une administration impartiale devrait être organisée;

2° Il faut que les représentants polonais signent la convention préparée entre la Pologne et la ville libre de Dantzig;

3° Il faut que le Conseil de la Société des Nations accorde à la Pologne le mandat d'assurer éventuellement la défense de Dantzig.

Cela revient à dire que le problème est loin d'être résolu. La Société des Nations prépare une Constitution pour la « ville libre » qui élit son gouvernement, le 7 décembre, transforme son Assemblée constituante en législative (Diète populaire). Il se rencontre, malheureusement, que M. Sahm, président du Sénat, est un pangermaniste avéré. Les félicitations du *Berliner Tageblatt* lui sont largement prodiguées. Le parti dominant à la Diète est recruté parmi les nationaux allemands. De nombreux postes sont distribués entre les représentants du centre et du parti démocratique allemand. « C'est un gouvernement tout à fait allemand », constate le *Berliner Tageblatt*.

Le 4 janvier 1921, un violent incendie éclate dans les anciens chantiers impériaux de Dantzig. Ce n'est qu'un fait divers, mais certains, en Pologne et dans la ville même, s'étonnent de cet « accident » survenant la veille du jour où, au parlement de Dantzig, on étudie le choix des membres de la Commission de surveillance du port. Les pangermanistes, à ce propos, donnent libre cours à leur violence.

Le 17 janvier, le général Haking est désigné par le Conseil de la Société des Nations comme haut-commissaire permanent de Dantzig. Il trouvera une situation difficile, une grande antinomie de vues entre les pro-allemands et les ouvriers de la ville, qui souhaitent, pour leur part, une franche amitié avec la Pologne. Le « Conseil du port et des voies d'eau » est composé, en parties égales, de commissaires polonais et dantzicois. La Société des Nations va lui désigner un président, si toutefois on veut bien l'accepter. Cette restriction n'est pas superflue si l'on en juge par le mauvais vouloir de Dantzig rejetant, le 27 janvier, les conclusions de Genève touchant le rôle que devra jouer éventuellement la Pologne dans la défense militaire de la ville libre.

On fonde à Dantzig une société internationale de navi-

gation aérienne. L'un des promoteurs est l'industriel Lilienthal, poméranien polonais. On étudie le parcours des lignes, pour des services postaux et des transports de passagers. Février se passe en nominations de membres dans tous les organismes nés de l'accord de novembre 1920, mais on signale aussi maintes chicanes. L'une des plus caractéristiques est la protestation des autorités dantzicoises contre le séjour d'un détachement militaire polonais installé, dans le port, pour protéger les marchandises destinées à la Pologne. Un tel acte n'est « pas conforme aux droits souverains de la ville ». Ce moindre détail montre combien sont irritables les susceptibilités. On trouve le moyen terme, tout temporaire, d'enlever au détachement les uniformes et les armes, pour qu'il n'ait plus de caractère militaire ! » C'est, de la part du nouveau commissaire, donner à Dantzig un supplément de droits que ne reconnaît pas le traité. La complaisance est dangereuse, surtout au moment où l'on constate qu'à Dantzig, on fabrique encore des armes[1] et où les autorités de la ville libre suscitent à chaque instant de nouvelles difficultés. Il faut de longues semaines pour que les représentants de la Pologne et de Dantzig aboutissent à un accord, prévu à l'article 98 du traité, et établissant, pour toutes les voies de communications, un régime de transit libéral. Les voyageurs circuleront sans passeport et les marchandises en franchise de douane à travers le territoire polonais. Cette « convention du couloir de Dantzig » est signée à Paris, le 21 avril, et un représentant du Reich y intervient. Il n'est plus que de la ratifier et de la mettre en vigueur. En attendant, le Sénat de Dantzig continue à expulser les citoyens polonais, en dépit de l'article 33 de la convention polono-dantzicoise. On

1. La manufacture reste exploitée par les Allemands. Elle fabriquera, en mai 1921, 10.000 fusils pour le compte du Mexique. Le 23 juin, le Conseil de la Société des Nations adopte la résolution suivante : « Toute fabrication d'armes à Dantzig doit momentanément prendre fin. Cette décision comprend aussi la fabrication des fusils de chasse. » La manufacture est fermée le 1er août. Après la fermeture, machines, outillages, armes furent hâtivement expédiés en Allemagne, malgré la volonté de la Commission de Répartition qui attribuait le tout à la Pologne.

s'irrite, en mai, de voir approcher le moment où le président du Sénat va partir pour Paris, afin de participer aux délibérations de la Commission des Réparations dont l'objet est de fixer la part de Dantzig dans le paiement de la dette de l'Empire. On s'aigrit en suivant de loin les séances où la Société des Nations (juin) étudie la question de la défense de la ville libre par la Pologne. On apprend, le 22, que « le gouvernement polonais » est particulièrement désigné pour assurer éventuellement la défense terrestre ainsi que le maintien de l'ordre. Et l'on s'énerve du paragraphe 8 de la résolution. « Il y a lieu de demander au haut-commissaire d'étudier le moyen de créer dans le port de Dantzig, sans établir une base navale, un port d'attache pour les navires de guerre polonais. » Le 23, le Conseil de la Société des Nations décide d'accorder un emplacement spécial, au bord de la Vistule, au gouvernement polonais pour le débarquement, l'emmagasinage temporaire et l'expédition pour la Pologne de matériel de guerre en transit. La Pologne aura le droit d'entretenir sur ces emplacements, qui seront assez éloignés de la ville, un personnel de gardes chargés des mesures d'ordre et de sécurité que nécessite la présence d'un matériel parfois dangereux.

Les froissements se renouvellent quotidiennement. Ils sont banaux, mais ils agacent. Citons, comme exemple, l'arrestation, en gare de Dantzig, et par erreur, d'un courrier diplomatique polonais, le 1er juillet. Il est relaxé, mais c'en est assez pour créer un petit incident qui contribue mal à adoucir les relations. Intérieurement, les querelles surgissent jusque dans le Parlement où communistes et nationalistes en viennent parfois aux mains (5 août 1921). Le Sénat persévère à « se montrer le champion de la réaction et à favoriser les agitateurs pangermanistes. Les attaques dont il a été l'objet prouvent que le mécontentement de la nation contre cette succursale des *Junkers d'Elbe orientale* a atteint le plus haut degré ».

(*Journal de Pologne*, 8 août 1921.) Cet organe, le même jour, précise ses accusations :

Le Sénat de Dantzig appuie ouvertement la propagande monarchiste des Hohenzollern, tendant à renverser la République à Dantzig et en Allemagne. Cette propagande est dirigée par l'éditeur de la *Ostwacht*, journal bi-mensuel, dont le but est de faire la guerre à la République du Reich par le moyen des Polonais et des Bolcheviki. Son collaborateur et son financier, évidemment, est l'ex-kronprinz von Hohenzollern.

Quand on se rend compte que le Sénat couvre et appuie toute action réactionnaire (il autorise à accepter les décorations allemandes, telles que la Croix de fer et l'Aigle de Silésie, ce qui est contraire à l'article 72, il permet d'organiser des démonstrations monarchistes devant le monument de Guillaume Ier, devant la Diète; il a envoyé une délégation de la garde policière aux funérailles de l'impératrice allemande à Potsdam), tandis qu'il étouffe toute idée républicaine et de consolidation de la Ville Libre, on arrive à conclure que ce Sénat est indigne et incapable de se trouver à la tête d'un État ayant des vieilles et nobles traditions républicaines, comme la ville libre de Dantzig.

La *Dantziger Arbeiter Zeitung* dénonce, de même, les menées pangermanistes du Sénat « qui ne songerait ni plus ni moins qu'à procéder à une occupation déguisée de la ville par des forces militaires prussiennes » (11 août 1921). Sous prétexte de mouvements communistes, un escadron des hussards de la mort arrive à Dantzig avec des détachements de la Reichswehr, maquillés sous des uniformes de police municipale.

Loin d'être terminées, les négociations avec la Pologne traînent en longueur : il faut encore régler, au 15 août, l'administration des chemins de fer, la situation légale des fonctionnaires polonais sur le territoire, le statut de la marine marchande, le remboursement des sommes dépensées par la ville libre, etc. Pendant qu'on délibère sur ces détails nombreux, les pangermanistes agissent. En août, ils manifestent et pavoisent aux couleurs impériales à Ournia, à Neu-Hafen, à Westerplatte, à Oliwa, où il est dit, en réunion publique, que « Dantzig a été arrachée par la violence à la patrie allemande » et que « le cœur des Dantzicois reste fidèle à l'Empire comme à l'Empereur ». Le parti nationaliste allemand de Dantzig

protesté contre l'attribution à la Pologne des chemins de fer et des points de communication. La garde civique bourgeoise, violente et arbitraire, se livre contre les ouvriers à de fréquents actes illégaux. C'est au milieu de ces tiraillements que s'achemine, vers la signature, la Convention polono-dantzicoise. Le 30 septembre, le litige de deux années est sur le point d'être vidé. L'accord est enfin signé, le 25 octobre.

La signature du traité polono-dantzicois doit être considérée comme un des événements les plus importants de ces trois dernières années. La ville libre entre désormais dans les frontières douanières de la Pologne, ce qui constitue la première véritable application du traité de Versailles aux affaires de Dantzig. Jusqu'à présent, il n'y avait aucune frontière entre l'Allemagne et Dantzig; par contre, elle fut injustement établie entre la ville libre et la Pologne. Maintenant, grâce à la convention du 25 octobre, cette situation est renversée : Dantzig fait partie inséparable du régime douanier polonais. Toutes les marchandises à destination ou de provenance de la ville libre de Dantzig pourront circuler sans la moindre entrave sur tout le territoire de la République. Ni les Dantzicois, ni les Polonais n'auront besoin de permis pour le passage de leurs marchandises de Dantzig en Pologne et *vice versa*. Cela ouvre les plus brillantes perspectives pour le développement du port libre, lequel, en outre, participera aux recettes douanières de l'État polonais, à raison de 8 % sur leur totalité, c'est-à-dire proportionnellement au nombre d'habitants de la ville libre. La prospérité et l'avenir de Dantzig se trouvent de la sorte inséparablement liés à ceux de la Pologne.

(Déclaration de M. Plucinski, représentant diplomatique polonais à Dantzig, 4 novembre 1921.)

* * *

Ce résumé des événements montre assez que l'Allemagne poursuit, à Dantzig comme ailleurs, sa lutte contre le traité. La question haut-silésienne, que nous allons étudier, lui impose le devoir, auquel d'ailleurs son naturel l'incline, d'aigrir, à toute occasion, les relations entre la *Freie Stadt* et la Pologne. Elle est trop avisée pour en laisser passer aucune sans l'exploiter. Pour elle, l'accord du 25 octobre 1921 ne saurait être définitif. Nous verrons plus tard qu'elle saura en tirer parti pour allumer, entre Dantzig et Varsovie, de nouveaux brandons de discorde.

CHAPITRE XV

LA HAUTE-SILÉSIE

« Il peut paraître surprenant que les Allemands, qui insistent si souvent sur le caractère « foncièrement allemand » de la Haute-Silésie, ne citent jamais les chiffres des statistiques officielles. Il suffit de consulter ces statistiques pour comprendre pourquoi les Allemands sont si étrangement discrets dans ce cas.

« Prenons le dernier recensement de 1910. La rubrique « langue usuelle » indique 59,9 % de la population ne parlant que polonais, 4,53 % usant du polonais et de l'allemand, et 34,59 % ne parlant que l'allemand. Les Allemands ne sont pas moins discrets en ce qui concerne les résultats des élections communales de novembre 1919. Malgré la répression sauvage qui a suivi les événements d'août 1919, et malgré le régime de fer introduit par le fameux Hœrsing, ont été élus 6.882 conseillers communaux polonais contre 4.373 prussiens. Les Allemands n'aiment pas non plus se vanter du résultat de l'enquête faite en 1913 concernant la nationalité des élèves des écoles haut-silésiennes. Évidemment, il est embarrassant pour les Allemands d'avouer que 84 % des élèves étaient Polonais. Encore plus intéressantes, — et toujours passées sous silence par les Allemands, — sont les données fournies par les bulletins statistiques publiés tous les ans par l'archevêché de Breslau. Ni le cardinal Bertram, ni son prédécesseur, le cardinal Kopp, ne sont suspects de partialité pour les Polonais. Or, le bulletin de 1912 indique, sur 288 paroisses, 177 purement polonaises, 45 où les Polonais constituent la majorité, 61 à population mixte, 2 à majorité allemande et 6 à population purement allemande. Le bulletin montre que la population allemande se groupe surtout dans les centres où le personnel des bureaux est en majorité allemand. Il faut remarquer encore que, non seulement tout le haut clergé, mais la majorité des curés, même dans les paroisses purement polonaises, étaient Allemands et se livraient à une germanisation à outrance de la population. Quand on connaît ces chiffres, on comprend pourquoi les Allemands ne les citent pas pour prouver le *Deutchtum* de la Haute-Silésie. »

(*Messager de la Haute-Silésie*, janvier 1921.)

« LE PASSÉ. — Dès la constitution de l'État polonais au Xe siècle, la Silésie en fut l'une des provinces les plus importantes. En 1241, une terrible invasion tartare s'abattit sur la contrée et la dévasta; à la faveur de cette invasion, les éléments germaniques s'introduisirent et colonisèrent. Au XIVe siècle, la Haute-Silésie était devenue vassale de la Bohême et, en 1526, elle était incorporée à l'Autriche. La guerre de Trente Ans dévasta de nouveau le pays. Enfin, vers la fin du XVIIIe siècle, Frédéric II, roi de Prusse, l'arrachait à Marie-Thérèse. Le réveil national de la Haute-Silésie

commença en 1848, mais la véritable renaissance politique date de 1903 et a été personnifiée par un homme : le leader Korfanty. La défaite allemande de 1918 fit naître des espoirs dans les cœurs haut-silésiens. Après bien des hésitations, la Conférence de la paix décidait que les habitants choisiraient entre la Pologne et l'Allemagne par voie de plébiscite.

« LA POPULATION. — Le territoire plébiscitaire, qui a une superficie de 10.885 kilomètres carrés, est habité par une population d'environ 2.116.000 âmes. Si l'on consulte les dernières statistiques officielles allemandes et le résultat des élections municipales de 1919, on trouve que, sur ce total, il y a près de 1.250.000 Polonais contre 870.000 Allemands. Au point de vue de sa répartition, cette population est, en énorme majorité, polonaise dans la région industrielle et, en majorité, plus faible dans la région agricole. De même, les Allemands peuplent les villes, les Polonais peuplent les districts ruraux.

« LES RICHESSES DU PAYS. — a) *Charbon.* La principale richesse de la Haute-Silésie consiste dans ses gisements de houille. En 1913, la contrée produisait 43.500.000 tonnes de charbon. 63 mines étaient exploitées.

« b) *Industrie du fer.* — 37 hauts fourneaux, 23 fonderies et 14 aciéries travaillent à plein rendement pour produire la fonte, le fer laminé, les tôles, rails, traverses, etc.

« c) *Minerai de fer.* — La Haute-Silésie est relativement pauvre en minerai de fer. Elle en importe de grandes quantités.

« d) *Bois.* — La Haute-Silésie dépend entièrement de la Pologne, au point de vue du bois.

« e) *Zinc.* — L'industrie du zinc constitue l'un des piliers du développement économique de la Haute-Silésie : 16 fonderies, avec 371 fourneaux, produisaient, en 1913, 170.000 tonnes de zinc.

« f) *Ciment.* — Le ciment est l'objet d'une industrie très active. Dix usines réunies en une sorte de trust produisaient, en 1907, 718 millions de kilos.

« Sans parler des fabriques de produits chimiques, brasseries, verreries, etc., telles sont les principales branches de l'activité haut-silésienne.

« LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE. — La Haute-Silésie est devenue le pays-type de la grande propriété seigneuriale. Sept propriétaires allemands possèdent à eux seuls près de 290.000 hectares, c'est-à-dire 27 % de la superficie totale du pays.

(*Le Petit Parisien*, 18 mars 1921.)

« ... Le même Frédéric, juste envers un meunier,
Se permit maintes fois telle autre fantaisie :
Témoin ce certain jour qu'il prit la Silésie,
Qu'à peine sur le trône, avide de lauriers,
Épris du vain remous qui séduit les guerriers,
Il mit l'Europe en feu. Ce sont là jeux de prince :
On respecte un moulin, on vole une province. »

ANDRIEUX (1759-1833).
(*Le Meunier de Sans-Souci.*)

Notre chapitre du tome premier, *L'Esprit de conquête à l'Est*, prend le titre : *La Haute-Silésie.* C'est qu'en effet, dans la période qui nous occupe, toutes les ambitions allemandes se concrétisèrent en ce cri : « La Haute-Silésie !

La Haute-Silésie terre allemande. » Nous sommes donc amené à étudier le jeu désespéré du Reich pour entraver, par tous les moyens, l'œuvre du traité de Versailles, fausser les plébiscites, arracher des lambeaux de cette terre que l'on voudrait conserver entière. Déjà, nous avons vu, jusqu'en septembre 1920, s'amorcer ce combat : nous allons le voir entrer dans la phase aiguë, et sans prétendre en suivre les péripéties, sans en rien omettre, nous satisferons au but de cet ouvrage en soulignant, par des traits multipliés, l'âpre façon avec laquelle l'Allemagne « défendit son bien », soit dit pour parler comme elle.

En 1910, les statistiques *allemandes*, pour la « Silésie d'Opolo », — région d'Oppeln, — comptaient 1 million 258.000 Polonais contre 884.000 Allemands. Parmi ces derniers, elle inscrivait les fonctionnaires, les troupes et, insidieusement, décomptait les Polonais faisant leur service militaire en Allemagne. Il y avait donc, de toute évidence, une majorité polonaise. Le 29 mai 1919, le comte Brockdorff-Rantzau, dans une note envoyée de Versailles, considérait la Haute-Silésie perdue pour le Reich. Puis, peu à peu, l'Allemagne insinua qu'il n'en pouvait logiquement être ainsi. Elle fut appuyée en sa prétention par l'Anglais J. M. Keynes, qui invoquait les indications de l'Histoire. Or, depuis la moitié du XIVe siècle, la Haute-Silésie était Polonaise, malgré une « parenthèse » de domination tchèque : tradition, langue, costumes y restaient polonais, en dépit des efforts de nationalisation allemande. Le peuple n'y suivait pas l'exemple des magnats trop souvent germanisés. La Haute-Silésie se maintenait si fortement polonaise que le polémiste Harden, le 11 décembre 1920, raillait « l'appartenance huit fois séculaire de cette province à l'Allemagne ! » Quoi qu'il en soit, les Alliés ont la faiblesse d'accepter, un jour, la thèse du plébiscite. C'est l'origine de désordres sans fin. On va discuter où l'on devait ordonner. On écoute l'Allemagne qui se dit frappée à

mort si on l'ampute d'un membre essentiel, bien qu'économiquement parlant, la Haute-Silésie ne lui soit pas indispensable. Par contre, elle est une clé de voûte pour l'édifice économique polonais, pour sa vie agricole et industrielle. C'est ainsi que le problème se pose en octobre 1920.

* * *

Nous ne pourrons à toute occasion mentionner les cas où les Allemands introduisent secrètement ou ouvertement des armes en Haute-Silésie. Qu'on sache seulement que le fait est permanent, que les autorités alliées saisissent des dépôts d'armes envoyées de mille manières aux Stosstruppen pangermanistes. Les Commissions interalliées sont l'objet d'attaques quotidiennes, dans la presse, dans les meetings. Ce sont là des faits, au jour le jour, qu'il suffit de consigner une fois pour toutes, quitte à signaler dans la suite les plus typiques, s'il est besoin, pour la clarté de notre exposé.

Le point capital, c'est d'organiser le truquage du plébiscite où l'on veut, selon l'opinion de Berlin, faire voter tous les Allemands nés par hasard dans le pays et émigrés, depuis, avec père et mère, en Amérique ou en Chine. Le traité ne parle pourtant que des *habitants* résidant sur place. Les Polonais s'insurgent contre cette prétention qui ne leur est pas personnellement consentie. Le gouvernement du Reich favorisera le transport des Haut-Silésiens fidèles à l'Allemagne et entravera les votes polonais. Il répète : « Les coupables des désordres, ce sont les seuls Polonais », et il voudrait soulever l'opinion du monde contre ces « agitateurs ». On accuse la France de chercher à tout prix à « dépouiller l'Empire »; on insulte le général Le Rond, président de la Commission d'administration interalliée : on signale sa « partialité écœurante ». On fait effort pour retarder la date de la consultation plébiscitaire : il faut laisser aux Haut-Silésiens de l'extérieur le temps de venir sur place,

autant que possible après l'hiver. On crée des ligues, des sociétés : la *Freie Vereinigung zum Schutze Oberschlesiens* (Union libre pour la protection des Haut-Silésiens), les *Vereinigte Verbande heimattreuer Oberschlesier* (Fédération des Ligues de patriotes haut-silésiens), la *Kampf-organisation Oberschlesien* (organisation de combat haut-silésienne), la *Technische Nothilfe*, la Ligue des anciens prisonniers, et d'autres. Le centre de tous ces groupements est à Breslau, à la *Schlesischer Ausschuss*. A Berlin, un organe officiel, l'Office pour le licenciement de l'armée (*Heeresabwickelungs Hauptamt*) recrute des volontaires pour les organisations secrètes. On ne dédaignerait pas un coup de force : le complot militaire est, en somme, prêt à agir, en octobre. Quand, le 16, on apprend que le plébiscite est ajourné au printemps, on pourrait croire que la bombe va éclater. Mais l'Allemagne manque de décision, cette fois. Elle se contente de manœuvrer. Le clergé allemand fait de la propagande. Déjà on prépare des logis pour les 200.000 ou 300.000 Allemands qui, sous peu de mois, viendront participer au vote[1]. Et on hospitalise des hommes de la Reichswehr qui, sous habits civils, s'installent dans le pays. Dans les écoles mêmes, on célèbre les bienfaits du régime prussien. Les ouvriers, parfois, se rassemblent, expriment leur désir de rattachement à la Pologne, mais on organise des contre-meetings où le moins que l'on demande est l'autonomie pour la Haute-Silésie, avec l'arrière-pensée d'une prompte réincorporation de la Haute-Silésie au Reich[2].

1. En novembre 1920, on commença à placarder dans toute l'Allemagne des affiches informant les électeurs de la Haute-Silésie que toutes facilités leur seraient accordées pour aller prendre part au vote.

2. Le 15 juillet 1920, la Diète de Varsovie avait voté une loi attribuant à la Haute-Silésie l'autonomie *économique* ainsi que de larges garanties pour son développement politique. Le projet avait été élaboré par le Comité plébiscitaire polonais. L'autonomie ainsi comprise ne devait nullement priver les Silésiens du droit de participer à la politique générale de la Pologne. L'opinion publique silésienne avait fort bien accueilli ce statut organique. Mais maintenant les Allemands s'efforçaient d'offrir à la Haute-Silésie des conditions qui, apparemment, pouvaient sembler au moins aussi avantageuses. Le 4 novembre, le cabinet prussien se pro-

On songe à faire voter les défunts : on se procure les pièces d'identité de Silésiens décédés pour les distribuer à des Allemands habitant d'autres régions, afin qu'ils apportent un bulletin utile. On fera venir les malades, les vieillards, voire les impotents, « dans des trains bien chauffés ».

La *Deutscher Schutzbund*, ligue pangermaniste, publie un avis disant qu'elle prend à sa charge les frais de transport de toutes les personnes nées en Haute-Silésie admises à participer au plébiscite et qui, actuellement, habitent en dehors du territoire plébiscitaire; elle s'engage à les défrayer de toutes dépenses pendant dix jours; les chômeurs continueront à toucher leurs allocations; il est même prévu qu'en cas de mort, la famille du défunt touchera 10.000 marks; il est interdit aux personnes se rendant en Silésie d'emporter des armes.

(*Le Temps*, 28 novembre 1920.)

Ce ne sont partout que tracts et brochures, quêtes et caisses de propagande[1]. L'organisation des fidèles de la Haute-Silésie distribue des cartes d'électeur à tout venant. Les « pro-Allemands » s'irritent de la décision des Alliés selon laquelle les Silésiens, vivant en Allemagne, pourront voter à Cologne. Cette mesure n'empêchera pas l'afflux des électeurs en terre silésienne au jour dit. Berlin, d'ailleurs, discute le projet de vote à Cologne et y voit un danger[2]. Les Polonais, eux aussi, redoutent la mesure qui, à leur avis, permettra à des Allemands non Silésiens d'intervenir au scrutin. Ils proposent de refuser le droit de vote aux personnes ayant quitté le pays depuis 1908 et de faire voter *dans les communes de Haute-Silésie* les émigrés qui en sont originaires. Le cardinal Bertram interdit aux prêtres polonais de susciter le patriotisme des Silésiens. La presse pro-polonaise (*Oberschlesische Grenzzeitung*) signale la for-

nonçait en faveur de l'autonomie de la province et prévoyait la convocation d'une Assemblée haut-silésienne, qui constituerait le gouvernement.

1. On quête également à Berlin et dans toute l'Allemagne. Les enfants des écoles vont ramasser des souscriptions de porte à porte. Et l'administration des chemins de fer prépare 200 trains d' « émigrants ».

2. Vœu exprimé par le gouvernement du Reich, le 10 décembre 1920.

mation d'une organisation pangermaniste nouvelle comptant 30.000 fusils prêts à partir, au jour du coup de main. Les incidents se multiplient; un aviateur allemand tue un officier anglais à Kattowitz. En réponse, à Bytom, les monuments de Guillaume I[er] et de Frédéric III sont détruits par une bombe. Les armes allemandes affluent comme « vieux métaux ». Des bandes terrorisent les campagnes. Des agents allemands essayent d'accréditer l'hypothèse que le sort de la Haute-Silésie va être réglé à l'amiable par « un juste partage ». Les magistrats, la gendarmerie, les gardes de frontière protègent les complots des perturbateurs de l'ordre.

Les journaux du Reich, entre temps, se félicitent de voir accepter par les Alliés ce qu'ils appellent « la plus large participation des émigrés au vote silésien ». Ces fanfaronnades provoquent une nouvelle crise de méfiance en Haute-Silésie où l'Union des syndicats polonais (200.000 membres) menace de proclamer la grève générale si sa protestation contre le vote des émigrés allemands n'est pas prise en considération. D'où qu'ils viennent, la population s'attend à des troubles, à un *putsch*, et les Allemands accusent les communistes de préparer la guerre civile. Aussi s'arment-ils de jour en jour davantage.

C'est le 4 janvier que paraît, émanant de la Commission interalliée, le décret réglant les opérations du plébiscite auquel prendront part les personnes des deux sexes qui, au 1[er] janvier 1921, auront 20 ans, qui seront nées dans la région plébiscitaire ou qui y auront leur domicile depuis le 1[er] janvier 1904, ou encore qui auront été expulsées postérieurement à cette date par les autorités allemandes[1]. Dès lors, commence la plus frénétique des luttes d'influences que l'on puisse relever dans l'histoire des peuples. Les agents provocateurs allemands

1. Il est entendu que les non-domiciliés voteront en Silésie, mais à une date postérieure à celle fixée pour le vote des électeurs domiciliés : nouvelle cause de mécontentement pour l'Allemagne.

mettent toutes leurs ressources en œuvre : ils sont largement payés par la métropole. Afin de diminuer les voix polonaises, ils vont jusqu'à engager, par de bons contrats, des ouvriers pour des usines étrangères. L'Allemagne crée partout la discorde et, par une réclamation du 12 janvier 1921, se plaint près de l'Entente en signalant que l'insécurité en Haute-Silésie est due à l'action de la Commission interalliée ! Les journaux allemands mènent grand bruit autour du « banditisme haut-silésien ». Ils oublient les méfaits des stosstrupper[1] ! Ils constatent avec plaisir que les voix polonaises s'élèvent pour réclamer une Silésie autonome et neutre. Ils proclament par anticipation l'inévitable succès de l'Allemagne dans le plébiscite. Et déjà ils menacent de représailles les « mauvais votants ». Du reste, si le vote était défavorable, on agirait. Harden écrit, le 16 janvier : « Tout est préparé pour une intervention armée; une colonne d'automobiles blindées est toute prête à Neisse, à la frontière de Haute-Silésie[2]. » Pour faire à tout prix la majorité, on fournit des pièces aux déserteurs russes arrivés en Haute-Silésie pendant la guerre polono-bolcheviste; on achète les voix des timides à prix d'argent. La fausse nouvelle court le pays : le commissaire plébiscitaire polonais doit en avertir la population par un appel motivé[3]. Les pangermanistes publient des déclarations erronées émanant des industriels polonais. On annonce, pour énerver les esprits, que les Allemands

1. Deux exemples entre mille : A Bytom, un Stosstrupper, le 19 janvier, tue un employé du commissariat plébiscitaire polonais. La police allemande arrête les témoins et relâche le meurtrier. A Pogorzels, les Stosstrupper font sauter la maison d'un cabaretier polonais qui a accueilli chez lui les membres d'une société de Polonais.

2. La *Gazeta Robotnicza* (journal ouvrier) publie un document secret, émanant de la grande organisation militaire allemande dite « Orgesch », qui expose en détail les préparatifs pour l'invasion prochaine de la Haute-Silésie par les troupes allemandes. Une concentration a été faite à Brieg; en outre, la VIIIe brigade de la Reichswehr (régiments d'infanterie n°s 2, 4, 6, 7, 8, 10), ainsi que des détachements des régiments n°s 22, 83, 156, 157 sont prêts à intervenir. L'exécution de ce plan est prévue pour les premiers jours de février.

(Télégramme de Beuthen, 18 janvier 1921.)

3. « Il ne faut pas tenir compte des mensonges répandus par les Allemands. »

feront sauter les trains amenant les émigrés polonais. Et l'on apprend aux enfants des chansons de haine contre le « méchant Polonais ».

En Allemagne, on trie sur le volet les émigrés suspects. A ceux qui pourraient voter contre le Reich, on refuse les « papiers de route », quand on ne les emprisonne pas. On ne laissera partir que ceux qui sont « absolument sûrs ». Ceux-là auront voyage, logement et entretien gratuits. Leur congé leur sera payé, s'ils sont ouvriers. Des artistes des théâtres de Berlin parcourent la capitale et discourent pour exhorter les émigrés à ne pas « manquer le voyage d'agrément ». On convainc les « touristes » qu'il n'y a aucun danger à se rendre en Haute-Silésie et qu'on y sera reçu à bras ouverts. « Les Polonais ne sont pas dangereux[1]. » Partout des manifestes sont publiés, des réunions ont lieu pour affirmer que la Haute-Silésie est terre de Deutschtum. On assure, le 12 février, que le gouvernement allemand va déclarer, à Londres, sa volonté de subordonner son attitude, non plus aux termes du traité, mais à la solution, favorable pour l'Allemagne, du problème haut-silésien. Tout est à l'optimisme, tandis que les armes franchissent, en quantités énormes, la frontière, avec des sommes considérables à répartir entre les derniers hésitants. Le prix d'une voix peut s'élever jusqu'à 2.000 marks. La Commission interalliée expulse les agitateurs; Berlin en renvoie dix pour un. On y fulmine, à la fausse nouvelle que les Polonais concentrent des troupes en bordure du territoire allemand. Mais l'on s'y réjouit quand on sait, le 21 février, que le Conseil suprême (Londres) vient d'établir que les électeurs résidant à l'extérieur voteront le même jour que les Haut-Silésiens résidents[2]. Harden s'inquiète.

1. Pourtant les communes du district d'Oppeln décident, le 16 février, de ne pas héberger les émigrés et de leur refuser la nourriture.

2. Cette décision provoque une vive déception chez les Haut-Silésiens polonais.

Il est plus que probable que l'arrivée subite de grandes masses d'hommes dans cette atmosphère de Haute-Silésie, tout imprégnée de matières inflammables, va déchaîner un orage. Après le long travail d'excitation qui aura été mis en œuvre, on pourra sans erreur résumer l'état d'âme des arrivants par la phrase : « Allons faire leur affaire à ces cochons de Polonais. »

(*Agence polonaise*, 22 février 1921.)

Non moins anxieuse est la population. Les grenades, les bombes à gaz asphyxiants arrivent de toutes parts dans le pays, avec les pistolets Mauser et les fusils. Des bandes armées délivrent des prisonniers dans les prisons (Cosel). L'Orgesch couvre le district de Waldenburg d'un réseau serré d'organisations secrètes; on n'attend que le signal pour intervenir. L'intrigue rayonne sur tous les territoires appartenant aux grands seigneurs allemands : « domaines de la couronne prussienne : 96.919 hectares; prince d'Ujert : 42.001 hectares; prince de Press : 40.437 hectares; prince de Ratibor : 33.395 hectares; prince de Stolberg-Wernigerode : 26.517 hectares; prince de Hohenlohe-Ingelfingen : 25.786 hectares; prince de Donnersmark : 21.942 hectares, et comptées en bloc toutes les terres des 258 grands propriétaires allemands : environ 589.000 hectares[1].) Des Allemands attaquent des Polonais réunis à Beuthen, le 7 mars. Des Français sont blessés. Le 20 mars, jour du plébiscite, approche, et M. Korfanty, député, président du Comité plébiscitaire polonais, déclare à la population polonaise :

Les soi-disant émigrés venant de l'Allemagne, imbus par les pangermanistes de l'esprit de haine, de l'esprit de barbarie de 1914, envahissent, en grandes bandes, la Haute-Silésie et, ayant à leur disposition les armes massées ici par les Allemands, seront la menace d'un danger grave pour l'ordre social et l'accomplissement en paix de la grande consultation populaire. Le peuple polonais a en juste suspicion ses oppresseurs séculaires et ses exploiteurs. Il a le droit de supposer que ceux-ci, étant désormais convaincus de la perte de la Haute-Silésie, tendent sciemment à fomenter des troubles de manière à ne pas permettre au plébiscite de s'accomplir dans la paix et dans l'ordre, afin de pouvoir, dans le désarroi provoqué par eux, sauver au moins une part de la Haute-Silésie pour l'Allemagne. Le peuple haut-silésien ne

1. Les 60 % de la population, qui sont Polonais, ne possèdent qu'un tiers de la surface du sol, et la minorité allemande est propriétaire du reste.

se laissera pas aller à commettre des actes imprudents. Comme il l'a fait jusqu'à présent, il gardera, au moment suprême, tout son sang-froid et une discipline militaire, se conformant docilement aux ordres de ses chefs.

Les « émigrés » arrivent, devancés dans le pays par les propagandes des aviateurs qui, du haut des airs, lancent des brochures stimulantes où il est sous-entendu que Hindenburg, Mackensen et Ludendorff « vont s'occuper de la Haute-Silésie ». Ne peuvent passer la frontière que les personnes munies d'une carte plébiscitaire. Les autorités alliées arrêtent au passage des « irréguliers » et des meneurs, notamment des cheminots venus de Breslau, de Berlin ou de Saxe. Quatre bataillons britanniques sont venus se joindre aux détachements français et italien [1]. On trouve, dans les bagages des femmes, des revolvers et des grenades. L'Allemagne, à toute éventualité, masse des unités d'Orgesch à la frontière. On estime que le nombre des votants sera de 1.220.000 dont 940.000 domiciliés et 180.000 vivant à l'extérieur : il en vient d'Autriche et de Roumanie. Le Reich fournit, naturellement, le plus gros effectif. Tous sont accueillis « fraternellement » par les fonctionnaires prussiens maintenus dans leur place par la Commission interalliée, par les *Heimattreue*, par le *Schutzbund*, par la police plébiscitaire où se sont faufilés de nombreux Allemands. On est certain de « vaincre ». Il le faut. Un texte officiel allemand vient de le rappeler à tous :

Si l'Allemagne perd la Haute-Silésie, la différence entre l'importation et l'exportation allemandes deviendra si grande que l'Allemagne sera hors d'état de vivre. Il en résultera une limitation de la production industrielle et des chômages. La perte de la Silésie provoquera une catastrophe de toute notre vie économique. L'Allemagne tomberait au rang d'un État de second ordre et incapable de nourrir sa population actuelle. Elle serait obligée de servir « d'engrais humain » aux peuples étrangers et de dire adieu à un grand nombre de ses enfants.

1. Les troupes italiennes sont également renforcées. — Le 18 mars, la Conférence des Ambassadeurs adresse à la délégation allemande une note rappelant que le maintien de l'ordre en Haute-Silésie appartient exclusivement à la Commission interalliée et que les Allemands seraient responsables des suites qu'entraînerait l'entrée de leurs troupes sur le territoire plébiscité.

Et le président Ebert, la veille du vote, a prévenu par un « appel » les Haut-Silésiens :

Haute-Silésie et Allemagne sont unies indissolublement par des liens puissants, par une culture commune, par un essor social simultané et par un même développement économique. Si ces liens étaient rompus, la ruine de l'ouvrage fécond accompli au dernier siècle, et la détresse en seraient les suites inévitables.

La propagande de la dernière heure dépasse toute expression. On admire, à grand renfort d'épithètes louangeuses, l'ardeur patriotique de deux voyageuses qui, intrépides, se sont mises en route et ont accouché en chemin de fer. On affirme, à la dernière heure, que bien des Polonais sont devenus germanophiles. On distribue des images où l'on voit le Polonais à bottes éculées, ployant sous le sac du soldat, et l'Allemand, en civil heureux, jouant avec une canne de jonc à la terrasse d'un café [1].

Et, comme il fallait s'y attendre, le résultat du plébiscite fait apparaître, une fois de plus, les « trous » du traité de paix. Les opérations électorales se sont passées sans incidents importants. Le résultat du vote est favorable à l'Allemagne. Berlin pavoise : déjà on réclame la *totalité* de la Haute-Silésie, « puisqu'il y a majorité pro-allemande ». La *Gazette de Voss* soutient le principe : « Toute tentative de partage engendrerait non seulement de l'injustice, mais aussi des impossibilités, et déchirerait les liens dont dépendent notre vie et nos communs moyens de vivre, en créant une situation intenable. » En réalité, la consultation a été très divisée. La Pologne n'est pas si

1. Il faut encore citer un tour des meilleurs : il y a en Pologne, tout près de la frontière, à Czenstochowa, une vierge noire miraculeuse fort illustre et chère à tous les cœurs polonais. Les Allemands ont publié et répandu par dizaines de mille d'exemplaires une charmante petite brochure d'aspect purement slave. La couverture rouge, blanc et or figure la sainte image environnée de vierges et d'anges agenouillés. Le texte débute par les considérations pieuses les plus édifiantes et se poursuit longtemps sans rien qui puisse donner l'éveil. C'est peu à peu qu'il conduit par un admirable raisonnement à cette conclusion que, pour la plus grande gloire de Dieu et pour la joie de la Vierge noire, la Haute-Silésie doit rester allemande.

(Édouard Helsey, le *Journal*, 20 mars 1921.)

affectée par les résultats qu'elle ne pavoise aussi, et n'illumine. M. Korfanty proclame que « le peuple polonais haut-silésien a remporté une victoire décisive, malgré les 200.000 émigrés allemands et les centaines de millions de marks dépensés par le Reich ». La région orientale industrielle et les districts environnants se sont prononcés pour la Pologne. Le *Daily Chronicle* constate :

> Les Allemands ont une majorité de 253.000 suffrages dans l'ensemble de la Haute-Silésie. Mais comme on leur a permis d'amener d'Allemagne un grand nombre de Silésiens originaires dont la plupart n'avaient aucun lien réel avec la Haute-Silésie, et comme le total de ces immigrés est évalué à 200.000, on voit que la majorité allemande de la population indigène n'est pas considérable[1].

1. Statistique d'origine allemande, fournie par le *Temps*, et sous réserves, le 23 mars 1921 :

Rosenberg (district, ville et campagnes) : Allemands, 24.200; Polonais, 11.400. Kreuzburg : Allemands, 43.000; Polonais, 2.300. Lublinitz : Allemands, 15.100; Polonais, 13.800. Tarnowitz : Allemands, 17.600; Polonais, 27.000. Gross-Strelitz : Allemands, 22.500; Polonais, 22.900. Ober-Glogau : Allemands, 32.700 ; Polonais, 4.500. Cosel : Allemands, 36.300; Polonais, 11.700. Gleiwitz (ville et campagne) : Allemands, 58.000; Polonais, 32.000. Lœbschütz : Allemands, 65.100· Polonais, 300. Ratibor (ville et campagne) : Allemands, 48.700; Polonais, 20.700. Kattowitz (ville et campagne) : Allemands, 76.400; Polonais, 69.800. Kœnigshütte : Allemands, 31.800; Polonais, 10.800. Beuthen : Allemands, 73.900; Polonais, 73.500. Zabrje (Hindenburg) : Allemands, 45.200; Polonais, 43.000. Oppeln (ville et campagne) : Allemands, 81.100; Polonais, 26.000. Pless : Allemands, 14.400; Polonais, 41.000. Rybnik : Allemands, 28.500; Polonais, 50.000.

Chiffres de la Haute-Commission interalliée publiés le 24 mars 1921, comme « document provisoire ». — Les dizaines et unités sont intentionnellement supprimées :

A. RÉGION INDUSTRIELLE ET MINIÈRE A MAJORITÉ POLONAISE

a) *Cercles ruraux.*

Dénomination des cercles.	Pologne.	Allemagne.
Pless	48.600	18.400
Rybnik	52.400	27.900
Kattowitz	66.000	52.800
Beuthen	60.700	42.300
Zabrje	43.200	45.200
Tarnowitz	27.400	17.000
Tost-Gleiwitz	26.700	19.100
Gross-Strelitz	23.100	22.400
Total	348.100	245.000

b) *Cercles urbains.*

Dénomination des cercles.	Pologne.	Allemagne.
Beuthen	10.000	29.800
Gleiwitz	8.500	32.000
Kattowitz	3.800	22.700
Kœnigshütte	10.700	31.800
Total	33.000	116.300

507 communes ont voté pour la Pologne, contre 140 pour l'Allemagne. Le scrutin du 20 mars ne justifie pas

B. Région agricole a majorité allemande

a) *Cercles ruraux.*

Dénomination des cercles.	Pologne.	Allemagne.
—	—	—
Ratibor	18.000	26.100
Lœbschutz	200	65.100
Cosel	16.700	69.600
Oppeln	24.800	56.000
Rosenberg	11.100	23.800
Lublinitz	13.600	15.400
Kreutzsburg	1.700	43.200
Total	86.100	299.200

b) *Cercles urbains.*

Dénomination des cercles.	Pologne.	Allemagne.
—	—	—
Oppeln	1.100	20.800
Ratibor	2.200	22.200
Total	3.300	43.000

Nouveaux chiffres (provisoires) publiés le 25 mars :
Inscrits : 1.217.961. — Votants : 1.176.102.

Pour l'Allemagne	704.579 voix.
Pour la Pologne	471.523 —
Majorité pour l'Allemagne	233.056 —

Résultats définitifs du plébiscite du 20 mars 1921 en Haute-Silésie :

	Inscrits.	Votants.	Polonais.	Allemands.
	—	—	—	—
a) *Districts du nord et de l'ouest :*				
Kreuzburg	46.177	45.317	1.785	43.447
Rosenberg	35.976	35.108	11.150	23.857
Oppeln-Ville	22.930	21.984	1.908	20.816
Oppeln-Campagne	82.715	81.196	24.727	56.260
Lublinitz	29.981	29.195	13.679	15.454
Cosel et Ober-Glogau	88.389	86.415	16.717	67.476
Lœbschutz	66.697	65.428	259	65.128
Ratibor-Ville	25.336	24.675	2.227	22.291
Ratibor-Campagne	45.900	45.052	18.516	26.354
b) *Districts du sud :*				
Rybnik	81.985	80.435	52.347	27.918
Pless	73.781	72.277	53.378	18.675
c) *Bassin industriel :*				
Beuthen-Ville	42.990	40.091	10.101	29.890
Beuthen-Campagne	109.747	107.126	63.021	43.677
Gleiwitz	41.949	40.700	8.558	32.029
Kattowitz-Ville	28.531	26.715	3.900	22.774
Kattowitz-Campagne	122.390	119.458	66.119	52.892
Kœnigshütte	44.052	42.758	10.764	31.864
Zabrje (Hindenburg)	90.793	89.152	43.256	45.212
d) *Districts du centre :*				
Gross-Strelitz	46.528	45.590	23.046	22.415
Tost-Gleiwitz	48.106	47.435	27.198	20.098
Tarnowitz	45.561	44.739	27.513	17.078
	1.220.514	1.190.846	479.359	707.605

les cris de victoire poussés à Berlin : il est très certain que les Allemands ont fait sur les populations une pression formidable. Leur enthousiasme du premier jour est suivi d'une réaction qui s'exprime par une significative hausse du mark polonais. Les chiffres flottants se précisent. Le 22, la Commission interalliée fournit ceux qui ne sont pas définitifs : pour l'Allemagne, 716.406 voix; pour la Pologne, 471.408 voix (?). Soit. Mais c'est encore une référence des plus indéterminées. (1) Nous gardons du reste pleins pouvoirs, — le texte du traité est formel, — pour fixer la nouvelle frontière, en tenant compte de la volonté des populations et des nécessités géographiques, n'en déplaise à la thèse allemande qui réclame l'indivisibilité. La pièce n'est pas jouée : elle continue. Tout le bassin minier et industriel entend être polonais : il y aura des compromis, certes, mais le rêve allemand d'incorporation totale est vain, incontestablement vain. Il est inutile de parler, comme le fait le docteur Simons, de « l'effroi et de la consternation des Alliés ». Le 24 mars, la presse polonaise constate que la majorité absolue appartient aux Polonais dans le district minier. Les Allemands de Haute-Silésie, aigris, se livrent à des actes de violence, pour affirmer sans doute leur force et leur nombre. Ils se mettront en grève, disent-ils, et avant peu. Ils font de l'agitation dans les centres populeux. Les Polonais réagissent, bien que M. Korfanty les invite au calme. Tous les journaux polonais et allemands, dans le pays plébiscité, sont soumis à la censure. « La Conférence des Ambassadeurs devra se hâter, dit-on, de fixer le tracé de la nouvelle frontière. » Il est vrai, mais la tâche n'est pas simple. La Pologne n'acceptera pas d'être frustrée, et l'Allemagne crie qu'on veut la démanteler. « La Haute-Silésie est une et indivisible. » (Presse berlinoise, 25 mars.) « Le vote doit

(1) Sur 1.220.514 inscrits, on a compté 1.190.846 votants, soit seulement 30.000 abstentionnistes. Les voix, dans l'ensemble, se sont ainsi partagées. Pour l'Allemagne : 707.665, soit 60 %; pour la Pologne : 479.359, soit 40 %. Le nombre des bulletins blancs ou nuls a été de 3.882. La majorité pour l'Allemagne est de 228.246 voix. Le nombre des émigrés ayant pris part au vote a été de 191.154.

être annulé dans les territoires où s'est exercé le terrorisme franco-polonais. » *(Lokal Anzeiger.)* Les « émigrés », à leur retour, sont accueillis par la foule berlinoise chantant la *Wacht am Rhein.* D'autres restent en Haute-Silésie pour renforcer les Stosstruppen. Les Allemands menacent de faire sauter les mines, si elles sont attribuées à la Pologne. Certains, déguisés en officiers et soldats anglais, provoquent les Polonais pour créer des troubles. A Gross-Strelitz, un câble, la nuit, barre une route et trois Français de la Commission interalliée, voyageant en automobile, sont blessés. L'un meurt de l' « accident ». On a l'impudence, à Berlin, de prendre les mesures nécessaires pour la mise en vigueur de la loi sur l'autonomie haut-silésienne, votée en septembre 1920.

Ces forfanteries et d'innombrables incidents locaux avivent la colère des ouvriers du bassin minier. Aux premiers jours d'avril, on peut craindre qu'ils ne se vengent avec énergie des excès allemands. L'indignation de la population polonaise est à son comble. On réclame que l'état de siège soit étendu à toute la Haute-Silésie. Les provocations n'en continuent pas moins. Insidieusement, on propage le bruit qu'un accord est intervenu entre un groupe de capitalistes français-anglais et la haute finance allemande, en vue d'exploiter les mines et usines haut-silésiennes[1]. On affirme que le pays restera autonome.

1. Production minière et métallurgique de la Haute-Silésie :

	Tonnes.
Charbon	40.128.664
Minerai de fer	138.204
— de zinc (calamine)	107.787
— — (blende)	400.387
— de plomb	52.372
Produits du charbon :	
Coke	2.655.282
Goudron	154.291
Ammoniaque	35.447
Briquettes	432.967
Hauts fourneaux et forges :	
Fer brut	994.601
Fonte	83.846
Acier coulé	22.081
Fer doux	1.453.103
Production des laminoirs	175.541

Les décisions tardent, et déjà l'on s'en étonne. Le gouvernement berlinois réitère ses prétentions, par des notes à l'Entente, par la voie officieuse de la presse. La thèse connue est que Haute-Silésie et Allemagne ne peuvent vivre l'une sans l'autre. Le Vaterland seul peut rétablir l'ordre et assagir les Polonais tapageurs. Berlin, pour justifier sa doctrine, fait remettre plus de 300 pages à notre ministre des Affaires étrangères. Nous n'y relevons que des inexactitudes et des affirmations sans fondement, tandis que sont vérifiés les votes des 1.400 communes du territoire, et condamnés, en Haute-Silésie, les journalistes menteurs, nouvellistes éhontés, des journaux *Oppelner Nachrichten*, *Morgenpost*, *Wanderer* et *General Anzeiger*. Leur plus belle invention a été le refus des marks polonais par les banques polonaises en Haute-Silésie [1]. Simultanément, la Haute-Commission poursuit divers fonctionnaires allemands, entre autres des magistrats justement accusés de contrebande d'armes et de falsification des résultats du plébiscite. On relève de nombreuses

Fourneaux à zinc :

Zinc brut	169.439
Acide sulfurique à 50°	255.589
— anhydrique	3.137
Plomb	41.579
Cadmium	38.6
Argent	7.4
Tôle de zinc (laminoirs)	49.332

(*Le Temps*, 7 avril 1921.)

1. Pour délit de fausses nouvelles, les *Kreutsburger Nachrichten* furent alors suspendues une semaine.

L'agence Express Telegraph de l'Est annonce qu'à la suite du plébiscite du 20 mars, qui donna la majorité des suffrages à l'Allemagne, la population des districts occidentaux de la Haute-Silésie a adressé à la Commission interalliée, à Oppeln, de vives protestations au sujet de ce vote, lui demandant d'en annuler les résultats.

De sa propre initiative, la population de ces districts organisa un nouveau plébiscite, chaque votant déposant son bulletin dans les bureaux communaux. Les résultats de ce plébiscite furent diamétralement contraires à ceux du plébiscite du 20 mars.

Dans le district d'Oleska, où les Allemands avaient obtenu la majorité, toute la population, sauf celle de quatre communes, a donné ses voix à la Pologne. Dans le district d'Oppeln, où le plébiscite eut lieu dans 86 communes, la population s'est déclarée à l'unanimité en faveur de la Pologne. Des résultats semblables ont été obtenus dans les districts de Prudnick, Cosel et Ratibor.

(Télégramme de Beuthen, 18 avril 1921.)

preuves d'abus et de faux commis par les Allemands à cet égard. Les cas de corruption ont été fréquents, notamment de la part des prêtres. Et l'on ne compte plus les falsifications de papiers. De même, juge-t-on des gardes-frontières allemands qui s'étaient déguisés en soldats italiens.

Pourtant, un semblant de calme se rétablit, et la Commission d'Oppeln croit pouvoir lever l'état de siège, le 16 avril. On découvre toujours des cachettes d'armes et l'on frappe d'amendes et de prison les receleurs. La conspiration, moins affichée, n'en continue pas moins son œuvre. Ainsi, les agents communistes allemands s'efforcent de recruter des soldats pour l'armée rouge, parmi les ouvriers mineurs; les soldats en civil, venus d'Allemagne, persévèrent à élaborer un plan d'invasion. Les meneurs de grève s'évertuent à créer des difficultés au patronat polonais. Sur les points où l'on se sent assez nombreux, on proteste, en cortège et meetings, contre le partage qui se prépare. L'espionnage s'organise sur un large plan. Le 30 avril, on surprend l'organisation de renseignements mise sur pied par la direction des chemins de fer à Kattowitz. Les mines s'émeuvent des faux bruits, réclament avec l'éloignement de directeurs suspects, un démenti, par la Commission, des rumeurs qui courent, au sujet d'un partage trop profitable aux Allemands. Enfin, elles se mettent en grève et il faut rétablir l'état de siège[1]. Les conflits ne tardent guère. L'exaspération se propage, en trait de poudre. Des bandes polonaises essayent de s'emparer des villes où sont cantonnées les troupes françaises. En quarante-huit heures, les Polonais de Haute-Silésie, pour sortir de l'indécision, en viennent à demander un gouvernement *indépendant*. « Les Alliés, dit-on, ont violé le traité, en ne reconnaissant à la Pologne que deux districts[2]. Nous ne voulons pas retourner sous la domination allemande. »

1. 53 mines sur 65 sont en grève le 2 mai.

2. C'était une fausse nouvelle allemande selon laquelle la presque totalité du bassin houiller était attribuée à l'Allemagne.

On se réjouit, dans le Reich, de ce « coup de colère ». Il démontre la faiblesse de l'Entente, « incapable de fixer une frontière » et d'empêcher les conflagrations[1]. Pour ajouter au désordre, et sans autre raison, les Allemands haut-silésiens font grève dans leurs usines : leur vœu est de susciter un mouvement insurrectionnel. Dans ce chaos, de prétendus Polonais tirent sur les troupes françaises : ce sont des membres de l'Orgesch. Les Allemands font répéter en tout lieu que les Alliés « ont reçu l'ordre de noyer dans le sang la résistance polonaise ». Au principe de cette grave affaire, intervient la machination dont les fils sont tirés à Berlin. Jamais autant qu'alors, le pays n'a été inondé de tracts et journaux du Reich, attestant que l'Angleterre, l'Italie et le Japon n'ont qu'un désir : celui de donner la Silésie à l'Allemagne. On attise le feu : on voudrait l'incendie général : ce ne sera pourtant guère plus qu'un grand feu de paille. Le 8 mai, on enregistre quelques symptômes de détente. L'effervescence se calme. M. Korfanty supplie les Alliés de fixer la solution sans délai, pour empêcher de tels et si fâcheux mouvements à l'avenir. Les Polonais luttent contre les formations d'Orgesch. Ils savent enfin qu'on ne les « traitera pas comme des articles de commerce »[2]. On parle d'une prochaine reprise du travail : la poudrerie silésienne n'a pas sauté. Le 9 mai, une partie des mineurs reprend le travail, sous condition que le charbon extrait n'aille pas en Allemagne. C'est l'apaisement, bien que les « insurgés » affirment qu'en fait, ils ne déposeront pas les armes tant que le règlement de la question des frontières ne sera pas effectué. Si l'on se bat, on ne se battra que contre des Allemands, car on mande d'Oppeln, le 10 mai : « Le nombre des civils allemands armés en Haute-Silésie, qui ne cesse de s'accroître, s'élève maintenant à 18.000;

1. La presse allemande demande à l'Entente d'agir avec la dernière énergie contre les Polonais « insurgés », et la Commission parlementaire allemande, à Oppeln, offre des forces militaires pour réprimer la révolte.

2. Manifeste des Polonais-Silésiens, le 9 mai, publié par le *Sozial Demokraten*, de Copenhague.

une bataille, sur une grande échelle, entre Polonais et Allemands, reste probable. » En Pologne même, des volontaires s'enrôlent pour aller faire le coup de feu en Silésie : on les retient pour éviter d'aggraver la situation. Les trains recommencent à circuler en pays troublé, mais du côté allemand, l'agitation augmente (cercles de Kreuzburg [1] et de Cosel) où les conflits armés ne cessent pas. La menace reste donc suspendue. 80.000 Polonais sont en campagne : ils seront 300.000, s'il est besoin. Dans les districts allemands, le 12 mai, les « fidèles à l'Empire » proclament la grève générale. Pourquoi ? Parce que la trêve ne fait pas leur affaire, et qu'il faut troubler l'eau dormante. Des soldats bavarois arrivent en train blindé. Une étincelle suffirait pour rallumer le brasier. Elle jaillit. On se bat près de Kendzierzyn où le train s'est arrêté [2]. Simple échauffourée, qui peut recommencer le lendemain, car le Reich vient encore d'envoyer 8.000 hommes (16 mai 1921). L'artillerie donne, en effet, le 16, du côté polonais, contre la Selbstschutz allemande. La Commission interalliée plaide en vain la conciliation et la sage attente. Mais comment les Polonais pourraient-ils rester calmes, puisque les volontaires allemands continuent à entrer en Haute-Silésie (Ober-Glogau, Kreuzburg, Deutsch-Rasselwitz), malgré une fictive interdiction du gouvernement berlinois [3] ? Ces troupes sont généralement composées de Bavarois sans travail et sans aveu : elles disposent de mitrailleuses et d'artillerie. Elles prennent le nom de troupes de protection de la frontière. La *Gazette de Silésie*, le 20 mai, écrit à leur sujet : « Ces troupes, composées de

1. Il y a dans cette ville 20.000 hommes de troupes allemandes, pour le moins. L'Allemagne masse des troupes à la frontière.

2. C'est à ce moment qu'aux Communes, M. Lloyd George prononce son aigre réquisitoire contre la Pologne, et déclare qu'elle n'a pas de droits historiques sur la Silésie. Il est approuvé par toute la presse allemande, qui voit, dans ses paroles, une invite à une intervention militaire de l'Allemagne en Haute-Silésie.

3 Le 18 mai, le chef du gouvernement, chancelier Wirth, donne l'assurance à M. Charles Laurent, ambassadeur de France, que l'Allemagne n'interviendra pas en Haute-Silésie, alors que la *Frankfurter Zeitung* publie : « Tous les membres de la division de fer de la Légion allemande et des formations de frontière sont invités à donner immédiatement leur adresse. »

réactionnaires antisémites, ignorent tout du pays et ne peuvent qu'y faire le plus grand mal. » Les enrôlements se poursuivent fiévreusement à Munich. Le 21, le Bureau militaire de Berlin adresse nominalement aux Haut-Silésiens de la capitale une sommation de se présenter avec leurs papiers, en vue de défendre leur pays. Ce même jour, le chancelier réitère que le recrutement des corps francs ne sera pas toléré ! ! ! Et les hommes partent, en nombre, avec chacun *deux* fusils ! Le *Vorwaerts* signale le placard suivant : « Volontaires pour le corps de protection de Haute-Silésie. — 40 marks par jour, logés et voyage payé. On n'accepte que des hommes résolus et absolument sûrs. » Le *Drapeau rouge* (Berlin) annonce : « Au camp d'aviation de Baieg se trouvent des armes et du matériel de guerre. Continuellement, des recrues sont dirigées vers la frontière de Pologne. »

Le 22 mai, l'ennemi allemand, portant l'uniforme de la Reichswehr, attaque dans la direction de Lesnicze-Kalinow. Sur notre injonction, le président du Reich fait savoir que : « quiconque entreprendra de grouper des personnes en formation de caractère militaire, et quiconque participera à ces formations, sera puni d'une amende allant jusqu'à 100.000 marks, ou de prison. » Il est bien temps ! Et bien temps aussi d'annoncer la stricte fermeture de la frontière ! Un détachement allemand franchit l'Oder et tente de s'emparer de Syrin. On se bat à la tête de pont de Krappitz. Trois fortes colonnes allemandes, avec de l'artillerie lourde, marchent, en combattant, vers les mines silésiennes, pour une attaque concentrique. C'est une véritable offensive, que Berlin explique mal par de piteuses excuses. La Haute-Silésie est envahie par les bandes germaniques. La Haute-Commission interalliée intervient pour obtenir l'arrêt des hostilités. La « guerre » ne s'en ralentit qu'à peine. Il ne suffirait que d'une offensive des Bolcheviki contre la Pologne pour remettre le feu dans toute l'Europe centrale.

La crise de mauvaise humeur de M. Lloyd George est

passée. Après une forte tension franco-anglaise, l'harmonie s'est rétablie entre les points de vue alliés. Le 24 mai, M. Briand, à la Chambre, annonce que, sur une mise en demeure, le gouvernement allemand s'est engagé à prendre toutes mesures utiles pour faire cesser l'action militaire en Haute-Silésie. Le 26, néanmoins, on se bat encore, bien que le canon tonne paresseusement, tandis que la Commission interalliée épuise, entre les deux camps, tous les moyens de persuasion. La Pologne, elle aussi, à notre requête, a fermé sa frontière. Serait-ce la fin de la lutte? Pas encore. Les Allemands éprouvent le besoin d'employer les gaz asphyxiants qu'ils ont apportés à toute éventualité, et, à dire vrai, ils reçoivent encore des munitions. Le 28, il y a choc entre envahisseurs et Polonais, à Grosstein, et dans le cercle de Ratibor. Le 29, les Allemands attaquent sur un front de 25 kilomètres (région de Borovian-Kameran.) Ils sont repoussés. Que serait-ce si un armistice entre les belligérants n'avait pas été signé la veille? Dans les localités occupées par eux, les soldats du Reich font régner la terreur, réquisitionnent, prélèvent de lourdes contributions. Des Polonais sont déportés en Allemagne dans des camps de concentration.

La procédure du partage se poursuit, avec une prudente et déplorable lenteur, entre temps [1]. Londres et Paris discutent toujours. Ce ne sont qu'enquêtes et expertises, notes et contre-notes. Si, le 2 juin, l'offensive allemande est arrêtée, s'il est parlé d'une trêve, le général Hoefer, chef des Allemands, se refuse à céder un pouce de terrain. Pour brouiller les cartes, il laisse dire que les 6.000 Anglais à peine arrivés sont prêts à collaborer avec lui en vue de mettre les Polonais à la raison. D'autres effectifs allemands s'infiltrent en terre haut-silésienne : il y a encore des engagements très vifs entre les forces polonaises et leurs adversaires. On ne parle que d'une grande offensive très prochaine. Et les Alliés délibèrent, pour ne pas s'en-

1. « Le gouvernement britannique a adopté une politique de prudente expectative en ce qui concerne la Haute-Silésie. » (Communiqué Reuter, 6 juin 1921.)

tendre... Ce qu'ils font alors de plus positif, c'est d'essayer d'établir un cordon de troupes entre les combattants. Mais les Stosstruppen et la Reichswehr en civil ne se laissent pas facilement déloger : ils font sauter les ponts, empêchent la circulation des trains de ravitaillement. Les Polonais en font parfois tout autant. A Beuthen, il y a conflit entre Français et Allemands. Ces derniers occupent Leichnik, malgré les Anglais. Hoefer s'accroche à ses positions. Il fait attaquer sur Slavenice le 7 et, le même jour, reçoit des renforts, par la gare de Neustadt[1]. La zone neutralisée est établie tant bien que mal, le 9 juin. Si les gouvernements britannique et français pouvaient tracer la frontière avec autant de rapidité, ils ne mériteraient que des félicitations. Mais c'est certainement une entreprise plus complexe. Les troupes du général Hoefer prennent Gross-Strelitz, et le problème de « l'impossible tracé » n'avance pas. La solution? On la fournit, de Berlin : « Que les troupes d'auto-protection, sans se soucier des Français et de leurs ordres, nettoient avec leurs propres forces la région industrielle des bandes polonaises et rétablissent la tranquillité. Alors, seulement, le Conseil suprême pourra prendre une décision. » *(Deutsche Zeitung.)* C'est ironique et catégorique. Maintenant, les Allemands fabriquent leurs munitions en Haute-Silésie même, à Stepalsdorf. Il devient fastidieux de répéter que les renforts leur arrivent incessamment et qu'ils attaquent çà et là, chaque jour, aux endroits où la zone neutre n'est pas encore très établie. Détail plus neuf : ils essayent de soulever les Polonais contre les troupes anglaises[2]. Ils tirent sur les patrouilles françaises. Ils refusent d'évacuer les frontières conquises. « Les Allemands ne reculent jamais », disent-ils, bien que les Polonais aient pris l'enga-

1. Les Allemands organisent alors les Freikorps Schmidt, Heimlz, von Haradon, etc.

2. Selon les journaux berlinois, l'action des forces alliées est dirigée uniquement contre les Polonais. Des forces de Hoefer, on ne souffle mot. Des aéroplanes lancent des imprimés où il est dit que d'autres troupes britanniques vont arriver au secours des Allemands.

gement de rétrograder pour éviter les chocs de troupes. Mieux, les Stosstruppen occupent les villages d'où se retirent les Silésiens. Hoefer ne dispose pas moins de 60.000 hommes, le 16 juin. Il a 104 canons de campagne, 14 canons lourds, 28 lance-mines, 16 trains blindés et 1.011 mitrailleuses. Le 18, son gouvernement parle, tout au plus, de modérer son ardeur. On considère sans doute, à Berlin, l'équipée haut-silésienne comme un nouveau Baltikum.

Le 20 juin, les Allemands se déterminent enfin à rendre du terrain. La population allemande du pays leur en a donné le conseil. La presse a suggéré que l'intransigeance excessive pourrait devenir dangereuse. Hoefer cède, mais il enrôle de nouveaux venus et il organise ses effectifs, alors que, le 20 juin, M. Lloyd George déclare : « Le désarmement de l'Allemagne est une affaire réglée. » Pour se retirer davantage, le condottiere exige des garanties. Il présente de véritables contre-propositions au plan du général français Le Rond. Il désigne les villes où il veut rester. Il n'écoute pas Berlin qui semble lui donner des ordres. A aucun prix, il ne procédera à la dissolution de ses troupes. Le 22 juin, il se débat encore; il atteste son utilité absolue pour refréner les « méfaits » des Polonais soulevés, coupables, — ce qui est vrai en soi, — d'un certain nombre d'excès. Il reçoit une Commission parlementaire allemande, confère avec elle. Il a des entretiens avec le général anglais Henniker. Il commence à comprendre que la politique de violence qu'il préconise se produit trop tard... ou trop tôt. Les provocations sont dédaignées par les Polonais : on veut le mettre, par une extrême sagesse, dans l'impossibilité d'en tenter d'autres. On se replie devant lui pour l'obliger à imiter le mouvement qu'imposent les Alliés et que conseille timidement l'Allemagne elle-même. « Nous nous conformerons, disent les Haut-Silésiens, à la décision de la Commission et mettrons fin à l'effusion de sang. Au moment décisif, conser-

vons notre calme. » Et l'on apprend, le 27 juin, que le général Hoefer s'est soumis. Un accord germano-polonais est signé pour la double évacuation des régions occupées. Le repli commence dès le lendemain. Les Allemands reculent donc quelquefois ; les formations irrégulières allemandes doivent être complètement dissoutes le 5 juillet. En partant, les « conquérants » font le plus de mal possible. Ils ne pardonnent pas à la Commission d'avoir amnistié tous les actes illégaux en relation avec le soulèvement. Hoefer laisse une proclamation plaisante : « Nos compatriotes non encore libérés comprendront notre modération et nous en seront un jour reconnaissants. » Il a des caprices, revient sur le territoire évacué, ouvre le feu avec des mitrailleuses sur Blotnica. Il interrompt le trafic par chemins de fer, arrête des Polonais. Pourtant, il faut s'en aller[1]. Mais avec quel regret ! Une compensation à l'amertume de la retraite est donnée aux soldats allemands. Le 5 juillet, ils apprennent qu'à Oppeln, au cours d'une manifestation pangermaniste, le commandant français Montalegre, du 27e bataillon de chasseurs à pied, a été tué ou, pour plus exactement dire, assassiné. L'Allemagne exprime ses regrets, mais à Berlin ce crime déchaîne une tempête d'indignation... contre les Français, « bêtes féroces lâchées contre la paisible population haut-silésienne ». « Que les Français interprètent l'incident de Beuthen comme un avertissement solennel, écrit M. Hœser, ministre d'État, dans le *Berliner Tageblatt*. Un peuple opprimé subit toutes les humiliations jusqu'au jour où il en exige le paiement en bloc. Le coup de feu de Beuthen n'est que la résultante fatale de cet état d'âme. Il est encore temps que

1. L'Orgesch se garde bien de désarmer en Haute-Silésie et les armes comme les munitions continuent à être introduites sur le territoire. Le 11 juillet, on compte à Gleiwitz, 8.000 « Orgesch » complètement armés et équipés. Hoefer, ce même jour, avertit l'Entente : « Si le Conseil suprême prend une décision défavorable à nos intérêts, je retourne là-bas avec mes troupes, je chasse les Français et les Polonais. C'est de la Haute-Silésie qu'autrefois est parti le mouvement qui s'est terminé par la victoire sur Napoléon. »

la France tienne compte de l'avis. Demain, il sera peut-être trop tard. »

Il reste bien entendu, en Allemagne, que l'on n'admettra pas une aliénation même partielle de la Silésie. On le fait savoir sur tous les tons à Londres et à Paris, où les « études » et « recherches d'accords » se poursuivent parmi d'innombrables obstacles. Nous avons un peu perdu de vue ces conciliabules en regardant la bataille germano-polonaise. Une Commission d'experts, entre temps, s'est réunie. Aboutira-t-elle à un résultat ? Il est permis d'en douter. La Commission d'Oppeln a échoué dans sa tentative d'élaborer un projet de partage. Quand statueront les Alliés ? L'Angleterre n'est guère convaincue d'envoyer en Haute-Silésie des renforts pour rétablir l'ordre, ce qui est la thèse de M. Briand. Pourtant le *putsch* allemand peut éclater, une fois de plus, d'un moment à l'autre. Sous l'action des agitateurs, une violente hostilité se développe contre la France[1]. A Lœbschutz, on insulte nos troupes, on assaille la résidence de nos officiers. Les crimes allemands se multiplient. La Commission interalliée demande des renforts. Et l'Angleterre se tient encore sur la réserve. Les félicitations adressées, le 17 juillet, par le président Ebert à Hoefer sont pourtant un indice de l'état d'esprit allemand. Français et Anglais s'attardent en conversation. L'*Evening Standard*, parlant des renforts, s'exprime ainsi : « La proposition française constitue un danger. » Si bien que les Allemands, par une pente logique, en appellent à M. Lloyd George. Les associations allemandes de Silésie prennent l'initiative de la démarche. De plus haut, le chancelier Wirth dit, en substance, à un correspondant de l'*United Press* : « Ou la Haute-Silésie, ou ma démission. » L'Angleterre réclame une réunion du Conseil suprême pour le 28 juillet et réserve pour cette réunion l'examen de

1. Le mot d'ordre consiste alors à faire considérer comme une p
intolérable l'envoi d'une nouvelle division française en Haute-Silési

la question des renforts qu'elle pourrait envoyer. Commence-t-elle à voir clair? Comprend-elle que le temps presse et qu'il ne faut plus faire traîner les choses en longueur? A-t-elle entendu le cri d'alarme de la Haute-Commission interalliée? Déjà les éléments belliqueux importés du Reich en Silésie s'agitent. Leurs effectifs grossissent; leurs agressions se font plus violentes. « L'état de la Haute-Silésie est sérieux », avertit le *Temps* du 22 juillet. Les gouvernements allemand et soviétique participent à l'action des communistes dans le but de provoquer de nouveaux troubles. Londres maintient sa thèse imprudente : « Une armée alliée blesserait les sentiments polonais et allemands. » Le *Berliner Tageblatt* constate que « la bonne volonté de l'Angleterre est certaine ». En tout cas, elle légitime l'attitude de la population allemande qui se déclare résolue à s'opposer au transport des troupes françaises. Pendant ces atermoiements, les attentats allemands s'accumulent et les journaux de Berlin présentent la situation sous un jour de plus en plus menaçant. Nous y sommes accusés de payer les Polonais pour les encourager à susciter des incidents.

La réunion du Conseil est fixée au 4 août à Paris [1], et le 28 juillet on n'en est encore qu'à murmurer autour de M. Lloyd George : « On pourrait laisser la France agir seule, en ce qui touche l'envoi des renforts, tout en dégageant la responsabilité britannique. » « Les forces interalliées sont insuffisantes », ne cessent, cependant, de répéter les hauts commissaires en Silésie. On craint que France et Angleterre ne puissent jamais accorder leurs points de vue, lorsque, le 30 juillet, M. Lloyd George cède à un heureux mouvement en disant : « Il est inconcevable que deux pays qui firent d'aussi énormes sacrifices pour la cause commune et qui, par tant de souffrances, marchèrent au triomphe commun pour cette

1. Date postérieurement modifiée et reportée au 8 août.

cause, puissent se quereller à propos d'une interprétation de la paix qu'ils ont faite à un tel prix. » Et soudain, le conflit Franco-britannique apparaît moins aigu : on a trouvé le bon terrain. Les deux gouvernements tenteront une démarche auprès de l'Allemagne et lui feront connaître qu'elle doit se tenir prête à faciliter le transport des troupes alliées. Il n'est encore question, entre Alliés, que d'un compromis. La réunion du Conseil va permettre d'aborder les précisions sur le nombre et la nature des renforts nécessaires. Il n'est pas jusqu'aux Allemands qui ne s'inclinent de bonne grâce.

Si les ambassadeurs anglais et italien demandent, en même temps, que l'ambassadeur de France au gouvernement allemand de prendre les mesures propres à faciliter le transport des troupes alliées pouvant devenir nécessaires à chaque instant, vu la situation en Haute-Silésie, le ministre des Affaires étrangères allemand déclarera certainement qu'il est prêt à accepter cette demande.

(Gazette de Voss.)

Pourtant le chancelier Wirth reste amer : « Le triste spectacle de la Haute-Silésie montre où conduit l'idée de puissance. » (Discours de Brême, 2 août [1].) Comment cette puissance ne s'exercerait-elle pas avec énergie puisqu'on signale de nouveaux troubles dans le district de Gross-Strelitz, puisqu'un détachement britannique est attaqué dans le cercle de Rosenberg et que des bandes allemandes parcourent les régions d'Olesno, de Lublinitz. C'est pour exercer la « puissance » nécessaire que le Conseil suprême se réunit, non sans points de vue différents, notamment au sujet du fameux « triangle industriel ». On s'entendra. Les thèses se rapprochent peu à peu, malgré les suggestions osées de M. Lloyd George concernant les droits allemands sur le bassin industriel et la vérité historique des titres de propriété allemands

1. A ce moment circule une rumeur selon laquelle les Alliés se décideraient à un partage de la Haute-Silésie en trois parts : *a)* à l'Allemagne; *b)* à la Pologne; *c)* bassin industriel, sous le contrôle des Alliés, pendant quinze ou vingt ans. La Pologne est hostile à tout projet de compromis.

sur ce territoire. Est-ce l'accord? Nous avons vu, par ailleurs, que cet accord ne fut pas obtenu sans peine. Le Premier anglais repart soudain en Angleterre « appelé par les affaires d'Irlande ». Va-t-on rester chacun sur ses positions après le « déjeuner poivre et sel » de Rambouillet? Le 12, la presse allemande espère une rupture entre les Alliés. C'eût été un défi au bon sens : on se borne à faire appel à la Société des Nations. L'arbitrage des États-Unis eût, à beaucoup, paru préférable. « C'est cependant un succès pour la tactique française », déplora la *Gazette de Francfort*. La presse polonaise n'est guère plus satisfaite. Elle voit dans la décision du Conseil suprême un « élégant moyen de tourner le traité » *(Narod)* et estime qu'en attendant « la Haute-Silésie continuera à être un foyer d'anarchie » *(Robotnik)*. Pour lui donner raison, le 15 août, les Allemands incendient le village de Gieszowitz et les forêts du district de Pless. A Lesnica, ils attaquent sur la route plusieurs membres du Comité plébiscitaire local. Berlin, par un message du président d'Empire, encourage les Allemands haut-silésiens à la patience : « Tout le peuple allemand espère en vous. » De leur côté, les présidents des Comités polonais invitent la population à garder son sang-froid, puisque le 29 août, le Conseil exécutif de la Société des Nations abordera le problème silésien, à Genève! L'Allemagne accuse toutefois les Polonais de fomenter des querelles dans les districts de Pless et de Ribnik, et ses partisans attaquent, à Beuthen, le siège du Conseil populaire polonais. Les autorités allemandes persécutent les protestants polonais de Haute-Silésie, les chassent de leurs paroisses. Les pro-polonais répondent par des manifestations, le 19 août, pour célébrer l'anniversaire de l'insurrection de 1920. Et les renforts alliés tardent à se rendre sur place.

Une pression toute particulière se manifeste, du côté allemand, dans le district de Rosenberg, où les représentants de différentes organisations pangermanistes

forcent la population polonaise à signer des déclarations aux termes desquelles elles réclament la nationalité allemande. On use de représailles contre ceux qui refusent. L'un d'eux, un maire de village, est assassiné au bord d'un chemin; un autre, un vieillard, dans son lit (21 août). Les Polonais de Beuthen sont maltraités, battus dans les rues. La police ferme les yeux. On expulse les Polonais du district de Rosenberg et de Pologne même; ils réclament protection aux Alliés. Le 23 août, il s'en faut de peu que la population de Gleiwitz ne soit massacrée par une bande de Stosstruppen. A Rybnik, nombre de fabricants allemands ferment leurs usines, dans le but de bolcheviser le prolétariat polonais. Dans la presse pangermaniste, on s'efforce d'innocenter Joscke, l'assassin du commandant Montalegre, qui est jugé le 25 août[1]. Un détachement allemand de 2.000 hommes surgit, le 28 août, dans le district de Gross-Strelitz.

On emplirait des pages de ces méfaits. Mesurons-nous; le crime, ainsi accumulé, n'irait pas sans monotonie : il n'est que les Allemands pour ne point s'en lasser.

L'état de siège est levé à Gross-Strelitz et à Gleiwitz le 1er septembre, tandis que le Conseil de la Société des Nations poursuit ses travaux à Genève. 15.000 Allemands n'en continuent pas moins à semer la terreur sur la rive gauche de l'Oder. A Kattowitz, nous confisquons 30.000 cartouches, 6 mitrailleuses, 140 fusils et, pour ce délit, arrêtons le bourgmestre et ses adjoints. Le premier transport de troupes françaises arrive enfin à Oppeln, le 7 septembre[2]. Il est grand temps, car les Allemands recrutent ouvertement pour la Haute-Silésie; l'engagement est de 2.000 marks, à la « Société pour les travaux des champs », Hanovre, Steinbarstrasse,

1. Le 30 août, il sera dérisoirement condamné à cinq ans de travaux forcés. Le Conseil de guerre a répondu négativement à la question de meurtre avec préméditation. Le président français du tribunal interallié de Tarnowitz avait demandé l'application de l'article 211 du Code pénal allemand, qui eût entraîné la peine de mort. Les autres juges étaient anglais et italiens.

2. Date de la levée générale de l'état de siège en Haute-Silésie.

n° 6. Sur place, ils constituent un vague comité haut-silésien qui est, disent les Polonais, « une nouvelle ruse de guerre ». Les renforts anglais et français se complètent, le 14 septembre; les Italiens sont en route et ne tarderont pas. Ils auront à entreprendre, de toute urgence, le « nettoiement » de la Selbstschutz, des organisations militaires secrètes, entre autres, de la Schwartzkopf à peine créée, du trop fameux « détachement pour les suppressions des Polonais nuisibles », de l'*Einheit* (unité), société fondée pour obtenir la constitution de la Haute-Silésie en État autonome, de l'Arbeitsgemeinschaft, de la Jagdkommando et autres fourmilières où l'on ne rêve que d'intrigues et de violences.

Nous devons d'ailleurs convenir que la présence des renforts ne modifie qu'à peine la situation. Chaque jour amène son désordre, son attentat. L'Orgesch, dispersée ici, se reforme plus loin. Les autorités allemandes arrêtent d'anciens insurgés polonais, sans tenir compte de l'amnistie accordée par la Commission interalliée « pour tous les actes contraires à la loi commis à cause de l'insurrection, excepté les actes commis par désir de lucre, de vengeance personnelle ou par cruauté »[1]. L'heure est proche où Genève va parler. Aussi bien, Berlin anticipe-t-elle pour réclamer « la Haute-Silésie allemande et indivisible ». On vitupère contre les « machinations germanophobes du Conseil de la Société des Nations », contre le « déni de justice » que l'on prévoit. La *Taeglische Rundschau* se moque de la « comédie genevoise » et l'on menace de la démission du chancelier. On répète aussi qu'on fera sauter les mines silésiennes. Comme argument de chantage, on atteste que les accords de Wiesbaden seront rompus si le désir allemand n'est pas exaucé. Le Reich est littéralement en ébullition (10-13 octobre). On manifeste dans les rues à Stuttgart, Breslau, Francfort. La *Gazette générale de l'Allemagne* ne

1. *Journal officiel de Haute-Silésie*, nos 22-23, 6 juillet 1921.

voit en la « spoliation fatale » qu'un commencement. Avant peu, les Français occuperont la rive gauche du Rhin et la Ruhr. C'est dire l'âcreté du débat. La Commission interalliée en Haute-Silésie prend de prudentes mesures d'ordre. Le Conseil national polonais haut-silésien supplie chacun d'accepter raisonnablement la sentence. Les Allemands ne conservent pas le même calme. Le partage est enfin connu le 21 octobre 1921[1]. La Pologne perd Beuthen, Zabrze, Gleiwitz. Mais la nouvelle frontière lui donne 82 % de la houille produite en Haute-Silésie, 51 % du coke, la totalité du zinc et 70,5 % de l'acier, avec toute la production d'acide sulfurique et les usines de fabrication synthétique d'ammoniaque et de produits nitrés. Il lui est octroyé

1. Dispositions essentielles des décisions prises par les principales puissances alliées et associées.

L'Empire britannique, la France, l'Italie et le Japon, signataires avec les États-Unis d'Amérique, comme principales puissances alliées et associées du traité de paix de Versailles,

Décident :

La frontière entre l'Allemagne et la Pologne, dans la partie de la Haute-Silésie décrite à l'article 86 du traité de paix de Versailles, est définie comme il suit :

La frontière suit l'Oder, depuis le point où ce fleuve pénètre en Haute-Silésie jusqu'à la hauteur de Niobotschou;

De là, elle se dirige vers le nord-est en laissant en territoire polonais les communes de Hohenbirken, Wilhelmstal, Raschütz, Adamowitz, Bogunitz, Lissek, Summin, Zwonowitz, Chwallenczitz, Ochojetz, Wilcza (haut et bas), Kriewald, Knurow, Gieraltowitz, Preiswitz, Makoschau, Kunzendorf, Paulsdorf, Ruda, Orzogow, Schlosiengrube, Hohenlinde et, en laissant en territoire allemand les communes d'Ostrog, Markowitz, Babitz, Gurek, Stodoll, Niederdoff, Pilchowitz, Nieborowitzer, Hammor, Nioborowitz, Schonwald, Ellguth, Zabrze, Sosnica, Mathesdorf, Zaborze, Biskupitz, Bobrek, Schomberg;

De là, la frontière passe entre Rossberg (à l'Allemagne), et Dirkenheim (à la Pologne);

De là, elle se dirige vers le nord-ouest en laissant en territoire allemand les communes de Karf, Miechowitz, Stolarzowitz, Friedrichswille, Ptakowitz, Larischhof, Miedar, Hanusek, Neudorf-Tworog, Kottenlust, Potemba, Keltsch, Zawadski, Pluder-Petershof, Klein-Lagiewnik, Skrzidlowitz, Gwodszian, Dzielna, Czlasnau, Sorowski, et en laissant en territoire polonais les communes de Scharley, Radzionkau, Trockenberg, Neu-Repten, Alt-Repten, Alt-Tarnowitz, Rybna, Piassetzna, Boruschowitz, Mikoleska, Drathhammer, Bruschiek, Wüstenhammer, Kokottek, Koschmieder, Pawonkau, Spiegelhof (Gutsbezirk), Gross-Lagiewnik, Glinitz, Kochtschutz, Lissau.

De là, vers le nord-ouest, la frontière coïncide avec l'ancienne frontière entre l'Allemagne et la Russie jusqu'à son point de rencontre avec la frontière entre l'Allemagne et la Pologne, telle qu'elle est décrite à l'article 27 du traité de Versailles.

La Commission de délimitation prévue par l'article 87 du traité de Versailles tracera la frontière sur place. Elle commencera immédiatement ses travaux.

(Voir aux *Annexes* : La Convention économique.)

une région « habitée par 500.800 votants, et la population de cette région représente, par rapport à la population totale du territoire plébiscitaire, 48 % »[1]. Le gouvernement allemand proteste : on devait s'y attendre. La Conférence des Ambassadeurs l'informe que sa protestation est considérée comme nulle et non avenue. La diète polonaise vote unanimement une résolution portant adoption des décisions de Genève. La presse du Reich sort de ses gonds. La seule parole à peu près raisonnable est prononcée, dans le *Welt am Montag*, par le publiciste von Gerlach : « Le tracé de la frontière est une conséquence du traité de Versailles. Il ne s'agit pas de savoir si nous autres, Allemands, la trouvons juste ou injuste, pratique ou non. Ce n'est pas une question politico-morale, mais juridique et, au point de vue formel, l'Entente était justifiée à tracer la frontière haut-silésienne comme elle l'a fait. Nous n'avons qu'à prendre connaissance de ce fait; cela peut paraître effroyablement dur, mais c'est une des redoutables suites de la guerre déclanchée si étourdiment par Guillaume II et traînée démesurément en longueur par Ludendorff. C'est un fait et on ne modifie pas les faits en disant qu'on ne les accepte pas. Il n'y a que les enfants ou les fous qui agissent ainsi. »

A la date du 24 octobre 1921, où cet article paraît, le problème germano-polonais semble résolu sans appel. Mais l'est-il aussi complètement qu'on le croit? Le *Berliner Tageblatt* écrit, et cette brève phrase en dit long : « Nous avons maintenant une Alsace-Lorraine à l'Est. »

1. Le *Temps*, 21 octobre 1921.

CHAPITRE XVI

LA SARRE ET LES PAYS RHÉNANS

> A titre de garantie d'exécution par l'Allemagne du présent traité, les territoires allemands situés à l'ouest du Rhin, ensemble les têtes de pont, seront occupés par les troupes des puissances alliées et associées pendant une période de quinze années à compter de la mise en vigueur du présent traité. »
>
> (Extrait de l'article 428 du *Traité de paix.*)

> Et l'on vit arriver les Français en armes ; mais ils ne semblaient apporter que de l'amitié et réellement ils l'apportaient : ils avaient l'âme généreuse ; ils plantaient d'une main joyeuse les jolis arbres de la liberté. Ils promettaient à chacun son droit et son gouvernement propre. La jeunesse s'en réjouissait, la vieillesse y prenait plaisir, et les danses se déroulaient autour du nouvel étendard. C'est qu'ils eurent tôt fait, les Français triomphants, de gagner l'esprit des hommes par leurs ardentes et gaies entreprises et le cœur des femmes par leur irrésistible bonne grâce.
>
> GOETHE.

En octobre 1921, les Allemands, venons-nous de dire, prétendaient que le partage de la Haute-Silésie, tel qu'il était décidé par les principales puissances alliées et associées, créait, à l'est du Reich, une nouvelle Alsace-Lorraine. Dès la fin de la guerre, et depuis lors, ils ne cessaient de répéter que l'occupation, par les troupes alliées, de la Sarre et des pays rhénans, n'était qu'un élargissement de cette « mainmise temporaire » exercée par le vainqueur français, sur la véritable Alsace-Lorraine de l'Ouest. Nos deux provinces retrouvées étaient appelées dans toute l'Allemagne « les territoires momentanément occupés », et l'on ne désespérait pas, dans les milieux ultra-chauvins, de délivrer à la fois et avant quinze années, Metz, Strasbourg, Cologne, Coblentz, Mayence et les deux rives du Rhin.

Au cours de cette étude, nous avons eu plusieurs fois l'occasion d'entendre les lamentations ou les menaces suscitées par l'article 428 du traité de paix. Nous avons de même été amené, par l'exposé des faits afférents à diverses des rubriques ici considérées, à envisager un certain nombre de circonstances où notre action dans la Sarre et les pays rhénans devait être signalée : ainsi en fut-il, par exemple, lorsqu'il a été parlé des mesures de contrainte que prirent les Alliés en occupant Dusseldorf, Duisbourg et Ruhrort. Par ailleurs, au point de vue économique, et de par la complexité du sujet, nous n'avons pu faire autrement que de mentionner telles circonstances qui trouvaient pour cadre la rive droite du Rhin : c'est ainsi que nous avons été conduits à Wiesbaden pour assister aux entretiens Loucheur-Rathenau.

De telles « interpénétrations de chapitres » nous facilitent, en ce moment, notre tâche : elles nous permettront de composer ce chapitre XVI, en l'allégeant d'un certain « matériel d'études » que nous estimons, et que le lecteur estimera sans doute avec nous, suffisamment exploité.

En septembre 1920, les Allemands, qui ne manquent aucune occasion de crier, se plaignent que les réquisitions et prestations exigées par la France et la Belgique excèdent les frais de solde et d'entretien des troupes d'occupation. L'agence Wolff mène, à ce sujet, la cabale. Nos chiffres répondent : les frais d'occupation dépassent deux milliards ; le montant des acomptes versés par l'Allemagne, au 31 juillet, n'atteint que 402.813.000 francs[1].

1. Suivant des chiffres, de source alliée, les divers contingents de l'armée d'occupation ont coûté, depuis l'armistice :
Armée américaine, 263.474.170 dollars.
Armée britannique, 51.900.890 livres.
Armée française, 2.002.998.060 francs.
Armée italienne, 15.207.717 lires.
Armée belge, 314.490.698 francs.
Outre les frais d'entretien, les Allemands auraient payé en argent comptant 608 millions de marks pour l'armée américaine, 266 millions de marks pour l'armée britannique, 1 milliard 427 millions 841.000 marks pour l'armée française, 49 millions 185.000 marks pour l'armée belge.
Tableau, à la date du 3 février 1921, du prix d'entretien par unité des officiers, hommes et chevaux dans les armées alliées, le tout ramené à la valeur du franc-

Le but poursuivi est de démontrer que nous ruinons les finances du Reich, et que si jamais nous allions dans la Ruhr, ce serait pour l'Allemagne la banqueroute immédiate. Pour parer à ce risque, on invente, en octobre, un vague projet de transformation de la Ruhr en une « unité économique » avec la participation du capital américain pour 25 %. Par ce moyen, on espère que l'on retiendra les Français de porter leurs armes dans le territoire toujours menacé. C'est là un rêve fumeux. On ne se console pas de nos « violences », du plébiscite concernant la région Eupen-Malmedy, on reste irrité des décisions de Spa concernant le charbon à livrer à la France [1]. Et surtout, on mène campagne, plus que jamais, contre nos soldats noirs. C'est le refrain quotidien : nous aurons l'occasion de le signaler plusieurs fois. A Cologne, le 18 novembre, M. Fehrenbach, chancelier d'Empire, donne des assurances consolatrices : « L'occupation a commencé le 10 janvier 1920 pour Cologne, elle sera donc terminée le 10 janvier 1925, et peut-être avant. » M. Simons, après lui, prétend qu'avec dix fois moins d'hommes, les Alliés pourraient assurer l'occupation. Il conclut : « Mais ils considèrent les provinces rhénanes comme un terrain militaire préparatoire à une invasion de l'Allemagne ! » « Bombardement oratoire, » déclare le *Temps*.

Les partisans d'une autonomie ne sont peut-être pas si nombreux qu'on le présume, mais ils agissent (Rhenische Republikanische Volkspartei et Plaefzische Republika-

papier au cours du change, à cette époque 14 fr. 50 pour le dollar et 55 francs pour la livre, 1 fr. 05 pour le franc belge.

	Officiers.	Hommes.	Chevaux.
	—	—	—
France (en francs)	47 45	13 37	6 93
Belgique (en francs belges)	44 »	12 45	10 20
— (en francs français)	46 20	13 17	10 60
États-Unis (en dollars)	11 011	4 09	0 79
— (en francs)	159 65	59 30	11 45
Angleterre (en shellings)	35 7	11 6	4 11
— (en francs)	97 85	31 60	13 50

1. « L'industrie allemande souffre du manque de combustible, alors que la France regorge de charbon. » (Discours du docteur Simons, à Dusseldorf, le 15 novembre 1920.)

nische Volkspartei). Un fonctionnaire prussien traite les Rhénans de « nichée de Français ». A Urloffen (Bade), la population désarme un détachement de Sicherheitzpolizei, aux cris de : « Vive la France ! » Ce sont des incidents isolés, d'où l'on aurait tort de déduire un esprit général. Les pangermanistes n'en accusent pas moins le docteur Dorten de vouloir se faire nommer président de la République rhénane, protégée par la France, et de comploter ce grand projet avec des Français, qui l'encouragent[1]. De fait, à Mayence notamment, la population indigène voit les Français sans malveillance, mais elle est terrorisée par l'élément prussien. C'est à peine si, au Landtag provincial rhénan (Dusseldorf), le président Grelhe peut dire : « Nous nous rendons pleinement compte que le traité doit être exécuté dans la mesure du possible. » Le gouvernement de Berlin, par tous les moyens, excite contre nous les populations. Les « noirs maudits », la « honte noire » lui servent d'argument capital, malgré les rectifications faites par des Allemands eux-mêmes, tel le pasteur Bleier, de Berlin (19 décembre 1920)[2]. Il fait

1. Après avoir été enlevé par les Allemands, il revient de Leipzig où il a failli être jugé comme traître à la patrie.

2. Pour se débarrasser des noirs, le crime même est admis. A Cologne, un cabaretier, le 23 décembre, est convaincu d'avoir vendu à nos soldats africains 3.000 bouteilles d'un vin additionné de poison ruinant peu à peu la santé. — Jusqu'aux États-Unis, les éléments germano-américains font campagne contre l'emploi des noirs en Rhénanie (discours de M. Britten, membre de la Chambre des représentants à Washington, 3 janvier 1921). « C'est desservir la cause de la justice et de l'humanité que d'employer des troupes de couleur. » — En janvier 1921, on imprime en Allemagne une brochure aussitôt interdite en Rhénanie : *Die Schwarze Pest in Europa* (la peste noire en Europe). — Le 5 février, le *Berliner Tageblatt* reconnaît si expressément l'infamie d'une telle campagne, qu'il met l'opinion en garde contre des « exagérations faites plutôt pour nuire à la propagande allemande ». — Le général Allen, commandant du corps américain d'occupation, dément les calomnies allemandes, le 20 février : « Les crimes attribués aux troupes françaises : détournements de mineures, enlèvements, mutilations, meurtres suivis de disparition de cadavres, sont faux et inventés dans un but de propagande. » — Le 3 avril, à Munich, en un meeting, il est dit : « Recourez aux armes dont on se sert en Amérique. Lynchez ! Pendez tout homme noir qui profane la race blanche ! » — Le 22 avril, à Rome, se réunit un congrès antiesclavagiste qui demande aux gouvernements de limiter l'emploi des troupes noires à la défense des colonies. — Le 5 mai, des journaux étrangers (neutres) signalent faussement des cas de typhus exanthématique parmi nos troupes noires du Rhin. — La propagande agit par le cinéma. Elle produit un ignoble film : *Die Deutsche Schmach*, On nous accuse d'ouvrir des maisons de tolérance pour les noirs, d'y enfermer des femmes de force. — « Tolérer la honte noire, lit-on dans *Die Arts Technik Rundschau* de mai 1921,

distribuer des brochures bolchevistes aux troupes d'occupation. Il excite à la grève les ouvriers des mines et des usines. Il travaille à la formation d'associations s'occupant de questions militaires et il conseille les organisations scolaires de caractère politique. Nous avons eu la faiblesse de laisser venir en pays occupés MM. Fehrenbach et Simons. Leurs discours ont été efficaces : nous le reconnaissons trop tard (fin décembre 1920), en avertissant le gouvernement allemand que ces intrigues seront désormais interdites. De même (janvier 1921), interdit-on enfin le colportage et la vente de l'almanach badois, de *Die Gegenrechnung*, de *Die rote Hand, Die Jugend, der Tag des Gerichts*, publications portant atteinte à la dignité des armées alliées. Nous expulsons les meneurs, les astucieux fonctionnaires, mais insuffisamment. Les espions abondent : le 8 janvier, nous décidons que, désormais, la détention à perpétuité pourra leur être appliquée par les juridictions militaires; nous punissons les receleurs d'armes, sévissons contre les autorités réfractaires. Par contre, nous créons des collèges ou écoles à Sarrebrück, à Sarrelouis, Neuen Kirchen, Saint-Wandel, Hombourg,

c'est admettre que notre population devienne mulâtre et syphilitique. La France sait ce qu'elle veut. » — Des femmes hongroises écrivent à la Ligue des femmes de Rhénanie pour protester contre la honte noire. — Le 13 août, par un scrupule qui vaut d'être noté, la Commission de censure cinématographique allemande refuse l'autorisation de laisser représenter le film de propagande antifrançaise, *La Honte noire*, comme ne répondant pas à la vérité. — La *Revue des Deux Mondes* du 15 septembre, parmi d'autres insanités allemandes, rappelle cette fausse nouvelle publiée par le *Münchner Neueste Nachrichten*, le 18 juin 1921 :

« On nous annonce de Trèves :

« Des jeunes filles ayant perdu connaissance furent conduites chez un médecin « qui constata que leurs artères étaient presque complètement vides de sang. Les noirs coupent ou mordent les artères de leurs victimes et en sucent ensuite le sang. Ce sont de vraies bêtes féroces. »

« Il y a une école spéciale à Hambourg où le sénégalais et le malgache sont enseignés à d'anciens nègres allemands. On leur ressasse tous les griefs imaginaires de l'Allemagne, puis on les envoie aux colonies propager ces infâmes mensonges. » (M. Norbert Sevestre, *Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1921.) — Le 23 octobre, le capitaine Dagley, membre du Parlement britannique, part en guerre contre les troupes noires qui gardent le Rhin et propose, dans le *Sunday Times* : « Si la France n'a pas assez de troupes blanches, qu'elle enrôle des volontaires parmi les anciens combattants britanniques sans travail. Cela vaudra mieux que les Marocains, les Sénégalais et les Annamites. » M. Cecil Harmworth, sous-secrétaire des Affaires étrangères, dira, au contraire, le 29 octobre : « Il n'y a aucun motif pour faire des représentations, quelles qu'elles soient, au gouvernement français, au sujet de l'emploi des troupes de couleur en territoire occupé. »

Mettlach, et organisons des cours de langue française pour les employés allemands. Dans la plus large mesure possible, nous réduisons la liste des fonctionnaires allemands, malgré les protestations du commissaire d'Empire (janvier 1921). Il nous faut veiller à la scrupuleuse attribution de la prime de 5 marks-or accordée aux mineurs (Convention de Spa) et empêcher les détournements trop fréquents. Nous révoquons des maires séditieux, interdisons des réunions; nous recensons les ressources qui peuvent être utilisées pour les besoins militaires, limitons la consommation de l'alcool, imposons silence aux professeurs (cas du docteur Dressen, de Trèves) qui, dans les lycées allemands, commentent et discriminent le traité de Versailles. Nos Alliés et nous exigeons le respect aux drapeaux et emblèmes militaires : nos conseils de guerre jugent les refus d'obéissance aux autorités, les chants protestataires : « L'Allemagne par dessus tout ! » (Tribunal de simple police de Mayence, 4 février.)

Une agitation communiste est entretenue dans la Ruhr : elle s'infiltre dans les pays occupés : nous avons à lui barrer la route (février), tout autant qu'à la propagande nationaliste attisée de Berlin, et dont l'une des formes, en apparence innocente, est l'éducation militaire de la jeunesse scolaire. Tous ces actes d'administration et de police nous sont reprochés, globalement et en détail : il est entendu que nous sommes des tyrans impérialistes. Nous le serons bien davantage, lorsque le mauvais vouloir allemand nous aura conduits à Dusseldorf, après le refus de contresignature de l'accord de Paris. Ce jour-là, la *Taeglische Rundschau* aura l'inconscience de dire : « L'exigence adressée à celui *qui fut attaqué*, maîtrisé, *pillé*, de devoir réparer les dommages que, dans sa lutte pour son existence, il cause à l'*assaillant (!)* ne fut jamais légale : elle constitue la négation du droit. » La juste sanction est, aux yeux des Allemands, une exaction. La barrière douanière est « une chaîne attachée à la cheville d'un forçat ». La saisie des douanes est un vol. L'occupation

par les troupes est une conquête. La dissolution de la « police verte » est un abus de pouvoir. L'interdiction des journaux, qui nous insultent, est un crime contre la pensée. Ainsi en va-t-il de tout. La thèse de Berlin est de maudire, d'incriminer et de ruser. On cite plaisamment, en avril, un de ces cas, invraisemblables mais vrais, où l'Allemagne s'efforce de nous reprendre ce que nous lui prenons, et utilise à cet effet les moyens les plus grossiers et les prétentions les plus abusives. A Schleiden, la municipalité est tenue de nous fournir un local. Elle fait déménager un cantonnier qui s'en va demeurer un kilomètre plus loin et on nous établit une liste de frais de 13.683 marks. Au compte de détail, on trouve : « 254 marks pour le transport de 12 poules, 110 marks pour une mesure de haricots qui n'ont pu supporter le voyage et qui sont arrivés tellement durs qu'il fallut les jeter ! » On ment effrontément, dans tout le Reich, en publiant que les troupes de l'Entente ont étendu leur occupation au delà des villes désignées dans les décisions de Londres. Pour échapper aux sanctions économiques, l'Allemagne mécontente la Rhénanie. Elle se propose d'établir en territoire non occupé, au delà de notre barrière douanière, des postes de surveillance chargés de saisir les marchandises d'origine étrangère qui seront introduites sans les licences régulières d'importation octroyées par les offices du commerce extérieur du Reich. On ne serait pas désolé, en Prusse, si les communistes réussissaient à déclancher le mouvement insurrectionnel, dont ils rêvent, dans la région industrielle rhénane. Les *Nouvelles de Francfort* accusent les Français d'armer secrètement les insurgés ! C'est dire à quel point la mauvaise foi et la passion aveuglent les esprits, en Germanie, au printemps de 1921 [1]. A ce moment, à Munich, les journaux plaignent la Rhénanie d'être dans les mains des « voyous français », et s'indignent parce que les territoires occupés sont interdits aux avions alle-

1. Le 3 avril, la troupe belge intervient contre des communistes allemands, à Moers, où l'état de siège est proclamé.

mands. Une nouvelle ligne douanière va être établie (20 avril). Le *Journal de Berlin à midi*, avertit, dès le 12, qu'on fera tout pour la rendre inefficace.

Il est clair que ni le gouvernement ni aucun employé allemands ne faciliteront l'exécution des sanctions, non plus que la délimitation de la nouvelle frontière douanière. Cela n'est pas admissible, ni moralement ni en droit; mais il est certain que le gouvernement protestera énergiquement contre toute contrainte exercée par l'Entente sur les Allemands pour les amener à collaborer à la réalisation des sanctions [1].

L'archevêque de Cologne ne daigna pas répondre quand le cardinal-archevêque de Paris lui écrivit :

Éminence, la patience de la France est à bout.
Je le dis, non pas seulement pour faire écho à la parole de nos hommes d'État, mais parce que, de toutes parts, cela se voit, cela se sent. On ne heurte pas impunément chez un peuple le sentiment de la justice.
Et c'est la justice seule que nous réclamons. Vous ne pouvez pas ne pas la réclamer avec nous.

S'il s'agit de transférer les réserves d'or du Reich en territoire occupé, on refuse. Lorsqu'en mai, l'Allemagne est sommée de répondre, par oui ou par non, à l'ultimatum de l'Entente, tout se passe à l'armée du Rhin comme si elle devait répondre non. Irons-nous dans la Ruhr ? Occuperons-nous le triangle Wesel-Solingen-Hamm? On le redoute dans l'Empire anxieux : la France et la Belgique sont abreuvées d'injures, mais la population ouvrière de Dusseldorf chante *La Marseillaise* devant les fenêtres du quartier général français. Par contre, à Essen, les 37 organisations pangermanistes et la police verte déménagent leurs armes et leurs documents. Une affiche, placardée à Dortmund, incite les ouvriers à ne pas « se laisser commander par des Cafres ». Nous devons interdire des journaux et revues *(Kladderaddatsch, Deutschland Erneuerung)* qui s'efforcent de susciter de nouvelles haines en

1. Le gouvernement allemand proteste et rend « les gouvernements des puissances d'occupation responsables de la violence contractuelle commise par la Commission interalliée ». Il interdit à ses douaniers de se mettre à la disposition du Comité directeur des douanes.

exploitant le thème de l'occupation projetée[1]. Le 13 mai, à la suite de la signature de l'ultimatum par le nouveau gouvernement allemand, la marche vers la Ruhr est suspendue.

Nous possédons un journal quasi officiel dans la Sarre, le *Neuer Saarkurier*. Nous avons cessé un instant de le surveiller : il nous calomnie à pleines pages : il publie des protestations de fonctionnaires prussiens contre l'introduction du franc dans la région. A l'occasion du centenaire napoléonien, il nous injurie. Nous sévissons, mais un peu tard (23 mai). On met l'opinion en défiance contre les billets émis par la direction des mines de la Sarre, dont la valeur est déposée au Trésor français. On ironise et tient pour suspecte la parole de M. Barthou, qui, en visite à Mayence, déclare : « La France n'a jamais eu l'intention d'annexer. La conquête est exclue de nos esprits. » (2 juin.) On incite les Rhénans à boycotter l'exposition d'art français ouverte à Wiesbaden, le 11 juin[2]. On y taxe sévèrement les étrangers. On réclame avec violence lorsqu'en fin juin, la Commission interalliée refuse l'immunité aux parlementaires allemands dans les territoires occupés. Chaque fois que les partis populaires républicains de Rhénanie, comme en ce mois de juin 1921, reparlent de la création d'un État indépendant, toute la presse allemande les voue aux gémonies[3]. On considère comme indigne le fait de maintenir minés les piliers des ponts de Ludwigshafen, de Worms et de Cassel (1er juillet). Et le refrain quotidien, c'est la ruine de la Rhénanie par les sanctions économiques. La *Gazette de Francfort* (8 juillet), assure que la production rhénane, dans certains cas, a [illegible]

1. Ces interdictions sont fréquentes : *Die Grosse Berliner [illegible] [illegible]chenschrift* (4 juin); *Dusseldorfer Tageblatt* (6 juin); *Der Wahre [illegible]* [illegible]; *Burger Vorwaerts* (27 juin); *Bergisch-Maerkische Zeitung* [illegible]; [illegible] *Offizierblatt* (23 juillet); le livre *Fransosische Giftmischer* [illegible]; [illegible] *Republik* (2 août).

2. On organise une exposition rivale, — [illegible] taustellung, à Kreuznach.

3. « La fidélité de la population [illegible] branlable. » (Discours du docteur [illegible], [illegible] ministre du Trésor du Reich, docteur [illegible], [illegible]

réduite de 30 à 50 %, que les journées de chômage ont quadruplé, que le port de Mannheim ne se relèvera jamais. Par manière de consolation, on félicite les armateurs rhénans pour leur décision de ne pas arborer le drapeau commercial de type nouveau, mais le drapeau noir, blanc et rouge de l'Empire Hohenzollern[1].

On avait cru que les troupes américaines seraient retirées : elles restent sur le Rhin, et c'est un autre déboire[2].

Non sans appréhension, on feuillette, à Berlin, le guide des pays rhénans publié à Wiesbaden par notre Syndicat d'initiative et où il est dit que nous avons créé dans le pays un lycée de garçons, un lycée de filles, des cours secondaires, une école d'agriculture, un institut commercial, une école de droit et 131 écoles primaires. C'est

1. Au lendemain de la grève des chauffeurs et mécaniciens de la batellerie du Rhin.

2. Contradictoirement, le 27 juillet, la *Gazette de Francfort* fait connaître que le gouvernement du Reich a intercédé auprès de celui des États-Unis pour lui demander le maintien de ses troupes sur le Rhin « afin que Berlin puisse être en rapport direct avec les ressortissants américains et discuter ainsi certaines questions financières et économiques ». Les effectifs américains sur le Rhin et en Allemagne comptent alors 13.796 hommes. — On estime, que le départ des Américains laisserait les mains trop libres aux Français. — Le *Temps* du 19 août 1921 publie les sommes réclamées par les États-Unis, la France, la Grande-Bretagne, la Belgique et l'Italie, pour le coût de leurs armées d'occupation, du 11 novembre 1918 au 1er mai 1921. (Comparer ces chiffres, avec ceux publiés en note, voici quelques pages, pour établir une moyenne entre des appréciations de différentes origines.)

États-Unis d'Amérique	278.067.610 dollars.
France	2.304.850.470 francs français.
Grande-Bretagne	52.881.298 livres.
Belgique	378.731.390 francs belges.
Italie	15.207.717 francs français.

Le prix de la journée d'occupation pour chacune des armées ressort aux chiffres que voici :

États-Unis d'Amérique	4 dollars 1/2.
France	15 fr. 25
Grande-Bretagne	14 shellings.
Belgique	16 fr. 50
Italie	22 francs.

Si l'on ramenait les dépenses des diverses armées d'occupation au coût du soldat français, le montant total de ces dépenses, au 1er mai dernier, serait, en chiffre rond, de 5 milliards de francs français, à savoir :

États-Unis d'Amérique	981.235.608	francs français.
France	2.304.850.470	—
Grande-Bretagne	1.230.906.328	—
Belgique	376.053.301	—
Italie	12.152.225	—
Total	4.905.197.930	francs français.

fréquemment que nous devons arrêter et expulser des propagandistes du genre de ce docteur Erkelenz, député au Reichstag, qui fut chassé de Dusseldorf, le 1er août. Ces orateurs assurent généralement que M. Lloyd George et l'Angleterre déplorent les obligations trop dures imposées à l'Allemagne par les Français. Ils fulminent contre les interdits exercés sur les « bons journaux ». (*Frankfurter Nachrichten, Münchner Neueste Nachrichten, Süddeutsche Monatshefte* (août). Ils supplient les « martyres » de ne pas se laisser séduire « par le Vandale et le Welch ». Ils luttent âprement contre « la destruction de l'idée allemande, en Sarre et Rhénanie, par les Français ». Ils dénoncent le gallicisme menaçant, ils exaltent la kultur. La propagande gréviste ne leur est pas indifférente. Le but est d'empêcher l'envoi de troupes dans la Ruhr. Le 10 août, les maçons, dans tout le bassin du Rhin, obéissent au mot d'ordre. Les employés des tramways, à Crefeld, les imitent. On réclame à cor et à cri la suppression des sanctions militaires, maintenues le 14 août 1921. « La satisfaction due à la suppression des sanctions économiques, se lamente la *Gazette de Cologne*, est accompagnée d'une plus profonde amertume, résultant du maintien de l'occupation militaire de Dusseldorf, Duisbourg et Ruhrort. » Les conférenciers de *Deutsch Offiziersbund* affirment que la France, bientôt abandonnée par ses Alliés, n'aura plus que des soldats nègres et un matériel démodé. Ils répètent les absurdités que publient des éditeurs de tracts qu'on se glisse sous le manteau : *Offentliche Erklaerung der jetzigen Raub und Blutregierungen zu Paris, London und Bruxelles* est, en août, un modèle du genre [1]. Ils dénoncent des périls imaginaires, lorsque, par exemple, la Commission gouvernementale du bassin de la Sarre promulgue une ordonnance réglant la situation juridique des

1. Constatant les persistantes manœuvres de la presse tendancieuse, la Haute-Commission interalliée, le 17 septembre, se réserve le pouvoir d'interdire l'accès des territoires occupés, *d'une manière définitive*, aux publications déjà frappées de deux suspensions. Le *Simplicissimus* sera l'un des premiers désignés, avec la revue *Das Rheinland in Ketten* (la Rhénanie dans les fers).

habitants du territoire : « C'est, disent-ils en écho du gouvernement allemand, une première tentative pour créer une conception tendant à donner au bassin de la Sarre les attributs d'un État particulier. » Au reste, ils ne trouvent pas partout les mêmes publics : ils sont exaspérés à Wiesbaden où le ton âcre est de situation, mais bien plus calmes à Mayence où la mentalité est bien différente. Il y a ainsi des nuances à observer, de ville à ville, selon l'état de prussianisation des auditoires. Ils ne vont guère à Sarrelouis, où ils seraient mal écoutés.

Le 21 septembre, l'usine des produits chimiques de Ludwigshafen-Oppau, près de Frankenthal, saute en partie[1]. Le déplacement de l'air est si formidable que toutes les vitres sont brisées à Mannheim et à Worms. Les Français collaborent activement à l'organisation des secours. On les remercie d'abord, en un sincère élan de reconnaissance. La presse allemande trouvera, avant peu, le moyen de les dénigrer. Constatons, d'ailleurs, que quelques journaux seulement prirent cette attitude, au moment même où, à ce naturel mouvement d'humanité, nous ajoutons le geste pacifique de retirer les troupes françaises qui, en mai, avaient été massées dans la région rhénane, en prévision de l'occupation de la Ruhr. Quant aux autres journaux du Reich, la *Freiheit* mise à part, ils passent sous silence le rôle de nos formations sanitaires, sur le théâtre de la catastrophe d'Oppau.

Le 15 octobre, la Haute-Commission installe le nouveau commissaire d'Empire, prince de Hatzfeld, qui déclare sa volonté de collaborer loyalement à la solution des problèmes soulevés par l'occupation.

En résumé, à la date du 1er novembre 1921, on peut dire que, dans l'ensemble, la population rhénane s'accommode de la présence des troupes alliées qui garantissent l'ordre et la paix publique. Les rapports entre troupes et habitants, sauf incidents inévitables, sont normaux. Fonc-

1. *Badische Anilin und Soda Fabrik.*

tionnaires et intellectuels dissimulent mal une hostilité irréductible. Les classes populaires sont de beaucoup plus accommodantes. La propagande allemande n'abdique pas. Les séparatistes ne perdent pas l'espoir de la création d'un « État-tampon ». Ils en soutiennent le principe dans leur organe, la *Rheinische Republik*, dont le directeur est M. Joseph Smets, socialiste indépendant. Les fédéralistes ont pour chef le docteur Dorten, et pour tribune le *Rheinische Herold :* ils veulent la création d'un État rhénan confédéré, sur le pied d'égalité, avec les autres États du Reich. Le centre est opportuniste et accepte, comme solution temporaire, l'autonomie provinciale dans le cadre de l'État prussien. Il marche avec le gouvernement d'Empire. Quant au gouvernement prussien lui-même, il s'oppose à toute dislocation. Pour faire la part du feu, il accepte l'hypothèse d'un projet d'autonomie provinciale, afin de limiter les revendications rhénanes.

Et il désapprouve tout plébiscite pendant l'occupation [1].

1. Quant à la Sarre, il convient d'être extrêmement prudent en présence des arguments de nos concitoyens qui imaginent un « vote, pour la France, » après les quinze années d'occupation. Au Congrès socialiste de Goerlitz (24 octobre), M. Heugel, délégué de Sarrebruck, vient d'exprimer un sentiment qu'il est loin d'être seul à partager :

« Pendant quinze ans, a-t-il dit, le territoire de la Sarre sera gouverné par un comité de cinq membres, dont un seul Allemand qui, naturellement, ne peut rien contre les quatre autres. Une chose est aujourd'hui nettement établie : la spéculation que la France comptait faire en introduisant le franc comme unité monétaire a échoué. Les habitants de la Sarre sont et veulent rester des Allemands et agiront, pendant les quinze années qui vont suivre, comme l'espèrent et l'attendent des Sarrois les camarades d'Allemagne. Nous ne sommes pas des nationalistes, mais nous avons cependant le respect du caractère germanique, de l'art allemand, de la science et du travail. »

CHAPITRE XVII

ƷLIQUE TCHECO-SLOVAQUE

ıdépendance de la Tchéco-Slovaquie a été reconnue par un
signé à Saint-Germain-en-Laye, le 10 septembre 1919, par
incipales puissances alliées et associées.

:ous ne voulons pas opprimer les Allemands, car nous ne
ns opprimer personne. Pendant des centaines d'années,
aurions pu apprendre l'art d'opprimer, mais nous ne l'avons
ɔpris et ne voulons pas l'apprendre. Nous laissons et laisse-
toujours aux Allemands la possibilité de vivre leur vie natio-
et de donner à leurs enfants l'enseignement dans leur langue
nelle. Nous leur donnerons les mêmes droits dont nous
ons nous-mêmes, mais nous ne leur accorderons aucun
ège ni en Bohême, ni en Moravie, ni en Slovaquie. Ils seront
: entre des égaux, mais comme tout le monde, ils devront
naître que dans une démocratie, c'est la majorité qui gou-
. Il ne dépend que d'eux-mêmes de faire partie de cette
ité, mais ils doivent commencer par changer leur attitude
ard de l'État tchéco-slovaque dans lequel ils vivent. »

(Discours de M. Kramarcz, leader du parti national démocrate, ex-président du Conseil de la République tchéco-slovaque, à Olomouc (Moravie), le 14 septembre 1921.)

entendu (tome Ier), en août et septembre
:ns de race allemande en Tchéco-Slovaquie
tre les victimes des autochtones et porter
s devant la Société des Nations. Nous
: des tentatives de grèves d'ouvriers alle-
pays, et nous revenons en Tchéco-Slova-
ıter, au Congrès de la gauche social-démo-
muniste, Zapotocky, réclamant la consti-
ɾti communiste groupant toutes les natio-
ɛ́co-Slovaquie. Nous apprenons que Lénine
ɛr un message à ses « amis » et qu'il leur
ıter à leur programme l'expropriation, sans

indemnités, des fabriques, des banques, des mines et des institutions d'assurances, ainsi que le développement du régime des conseils d'ouvriers [1].

Nous voyons, par ailleurs, le ministre des Finances, Englis, monter à la tribune pour apprendre au pays que les puissances étrangères consentent aux Tchéco-Slovaques un crédit à 12 % d'intérêt destiné à l'achat de céréales. Un nouveau cabinet (Cerny) va être formé : il veut renforcer l'autorité de l'État, raffermir la discipline dans l'armée, conclure des traités de commerce avec la France, l'Italie et la Roumanie. Le Comité exécutif du parti populaire catholique vient de voter un ordre du jour proclamant la volonté du parti de s'en tenir à un programme républicain démocratique. On dément le bruit selon lequel les effectifs de l'armée vont être augmentés. On se préoccupe de réglementer les rapports de l'Église et de l'État, en tenant compte des majorités catholiques. M. Benès, questionné par le *Berliner Tageblatt*, entrevoit un avenir pacifique et fécond, à la condition que les Habsbourg ne reviennent pas en Hongrie et que l'Allemagne respecte le point de vue tchéco-slovaque, dans la question des Allemands de Bohême. Il est à souhaiter que les Magyars ne s'imaginent plus que les Slovaques sont opprimés par les Tchèques, qu'il y a une question nationale slovaque en Tchéco-Slovaquie. Au contraire, on vient de créer, en moins d'un an, près de 3.000 écoles primaires et une quarantaine de lycées et écoles professionnelles slovaques. Le Slovaque n'est pas un frère inférieur du Tchèque : il est maître de ses destinées dans l'État. C'est un « rameau de l'arbre ». Il serait vain de chercher à créer, chez les Slovaques, un mouvement national antitchèque, que l'agitation soit de forme religieuse ou sociale. Quant à la question des Allemands de Bohême, elle semble s'arranger.

1. Le 6 octobre 1920, le Congrès de la sozial-demokratie allemande de Tchéco-Slovaquie tenu à Carlsbad approuvera, à la majorité de deux tiers, une motion contre la IIIe Internationale.

Certains d'entre eux, notamment les social-démocrates, acceptent dès maintenant le fait accompli et se placent sur le terrain des traités. Tous comprendront, tôt ou tard, que leur sort n'est pas une question tchéco-allemande, mais une question européenne.

Enlever à la Bohême les régions industrielles et minières où habitent des Allemands, ce serait, en réalité, mettre la vie économique de Prague à la discrétion de l'Allemagne. Ce serait supprimer en fait l'indépendance de la République tchéco-slovaque et, par conséquent, ressusciter le *Mitteleuropa*. Nul n'a le droit de lancer l'Europe dans une pareille aventure. Nous attendons tranquillement que cette vérité ait bien pénétré dans la tête de tous nos concitoyens allemands. Au surplus, ils trouvent dans notre pays une foule d'avantages qu'ils n'auraient point s'ils étaient citoyens du Reich[1].

Les dépenses totales prévues au budget de 1921 s'élèvent à 14 milliards 104 millions de couronnes. Les recettes atteindront 14 milliards 108 millions de couronnes. Ainsi, la troisième année après sa constitution, la Tchéco-Slovaquie peut établir un budget sans déficit. Le problème agraire doit être considéré de toute urgence : la grande propriété (magyare) le complique singulièrement : il faudrait créer une classe de petits paysans propriétaires. La droite conservatrice du parti agrarien tchèque diffère le plus possible cette réforme. Le magyar féodal craint de voir cesser un séculaire prolétariat rural.

Ces quelques indications sous les yeux, on comprendra mieux pourquoi et comment les pangermanistes ne désarment pas dans la jeune République. Ils intriguent dans les Commissions de la Chambre, et interpellent. Le 11 novembre, le sénateur (allemand) Heller déclare, à la tribune, que le chauvinisme français est l'obstacle principal à la réorganisation de l'Allemagne. Des soldats, à Teplitz, et malgré les ordres de leurs officiers, ont démoli un monument de l'Empereur François-Joseph. A la Chambre, les députés allemands et magyars chantent la [illegible] *m Rhein*. Cinq d'entre eux sont expulsés, et, [illegible] quelques jours, les représentants des nationa[illegible]emands refusent de siéger au Parlement. Le

[illegible]tion de M. Benès, ministre des Affaires étrangères, à un représentant [illegible] 20 octobre 1920.)

15 novembre, à Carlsbad, le chef du parti, M. Lodgmann, devant un nombreux auditoire, attaque l'Entente, le gouvernement et l'armée tchéco-slovaque. L'autorité doit intervenir et dissoudre l'assemblée. Le 21 novembre, à tort ou à raison, le ministre d'Allemagne, à Prague, fait une démarche auprès du président de la République tchéco-slovaque pour lui demander de prendre des mesures de protection en faveur des sujets allemands domiciliés en Tchéco-Slovaquie, dont certains ont été molestés. M. Cerny, président du Conseil, invite les députés et sénateurs à profiter des vacances parlementaires pour tempérer les passions nationales. Ce qu'ils ne réussiront pas à calmer, c'est la propagande magyare pour obtenir la revision du traité de Trianon. Afin d'y parvenir, les journaux autrichiens et allemands, reproduits par certaines feuilles tchéco-slovaques, inventent constamment des fausses nouvelles : immeubles « allemands » saccagés, destruction de la bibliothèque du club des étudiants « allemands », pillage des magasins « allemands », meurtres d'agents de police. Le *Vorwaerts* à Berlin avertit ses lecteurs que ce sont là d'absurdes calomnies (20 novembre). Sur le terrain religieux comme dans le domaine politique, on entretient de savantes chicanes. Une catégorie de Tchèques magyarophiles essaye d'opposer la population slovaque contre les « mécréants » les « hussites » praguois. On tient compte de ce que les paysans slovaques sont, pour la plus grande part, catholiques et l'on n'oublie pas que 70 % des prêtres de Slovaquie sont pro-magyars. On se sert d'eux pour combattre le nouveau régime. Ils participent à des complots tel que celui qui fut découvert le 1er décembre, et où il fut prouvé que des organisations chrétiennes sociales hongroises avaient fourni des armes en Slovaquie du Sud.

Dans la Bohême du Nord, les nationalistes allemands saisissent tous les prétextes pour créer des incidents. A Eger, ils détruisent une école tchèque et blessent des enfants. Il en résulte, à Prague, des manifestations, le

sac des deux théâtres allemands, du cercle national allemand, et des journaux *Bohemia* et *Prager Tageblatt*. Le *Pravo Lidu* publie, à ce propos, une proclamation de la sozial-démokratie tchéco-slovaque condamnant le jeu dangereux des pangermanistes. Au Sénat, on établit avec preuves à l'appui, le 17 décembre, que l'Orgesch a des ramifications en Tchéco-Slovaquie et que la tentative d'organisation d'une Burgerwehr, à Reichenberg, est inspirée par l'Orgesch munichoise. Trois jours plus tard, la Chambre doit voter l'expulsion des principaux perturbateurs socialistes allemands, acharnés obstructionnistes [1]. C'est une mesure de police qui peut être utile dans une enceinte parlementaire, mais il n'en reste pas moins, dans la République, 3 millions de Germains qui rêvent le rattachement à Berlin. Ils vivent sur le pied d'égalité avec les Slaves, et cette disposition équitable exaspère leur orgueil. Les pires extrêmes leur paraîtraient préférables. En fin de décembre, ils se réjouissent de la fausse nouvelle que la Hongrie mobilise. Toutes les démonstrations de sympathie franco-tchéco-slovaque les mettent hors d'eux-mêmes. Ils rugissent, lorsque, le 1er janvier 1921, est enfin dissoute la section de l'Union de contrôle démocratique pour la Tchéco-Slovaquie. Le désordre vînt-il des bolchevistes, serait par eux le bienvenu. Ils trouvent à reprendre au procès intenté aux communistes arrêtés au cours d'une tentative de grève générale à Prague, le 3 janvier. Ils ergotent sur les traités de commerce avec la France, avec l'Allemagne. Ils témoignent de la joie la plus vive, le 20 janvier, lorsque l'union des parlementaires bourgeois reçoit du président Ebert, en réponse à un télégramme de félicitations pour le Cinquantenaire de la fondation de l'Empire allemand, une dépêche de gratitude, où il est dit qu'entre *tous les Allemands*, il existe un lien commun résultant du sentiment de leur commune origine. Leur colère renaît lorsque M. Benès

1. Les Allemands ont 74 députés, représentation qui correspond rigoureusement à leur importance numérique dans le pays.

établit à la Chambre que les relations avec l'Allemagne ne peuvent être basées que sur l'application des traités (28 janvier), et qu'en ce qui concerne la Hongrie, la restauration de l'empereur Charles constituerait un *casus belli*. L'amélioration des rapports tchéco-polonais les afflige, autant que les pourparlers commerciaux entre la Roumanie et la Tchéco-Slovaquie. Ils se passionnent pour la victoire allemande en Haute-Silésie et ne cachent pas qu'ils feront tous leurs efforts pour empêcher l'internationalisation de l'Oder. Ils voient d'un mauvais œil le voyage de M. Benès à Rome [1], les Conférences austro-tchèques pour un traité de commerce entre les deux pays (mars). Le 8 mars, ils sont tous derrière Lodgmann, chef du parti pangermaniste, qui, une fois de plus, invoque le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et réclame, en termes ambigus, le rattachement des Allemands de Bohême à l'Allemagne [2]. Ils ne veulent pas reconnaître qu'ils sont une minorité distribuée, en lots dispersés, sur le territoire de la République. A les croire, des villes comme Znaïm en Moravie sont entièrement allemandes : un recensement ne leur accorde que 35 % de la population. Il leur semble, en avril, particulièrement intolérable que, de quelque façon que ce soit, la Tchéco-Slovaquie puisse participer aux sanctions douanières contre l'Allemagne. A ce propos, leurs journaux engagent une véhémente campagne et le *Venkov* doit dénoncer avec énergie la prétention des Allemands à exercer une influence prépondérante sur la politique étrangère du pays. « La presse allemande de Prague, disent les dépêches du 17 avril, interprétant la décision de la Commission des Réparations de reconnaître la Tchéco-Slovaquie comme État belligérant seulement à dater du 28 octobre 1918, voudrait suggérer à l'opinion

1. Au sujet de ce voyage, les sénateurs allemands (10 mars) affirment leur solidarité avec l'Allemagne et blâment le ministre. — Le 23 mars, à Rome, est signée une convention économique entre l'Italie et la Tchéco-Slovaquie. — La convention commerciale avec l'Autriche est signée le 20 mai.

2. Le député Lodgmann reprendra la même thèse, à Carlsbad, le 24 mai, devant les ministres du Congrès du parti national allemand de Tchéco-Slovaquie.

publique d'en faire usage comme base juridique contre l'adhésion aux sanctions. » Par manière de chantage, des banques allemandes, qui avaient accordé des crédits en Tchéco-Slovaquie, font savoir que ces crédits seront dénoncés [1]. Berlin a d'actifs porte-paroles dans la presse de Bohême et de Moravie ; ils démontrent que, participant aux sanctions, la République court à sa ruine économique et sort de la neutralité, soulignent que plus de 40 % des importations proviennent d'Allemagne, sous forme de matières premières indispensables et de charbon. Ils annoncent la chute de la couronne tchéco-slovaque aussi bas que le mark allemand, la hausse de la vie. Ces avis peuvent être relativement fondés : ils ne remontent pas pourtant le courant de l'opinion. Les agitateurs le sentent et passent à l'injure : « Prague, quand il s'agit de montrer à la France la soumission la plus complète ne veut être derrière personne quant à la servilité. Benès est le symbole de cette attitude. » *(Bohemia.)*

Le résultat du plébiscite haut-silésien ne peut que susciter un peu plus les passions. Ici, c'est une douloureuse surprise et, là, une joie disproportionnée. La *Bohemia* constate : « La situation en Haute-Silésie doit faire douter, pour la première fois, les Tchèques de la puissance de l'Entente. Puissent ces événements leur servir de leçon. »

Peu après, il est question d'un accord tchéco-polonais analogue à l'accord roumano-yougo-slave qui vient d'être conclu et qui cimente un peu plus les liens d'amitié de la petite Entente, renforcés par la toute récente alliance

1. Cette menace est liée, dit-on, à l'invitation faite par l'Allemagne à la Tchéco-Slovaquie de servir d'intermédiaire entre Berlin et l'Entente, pour la transmission d'un nouveau projet allemand de réparations. Cette nouvelle sera démentie : c'était une manœuvre pour faire naître des dissentiments entre la Tchéco-Slovaquie et les Alliés. La maladresse allemande eut pour effet de rallier tous les partis tchéco-slovaques à la nécessité de prendre une part effective aux mesures de coercition édictées par l'Entente. « L'Allemagne combat la paix de Versailles. Pas un Tchèque ne voudrait venir en aide à ce pays. » (Député Hahn, Congrès de la démocratie nationale de Bohême-Prague, 26 avril.) « Souvenons-nous que la France a donné l'indépendance à la Tchéco-Slovaquie. » *(Ceskoslovenska Republika, 30 avril.)* Sans discuter, participons aux sanctions. » *(Narodni Listy.)*

défensive roumano-tchéco-slovaque [1]. On songe de même à la conclusion d'un traité de commerce avec la Russie qui vient d'envoyer une mission à Prague à cette intention (juin 1921). De même, la Tchéco-Slovaquie cherche à s'entendre avec le gouvernement de Budapest pour écouler ses produits sur le marché hongrois : une Conférence a lieu, dans ce but, à Marienbad. Ce que l'on souhaite, par-dessus tout, c'est l'établissement de relations économiques normales entre les nouveaux États. Le 8 juillet, la *Prager Presse* proteste contre les insinuations des journaux de Vienne suivant lesquelles la diplomatie tchéco-slovaque travaillerait contre le crédit à accorder à l'Autriche. « Notre gouvernement fut des premiers à soutenir une politique de crédit à l'Autriche : sur cette question, il participera officiellement aux travaux de la Société des Nations. » Par contre, on ne cache pas à l'Allemagne la méfiance qu'elle inspire. Les écoles supérieures du Reich ont refusé les demandes d'immatriculation des élèves tchéco-slovaques de nationalité slave; on a déniché à Libérec une organisation secrète des Allemands de Bohême. Un député allemand, à la Chambre, a déclaré, en quittant la salle, que « des Allemands n'avaient rien à voir en cette compagnie ». Le Reich montre une vive colère en apprenant la signature du traité d'alliance roumano-polonais, qui renforce le traité roumano-tchèque. Le pangermaniste Brunar prophétise en plein Parlement que les Allemands de Tchéco-Slovaquie se réuniront bien un jour à leur vraie patrie. La presse du Reich insinue que les Tchéco-Slovaques massent des troupes à la frontière haut-silésienne (fin juillet). Autant de provocations qui s'ajoutent aux essais tentés par Hugo Stinnes d'acquérir des usines (Vilkovice et Larich), aux incidents pro-allemands de Aussig, suscités par les députés pangermanistes (meetings tumultueux), à l'armement clandestin de la population allemande du district silésien

1. La convention sera signée le 2 juillet 1921.

d'Opava, sur la frontière, à la découverte de 7.000 fusils, à Coska-Lipa, apportés dans le pays par les émissaires du Reich. On considère les chiffres des Allemands de la République et on les juge hors de proportion avec les ennuis qui résultent de ces 3.300.430 turbulents citoyens (24.6 % de la population). On leur a accordé le maximum de faveurs et ils ne sont pas encore satisfaits : Ils peuvent se servir de leur langue devant la justice, dans les écoles, ne pas apprendre le tchèque s'ils sont employés et ont plus de vingt ans de service. Or, ils réclament que l'Allemand soit la langue officielle : ils voudraient l'imposer d'abord au Parlement. Du haut des pupitres, leurs professeurs, dans leurs institutions secondaires et primaires, prêchent la haine du Slave [1]. Dans leurs sociétés de gymnastique, de sport, de développement cultuel, ils mènent le même furieux combat. Leur situation est privilégiée : ils se considèrent comme des esclaves.

La Convention militaire yougo-slave-tchéco-slovaque d'août 1921 ajoute à leurs aigreurs : tant d'accords entre les peuples qui n'aiment pas l'Allemagne leur sont autant de blessures cuisantes. Ces alliances constituent des blocs bien cimentés dans le mur dressé entre le Reich et les Balkans. Berlin est à 200 kilomètres de la frontière nord de Bohême. Aussi, les nationalistes manœuvrent-ils pour la réduction du nombre d'hommes sous les armes [2], souhaitent-ils une future incorporation de la jeune République à la Hongrie, favorisent-ils les entreprises perturbatrices des révolutionnaires, alimentent-ils une presse répandue d'autant mieux qu'ils ont affermé les kiosques de journaux, un peu partout. Les agences allemandes

1. Un de nos amis nous racontait l'histoire suivante : « Son père était mineur. Il vivait heureux de son travail, avec ses trois enfants, dans sa petite maison. Il possédait une vache et une chèvre. Il envoya son fils aîné dans une école tchèque. Immédiatement, il fut appelé devant l'autorité municipale : « Si ton fils continue « à fréquenter l'école tchèque, si tu ne l'envoies tout de suite à l'école allemande, « tu ne pourras plus faire paître tes bêtes dans le pâturage communal. De plus, « tu seras renvoyé de la mine. » (*Le Temps*, 10 août 1921.)

2. Le 20 août, le général français Spire sera nommé au commandement des troupes de Slovaquie, en remplacement du général Fournier.

trompent la confiante presse tchèque par de quotidiennes fausses nouvelles, provenant notamment de l'agence centrale Berlin-Genève.

Mais les Tchéco-Slovaques restent les yeux grands ouverts. « Jamais, dit le *Temps* du 23 août, cette nation n'a été plus unie que maintenant contre les violences pangermanistes... La poussée tchèque ne fait que s'accentuer... L'opinion tchèque est exaspérée... Les minorités tchèques du nord de la Bohême ont derrière elles tous les Slaves de la République. Les organisations nationales tchèques sont décidées à soutenir énergiquement leurs minorités de la Bohême du Nord. Tous les dimanches, des centaines, parfois même des milliers de Sokols et de citoyens tchèques de toutes classes et de tous partis se rendent dans les centres germanisés pour y faire sentir aux minorités tchèques qu'elles peuvent compter sur l'appui de tous leurs frères de race et pour y affirmer qu'en Bohême le slavisme ne reculera plus devant le germanisme. Le gouvernement de Prague, ému par les derniers événements, est d'ailleurs résolu à imposer énergiquement le respect de la légalité et du droit des Tchèques à se sentir partout chez eux dans leur État. »

En septembre, la Tchéco-Slovaquie va se donner un nouveau personnel parlementaire. La majorité sur laquelle on compte comprend les partis agrariens, populaires catholiques, sociaux-démocrates, socialistes nationaux et démocrates nationaux. L'organe des Allemands, *Sozialdemokrat*, voit dans l'adhésion des sociaux-démocrates une alliance élargie de tous les partis tchéco-slovaques contre les Allemands. M. Benès forme un cabinet de coalition[1]

1. A l'exclusion des communistes. — Composition du nouveau cabinet :
Présidence du Conseil et Affaires étrangères : M. E. Benès.
Intérieur : M. Cerny.
Défense nationale : M. Udrzal.
Travaux publics : M. Tucny.
Agriculture : M. Stanek.
Instruction publique : M. Srobar.
Finances : docteur Novak.
Commerce : ingénieur Novak.
Prévoyance sociale : M. Habrmann.

« pour présenter un front unifié à l'ennemi intérieur », dit le *Times* du 28 septembre. La presse allemande se tient sur la réserve. Ce n'est, bien évidemment, qu'une trêve. L'obstruction ne se considère pas comme vaincue. En peu de jours, elle aura repris le mauvais combat, celui de la désunion, de la guerilla à outrance, pour la désagrégation d'un édifice qui se construit malgré elle, et qu'elle a bien juré de renverser un jour.

Ministre pour la Slovaquie : M. Micura.
Communications : M. Sramek.
Postes et ravitaillement : M. Srba.
Justice : M. Dolansky.
Unification : M. Derer.
Hygiène : M. Vrbensky.

Les Allemands et Hongrois n'ont pas de représentants dans ce ministère. — Le premier acte du président du Conseil est de déclarer que la Tchéco-Slovaquie agira toujours en complet accord avec ses Alliés de la Grande et de la Petite-Entente. — Le 18 octobre, M. Benès prononce à la Chambre son discours-programme :

« Consolidation financière et économique de l'État par l'introduction d'une stricte économie dans les services publics, extension des relations commerciales avec l'étranger et lancement à l'étranger d'un emprunt au sujet duquel des pourparlers sont en cours. Le gouvernement présentera un projet de loi sur les assurances et les retraites, hâtera l'application de la réforme agraire et réglera les rapports entre les Églises et l'État par l'entente mutuelle profitable à l'État comme aux Églises mêmes. Le cabinet réformera l'administration et réalisera, avant la fin de 1922, l'organisation départementale de la Slovaquie.

« En politique étrangère, les relations avec les grands alliés, la France, l'Angleterre, l'Italie et les États-Unis, sont cordiales et vont se resserrant. La Petite-Entente avec la Yougo-Slavie et la Roumanie représente dans l'Europe centrale un facteur puissant de paix et d'organisation, auquel personne ne pourra porter atteinte. Les relations avec l'Allemagne sont stabilisées, les rapports avec l'Autriche sont excellents. Le gouvernement espère qu'après la solution de la question du Burgenland, les rapports avec la Hongrie s'amélioreront. Tout en gardant l'expectative envers la Russie, la Tchéco-Slovaquie fait preuve d'initiative dans l'aide à la Russie. Les pourparlers engagés récemment avec la Pologne ne sont dirigés contre aucun des voisins de celle-ci ou de la Tchéco-Slovaquie; les rapports entre les deux pays se sont sensiblement améliorés et les négociations aboutiront à un accord économique et politique garantissant la paix européenne. » (*Le Temps*, 19 octobre 1921.)

Le vote d'un ordre du jour de confiance est adopté, moins les voix des germanophiles et des communistes.

CHAPITRE XVIII

L'AUTRICHE

Nous rentrons en Autriche après l'avoir vue, dans notre tome premier et en septembre 1920, nourrissant manifestement le désir de s'incorporer à l'Allemagne. Cette question vient d'être la plus importante de toutes celles qui furent traitées au Congrès pangermaniste de Francfort. M. Geiser, de Gratz, a exposé que l'interdiction de la France était un obstacle sérieux, mais que, si l'on pouvait, en Autriche même, briser l'opposition de certains milieux réfractaires, on réussirait à fonder l'union espérée, sans trouver une opposition véritable chez les autres Alliés. C'est une opinion de congressiste. Elle précède de peu la séance de l'Assemblée nationale de Vienne où est approuvé en troisième lecture le projet de Constitution (1er octobre) et où est adoptée à l'unanimité une résolution présentée par les pangermanistes exigeant du gouvernement qu'il fasse procéder, dans les six mois, à un plébiscite de la population sur la réunion de l'Autriche à l'Allemagne. Ce vote constitue un nouvel avertissement à l'Entente. Il a réjoui le comte Czernin et tous ceux qui, avec lui, soutiennent le point de vue du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Le docteur Renner, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, s'est, officiellement et publiquement, prononcé pour le rattachement. Le plébiscite est pourtant inconciliable avec la lettre et l'esprit des « chartes internationales » nées de la guerre, encloses dans le traité. Le veto français est hors de doute. La mani-

festation des députés autrichiens n'est donc qu'un jeu platonique, pour fixer une fois de plus un principe. « L'indépendance de l'Autriche est inaliénable, si ce n'est du consentement du Conseil de la Société des Nations, » objecte catégoriquement l'article 88 des dispositions générales du traité. Le plébiscite, eût-il lieu, ne porterait pas un effet réel : il ne fixerait qu'un droit prétendu. Le peuple autrichien aurait voté sur une illusion : celle d'associer sa misère à celle du Reich, sans pouvoir recevoir de lui aucune aide véritable[1].

Un petit exemple des grandes difficultés que soulèverait le « rattachement » apparaît le 5 octobre, dans l'échec des tentatives faites par différentes personnalités du ministère de l'Instruction publique et du monde savant, — à l'instigation du gouvernement autrichien, — pour préparer un accord entre universités allemande et autrichienne en vue d'assurer *l'équivalence* des inscriptions et diplômes dans les deux pays. L'Allemagne voit d'un mauvais œil la concurrence intellectuelle autrichienne. Dans le domaine de l'esprit, comme en tous les autres, au cas de rattachement, elle voudrait commander. L'incident donne à réfléchir, quelque peu, au monde savant de l'Autriche, fût-il très féru de pangermanisme.

A défaut d'incorporation à l'Allemagne, la suggestion est-elle préférable qu'apporte M. Seitz, président social-démocrate de l'Assemblée nationale, le 6 octobre : « L'Autriche isolée ne pouvant pas vivre, il y a à considérer la reconstitution de l'ancienne Autriche-Hongrie. » Il sait cependant que la Confédération danubienne est devenue impossible; aussi bien, ajoute-t-il : « Sinon, il faut en revenir à l'union austro-allemande, à la fusion. » Ce n'est là qu'une voie détournée pour atteindre le même but. Dans les vingt-quatre heures, le Congrès socialiste de Vienne établit un *distinguo* très net : il se prononce en

1. « On ne pratique pas en politique un double suicide par amour malheureux. » Déclaration faite à M. Dunan, correspondant du *Temps* (6 octobre), par « un Autrichien de grand bon sens ».

faveur du rattachement à l'Allemagne et refuse toute idée de jonction avec la Hongrie. Il repousse également l'éventualité d'une restauration des Habsbourg. Mais, cela, c'est une autre histoire. La presse du Reich marque les coups. « Le peuple autrichien persiste dans son souhait d'être uni à l'Empire allemand. La Société des Nations donnera satisfaction à ce vœu [1]. » *(Gazette générale de l'Allemagne*, 9 octobre.)

Quoi qu'il advienne du grand plébiscite, on vote sur de moindres questions en Carinthie, le 10. Il s'agit de déterminer l'attribution, à l'Autriche ou à la Yougo-Slavie, de la partie carinthienne contiguë au territoire Slovène de Carniole : résultat favorable à l'Autriche [2]. Le 17 octobre, le peuple autrichien vote pour une nouvelle Chambre. Il sort des urnes 84 chrétiens sociaux, 64 social-démocrates, 21 pangermanistes, 2 représentants du parti paysan et un (c'est Czernin), pour le parti bourgeois libéral. Le parti sozial-démokrate recule généralement et perd 80.000 voix à Vienne : il a trop flirté avec les Soviets. Le parti communiste est, à plus forte raison, écrasé : il y a dans le pays une aspiration vers l'ordre. Les maigres résultats pangermanistes instruisent singulièrement sur la valeur du rêve annexioniste de Berlin. La nouvelle Chambre autrichienne prend le nom de *Nationalrat*. Les socialistes (Renner, Hanusch, Deutsch, Ellenbogen, Glockel, Tandler) se retirent du gouvernement. Les sozial-démokrates feront désormais, disent-ils, une opposition systématique. Et la nouvelle Chambre est convoquée pour le 10 novembre. Le parti chrétien social,

1. C'est vouloir ignorer que le seul veto de la France pourrait empêcher la formation d'une Pangermanie.

2. 22.025 voix pour l'Autriche, 15.278 pour la Yougo-Slavie. Vienne pavoise. L'Allemagne a fait des efforts considérables et des pressions énormes ont été exercées par elle, pour assurer ce résultat, dans le « plébiscite de Klagenfurt ». — « Cette victoire du germanisme en Carinthie, constate le *Neues Wiener Tageblatt*, donne l'espérance de revoir bientôt d'autres frères allemands perdus, réunis à nouveau à notre nation. » — Aussitôt, des troupes serbes occupent le territoire de Klagenfurt : c'est le coup du général Zeligowski à Wilna, et de d'Annunzio à Fiume. Les journaux de Belgrade réclament une revision du plébiscite. Le calme rétabli et les Serbes rentrés chez eux, la Commission interalliée quitte Klagenfurt, le 20 novembre 1920.

sous la présidence du chancelier Mayr, assume le pouvoir [1]. Sa tâche principale sera d'assurer la vie matérielle du pays, avec l'aide de l'étranger : la question du ravitaillement est la plus pressante.

Le 28 novembre, on connaît les résultats des élections au Bundesrat autrichien (1re Chambre) : 22 sièges aux chrétiens sociaux, 21 aux sozial-démokrates, 3 aux pangermanistes qui, ici encore, perdent du terrain. Le 10 décembre est nommé le nouveau président fédéral, M. Michaël Hainisch ; il n'est inscrit à aucun parti, mais il compte des amis dans chacun d'eux. Le pangermaniste Dinghofer obtient moins de voix que tout autre candidat. Le Président de la République, à peine élu, souligne, lui aussi, le besoin impérieux de donner le pas aux questions économiques sur les questions politiques. Il est de fait que le budget, déposé le 25 octobre, prévoit 33 milliards de dépenses pour 20 milliards de recettes, qu'il y a lieu de considérer la nécessité de faire de grands emprunts. La production agricole n'est que la moitié de ce qu'elle devrait être. Il faudrait faire revivre les industries du meuble, du papier, des cuirs, pourvues d'un matériel excellent. La question du charbon doit être résolue, ainsi que celle des matières premières. Le gouvernement anglais, le 1er novembre, fait expédier en Autriche 20.000 balles de laine d'Australie. Si le peuple a du travail, il patientera, cessera de manifester et de se mettre en grève (novembre-décembre : Vienne) [2]. « Il est impossible, constate le ministre des Finances, de faire subir à la population de nouveaux impôts. Nous pensons réaliser des économies en diminuant le nombre des fonctionnaires, en créant de nouveaux monopoles sur le sucre, le pétrole,

1. *Chancelier et Affaires étrangères*, docteur Mayr (chrétien social) ; *Intérieur*, Glanz (chrétien social) ; *Guerre*, Eicha (chrétien social) ; *Finances*, Grimm (chrétien social) ; *Agriculture*, Haneis (chrétien social) ; *Chemins de fer*, Peista (pangermaniste) ; *Commerce*, Heinl ; *Administration sociale*, Resch ; *Instruction publique*, Brelsky ; *Justice*, Paltauf ; *Ravitaillement*, Gruenberger.

2. Grève élargie à 60.000 fonctionnaires des finances, des tabacs et des douanes, sans préjudice des peintres, des chocolatiers, des ouvriers des métaux et du cuir des garçons de café et restaurant.

les alcools, en procédant à un nouvel emprunt intérieur, garanti par les puissances, en déposant des projets visant notamment l'électrification des chemins de fer. La dette d'État s'élève à 60 milliards, soit 10.000 couronnes par habitant. » Des représentants du gouvernement autrichien viennent à Paris crier secours.

La situation financière de l'Autriche est lamentable, en effet. L'État ne peut pas renoncer à centraliser lui-même le commerce des vivres, car le pays ne produit qu'une très petite partie de ce qui est nécessaire à son alimentation, et la suppression du monopole livrerait le marché aux accapareurs. D'autre part, les importations de vivres constituent pour le Trésor une charge écrasante. Suivant une évaluation officielle, on estime à 45 millions de dollars la somme nécessaire à ces achats, pour la période du 1er septembre 1920 au 30 juin 1921, sans compter 11 millions de dollars qui sont indispensables pour l'importation de fourrages ou de céréales destinés à des usages industriels. Selon une autre évaluation, également officielle, les importations de denrées alimentaires représenteraient, pour les douze mois qui se termineront à la fin de juin 1921, une somme totale de 32 millions et demi de livres sterling. A l'époque où fut établi le calcul, c'est-à-dire à la fin de septembre, ce total correspondait approximativement à 32 milliards et demi de couronnes autrichiennes. Il est vrai que l'État revend aux consommateurs les vivres qu'il importe, mais il ne peut pas les revendre au prix coûtant : jamais le public ne pourrait les payer. Le Trésor supporte donc une partie du fardeau, et l'on n'est pas surpris d'apprendre que le déficit probable du budget autrichien est estimé à 20 milliards de couronnes pour l'exercice qui se terminera le 30 juin prochain.

Aucun pays ne saurait subsister dans des conditions pareilles [1].

(Le *Temps*, 11 décembre 1921.)

Le *Times* écrit : « Il faut repousser l'idée de laisser l'Autriche tomber en morceaux. » L'inflation des billets de banque, la cherté des vivres s'accroissent : le cours du change empire de semaine en semaine. Le déficit de la balance commerciale de l'Autriche est de 75 % au 15 décembre 1920. On ne vit que d'expédients... et d'espoirs. Ainsi, la *Neue Freie Presse* (29 décembre) anticipe sur les intentions françaises et admet que nous allons bientôt consentir à l'Autriche un emprunt de 150 millions, pour achat de denrées alimentaires et matières

1. Le 2 juillet 1920, M. Millerand avait déposé à la Chambre des députés un projet de loi ratifiant les avances consenties à l'Autriche en 1919 et autorisant de nouvelles avances jusqu'à une limite déterminée.

premières : on présume encore que nous allons céder au « pays sans feu » 100.000 tonnes de charbon haut-silésien [1]. « Il convient de se hâter d'agir, dit la presse française, car la faim est mauvaise conseillère. » Déjà le chancelier Mayr menace de se retirer (8 janvier 1921), si une solution n'apparaît pas. La France est lente à se décider : on regarde vers les États-Unis et l'on prête aussi l'oreille aux voix des pangermanistes qui représentent notre pays comme hors d'état d'aider autrui. Le 10 janvier, M. Mataya, chef du parti social chrétien autrichien, se rend à Berlin « pour implorer une aide économique et financière ». De jour en jour, la dépréciation de la monnaie met les vivres hors de prix : on est en pleine crise aiguë; les grèves renaissent. Et Hugo Stinnes est à Vienne « pour pêcher en eau trouble », comme il le déclare lui-même. La capitale est aux mains des mercantis. On parle tout bas de révolution prochaine; les communistes préparent, dit-on, un mouvement. « Les paysans brûlent les portes de leurs maisons pour faire cuire leur gruau. La mortalité augmente considérablement. » (*New-York Herald*, 25 janvier 1921.)

D'où viendra le salut : « De la plus grande Allemagne, n'en doutez pas, » ne cesse de répéter Berlin, en ajoutant que l'Italie serait heureuse d'une telle solution. Le scandale de l'ingérence allemande dans les élections autrichiennes récentes est découvert et fait grand bruit. Et d'où vient, sinon de Prusse, le conseil, donné à l'Autriche, de solliciter son admission dans la Société des Nations? (Lettre du gouvernement autrichien au secrétaire général

1. La proposition sera faite par M. Louis Dausset, dans la *Renaissance*, le 15 janvier 1921 :

« L'essentiel est d'assurer à l'industrie autrichienne tout le charbon dont elle a besoin, et qui se monte à 1.100.000 tonnes par an. Cette quantité pourrait être aisément fournie par les charbonnages silésiens, dont l'extraction annuelle atteint 120 millions de tonnes. Or, les destinées de la Haute-Silésie vont être prochainement fixées. Il importe de profiter des arrangements, qui interviendront à brève échéance, pour faire accorder à l'Autriche un droit de distribution préférentielle sur la houille en provenance de cette province. Nous prouverions ainsi à la jeune République que nous entendons remplir avec vigilance le rôle tutélaire que nous avons assumé à son égard. »

de la S. d. N. : 9 novembre 1920.) Cette ambition sera bientôt couronnée de succès : l'Angleterre y souscrit la première par le rapport favorable de Lord Robert Cecil[1]. Voici donc admise au « Collège des peuples » une nation où règne, de l'avis même de son président, « un sentiment en faveur du rattachement à l'Allemagne ». Si ce sentiment y devenait un jour unanime, le Reich aurait frontière commune avec l'Italie, la Yougo-Slavie, la Hongrie. Il retrouverait son influence sur Budapest, tiendrait sous son contrôle la Tchéco-Slovaquie, lierait partie avec les germanophiles de Moravie et de Bohême. La Roumanie seule ferait barrière entre l'Orient et l'Allemagne. C'est ce que pensent, le 19 janvier, les étudiants autrichiens qui, à Vienne, manifestent en faveur de la « réunion », à l'occasion du cinquantenaire de la fondation de l'Empire allemand, en présence de leurs professeurs[2]. Attitude qui autorise le chancelier allemand à écrire, dans un appel au peuple :

Dans les pertes sensibles que nous avons subies de par la guerre et par la paix, un seul grand malheur nous a été épargné, puisque les États allemands ne se sont pas détachés l'un de l'autre; ils tiennent fortement ensemble. Nous devons nous en réjouir, tout en regardant avec tristesse vers les régions allemandes séparées contre leur volonté des pays auxquels elles appartiennent. Notre pensée va tout spécialement à l'Autriche durement éprouvée qui est attirée vers nous comme nous sommes attirés vers elle.

Cette « fraternelle pensée » méritait une réponse. Elle fut fournie sans délai, le 25 janvier 1921, lors de l'ouverture de la session du Conseil national :

Le conseil national, dit le président Weiskirchner, envoie au Reichstag allemand ainsi qu'au Président d'Empire ses vœux les plus chaleureux.

1. Le 15 décembre 1920, l'Autriche, la Bulgarie, le Luxembourg et la Finlande entraient dans la Société des Nations. L'Allemagne n'y était pas admise. M. René Viviani avait élevé contre la prétention de cette puissance un ardent et légitime réquisitoire : « Il y aurait là, pour l'histoire, pour le monde, une immoralité qui révolterait la conscience. »

2. 2.000 étudiants envoyèrent une délégation au président du Conseil Mayr pour demander le rattachement à l'Allemagne.

Dans tous nos cœurs sont ancrés la foi et l'espérance en le nouvel essor du peuple allemand. Puisse l'avenir procurer à l'Allemagne comme à l'Autriche l'accomplissement de leurs désirs les plus chers.

Nous n'en poursuivons pas moins un projet de reconstruction de l'Autriche. Au dossier de la Conférence de Paris figure le rapport Loucheur (26 janvier 1921), tendant à la création d'une Commission internationale pour contrôler le budget de l'État, assainir les finances publiques, gérer les revenus affectés à la garantie des crédits étrangers. Entre temps, se déroulent à Vienne les débats (22-27 février) de la Conférence socialiste internationale, « témoignage du trouble profond causé par la guerre dans les milieux socialistes comme dans tous les autres milieux[1] ». Le bruit que peut faire cette assemblée est couvert par celui de la Conférence de Londres (21 février-10 mars). A la dernière séance, le Conseil s'occupe de la situation lamentable qui continue à régner en Autriche. Sur la suggestion de M. Loucheur, l'Autriche devra justifier les crédits qu'elle demande (12 mars). Elle les demande à cor et à cri. Le chancelier Mayr expose, le 15, les garanties qui pourraient être fournies, devant une conférence d'experts financiers des pays alliés : recettes des douanes, monopoles du tabac, du sel; chemins de fer de l'État; pétrole, sucre, alcool, s'il était besoin. L'Entente prend enfin les résolutions suivantes (18 mars) :

1° La Grande-Bretagne, la France, l'Italie et le Japon suspendent, pour une période qui reste à déterminer, toutes leurs revendications contre l'Autriche au titre des réparations, les crédits et les frais d'entretien des armées d'occupation, à la condition que les autres gouvernements étrangers consentent également à l'ajournement de leurs créances. Les quatre gouvernements alliés sont disposés, d'autre part, à autoriser l'ajournement du payement des intérêts et des capitaux avancés afin de réduire la détresse de l'Autriche;

2° La Commission financière de la Société des Nations sera chargée d'inviter les banques et établissements de crédit à une conférence avec elle pour appliquer à l'Autriche le plan Ter Meulen des crédits internationaux;

3° Les Alliés, à la Conférence des États héritiers de l'Autriche qui se

1. M. André Pierre. L'*Europe nouvelle*, 5 mars 1921.

réunit le mois prochain, proposeront des améliorations à apporter dans l'organisation des échanges et transports du centre et du sud-ouest de l'Europe;

4° Des mesures seront prises pour développer le ravitaillement de l'Autriche en charbon.

Nous saura-t-on gré, en Autriche, de cette quadruple détermination ? Les étudiants viennent de renouveler leurs scènes de violences à l'Université viennoise. La jeunesse nationaliste allemande y a attaqué les jeunes socialistes qui commémoraient la révolution de 1848. Un tisserand viennois, interrogé par le *Temps*, — et sa réponse peut être envisagée comme *vox populi*, — déclare : « Si le gouvernement organisait un referendum, nous voterions pour le rattachement, uniquement parce que nous nous figurons que ce serait un moyen de sortir de notre actuelle misère. Nous savons que l'Allemagne ne recherche en nous que des consommateurs. Elle aurait tôt fait d'anéantir notre industrie, nos métiers, notre art. Voilà nos sentiments vrais. » Lamentable psychologie, prête à céder sous l'emprise du plus fort. Stinnes et son groupe viennent d'acquérir la majorité des actions de l'Alpine Montangesellschaft (minerai de fer en Styrie). Par le charbon allemand, il va leur rendre la vie. C'est une des formes du *Drang nach Osten*. Vienne s'émeut à peine en apprenant la nouvelle. On est las. Ce qui intéresse : c'est que l'on va recevoir annuellement 200.000 tonnes du charbon de la Sarre, en échange de pulpe de bois; c'est que la Commission financière de la Société des Nations va se réunir pour examiner le problème autrichien; c'est que l'on a des chances de ne pas mourir sous une émission à jet continu de papier-monnaie qui ne vaut rien. « Il y a une hémorragie à arrêter, après quoi on soignera l'état général du malade[1]. » On peut enfin essayer de parler, avec quelque sérieux, du relèvement possible de l'Autriche. Les Alliés veulent tenter ce bel ouvrage. S'ils y échouent, on se retournera vers l'Allemagne sur laquelle on gardera, à

1. Cette parole est d'un des membres de la section viennoise de la Commission des Réparations, en mars 1921.

Dans tous nos cœurs sont ancrés la foi et l'espérance en le nouvel essor du peuple allemand. Puisse l'avenir procurer à l'Allemagne comme à l'Autriche l'accomplissement de leurs désirs les plus chers.

Nous n'en poursuivons pas moins un projet de reconstruction de l'Autriche. Au dossier de la Conférence de Paris figure le rapport Loucheur (26 janvier 1921), tendant à la création d'une Commission internationale pour contrôler le budget de l'État, assainir les finances publiques, gérer les revenus affectés à la garantie des crédits étrangers. Entre temps, se déroulent à Vienne les débats (22-27 février) de la Conférence socialiste internationale, « témoignage du trouble profond causé par la guerre dans les milieux socialistes comme dans tous les autres milieux » (1). Le bruit que peut faire cette assemblée est couvert par celui de la Conférence de Londres (21 février-12 mars). À la dernière séance, le Conseil s'occupe de la situation lamentable qui continue à régner en Autriche. Sur la suggestion de M. Loucheur, l'Autriche devra justifier les crédits qu'elle demande (12 mars). Elle les demande à cor et à cri. Le chancelier Mayr expose, le 15, les garanties qui pourraient être fournies, devant une conférence d'experts financiers des pays alliés : recettes des douanes, monopoles du tabac, du sel; chemins de fer de l'État; pétrole, sucre, alcool, s'il était besoin. L'Entente prend enfin les résolutions suivantes (18 mars) :

1° La Grande-Bretagne, la France, l'Italie et le Japon suspendent, pour une période qui reste à déterminer, toutes leurs revendications contre l'Autriche au titre des réparations, les crédits et les frais d'entretien des armées d'occupation, à la condition que les autres gouvernements étrangers consentent également à l'ajournement de leurs créances. Les quatre gouvernements alliés sont disposés, d'autre part, à autoriser l'ajournement du paiement des intérêts et des capitaux avancés afin de soulager la détresse de l'Autriche;

2° La Commission financière de la Société des Nations sera chargée d'inviter les banques et établissements de crédit à une conférence avec elle pour appliquer à l'Autriche le plan Ter Meulen des crédits internationaux;

3° Les Alliés, à la Conférence des États héritiers de l'Autriche qui se

(1) [illegible], L'Europe nouvelle, 5 mars 1921.

réunit le [illegible] l'organisation des échanges [illegible] l'Europe;

4° Des [illegible] l'Autriche [illegible]

Nous [illegible] détermination [illegible] scènes de violence [illegible] nationaliste [illegible] qui [illegible] viennois [illegible] être [illegible] vernement [illegible] le rattachement [illegible] que ce [illegible] Nous [illegible] des [illegible] industrie [illegible] vrais, [illegible] poser [illegible] quérir [illegible] schaft [illegible] il va [illegible] nach [illegible] velle. Or [illegible] voir annuellement [illegible] en échange [illegible] financière [illegible] miner le problème [illegible] de ne pas [illegible] papier-monnaie [illegible] à arrêter, [illegible] malade[1] [illegible] sérieux, [illegible] veulent tenter [illegible] retournera vers [illegible]

1. Cette [illegible] des Réparations, [illegible]

toute éventualité, les yeux fixés. « Les vaines attentes auxquelles nous avons été condamnés pendant deux ans, vient de dire l'ex-chancelier Renner[1], ont fait prendre au sentiment de solidarité avec l'Allemagne des racines tellement profondes dans notre pays qu'aucun pouvoir au monde ne pourrait plus les arracher. »

Fin mars, on se passionne tout à coup sur un fait nouveau : Charles de Habsbourg, entré sur le territoire hongrois, marche vers Budapest. Il se dit d'accord avec la France qui rétablit la vérité par un télégramme à ses représentants à l'étranger. Si Charles IV doit abdiquer, son fils Otto, présume-t-on en Autriche, pourrait régner. C'est une illusion encore : les Alliés n'y souscrivent en aucune manière. Berlin considère fiévreusement la folle aventure. Le président du Reichstag, M. Lœbe, exprime en public[2] l'espoir que l'acte de Charles d'Autriche affermira l'idée de la réunion de l'Autriche allemande au Reich, « nécessité historique et culturelle ». Mais l'équipée tourne mal (voir chapitre : *la Hongrie*)[3]. Une magnifique espérance s'évanouit. On retombe prosaïquement dans les dures réalités de la vie difficile, tandis que la Commission des Réparations poursuit ses travaux épineux. Charles IV a quitté la Hongrie en assurant qu'il y reviendra. On pense à regret que s'il avait réussi, non seulement le traité de Trianon était brisé en pièces, mais encore celui de Saint-Germain devenait fort compromis, puisque le cas des Habsbourg y est réglé dans les termes les plus formels. Les Cent-Jours de Charles ont duré une semaine. C'est peu, au gré de Berlin qui, pour faire diversion, suggère aux organisations pangermanistes du Tyrol autrichien et de la province de Salzbourg de se prononcer, par

1. Au journal roumain *Dimineatza*.

2. Devant les membres de l'Union nationale autrichienne-allemande.

3. Le 13 avril, par 14 voix contre 10, la Commission constitutionnelle de l'Assemblée nationale autrichienne vota une loi dite « des Habsbourg » interdisant aux membres de l'ex-famille impériale le retour sur le territoire autrichien. Cette loi est, trois jours plus tard, repoussée par l'Assemblée nationale. Une crise gouvernementale est ainsi évitée.

voie de plébiscite, sur le point de savoir s'ils veulent être incorporés à l'Empire allemand. C'est une vaine hypothèse. Le traité de Saint-Germain interdisant le rattachement de l'Autriche, *a fortiori*, il s'oppose à celui d'une partie quelconque du pays. On voudrait digérer l'Autriche par morceaux. De même, fait-on annoncer un plébiscite analogue en Styrie pour le courant de mai. Que n'appelle-t-on aussi les voix des Allemands de Tchéco-Slovaquie, de Yougo-Slavie et du Tyrol *italien?* Le gouvernement autrichien déclare s'opposer à l'ouverture des urnes, mais comment pourrait-il l'empêcher, pratiquement? La Bavière entretient l'intrigue et tire les fils : on veut opposer les provinces à l'autorité centrale de Vienne et l'entraîner à souscrire, elle aussi, à un rattachement du *tout* si impérieusement désiré par les parties. Le 14 avril, le ministre de France à Vienne prévient le chancelier Mayr : « Si le gouvernement autrichien n'était pas à même de rendre inefficaces les mesures actuelles visant au rattachement de l'Autriche à l'Allemagne, le gouvernement français cesserait son action de secours en faveur de l'Autriche, et la Commission des Réparations serait complètement rétablie dans ses attributions. » C'est l'ultimatum économique et financier. On est étonné d'apprendre qu'au lieu de ployer, le Conseil national, à la demande des membres pangermanistes, se propose d'adresser aux puissances une circulaire établissant que l'Autriche, d'après le traité, est libre de prendre ses déterminations dans la question du rattachement à l'Allemagne. Le Tyrol, par ailleurs, fait savoir que le plébiscite annoncé aura lieu le 24 avril. « Les Alliés doivent comprendre que nous ne pouvons pas rester toujours les esclaves de la perspective de crédits possibles. » *(Neue Freie Presse.)* Voilà ce qui peut s'appeler le vrai langage de l'ingratitude. Le chancelier Mayr est plus fin, ou, si l'on préfère, plus tortueux. Il dit, le 16 avril :

Le gouvernement est persuadé, a-t-il dit, de la nécessité d'assurer

tout d'abord au peuple les moyens d'existence indispensables. Aussi le gouvernement ne trouve pas désirable de troubler l'action des secours par la question de la réunion à l'Allemagne. *Mais le gouvernement n'hésitera pas, en cas d'insuccès, de « l'action de secours » à employer un autre moyen légal reconnu par l'article* 88 *du traité de paix, c'est-à-dire de s'adresser à la Société des Nations pour la réunion à l'Empire allemand.*

M. Mayr a donc un pistolet à deux coups. Il comprend cependant à merveille tout ce qu'a d'inadmissible la consultation populaire telle qu'on la conçoit au Tyrol. Il sait qu'à Munich des « associations tyroliennes se réunissent, le 15 avril, pour voter le principe de plébiscites qui rendront, par lambeaux, l'Autriche à l'Allemagne »[1]. Il entend, le 18, les pangermanistes viennois manifester devant l'ambassade de France. Il reçoit d'eux, le même soir, une résolution réclamant un plébiscite immédiat. Ils lui disent qu'ils n'ont aucune confiance dans les secours de l'Entente. Il lui faut bien les désavouer et exprimer des regrets pour le tapage sous nos fenêtres, mais ce n'est pas une solution aux difficultés plus grandes, à la nécessité de faire vivre le pays et à l'obligation de ne pas irriter les Alliés par un referendum inopportun. Précisément, les délégués du comité financier de la Société des Nations arrivent à Vienne. Les manifestants ont mal choisi leur heure, pour faire écho aux membres de la Ligue austro-allemande qui, à Berlin, se réunissent pour exiger le rattachement.

Dans les jours où l'Allemagne est menacée à nouveau par un danger venu de l'ouest, disent-ils, dans le moment le plus critique qu'elle ait traversé depuis la signature de la paix, le mouvement qui mène l'Autriche allemande vers le rattachement nous apporte, à nous autres Allemands du Reich, la joyeuse espérance et la ferme certitude que tous les Allemands seront réunis plus tard en un même État.

... Tyroliens, vous allez être les premiers à faire votre plébiscite, le 24 avril. Le reste de l'Autriche vous suivra. Nous vous saluons, Autrichiens allemands, et nous voyons dans vos actes un acheminement significatif vers la réalisation de la Grande Allemagne à laquelle nous croyons.

1. Le 19 avril, le gouvernement français agit près du gouvernement bavarois pour l'inviter à faire cesser sans délai les manifestations en faveur du rattachement du Tyrol à l'Allemagne. Le 21, Munich continue à fêter les sociétés tyroliennes locales. On prépare un départ solennel des Tyroliens qui vont partir pour prendre part au vote.

Le chancelier Mayr pèse, assez perplexe, le pour et le contre. Il lit et compare les journaux autrichiens qui, par leur personnel directeur, ne sont, à vrai dire, que journaux allemands. Il y relève notamment cette opinion défavorable au projet tyrolien :

Dans la démarche récente des représentants de la France, de l'Angleterre et de l'Italie auprès du chancelier Mayr, il ne s'agissait aucunement d'interdire une forme ou une autre d'une manifestation de l'opinion. Il s'agissait : 1° en présence des intrigues de l'Allemagne pour provoquer la réunion progressive des provinces autrichiennes au Reich, de réserver tous les droits des gouvernements alliés sur les gages, créances et réparations pour le cas où elles aboutiraient finalement à une solution menaçant les intérêts des Alliés; 2° de rappeler au gouvernement autrichien ses obligations à cet égard; 3° de donner à l'opinion publique un avertissement nécessaire. Le premier de ces buts a été atteint par une déclaration du ministre de France, auquel se sont associés ses collègues. L'attitude du chancelier Mayr constitue une réponse satisfaisante au second objet. Quant à l'opinion publique autrichienne, les responsabilités sont prises maintenant par chacun. Le plébiscite du 24, où il ne s'agit que d'un désir ou d'un vœu n'ayant aucune valeur légale, sera considéré par les puissances comme nul et non avenu. On relève combien cette manifestation inopportune est peu en harmonie avec le traité de paix qui consacre l'indépendance et l'intégrité de la République d'Autriche.

(Reichspost.)

Mayr sait qu'au moins une partie de l'opinion autrichienne approuve la sagesse de ce texte. Entre autres, les socialistes marquent peu d'enthousiasme pour le Reich d'Hugo Stinnes[1]. Pourtant, le temps passe et voici le 24 avril. Le Tyrol votera, quoi que l'on dise et fasse, au mépris de l'article 80 de la paix de Versailles. Tous les éléments propagandistes ont « marché » à outrance: l'Office central pour les Allemands de l'extérieur, que dirige le lieutenant-colonel d'état-major de Willisen, l'un des agents de la mainmise allemande sur l'armée autrichienne pendant la guerre; le réseau d'officiers pangermanistes informateurs qui s'est déployé sur l'Autriche; l'organisation Krauss: le groupe parlemen-

1. Par les votes pour l'Assemblée nationale, nous avons pu juger que les penchants germaniques des cités et des campagnes danubiennes étaient loin d'être irrésistibles.

taire pro-allemand; les sections de la « Marche orientale »; les associations d'étudiants, la presse de propagande et, à sa tête, l'*Alpenland*, d'Innsbrück et le *Michel* de Gratz. Le plébiscite conclut, presque à l'unanimité, pour le rattachement à l'Allemagne [1]. Le Reichstag allemand adresse son salut fraternel à la Diète du Tyrol. La grosse industrie allemande a dépensé plus de 4 millions de marks, à cette occasion, dans la région d'Innsbrück seulement. Les typographes tyroliens se sont opposés à l'impression de tout article contraire au rattachement. La région de Salzbourg est impatiente de suivre l'exemple qui vient d'être donné. Sa Diète fixe le plébiscite au 29 mai. La République autrichienne va-t-elle s'effriter comme un morceau de craie sous la pluie? Et continuerons-nous à nous saigner aux quatre veines pour une Autriche inamicale? Les délégués du Comité financier de la Société des Nations travaillent à Vienne, imperturbablement, tandis qu'à quelques pas, la Commission de la constitution de l'assemblée nationale discute la proposition du groupe allemand concernant le plébiscite pour l'union Autriche-Allemagne. Le chancelier a protesté contre le plébiscite tyrolien : il prépare un plan d'assainissement des finances pour les délégués de la Société des Nations, mais il n'ose franchement prendre parti contre les provinces, par crainte que l'expression d'une volonté trop fermement opposée à toute tentative de plébiscite nouveau ne brusque la décomposition du pays tout entier.

Pourtant, il essaye sa force. Il va à Salzbourg, le 16 mai, et en rapporte un résultat. Il obtient que la Diète provinciale remette en question l'opportunité du plébiscite désormais tout proche : c'est un succès véritable. Mais à peine est-il reparti que les agents allemands rallument les poudres et on reparle très positivement d'appeler le peuple aux urnes, le 29 mai, jour fixé et

1. Il y a plus de 80.000 voix pour l'Allemagne et environ 1.200 contre.

immuable. Avec la France qui intervient à nouveau, la Roumanie et la Yougo-Slavie s'émeuvent. Que dire pour apaiser ces protestataires ? Le chancelier imagine de prétendre que l'affaire de Salzbourg n'est qu'une simple démonstration privée des partis politiques, et sans caractère officiel. Mais il semonce la province, par télégramme, y interdit la participation des fonctionnaires au vote. Et il court en Styrie pour tenter de détourner les chefs locaux des partis chrétien-social et socialiste de se laisser entraîner dans le jeu pangermaniste. Malgré son zèle, Salzbourg n'a pas cédé : Le referendum (29 mai), presque unanimement, réclame l'annexion [1]. Le chancelier, quasi débordé, manifeste l'intention de démissionner si la Diète de Styrie refuse de céder à son avis. La Tchéco-Slovaquie et la Yougo-Slavie menacent de mesures militaires. On passe outre et les Styriens se promettent bien de voter le 3 juillet [2]. Le 1er juin, le cabinet Mayr se retire donc ; le chancelier préfère la retraite à la lutte contre Stinnes qui, maintenant, possède toute l'industrie métallurgique de Styrie et influe puissamment sur tous les politiciens de la province. Et les chefs pangermanistes lèvent la tête plus haut que jamais.

On voit que le prestige des Alliés est tombé bien bas en Autriche. Une voix autorisée le disait avant-hier à Vienne : on ne croit plus ni à leurs menaces, ni à leurs promesses. C'est une situation qui ne peut pas se prolonger sans péril, car elle encourage les pires agitateurs, et ces agitateurs peuvent, selon le dicton allemand, « mettre le feu à la maison pour faire cuire leur petite soupe ».

(Le *Temps*, 3 juin.)

A Berlin, on se réjouit désormais moins bien, qu'on ne s'en alarme, d'une agitation si triomphante. Le chancelier Wirth a demandé au ministère autrichien d'entraver l'organisation plébiscitaire. A son sens, les pangermanistes trop actifs, trop impatients, compromettent leur

1. La ville de Salzbourg donne 20.135 voix au projet et 225 contre.

2. Le gouvernement provincial décide que la consultation populaire aura un caractère officiel.

cause en brusquant leurs entreprises. Il y a là, tout intéressé qu'il soit, un recul de la politique militante allemande qu'il est bon de signaler, comme un cas curieux et rare où les vœux du Reich se rencontrent avec les nôtres. Au Congrès national du parti chrétien-social autrichien (12 juin) se produit un autre fait signalétique : les délégués approuvent la politique du cabinet démissionnaire : c'est une victoire significative sur les tendances séparatistes. Mais le parti pangermaniste répond (15 juin) par une outrecuidance : il adresse aux représentants des grandes puissances de l'Entente, à Vienne, un extrait des délibérations de ce parti, sommant les ministres étrangers de porter à la connaissance de leurs gouvernements le point de vue pangermaniste sur la *nécessité* du rattachement au Reich. Le 20, éclate un coup de théâtre : le parti chrétien-social de Styrie décide de reporter *sine die* le plébiscite proposé. On se rallie à la doctrine que l'Allemagne doit se ressaisir et se « délivrer des chimères du rattachement ». Il en résulte la formation assez aisée d'un cabinet Schœber (21 juin) par un accord entre tous les partis bourgeois contre les sozial-démokrates, les chrétiens-sociaux ayant renoncé à former un gouvernement. On poursuivra la politique Mayr, de collaboration avec la Société des Nations et de reconstitution économique du pays, en laissant à l'écart le problème du rattachement. Le gouvernement demande de pleins pouvoirs pour assurer les crédits internationaux. Il se fait applaudir en disant : « Nous nous préoccuperons des rapports avec l'Empire allemand, auquel nous rattachent des liens de parenté ethnique. »

Quelques jours plus tard (29 juin), a lieu à Vienne le Congrès du parti pangermaniste autrichien. Les délé-

1. *Chancelier, ministre des Affaires étrangères*, M. Schœber; *vice-chancelier, ministre de l'Instruction publique*, M. Breisky; *Intérieur*, M. Waber (pangermaniste); *Défense nationale*, M. Vaugoin (chrétien social); *Finances*, M. Grimm; *Commerce*, M. Angerer; *Communications*, M. Rodler; *Justice*, M. Paltauf; *Ravitaillement*, M. Gruenberger; *Prévoyance sociale*, M. Pauer; *Agriculture*, M. Hennet.

gués allemands insistent sur les sympathies de l'Allemagne pour l'Autriche sœur. Ils ont trouvé, dans la vieille capitale, « l'air le plus désirable à respirer », y rencontrassent-ils quelque membre de ce Comité financier de la Société des Nations qui, avec une admirable persévérance, a poursuivi et va ponctuer ses travaux de réorganisation économique. Le chancelier Schober a élaboré, de son côté, un programme assez analogue à celui du gouvernement Mayr. Le traité de Trianon vient d'être ratifié; l'appui de l'Entente, dans l'affaire des crédits, s'affirme. Les Autrichiens sont-ils enfin convaincus que nous ne voulons pas la mort du pécheur? Pas tout à fait, puisqu'en juillet, par trois fois, les éléments avancés de la *Wehrmacht* manifestent contre le projet de réduction des attributions des conseils de soldats, puisque les pangermanistes, intentionnellement, affolent la Bourse par des manœuvres et des spéculations effrénées, puisque la propagande allemande s'évertue à ranimer les passions défaillantes dans ce Vorarlberg qui, deux ans plus tôt, vota le rattachement à la Suisse et où maintenant l'on préconiserait le rattachement à l'Allemagne. Au moins, le prétend-on, car l'assertion est des moins prouvées. La paix est faite entre Tchéco-Slovaquie et Autriche : le 12 août, les deux présidents se rencontrent et se congratulent. Et le 14, on sait que le Conseil suprême vient d'émettre ce vœu :

Le Conseil suprême, ayant pris connaissance des mesures financières destinées au relèvement de l'Autriche, constate que leur exécution n'attend plus que l'assentiment de quelques gouvernements au projet de suspension des hypothèques basé sur sa décision du 17 mars, et déjà accepté par la presque totalité des gouvernements intéressés. Le Conseil suprême, reconnaissant la pressante nécessité des besoins de l'Autriche et les efforts déjà effectués par le gouvernement autrichien, exprime sa plus entière confiance que l'aide attendue par l'Autriche lui sera apportée dans le plus bref délai.

Le Conseil suprême émet le vœu que les gouvernements des États-Unis, de la Serbie, de la Roumanie veuillent bien prendre en considération l'urgence impérieuse d'une solution aussi vitale et donner leur adhésion, dont l'attente seule entrave la réalisa[illegible]intentions unanimes des puissances et dont dépendent le ré[illegible]"équilibre économique en Europe et la vie même de l'A[illegible]

Le ministre des Finances, M. Grimm, se rend à Paris afin de continuer les négociations engagées à Vienne. L'Autriche signe la paix avec les États-Unis (24 août). Le protocole de la remise des comitats occidentaux à l'Autriche va être signé le 27 août; l'Autriche prendra possession du Burgerland le 1er septembre. Un heureux arrangement est pris avec la Belgique pour le règlement des dettes d'avant-guerre. C'est une période presque souriante, après les orages. Mais le beau temps, en des pays si troublés, ne peut durer de longues semaines. Dès le 6 septembre, courent des rumeurs alarmistes : les Hongrois marcheraient sur Vienne. Simple coup de Bourse qui ruine un peu plus la couronne autrichienne et qui fut inspiré par des différends, assez graves du reste, dans les comitats occupés, entre Autrichiens et Hongrois. On se bat; il y a un réel conflit austro-magyar. Le traité de Trianon était pourtant bien clair; les Hongrois devaient évacuer les comitats occidentaux et les remettre à l'Autriche. Ce dernier pays, pour éviter des faits plus irrémédiables, évacue donc le Burgerland. Un certain trouble résulte, à Vienne, de cette affaire, plutôt humiliante. On se plaint des Alliés qui ont enlevé ses armes à l'Autriche et qui l'ont rendue impuissante à se faire respecter quand elle réclame ses droits au nom des traités. Les associations pangermanistes, le 18 septembre, saisissent l'occasion précieuse et organisent des cortèges bruyants. La Commision des affaires étrangères (25 septembre) vote une résolution autorisant le gouvernement à poursuivre toutes les démarches nécessaires pour que l'état de droit soit enfin rétabli et pour que le Burgerland soit délivré de ses épreuves. On constate avec aigreur que l'Autriche, à peu près complètement désarmée, ne peut rien contre une Hongrie favorisée et relativement riche en matériel de guerre[1]. Or, les Hongrois, convaincus

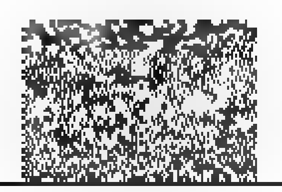
1. Liste du matériel de guerre remis à la Commission interalliée, à la date du 1er octobre 1921, en exécution des clauses du traité de paix :

4.144 canons, 15.772 wagons de munitions, 3.673 lance-mines et grenades

par la Commission militaire interalliée, évacuent le territoire indûment détenu par eux, et les esprits retrouvent le calme, tout relatif, dont ils ont besoin. Tout relatif, disons-nous bien, car le 10 octobre, on échange encore des coups de fusils à la frontière austro-hongroise [1], alors qu'il n'est partout question, dans les deux pays rivaux, que de mouvements carlistes occultement préparés pour éclater au premier jour. Par surcroît, les nouvellistes « savent » que le Tyrol est à la veille de proclamer son indépendance. On donne la date : 20 octobre. Quelques semaines plus tard, il s'unirait à la Bavière en mariage indissoluble. Indiscutablement, tout le pays s'énerve, se laisse gagner par une sorte d'esprit de panique. On voit, ou l'on croit voir, se tramer en tous lieux des complots légitimistes. L'anti-sémitisme suscite des bagarres. Les associations d'anciens combattants en provoquent d'autres. Déplorable psychologie bien peu propice à autoriser, chez le peuple autrichien, la saine conscience de ses intérêts pressants et essentiels.

5.313 mitrailleuses, 445.956 fusils d'infanterie, 22.961 revolvers, 1.629.112 armes blanches, 1.408.384 obus d'artillerie, 31.122.200 cartouches de fusils et mitrailleuses, 16.646.490 cartouches de revolver et pistolet, 5.615.600 parties diverses de fusils, 26 wagons d'explosifs, 1.333 appareils divers d'aviation et d'aéronautique, 3.289 moteurs d'aéroplanes, 15.000 magnétos, 2.500 mitrailleuses d'aéroplanes.

1. Dans moins d'une semaine, une Conférence se réunira à Venise pour la fixation définitive de la frontière austro-hongroise, selon la médiation du ministre des Affaires étrangères d'Italie, marquis Della Torretta ; la Hongrie évacue le territoire entier, un plébiscite aura lieu pour la ville de Sopron et ses environs.



CHAPITRE XIX

LA HONGRIE

Le cabinet Teleki, depuis la Conférence de Bruxelles (24 septembre 1920), connaissait des difficultés sans nombre. Nous avons vu (tome Ier) que son président du Conseil remerciait la France d'avoir soutenu la Hongrie dans la question des relations économiques et politiques avec les États voisins; il a aussi déclaré à l'Allemagne qu'il désirait entretenir avec elle les rapports les meilleurs. Intérieurement comme à l'extérieur, la Hongrie cherche la stabilisation, l'accalmie. Elle souligne cette disposition d'esprit par des actes significatifs qui aboutissent, par exemple, en décembre, à la signature d'un décret d'amnistie pour les délits politiques. Toute personne condamnée à moins de cinq ans de prison pour participation aux troubles de la révolution Karolyi et du régime bolcheviste, est absoute. Hors les frontières, on imite la Tchéco-Slovaquie attentive à se solidariser, par de bons traités commerciaux, avec les peuples voisins[1]. On n'y réussit

1. Le 2 janvier 1921, le général Balicska, ministre de la Défense nationale, fera les déclarations suivantes au sujet de prétendues préparations de guerre de la Hongrie :

« Je peux déclarer catégoriquement qu'il n'y a pas un mot de vrai dans les nouvelles qu'on fait circuler concernant la mobilisation de la Hongrie et l'occupation de la zone neutre roumaine par nos troupes.

« En ratifiant le traité de Trianon, l'État hongrois a donné la preuve de son désir de vivre en paix. Je suis fermement décidé à exécuter les obligations qui nous sont imposées par ce traité. D'ailleurs, les missions militaires alliées, qui sont à Budapest ou qui circulent dans le pays, peuvent toujours se convaincre de l'inanité de semblables rumeurs. Il n'est donc pas moins insensé de parler de préparatifs militaires ou d'intentions belliqueuses au moment où l'État hongrois fait un suprême effort

pas toujours aussi bien. Pourtant, avec le *Deutsches Reich*, on renouvelle un traité de commerce et, du côté de l'Entente, on s'efforcera, de plus en plus, dit le comte Teleki, de créer et de maintenir de bons rapports. Le 13 novembre, l'Assemblée nationale hongroise a décidé, bien qu'avec résignation, de ratifier le traité de Trianon, tout en le disant arbitraire et injuste. C'est la soumission d'un peuple de 7.500.000 âmes, d'un pays dont la capitale seule compte 1.500.000 habitants. Le démembrement est récent : il reste cuisant. On a souffert du karolyisme, des soviets de Bela Kun, et de la régence Horthy. On accepte le traité parce qu'il s'impose, et ne peut être sérieusement discuté. En aparté, on sent que l'avenir peut apporter d'heureuses surprises. La République est un mot, la Royauté est un fait. C'est à ce fait que l'on croit. On est royaliste en Hongrie : on se donnera, un jour, le prince désiré, qu'il s'appelle Charles IV ou porte un autre nom. Mais, pour le présent, la nation paraît lasse de ses luttes intestines. A peine a-t-elle l'énergie de discuter la question de principe, dans l'éventualité d'une restauration. Le 2 décembre, la majorité du parti gouvernemental se prononce donc pour la royauté nationale hongroise. Elle marque cette nuance que l'on ne sera pas tenu de respecter la pragmatique sanction de 1723 qui contraint la Hongrie à donner la couronne à un prince de la maison des Habsbourg. Les légitimistes font des réserves fort vives sur cette « innovation ». Ils ménagent tous leurs droits, toutes leurs convictions invétérées. Ce n'est pas seulement pour elle une « attitude de fidélité », c'est aussi un « moyen de combat ». On s'en sert, le 4 décembre, pour faire tomber le cabinet Teleki, sur un vague projet de loi relatif aux banques et caisses d'épargne. Chrétiens nationaux, chrétiens sociaux, grands et petits agrariens (bloc national) tendent à se dissocier. La crise ministérielle pourrait porter en elle une crise

pour rétablir son équilibre financier et économique et pour reprendre ses occupations d'avant-guerre. »

parlementaire et présager la dissolution de l'Assemblée, élue pour deux ans, âgée de dix mois[1]. On dit partout, à Vienne, à Rome, que les cercles politiques magyars préparent le redressement du trône. Charles Ier-IV serait invité à reprendre la couronne de Saint-Étienne et, aussitôt après, on proclamerait l'union de la Hongrie et de l'Autriche. L'historien Sosmoski s'applique, jusque dans la *Morning Post*, à démontrer la nécessité de cette restauration. Il appelle la renaissance de la Vieille Autriche (Autriche, Bohême, Illyrie, pays croato-slovènes, yougo-slaves et Transylvanie). Le *Berliner Tageblatt* fait entendre un autre son de cloche : La Hongrie se préparerait à attaquer... l'Autriche. Notons qu'en Autriche, et par réciproque, le chancelier Mayr déclare que la Hongrie occidentale est terre autrichienne. Il évoque ainsi ces trop fameux comitats qui font alors l'objet des délibérations de la Conférence des Ambassadeurs. Délibérations qui aggravent à l'extrême l'amertume hongroise. On s'attend à un déboire cruel, le 6 janvier 1921, et le dépit est avivé par les manœuvres de la propagande allemande qui tâche de persuader l'opinion publique, en disant : « La France manifeste à la Hongrie toute sa malveillance. L'Allemagne aura la volonté et le pouvoir de restaurer votre pays dans ses droits. » On ne vit, en attendant, que sur les racontars des journaux : « Le Conseil aurait décidé, assurent-ils, de transférer à l'Autriche les parties de la Hongrie occidentale enlevées aux Magyars par le traité de Trianon. » Ce n'est pas la vérité. Il a été entendu, au contraire, que, sitôt l'entrée en vigueur du traité, les Hongrois mettront lesdits territoires à la disposition des puis-

1. On dit que la décision du 2 décembre a été provoquée, en grande partie, par la déclaration du ministre Szabo de Nagyatad qui fit savoir qu'il tenait de source certaine que les Alliés, aussi bien que les voisins de la Hongrie, s'opposeraient formellement au retour des Habsbourg, et que toute tentative de restauration du roi Charles constituerait un *casus belli* contre la Hongrie. (L'*Opinion*, 25 décembre 1920.)

Le 2 janvier 1921, est publié un accord italo-yougo-slave, ayant pour objet de concerter une action commune contre la Hongrie au cas, *de plus en plus probable*, de la restauration des Habsbourg et de la reconstitution d'une seconde monarchie dualiste austro-hongroise.

sances alliées et associées. Il est vrai que ces puissances, alors, remettront les territoires à l'Autriche. Mais y a-t-il exaction, « abomination », comme on le prétend à Budapest? Un tel transfert est opéré sur la base du droit des gens; il est conséquence logique et prévue du traité. Et il n'exclut pas la possibilité, pour les parties intéressées, de négocier à l'amiable sur des délimitations appropriées aux besoins de chacun. On le voit, la nuance est appréciable. Les bruits malveillants s'efforcent de détruire la valeur apaisante de ce *distinguo*. Ils n'y parviennent qu'à demi. Dès le 12 janvier, en Hongrie, on apprécie plus sagement les faits. « On a maintenant une impression favorable, dit M. Gratz, envoyé hongrois à Vienne, parce qu'on y voit que l'Entente, et spécialement la France, est prête à appuyer les efforts de la Hongrie pour régler la question d'une manière amicale avec l'Autriche[1]. »

Cette affaire des comitats a son importance, — et l'avenir le prouvera bien, — mais la préoccupation majeure, la hantise, pourrait-on dire, du pays hongrois, c'est *le Roi*. Ce sujet prime tous les autres. Il agite les partis, inquiète l'étranger. Les Tchéco-Slovaques veillent, tout particulièrement, et pour cause. On donne un sens secret, prophétique, à des actes tels que l'offre, par les Hongrois, d'une épée d'honneur au maréchal allemand Mackensen. On associe ce cadeau à certains billets mystérieux, colportés sous le manteau, et copies d'un prétendu autographe de l'ex-empereur Charles : « J'entrerai en mars à Budapest, coûte que coûte. » On se refuse à écouter les conseils qui viennent d'autres pays. Timidement, on nie le péril. On oppose de vagues démentis, lorsque le *Corriere della Sera* (8 janvier) imprime : « Nous dénonçons, depuis l'armistice, le danger de cette restauration. Nous nous y opposerons par tous les moyens. »

1. Le 22 mars, une grande assemblée populaire aura lieu à Sopron (Œdenburg) : on y adoptera une résolution disant que « la population de la Hongrie occidentale reste fidèle à la patrie millénaire, proteste contre toute annexion forcée et revendique une autre décision sur son sort ». — M. Gustave Gratz devait être nommé ministre des Affaires étrangères, le 19 janvier 1921.

Qui régnera ? Telle est l'interrogation intime ou avouée de tous les Hongrois ? Charles, son fils Othon, les archiducs Albert ou Joseph, voire même Horthy, si, à tout prix, on veut une couronne ? Ou bien le comte Ladislas Szechenyi, le prince Louis Windischgraetz, le comte Andrassy, le comte Crouy, descendant des Arpad ? Ou encore le duc de Teck, marquis de Cambridge, le duc de Connaught, le duc de Gênes, le prince Cyrille de Bulgarie, ou même le second fils du roi Albert de Belgique ? Autant de noms qui sont prononcés pour faire diversion. En fait, Charles Ier serait préféré. Il n'a pas abdiqué. On répand sa photographie. Il y paraît, près de sa femme Zita, entouré de ses enfants. On le montre, à Prangins, lisant les philosophes, dans une maison silencieuse : le silence de Conrart. Le 6 février, le parti gouvernemental hongrois vote une nouvelle motion portant que la pragmatique sanction est considérée comme éteinte et que le principe de la libre élection royale est adopté en Hongrie[1]. Le 7, le comte Apponyi soutient qu'il ne peut être question de choisir un autre souverain, tant que vivra le roi qui a porté la couronne hongroise. Il s'honore d'avoir récemment porté, à Prangins, ses hommages au « roi couronné de Hongrie ». Est-ce tenir tête à la volonté des Alliés ? Non point, mais simplement façon de parler et qui, à en croire M. de Prasnowsky, ministre de Hongrie à Paris, n'entraîne pas à conséquence[2].

> Les Hongrois ne sont pas républicains, et je ne crois pas qu'ils acquièrent jamais l'esprit républicain. Ils aiment le régime monarchique et désirent un roi. Mais il est faux de conclure de là que nous désirons le retour des Habsbourg ou même que nous y songeons. Cette question doit être aujourd'hui reléguée au second plan. La question dynastique sera réglée un jour par un accord avec les Alliés.

Il ne faut donc pas s'étonner non plus de voir le gouvernement hongrois faire en Angleterre de grandes com-

1. « Les légitimistes comptent une majorité d'environ 30 voix à l'Assemblée. » (*Pester Lloyd.*)

2. 16 mars 1921.

mandes d'armes, de munitions et d'équipements. Et même, comment se montrer surpris du brusque retour du roi Charles? Il est sorti de Suisse, a traversé l'Autriche, est entré en Hongrie, sans que nul ne l'ait reconnu. C'est le voyage anonyme. Le jour de Pâques, pourtant, le touriste royal a quitté son incognito. Il s'est rendu à la capitale, a reçu les salutations du président du Conseil et celles du régent. Ensuite, il est reparti. Y a-t-il en ce fait beaucoup à reprendre? Le gouvernement hongrois déclare qu'il ne voit rien d'absolument étonnant dans cette promenade printanière. Il paraît tomber des nues, quand on lui fait constater qu'il s'agit d'une tentative de restauration, et quand on lui rappelle les termes de la déclaration hongroise du 4 février 1920. Il feint de croire que, si Charles a quitté la Suisse, c'est qu'il devait être secrètement d'accord avec le gouvernement français. Il émet des doutes, quand on l'assure que cette information tendancieuse a été forgée à Berlin. Les sphères officielles ignoraient-elles vraiment le projet du monarque? Elles affirment qu'il n'y eut pas connivence entre elles et lui. La preuve en apparaît, dit-on, dans l'invitation faite au roi par Horthy de reprendre sans délai le chemin de l'exil. Il ne reste donc, aux chefs des missions étrangères, qu'à féliciter le gouvernement hongrois pour la façon correcte dont cette question si délicate a été réglée. Charles est à Steinamanger et peut-être la Suisse lui fermera-t-elle ses portes. Ira-t-il en Espagne, ce pays où les rêveurs construisent des châteaux? Le 31 mars, l'amiral Horthy et les membres du gouvernement magyar sont impatients de voir s'éloigner l'importun. L'opinion échafaude des combinaisons sur l'équipée d'un jour. Pourquoi n'admettrait-on pas la thèse d'une régence avec l'ex-prince héritier Otto, qui a sept ans? Charles est prévenu de ce courant d'esprit. Les télégrammes soudain affluent à Vienne. L'ex-roi groupe des troupes, est acclamé par les paysans: il est, avec Zita, l'objet d'ovations délirantes. L'amiral ne va-t-il pas céder sa place au souverain qui marche déjà

sur Budapest? Le gouvernement prépare la résistance. Ce voyage princier n'était donc pas un fait divers, mais un coup d'État? Qu'apportera demain? La Révolution? La guerre? Les États de la Petite Entente parlent d'entreprendre une démonstration militaire[1]. La Conférence des Ambassadeurs envoie un avertissement[2]... mais l'incendie s'achève en feu de paille. Le gouvernement délègue vers Charles le comte Jules Andrassy, le comte Étienne Bethlen, le général Paul Hegedüs. Et les mandataires obtiennent que l'escapade prenne fin. Il se produit à Budapest une sorte de choc en retour qui détermine, à l'Assemblée nationale, un vote caractéristique :

L'Assemblée nationale, qui représente seule la souveraineté nationale, a solennellement constaté, dans l'article 1er *de la loi de* 1920, *que l'exercice du pouvoir royal a pris fin le* 13 *novembre* 1918. Elle a donc conféré la dignité de chef de l'État au gouverneur Horthy, pour qu'il l'exerce à titre provisoire. L'Assemblée nationale l'a consigné dans la loi et, de fait, le gouverneur Horthy exerce, depuis 1920, le pouvoir du chef de l'État.

Aussi l'Assemblée nationale déclare-t-elle que le retour inopiné de l'ex-roi en Hongrie mettait en danger l'ordre légal, et condamne-t-elle avec la plus grande sévérité cet attentat à la Constitution.

Elle demande au gouvernement de faire tous ses efforts pour empêcher un trouble pareil.

Devant cette motion, les membres du parti chrétien national, quoique partisans de la restauration, font bonne

1. La Yougo-Slavie mobilise (1er avril); le gouvernement tchéco-slovaque fait une démarche énergique auprès du gouvernement de Budapest. Une vive agitation règne en Slovaquie où l'état de siège est proclamé le 31 mars. La Roumanie est décidée à s'opposer à la restauration, l'Autriche couvre sa frontière. La Pologne se désintéresse de la question.

2. « Les événements dont la Hongrie est le théâtre mettent les principales puissances alliées dans l'obligation de rappeler au gouvernement et au peuple hongrois les termes de leur déclaration du 4 février 1920. Fidèles aux principes énoncés dans cette déclaration, les Alliés ont le devoir de répéter que la restauration des Habsbourg mettrait en péril les bases mêmes de la paix et qu'elle ne pourrait être ni reconnue par eux, ni tolérée.

« Les puissances alliées comptent que le gouvernement hongrois, conscient de la gravité de la situation, que créerait le retour sur le trône de Hongrie de l'ancien souverain, prendra des mesures efficaces pour enrayer une tentative dont le succès momentané ne pourrait avoir pour la Hongrie que de désastreuses conséquences. »

mine à mauvais jeu[1]. Les légitimistes irréductibles s'accordent à blâmer le projet aventureux. Ils reconnaissent au fond d'eux-mêmes qu'ainsi conduit, il ne pouvait qu'être préjudiciable à l'idée même qui l'inspirait. C'est, en somme, tout le secret du vote énergique de l'Assemblée nationale. D'autre part, on reste saisi par le très mauvais effet que fit en Allemagne la tentative de restauration. Ce n'était pas pour aboutir à ce résultat que les propagandistes germanistes avaient travaillé. En flattant les goûts royalistes de la Hongrie, ils ne considéraient, à long terme, que le rattachement de ce pays à l'Autriche et la réunion de l'Autriche-Hongrie au Reich. Or, on s'avisait de croire véritablement réalisable, en un tournemain, une aventure monarchique en pays magyar! Ce n'était plus le jeu des partisans d'annexions morales, des « rattachistes », des *Alldeutsche*. Tout d'abord, à Berlin, on avait accueilli, d'un ton « amusé », les nouvelles de Budapest. Mais quand Charles avait paru bien résolu à ne pas s'être mis en marche pour échouer, on avait, dans toute la presse du Reich, condamné cette attitude sans la moindre indulgence. Les journaux conservateurs dénonçaient l'ex-roi comme un « traître à la cause du pangermanisme », comme un « ami de la France ». Il était à craindre que son équipée n'encourageât les Wittelsbach à tenter une restauration en Bavière. Et si Charles, un jour, régnait sur l'Autriche et la Hongrie, que deviendrait le bel espoir de la plus grande Allemagne?

Charles, malade, ne quitte point encore la Hongrie. Il attend la séance de l'Assemblée nationale (5 avril). Tout un état-major l'entoure : c'est le camp des carlistes. Le « roi » nomme des dignitaires impériaux et royaux. La Tchéco-Slovaquie prend à nouveau ombrage de ces fantaisies et fait savoir à Budapest que, si dans les trois jours, « l'aventure » n'est pas terminée, une intervention

1. Le parti paysan a pris position contre l'ex-roi. — Quelques jours plus tard, lorsque le comte Teleki, après le départ du roi, annonça la nouvelle à l'Assemblée nationale, quelques députés du parti des petits propriétaires de l'extrême gauche s'écrièrent : « Dieu merci ! »

militaire se déclanchera. Le voyageur enfin s'en va, avec l'espérance de reparaître bientôt. Et cette espérance n'est point vaine[1].

La France, la Grande-Bretagne et l'Italie feront remettre au président du Conseil hongrois une déclaration interdisant formellement toute restauration des Habsbourg. De leur côté, les jeunes États de l'Europe centrale exigent des garanties : le désarmement des forces hongroises non autorisées par le traité de Trianon, la cession définitive des provinces de Hongrie occidentale à l'Autriche. Ébranlé par trop d'épreuves, le ministère Teleki démissionne (7 avril). Les déclarations nettement légitimistes de M. Gratz, ministre des Affaires étrangères, lui ont porté le dernier coup.

Le comte Stephan Bethlen forme un cabinet[2]. Le nouveau président du Conseil juge des plus néfastes le traité

1. Déclaration de Charles de Habsbourg, le jour de son départ de Hongrie :
« Je suis rentré sur le sol béni de la Hongrie parce que mon absence de la patrie, à laquelle je suis lié par un serment éternel et par les liens du sang, me cause une continuelle et insupportable souffrance. Je suis rentré, persuadé que mon pays, si gravement éprouvé, ne peut obtenir la paix intérieure et sa prospérité ancienne que sous la conduite du roi légalement couronné. Les événements néfastes de 1918 et de 1919 ont été, à la fois, dirigés contre la Constitution, contre la loi et contre le roi légitime; mais la loyauté et la modération du peuple hongrois ne peuvent pas être longtemps déçues, et je vois avec satisfaction que la Hongrie est sur le chemin de la renaissance.

« Les dispositions du compromis de 1867 et de la pragmatique sanction concernant l'indissolubilité de l'Empire ont été annihilées par des événements de force majeure; l'indépendance absolue de la Hongrie a été rétablie et la défense de cette indépendance sera mon principal but. Je suis désespéré d'être dans l'impossibilité de collaborer au relèvement de ma nation.

« Le calme, la consolidation, le rétablissement de l'indépendance de la Hongrie sont d'un intérêt européen et constituent une garantie importante de la paix. Je ne peux pas supposer que les États étrangers désirent empêcher mes efforts, qui ont pour seul but de rétablir et d'assurer l'ordre et la paix durables. Persuadé que le retour au pouvoir du roi apostolique exposerait la nation à de graves épreuves que je veux éviter, je m'éloigne; mais, loin du pays, je consacrerai toutes mes forces, tout mon temps et tout mon sang à la patrie, à qui je resterai toujours fidèle.

« J'ai foi en la Providence divine; je crois que le moment viendra où je pourrai rester dans ma patrie, uni à la nation dans un effort commun.

« En attendant, je prie la nation hongroise de soutenir l'homme qui, par la confiance de l'Assemblée nationale, exerce actuellement les fonctions si graves et si lourdes de responsabilités du souverain et duquel j'attends aussi, avec confiance, qu'il sauvegarde les intérêts du pays qui, selon la vieille Constitution de la Hongrie, exigent une collaboration harmonieuse entre le roi et la nation. « CHARLES. »

2. *Président du Conseil*, comte Bethlen; *Affaires étrangères*, comte Banffy; *Intérieur*, comte Raday; *Finances*, Hegedüs; *Agriculture*, Szabo Nagyatodi; *Commerce*, Hegyeshalmy; *Défense nationale*, Belitska; *Prévoyance sociale*, Bernolak; *Ravitaillement*, Mayer; *Instruction publique*, docteur Vass; *Justice*, Tomcsanyi.

de Trianon : « Il a créé, dit-il, un ordre de choses si instable que la seule venue du roi Charles a nécessité la proclamation de l'état de siège en Croatie et en Slovaquie. » Il a, sur l'Autriche, des opinions de nature à nous intéresser :

Nous avons aujourd'hui trois États danubiens forts : la Tchéco-Slovaquie, la Roumanie et la Yougo-Slavie; et deux États faibles : l'Autriche et la Hongrie. Or, les États faibles et pauvres n'ont pas d'amis : c'est notre cas. Mais, si nous relevons notre pays et si nous redevenons riches et forts, tout changera. Vous verrez alors l'Autriche venir d'elle-même vers nous et elle ne regardera plus du côté de l'Allemagne. Il serait insensé aujourd'hui de parler de confédération : la guerre est trop récente. Mais prenons patience et surtout travaillons et consolidons la Hongrie : le rapprochement austro-hongrois viendra de lui-même et il supprimera la question du rattachement de l'Autriche à l'Allemagne.

Il faudra, d'ailleurs, que les Autrichiens fassent aussi des efforts pour se relever et avant tout qu'ils se libèrent de leur armée rouge, la fameuse *Volkswehr*, dont le gouvernement de Vienne est le jouet.

Il faudra aussi que l'on règle la question de la Hongrie occidentale, que les socialistes viennois et les pangermanistes d'Autriche sont seuls à réclamer. Or, en Autriche, socialistes et pangermanistes, c'est, pour le moment, tout un. Notre pays, relevé par son travail, reprendra sa place en Europe centrale, sans heurt et sans violence. C'est alors qu'un équilibre stable pourra être établi, et l'Autriche elle-même, grâce aux accords qu'elle conclura avec nous, pourra vivre dans des conditions normales. Ces accords seront d'abord uniquement économiques. Le reste viendra plus tard... comme la restauration de la monarchie chez nous. Il faut songer uniquement à réaliser ce qui est possible en ce moment.

(Déclaration faite à un rédacteur du *Petit Journal*, 17 avril 1921.)

C'est là un programme qui s'appuie sur le parti des petits paysans, nettement hostile à toute orientation allemande. D'un premier geste, le comte Bethlen s'aliène les sympathies du parti légitimiste qui passe à l'opposition, sur la simple nomination, au sous-secrétariat d'État, de l'ex-capitaine Gombos, chef du parti qui réclame la libre *élection* d'un roi. C'est ruiner les espoirs des partisans de Charles IV. Au reste, le ministère prétend rendre plus forte la classe des petits propriétaires, rétablir la liberté de la presse, reprendre contact avec la classe ouvrière, modifier la loi électorale, la Chambre des

Le ministre de l'Intérieur sera chargé du ministère des Minorités nationales, et le ministre de l'Agriculture du ministère des petits propriétaires.

magnats, l'administration des consulats et des municipalités, s'opposer à l'antisémitisme, satisfaire enfin aux obligations du traité[1] et laisser, pour un temps, hors de question le fait du roi. On conçoit qu'il se fasse, en un jour, beaucoup d'ennemis, surtout dans l'armée qu'il veut remanier, conformément aux textes signés à Trianon. En politique extérieure, on s'efforcera, par des traités, de participer promptement au rétablissement économique de l'Europe orientale et de calmer, par des démonstrations loyales et pacifiques, les inquiétudes des États voisins. On sévira contre les propagandistes perturbateurs. Ainsi ne tarde-t-on pas à arrêter en Hongrie occidentale l'Autrichien Wirnecke, qui « travaillait » cette province pour la thèse du rattachement à l'Autriche, « premier pas vers l'union avec l'Allemagne », est-il dit dans les brochures que répand cet agent[2]. On se défendra de même contre la propagande communiste, car on se souvient du régime bolcheviste, du 21 mars 1919 au 1er août de la même année. Une reprise de cette expérience semble peu probable. Le pays est le grenier de toutes les nations voisines : les récoltes abondantes sont exportées en Autriche, en Tchéco-Slovaquie, en Yougo-Slavie. L'armée est solidement encadrée et d'un excellent recrutement. La monnaie hongroise s'améliore. Les partis bourgeois veillent, et créent, sur tous les points du territoire, des sociétés anti-

1. La question des réparations est indépendante de celle de la responsabilité de la guerre, comme le prouve le cas de l'Autriche, pour laquelle l'Entente ne considère que les ressources matérielles du pays et la capacité de payement de la population.

La Hongrie a beaucoup plus de titres à être ménagée, car les souffrances et les désastres subis par elle sont plus importants que ceux de l'Autriche.

Mais comme la Hongrie, pendant la guerre mondiale, n'a pas été cause de dommages, mais qu'elle en a subis et qu'elle n'a pas de quoi réparer, il est à espérer que les puissances de l'Entente considéreront favorablement la situation exceptionnelle dans laquelle se trouve la Hongrie, et ne formuleront pas des exigences auxquelles elle serait incapable de faire face.

S'il en était autrement, la consolidation financière, mise en bonne voie par le ministre des Finances, serait anéantie, et la Hongrie tomberait dans une crise identique à celle où se débat l'Autriche. (Déclaration du comte Bethlen, 18 mai 1921.)

2. Les négociations au sujet de la Hongrie occidentale vont reprendre entre l'Autriche et la Hongrie. Un accord provisoire commercial et économique est conclu pour un mois entre les deux nations, le 18 mai 1921.

bolchevistes : « Moive, les Hongrois qui se réveillent, Ligue nationale chrétienne, A. B. C. (Antibolcheviste Club), etc. » La Moive, à elle seule, compte 400 comités, 200.000 adhérents, dont 80.000 anciens soldats. Les chefs communistes hongrois se sont expatriés, pour la plupart, à Vienne. Ils envoient, malgré la vigilance des douanes, des tracts, des brochures et des journaux : *Uj Ember, Villagosay, Iowo, Becsi Magyar Ujsag, A proletario, Die Rote Fahne,* mais l'effet produit est des plus restreints. Pourtant il est toujours à craindre que Bela Kun, avec les 60.000 prisonniers hongrois restant encore en Russie, ne tente quelque coup hardi, à travers la Tchéco-Slovaquie, incapable de garnir à temps sa frontière ruthène[1].

Dans quelle mesure se protégera-t-on, si l'on veut vivre en paix, contre l'intrigue allemande ? Il y a, à la légation allemande de Budapest, le comte de Fürstenberg, qui connaît à merveille le pays et les gens et qui dirige un bureau de propagande et un service de presse, largement pourvus d'argent. Les informations communiquées aux journaux nationaux sont rédigées à l'allemande, selon l'esprit le plus hostile à la France et à l'Entente. De là, partent des films, des brochures, des articles tout faits qu'impriment les journaux hongrois de Stinnes. A ce centre vont tout droit les agents civils et militaires qui arrivent de Berlin. Bauer, Kapp, le général von Lüttwitz, le commandant Bishop sont passés par là avant d'aller endoctriner les officiers supérieurs de l'armée hongroise, jusque dans les antichambres de l' « Amiral ». La thèse de la poussée vers l'Est a fait et continue à faire l'objet de tous leurs soins. Ils n'ont pas toujours, il est vrai, la bonne oreille : chez les paysans et les petits terriens, on les écoute avec méfiance. Ceux-là prêteraient une attention plus sympathique à une propagande pro-française. Ils applaudiraient des films où les crimes allemands

1. Bela Kun est actuellement dictateur de la Crimée. De là, il surveille la propagande communiste en Hongrie et Roumanie. On arrêtera, le 15 juin, divers agents envoyés par lui pour répandre des tracts dans les milieux usiniers de Budapest.

seraient exposés d'après la stricte vérité. Ils veulent travailler et s'enrichir paisiblement, tirer parti de leurs betteraves, de leurs seigles et avoines, froments et pommes de terre, chevaux et bêtes à cornes, et cultiver leurs vignes. Ils savent le pays pourvu de richesses naturelles. Il leur semble que l'exploitation de ces biens est préférable aux vaines et instables agitations politiques... et dynastiques. Ils ont besoin d'ordre. Ils n'ont pas protesté quand le nouveau gouvernement a fait, naguère encore, et en plein Parlement, l'apologie de la France. C'est le moment, maintenant (juin 1921), où la Chambre française va ratifier le traité de Trianon. Dans les campagnes hongroises, on lit le détail de cette séance historique et l'on prend note de cette déclaration du premier ministre Briand : « Ce traité n'est pas parfait : il porte la marque de toutes les œuvres humaines qui, si éprises d'idéal qu'elles soient, se heurtent aux réalités de la vie... Que la frontière de la Hongrie ait été quelque peu arbitraire, qui pourrait en douter ? L'important est de savoir si elle consacre suffisamment le principe d'équité pour s'en contenter. Le reste est affaire aux peuples eux-mêmes qui doivent corriger, par leur union économique, ce que les frontières peuvent avoir de défectueux. » On comprend ce que ces paroles peuvent fournir d'arguments à des propagandistes venus d'Allemagne, prompts à désarticuler les traités et à en démontrer, à leur profit, la dangereuse souplesse. Si le traité n'est pas parfait, si les frontières sont un peu arbitraires, pourquoi, dans une paix dite de justice, un peuple, réduit au quart de ce qu'il était avant la guerre, s'inclinerait-il devant le texte signé ? « Le passé est accommodé par à peu près, disaient les excitateurs, et vous vous en contenterez. On vous dit de faire vous-mêmes votre avenir, par de sages arrangements économiques. Mais peut-on construire sur du sable, et sur l'erreur, en somme reconnue par la phrase élégamment philosophique du ministre français ? » Aussi bien continuera-t-on à redire, dans les milieux parlementaires et dans la presse :

« Il nous faut reprendre sans tarder les territoires peuplés de Magyars, que nous enleva, d'un fantaisiste trait de crayon bleu, le traité de Trianon. N'est-il pas dit, explicitement, dans la « lettre d'envoi » des puissances alliées :

Fidèles à l'esprit dont elles se sont inspirées en traçant les frontières fixées par le traité, les principales puissances amies et alliées se sont cependant préoccupées du cas où la frontière ainsi tracée ne correspondrait pas partout aux exigences ethniques ou économiques. Lorsque les Commissions de délimitation auront commencé leur travail, si elles estiment que les dispositions du traité créent quelque part, comme il est dit plus haut, une injustice qu'il est de l'intérêt général de faire disparaître, il leur sera loisible d'adresser un rapport à ce sujet au conseil de la Société des Nations[1].

Le 10 juin, certains journaux hongrois profèrent des menaces non dissimulées. Puisque le traité est approximatif, on s'occupera de lui apporter des précisions, un jour, que l'on soit ou non de la Société des Nations[2]. En attendant, on se plaint de la misère où est réduit le « pays amputé ». Le projet de budget, présenté par le ministre des Finances, avoue un déficit de 4 milliards et demi de couronnes au minimum : « Le déficit cessera, dit M. Hegedüs, lorsque les puissances de l'Entente reconnaîtront que la Hongrie a le droit de vivre. » Le ministre de l'Agriculture ajoute, parlant des répara-

1. Pour l'instant, les revendications de la Hongrie sont les suivantes :
1° Obtenir de tous ses voisins qu'ils respectent les droits de ses minorités;
2° Différer la remise de ses comitats occidentaux à l'Autriche. La Hongrie demande que la question soit à nouveau étudiée. D'après elle, ces comitats occidentaux ne seraient pas favorables au rattachement à l'Autriche, qui ne peut leur fournir le complément de produits agricoles dont ils ont besoin. La Hongrie peut le faire. De plus, elle prétend que la réunion de l'Autriche à l'Allemagne est un fait inévitable et que dans ces conditions il est inutile d'augmenter la force de l'Autriche;
3° Rentrer en possession de l'île de Schütt, uniquement peuplée de Magyars et actuellement tchéco-slovaque;
4° Obtenir de la Yougo-Slavie qu'elle cesse d'occuper le territoire magyar. La Hongrie récupérerait ainsi une partie du Baranya, avec les importants charbonnages de Pecs;
5° Elle souhaiterait également rentrer en possession de la Ruthénie carpathique, c'est-à-dire la partie orientale de la Tchéco-Slovaquie; elle comprend les hautes vallées de la Tisza et de ses affluents. La Hongrie entrerait ainsi en relation avec la Pologne.
Cette revendication n'est admise ni par la Tchéco-Slovaquie, ni par la Roumanie. (Lieutenant-colonel Reboul. *Le Temps*, 10 juin 1921.)

2. La Hongrie vient de demander son admission dans la Société des Nations.

tions : « Ceux qui nous ont démembrés vont maintenant venir pour emporter nos biens. Si le gouvernement hongrois réussit à faire comprendre à l'Entente la situation de ce pays, il sera sauvé, mais si l'Entente ne sait pas comprendre, nous nous trouverons en présence de dangers dont personne ne peut prévoir les conséquences politiques. » Est-ce faire indirectement allusion à ces machinations germaniques qui s'accentuent en Hongrie occidentale, et telles que la population exaspérée jure de ne se soumettre jamais au traité? « Nous deviendrons plutôt Allemands qu'Autrichiens », proclame-t-on. De nombreux villages pavoisent aux couleurs allemandes : on laisse craindre des révoltes. Berlin, aux écoutes, prend note :

L'annexion de la Hongrie occidentale à l'Allemagne est un fait naturel. La France n'a qu'à se résigner à l'inévitable. Aussi, est-ce une tentative maladroite de vouloir effrayer les Autrichiens par des menaces de revision des traités de Saint-Germain et de Trianon touchant la Hongrie occidentale.

(Deutsche Allgemeine Zeitung.)

Une semblable agitation, née d'un traité de paix, justifie bien le mot si opportun de M. Raymond Poincaré, dans la *Revue des Deux Mondes* : « Une paix souffreteuse avec la Hongrie[1]. » En exécution du traité, le gouvernement hongrois réduit, le 20 juillet, son armée nationale à l'effectif de 35.000 hommes, sans même attendre l'arrivée des commissions de désarmement de l'Entente. (L'échange des ratifications aura lieu, le 26 juillet, à Paris.) Mais la Hongrie entière se soucie gravement du problème des réparations. Les rumoristes intéressés col-

1. M. Briand va dire au Sénat : « Il faut choisir. Oui, il faut choisir. Pour tailler des frontières, il a fallu tailler dans la chair de l'oppresseur. Entre la Roumanie et la Yougo-Slavie d'un côté et la Hongrie de l'autre, j'aime mieux que ce soit la Hongrie qui soit la blessée. » — Le traité de Trianon est ratifié le 12 juillet, par le Sénat, alors que, précisément, on publie le texte de la convention défensive signée à Belgrade, le 7 juin, entre la Yougo-Slavie et la Roumanie, convention où on lit, article 1 : « En vue d'associer leurs efforts pacifiques, les deux gouvernements s'obligent à se concerter dans les questions de politique extérieure concernant leurs rapports avec la Hongrie et la Bulgarie. »

portent qu'il va falloir payer plusieurs milliards de francs aux puissances alliées et que la France s'y taillera une large part. On devra, paraît-il, remettre des milliers de têtes de bétail. Les publicistes francophobes saisissent l'occasion pour maudire un peu plus la France accapareuse. A l'Assemblée nationale, le ministre des Affaires étrangères dément ces fausses nouvelles, qu'exploitait habilement l'Allemagne en jetant sur le marché des quantités de couronnes hongroises, pour provoquer la baisse. Le surlendemain de la ratification, le ministre des Finances est écouté avec anxiété lorsqu'il dit : « Le 26 juillet 1921 est un jour néfaste [1], parce qu'avec l'échéance des obligations du traité de Trianon, 13 milliards de couronnes que la Hongrie doit à la France et 5 milliards qu'elle doit à l'Angleterre sont exigibles. »

Or, des événements de la plus haute gravité sont imminents. Ils éclatent au début du mois d'août. Les députés de la Hongrie occidentale avaient convoqué, pour le 2, une assemblée populaire dans les territoires contestés de la Hongrie occidentale [2]. La réunion des délégués a lieu, au jour convenu, et l'on proteste une fois de plus « contre toute occupation du pays par des troupes étrangères ». Une fièvre générale survit à l'exaspération des meetings. On veut garder l'espoir, cependant, qu'Autriche et Hongrie s'accorderont à l'amiable, avant la date de remise des comitats. Toutes les communes manifestent contre l' « annexion ». Les délégations alliées invitent la population au calme (18 août). Mais le président du Conseil hongrois s'énerve lui-même. Il publie dans le *Pester Lloyd* un article dans lequel il reproche à l'Autriche

1. Le gouvernement hongrois fera publier, fin juillet, une édition spéciale du *Journal officiel* contenant la promulgation de la loi 33 de l'année 1921, portant ratification du traité de Trianon. La première page de cette édition sera encadrée de noir.

2. Les comitats de la Hongrie occidentale (Burgerland) comptent 350.000 habitants dont 250.000 Allemands, 50.000 Magyars et 50.000 Croates. Pays agricole, précieux à l'Autriche affamée. Les comitats étaient hongrois sous le régime dualiste. Le traité de Trianon les attribue à l'Autriche, avec la modalité d'une remise préalable de ces territoires à l'Entente.

d'arracher la Hongrie occidentale à l'État hongrois, après l'avoir entraîné dans la catastrophe mondiale. Les pays contestés célèbrent avec solennité la fête nationale de Saint-Étienne : ils en font une manifestation de fidélité à la Hongrie. Les autorités hongroises promettent de ne pas quitter leur poste, quoi qu'il arrive. Un orateur, à l'Assemblée de Budapest, va jusqu'à dire : « Si le transfert est inévitable, usons de représailles et rompons les relations diplomatiques avec l'Autriche. » Le 28 au matin, la gendarmerie autrichienne commence à procéder à l'occupation. Des soldats la suivent. Ils sont attaqués, ripostent. Il y a des morts et des blessés. Les Autrichiens (nous l'avons signalé dans notre chapitre *L'Autriche*) reviennent à la frontière. L'Entente, aussitôt, décide d'envoyer des troupes dans le Burgerland, si la Hongrie continue à faire obstacle aux dispositions du traité. Le 29, on se bat à nouveau, combats de bandes hongroises contre gendarmes autrichiens; ce même jour, devait être terminé le transfert. Le pouvoir est désormais exercé en Hongrie occidentale par la Commission interalliée. Le 30, les gendarmes (hongrois) montent la garde tout le long des lignes de chemins de fer. Il y a quelques fusillades entre eux et des détachements de renfort de gendarmerie autrichienne. La Commission tempère les ardeurs de Vienne et rappelle que les Alliés doivent recevoir d'abord le pays, pour le transmettre ensuite à l'Autriche. On expurge Sopron (Œdenburg) de tous les éléments indésirables qui y maintenaient le trouble. Les Autrichiens se sont décidés à rétrograder sur leur territoire. Le calme semble se rétablir, le 3 septembre. Il n'est plus question que d'âpres polémiques entre presses hongroise et autrichienne. Les deux gouvernements échangent d'actifs pourparlers sur des questions préalables que la Hongrie considère comme essentielles [1]. Mais les paroles vont

1. Nous devrons nous entendre, principalement : 1° sur les biens et propriétés de l'État hongrois en Hongrie occidentale; 2° sur la partie de la dette publique hongroise que l'Autriche doit prendre à sa charge, et 3° sur la mise à la retraite

moins vite que les actes et, le 6, des combats sanglants ont lieu dans la première zone de la Hongrie occidentale. La population désirerait qu'on fît appel au jugement plébiscitaire : 4.000 Hongrois envahissent la zone frontière, en Basse-Autriche, et y attaquent des détachements autrichiens. Les Alliés (6 septembre) expriment au gouvernement hongrois l'espoir qu'il comprendra la gravité des circonstances et saura faire respecter le traité. Mais la population n'écoute que son instinct et sa colère. Les combats locaux continuent (10 septembre) et les Autrichiens se retirent devant les insurgés (11 septembre). Les territoires évacués sont aussitôt occupés par les troupes hongroises, jusqu'à la frontière, et les fonctionnaires hongrois rouvrent leurs bureaux. Or, que répond le gouvernement hongrois à la note de l'Entente? Qu'il s'agit d'une révolte de la population indigène et que, personnellement, il n'est pour rien dans le mouvement insurrectionnel.

Le gouvernement hongrois, disposé, comme par le passé, à exécuter, pour ce qui concerne la Hongrie occidentale, les dispositions du traité de Trianon, est prêt à continuer son évacuation. Il croit toutefois que, vu la situation difficile existant actuellement dans ces régions, il serait opportun que la mission militaire interalliée de Sopron élaborât, d'accord avec les autorités des deux pays directement intéressés, et conformément à leurs intérêts et à ceux du territoire en question, un nouveau mode de transfert, tenant compte des circonstances changées.

N'y a-t-il pas quelque ironie dans cette allusion au traité de Trianon, qui termine un texte émanant du « gouvernement *royal* de Hongrie »? Le gouvernement de

d'environ 2.500 fonctionnaires publics. Le traité de Trianon n'a pas mentionné ces importantes questions. Il n'en est pas moins certain qu'elles doivent être réglées. Il faut absolument que l'Autriche nous garantisse le payement de ces créances. Si elle ne peut pas nous payer en espèces, elle doit nous donner autre chose et tout d'abord s'arranger avec nous.

Il y a encore la liquidation des biens de la couronne, puis des biens diplomatiques et militaires de l'ancienne monarchie austro-hongroise, ensuite des objets d'art et souvenirs historiques se trouvant à Vienne, mais appartenant à la Hongrie. Le traité de Trianon contient à ce sujet diverses clauses. Pour ces biens également, l'Autriche doit s'entendre maintenant avec nous. (Déclaration du comte Bethlen, président du Conseil des ministres hongrois, au correspondant du *Temps*, 4 septembre 1921.)

Budapest, « par esprit de conciliation », va faire évacuer la partie des comitats que ses troupes occupent. Un règlement pacifique serait donc en vue ? S'apercevra-t-on que le différend est assez simplet, et que la Hongrie désire uniquement conserver un gage en attendant que l'Autriche satisfasse à diverses obligations ? (Voir note précédente.) Le 24, le gouvernement hongrois s'efforce de démontrer ses bonnes intentions :

Une campagne de propagande hostile au gouvernement hongrois a été reprise à propos des événements de la Hongrie occidentale, et certaines rumeurs ont été mises en circulation sur la situation intérieure.

Par cette campagne, dont la source est bolcheviste, on s'efforce de représenter la Hongrie comme un danger pour la paix universelle. On prétend notamment que la Hongrie organise la résistance dans les comitats occidentaux, faisant ainsi un premier pas vers une action tendant à rompre l'état de paix et qu'elle mobiliserait clandestinement dans ce but, en favorisant la formation de bandes d'insurgés.

On prétend aussi que le gouvernement hongrois serait incapable de contrôler les éléments subversifs ; que la Hongrie occidentale proclamerait son indépendance ; que M. Friedrich s'emparerait du pouvoir et inaugurerait une politique de revanche et que le comte Bethlen songerait à démissionner.

Ces rumeurs, qui ont déjà été démenties à maintes reprises, tendent à compromettre la situation déjà difficile de la Hongrie. Le gouvernement hongrois ne mobilise ni secrètement, ni ouvertement.

Il a pris depuis longtemps les mesures nécessaires au maintien de l'ordre dans les territoires qui se trouvent sous sa souveraineté. Ce n'est pas à lui qu'il incombe de maintenir l'ordre dans la zone évacuée [1].

Le 1er octobre, le gouvernement hongrois fait savoir que la seconde zone des comitats occidentaux sera évacuée le 4 octobre. Déclaration bénévole que vient contredire un coup de tonnerre : la proclamation d'un État indépendant de la Hongrie occidentale est faite, sous la direction de l'ancien président du Conseil Friedrich. Un Conseil de la défense du pays a été constitué. Quiconque osera pénétrer en Hongrie occidentale sera passé par les armes. C'est donc se déclarer prêt à s'opposer par la force

1. Le 24 septembre, expirait le délai fixé par les Tchèques et les Yougo-Slaves à la Hongrie pour évacuer le Burgerland, sous peine d'une intervention militaire des deux pays. La Hongrie promet alors l'évacuation si l'Autriche s'engage à lui remettre la ville de Sopron (Œdenburg) et quelques districts de moindre importance. Le tout est de savoir si la population s'inclinera.

à l'intervention de la Grande ou de la Petite Entente. Le geste, en soi, peut être superbe, mais il est un peu candide au moment où le gouvernement de Rome suggère l'idée d'une réunion de plénipotentiaires en terre italienne, où Hongrois et Autrichiens seraient départagés. La nouvelle, par bonheur pour la paix de l'Europe centrale, est outrageusement exagérée. Le coup Friedrich se réduit à une vague tentative : les Hongrois continuent à évacuer, selon leur promesse antérieure, et la réunion projetée aura lieu à Venise. L'Autriche accepte d'y participer, bien qu'en envisageant les résultats avec scepticisme. A Vienne, notamment, on reste très incrédule sur les intentions pacifiques des Hongrois; on leur prête des « idées de derrière la tête », et rien moins que le parti pris de travailler pour le retour des Habsbourg. On ne s'étonnerait pas de les voir s'avancer en territoire autrichien (9 octobre). Les bandes rebelles s'accroissent en nombre. La Conférence de Venise, le 13, fixe les décisions suivantes : 1° désarmement et retrait des révoltés; 2° constatation du fait par les généraux alliés; 3° huit jours après, plébiscite à Sopron et environs (Agendorf et Brennberg) sous le contrôle de la Commission des généraux; 4° dans deux semaines, ouverture de négociations financières, puis arbitrage mixte en cas de désaccord permanent.

On estime, à Budapest, que le plébiscite sera favorable à la Hongrie et que c'est là un demi-succès d'une importance réelle. Et déjà, certaine presse hongroise de faire remarquer que cette solution n'est que temporaire et que la Hongrie ne renonce pas, à ce prix, à ses droits historiques sur le Burgerland. Elle attendra le moment de les faire valoir. C'est semer de la discorde pour l'avenir. Le 21 octobre, on mande de Sopron que les insurgés sont prêts à déposer les armes et à remettre à l'Entente le territoire qui doit être transféré.

Pendant tout ce temps, avait été réglée la question de la Baranya, dont nous ne dirons que quelques mots.

Ce district minier, situé entre le Danube et la Drave, se trouve au sud de la Hongrie. Il devait être Yougo-Slave, finalement on décide de le restituer aux Hongrois (article 27 du traité de Trianon). Or, depuis l'armistice, la Baranya était occupée par des troupes yougo-slaves, les Serbes affirmant que la population ne voulait pas retomber sous la domination magyare! Le 8 août, la Conférence des Ambassadeurs décide enfin que le transfert du territoire à la Hongrie devra être effectué avant le 25 du même mois. Les habitants de la Baranya proclament aussitôt la république et se placent sous le protectorat de la Yougo-Slavie. Les Hongrois prétendent que la révolte a été *montée* par les Serbes et n'a rien de national. La Conférence, indifférente aux points de vue particuliers, veut être obéie. Belgrade, après quelque hésitation, ordonne l'évacuation (18 août-22 août). Les Hongrois occupent aussitôt le pays.

Nous avons cru nécessaire d'insister sur ces différends territoriaux, encore que de telles questions paraissent extérieures à l'objet même de cet ouvrage. Mais ces débats sont partie intégrante de l'histoire du traité, et l'on verra dans la suite qu'ils ont une valeur propre dans l'étude des agissements de l'Allemagne pour éluder les décisions de Versailles. Nul doute, par exemple, que le pangermanisme n'ait tenu un rôle dans cette affaire des comitats. Nous l'avons pu, occasionnellement, constater. Relater ici ces épisodes de *bornage* semble d'intérêt secondaire. Mais qui pourrait dire que, dans le cours des temps, les querelles de frontières entre Autriche et Hongrie, en 1921, n'auront pas un lien direct avec la politique des « peuples libres d'eux-mêmes, » s'il advient que l'espérance du Reich, l'objectif de la plus grande Germanie, reviennent sous notre plume avec des formes concrètes? A considérer le génie perturbateur et patient des Allemands, ce n'est que moindre prudence d'historien que d'envisager le devoir de ne pas laisser dans l'ombre ces faits, tout secondaires qu'ils soient.

Au reste, l'affaire des comitats domina à peu près seule la politique hongroise pendant plusieurs mois. On peut presque dire qu'elle fit oublier la question monarchiste, au moins dans ses manifestations actives. Les plans magyars n'en continuent pas moins à s'élaborer dans l'ombre. C'est avec une intention très nette que l'on désire entrer dans la Société des Nations, renverser le gouvernement actuel, refaire un ministère Friedrich-Andrassy, procéder à de nouvelles élections, et... rappeler le roi. La combinaison des légitimistes n'est pas sans logique. Une Hongrie acceptée à Genève pourrait se donner le monarque de son choix, sans que les puissances de la Petite Entente puissent exprimer leur colère autre part que devant le tribunal des Nations. L'ex-empereur Charles est en Suisse, toléré. Le 10 octobre, le parti des petits propriétaires fonciers, qui possède la majorité relative à l'Assemblée nationale et qui s'inspire des principes démocratiques, délibère sur une résolution élaborée par son Comité exécutif et portant sur divers objets dont le premier a une valeur considérable au point de vue dynastique : « création d'une loi déclarant libre l'élection royale. » C'est à peu près comme si le parti avait prononcé la déchéance de Charles de Habsbourg. Mais les légitimistes purs ne s'intimident pas : ils ont un espoir qui peut se réaliser à bref délai. L'abolition de la communauté dynastique avec l'Autriche n'est pas un fait accompli : la pragmatique sanction vit encore. L'ex-roi se maintient en Suisse : à peine le gouvernement helvétique diminue-t-il quelque peu le nombre des gens qui forment sa petite cour (15 octobre). On est en droit de crier à l'Assemblée nationale, le 17 : « Nous n'avons pas besoin d'élire un roi, nous en avons un ! » Ce roi existe si bien que la semaine suivante, il quitte la Suisse en avion et arrive à Œdenburg. Un aviateur allemand l'y a conduit à travers les airs. Son épouse Zita l'accompagne (21 octobre). Ce ci-devant empereur d'Autriche et roi de Hongrie montre, en vérité, bien de l'obstina-

tion dans ses projets. Les troupes déjà lui prêtent serment. Un gouvernement légitimiste est formé à Œdenburg. Charles de Habsbourg marche sur la capitale. Le gouvernement autrichien prend des mesures de protection à la frontière. L'état de siège est proclamé à Budapest (23 octobre). Les troupes de l'ex-roi livrent combat à celles de l'amiral Horthy. Le gouvernement somme le Habsbourg de quitter le pays. Grande et Petite Entente rappellent qu'une restauration menacerait la paix et ne serait pas tolérée.

L'Allemagne, comme la première fois, juge sévèrement la « nouvelle folie » du souverain en disponibilité. Le ton le moins violent est adopté par le *Vorwaerts* : « Un succès, même passager, de la monarchie des Habsbourg pourrait avoir un contre-coup funeste en Allemagne. Ce serait un encouragement pour les contre-révolutionnaires de Bavière, qui n'attendent, pour agir, qu'une occasion propice [1]. » Mais il est écrit que Charles est voué aux échecs retentissants. Le 24 octobre, il est fait prisonnier par l'armée gouvernementale ainsi que l'ex-impératrice. Ses troupes sont refoulées et sollicitent un armistice. Budapest se refuse à toute négociation. On y va recevoir, d'ailleurs, un encouragement à la fermeté. La Conférence des Ambassadeurs fait parvenir une note où on demande à la Hongrie : 1° de proclamer la déchéance de l'ex-souverain; 2° de s'assurer de sa personne et de lui faire quitter le pays dans les conditions que fixeront les Alliés, faute de quoi ceux-ci déclineront toute responsabilité pour les conséquences qui pourraient en résulter pour la Hongrie. La Tchéco-Slovaquie envoie, pour son compte, un ultimatum. L'amiral Horthy fait donc parvenir à Charles les sept conditions suivantes :

1° Déposer les armes immédiatement;

2° Les conseillers militaires de l'ex-roi seront traduits devant la justice militaire;

1. La *Deutsche Allgemeine Zeitung* prétend, une fois de plus, que Charles de Habsbourg est d'accord avec le gouvernement français.

3° Les troupes seront désarmées et amnistiées;
4° Abdication définitive;
5° L'ex-roi restera interné en Hongrie jusqu'à ce que la question de son extradition soit réglée;
6° Le lieu du séjour définitif et les modalités du départ seront fixés par les grandes puissances;
7° Les conseillers politiques de l'ex-roi seront traduits en justice.

Charles est provisoirement interné près du lac Balaton (24 octobre); le gouvernement l'invite à abdiquer définitivement (26 octobre), sinon l'Assemblée hongroise prononcera sa déchéance : c'est la volonté même des Alliés et de la Petite Entente. Il est même question de la déchéance de toute la famille. Le 3 novembre, les souverains, pour la seconde fois évincés, quittent la Hongrie. Le 4, la déchéance est votée par l'Assemblée, sous la réserve que la Hongrie peut appeler ultérieurement au trône *n'importe quel* Habsbourg ! C'est un tour de passe-passe. Le comte Apponyi déclare voir dans la déchéance une violation flagrante de la souveraineté hongroise, garantie par l'article 73 du traité de Trianon [1].

Le samedi 13 novembre, l'Assemblée nationale hon-

1. Extrait du projet de loi relatif à la déchéance du roi Charles IV :

« Le traité de Trianon ne nous imposait pas la déchéance du roi. Mais, actuellement, malgré l'indépendance qui nous est assurée par le traité, cette mesure est exigée par les puissances.

« L'Assemblée nationale proteste solennellement contre une telle intervention dans les affaires intérieures du pays. Toutefois, poussée par le désir de vivre de la nation, qui lutte pour son existence, et afin d'écarter le danger menaçant l'existence de la patrie, l'Assemblée nationale décide :

« Article premier. Les droits royaux de Charles IV cesseront et cessent par la présente loi.

« Art. 2. La pragmatique sanction, qui règle les droits de succession *domus Austriæ*, est abrogée. Le droit d'élire le roi revient à la nation.

« Art. 3. La nation maintient la monarchie, mais en ajourne l'élection, et invite le gouvernement à déposer le projet nécessaire en temps utile.

« Art. 4. La loi entrera en vigueur le jour de sa promulgation. »

La Petite Entente désapprouve ce texte ambigu qui permet à Charles de remonter sur le trône par voie de libre élection. Invité par l'Entente à fournir des explications, le gouvernement hongrois déclare qu'avant de résoudre la question de l'élection du souverain, il s'entendra avec les grandes puissances et ne procédera pas sans leur consentement.

« Afin de mieux assurer les intentions de la loi et de sauvegarder sa propre responsabilité, le gouvernement hongrois a l'intention d'édicter une loi qui, en dehors des dispositions pénales en vigueur, lui permettra de combattre efficacement toute tentative ou toute propagande en faveur des Habsbourg et en faveur de n'importe quel autre prétendant dont la candidature ne serait pas posée conformément à ces dispositions. »

groise ratifie le traité de Trianon. « La paix qui nous a été réservée est la plus cruelle de toutes », déclare le comte Teleki. L'ex-roi et l'ex-reine voyagent : ils sont à Galatz (Roumanie), le 6 novembre, à Constantinople le 8 d'où ils repartent pour Gibraltar. Encore quelques jours, et ils prendront pied à l'île de Madère, où, dans l'aimable ville de Funchal, ils attendront le retour de la fortune. Elle ne viendra pas les chercher : quelques mois plus tard, l'empereur déchu, entouré de sa famille, mourait en terre d'exil.

CHAPITRE XX

LA BULGARIE

A la veille de la Conférence de Bruxelles (24 septembre 1920), la Bulgarie, fatiguée de trop de guerres, instruite par trop de revers, revisait son œuvre depuis l'armistice et, toute semblable aux peuples de la Petite Entente, cherchait les moyens de se constituer un bonheur relatif sur les ruines de ses trop grandes espérances mortes. Elle s'organisait à l'intérieur où elle réagissait avec succès contre un bolchevisme latent dont le dernier et terrible geste avait lancé la bombe du théâtre de Philippopoli. Elle aspirait à établir des relations de bon voisinage avec les États limitrophes[1] et surtout à trouver un terrain d'entente solide et durable avec les Grecs qui, « oubliant le passé », lui proposaient l'amitié, la collaboration économique de « l'agriculteur et de l'éleveur bulgare, d'une

1. La cordialité, pourtant, n'était pas absolue entre la Bulgarie et les autres puissances balkaniques. La Serbie gardait mémoire de l'agression perfide de 1915. D'autre part, on voyait non sans amertume, à Sofia, la Yougo-Slavie installée dans la région de la Stroumitza et se préparant à occuper celle de Traribrod. Les Serbes pénétreront dans ce district le 6 novembre.

Entre Bulgares et Grecs, diverses questions délicates restaient en litige : il n'était pas simple d'organiser les communications de la Bulgarie, par le port de Dédéagatch, avec la mer Egée. Nous avons vu (tome Ier) que l'attitude des troupes d'occupation grecques en Thrace heurtait violemment les sentiments bulgares.

Touchant le débouché sur la mer Egée, le *Preporets* écrit, en décembre 1920 :

« Malgré les inconvénients du port de Dédéagatch, il serait toujours possible de l'utiliser pour les importations et les exportations vers les ports anglais et français. La Bulgarie a impérieusement besoin de cette issue sur la mer libre, et cette vérité a été reconnue par les vainqueurs eux-mêmes. L'engagement pris à Neuilly doit être exécuté. »

« A travers la Thrace, les Alliés doivent ménager à la Bulgarie le libre transit de ses produits. » (*Le Temps*, 26 décembre 1920.)

Le 31 décembre, l'Union intellectuelle bulgare vote une motion demandant la revision du statut de la Thrace.

part; du marin et du négociant hellène, de l'autre ». En outre, elle songeait à se faire admettre dans la Société des Nations[1].

Le besoin de vivre sans languir sur des ressources parcimonieusement mesurées, et ce commun « appétit de paix » qui, si singulièrement, se compliquait, dans la psychologie des peuples balkaniques, avec la rancœur de la défaite et le sombre souci de se rembourser, plus tard, quand Dieu voudrait, des humiliations de la grande guerre, incitaient les Bulgares à des accommodements, à des méthodes souples, propres à leur rendre l'existence enfin moins agitée, et plus souriante. Par l'argent, par les biens de la terre, par les productions de l'industrie, on allait essayer de « se reconstruire ». Les économistes faisaient de patientes statistiques, les financiers dressaient des budgets, privés ou publics. Pour la première fois depuis le début des guerres balkaniques, — car, depuis 1912, la Bulgarie vivait sous le régime des douzièmes provisoires et des crédits extérieurs, — la Chambre des députés recevait et prenait connaissance, en octobre 1921, d'un budget national. A dire vrai, il n'était pas des plus réjouissants : le déficit prévu pour l'exercice en cours était de 500 millions de levas. Vide appréciable pour un pays qui avait à souscrire à de lourds engagements internationaux. On allait chercher un remède, partiellement opérant, dans le monopole du sucre et du sel, et l'État, par ailleurs, participerait aux bénéfices des richesses du sol. Pour aider à un relèvement si nécessaire, il était question de lancer un emprunt dont le produit serait directement affecté aux besoins économiques de la nation et aux échéances des dettes internationales. On espérait, grâce à un matériel mécanique qu'il serait ainsi possible d'acquérir, doubler la production des céréales bulgares.

Dans l'ordre politique, le gouvernement se sentait

1. On apprendra, le 15 décembre, à Sofia, qu'un avis favorable à ce projet bulgare a été donné par la Commission de la Société des Nations chargée de l'étudier. Seul le parti communiste bulgare, hostile à l'admission, ne partage pas la satisfaction générale.

pourvu d'une force suffisante pour durer et faire œuvre féconde. Il avait la chance de se trouver en présence de partis d'opposition fort émiettés, surtout s'il s'agissait des partis bourgeois. Les subdivisions étaient multiples et le « diviser pour régner » n'avait jamais été plus d'actualité, en Bulgarie, qu'à l'automne de 1921. Quinze grands partis opposaient leurs tendances. Pour la plupart, ils dataient, — en principe, — de 1878. Certains s'inspiraient de programmes confus et plutôt nébuleux, de doctrines flottantes, auxquelles la population ne pouvait reconnaître ni clarté, ni directives. L'obscurité de ces conceptions politiques lassait les sympathies. On éprouvait le besoin de condenser ces partis divergents, de les sérier par groupes, et, pour tout dire, de constituer des centres d'organisations politiques assez ingénieusement conditionnés pour absorber et réconcilier, par petits paquets, les partis qui pouvaient, avec quelques points de contact, avoir un semblant de compatibilité. On appréciait tout ce qu'un semblable regroupement devrait avoir d'efficace pour la renaissance d'une Bulgarie décidée à ne pas végéter et à retrouver un rang honorable dans la famille européenne. Cette conception, ce besoin d'harmonie entre éléments cousins ou tout au moins lointainement apparentés, s'imposaient notamment aux bourgeois, également inquiets, quelles que puissent être leurs nuances, des prétentions des agrariens, des socialistes et des communistes[1]. La

1. Depuis la fin
diverses villes bulga
Sliven. Les trouble
reconnaissant incap
du bolchevisme ext
communistes perde
ils avaient pu pros
hasardeuses pour r
notamment à Gab
les mandats comm
Jeunes-Bulgares, q
Odessa pour soute
séjour, ils sont ren
même de la misère
25 mai, un attentat

affinités, était donc dans l'air, au moment où nous rentrons en Bulgarie et où le Congrès des *Narodniaks* (nationalistes) avait fait de cet objectif le thème crucial de ses toutes récentes délibérations. Nationalistes et progressistes (industriels et commerçants) esquissaient le geste de se tendre cordialement la main, et ainsi en allait-il pour les démocrates et les radicaux. La poussière dispersée des quatre fractions libérales cherchait les moyens de s'agréger en un bloc robuste. Seuls les socialistes, dont les théories prenaient les formes les plus disparates, ne croyaient pouvoir s'unifier avant longtemps, et peut-être jamais.

Les agraires manœuvraient, parmi tous, avec le plus de sûreté. Aux élections municipales d'octobre, le parti agraire gouvernemental triompha dans les villages, perdit du terrain dans les villes au profit des communistes dont le succès fut servi par les discordes socialistes.

Au début de novembre 1920, M. Stamboulinski, prési-

cortège d'enfants, dont plusieurs succombent à leurs blessures. — Le 15 juillet, le bureau de presse bulgare, à Paris, communique une note où figure cette déclaration :

« Des nouvelles de diverses sources ont représenté, ces derniers temps, la Bulgarie, soit comme voulant se soustraire aux obligations qu'elle a assumées par le traité de Neuilly, soit comme agissant de commun accord avec les kemalistes et *les bolcheviki*, soit enfin comme un pays de troubles intérieurs. D'autres nouvelles, encore plus fantaisistes, attribuent à certains Bulgares une complicité quelconque dans les plans kemalistes contre la Perse, ou bien l'intention de faire revenir sur le trône l'ex-roi Ferdinand.

« Malgré la déclaration catégorique et répétée du gouvernement bulgare et de ses représentants à l'étranger que l'ordre et la tranquillité règnent dans le pays, que la Bulgarie a complètement renoncé à une politique d'aventures et d'hostilité à l'égard de ses voisins, qu'elle a définitivement rompu avec le passé et qu'elle travaille pour son relèvement économique, afin de pouvoir s'acquitter de la manière la plus loyale de ses engagements envers les Alliés, une campagne malveillante, alimentée par des nouvelles fantaisistes et contradictoires, tendant à discréditer et à dénigrer la Bulgarie, continue avec acharnement.

« Le bureau de presse bulgare est autorisé à déclarer une fois de plus que toutes ces nouvelles ne sont que de pures inventions, provenant de certains milieux intéressés à l'étranger, qui, dans le désir de voir réalisés leurs plans néfastes à la paix dans le Proche-Orient s'efforcent de représenter la Bulgarie comme seule responsable de l'actuelle situation instable dans le sud-est de l'Europe, et de provoquer des sanctions à son égard de la part des Alliés, ce que la Bulgarie ne mérite nullement, vu l'attitude loyale qu'elle observe, non seulement envers les grandes puissances, mais aussi envers tous ses voisins balkaniques. »

Le 16 septembre, par ordre du gouvernement, les Conseils municipaux communistes de Bourgas, Varna, Routschouk, Pléven, Yambol, Lovetch, Bratzigovo, Samokof, Berkowitza, Karnobat, Kustendil, Plowdif, Shichtof, Liakowetz et Lom sont dissous.

dent du Conseil de Bulgarie, est à Paris. Il fait « le tour des capitales », pour « rétablir les rapports d'amitié existant autrefois entre l'Europe et la Bulgarie ». Il vient aussi demander une aide matérielle, solliciter, pour son pays, le droit de juger lui-même ses coupables, ainsi qu'il a été permis à l'Allemagne. Il établit que son gouvernement est prêt à collaborer avec le gouvernement serbe pour réprimer l'action de bandes révolutionnaires agissant en Macédoine. Il parle en faveur d'une complète internationalisation du Danube avec des droits égaux pour chacun des pays baignés par le fleuve, « l'exercice de ces droits restant sous la surveillance de la Commission internationale ». Il ajoute, car c'est un point essentiel : « Nous avons besoin de crédits pour améliorer notre change et rétablir notre production. Nos richesses minières et forestières, le tabac, notre agriculture, sont autant de garanties. Nous sommes des débiteurs honnêtes, exécutant loyalement nos engagements. » Sans doute, laisse-t-il entendre, en Angleterre comme en France, que les Alliés doivent empêcher le peuple bulgare de se mettre à la remorque de l'Allemagne. *L'influence française* en Bulgarie fut toujours profonde depuis le XVII[e] siècle, et dans les quarante premières années, malgré une forte pénétration d'esprit germanique, le prestige littéraire et artistique français n'a été que peu diminué. L'Allemagne le sait bien. Elle exploite actuellement les liens nouveaux créés par quatre années de guerre en commun. Les Universités du Reich appellent les jeunes bulgares. Il y en a 2.000 à Berlin et à Vienne. La langue allemande se répand dans le pays. Nous devons considérer le péril allemand, en Bulgarie, comme ailleurs. C'est le conseil que donnent à nos gouvernants, et simultanément, les presses française et bulgare, lors du voyage de M. Stamboulinski. Le *Zemlédelske Znamé* relève l'importance toute particulière du fait que la République française a été la première des nations victorieuses à renouer les relations diplomatiques avec la Bulgarie (le général Savof vient de présenter s[a]

lettres de créance comme ministre de Bulgarie à Paris).

Le Sobranié continue, entre temps, à envisager les mesures économiques les plus urgentes : il repousse l'idée d'un emprunt forcé et obligatoire : on comblera le vide, pour tout ou partie (un demi-milliard de levas), par une forte réduction des dépenses ou un emprunt extérieur[1]. Parmi les économies, figure la réduction des effectifs de l'armée, conformément aux dispositions du traité, d'ailleurs. Ainsi se poursuit parallèlement l'œuvre parlementaire à l'intérieur, et présidentielle à l'extérieur. M. Stamboulinski rentre en Bulgarie, après avoir reçu en Pologne, en Roumanie, un accueil qui laisse bien augurer de l'avenir. Les préoccupations bulgares se tournent uniquement du côté de la Yougo-Slavie (avec laquelle des questions territoriales restent à régler), et le passage vers la mer Égée, impérieusement réclamé pour les besoins nationaux. Le ministre exposera les résultats de son voyage, en février, devant un Congrès d'agrariens, tenu à Sofia même. Il revient de sa « tournée de cent jours » pour constater quelque progrès dans la fusion des partis. Nationalistes et progressistes ont achevé leur coalition; les partis bourgeois cherchent encore les « points de soudure » d'un bloc d'opposition. Les agrariens puissants, à qui il va parler, sont les seuls vraiment robustes : ils se sentent capables de demander la mise en occupation des deux anciens cabinets Guechof-Danef et Malinof. Ils savent qu'en convoquant ce Congrès, « le gouvernement a voulu introduire un nouveau système qui lui permettra de se rendre compte directement des intentions et des désirs du peuple. Ce n'est pas le Parlement, mais aussi le peuple qui doit dire son mot dans la politique »[2]. 5.000 paysans se réunissent donc, chaussés à la poulaine et coiffés de

1. Le 24 novembre 1921, la loi sur le budget pour l'exercice financier en 1920-1921 est promulguée. Les dépenses totales montent à 2 milliards et 954 millions de levas, les recettes à 2 milliards et 613 millions (après réduction des dépenses). A titre de document, disons qu'au 1er décembre 1920, 100 francs français sont cotés approximativement à 550 levas.

2. Déclaration du ministre Dascalov, publiée le 10 février 1921.

bonnets à poil. Ils processionnent d'abord sous les pancartes où l'on peut lire : « Vive l'internationale agricole ! », « L'Union fait la force », « Au gibet les coupables de la catastrophe et les militaristes ! » M. Stamboulinski fait allusion aux rumeurs qui courent sur la possibilité d'un changement de régime, et, répudiant l'idée d'une république bulgare, se déclare monarchiste : « Le principe dynastique reste en ce pays un rempart de sauvegarde sociale. » Puis, estimant son œuvre accomplie, il déclare que son gouvernement est démissionnaire, formalité attendue. Pour terminer, on revendique la Thrace, comme on la réclamera quelques jours plus tard, lors d'une manifestation populaire que présidera le poète national Ivan Vazof[1].

La Commission des Réparations, prévue par le traité de Neuilly, se rend en mars à Sofia. Le roi Boris lui redit que la Bulgarie a la ferme intention de remplir loyalement les engagements pris. La Commission trouve un pays bien intentionné, mais elle n'est pas sans y constater ce qu'elle eût été bien étonnée de n'y point rencontrer : des éléments germaniques actifs. La Bulgarie, utilitaire et pratique, est sollicitée par les commis voyageurs allemands et écoute attentivement ce qu'ils disent pour se faire agréer. On revoit, depuis peu, revenus du Reich, des industriels, des commerçants, des employés de banques, qui se montrent aussi actifs et aussi clairvoyants qu'avant 1915. Ils veulent organiser, ou plutôt réorganiser, sur le marché des Balkans, la mainmise de l'Allemagne. C'est là un magnifique débouché pour d'innombrables marchandises, que l'on reçoit avec satisfaction, car on en a le plus grand besoin et elles ne sont pas chères : le drap allemand vaut 100 marks le mètre (132 levas), constate le correspondant du *Temps*, en février. Le drap français coûte 540 levas. « Les cinémas donnent des films spéciaux

1. Le 2 mars, la Conférence de Londres prendra la décision de nommer une Commission pour procéder à une enquête sur place. Les Bulgares, voyant briller cette lueur d'espoir, attestent qu'un « plébiscite aurait certainement arraché la Thrace à la Grèce à laquelle cependant le traité de Sèvres l'a donnée ».

sur l'industrie allemande », dit le même auteur, et la campagne de propagande commerciale ne se limite certes pas à la capitale. Dans un autre ordre d'idées, on présume, à juste titre, qu'il y a des agitateurs allemands parmi les bandes qui commettent des actes de banditisme en Dobroudja, au grand dam de la Roumanie. Ce sont aussi des Allemands qui conseillent aux Bulgares d'insister pour obtenir le jugement, devant leurs tribunaux, des coupables de guerre. Au reste, l'Allemagne, qui abrite une partie de ces coupables, se refuse à les désavouer, tandis que la Bulgarie affirme sa ferme intention de les punir[1].

Toute la nation, et les officiers les premiers, n'est pas satisfaite de la limitation de l'armée bulgare, telle que la prévoit le traité de Neuilly. L'Allemagne a, là aussi, un excellent champ de propagande. Elle s'applique à accréditer l'opinion que le pays ne peut se borner à une défense comportant strictement 8 régiments d'infanterie à 3 bataillons, 3 régiments de cavalerie à 4 escadrons, 8 groupes d'artillerie à 3 batteries, 3 bataillons de génie, soit en tout 20.000 hommes auxquels s'ajoutent environ 13.000 gendarmes et gardes-frontières. 700 gradés doivent être licenciés le 31 mars et ceux-là prêtent volontiers l'oreille aux provocateurs, encore qu'ils soient résignés à accepter un sort inévitable. Mais les Allemands savent qu'il n'est pas inutile de semer à long terme et ils exploitent l'état d'esprit de ceux que touchent directement, dans leurs intérêts immédiats et pour l'avenir de leur carrière militaire, le traité de Neuilly et ses dispositions relatives à l'armée. Il n'est pas difficile de faire valoir qu'avec ses 60 canons tolérés, la Bulgarie est à la merci de ses voisins.

1. Il faut reconnaître que la Bulgarie est sincère. Le 1er avril, le Sobranié discutera la mise en jugement du cabinet Radoslavof et du généralissime Jekof. L'unanimité, sauf une voix, réclame la mise en jugement de l'ancien cabinet germanophile. Radoslavof et Jekof sont à Berlin. Le gouvernement allemand refuse systématiquement l'extradition. — Le 16 septembre, on publiera que le nombre des actions de justice en instance devant la Cour martiale, en vertu de la loi sur les coupables de la « catastrophe nationale », atteint 54. Radoslavof et les généraux Jekof et Bayardjeif seront jugés par contumace.

Il va de soi que les Allemands recherchent les moyens d'infirmer, en Bulgarie, l'article 260 du traité de Versailles, où il est dit que « la *Commission des Réparations* pourra, dans un délai d'un an à compter de la mise en vigueur du traité (10 janvier 1920), exiger que l'Allemagne acquière *tous droits ou intérêts* de ressortissants allemands dans toute entreprise d'utilité publique ou dans toute concession en... Bulgarie... dans les possessions ou dépendances de (cet) État ou sur un territoire qui, ayant appartenu à l'Allemagne ou à ses Alliés, doit être cédé ou administré par un mandataire. Le gouvernement allemand devra, d'autre part, dans un délai de six mois à compter de la date de la demande, transférer à la *Commission des Réparations* la totalité de *ces droits et intérêts*, et de *tous les droits et intérêts* que l'Allemagne peut elle-même posséder ». L'Allemagne a à supporter « la charge d'indemniser ses ressortissants ainsi dépossédés » et elle a à « communiquer à la *Commission des Réparations* la liste de tous *les droits et intérêts* en question ». Ces dispositions sont rappelées, en avril, à la délégation allemande, par la *Commission des Réparations*. On les écoute sans plaisir.

Avec beaucoup plus de bonne grâce, les Bulgares s'acquittent des engagements assumés par eux (art. 127 du traité de Neuilly), touchant la livraison du bétail. De même, semblent-ils heureux de collaborer avec la Commission pour arriver à une revision entière du budget, à la suppression de toute émission de nouveau papier-monnaie, à l'établissement d'une liste d'impôts rationnels qui aideront au relèvement du pays. Des pourparlers sont en cours pour un emprunt de 100 millions de francs que consentirait à la Bulgarie le syndicat franco-belge, dans le but de faciliter la construction de nouvelles voies ferrées. Le gouvernement prend des mesures rigoureuses contre la spéculation sur le change[1]. En juillet, il renouvellera

1. La leva a subi une suite d'abaissements progressifs, surtout lors de la du moratorium à l'égard de dettes bulgares dues aux ressortissants all'

publiquement l'assurance qu'il entend collaborer franchement et sincèrement avec la Commission interalliée. Cette Commission ne veut pas seulement « recueillir des revenus », mais réorganiser financièrement et économiquement le pays.

Pendant que l'on prépare ce travail fort complexe, la Bulgarie s'applique à prouver à ses voisins qu'elle n'a plus de goût pour les aventures. Elle ne prépare pas, dit-elle, un coup de main contre la Thrace, quoi qu'on prétende. En mai, elle n'a nullement l'intention de profiter de la situation précaire de la Grèce, battue par les Turcs. Elle désapprouve les menées, en Macédoine, de perturbateurs qu'elle déclare ne pas connaître. Elle doit calmer les Yougo-Slaves qui parlent déjà d'occuper Sofia : elle demande une enquête internationale sur les incidents macédoniens. Les Roumains se plaignent des incursions des comitadjis en Dobroudja. De même, sur ce chef d'accusation, la Bulgarie se prête à toutes les enquêtes que l'on voudra[1]. Elle réussit à apaiser Belgrade où son ministre de l'Intérieur, en voyage, est enfin sympathiquement accueilli (juin 1921). Il apporte l'assurance des bons sentiments de son pays. « La Bulgarie, dit-il, est gouvernée maintenant par le peuple et non plus par Ferdinand et sa clique étrangère. » C'est là un revirement heureux. Quelques journaux yougo-slaves envisagent favorablement un changement du statut de la Thrace à l'égard de la Bulgarie : un sentiment de solidarité slave inspire ces suggestions nouvelles. On va plus loin; le *Trgovinski Glasnik* écrit :

Pour l'action commune en faveur des intérêts politico-économiques, les deux États doivent être en liaison étroite et le mieux serait qu'ils

change a encore baissé lors des difficultés concernant l'emprunt de 100 millions au groupe franco-belge. Cette situation paralyse le marché du commerce. En août, sur le conseil de la Commission interalliée, le gouvernement retire la loi impliquant un impôt sur le capital et abroge l'article 4 de la loi sur le jugement des coupables de guerre. Cet article frappait tout commerçant enrichi par la guerre. Aussi, nombre d'entre eux avaient dissimulé ou fait émigrer d'importants capitaux.

1. Le 15 mai, une Commission bulgaro-roumaine établira que les incidents de frontière sont dus à des imprudences et à des faits de contrebande.

réalisent l'union personnelle, qu'ils possèdent *une représentation nationale commune, des institutions communes* (armée et gouvernement) *relativement à toutes les affaires et intérêts communs.*

Il est dit, en Bulgarie, et c'est bien l'expression de l'opinion publique :

Jusqu'ici, les Bulgares et les Serbes n'ont pas eu une vision claire de leurs intérêts communs et ce sont leurs voisins qui ont profité de cette cécité. Et cependant, au point de vue ethnique, géographique, économique, une collaboration plus ou moins étroite entre les deux peuples paraît un but si logique, si naturel, si souhaitable à tous les points de vue, qu'elle s'impose d'elle-même. Les tendances de l'ancien régime personnel étaient, au contraire, en s'appuyant sur telle ou telle grande puissance, d'opposer les intérêts de ce pays à ceux de la Serbie. Quant à nous, au nom des intérêts communs des deux peuples, et quelle que soit la situation présente, nous tendons sans arrière-pensée notre main à nos frères serbes. Les deux nations ont vidé leur querelle et, quant à la Bulgarie, elle a déjà manifesté à maintes reprises sa volonté de rompre avec le passé; elle dégage les leçons de la guerre et n'a d'autre désir que de s'entendre directement avec ses voisins de l'ouest. Elle remet son sort entre leurs mains, sans désir dissimulé de revanche. Elle a foi dans les sentiments de justice du peuple serbe et attend son verdict.

Seules, les relations bulgaro-grecques ne s'améliorent pas. Les conflits, sur les frontières de Thrace, sont quotidiens. Le 22 juillet, la France, la Grande-Bretagne et l'Italie attireront l'attention du gouvernement bulgare « sur certaines menées dont le but est de provoquer des troubles en Thrace ». M. Stamboulinski atteste que « la Bulgarie ne sera jamais un foyer de troubles ». Pour fournir, de cette certitude, une preuve encore, on active les mesures relatives au désarmement prévu par le traité. On limitera bientôt les effectifs à 22.931 officiers, sous-officiers et soldats. On s'applique à rassurer le peuple qui s'alarme d'une telle faiblesse militaire, et se voit, au 1er octobre, sans défense contre les agressions possibles. On considère avec anxiété, cependant, qu'à cette date prochaine, les troupes *recrutées* seront licenciées et que l'armée, encore que très réduite, ne pourra être reconstituée que par engagements volontaires. La Bulgarie (103.000 kilomètres carrés et 2.377 kilomètres de fron-

tière) sera le pays le plus désarmé du monde entier. Certains Alliés eux-mêmes s'inquiètent d'une mesure aussi rigoureuse, en constatant, en août, que les Bulgares engagés volontaires sont extrêmement rares. Le gouvernement bulgare se laisse gagner par l'inquiétude de la population, et, le 31 août, approuve tacitement les réunions publiques où on lui demande d'intervenir près des grandes puissances et de la Société des Nations, pour que la décision concernant l'armée soit rapportée[1]. Quoi qu'il advienne, le licenciement s'effectue avec régularité. Plus de 4.000 soldats sont licenciés dans la seule journée du 7 septembre. La presse bulgare supplie les puissances de considérer avec attention et générosité la situation du pays, à la Conférence de Washington, et de décider que si la Bulgarie doit rester sans armes, il n'y ait pas là une mesure unilatérale qui laisserait à ses côtés des peuples forts pouvant être un jour ses ennemis.

La requête ne semble point si déraisonnable, lorsque l'on regarde du côté de la Grèce...

1. L'aviation a été supprimée, les bureaux de recrutement sont dissous, presque tout le matériel de guerre est livré.

CHAPITRE XXI

LA TURQUIE

Nous faisions un pronostic facile, en terminant, au tome Ier notre chapitre *La Turquie* lorsque nous disions que la Turquie allait continuer son duel sans merci avec Mustapha Kemal. La suite des événements nous donne pleinement raison. Le traité de Sèvres signé, — le traité de Porcelaine, disait-on en août 1920, — la tenace révolte nationaliste prospéra de jour en jour. Après des fortunes diverses, nous la revoyons battant son plein, au moment de la Conférence de Bruxelles, en septembre; l'Allemagne, de loin, se montrant très attentive au cours des événements et n'attendant pas l'apaisement pour expédier en Turquie d'énormes stocks de marchandises, malgré l'interdiction des relations commerciales entre les deux pays [1].

Les Alliés s'efforcent d'amener une réconciliation de la Porte avec les nationalistes, au moins pour la fraction la plus modérée. C'est un labeur qui dépasse leurs forces. Si la Porte négocie avec Kemal (octobre 1920), elle ne nourrit pas un sérieux espoir d'aboutir à quelque valable résultat. On parle avec insistance, le 17 octobre, de l'imminente démission du cabinet ottoman et de la formation d'un ministère de transition ayant pour programme

1. Ce commerce clandestin et fructueux est « manœuvré » par les membres du Comité Union et Progrès qui habitent Berlin. Ils ont créé, dans cette capitale amie, une société anonyme « Schwarzer Meir Gesellschaft » dont la direction et l'administration appartiennent à Talaat Pacha, Azmi Djemel bey, Bidri bey et Sahyd bey.

l'application du traité de Sèvres. Le 19, en effet, Tevfik Pacha est chargé par le Sultan de former le cabinet, sur des bases telles que les kemalistes puissent accepter le traité [1]. Damad Ferid Pacha s'en va donc : il menait le bon combat contre les nationalistes irrédents, groupés en Anatolie [2]. Pour tenter l'accord des parties, l'Entente l'écarte : il faut pacifier la Turquie; l'ex-premier ministre était trop catégorique, paraît-il. Nous entrons donc, de fait, sur le terrain des concessions à Kemal. Que vaut cette politique? On le saura bientôt. Kemal a-t-il, oui ou non, un pacte secret avec l'Allemagne? Nous lui tendons la branche d'olivier. Est-ce absolument sage? A peine formé, le gouvernement turc arrête en principe l'envoi de commissions à Angora. On estime que les chefs rebelles anatoliens maintiendront leur opposition aux points du traité qu'ils refusent d'accepter. Au début de novembre, pour engager des pourparlers, ils exigent d'abord que le grand vizir obtienne de l'Entente la promesse de : 1° rattacher Smyrne et l'interland à la zone des Détroits sous la suzeraineté nationale; 2° accorder à la Thrace un régime autonome sous la suzeraineté ottomane; 3° adjoindre trois délégués turcs, représentant Smyrne, la Thrace et l'Anatolie, à un délégué reconnu par le traité de Sèvres, dans la commission chargée de l'examen de la zone neutre; 4° modifier, en faveur de la Turquie, différents articles du traité de Sèvres visant surtout les questions financières et économiques; 5° séparer le califat du sultanat qui restera à l'aîné de la famille Osman, tandis que le califat sera confié à un descendant de la famille du Prophète, jouissant de la confiance et de la considération du monde islamique. C'est parler clair, assurément, mais c'est demander beaucoup.

En attendant, les troupes nationalistes sont défaites

1. Présidence du Conseil : Tevfik Pacha; Intérieur : maréchal Izzet; Guerre : général Zia; Marine : maréchal Salih; Affaires étrangères : Sefa bey.

2. Voir *Annexes*, l'accord tripartite sur le traité turc et l'accord conclu entre la France, la Grande-Bretagne et l'Italie au sujet de l'Anatolie.

par les armées gouvernementales (1er novembre). Elles battent en retraite et l'Assemblée d'Angora, si l'on en croit les nouvelles plutôt suspectes, est consternée. Potins que tout cela, sans doute, puisque le lendemain, Mustapha Kemal attaque. Il est vrai que ce n'est pas sur le même front et qu'il s'en prend aux troupes helléniques, dans la région de Karamoursal. On apprend le même jour, que les Grecs ont infligé une défaite à leurs agresseurs. Le lendemain, on doute de cette victoire.

Nous publions à la suite ces nouvelles, en vérité incohérentes, pour montrer au lecteur l'image à peu près quotidienne du tableau des communiqués grecs, kemalistes et turcs réguliers. Cette contradiction perpétuelle est si décevante pour l'historien qu'à moins d'y être absolument contraint, il prétend bien, ici, échapper à la tâche ingrate de débrouiller l'exacte nature des faits à travers les mensonges constants des belligérants. A tout bien considérer, il n'est pas absolument imposé à notre zèle de suivre pas à pas ces bataillons à la fois vainqueurs et vaincus. Nous prenons donc le soin d'avertir qu'on ne saurait utilement rechercher en ces pages une histoire chronologiquement établie de cette fastidieuse aventure de guerre orientale. Nous plaignons seulement ceux qui assumeront la charge d'y projeter une clarté suffisante pour que, dans leurs ouvrages, la postérité puisse espérer apercevoir le cours authentique des événements. Pour nous, à traits aussi larges que possible, nous dresserons le schéma des faits, la grosse trame de leur canevas, sans nous attacher à suivre le dessin complexe de cette broderie à la turque.

Les obscurs communiqués, dans la première quinzaine de novembre, se croisent et s'entrecroisent. Que les kemalistes fuient, ou qu'ils menacent Batoum, là n'est pas l'intérêt capital. Ce qui nous importe en cette étude, c'est que les Turcs ratifient le traité de paix. Or, la Sublime Porte refuse cette ratification. Les kemalistes, dit-elle, se montrent trop intransigeants. Nous menaçons de prendre des mesures d'astreinte, d'apporter des restrictions dans

l'aide financière donnée au Trésor ottoman. Si cette mesure ne produisait pas de résultat, la remise d'un ultimatum serait envisagée, dit-on dans la presse française, le 11 novembre. « On peut avertir le gouvernement du Sultan, propose le *Temps*, que, s'il ne ratifie pas, il perdra sa capitale et sera relégué en Asie. » Mais, répond un sceptique, si le traité est ratifié, comment briderez-vous Kemal ? Avez-vous un moyen pour le contraindre ? C'est une force, que les Alliés ont méconnue, et qui peut rendre le traité illusoire. Tout est en suspens, le traité lui-même et l'accord *tripartite*. Au 15 novembre, les nouvelles sont graves et... elles sont vraies : la Géorgie a été envahie par les rebelles turcs et par les Bolcheviki [1]. Soviétistes et kemalistes sont d'accord sur les points suivants :

1° Assurer l'intégrité de la Turquie et remettre sous l'administration turque tous les territoires habités par des Turcs;
2° Droit de contrôle de la Turquie sur les nouveaux États formés en Arabie;
3° Faciliter la tâche des délégués des Soviets pour le développement du communisme en Turquie;
4° La Russie et la Turquie s'engagent à libérer les pays musulmans tels que les Indes, l'Égypte, l'Algérie, le Maroc, la Tunisie du joug étranger et à assurer leur indépendance;
5° La Russie reconnaît l'indépendance des États musulmans formés dans son territoire et assure leur intégrité territoriale;
6° La Russie prend l'engagement d'aider la Turquie financièrement et matériellement;
7° La Russie, sur la demande de la Turquie, s'engage à expédier deux corps d'armée avec leurs cadres complets et un autre corps d'armée si cela est nécessaire;
8° Les hostilités contre l'Entente doivent continuer sans attendre l'approbation des conseils nationaux des deux gouvernements.

Il n'y a rien là qui puisse radicalement déplaire à l'Allemagne. Les Alliés, qui délibèrent à Londres, commencent à douter de la solidité de la « Porcelaine » [2].

1. A ce moment, en Grèce, c'est la retraite de M. Venizelos et la démission du cabinet grec, événements qui réjouissent l'Allemagne, comme une défaite de l'Entente. Dès ce jour, la *Deutsche Allgemeine Zeitung* croit à la possibilité du retour de Constantin.

2. Tout en s'occupant des récents événements grecs, Constantin ne tardera pas à rentrer dans sa capitale, malgré la déclaration des gouvernements britannique, français et italien. — Un plébiscite lui a donné 895.000 voix sur 902.000 votants.

« Nous attendons que l'Entente reconnaisse la nécessité de remanier le traité de Sèvres », déclare le *Temps* du 26 novembre. Il faut contraindre la Grèce à prolonger son effort militaire. La France doit entrer directement en relations avec les nationalistes turcs afin d'obtenir les garanties en échange desquelles elle pourra évacuer la Cilicie qui lui coûte cher en hommes et en argent. Il est nécessaire de sauver l'Arménie envahie. Bien d'autres conseils sont offerts aux gouvernants et aux diplomates, tandis que Mustapha édicte des lois draconiennes punissant de mort toute personne qui tentera de sortir des frontières de ses États. Les événements devancent, en Syrie, les décisions des Conférences; une colonne française est attaquée par une force turque à Aïn-Cherkit. On s'exaspère en France de ces combats où les nôtres tombent pour le seul profit des Grecs qui sont au moment de couronner de fleurs le roi « Tino ». Et l'on répète (10-17 décembre), avec une nouvelle insistance : « Changeons de politique envers les Turcs. Jamais ils n'accepteront l'abandon de la Thrace et de Smyrne ! » De fait, la position des « partisans » d'Angora se fait de plus en plus forte : plus de 20.000 officiers turcs ont passé le Bosphore et servent Mustapha. Ce dernier, en deux mois, a singulièrement haussé le ton : il se sent maître de la situation. Il connaît les divergences d'opinions de l'Entente et n'est pas surpris lorsque M. Lloyd George dit aux Communes qu'il n'est plus au pouvoir des Alliés de retirer Smyrne aux Hellènes, et que négocier avec Mustapha Kemal serait nous jeter dans les bras d'un rebelle. Or, Mustapha exerce un pouvoir de fait. Il est soutenu de diverses façons par les Soviets, alors que l'état du Trésor ottoman est des plus précaires. Il ne s'inquiète pas outre mesure, le 1er janvier 1921, de voir les Alliés autoriser la levée de saisie et la restitution des 400.000 livres en or déposées à la Banque ottomane et destinées au remboursement des intérêts de l'emprunt intérieur contracté pendant la guerre. C'est un appoint temporaire pour

Constantinople, mais Mustapha, de son côté, a le temps d'attendre. Il continuera à se battre contre les soldats du sultan et les Grecs, en voyant venir les événements. Il recevra, sans renoncer à rien de ses desiderata, toutes les délégations que la capitale lui enverra, pour tenter un accord : il maintiendra ses conditions[1]. Il a son Parlement et « travaille à établir une nouvelle Constitution pour la Turquie » *(Daily Mail,* 7 janvier 1921). Il a fondé une université et émis des timbres-poste pour une valeur de 300.000 livres turques. Une Conférence ottomane va se réunir à Rome pour rédiger une requête tendant à obtenir des gouvernements alliés des modifications au traité? Soit, il enverra trois représentants, pour la forme. Son journal *Yeni Ghune* pose ce principe catégorique, en janvier : « Nous ne devons pas conclure d'accord avec le gouvernement de Constantinople, le gouvernement d'Anatolie, représentant seul la nation ottomane. Constantinople ne doit plus être considéré comme la capitale de l'Empire, mais comme un simple chef-lieu de vilayet. » Les Grecs avancent dans les secteurs de Brousse et de Smyrne? C'est un épisode. Constantin, roi de Grèce, viendrait, dit-on, au front? Qu'il ne se prive pas de ce plaisir. Jusqu'alors, on repoussera ses régiments, avec une armée bien vêtue, bien équipée, et résolue, abondamment pourvue de munitions par la Russie. Si les Alliés donnent forme à leur intention d'inviter les kemalistes à une Conférence à Londres, on exigera, au préalable, l'évacuation de l'Anatolie par les forces grecques, et celle de la Cilicie par les troupes françaises. Il faudra aussi que l'on s'engage à ne réclamer le paiement d'aucune indemnité : c'est, en somme, l'abrogation totale du traité de Sèvres, l'intransigeance absolue, la négation du gouvernement constantinopolitain. N'y a-t-il pas là aussi quelque apparence de rodomontade? De vagues échos assurent que le dictateur nationaliste se débat dans des difficultés financières

1. Mission Izzet Pacha (décembre 1920-janvier 1921) : cette mission traînera en longueur, Angora se montrant systématiquement irréductible.

et économiques : ils contredisent des nouvelles récentes selon lesquelles il disposait d'un large et très suffisant budget. Mustapha n'est-il pas « monté » par son entourage extrémiste et germanophile ? Ne fait-il pas une fausse manœuvre en posant, comme condition à sa participation à la Conférence de Londres, la démission du gouvernement de Constantinople et la présence exclusive de délégués kemalistes ? Il veut être invité directement, et non par les soins de la capitale. Avant de laisser partir ses représentants, il attend du Sultan un rescrit reconnaissant le gouvernement d'Angora comme seul gouvernement turc. De ces exigences, le Sultan reste tout interloqué. Paris et Londres les jugent extravagantes. Le 7 février, on ne sait rien des intentions de Kemal au sujet de la Conférence projetée. Il s'apaise le lendemain et fait savoir que sa délégation va prendre route. « Si elle arrive en retard, on voudra bien ajourner la Conférence », demande-t-il à l'Entente, sur le ton d'une désinvolture parfaite. Et sa presse d'écrire : « Nous demanderons une nouvelle paix qui assure notre indépendance. » Ses porte-paroles s'acheminent vers Londres, tandis qu'il éprouve un vif déboire, du fait que les troupes françaises entrent victorieusement dans Aïntab, ville qu'avec Ourfa et Mardine, il prétendait détacher de la zone française[1]. D'autre part, les Grecs préparent une offensive.

Les délégués d'Angora sont-ils prêts à une énergique action commune ? La chronique du jour, pendant qu'ils voyagent, les dit en désaccord sur les principes à soutenir. Ils n'espèrent rien de la Conférence. L'attitude de l'Angleterre les démoralise. C'est au moins ce que les nouvellistes assurent. En formules vagues, ils confient leurs vœux au *Giornale d'Italia* : « Revendications pour la Turquie du droit de vivre comme tout autre peuple[2]. »

1. La frontière turque, tracée par le traité, passe à 17 kilomètres au nord de cette ville, rattachée à la Syrie française. La place a capitulé devant les forces françaises. Immédiatement, le *Berliner Tageblatt* accuse la France d'expansion impérialiste !

2. Interview de Bekir Samy bey, président de la délégation d'Angora, le 18 février.

Le 21 février, la Conférence se réunit. Un Grec a promis que bientôt les soldats de Constantin disperseraient ceux de Kemal. C'est un peu du roman, ou, pour mieux dire, une sorte d'amusant lever de rideau. Le lendemain, on travaille un peu plus sérieusement. Tevfik Bey pour Constantinople, Bekir Samy Bey pour Angora, exposent leurs doctrines. Bekir insiste beaucoup sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, revendique les « frontières ethniques de la Turquie », la liberté des Détroits, la suppression du contrôle financier des Alliés. On demande alors aux deux délégations « de préciser de façon concrète leurs vues sur les points du traité de Sèvres dont elles demandent la modification » (communiqué officiel du 23 février). Le 24, les Turcs réclament, en Europe, les frontières de 1913, en Asie Mineure, une frontière au sud à fixer suivant une ligne tracée en accord avec les parties intéressées et séparant les territoires habités par une majorité arabe ; à l'est, la frontière tracée entre Turquie et Arménie telle qu'elle fut fixée par le premier traité entre les autorités d'Angora et le gouvernement d'Erivan. Restitution totale de la Thrace, ainsi que de Smyrne. Liberté des Détroits, suppression de tout contrôle financier. Liberté des douanes. Les délégués grecs réagissent énergiquement, et fournissent des statistiques de population très différents des chiffres présentés par les Ottomans.

En résumé, Bekir s'est sagement borné à revendiquer les pays qu'il estime incontestablement turcs et à proposer une enquête sur les sentiments des habitants. La Conférence est favorablement impressionnée par cette attitude : elle pense à une enquête sur place, mais les Grecs n'admettent pas, le 25, ce moyen pourtant si judicieux. Turcs et Hellènes consulteront leurs gouvernements. La réponse athénienne, le 28, repousse toute idée d'envoi d'une commission internationale à Smyrne et en Thrace et de revision du traité de Sèvres. A Smyrne même, on a manifesté contre l'hypothèse que l'on pourrait

retomber sous le joug ottoman. Quant au gouvernement d'Angora, il répond évasivement qu'il est prêt à souscrire au traité de Sèvres en son entier, les questions de Smyrne, de la Thrace, de l'Arménie et du Kurdistan devant être résolues ultérieurement, sous réserve de la sauvegarde de la souveraineté économique et financière de la Turquie (?). Y a-t-il là place pour un compromis, malgré l'apparence troublée de la question, aux premiers jours de mars? Sinon, les Alliés abandonneront-ils la Grèce à ses seuls moyens, en face de la Turquie, en lui refusant tout concours financier [1]?

En réponse à la Grèce, qui vient de menacer de les exterminer, les kemalistes occupent Batoum, le 7 mars. A Londres, les Turcs continuent à réclamer la nomination de la Commission d'enquête avec pouvoirs arbitraux. Le 10 seulement, la Conférence croit avoir fait accepter à la délégation grecque ce projet de règlement : maintien de la suzeraineté turque à Smyrne avec un gouvernement chrétien qui ne serait pas nécessairement grec; institution dans le vilayet d'une administration répartie en zone grecque ou turque, suivant la majorité de la population; établissement d'une gendarmerie locale recrutée parmi les éléments indigènes, turcs ou grecs, selon les zones d'administration. Angora, à son tour, n'ose approuver ce projet sans en référer. On propose en outre, aux uns et aux autres, l'évacuation graduelle de Constantinople par les troupes alliées, le rétablissement de tous les signes extérieurs de la souveraineté

1. Les Allemands commentent ironiquement cette Conférence épineuse. L'un de leurs journaux satiriques publie une pasquinade sur les diplomates qui refont la carte du monde :

« 1950. — Conférence de l'Entente à Londres. La Thrace est reprise aux Turcs et donnée aux Yougo-Slaves. L'Arménie passe sous le protectorat de la Belgique. Smyrne devient anglaise. L'Allemagne livre tous ses chiens à la France.

« 1955. — Conférence de l'Entente à Paris. La Thrace devient grecque. L'Arménie fait partie de la République caucasienne. Smyrne passe aux mains de la Ligue des Nations, qui en fait un port de guerre. L'Allemagne livre tous ses chats à l'Entente.

« 1960. — Conférence de l'Entente à Bruxelles. La Thrace devient chinoise. Smyrne passe sous le protectorat de la Pologne. L'Arménie vient agrandir l'État de Honolulu. L'Allemagne livre tous ses serins à l'Entente. »

ottomane, la démilitarisation complète des Détroits, l'abolition de la « Zone-Détroits », telle qu'elle est définie par le traité.

Les Alliés, toutefois, conserveraient deux places fortes, avec garnison, sur la péninsule de Gallipoli et à Tchanak, sur la côte d'Asie, de manière à dominer les Dardanelles; mais aucune fortification ne serait construite, par les Turcs ni par les Alliés, des Dardanelles jusqu'à Rodosto. L'autorité ottomane serait entièrement rétablie sur les rives de la mer de Marmara; mais les Alliés conserveraient un contrôle sur le Bosphore. Les Turcs auraient le droit de rétablir les fortifications de Constantinople et, en particulier, les lignes de Tchataldja.

La Commission financière de contrôle interalliée serait placée sous la présidence honoraire du ministre des Finances turc et comprendrait, en outre, un représentant turc.

L'armée ottomane pourrait augmenter ses effectifs de 35.000 hommes, chiffre autorisé par le traité de Sèvres, à 75.000 hommes; les effectifs de la gendarmerie seraient également relevés.

Quant à la Thrace, il serait question de la soumettre à un régime international.

A Smyrne, le maintien de la souveraineté turque serait précisé et indiqué par le maintien du pavillon. Cette région recevrait un régime autonome, assurant une représentation plus forte à l'élément grec où il domine, c'est-à-dire dans la région côtière et urbaine, et à l'élément turc, dans l'intérieur. En outre, les Turcs jouiraient dans la région de Smyrne de certains avantages financiers et économiques. Smyrne serait un port libre pour le transit de l'hinterland turc[1].

Ce sont là des propositions de « réajustement », une transaction sur laquelle les gouvernements respectifs devront s'entendre. Si elles aboutissent, elles fausseront

1. Simultanément, un accord franco-turc est conclu au sujet de la Cilicie (11 mars 1921). Il stipule :

1° Au point de vue militaire, comme conséquence de la cessation immédiate des hostilités, l'évacuation des régions actuellement occupées par les Français sera réglée de manière à ce que les troupes françaises puissent être graduellement et après un certain laps de temps remplacées par des troupes turques. Le règlement du protocole prévoit un échange des prisonniers dans le plus bref délai et la constitution d'une police mixte sous le commandement d'officiers français;

2° Au point de vue économique, les intérêts français seront sauvegardés en ce sens que certaines concessions seront réservées à des compagnies françaises;

3° En ce qui concerne le chemin de fer de Bagdad, son statut sera le suivant : le chemin de fer de Bagdad lui-même appartiendra à la France, tandis que le terrain sur lequel il est édifié reste la propriété des Turcs. Les douanes, au nord de ce chemin de fer, relèveront du gouvernement turc, et au sud, du gouvernement français, tandis que la ligne elle-même sera franche de douanes;

4° Toutes garanties seront données par le gouvernement turc d'Angora en ce qui concerne les écoles françaises.

bien des manœuvres allemandes en Orient [1]. Mais quel sort leur sera dévolu, si les Grecs attaquent dans la région de Smyrne, comme l'écho le répète? Rien n'est plus exact. L'armée hellénique s'élance, et l'on parle, à Athènes, d'une « campagne de dix jours »! La Grèce envoie dans le monde étonné des communiqués triomphants. En cinq jours, les troupes ont avancé de 100 kilomètres. Elles sont convaincues qu'elles célébreront à Constantinople les Pâques orthodoxes. Enthousiasme prématuré. L'armée turque se retire plutôt qu'elle ne fuit. Elle éloigne les Grecs de leurs bases de ravitaillement. La Sublime-Porte proteste contre l' « agression ». Athènes prétend que Mustapha Kemal s'est prudemment éloigné d'Angora. Il s'abrite dans Sivas. Mais, dès le 1er avril, le bruit court que les troupes kemalistes ont remporté un succès. La livre turque monte. La bataille pour Eski-Cheir, dont on avait fait tant de bruit au camp hellène, tourne en déroute pour les Grecs. L'armée, éprouvée, se replie sur Brousse et l'on parle, à Athènes, de mobiliser cinq classes. Les journaux germano-constantiniens accusent la France d'avoir aidé les Turcs à se renforcer sur le front de Smyrne. C'est une allusion au récent arrangement relatif à la Cilicie. Les « dix jours » sont depuis longtemps écoulés, le 26 avril, quand les Grecs cèdent à nouveau sous une pression des Turcs qui déjà sont à 8 kilomètres au sud de Brousse. Le 2 mai, la situation des Hellènes s'aggrave encore, les kemalistes ayant reçu des renforts. Des troupes grecques se révoltent, refusent d'aller à la bataille (ce sont des bataillons crétois). Athènes ne renonce pas à son rêve. Le mois s'écoule en préparatifs dans la métropole, en escarmouches sur le front.

Pendant cette même période, le gouvernement d'Angora se livre à d'étranges provocations. On pourrait

1. Le 15 mars, Talaat Pacha est assassiné à Charlottenbourg-Berlin par un étudiant arménien. Talaat, membre du Comité *Union et Progrès*, germanophile notoire, avait encouragé les déportations et les massacres d'Arméniens.

croire qu'il se laisse conseiller par les Jeunes-Turcs hostiles à l'Entente, qui préconisent l'utilisation de toutes les ressources que peut fournir l'Allemagne. Ce ne sont que manifestations contre les influences occidentales, déclarations que l'Entente est impuissante de jouer un rôle d'autorité en Turquie. Bekir Samy bey a été contraint de quitter son ministère, renversé par les extrémistes kemalistes. Ceux-ci remettent en question les arrangements de Londres, et dans des termes inadmissibles, dictés par les représentants occultes de l'Allemagne près de Mustapha Kemal. Imbroglio hallucinant ! Faudra-t-il, maintenant que l'Entente, pour s'opposer à ces velléités turques, lie partie, de gré ou de force, avec les Grecs ? « Grâce au succès de nos armes, disent les nationalistes, nous formulerons de nouvelles réclamations. » Le 4 juin, une flotte britannique se rassemble à Malte. Va-t-elle s'associer aux opérations militaires des soldats de Constantin ? La France peut-elle participer à une telle politique ? Le roi Tino va se rendre au front ; l'offensive grecque ne saurait tarder. « Notre armée est forte, déclare Bekir Samy Bey, qui se rend en France ; elle attend, sans crainte, d'être attaquée. Nous sommes sûrs de la victoire ! Nous espérons que l'Angleterre maintiendra sa neutralité. » Mustapha Kemal, le 16 juin, quitte Angora pour le front[1]. L'Entente aura-t-elle le temps d'intervenir... en médiatrice, s'il est fondé qu'elle en ait le projet le 18 ? Dès le 21, en effet, les ministres de France, d'Angleterre et d'Italie offrent, à Athènes, la médiation des Alliés. Angora est prévenue de la tentative d'arbi-

1. A cette date, le cabinet de Constantinople est remanié. Tevfik Pacha restant grand vizir, le maréchal Izzet Pacha prend le portefeuille des Affaires étrangères ; Ali Riza Pacha, celui de l'Intérieur ; Salih Pacha, la Marine ; Sefa Bey, le Commerce. On croit comprendre, à Constantinople, que le cabinet ainsi refondu a pour programme la reprise des relations avec Angora. En fait, le grand vizir adresse à Mustapha Kemal un télégramme dans lequel il lui signale la campagne de presse menée par les journaux étrangers contre la politique intransigeante à l'égard des Alliés préconisée par l'Assemblée nationale d'Angora. Le grand vizir montre les graves conséquences qui peuvent résulter de cette politique pour l'Empire turc et conseille la modération et le respect des accords conclus avec l'Entente par Bekir Samy Bey.

trage. Il n'est que les Grecs pour déplorer qu'on ne les laisse pas d'abord remporter deux ou trois victoires. « Il convient d'accepter en principe la médiation, *tout en poursuivant* militairement nos efforts. » (*Kronika*, 24 juin.) Le roi Constantin, cédant à l'opinion chauvine, refuse la médiation. L'état-major tient à déclancher son offensive. La guerre continue donc en Orient ; on se bat le 26 juin, dans la région d'Ismidt, et les Grecs sont défaits. Kemal mobilise trois classes. Il s'empare d'Ismidt, progresse, atteint, le 30, la ligne Derindje-Singirli, prend l'offensive sur le front de Brousse (3 juillet), débarrasse la presqu'île de Kodja-Ili, oblige 4.000 Grecs à s'embarquer, à peine descendus à Kara-Marsal. Le 13, les Grecs se disent favorisés par la victoire. Les Turcs tiennent le même langage et les deux adversaires s'accusent de publier des communiqués mensongers. Ce qui est incontestable, c'est l'angoisse d'Athènes, qui attend de ses généraux le coup d'audace, l'idée de génie par laquelle sera rétablie la situation. Tout à coup, le 19 juillet, on apprend, avec quelle joie, la prise de Kutahia. L'offensive s'affirme. Les Turcs rétrogradent. L'armée grecque s'empare d'Eski-Cheir et c'est une flambée d'enthousiasme au pied de l'Acropole. On parle de 5.000 prisonniers turcs, et l'on pavoise. Angora répond : « Aidés de Dieu, nous pourrons bientôt donner la réponse nécessaire. » Des dépêches contradictoires déconcertent la perspicacité des chroniqueurs les plus avisés. La contre-offensive turque est affirmée, démentie. On publie le même jour : « Mouvement d'enveloppement des Turcs » et « Les Grecs sur la route d'Angora ». (28 juillet.) Le surlendemain, les Grecs sont si convaincus d'être vainqueurs que leurs journaux déclarent : « La Grèce ne saurait plus se contenter du traité de Sèvres ! » C'est largement, démesurément interpréter un succès tout relatif, que de demander le droit d'occuper Constantinople. Les troupes de Constantin se sont, il est vrai, redressées. Ses avions bombardent

Angora, ses contre-torpilleurs canonnent Trébizonde[1], mais les Turcs ne perdent pas courage. Le général Fevzi pacha, président du Conseil d'Angora, parle ainsi en leur nom, le 5 août : « Grâce à la manœuvre habile de notre armée, nous obligerons l'ennemi à livrer bataille sur un terrain choisi par nous. » Il est vrai que ce langage évoque certains communiqués allemands du temps de la guerre mondiale, où des échecs réels étaient ainsi maquillés sous le fard des arguties stratégiques ! Les kemalistes évacueront Angora si le sort des armes continue à leur être contraire; le 17 août, ils se bornent à reconnaître leur retraite, qu'ils disent volontaire, et une proclamation de Mustapha Kemal établit, en termes résolus, que l'on n'est en aucune façon décidé à s'avouer écrasés.

M. Gounaris, président du Conseil grec, est convaincu que, vers le 15 septembre, l'armée ennemie ne présentera plus aucun danger et sera réduite à néant, bien loin d'Angora. Il suffira d'une bataille, qui sera définitive. Déjà, Mustapha Kemal prend la précaution de dissoudre son Assemblée nationale. Ses amis de Russie ne lui envoient plus qu'une aide parcimonieusement mesurée. Il ne souhaite que de tenir jusqu'à l'hiver pour essayer d'avoir raison du soldat grec par l'usure, la rigueur du climat et les difficultés des communications avec l'arrière. Espérances bien précaires. Ainsi en juge-t-on autour du roi Constantin et l'on est certain de brusquer la campagne assez vite pour que ces projets soient ruinés par des opérations magistrales.

De jour en jour, le vaudeville des communiqués, également satisfaits, se continue avec une décevante monotonie. Il faut attendre le 28 août pour apprendre que les Grecs déchantent, que le gouvernement d'Angora décrète la levée en masse : encore est-il prudent de faire des

1. L'ex-kaiser Guillaume adresse à son beau-frère Constantin une lettre pour le féliciter des succès de l'armée hellénique. — Le 23 août, cette nouvelle est démentie à Athènes, mais les premiers informateurs retorquent qu'ils ont été très exactement renseignés.

réserves, car le 15 septembre, la renommée, qui, peut-être, divague, proclame la chute d'Angora. Elle parle aussi de négociations de paix suggérées par l'Angleterre. Mais quels propos utiles peut-on échanger, puisque, ici et là, on réclame le laurier? Le jeu sanglant continuera donc, c'est l'opinion européenne et mondiale. Les Grecs vont reculer et, pour rester sur leurs succès, laisser entendre qu'ils négocieraient volontiers si la Société des Nations estimait que la question l'intéresse [1]. « Déroute grecque », publie-t-on le 21 septembre. Soucieux, le roi Constantin rentre à Athènes [2]. Son armée est-elle menacée d'être faite prisonnière? On exagère, puisque M. Gounaris affirme, le 25, que tous les buts helléniques sont atteints. C'est un optimiste. Tout satisfait qu'il soit, il cherche près du gouvernement britannique les moyens de négocier une paix honorable. Il a de la chance que les Turcs se trouvent matériellement dans l'impossibilité d'exploiter la retraite des Hellènes. Kemal, non moins fatigué que ses adversaires, n'est pas hostile à un arrangement « sitôt que les forces grecques auront évacué l'Anatolie ». Le 16 octobre, il attaque avec fureur (Afioum-Kara-Hissar) [3]. La décision reste indéterminée. Les deux camps aspirent à la fin des hostilités, mais personne ne consent à poser le problème sur table. Ainsi arrivons-nous jusqu'à la Conférence de Washington sans pouvoir conclure ce débat armé, aussi obscur que fastidieux.

Le pays de l'Orient reste un mythe et, dans ce chaos où s'opposent les intérêts des belligérants et des puissances de l'Entente, on devine, invisible et présente, la machinerie complexe dont les rouages essentiels sont à Berlin. Nous n'avons qu'indiqué à peine ce que fut l'intervention allemande dans les événements qui viennent

1. Mais la Turquie n'appartient pas à la Société des N

2. Il y est assez froidement reçu. « La population n'a gouvernants. » (*Patris.*) « Le peuple semble se réveiller et *tastis*, socialiste.) — Le 10 octobre, on placardera dans Atl quant avec violence le roi et son gouvernement, et l'on récla

3. A ce moment, est négocié l'accord franco-kemaliste d'A

d'être décrits. On ne saurait nous en faire un sérieux reproche. Les sources histotiques nous manquent, comme elles manquent à tous les historiens, actuellement, qui permettraient de composer un exact tableau de l'Intrigue germanique dans l'interminable campagne gréco-turque. Nous avons donc dû nous en tenir à un exposé de faits, aussi dépouillé que possible d'éléments superflus, tout juste suffisant à fixer l'ordre chronologique des circonstances. Mais, en terminant, nous pouvons facilement remarquer tout ce qu'eut de trouble et de ténébreux un conflit où s'affrontaient les troupes de Constantin, ami de l'Allemagne, et celles de Kemal, ami des Bolcheviki et mieux encore de pangermanistes notoires. Si l'on ajoute l'initiative des Jeunes-Turcs à Constantinople, leur zèle à provoquer des dissentiments parmi les ministres, leur activité à attiser l'incendie entre les deux gouvernements turcs, on reconnaît sans peine que, sous les faits apparents, grouillait tout un peuple de termites résolu à susciter des difficultés à l'Entente et à aigrir, par tous les moyens, les relations de l'Occident et de l'Orient. Le but était simple à définir : revision du traité de Sèvres, restauration d'une Turquie dont on pensait, en Allemagne, pouvoir aisément se refaire un jour une amie fidèle, grands espoirs asiatiques, renaissance future des vastes projets qui feraient le Reich maître des routes de l'Inde. Enfin, par contre-coup, revision du traité de Versailles. Nous verrons, dans notre tome III, si ces vœux formulés aux rives de la Sprée étaient de nature à se concrétiser en avantages, dans les plaines d'Anatolie et sur les routes du grand Est.

DOCUMENTS ANNEXES

CONFÉRENCE FINANCIÈRE INTERNATIONALE DE BRUXELLES

Considérations financières générales.

La première mesure doit être d'amener l'opinion publique de tous les pays à se rendre compte de l'état exact de la situation. Il faut la convaincre, en particulier, de la nécessité de rétablir des finances saines si l'on veut réaliser la large politique de réformes sociales que le monde réclame.

Presque tous les gouvernements sont, à l'heure actuelle, sollicités d'engager de nouvelles dépenses qui, pour la plupart, constituent de simples palliatifs et qui, en définitive, accroissent les maux mêmes auxquels elles sont destinées à remédier.

Tout pays qui accepterait dans ses finances le principe du déficit budgétaire s'engagerait sur la pente dangereuse qui mène droit à la ruine. Pour échapper à ce danger, aucun sacrifice n'est trop lourd.

L'examen de la situation exposée par chacun des États représentés à la Conférence a permis à celle-ci de constater qu'une moyenne de 20 % environ des dépenses nationales est encore consacrée aux armements et à la préparation de la guerre.

La Conférence affirme avec force que le monde ne peut pas continuer à supporter des charges semblables. C'est seulement par une politique de collaboration franche et entière que les nations peuvent espérer retrouver leur ancienne prospérité. Cette restauration exige l'emploi, par tous les pays, de toutes leurs richesses nationales à des dépenses strictement productives.

En conséquence, la Conférence exprime le vœu formel que le Conseil de la Société des Nations confère au plus tôt avec les différents gouvernements intéressés en vue d'obtenir

leur agrément à une réduction générale de la charge écrasante que les armements, dans leur état actuel, font peser sur les populations appauvries du monde, engloutissant leurs ressources et mettant en péril leur restauration après les ravages de la guerre.

La Conférence espère que l'Assemblée de la Société des Nations, qui doit prochainement se réunir, prendra des mesures énergiques afin d'atteindre ce résultat.

Il est aussi de la plus haute importance que les gouvernements renoncent, dans le plus bref délai possible, à toutes les mesures contraires aux lois économiques et d'un effet purement artificiel, qui masquent à la population la véritable situation économique d'un pays.

Pour permettre, toutefois, aux gouvernements d'appliquer ces principes de saine finance, toutes les classes de la Nation doivent apporter leur collaboration. L'industrie doit être organisée de façon à favoriser le rendement maximum à la fois du capital et du travail; c'est de cette façon seulement que sera rendu possible l'établissement de ces conditions d'existence que chaque nation considère comme un devoir d'assurer aux peuples.

D'autre part, toutes les classes, les classes riches en particulier, doivent être préparées à accepter volontairement les charges nécessaires pour sortir de la situation actuelle.

Pour combler le gouffre qui, pendant quelques années, séparera forcément la demande et les disponibilités, il est du devoir patriotique de tout citoyen de pratiquer la plus stricte économie et de contribuer de toute son énergie à accroître le bien-être collectif. L'effort individuel est la base nécessaire des mesures fiscales indispensables à la restauration des finances publiques.

La Conférence s'associe complètement à la déclaration faite par le Conseil suprême, le 8 mars dernier, que « une pleine et entière coopération amicale doit être rétablie immédiatement et qu'un échange illimité des marchandises doit être organisé entre les États créés ou agrandis par suite de la guerre, de telle sorte que l'unité essentielle de la vie économique européenne ne soit pas compromise par la création de barrières économiques artificielles ».

Tous les pays doivent s'efforcer de rétablir graduellement

la liberté du commerce, telle qu'elle existait avant la guerre et de supprimer, en particulier, les obstacles du commerce extérieur, tels que des restrictions artificielles et des discriminations de prix.

* * *

Résolution sur le crédit international.

L'accord s'est fait unanimement au sein de la Commission du crédit international, présidée par M. Celier, sur la résolution suivante :

La Commission a dû reconnaître qu'aucun système ne pouvait, à lui seul, suffire pour répondre aux besoins multiples des divers pays et qu'il y avait lieu de prévoir un ensemble de mesures assez souples pour pouvoir être ultérieurement adaptées à toutes les situations. Elle a été amenée, dans ces conditions, à recommander au Conseil de la Société des Nations les dispositions ci-après :

Un organisme international serait formé et à la disposition des États qui désireraient recourir au crédit pour assurer le payement de leurs importations essentielles. Ces États feraient connaître les garanties qu'ils peuvent affecter à la sécurité du crédit et s'entendraient avec l'organisme international sur les conditions dans lesquelles les crédits devraient être gérés. Les bons créés sous ces garanties serviraient de collatéraux à des crédits destinés à couvrir les prix des marchandises.

Ce plan a été conçu en vue de fournir aux États le moyen de faciliter à leurs ressortissants l'adoption de crédits commerciaux.

Il est aisé d'apercevoir qu'il est susceptible de développements variés et qu'on peut trouver dans une partie de ses dispositions les moyens de faciliter l'obtention directe des crédits par les collectivités publiques.

Un Comité de financiers et d'hommes d'affaires pourrait être désigné par le Conseil de la Société des Nations en vue d'élaborer des mesures d'exécution.

On a fait observer à la Commission que des résultats complets seraient obtenus si les bons servant de collatéraux jouissaient d'une garantie internationale.

La Commission ne voit pas d'objection à la prise en considération de cette proposition et il lui paraît que le comité prévu au paragraphe précédent aurait à apprécier les conditions d'application.

La Commission a été également saisie d'une proposition d'extension, sur des bases internationales, du système d'assurance des crédits d'exportation. Une telle extension serait précieuse dans beaucoup de cas, parce qu'elle faciliterait le commerce avec les pays où les conditions politiques et sociales donnent souvent lieu à des appréhensions exagérées de la part des exportateurs.

La Commission considère cette suggestion comme digne d'être retenue et de faire l'objet d'une étude approfondie avec le concours d'experts en la matière.

L'attention de la Commission a été attirée sur les crédits dits « de finition », c'est-à-dire ceux sous le régime desquels la matière première, au cours de ses transformations successives, ne cesse pas de servir de nantissement aux crédits accordés, soit par l'exportateur, soit par un banquier, le produit de la vente de l'article fabriqué devant servir en premier lieu au remboursement du crédit. La réalisation de ce genre de crédit a rencontré de gros obstacles dans beaucoup de pays, par suite de l'absence d'une législation protégeant suffisamment l'exportateur pendant les opérations d'importation, de fabrication, de réexportation et de vente.

La Commission propose de recommander au Conseil de la Société des Nations d'attirer sur cette question l'attention des divers gouvernements et de charger un comité d'experts, composé de juristes et d'hommes d'affaires, de proposer des mesures législatives propres à atteindre le but poursuivi, dans chacun des pays intéressés.

Indépendamment des projets susvisés qu'il demande au Conseil de la Société des Nations de vouloir bien prendre en main, et s'il est possible, de faire aboutir, il semble à la Commission que la Société des Nations pourrait utilement exercer son action, en vue de promouvoir certaines réformes et d'assurer la publication méthodique de certaines informations de nature à faciliter les opérations de crédit.

Dans cet ordre d'idées, la Commission croit devoir signaler l'intérêt qu'il y aurait à réaliser des progrès dans les questions suivantes : unification des diverses législations sur les lettres de change et de connaissements; la réciprocité dans les conditions faites aux succursales des banques étrangères établies dans les divers pays; publication de renseignements financiers clairs et comparables entre eux; examen des revendications des porteurs de valeurs dont les coupons sont actuellement impayés et des mesures propres à assurer la protection de l'épargne; entente internationale au sujet des titres perdus, volés ou détruits; création d'une chambre internationale de compensation; recherche d'un accord susceptible, tout en assurant l'acquittement exact de la part des charges que tout contribuable doit supporter, d'éviter que les superpositions de tous ne puissent faire obstacle aux placements internationaux.

Au cours des délibérations, la Commission a constamment été impressionnée par le fait que toutes ou presque toutes les propositions qui lui ont été soumises exigent, jusqu'à un certain point, l'intervention de la Société des Nations. La Commission s'associe unanimement à cette tendance. Elle estime très important d'étendre au programme financier la coopération internationale que la Société des Nations a inaugurée et qu'elle s'efforce de promouvoir en vue de l'amélioration de la situation générale et du maintien de la paix dans le monde.

* * *

LES LIVRAISONS DE L'ALLEMAGNE AU 31 DÉCEMBRE 1920

La Commission des Réparations communiquait à la presse, le 23 janvier 1921, la note suivante relativement aux livraisons de l'Allemagne *au* 31 *décembre* 1920 :

* * *

1° RÉPARATIONS

Une année s'étant écoulée depuis la mise en vigueur du traité de Versailles, il est intéressant de se rendre compte des livraisons effectuées en exécution de ce traité et des conventions d'armistice. Voici quelles furent ces livraisons, au 31 décembre 1920, au titre des réparations :

Charbon (y compris coke et lignite calculés à l'équivalence) : 17 millions 818.840 tonnes.

Sulfate d'ammoniaque : 19.000 tonnes.

Vapeurs, voiliers, bateaux de pêche : 2.054.729 tonnes brutes.

Unités et matériel de navigation fluviale : 38.730 tonnes.

Animaux : 360.176 têtes.

Semences : 6.802.588 kilos.

Matières colorantes : 10.787.827 kilos.

Produits pharmaceutiques : 57.823 kilos.

Matériel roulant : locomotives, 4.571; wagons, 129.555; camions automobiles, 5.000.

Matériel fixe de chemin de fer : 140.000 tonnes.

Matériel agricole : 131.505 machines et outils.

Câbles sous-marins : 1 Emden-Vigo, 2 Emden-Brest, 3 Emden-Ténériffe, 4 Emden-Açores, 5 Emden-Açores, 6 Açores-New-York, 7 Açores-New-York, 8 Ténériffe-Monrovia, 9 Monrovia-Lome, 10 Lome-Duala, 11 Monrovia-Pernambouc, 12 Constantinople-Constanza, 13 Yap-Shangaï, 14 Yap-Guam, 15 Y

La liste ci-dessus ne comprend pas … u cessions d'un caractère différent qui doivent ou … re portées au crédit de l'Allemagne, mais pour les … e peuvent encore être complètement établis : pr… parts de dettes dans les territoires cédés, bassin … abandonné après le 11 novembre 1918, etc... Enf… prend pas non plus les livraisons ou cessions prév… c d'autres puissances que l'Allemagne.

Jusqu'ici la Commission des Réparations a fait la répartition suivante des livraisons faites par l'Allemagne au titre des réparations :

Charbon (tonnes) : France, 14.210.582; Italie, 1.618.534, Belgique, 1.401.626; Luxembourg, 588.098

Sulfate d'ammoniaque (tonnes) : France, 19.000.

Bateaux (tonnes brutes) : Grande-Bretagne, 1.477.839; France, 166.924; Italie, 124.901; Belgique, 15.831; Japon, 28.678.

Unités et matériel de navigation fluviale (tonnes) : France, 36.730; Belgique, 2.000.

Animaux (têtes) : France, 207.943; Belgique, 152.233.

Semences (kilos) : France, 6.501.310; Italie, 200; Belgique, 301.078.

Matières colorantes (kilos) : États-Unis, 1.300.143; Grande-Bretagne, 3.113.802; France, 3.172.632; Italie, 1.760.810; Belgique, 1.190.375; Japon, 250.062.

Produits pharmaceutiques (kilos) : Italie, 39.581; Belgique, 14.385; Japon, 3.855.

Matériel roulant (locomotives) : France, 2.653; Belgique, 1.918.

Matériel roulant (wagons) : France, 63.658; Belgique, 65.897.

Matériel roulant (camions automobiles) : États-Unis, 1.314; Grande-Bretagne, 1.242; France, 2.200; Belgique, 244.

Matériel agricole (nombre de machines et outils) : France, 109.932; Belgique, 21.573.

Matériel fixe de chemins de fer (tonnes) : France, 90.000; Belgique, 50.000.

La répartition des câbles sous-marins, confiée par les puissances alliées à une Conférence d'experts réunie à Washington, n'a pas encore été effectuée.

Des évaluations ont été faites pour la plus grande partie des livraisons indiquées ci-dessus. Certaines questions de principe n'étant pas encore tranchées, il a quelquefois fallu établir, à l'aide de bases différentes, plusieurs chiffres entre lesquels on fera ultérieurement un choix. La Commission tient néanmoins à déclarer que les chiffres que l'Allemagne a récemment publiés à propos de ses versements à valoir sur les 20 milliards de marks-or que cette puissance est astreinte à payer, en vertu de l'article 235 du traité, dépassent notamment les chiffres réels. Les espèces les plus notables pour lesquelles il y a une incertitude ou un écart considérable sont : les propriétés publiques en territoire cédé, les navires, le bassin de la Sarre, le matériel abandonné par les Allemands après le 11 novembre 1918 et une partie du charbon.

2° RESTITUTIONS

En dehors des livraisons portées au crédit de l'Allemagne, l'article 238 du traité stipule que cet État est tenu de restituer les objets de toute sorte, les valeurs et les espèces enlevés, saisis ou séquestrés, dans le cas où il sera possible de les identifier sur le territoire de l'Allemagne et sur celui de ses Alliés. Ces restitutions d'objets identifiés sont absolument distinctes des livraisons dont il a été question ci-dessus. L'article 243 du traité stipule que la valeur ne doit pas en être portée au compte des réparations de l'Allemagne.

La Commission a enregistré, jusqu'au 31 décembre 1920, les restitutions suivantes pour la France et la Belgique :

Matériel agricole (nombre de machines) : France, 13.546; Belgique, 14 Total : 13.560

Matériel industriel (tonnes) : France, 184.161; Belgique, 87.046. Total : 271.207.

Matériel roulant (locomotives) : France, 13; Belgique, 394. Total : 407. (Wagons) : France, 6.031; Belgique, 12.897. Total : 18.928.

D'autres catégories de biens ont encore été restitués tels que les titres, une certaine quantité de mobilier et d'objets d'art.

* * *

CONFÉRENCE DE PARIS
(24-29 *janvier* 1921).

Communiqué officiel à l'issue de la Conférence (29 *janvier*).

La Conférence, au cours des deux séances qu'elle a tenues aujourd'hui, a consacré l'accord complet réalisé entre ses membres, sur les deux

questions principales qui figurent à son ordre du jour : désarmement et réparations.

Au point de vue du désarmement, elle a approuvé les propositions que lui avaient soumises les experts militaires, navals et aériens, en vue d'exiger de l'Allemagne la complète exécution des engagements résultant pour elle tant du traité que des notes de Boulogne et du protocole de Spa.

Au point de vue des réparations, l'arrangement préparé hier par les experts a été discuté, complété, puis approuvé à l'unanimité.

Le texte des instructions destinées aux représentants alliés à la Conférence de Bruxelles, en réponse à certaines questions posées par eux, dans leur rapport, a été ensuite adopté d'un commun accord.

Les Alliés ont, dès à présent, arrêté entre eux les mesures éventuelles à appliquer, dans le cas où l'Allemagne se refuserait à exécuter loyalement et intégralement ses obligations, aussi bien en ce qui concerne les réparations qu'en ce qui touche au désarmement.

Dans un sentiment de courtoisie, s'inspirant de l'espoir que l'Allemagne accomplira d'elle-même ses obligations, les Alliés ont estimé qu'il n'y avait pas lieu, pour le moment, de notifier ces sanctions à Berlin.

Des représentants qualifiés du gouvernement allemand seront invités à se rencontrer à Londres à la fin du mois de février avec les représentants des puissances.

Pour résumer les travaux de la Conférence de Paris, qui ont duré du lundi 24 au samedi 29 janvier, il y a lieu de noter que les grandes questions qui figurent à son ordre du jour ont toutes reçu, sinon une solution finale, du moins une orientation définitive : désarmement, réparations, livraisons de charbon après le 31 janvier, questions d'Orient et de Grèce, relèvement de l'Autriche, reconnaissance des États baltiques et caucasien.

Le résultat le plus important de la Conférence, en dehors et au-dessus de ces règlements spéciaux, a été d'établir, non seulement dans les résolutions, mais dans les sentiments et dans la politique des Alliés, l'union et l'accord les plus étroits et les plus cordiaux.

La déclaration qui a été placée d'un accord unanime en tête des résolutions de la Conférence, marque d'ailleurs ce que le président du Conseil français a appelé : « L'unité de front dans la paix, comme elle avait été réalisée dans la guerre. »

Voici le texte de ce préambule :

« Les Alliés, certains que leur étroite union peut seule réaliser la paix comme elle a assuré la victoire, sont résolus à n'y laisser porter aucune atteinte.

« Ils la considèrent comme la plus sûre garantie de la paix du monde et de l'exécution des traités, par le respect des engagements pris et des sanctions arrêtées. »

* * *

Conférence de Paris
(24-29 *janvier* 1921).

Documents officiels transmis au gouvernement allemand.

Arrangement interallié sur les réparations.

Article premier. — Pour satisfaire aux obligations que les articles 231 et 232 du traité de Versailles ont mises à sa charge, l'Allemagne devra, en dehors des restitutions qu'elle doit effectuer conformément à l'article 238 et de toutes autres obligations du traité, payer :

1° Des annuités fixes, payables par moitié à la fin de chaque semestre, et ainsi déterminées :

a)	2 annuités	de 2 milliards	de marks-or	du 1er mai 1921 au 1er mai 1923.
b)	3 —	3 —	—	1er mai 1923 au 1er mai 1926.
c)	3 —	4 —	—	1er mai 1926 au 1er mai 1929.
d)	3 —	5 —	—	1er mai 1929 au 1er mai 1932.
e)	31 —	6 —	—	1er mai 1932 au 1er mai 1963.

2° 42 annuités commençant à courir le 1er mai 1921, égales à 12 % de la valeur des exportations de l'Allemagne prélevées sur le produit de celles-ci et payables en or, deux mois après l'expiration de chaque semestre.

En vue d'assurer la complète exécution du paragraphe 2° ci-dessus, l'Allemagne donnera à la Commission des Réparations toutes facilités pour vérifier le montant des exportations allemandes et pour établir le contrôle nécessaire.

Art. 2. — Le gouvernement allemand remettra immédiatement à la Commission des Réparations des bons au porteur, payables aux échéances prévues à l'article 1er, paragraphe 1er du présent arrangement, et dont le montant sera égal à chacune des semestrialités à verser en application dudit paragraphe.

Des instructions seront données à la Commission des Réparations en vue de faciliter, aux puissances qui le demanderont, la mobilisation de la part qui leur revient d'après les accords existant entre elles.

Art. 3. — L'Allemagne pourra toujours s'acquitter par anticipation de la partie fixe de sa dette.

Les versements anticipés qu'elle effectuera seront appliqués à la réduction des annuités fixes telles qu'elles sont déterminées par le paragraphe 1er de l'article 1er; ces annuités seront, à cet effet, escomptées au taux de :

8 % jusqu'au 1er mai 1923;
6 % du 1er mai 1923 au 1er mai 1925;
5 % à partir du 1er mai 1925.

Art. 4. — L'Allemagne ne procédera, directement ou indirectement, à aucune opération de crédit hors de son territoire sans l'approbation de la Commission des Réparations. Cette disposition s'applique au gouvernement de l'Empire allemand, au gouvernement des États allemands, aux autorités provinciales ou municipales allemandes,

ainsi qu'aux sociétés ou entreprises contrôlées par lesdits gouvernements et autorités.

ART. 5. — Par application de l'article 248 du traité de Versailles, l'ensemble des biens et ressources de l'Empire et des États allemands sont affectés à la garantie de l'exécution intégrale par l'Allemagne des dispositions contenues dans le présent arrangement.

Le produit des douanes allemandes, maritimes et terrestres, y compris notamment le produit de tous droits d'importation et d'exportation et de toutes taxes accessoires, constitue un gage spécial de l'exécution du présent accord.

Aucune modification susceptible de diminuer le produit des douanes ne sera apportée sans l'approbation de la Commission des Réparations à la législation et à la réglementation douanières de l'Allemagne.

La totalité des recettes douanières allemandes sera encaissée, pour le compte du gouvernement allemand, par un receveur général des douanes allemandes, nommé par le gouvernement allemand avec l'assentiment de la Commission des Réparations.

Au cas où l'Allemagne viendrait à manquer à l'un des payements prévus dans le présent arrangement :

1° Tout ou partie du produit des douanes allemandes pourra être saisi entre les mains du receveur général des douanes allemandes par la Commission des Réparations et affecté par elle à l'exécution des obligations auxquelles l'Allemagne aurait manqué. Dans ce cas, la Commission des Réparations, si elle le juge nécessaire, pourra assumer elle-même l'administration et la perception des recettes douanières;

2° La Commission des Réparations pourra, en outre, mettre le gouvernement allemand en demeure de procéder à tel relèvement de tarifs ou à prendre, pour augmenter ses ressources, telles autres mesures qu'elle estimera indispensables;

3° Si cette mise en demeure reste sans effet, la Commission pourra déclarer le gouvernement allemand en état de défaillance et signaler cette situation aux gouvernements des puissances alliées et associées qui prendront telles mesures qu'ils jugeront justifiées.

Fait à Paris, le 29 janvier 1921.

Henri JASPAR,
D. LLOYD GEORGE,
Aristide BRIAND,
C. SFORZA,
K. ISHII.

* * *

Note sur le désarmement.

CLAUSES MILITAIRES

1° *Reichswehr* (armée de 100.000 hommes).

a) Législation. — Le dernier projet de loi militaire présenté par le gouvernement allemand n'est pas encore voté. Il présente d'ailleurs d'importantes lacunes, en particulier au sujet de l'abolition du service militaire obligatoire, précisée pour le Reich, mais non pour chacun des États allemands.

En outre, il est prévu des troupes de complément et d'autres organisations militaires non définies.

b) Organisation. — Les effectifs de certains services et un nombre élevé d'employés militaires ne sont pas compris dans l'armée de 100.000 hommes.

Le nombre d'officiers et d'employés militaires de l'administration centrale (ministère de la Reichswehr et administrations y rattachées) est très supérieur au nombre autorisé par le traité (916 au lieu de 300);

2° *Livraison et destruction du matériel de guerre.* — Malgré le chiffre élevé de ce matériel actuellement livré et détruit, le désarmement de l'Allemagne est encore loin d'être terminé. En particulier :

Il existe un important excédent du fait que la réduction à 100.000 hommes des effectifs de l'armée n'a pas été accompagnée de la livraison du matériel correspondant à cette réduction.

Une grande quantité de matériel est accumulée dans les corps de troupe, dépôts et arsenaux. En particulier, le gouvernement allemand prétend conserver, à titre de matériel de remplacement ou d'exercice, des quantités très supérieures à celles fixées par le traité.

Enfin, de nombreuses armes sont encore entre les mains de la population civile.

D'autre part,

Le gouvernement allemand, par sa note du 24 décembre, a refusé d'exécuter la décision de la Conférence des Ambassadeurs du 8 novembre et a différé la livraison du matériel d'artillerie de Custrin, de Lotzen-Boyen, et, pour Kœnigsberg, la livraison du matériel d'artillerie lourde en excédent de celui autorisé par la Commission interalliée de contrôle.

Le gouvernement allemand a demandé, par note du 5 janvier, à conserver pour l'armement des places terrestres un important matériel non prévu par le traité, comprenant en particulier 2.600 mitrailleuses (chiffre supérieur à celui de la dotation autorisée pour l'armée de 100.000 hommes).

Le gouvernement allemand a refusé d'exécuter la décision du 27 décembre de la Conférence des Ambassadeurs et a fait appel de cette décision aux gouvernements alliés. Il a différé ainsi la livraison du matériel non autorisé des places maritimes; il prétend conserver 1.086 canons au lieu de 420 autorisés par la Commission militaire interalliée de contrôle.

En outre, la suppression des établissements et usines de guerre, visée par l'article 168 du traité, et la destruction ou mise hors d'usage de l'outillage de guerre, visées par l'article 169, n'ont pas été exécutées dans les conditions prescrites;

3° *Organisation d'auto-protection.* — Le désarmement des organisations d'auto-protection est seulement commencé. La dissolution de ces organisations n'est pas réalisée.

Par ses lettres des 9 et 22 décembre, le gouvernement allemand prétend avoir le droit de conserver ces organisations et de reporter leur désarmement à une date indéterminée dont il entend rester juge, en Bavière et en Prusse orientale;

4° *Sicherheitspolizei.* — La plupart des armes non autorisées de la Sicherheitspolizei ont été livrées. Mais la Sicherheitspolizei a été simplement versée avec sa composition et son organisation anciennes dans la Schutzpolizei (nouvelle dénomination de la police allemande).

De ce fait, la dissolution prescrite à Boulogne n'a pas été réalisée.

Décisions des gouvernements alliés.

1° *Au sujet de la Reichswehr* (armée de 100.000 hommes). — Le gouvernement allemand est mis en demeure :

a) De hâter le vote du nouveau projet de loi militaire (Wehrgesetz) actuellement déposé devant le Reichstag, après y avoir apporté les modifications nécessaires pour le mettre en harmonie avec le traité de paix, notamment en ce qui concerne le service obligatoire qui doit être supprimé, aussi bien vis-à-vis de chacun des États que vis-à-vis de l'Empire. Ces dispositions devront être prises avant le 15 mars 1921.

b) De mettre les détails de l'organisation de la Reichswehr (armée de 100.000 hommes) en harmonie avec les textes du traité, notamment supprimer l'excédent des officiers et employés de l'administration centrale. Ces dispositions devront être prises avant le 1er avril 1921;

2° *Au sujet du matériel de guerre.*

a) En ce qui concerne le matériel de guerre en général, le gouvernement allemand est mis en demeure de hâter la livraison du restant de ce matériel, en particulier :

1° Du matériel provenant de la réduction de l'armée allemande à 100.000 hommes;

2° Du matériel accumulé dans les corps de troupe, dans les dépôts et les arsenaux et de celui que le gouvernement allemand demande à conserver à titre de remplacement et de matériel d'exercice;

3° Des armes encore existantes aux mains de la population civile.

b) En ce qui concerne l'armement en canons des places, en réponse à la note allemande du 24 décembre, le gouvernement allemand est informé qu'aucun armement ne doit être conservé à Custrin et à Lotzen-Boyen, et que la place de Kœnigsberg ne doit être dotée que de l'armement autorisé par la Commission militaire interalliée de contrôle, savoir : 22 pièces lourdes.

c) Au sujet de l'armement, autre que les canons des places fortes terrestres, il ne peut être consenti pour ces places aucun autre armement que celui accordé par le texte du traité (art. 167).

d) Au sujet de l'armement des places maritimes. — Les gouvernements alliés maintiennent la décision de la Conférence des ambassadeurs du 27 décembre, fixant la dotation de cet armement conformément aux résolutions de la Commission militaire interalliée de contrôle (savoir : 420 pièces au lieu de 1.086 pièces demandées par le gouvernement allemand).

Toutes les dispositions énumérées aux paragraphes *a)*, *b)*, *c)*, *d)* ci-dessus devront être réalisées pour le 28 février 1921.

e) Au sujet des usines. — Le gouvernement allemand est mis en demeure :

1° D'avoir à reconnaître la classification des usines autorisées à fabriquer à l'avenir du matériel de guerre, arrêtée par la Commission militaire interalliée de contrôle et la Commission navale interalliée de contrôle;

2° D'effectuer, ensuite, sans délai, les transformations nécessaires et la mise hors d'usage de l'outillage de guerre non autorisé, conformément aux articles 168 et 169 du traité;

3° *Au sujet des organisations d'auto-protection.* — En réponse aux notes des 9 et 22 décembre du gouvernement allemand, les gouvernements alliés maintiennent les principes du désarmement et de la disso-

lution de ces organisations fixés par le protocole de Spa et la note de Boulogne (en exécution des articles 177 et 178 du traité); ils accordent les délais suivants nécessités par la situation de fait :

La publication des textes législatifs prescrivant la dissolution de toutes les organisations d'auto-protection, et en interdisant la reconstitution sous peine de sanctions, devra avoir lieu avant le 15 mars 1921. La dissolution de toutes ces organisations sera poursuivie le plus rapidement possible pour être terminée le 30 juin au plus tard.

Les armes appartenant à ces organisations dans l'ensemble du territoire seront livrées dans les conditions suivantes :

a) La totalité des armes lourdes et les 2/3 des armes portatives déclarées par les organisations, ainsi que des munitions, seront livrées pour le 31 mars 1921.

b) Le reste des armes existantes et des munitions sera livré pour le 30 juin 1921.

4° *Au sujet de la Sicherheitspolizei.* — En réponse à la note du 3 janvier du gouvernement allemand, les gouvernements alliés confirment les décisions de la note de Boulogne du 22 juin, disant que la police doit conserver son caractère d'organisation locale, n'avoir à aucun degré et d'aucune manière une organisation centralisée, et ne pas posséder un armement supérieur à celui qui a été fixé par la Commission interalliée militaire de contrôle.

Ils rappellent, en outre, au gouvernement allemand, qu'à aucun moment l'ensemble de ses forces de police ne doit dépasser l'effectif de 150.000 hommes.

CLAUSES NAVALES

I. — En raison du manquement du gouvernement allemand à exécuter le protocole de Spa du 9 juillet 1920, en ce qui concerne :

§ 5 *b)* La livraison des documents demandés;

c) La cessation de toute obstruction;

d) La remise et la livraison du matériel de guerre.

Et étant donné en outre que des violations des articles 188 et 191, concernant la destruction totale des sous-marins et leur construction neuve, se sont produites,

Le gouvernement allemand est mis en demeure :

1° D'achever, pour le 28 février 1921, la remise de tous les documents demandés;

2° D'achever, pour le 30 avril 1921, le désarmement de tous les bâtiments en réserve;

3° *a)* D'achever, pour le 31 juillet 1921, la démolition de tous les bâtiments de guerre en construction, à l'exception de ceux dont la transformation a été autorisée; *b)* d'effectuer immédiatement la démolition complète de tout sous-marin ou partie de sous-marin;

4° D'achever, sans nouveaux délais, la livraison et la destruction de tout le surplus du matériel de guerre visé à l'article 192;

5° De livrer, sans condition, aux Alliés, l'armement total des croiseurs légers et destroyers demandé par la Conférence des Ambassadeurs dans sa lettre du 20 septembre 1920 et conformément à ses décisions.

Les articles qui ne tombent pas sous l'article 192 seront crédités au compte des réparations.

II. — Le gouvernement allemand est aussi informé que la Commission navale interalliée de contrôle continuera à définir ce qui est maté-

riel de guerre, comme l'a déjà décidé la Conférence des Ambassadeurs, le 3 septembre 1920. Ce matériel devra être livré sans nouveau retard, conformément à l'article 192, pour être détruit ou rendu inutilisable, à son avis, pour des buts militaires, ou en s'assurant qu'il ne sera pas utilisé pour de tels buts.

III. — Les lois promulguées par le gouvernement allemand pour exécuter les clauses navales du traité de paix sont, dans certains cas, insuffisantes. Le gouvernement allemand est mis en demeure de remédier à cette situation.

CLAUSES AÉRIENNES

Infractions. — 1° L'Allemagne n'a pas livré tous les avions, hydravions, moteurs, ballons, hangars (à démonter, à détruire ou à expédier), accessoires de ballons, équipements de T. S. F. et de photographie, usines d'hydrogène et réservoirs, mitrailleuses et autre matériel aéronautique (art. 202).

A titre d'information, relativement au plus important de ces matériels, il resterait approximativement à livrer, d'après certaines évaluations : 1.400 avions, 5.000 moteurs;

2° L'Allemagne a repris, dès le 10 juillet 1920, les fabrications aéronautiques, malgré la décision prise par les gouvernements alliés, à Boulogne, le 22 juin, et elle a tenté d'exporter ce matériel fabriqué, malgré les ordres formels de la Commission de contrôle (art. 201);

3° L'Allemagne a refusé de fournir les compensations réclamées par les Alliés pour les sept zeppelins détruits en 1919 (art. 202);

4° L'Allemagne n'a pas versé la somme de 25 millions de marks encore due à titre de compensation pour le matériel indûment exporté (art. 202);

5° L'Allemagne prétend avoir le droit d'utiliser l'aviation dans ses formations de police (art. 198).

Décisions des gouvernements alliés.

1° La recherche du matériel dissimulé sera facilitée par le gouvernement allemand, et toutes les livraisons prévues par l'article 202 devront être terminées avant le 15 mai 1921;

2° L'Allemagne devra assurer l'exécution de la décision de Boulogne, savoir : ne reprendre les fabrications et importations de matériel aéronautique que trois mois après la date à laquelle la Commission aéronautique interalliée de contrôle aura déclaré l'article 202 complètement exécuté;

3° L'Allemagne devra fournir les compensations réclamées pour les destructions de zeppelins, compensations dont le détail sera fixé par un contrat spécial;

4° L'Allemagne devra verser avant le 31 mars la somme de 25 millions de marks sus-indiquée;

5° L'Allemagne devra se conformer à la décision C. A. 91 (III) de la Conférence des Ambassadeurs, en date du 8 novembre 1920, relative à l'interdiction de l'emploi de l'aviation dans ses formations de police.

En outre, en vue d'assurer l'application de l'article 198 du traité, qui lui interdit de posséder aucune aviation militaire ou civile, l'Allemagne devra accepter telles définitions établies par les puissances

alliées qui pourront servir à distinguer l'aviation civile de l'aviation militaire, interdite par l'article 198. Les gouvernements alliés s'assureront, par une surveillance constante, que l'Allemagne remplit cette obligation.

Les Alliés ont, à diverses reprises, tenu compte des difficultés qu'éprouvait le gouvernement allemand à exécuter les obligations qui résultent pour lui du traité. Par la présente note, ils lui accordent de nouveaux délais. Ils ont le ferme espoir que le gouvernement allemand ne mettra pas les puissances alliées, qui confirment leurs décisions antérieures, dans la nécessité d'envisager la grave situation qui se trouverait créée au cas où l'Allemagne persisterait à manquer à ses obligations.

* * *

État des réclamations présentées par les puissances alliées et associées, à la date du 12 *février* 1921, *et fourni par la Commission des Réparations, pendant que se tenaient les réunions de la Conférence de Londres (février* 1921).

France. — Dommages aux biens (valeur de reconstitution) : dommages industriels, 38.882.521.479 francs-papier; dommages à la propriété bâtie, 36.892.500.000; dommages mobiliers, 25.119.500.000; dommages à la propriété non bâtie, 21.671.546.225; dommages aux biens de l'État, 1.858.217.193; dommages aux travaux publics, 2.583.299.425; autres dommages, 2.359.865.090; dommages maritimes, 5.009.618.722; dommages à l'Algérie, aux colonies et à l'étranger, 2.105.535.000; intérêts à 5 % depuis l'armistice, 4.125.000.000.

Dommages aux personnes : pensions militaires, 60.045.696.000 francs-papier; allocations aux familles des mobilisés, 12.936.956.824; pensions aux victimes civiles de la guerre, 514.465.000; mauvais traitements infligés aux civils et aux prisonniers de guerre, 1.869.230.000; assistance aux prisonniers de guerre, 976.906.000; insuffisances de salaires, 223.123.313; exactions de l'Allemagne au détriment des populations civiles, 1.267.615.939.

Total des réclamations présentées par la France : 218.541.596.120 fr.-papier.

Grande-Bretagne. — Dommages aux biens, 7.936.456 livres sterling; dommages maritimes, 763 millions de livres; dommages à l'étranger, 24.940.559 livres; dommages à la batellerie fluviale, 4 millions de livres; pensions militaires, 1.706.800.000 livres; allocations aux familles des mobilisés, 7.597.832.086 francs; pensions aux victimes civiles de la guerre, 35.915.579 livres; mauvais traitements infligés aux civils et aux prisonniers, 95.746 livres; assistance aux prisonniers de guerre, 12.663 livres; insuffisances de salaires, 6.372 livres.

Total des réclamations présentées par la Grande-Bretagne : 2 milliards 542.070.375 livres sterling et 7.597.832.086 francs.

Italie. — Dommages aux biens, 20.933.547.500 lires; dommages maritimes, 128 millions de livres sterling; pensions militaires, 31 milliards 41 millions de francs; allocations aux familles des mobilisés, 6 milliards 885.130.395 francs; victimes civiles de la guerre et prisonniers, 12.153.289.000 lires.

Total des réclamations présentées par l'Italie : 33.086.836.000 lires; 37.926.130.395 francs; 128 millions de livres sterling.

Belgique. — Dommages aux biens (valeur actuelle), 29.773.939.099 fr. belges; dommages maritimes (valeur actuelle), 180.708.250 francs belges; pensions militaires, 1.637.285.512 francs français; allocations aux familles des démobilisés, 737.930.484 francs français; victimes civiles de la guerre et prisonniers de guerre, 4.295.998.454 francs belges.

Total des réclamations présentées par la Belgique : 34.254.645.893 fr. belges et 2.375.215.996 francs français.

Japon. — 832.774.000 yen, dont 297.593.000 pour les dommages maritimes et 454.063.000 pour les allocations aux familles des mobilisés.

État serbe-croate-slovène. — 8.496.091.000 dinars pour les dommages aux biens, et 19.219.700.112 francs pour les dommages aux personnes.

Roumanie. — 31.099.400.188 francs-or, dont 9.734.013.287 pour les dommages aux biens, 9.296.663.076 pour les pensions militaires, 11.652.019.978 pour les victimes civiles de la guerre et les prisonniers de la guerre.

Portugal — 1.944.261 contos, dont 1.574.907 pour les dommages aux biens.

Grèce. — 4.992.788.739 francs-or, dont 1.883.182.542 pour les dommages aux biens.

Brésil. — 1.216.714 livres sterling, dont 1.189.144 pour les dommages maritimes et 598.405 francs.

Tchéco-Slovaquie. — 7.612.432.103 francs et 7.063.117.135 couronnes, ainsi réparties : par la guerre, 6.994.228.296 francs et 5.614.947.990 couronnes tchéco-slovaques; par l'invasion bolcheviste, 618.204.007 francs et 1.448.169.845 couronnes.

Siam. — 9.179.298 marks-or et 1.169.821 francs.

Bolivie. — 16.000 livres sterling.

Pérou. — 56.236 livres et 107.389 francs.

Haïti. — 80.000 dollars et 532.593 francs.

Cuba. — 801.135 dollars.

Libéria. — 3.977.135 dollars.

Pologne. — 21.913.269.740 francs-or et 500 millions de marks-or.

Commission européenne du Danube. — 1.834.800 francs-or; 15.048 fr. français; 488.851 lei.

* * *

Conférence de Londres
(*Février* 1921).

Résumé officiel des contre-propositions allemandes au sujet des réparations.

L'exécution des résolutions prises par les puissances alliées à Paris, en date du 29 janvier 1921, est matériellement impossible, tant au point de vue économique qu'au point de vue financier. C'est ce qui a été démontré dans les mémoires qui ont été transmis auxdites puissances. Toutefois, l'Allemagne est prête à aller dans ses contre-proposi-

tions jusqu'à la limite des possibilités qui se présenteraient au cas où sa capacité économique s'améliorerait considérablement à l'avenir. Dans cet espoir, le gouvernement allemand estime qu'il serait possible d'établir un état de payements sur les bases suivantes :

I. — Si, suivant la proposition qui a été faite à l'Allemagne, on escompte à un taux de 8 % les 42 annuités dont les puissances alliées demandent le versement, la valeur actuelle de ces annuités s'élève à une somme légèrement supérieure à 50 milliards de marks-or.

(La valeur actuelle des 42 annuités figurant dans l'accord du 29 janvier, calculée à un taux d'intérêt de 8 %, est de 53 milliards 296 millions de marks-or.)

C'est d'ailleurs le chiffre qui a été, à plusieurs reprises, indiqué par la presse alliée. De cette somme, d'une cinquantaine de milliards de marks-or en chiffres ronds, il y a lieu de déduire toutes les prestations (payements ou cessions, livraisons, etc.) que l'Allemagne a effectuées jusqu'à présent, en vertu du traité de paix, en tant qu'elles doivent être portées à son crédit au compte des réparations. La valeur de ces prestations déjà effectuées est évaluée par l'Allemagne à environ 20 milliards de marks-or. Aussi bien, la déduction d'une somme inférieure pour les prestations déjà effectuées nécessiterait-elle des payements, dont le total dépasserait la capacité économique et financière de l'Allemagne, qu'on peut raisonnablement espérer de l'avenir. Il conviendrait qu'une Commission d'experts mixte établisse aussitôt que possible la valeur exacte des prestations déjà effectuées.

En déduisant de la valeur actuelle susmentionnée des annuités prévues par les résolutions de Paris la valeur des prestations déjà effectuées, on arrive au total des payements que l'Allemagne aurait encore à effectuer. Pour se procurer cette somme, il y aurait lieu de recourir, le plus tôt possible, à un emprunt international. Toutefois, étant donné qu'il ne sera guère possible de financer immédiatement la totalité ou la majeure partie de cette somme, à l'aide d'un seul emprunt international, il y aurait lieu d'envisager tout d'abord une mobilisation partielle. A cet effet, l'Allemagne propose d'émettre un emprunt sur une échelle aussi grande que possible, soit jusqu'à concurrence d'environ 8 milliards de marks-or. Les souscriptions à cet emprunt seraient ouvertes sur tous les marchés financiers internationaux. L'emprunt jouirait de l'exemption d'impôts la plus complète dans tous les pays d'émission. Le taux d'intérêt de cet emprunt serait aussi peu élevé que possible. L'amortissement se ferait à raison de 1 à 1 ½ % après cinq ans révolus. L'Allemagne est prête à accorder aux porteurs des titres les sûretés nécessaires pour le service de l'emprunt.

II. — En dehors du service dudit emprunt, l'Allemagne assumera, pendant chacune des cinq années prochaines, le payement d'une indemnité de 1 milliard de marks-or. Cette annuité sera couverte en première ligne par des prestations en nature qui seront effectuées dans la mesure du possible, en vertu des contrats privés librement intervenus entre fournisseurs allemands et intéressés alliés. En outre, l'Allemagne affirme de nouveau qu'elle est toute disposée et toute prête à coopérer activement à l'œuvre de reconstruction des régions dévastées. Ces prestations seraient également imputées sur les cinq annuités.

La partie de la dette de réparation allemande, qui ne sera pas immédiatement couverte par l'emprunt international ou d'une autre façon, serait productive d'intérêts à 5 %. Sur ces intérêts, les cinq annuités d'un milliard de marks-or susmentionnés seront imputées jusqu'au 1er mai 1926. A cette date, le montant des intérêts qui n'aura pas été couvert de cette manière sera ajouté au capital sans admettre en compte des intérêts composés.

Restent réservés tous autres arrangements en vue de financer le solde de la dette de l'Allemagne, notamment en vue d'amortir ce solde, cet amortissement ne devant pas commencer avant le 1er mai 1926. On placera, le plus tôt possible, d'autres portions au moyen d'emprunts internationaux.

Apparemment, la taxe de 12 % sur l'exportation allemande, prévue par les résolutions de Paris, a pour but de faire participer les Alliés à un futur relèvement possible de la situation économique de l'Allemagne. Le gouvernement allemand accepte le principe de la participation des Alliés à un relèvement économique de l'Allemagne. Cependant, il a déjà été, dans une large mesure, tenu compte de ce principe dans les propositions ci-dessus, qui ne tablent pas sur la capacité économique de l'Allemagne, mais qui escomptent toutes les chances de relèvement qu'on peut raisonnablement attendre de l'avenir.

III. — Toutes les prestations (payement, cessions, livraisons, etc...) dues par l'Allemagne aux termes de la partie VIII, section 1 et annexes, et de la partie IX du traité de Versailles, seront censées être réglées. Il en sera de même de l'obligation de remettre le produit de la vente du matériel de guerre détruit (article 169) et de l'engagement, prévu dans la partie X, de se soumettre à la liquidation et à la retenue de la part des Alliés des biens privés allemands se trouvant dans les pays alliés. L'obligation de restitution incombant à l'Allemagne en vertu de l'article 238 restera entière.

IV. — Il est entendu que les conditions prévues par l'article 431 du traité de Versailles seront censées être réalisées dès que la somme fixée dans le paragraphe I sera intégralement payée.

Les propositions ci-dessus ne sont formulées que sous la réserve :

a) Que le plébiscite en Haute-Silésie se prononcera en faveur de l'Allemagne et que, par conséquent, la Haute-Silésie continuera à faire partie de l'Allemagne.

b) Que le commerce mondial sera libéré des entraves qui l'enserrent actuellement et que le régime de la liberté et de l'égalité en matière économique sera partout rétabli.

L'ARRANGEMENT INTERALLIÉ DU 29 JANVIER ET LES CONTRE-PROPOSITIONS ALLEMANDES

Il est intéressant de mettre sommairement face à face : 1° les conditions résultant de l'arrangement interallié du 29 janvier et 2° les contre-propositions allemandes.

Arrangement du 29 janvier. — Aux termes de l'accord interallié signé à Paris, le 29 janvier, l'Allemagne, « pour satisfaire aux obligations que les articles 231 et 232 du traité de Versailles ont mises à sa charge », devait payer

a) 42 annuités, variant de 2 milliards de marks-or pour les deux premières années à 6 milliards de marks-or pour les 31 dernières. Ces

42 annuités, payées aux dates du barème, auraient représenté un versement total de 226 milliards. Mais l'Allemagne pouvait s'acquitter par anticipation. Dans ce cas, elle bénéficierait d'un escompte de 8 % jusqu'au 1er mai 1923, de 6 % du 1er mai 1923 au 1er mars 1925 et de 5 % à partir du 1er mars 1925. La *valeur actuelle* de ces 42 annuités, calculée à un intérêt de 8 %, serait de 53 milliards 296 millions de marks-or; calculée à un intérêt de 5 %, la valeur actuelle des 42 annuités fixées d'avance s'élèverait à 83 milliards 753 millions de marks-or.

b) 42 annuités variables commençant à courir le 1er mars 1921, égales à 12 % de la valeur des exportations allemandes, prélevées sur le produit de celles-ci et payables en or.

Contre-propositions allemandes. — Le docteur Simons, dans l'exposé de Londres, propose :

a) De fixer la valeur actuelle de la dette allemande, correspondante aux 42 annuités fixes de l'arrangement de Paris, à 50 milliards de marks-or, le taux de l'escompte en étant ainsi fixé un peu au-dessus de 8 %.

Mais il demande qu'on défalque de ces 50 milliards le montant des prestations déjà effectuées par l'Allemagne. Il évalue le montant de ces prestations à environ 20 milliards de marks-or, tout en proposant que la valeur exacte en soit fixée par une Commission mixte d'experts. Les Alliés, on le sait, estiment le montant de ces prestations à moins de 10 milliards.

La valeur actuelle de la dette allemande serait donc, suivant l'estimation des prestations déjà effectuées et après défalcation de celles-ci, fixée entre 30 et 40 milliards de marks-or.

Pour acquitter cette dette, l'Allemagne propose : 1° d'en mobiliser immédiatement une partie par l'émission d'un emprunt international de 8 milliards de marks-or, exempt d'impôts, amortissable à partir de la cinquième année; 2° d'acquitter le reste au moyen d'annuités productives d'un intérêt de 5 %, s'engageant à un versement annuel de 1 milliard de marks-or pendant les cinq premières années.

b) En ce qui concerne la taxe de 12 % sur les exportations allemandes, l'Allemagne, sans le dire expressément, la repousse, tout en acceptant le principe d'une participation, imprécisée, des Alliés à un relèvement économique du Reich.

c) Enfin, l'Allemagne subordonne l'exécution de ces contre-propositions au maintien de la Haute-Silésie dans le Reich et au rétablissement « de la liberté et de l'égalité en matière économique ».

(Au change du jour, le mark-or vaut 3,5 francs-papier.)

* * *

CONFÉRENCE DE LONDRES
(Séance du 3 mars 1921).

Déclaration de M. Lloyd George au nom des Alliés.

Les Alliés ont conféré au sujet de la situation tout entière et je suis maintenant autorisé à faire les déclarations suivantes en leur nom :

Le traité de Versailles a été signé il y a moins de deux ans. Le gouvernement allemand l'a déjà plusieurs fois violé. La livraison des coupables, des criminels, qui ont commis des crimes contre les lois de la guerre, le désarmement, le payement en espèces ou en nature de 20 milliards de marks-or, n'ont pas été exécutés.

Les Alliés n'ont pas insisté brutalement pour faire exécuter leurs créances à la lettre. Ils ont accordé des délais. Ils ont même modifié la nature de leurs exigences. Mais chaque fois le gouvernement allemand s'est dérobé devant eux.

En dépit du traité et des engagements pris à Spa, les criminels de guerre n'ont pas été livrés, bien que l'ensemble des accusations soit aux mains du gouvernement allemand depuis un mois.

Des formations militaires ont pu naître dans tout le pays et être équipées à l'aide d'armes qui auraient dû être livrées. Si le gouvernement allemand avait montré à l'égard des réparations le sincère désir d'aider les Alliés à réparer les pertes terribles qui leur ont été infligées par l'acte d'agression dont le gouvernement impérialiste s'était rendu coupable, nous aurions encore été prêts à tenir compte des difficultés légitimes de l'Allemagne, mais les propositions ont, contre leur gré même, convaincu les Alliés de ceci : ou bien le gouvernement allemand n'a pas l'intention d'exécuter ses obligations vis-à-vis du traité, ou bien il n'a pas la force de tenir la main à ce que les sacrifices nécessaires soient faits. Si cela provient de ce que l'opinion allemande ne le permet pas, cela rend la situation encore bien plus grave et rend d'autant plus nécessaire aux Alliés de mettre une fois de plus les chefs de l'opinion allemande en face des faits.

Le premier, dont ils doivent parfaitement se rendre compte, est celui-ci : les Alliés, tout en ayant été prêts à écouter tous les plaidoyers raisonnables qui se baseraient sur les difficultés de l'Allemagne, ne sauraient plus maintenant permettre ces manquements continuels au traité.

Nous avons, en conséquence, décidé ce qui suit, en tenant compte des infractions déjà commises et de l'intention qu'a l'Allemagne de jeter encore un défi aux Alliés. Cette détermination ressort des dernières propositions de l'Allemagne.

En tenant compte aussi du défi lancé non seulement par ces contre-propositions, mais par les déclarations officielles faites en Allemagne par le gouvernement allemand, nous devons agir en partant de cette idée que le gouvernement allemand, non seulement n'exécute pas les obligations du traité, mais se met de propos délibéré en défaut. A moins que nous n'apprenions lundi prochain que l'Allemagne est décidée, ou à exécuter les décisions de Paris, ou à soumettre des propositions qui lui permettraient de remplir, par d'autres modalités également satisfaisantes, les obligations qui lui incombent du chef du traité de Versailles, sous réserve des concessions accordées à Paris, nous prendrons, à partir de la date précitée, les mesures convenables.

* * *

Notification à l'Allemagne relativement au versement des 20 milliards.

(Commission des Réparations.)

16 mars 1921.

L'article 235 du traité de Versailles stipule que l'Allemagne payera, avant le 1er mai 1921, l'équivalent de 20 milliards de marks-or, ces 20 milliards devant servir à payer les frais des armées d'occupation, le ravitaillement de l'Allemagne en produits alimentaires et en matières premières et, pour le solde restant, les réparations.

Dès le 4 mars 1920, la Commission des Réparations a rappelé à l'Allemagne ses obligations, lui demandant en particulier d'utiliser, pour le ravitaillement de l'Allemagne, certaines valeurs neutres possédées par le gouvernement allemand, les États et les ressortissants allemands.

Le 15 juin, la Commission insista pour savoir quels avoirs liquides le gouvernement allemand pouvait offrir en payement des 20 milliards de marks-or.

Le gouvernement allemand répondit aux deux communications ci-dessus par une lettre en date du 23 juin où il annonçait qu'il adresserait ultérieurement à la Commission une demande tendant à faire imputer sur les 20 milliards de marks-or de l'article 235 toutes les livraisons ou prestations que l'Allemagne avait effectuées ou effectuerait jusqu'au 1er mai 1921.

Le 20 janvier 1921, la Commission recevait le mémoire allemand annoncé, mémoire comportant un état et une évaluation des livraisons faites par l'Allemagne jusqu'à ce jour, et dont l'Allemagne demandait que la valeur fût portée au crédit de son compte réparations.

Par lettre du 26 février 1921, la Commission des Réparations a avisé l'Allemagne que les versements effectués et à effectuer jusqu'au 1er mai 1921, que l'on pouvait imputer sur la somme de 20 milliards de marks-or, atteignaient à grand'peine 8 milliards de marks-or. La Commission demanda, en outre, à l'Allemagne de lui présenter ses observations sur la manière dont elle payerait les 12 milliards restant dus.

Par une lettre du 14 mars, le gouvernement allemand a pratiquement opposé à cette demande une fin de non-recevoir, déclarant qu'il estimait avoir « rempli ses engagements en vertu de l'article 235 ».

Dans ces conditions, la Commission des Réparations a notifié au gouvernement allemand : 1° d'avoir à acquitter, d'ici au 1er mai 1921, le solde des 20 milliards marks-or; 2° d'avoir à effectuer, avant le 23 mars 1921, un premier versement de 1 milliard de marks-or à valoir sur les 12 milliards restant dus.

Avant de fixer les dates et les modalités de payement des versements ultérieurs, la Commission consentira à envisager toutes propositions qui seraient soumises avant le 1er avril 1921 par le gouvernement allemand pour substituer aux versements d'or et de devises étrangères la livraison de marchandises ou le transfert de valeurs mobilières soit étrangères, soit allemandes.

Dans le même délai, le gouvernement allemand a été autorisé à soumettre à la Commission des propositions tendant à l'émission d'un emprunt extérieur dont le produit serait versé à la Commission.

[Le versement de 1 milliard de marks-or que l'Allemagne est invitée à effectuer avant le 23 mars devra être fait soit à la Banque de France, soit à la Banque d'Angleterre, soit aux Federal Reserve Banks des États-Unis.]

* * *

La note allemande refusant le versement du solde des 20 milliards marks-or.

DEUTSCHE KRIEGSLASTENKOMMISSION.

Paris, le 22 mars 1921.

D'ordre du gouvernement allemand, j'ai l'honneur de faire connaître à la Commission des Réparations ce qui suit :

Dans sa note n° 13/184 du 15 mars dernier, la Commission des Réparations a demandé au gouvernement allemand, en exécution de l'article 235 du traité de paix, de payer, avant le 1er mai 1921, en or ou en devises étrangères, une somme de 12 milliards de marks-or que la Commission des Réparations estime ne pas être couverts par les livraisons et prestations allemandes faites jusqu'ici et d'effectuer le payement d'un milliard de marks-or avant le 23 de ce mois, en acompte sur ladite somme. La Commission des Réparations déclare que l'Allemagne aurait payé au maximum 8 milliards de marks-or jusqu'ici en exécution de l'article 235 du traité de paix.

Dans sa note du 14 mars dernier, le gouvernement allemand a déjà exposé qu'il ne peut reconnaître comme exacte cette évaluation et doit s'élever contre le fait que son argumentation y afférente a été considérée dans la note du 15 mars comme objection purement formelle. Il se réfère à nouveau au mémoire remis le 20 janvier dernier à la Commission des Réparations. Dans ce mémoire, il croit avoir prouvé en détail que les valeurs remises et les prestations faites en vertu de l'article 235 atteignent effectivement la somme de 20 milliards de marks-or; il se réfère également aux documents complémentaires qui ont été transmis aux services de la Commission. Le gouvernement allemand est prêt à produire de nouveaux arguments, soit par écrit, soit verbalement, à l'appui des indications contenues dans son mémoire. Il est vrai que des discussions ont eu lieu entre la Commission des Réparations et la Kriegslastenkommission concernant certaines livraisons faites par l'Allemagne en vertu de l'article 235, mais le gouvernement allemand n'a pas encore eu l'occasion de se faire entendre au sujet de l'ensemble de ces livraisons. D'après les paragraphes 9 et 10, annexe II à la partie VIII du traité de paix, le gouvernement allemand croit d'autant plus avoir le droit de se faire entendre que la Commission des Réparations a fait connaître dernièrement l'intention d'exclure une partie des livraisons allemandes faites jusqu'ici, de la mise en compte sur les premiers 20 milliards faisant l'objet de l'article 235.

Par conséquent, le gouvernement allemand ne peut reconnaître l'obligation de payer un solde de 12 milliards de marks-or avant qu'il n'ait été établi par examen ultérieur si et dans quelle mesure il lui reste encore des obligations à exécuter en vertu de l'article 235. Dans sa note du

15 mars dernier, la Commission des Réparations renvoie à la correspondance échangée à ce sujet avec la Kriegslastenkommission pour exposer qu'elle a rappelé à différentes reprises la nécessité de l'exécution de l'article 235. Le gouvernement allemand, par contre, fait remarquer qu'il a signalé, dans sa note du 23 juin dernier, citée par la Commission des Réparations, l'impossibilité d'effectuer des payements en espèces d'une importance quelconque, et qu'il a exposé dans cette note que les quelques fonds en espèces disponibles sous forme de valeurs étrangères doivent être réalisés et employés pour l'achat à l'étranger de produits alimentaires et matières premières.

Pendant huit mois, la Commission des Réparations n'est pas revenue sur ces explications, réitérées également pendant les négociations ayant eu lieu entre la Kriegslastenkommission et la Commission des Réparations comme suite à ladite note, explications dont il résulte qu'il est impossible d'exécuter l'article 235 par des payements en espèces.

En conséquence de l'attitude adoptée jusqu'ici par la Commission des Réparations, le gouvernement allemand a cru pouvoir supposer que sa manière de voir concernant l'impossibilité de payements en espèces fût partagée par la Commission des Réparations. Les dernières notes de la Commission des Réparations, au contraire, font connaître un point de vue absolument opposé. La note du 15 mars dernier réclame le payement de 12 milliards de marks-or dans un délai d'environ six semaines, dont un payement en acompte d'un milliard de marks-or dans un délai d'une semaine seulement. A part le fait de la fixation des indemnisations à imposer à l'Allemagne.

En outre, le gouvernement allemand attire de nouveau l'attention sur ce que l'Allemagne aura à couvrir le déficit constaté éventuellement jusqu'au 1er mai 1921 par l'échange des bons prévus au paragraphe 12 c, I, annexe II à la partie VIII du traité de paix contre des bons de Trésor portant intérêt et conformes à ceux du paragraphe 12 c, 2 de l'annexe II à la partie VIII du traité de paix. Lesdites dispositions du traité devraient être appliquées d'autant plus que, dans le cas présent, il est absolument clair qu'il n'y a pas moyen d'effectuer la prestation demandée jusqu'au 1er mai 1921.

Par conséquent, le gouvernement allemand demande de traiter, conformément auxdites stipulations, un déficit éventuel constaté après examen approfondi des livraisons et prestations qu'il a déjà effectuées.

Pour régler bientôt et définitivement la question de l'exécution des obligations de l'article 235, le gouvernement allemand propose que des négociations verbales soient engagées d'urgence entre la Commission des Réparations et la Kriegslastenkommission au sujet de l'évaluation des livraisons et prestations faites jusqu'ici, comme suite au mémoire soumis par le gouvernement allemand. Le gouvernement allemand se déclare prêt à envoyer dès maintenant des représentants ou experts compétents à Paris pour traiter de cette question.

S'il était constaté qu'un déficit résulterait de l'article 235, le gouvernement allemand serait prêt, en outre, à entrer en négociations concernant l'émission d'un emprunt à l'étranger. Cependant, il est d'avis qu'un tel emprunt ne pourrait être discuté uniquement au point de vue de l'exécution de l'article 235, mais seulement en connexion avec l'ensemble du problème des réparations.

VON OERTZEN.

* * *

Réponse de la Commission des Réparations à l'Allemagne.

Le 24 mars 1921.

La Commission des Réparations
à M. le Président de la Kriegslastenkommission.

Nous avons reçu votre lettre du 22 mars 1921 répondant à la nôtre du 15.

En réponse à cette lettre, la Commission des Réparations a l'honneur de vous faire observer :

1° Qu'aux termes du traité de Versailles, c'est à la Commission des Réparations seule qu'il appartient de fixer la valeur des livraisons et prestations faites par l'Allemagne;

2° Que la Commission des Réparations tire du même traité autorité pour juger quelles sont, parmi les livraisons faites jusqu'à ce jour, celles qui peuvent être imputées sur les 20 milliards de marks-or visés à l'article 235;

3° Que ni le paragraphe 9, ni le paragraphe 10 de l'annexe II à la partie VIII, qui concernent l'audition éventuelle du gouvernement allemand respectivement sur la capacité de payement de l'Allemagne et sur les réclamations de dommages, n'imposent à la Commission des Réparations l'obligation d'entendre le gouvernement allemand sur les conditions dans lesquelles peuvent être imputées sur les 20 milliards de l'article 235 telles ou telles livraisons ou sur leur évaluation.

Dans la préoccupation de ne pas faire obstacle au relèvement économique de l'Allemagne, la Commission des Réparations a attendu aussi longtemps que possible, persuadée qu'à la suite des communications échangées, le gouvernement allemand aurait eu le souci de prendre les mesures nécessaires pour remplir fidèlement les obligations que lui impose l'article 235. Ce n'est qu'après avoir constaté que telle n'était pas l'intention du gouvernement allemand que la Commission des Réparations a fait usage des stipulations formelles du traité en réclamant à l'Allemagne le versement, avant le 1er mai 1921, des 12 milliards de marks-or restant dus, 1 milliard de marks-or devant être remis avant le 23 mars courant.

En réclamant sur cette somme 1 milliard de marks-or pour le 23 mars, la Commission des Réparations s'est basée sur la certitude qu'elle a acquise que l'Allemagne possède des éléments d'actif suffisants pour faire pareil versement. Soucieuse de veiller à l'exécution du traité dans un esprit d'équité que l'on ne saurait méconnaître, elle n'a pas manqué d'ajouter que, pour le surplus, elle consentait à envisager toutes propositions qui lui seraient soumises avant le 1er avril 1921 en vue de substituer pour partie, à l'or et aux devises étrangères, la livraison de marchandises ou le transfert de valeurs mobilières, ou encore le produit d'un emprunt extérieur.

La Commission des Réparations constate qu'en même temps que le gouvernement allemand repousse la demande légitime qui lui a été

faite en conformité avec le traité, il avance, en ce qui concerne les dispositions de l'article 235 et celles du paragraphe 12 c de l'annexe II une interprétation manifestement inexacte.

On ne peut prétendre, comme le fait le gouvernement allemand, qu'au cas de déficit constaté au 1er mai 1921, la seule conséquence à en résulter doive être l'échange des bons prévus au paragraphe 12 c. 1° de l'annexe II à la partie VIII du traité de paix contre des bons du Trésor portant intérêt et conformes à ceux du paragraphe 12 c. 2° de la même annexe.

Les 20 milliards de marks-or de l'article 235 ne peuvent, en aucune façon, être confondus avec les 20 milliards de marks-or représentant le montant de la première tranche de bons visés au paragraphe 12 c. 1° de l'annexe II.

Les 20 milliards de bons de l'annexe II sont une simple reconnaissance de dette à valoir exclusivement sur le compte général des réparations.

Les 20 milliards marks-or de l'article 235 doivent être versés en argent liquide ou équivalents et doivent servir à payer : pour partie, d'abord les frais des *armées d'occupation* et le *ravitaillement* autorisé de l'Allemagne en produits alimentaires et matières premières, et pour partie, jusqu'à concurrence du solde, les *réparations*. Ce n'est que la partie imputable au compte réparations qui peut venir en amortissement partiel de la tranche des bons de 20 milliards de l'annexe II.

Les dispositions de l'annexe II, paragraphe 12, c. 1° relatives à l'émission de nouveaux bons ne modifient en aucune façon l'obligation absolue mise à la charge de l'Allemagne par l'article 235.

Dans tous les cas, le montant total des 20 milliards de marks-or de l'article 235 doit être payé d'ici le 1er mai 1921 : le texte est impératif, et l'inexécution de cet article, comme tout autre manquement de l'Allemagne à ses obligations, est susceptible d'entraîner des sanctions.

Ces faits étant exposés, il en résulte que le gouvernement allemand, en répondant par une fin de non-recevoir à la demande générale de la Commission d'avoir à exécuter les stipulations de l'article 235, et spécialement en refusant d'effectuer le versement d'un milliard de marks-or réclamé pour le 22 mars, est constitué en défaut de remplir ses obligations et engagements.

La Commission des Réparations a, en conséquence, décidé, en conformité du paragraphe 17 de l'annexe II à la partie VIII du traité de Versailles, de signaler immédiatement ce manquement à chacune des puissances intéressées.

Louis DUBOIS, Sir John BRADBURY.

* * *

Les propositions allemandes avant le 1er mai 1921.

(Extraits.)

Le gouvernement des États-Unis d'Amérique a, par son mémorandum, fourni la possibilité de résoudre encore une fois par des négociations le problème des réparations avant

que des mesures de contrainte ne rendent ce problème insoluble. Le gouvernement allemand apprécie toute l'importance de cette démarche du gouvernement américain. Il s'est efforcé dans les propositions ci-dessous d'offrir le maximum de ce qui peut être offert par l'Allemagne, même dans la situation la plus favorable. Ces propositions sont les suivantes :

L'Allemagne se déclare prête à prendre pour des buts de réparations un engagement total de 50 milliards de marks-or à leur valeur actuelle.

L'Allemagne est également prête à payer la valeur de cette somme en annuités adaptées à sa capacité de production jusqu'à concurrence du montant total de 200 milliards de marks-or.

L'Allemagne mobilisera ses engagements de paiement sous la forme suivante :

L'Allemagne émettra immédiatement un emprunt international. Elle participera à cet emprunt. Le produit de l'emprunt sera mis à la disposition des Alliés. L'Allemagne servira les intérêts et effectuera l'amortissement, dans la limite de sa capacité de prestation, du montant de la somme à payer qui ne sera pas couvert par l'emprunt international.

L'Allemagne considère actuellement à cet effet comme possible un intérêt annuel de 4 % seulement.

L'Allemagne est disposée à laisser participer les puissances alliées à une amélioration de sa situation financière et économique. Pour acquitter le plus vite possible les sommes restant à payer, l'Allemagne coopérera de tous ses efforts à la reconstruction des régions dévastées.

A cet effet, également, l'Allemagne est prête à effectuer, d'après un procédé qui sera autant que possible purement commercial, des prestations en nature pour les États lésés.

L'Allemagne est prête, en outre, à mettre aussitôt à la disposition de la Commission des Réparations le montant d'un milliard de marks-or et cela de la façon suivante

1° 150 *millions de marks-or sous forme d'or, d'argent et devises ;*

2° 250 *millions de marks-or en lettres de change sur le Trésor qui seront payées, au plus tard dans les trois mois, en devises et en papiers ou valeurs étrangers.*

Le cas échéant, l'Allemagne serait disposée à prendre sur elle, dans les limites de ses capacités de prestation, les dettes des Alliés envers les États-Unis. L'
ration d'experts
mandes, en vue
dette allemande,
L'Allemagne sera
la propriété et le

Par l'acceptation de ces propositions, toutes les autres obligations de l'Allemagne en vue des réparations se trouveront éteintes; par là, les biens civils de l'Allemagne à l'étranger seront également libérés.

L'Allemagne ne considère ces propositions comme acceptables que si le régime des sanctions cesse aussitôt, que si la base actuelle de production allemande n'est pas restreinte davantage, que si l'Allemagne est admise au libre trafic mondial et déchargée des dépenses improductives.

L'Allemagne s'oblige à reconnaître comme l'engageant la décision d'une Commission internationale d'experts sur ses capacités de prestation.

Si, de l'avis du gouvernement américain, une autre forme de propositions devait rendre l'affaire plus facile à traiter, le gouvernement allemand demanderait qu'on lui signalât les points sur lesquels une modification paraîtrait désirable au gouvernement américain.

Le gouvernement allemand est trop profondément convaincu que la paix et le bien-être du monde dépendent d'une solution rapide, équitable et modérée de la question des réparations, pour ne pas faire tout son possible pour que les États-Unis soient en mesure d'attirer l'attention des gouvernements alliés sur cette affaire.

* * *

Discours du docteur Simons au Reichstag, le 26 *avril* 1921, *après lecture des propositions transmises au Président Harding.*

(Extraits.)

LES BASES NOUVELLES DES PROPOSITIONS

A la Conférence de Londres, les points de vue étaient inconciliables. Nous nous inspirions des capacités de l'Allemagne, tandis que les Alliés les dépassaient et déclaraient, après la Conférence, ne vouloir rien supprimer des demandes formulées par la France.

D'autre part, les sanctions rendaient les négociations presque impossibles. Cependant, il fallait faire une tentative. Le Reichstag ayant trouvé nos offres de Londres trop élevées, il en résultait que le gouvernement ne pouvait entamer des négociations nouvelles sur une augmentation des offres antérieures, mais bien sur une base nouvelle. En ce qui concerne cette base nouvelle, je voudrais appeler votre attention sur les doubles tentatives qui furent faites en vue d'une solution du problème des réparations, d'une part, et, d'autre part, en vue du développement du projet d'emprunt international.

LE PLAN DE RECONSTRUCTION

Par la reconstruction, la France redoutait une trop grande participation de la main-d'œuvre allemande. Notre projet a tenu compte de ce point de vue. Toutefois, le système de maisons-types se heurtait à des objections, et en particulier nous ne voulions pas qu'il créât de nouveaux profiteurs de la guerre. L'opinion publique française étant devenue plus favorable, nous avons repris le programme déjà proposé à Spa.

Le gouvernement français n'a pas répondu jusqu'ici aux demandes de plans que nous avons formulées. Faute de renseignements précis, les travaux préparatoires ne sont pas très avancés. Il serait en tout cas injuste de faire supporter par l'Allemagne le supplément de frais d'une main-d'œuvre non allemande. Les syndicats libres allemands et les fédérations internationales de syndicats ont élaboré un projet que j'a utilisé et dont je les remercie.

Enfin, nous offrons dans notre note, à la population française des régions dévastées, un abri provisoire.

L'EMPRUNT INTERNATIONAL

Pour la question d'un emprunt international, il nous faut, en tout cas, d'abondantes ressources liquides pour arriver à une reconstruction pratique, car nous devons la faire, pour commencer, avec nos propres ressources.

Les experts neutres à qui j'ai parlé de mes projets ont estimé beaucoup plus haute que moi la puissance financière allemande. Malgré cela le plan était acceptable.

LES TENTATIVES DE REPRISE DES POURPARLERS

Il fallait alors essayer de s'aboucher avec les Alliés. On m'a reproché que cette tentative était en contradiction avec mon discours au Reichstag à mon retour de Londres. Je le conteste.

J'ai dit clairement alors que j'étais toujours prêt à entrer à nouveau en pourparlers, mais pas à tendre la main après la menace d'exécution de sanctions, et à renouveler une offre repoussée par le Reichstag comme trop élevée.

Mais si une possibilité s'offrait de reprendre les pourparlers par l'intermédiaire d'un tiers, il eût été contraire à mon devoir de ne pas m'attacher énergiquement à cette possibilité. La tâche était très compliquée. Personne ne pouvait essayer une intervention auprès des Alliés en notre faveur. Je ne l'ai pas sollicitée et on ne me l'a pas offerte. Tous les représentants des États non intéressés, à qui j'ai parlé de la question, ont exprimé la conviction que la condition préalable à toute discussion avec les Alliés était l'acceptation des décisions de Paris. C'était impossible, à mon avis, car je suis toujours convaincu que dans la forme où elles nous ont été soumises, les décisions de Paris sont non seulement inexécutables, mais contraires aux droits des Alliés et inconciliables avec le maintien et la prospérité de l'activité économique allemande.

L'ÉCHEC EN SUISSE

On ne pouvait guère espérer entrer en rapport direct avec la France parce qu'elle était la plus intéressée dans la question. La Suisse était un bon poste d'observation. Les conversations avec le président de la Confédération et les membres du Conseil fédéral m'ont convaincu d'éclairer l'opinion publique en France. Aussi, j'ai accordé l'interview en question pour combattre, en France, cette conviction que l'Allemagne ne voulait pas payer et devrait être contrainte par la violence.

Dans cette interview, je n'ai rien dit que nous n'ayons déjà déclaré

au Reichstag. La seule chose nouvelle, c'est une déclaration que je n'étais pas disposé à rester dans un cabinet qui ne reconnaîtrait pas comme programme l'exécution du traité de Versailles.

L'APPEL A L'AMÉRIQUE

Dans ces conditions, il n'existait qu'une puissance qui pût résoudre par une entente le problème des réparations, à savoir : l'Amérique. L'état de guerre théorique créant des difficultés, une autre puissance s'est offerte « à tâter » auprès d'elle si et dans quelle mesure une médiation pourrait intervenir. Malheureusement, des indiscrétions contenues dans les deux articles de la *Germania* ont provoqué le mécontentement de cette puissance.

Ce n'est pas la lâcheté qui a dicté l'attitude du gouvernement, mais la plus amère nécessité. Il s'agissait avant tout de faire disparaître la conviction universellement répandue que l'Allemagne peut tenir ses engagements, mais qu'elle ne le veut pas, et, dans son appel, l'Allemagne a tenu compte du sentiment américain et de sa conception du droit.

(En déniant au Parlement le droit absolu d'un contrôle préalable de chaque acte du pouvoir exécutif, le docteur Simons revendique toute la responsabilité de l'action engagée.

Le ministre entreprend ensuite les commentaires détaillés des douze paragraphes de son offre.)

Le premier point, dit-il, comprend les plus neuves innovations, c'est-à-dire l'alternative entre la fixation d'une somme globale et les annuités. Vous voyez que nous nous sommes résolus à revenir à l'idée des annuités, idée qui avait été auparavant repoussée. Nous avons prévu ces annuités de telle sorte qu'elles puissent être appliquées non seulement par la voie d'emprunt, mais aussi de façon que leur succession et leur montant soient fonction de la possibilité allemande de paiement.

Notre projet est le funèbre accordéon qui se déploie et se replie selon l'amélioration ou l'aggravation de la situation économique de l'Allemagne, mais, d'une façon générale, nous avons fixé une somme globale parce que ce moyen donnait seul la possibilité d'une autre proposition que celle de la reprise des dettes alliées à l'Amérique.

Autant que nous le sachions, cette idée n'était pas favorablement accueillie ni en Amérique, ni chez les Alliés.

. . . .

Si la France occupe la Ruhr et continue sa politique de force, de nouvelles craintes de complications européennes pourraient en résulter dans l'avenir, car la patience d'un peuple, même d'un peuple vaincu, a des limites.

* * *

Communiqué officiel de la Commission des Réparations concernant le montant de la dette de l'Allemagne (28 *avril* 1921).

La Commission des Réparations, en exécution des dispositions de l'article 233 du traité de Versailles, a décidé à

l'unanimité de fixer à 132 milliards de marks-or le montant des dommages pour lesquels réparation est due par l'Allemagne, aux termes de l'article 232, 2e alinéa, et de l'annexe 1 à la partie VIII dudit traité.

En fixant ce chiffre, la Commission a effectué, sur le montant des dommages, les réductions nécessaires pour tenir compte des restitutions faites ou à faire en exécution de l'article 238, et, par conséquent, aucun crédit ne sera dû à l'Allemagne du fait de ces restitutions.

La Commission n'a pas compris dans le chiffre ci-dessus la somme correspondant à l'obligation qui incombe, en outre, à l'Allemagne, en vertu du troisième alinéa de l'article 232, d' « effectuer le remboursement de toutes les sommes que la Belgique a empruntées aux gouvernements alliés et associés jusqu'au 11 novembre 1918, y compris l'intérêt à 5 % par an desdites sommes ».

M. von Oertzen, qui, en l'absence de M. Bergmann, remplace celui-ci à la tête de la Kriegslastenkommission, a été convoqué ce soir, à 21 heures, par la Commission des Réparations siégeant en séance officielle.

Le président a, au nom de la Commission, notifié la décision ci-dessus à M. von Oertzen.

Cette notification verbale sera confirmée à la Kriegslastenkommission par écrit.

Le deuxième alinéa de l'article 232, auquel fait allusion le communiqué ci-dessus, est ainsi conçu :

Les gouvernements alliés et associés exigent, et l'Allemagne en prend l'engagement, que soient réparés tous les dommages causés à la population civile de chacune des puissances alliées et associées et à ses biens, pendant la période où cette puissance a été en état de belligérance avec l'Allemagne, par ladite agression par terre, par mer et par les airs, et, d'une façon générale, tous les dommages tels qu'ils sont définis à l'annexe I ci-jointe.

* * *

Texte de la déclaration commune adressée par le Conseil suprême des Alliés à l'Allemagne, le 5 *mai* 1921.

Les puissances alliées constatant que, malgré les concessions successives faites par les Alliés depuis la signature du traité de Versailles, et en dépit des avertissements et des sanctions décidées à Spa et à

Paris, comme des sanctions notifiées à Londres et appliquées depuis, le gouvernement allemand manque à remplir les obligations qui lui incombent, aux termes du traité de Versailles, en ce qui concerne :

1° Le désarmement;

2° Le versement de 12 milliards de marks-or, échu le 1er mai 1921, aux termes de l'article 235 du traité, et que la Commission des Réparations l'a déjà sommé de payer à cette date;

3° Le jugement des coupables, dans les conditions où il a été à nouveau stipulé par les notes alliées des 13 février et 17 mai 1920;

4° Certaines autres questions importantes, et notamment celles que posent les articles 264 à 267, 269, 273, 321, 322 et 327 du traité;

Décident :

a) De procéder, dès aujourd'hui, à toutes mesures préliminaires nécessaires à l'occupation de la vallée de la Ruhr par les forces alliées sur le Rhin, dans les conditions prévues au paragraphe *d*;

b) D'inviter, conformément à l'article 233 du traité, la Commission des Réparations à notifier au gouvernement allemand, sans délai, les époques et les modalités de l'acquittement par l'Allemagne de l'intégralité de sa dette, et d'annoncer sa décision, sur ce point, au gouvernement allemand, le 6 mai, au plus tard;

c) De sommer le gouvernement allemand de déclarer catégoriquement, dans un délai de six jours, à dater de la réception de la décision ci-dessus, sa résolution :

I. — D'exécuter sans réserve, ni condition, ses obligations telles qu'elles sont définies par la Commission des Réparations;

II. — D'accepter et de réaliser sans réserve ni condition, à l'égard de ses obligations, les garanties prescrites par la Commission des Réparations;

III. — D'exécuter sans réserve ni retard :

Les mesures concernant le désarmement militaire, naval et aérien, notifiées au gouvernement allemand par les puissances alliées, par leur lettre du 29 janvier 1921, les mesures d'exécution déjà venues à échéance étant complétées, sans délai, les autres devant être réalisées aux dates fixées.

IV. — De procéder sans réserve ni retard au jugement des criminels de guerre, ainsi qu'à l'exécution des autres parties du traité n'ayant pas encore reçu satisfaction et dont il est question dans le premier paragraphe de la présente note.

d) De procéder, le 12 mai, à l'occupation de la vallée de la Ruhr et de prendre toutes autres mesures militaires et navales, faute par le gouvernement allemand d'avoir rempli les conditions ci-dessus.

Cette occupation durera aussi longtemps que l'Allemagne n'aura pas exécuté les conditions énumérées au paragraphe *c*.

Londres, le 5 mai 1921.

LLOYD GEORGE, BRIAND,
comte SFORZA, JASPAR, HAYASHI.

* * *

Lettre d'envoi et état des paiements prescrivant les époques et les modalités pour garantir et éteindre l'entière obligation de l'Allemagne au titre des réparations (émanant de la Commission des Réparations).

LETTRE D'ENVOI

Paris, 6 mai 1921.

La Commission des Réparations à la Kriegslastenkommission.

La Commission des Réparations a l'honneur de notifier, par le document ci-joint, au gouvernement allemand, l'état des paiements prescrivant les époques et les modalités pour garantir et éteindre l'entière obligation de l'Allemagne, au titre des réparations, conformément aux articles 231, 232, 233 du traité de Versailles.

Louis DUBOIS, Salvago RAGGI,
John BRADBURY, Léon DELACROIX.

ÉTAT DES PAIEMENTS PRESCRIVANT LES ÉPOQUES ET LES MODALITÉS POUR GARANTIR ET ÉTEINDRE L'ENTIÈRE OBLIGATION DE L'ALLEMAGNE AU TITRE DES RÉPARATIONS

La Commission des Réparations a, conformément à l'article 233 du traité de Versailles, fixé comme suit les époques et les modalités pour garantir et éteindre l'entière obligation de l'Allemagne au titre des réparations, telle qu'elle résulte des articles 231, 232 et 233 du traité.

Cette fixation est faite sans préjudice de l'obligation de l'Allemagne d'effectuer les restitutions prévues à l'article 238 ou de toutes autres obligations résultant du traité de Versailles.

ARTICLE PREMIER. — L'Allemagne exécutera, de la manière stipulée dans le présent document, l'obligation qu'elle a de payer la somme totale fixée, conformément aux articles 231, 232 et 233 du traité de Versailles, par la Commission, savoir : 132 milliards de marks-or.

On en déduira : *a)* le montant de la somme déjà versée au titre des réparations; *b)* les sommes qui peuvent être successivement portées au crédit de l'Allemagne en contre-partie des propriétés de l'Empire et des États allemands situés dans les territoires cédés, etc.; *c)* toutes sommes reçues d'autres puissances ennemies ou ex-ennemies, qui pourront être portées, par décision de la Commission, au crédit de l'Allemagne.

On y ajoutera le montant de la dette belge envers les Alliés.

Les montants de ces déductions et de cette addition seront déterminés ultérieurement par la Commission.

ART. 2. — L'Allemagne créera et remettra à la Commission, en remplacement des bons déjà remis ou susceptibles d'être remis en exécution du paragraphe 12 c) de l'annexe II de la partie VIII (réparations) du traité de Versailles, les obligations ci-après décrites

A. — Obligations, pour un montant de 12 milliards de marks-or.

Ces obligations seront créées et remises au plus tard le 1er juillet 1921. Il sera prélevé annuellement, sur les fonds à fournir par l'Allemagne à partir du 1er mai 1921, en vertu du présent document, une somme égale à 6 % de la valeur nominale des obligations émises. Sur cette somme, il sera prélevé la somme nécessaire pour payer un intérêt de 5 % l'an, payable par semestre aux obligations encore en circulation. Le solde sera affecté à un fonds d'amortissement destiné au remboursement au pair des obligations par tirages annuels.

Ces obligations seront désignées dans le présent document sous le nom de *Obligations des séries A*.

B. — Obligations pour une nouvelle somme de 38 milliards de marks-or.

Ces obligations seront créées et remises le 1er novembre 1921 au plus tard. Il sera prélevé annuellement, sur les fonds à fournir par l'Allemagne, à partir du 1er novembre 1921, en vertu du présent document, une somme égale à 6 % de la valeur nominale des obligations émises. Sur cette somme il sera prélevé la somme nécessaire pour payer un intérêt de 5 % l'an, payable par semestre aux obligations encore en circulation. Le solde sera affecté à un fonds d'amortissement destiné au remboursement au pair des obligations par tirages annuels.

Ces obligations seront désignées, dans le présent document, sous le nom de *Obligations des séries B*.

C. — Obligations pour un montant de 82 milliards de marks-or, montant sujet à tel ajustement ultérieur qui pourra être jugé nécessaire par application de l'article 1er ci-dessus, cet ajustement se faisant par la création ou l'annulation d'obligations.

Ces obligations seront créées et remises, sans coupons attachés, à la Commission des Réparations, le 1er novembre 1921 au plus tard; elles seront émises par la Commission au fur et à mesure que celle-ci estimera que les versements que l'Allemagne est requise de faire, en exécution du présent document, sont suffisants pour assurer le service des intérêts et de l'amortissement desdites obligations. Il sera prélevé annuellement, à partir de la date d'émission, par la Commission des Réparations, sur les fonds à fournir par l'Allemagne, en vertu du présent document, une somme égale à 6 % de la valeur nominale des obligations émises. Sur cette somme, il sera prélevé la somme nécessaire pour payer un intérêt de 5 % l'an payable par semestre aux obligations encore en circulation. Le solde sera affecté à un fonds d'amortissement destiné au remboursement au pair des obligations par tirages annuels.

Le gouvernement allemand délivrera à la Commission des feuilles de coupons pour lesdites obligations, au fur et à mesure de leur émission par la Commission.

Ces obligations seront désignées dans le présent document sous le nom de *Obligations des séries C*.

ART. 3. — Les obligations prévues à l'article 2 seront au porteur et signées par le gouvernement allemand. Elles seront établies en telle forme et coupures que prescrira la Commission à l'effet de les rendre négociables. Elles seront exemptes de toutes taxes ou impôts allemands, de quelque nature que ce soit, présents ou futurs.

Sous réserve des dispositions des articles 248 et 251 du traité de Versailles, ces obligations seront garanties par l'ensemble des revenus et ressources de l'Empire et des États allemands et, en particulier, par es revenus et ressources spécifiés à l'article 7 du présent document.

Les obligations des *séries A*, *B* et *C* jouiront respectivement les unes vis-à-vis des autres, sur lesdits revenus et ressources, d'un privilège de premier, deuxième et troisième rang.

Le service de ces obligations sera assuré au moyen des paiements à effectuer par l'Allemagne en vertu du présent document.

ART. 4. — L'Allemagne paiera chaque année, jusqu'à ce que les obligations prévues à l'article 2 ci-dessus aient été amorties par le jeu du fonds d'amortissement, les sommes suivantes :

1° Une somme de 2 milliards de marks-or;

2° *a)* Une somme que la Commission déterminera comme étant l'équivalent de 25 % de la valeur des exportations allemandes pendant chaque période de douze mois, à partir du 1er mai 1921.

Ou bien :

b) Telle autre somme équivalente, qui pourrait être fixée d'après un autre indice à proposer par l'Allemagne et qui serait agréé par la Commission;

3° Une somme supplémentaire équivalente à 1 % de la valeur totale des exportations allemandes déterminée comme il est dit ci-dessus, ou telle autre somme équivalente qui pourra être fixée comme il est dit à l'alinéa *b)* ci-dessus.

Toutefois, lorsque l'Allemagne aura rempli toutes les obligations qui lui incombent en vertu du présent document, autres que celles qui concernent les obligations en circulation, le montant à payer chaque année en vertu du présent paragraphe sera réduit à la somme nécessaire au cours de ladite année pour faire le service des intérêts et de l'amortissement des obligations restant en circulation.

Sous réserve des stipulations de l'article 5, les paiements prévus sous l'alinéa premier ci-dessus devront être faits trimestriellement par quart, c'est-à-dire les 15 janvier, 15 avril, 15 juillet, 15 octobre de chaque année au plus tard.

Les paiements prévus aux alinéas 2° et 3° ci-dessus devront être faits trimestriellement par quart, les 15 février, 15 mai, 15 août et 15 novembre au plus tard, et calculés sur la base des exportations de l'avant-dernier trimestre, le premier paiement devant être fait le 15 novembre 1921 au plus tard et calculé sur la base des exportations pendant le trimestre se terminant le 31 juillet 1921.

ART. 5. — L'Allemagne paiera, dans les vingt-cinq jours de la notification du présent document, la somme de un milliard de marks-or, en or, ou en devises étrangères approuvées par la Commission, ou en traites sur l'étranger approuvées par la Commission, ou en effets à trois mois sur le Trésor allemand avalisés par des banques allemandes agréées, ces traites et effets payables en francs à Paris, en livres à Londres, en dollars à New-York, ou en toute autre monnaie sur toute autre place que la Commission désignera. Ces paiements seront considérés comme les deux premiers versements trimestriels à valoir sur les versements prévus pour satisfaire aux prescriptions de l'article 4, 1°.

ART. 6. — Dans les vingt-cinq jours qui suivront la notification du présent document, en accord avec le paragraphe 12 *bis* de l'annexe II du traité, amendée, la Commission des Réparations constituera la sous-commission spéciale appelée *Comité des garanties*.

Le Comité des garanties sera composé de représentants d[illegible] alliées actuellement représentées à la Commission des R[illegible]

comprenant un représentant des États-Unis d'Amérique au cas où ce gouvernement désirerait en désigner un.

Ce Comité devra s'adjoindre par cooptation trois représentants au plus des ressortissants des autres puissances, dès qu'il apparaîtra à la Commission que des obligations émises en vertu du présent document sont entre les mains de ressortissants desdites puissances en quantité suffisante pour justifier la représentation de ces ressortissants dans le Comité des garanties.

Art. 7. — Le Comité des garanties sera chargé d'assurer l'application des articles 241 et 248 du traité de Versailles.

Il aura qualité pour surveiller l'application au service des obligations prévues à l'article 2 des fonds qui leur sont affectés comme garantie pour les paiements à faire par l'Allemagne, conformément à l'article 4. Ces fonds seront les suivants :

a) Le produit de tous les droits des douanes maritimes et terrestres, spécialement des droits à l'importation et à l'exportation;

b) Le produit d'un prélèvement de 25 % sur la valeur de toutes les exportations de l'Allemagne, à l'exception des exportations auxquelles s'applique, en vertu de la législation visée à l'article 9 ci-après, un prélèvement d'au moins 25 %;

c) Le produit des taxes ou impôts directs ou indirects ou de toutes autres ressources qui seraient proposées par le gouvernement allemand et acceptées par le Comité des garanties, pour parfaire ou pour remplacer les fonds spécifiés aux alinéas *a)* et *b)* ci-dessus.

Le gouvernement allemand versera, en or ou en monnaies étrangères approuvées par le Comité, à des comptes à ouvrir au nom dudit Comité et surveillé par lui, tous les fonds affectés au service des obligations.

L'équivalent des 25 % visés à l'alinéa *b* sera versé à l'exportateur en monnaie allemande par le gouvernement allemand.

Le gouvernement allemand devra notifier au Comité des garanties tout projet qui pourrait tendre à diminuer le produit des ressources affectées et, si en raison d'un semblable projet, le Comité le demande, il devra y substituer d'autres ressources agréées par le Comité.

Le Comité des garanties sera chargé, en outre, de procéder, au nom de la Commission, à l'examen prévu par le paragraphe 12 b de l'annexe II de la partie VIII du traité de Versailles. Il sera chargé de vérifier, au nom de ladite Commission et, s'il est nécessaire, de rectifier le montant déclaré par le gouvernement allemand comme valeur des exportations allemandes en vue du calcul de la somme payable dans le courant de chaque année ou de chaque trimestre; en vertu de l'article 4, 2°, il vérifiera et rectifiera, au besoin, au nom de ladite Commission, le montant des ressources affectées en vertu du présent article au service des obligations.

Il aura également le droit de prendre toutes mesures jugées nécessaires pour assurer l'accomplissement régulier de sa tâche.

Le Comité des garanties n'est pas autorisé à s'ingérer dans l'administration allemande.

Art. 8. — Conformément au deuxième alinéa du paragraphe 19 de l'annexe II amendée, l'Allemagne, avec l'approbation préalable de la Commission, fournira immédiatement, sur demandes de chacune des puissances alliées, les matériaux et la main-d'œuvre dont celles-ci auront besoin soit pour la restauration de leurs régions dévastées, soit pour leur permettre de rétablir ou de développer leur vie industrielle ou écono-

mique. La valeur de ces matériaux et de cette main-d'œuvre sera fixée, dans chaque cas, par deux experts désignés, l'un par l'Allemagne, l'autre par la puissance intéressée et, à défaut, d'accord entre eux, par un arbitre désigné par la Commission des Réparations.

Cette disposition ne s'applique pas à l'évaluation des livraisons faites conformément aux annexes III, IV, V et VI de la section I de la partie VIII du traité de Versailles.

ART. 9. — L'Allemagne prendra toutes mesures législatives ou administratives nécessaires pour faciliter la mise en œuvre de la loi de 1921 en vigueur dans le Royaume-Uni sur les réparations allemandes (German Reparation (Recovery) act 1921) ou toute autre législation analogue édictée par les autres puissances alliées, et tant que ces législations resteront en vigueur. Les paiements effectués en vertu de ces législations seront portés au crédit de l'Allemagne, à valoir sur les versements qu'elle doit effectuer en vertu de l'article 4, 2°, du présent document.

La contre-valeur en monnaie allemande sera payée à l'exportateur par le gouvernement allemand.

ART. 10. — Le montant de tous paiements sous forme de prestations ou livraisons en nature et de toutes recettes effectuées en vertu de l'article 9 ci-dessus sera versé à la Commission par la puissance alliée bénéficiaire, en espèces ou en coupons échus ou à échoir à la prochaine échéance, dans un délai d'un mois à dater de la réception; ce montant sera porté au crédit de l'Allemagne, à valoir sur les paiements qu'elle doit faire en vertu de l'article 4.

ART. 11. — La somme payable en vertu de l'article 4, 3°, ainsi que tout excédent des recettes effectuées chaque année par la Commission en vertu de l'article 4, 1° et 2°, qui ne serait pas nécessaire pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations en circulation au cours de ladite année, seront capitalisés et appliqués par la Commission jusqu'à concurrence de leur montant, et à telle époque que celle-ci jugera convenable, au paiement d'un intérêt simple sur le solde de la dette non couverte à ce moment par les obligations émises. Cet intérêt ne dépassera pas 2 ½ % par an à partir du 1er mai 1921 jusqu'au 1er mai 1926, et ensuite 5 %.

L'intérêt de ce solde de la dette ne sera pas cumulatif, et aucun autre intérêt sur ce solde ne pourra être payé autrement que comme il est prévu dans le présent article.

ART. 12. — Il n'est apporté par les présentes aucune modification aux dispositions garantissant l'exécution du traité de Versailles. Ces dispositions sont applicables aux stipulations du présent document.

* * *

Le statut provisoire du Comité des garanties fixé par la Commission des Réparations, le 27 mai 1921.

I. — Conformément à l'état de paiements dressé par la Commission des Réparations, le 5 mai 1921, état notifié à cette date à la Kriegslastenkommission, et par application du paragraphe 7 de l'annexe II à la partie VIII du traité de Versailles, la Commission des Réparations arrête provisoirement comme suit le statut du Comité des garanties, dont la création est prévue par l'article 6 dudit état :

A. Sous réserve des dispositions de l'alinéa B du présent article, le Comité des garanties sera composé d'un représentant de chacune des puissances représentées à la Commission des Réparations, y compris les États-Unis d'Amérique au cas où ce gouvernement désirerait en désigner un.

En aucun cas, les représentants de plus de cinq des puissances ci-dessus désignées n'auront le droit de prendre part aux débats du Comité et d'émettre des votes. Les représentants des États-Unis (au cas où ce gouvernement désirerait se faire représenter), de la Grande-Bretagne, de la France et de l'Italie auront toujours ce droit. Le représentant de la Belgique aura ce droit dans tous les cas autres que ceux visés ci-après. Le représentant du Japon aura ce droit dans les cas où seront examinées des questions relatives aux dommages sur mer, ainsi que des questions visées par l'article 260 de la partie IX (clauses financières) dans lesquelles les intérêts du Japon seraient en jeu. Le représentant de l'État serbe-croate-slovène aura ce droit, lorsque des questions relatives à l'Autriche, à la Hongrie ou à la Bulgarie seront examinées.

La Commission nomme, à titre provisoire, comme membres du Comité des garanties : sir Hugh Levick, délégué adjoint de la Grande-Bretagne à la Commission des Réparations (Grande-Bretagne); MM. le contrôleur général Mauclère, délégué adjoint de la France à la Commission des Réparations (France); d'Amelio, délégué adjoint de l'Italie à la Commission des Réparations (Italie); Bemelmans, délégué adjoint de la Belgique à la Commission des Réparations (Belgique); Sekiba (Japon); Diouritch (État serbe-croate-slovène).

La Commission désigne, à titre provisoire : MM. Leith Ross, membre britannique du conseil du service financier (Grande-Bretagne); Minost, membre français du Conseil du service financier (France); Graziadei, membre italien du Conseil du service financier (Italie); Frerichs, membre belge du Conseil du service financier (Belgique), pour assister les membres du Comité des garanties de leurs nationalités respectives et les remplacer en cas d'absence.

B. Le Comité s'adjoindra par cooptation, en soumettant les noms à l'approbation de la Commission, trois représentants au plus des ressortissants des autres puissances, dès qu'il apparaîtra à la Commission des Réparations que des obligations émises en vertu de l'état de paiements précité sont entre les mains des ressortissants desdites puissances en quantité suffisante pour justifier la représentation de leurs ressortissants dans le Comité des garanties.

C. Dès sa première réunion, le Comité élira parmi ses membres un président et un vice-président qui resteront en fonctions pendant une année et seront rééligibles. Si le poste de président ou de vice-président devient vacant au cours d'une période annuelle, le Comité procédera immédiatement à une nouvelle élection pour le reste de ladite période.

II. — Le siège du Comité des garanties sera provisoirement à Paris, mais pourra être transporté en Allemagne ou en tout autre endroit si la Commission des Réparations le juge opportun.

III. — Le Comité des garanties a pour mission, sous la haute direction de la Commission des Réparations :

1° D'assurer l'application des articles 241 et 248 du traité de Versailles;

2° De surveiller l'application au service des obligations prévues à l'article 2 de l'état de paiements des fonds qui leur sont affectés comme

garantie pour les paiements à faire par l'Allemagne en exécution de l'article 4 dudit état et qui sont les suivants :

a) Le produit de tous les droits des douanes maritimes et terrestres spécialement des droits à l'importation et à l'exportation;

b) Le produit du prélèvement de 25 % sur la valeur de toutes les exportations de l'Allemagne, à l'exception des exportations auxquelles s'applique, en vertu de la législation visée à l'article 9 de l'état des paiements, un prélèvement d'au moins 25 %.

c) Le produit des taxes ou impôts directs ou indirects, ou toutes autres ressources qui seraient proposées par le gouvernement allemand et acceptées par le Comité des garanties pour parfaire ou pour remplacer les fonds spécifiés aux alinéas *a)* et *b)* ci-dessus;

3° De veiller à ce que le gouvernement allemand verse à des comptes ouverts au nom du Comité des garanties et surveillées par lui, en or ou en monnaies étrangères acceptées par ledit Comité, les fonds affectés au service des obligations;

4° De veiller à ce que ne soit prise aucune mesure susceptible de diminuer le produit des ressources affectées comme il est dit ci-dessus; au cas où un projet quelconque pourrait avoir pour conséquence de diminuer ce produit, le gouvernement allemand devrait notifier ledit projet au Comité des garanties, et celui-ci pourrait exiger du gouvernement allemand qu'il substituât d'autres ressources agréées par le Comité à celles qui seraient appelées à disparaître;

5° De vérifier et, s'il est nécessaire, rectifier, au nom de la Commission des Réparations, le montant des ressources affectées au service des obligations;

6° De procéder, au nom de la Commission des Réparations, à l'examen du système fiscal allemand prévu par le paragraphe 12 b de l'annexe II;

7° De vérifier et, s'il est nécessaire, rectifier, au nom de la Commission des Réparations, le montant déclaré par le gouvernement allemand comme valeur des exportations allemandes devant servir de base au calcul des 26 % payables en vertu de l'article 4, 2° et 3° de l'état des paiements;

8° De prendre toutes autres mesures jugées nécessaires pour assurer l'accomplissement régulier de sa mission, sans toutefois s'ingérer dans l'administration allemande.

IV. — Le Comité des garanties entrera en fonctions à la date de ce jour.

* * *

Lettre de M. Briand, président de la Conférence des Ambassadeurs, à l'Ambassadeur d'Allemagne et au Ministre de Pologne à Paris, au sujet du partage de la Silésie.

Paris, le 20 octobre 1921.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte de la décision prise, à la date du 20 octobre, par la Conférence des Ambassadeurs, agissant au nom et par mandat spécial de l'Empire britannique, de la France, de l'Italie et du Japon, signataires avec les États-Unis d'Amérique, comme principales puissances alliées et associées du traité de paix de Versailles.

Lesdites puissances ont, en application du traité de paix, recherché une solution conforme au vœu des populations tel qu'il s'est exprimé par communes dans le plébiscite et tenant compte de la situation géographique et économique des localités. Elles ont été amenées ainsi, après avoir pris l'avis du Conseil de la Société des Nations, à diviser la région industrielle de la Haute-Silésie. En raison de la distribution géographique des populations et du mélange des éléments ethniques, toute division de cette région devait avoir pour conséquence l'obligation de laisser, des deux côtés de la ligne frontière, des minorités assez considérables et de disjoindre des intérêts importants.

Dans ces conditions, la décision prise comporte des mesures destinées à garantir, dans l'intérêt commun, la continuité de la vie économique en Haute-Silésie ainsi que la protection des minorités.

Le gouvernement (allemand ou polonais) doit, d'ailleurs, se rendre clairement compte que les puissances alliées considèrent que leur décision constitue un tout dont elles sont fermement résolues à faire observer les différentes parties.

Au cas où les gouvernements intéressés, ou l'un d'entre eux, se refuseraient pour raison quelconque à accepter tout ou partie de la décision, ou témoigneraient par leur attitude qu'ils s'efforcent de faire obstacle à sa loyale exécution, les gouvernements alliés, considérant, dans l'intérêt de la paix générale, la nécessité de voir établi le plus rapidement possible le régime prévu, se réservent de prendre telles mesures qu'ils jugeront opportunes pour assurer le plein effet de leur décision.

A. BRIAND.

* * *

DÉCISION

PRINCIPALES STIPULATIONS

L'Empire britannique, la France, l'Italie et le Japon signataires avec les États-Unis d'Amérique, comme principales puissances alliées et associées, du traité de paix de Versailles.

Décident :

I. — La frontière entre l'Allemagne et la Pologne, dans la partie de la Haute-Silésie décrite à l'article 88 du traité de paix de Versailles, est définie comme il suit :

La frontière suit l'Oder, depuis le point où ce fleuve pénètre en Haute-Silésie jusqu'à la hauteur de Niobotschau; de là, elle se dirige vers le nord-est jusqu'à un point situé entre Rossberg (Allemagne) et Dixkouhain (à la Pologne); de là, elle se dirige vers le nord-ouest jusqu'à Lissau; elle coïncide ensuite avec l'ancienne frontière entre l'Allemagne et la Russie jusqu'à son point de rencontre avec la frontière entre l'Allemagne et la Pologne, telle qu'elle est décrite à l'article 27 du traité de Versailles.

La Commission de délimitation prévue par l'article 87 du traité de Versailles tracera la frontière sur place. Elle commencera immédiatement ses travaux.

II. — Les gouvernements allemands et polonais concluront dans le plus bref délai possible et par application de l'article 92, dernier alinéa, du traité de paix, une convention à l'effet de consacrer les dispositions suivantes :

CHEMINS DE FER

Le régime des chemins de fer et tramways appartenant à des intérêts privés ou à des communes restera réglé par leurs concessions en ce qui concerne leurs droits et leurs obligations. L'unité de l'exploitation du réseau de la Schlesische Kleinbahr Aktiengesellschaft sera maintenue pendant quinze ans.

Pour les chemins de fer de l'État allemand à voie étroite et à voie normale, il sera organisé dans le territoire plébiscité, pour une période de quinze ans, un régime d'exploitation mixte.

Les bénéfices ou le déficit seront répartis entre les deux pays, en proportion de la longueur des lignes appartenant à chacun d'eux et de l'importance du trafic.

EAU ET ÉLECTRICITÉ

En tant que les territoires renfermant les réseaux d'eau existants ne seront pas attribués en entiers à l'un des deux pays, et faute d'entente spéciale entre les parties, les réseaux existants seront maintenus. Il sera constitué, à cet effet, une servitude réciproque. L'activité actuelle des « Oberschlesische-Elektrizitratwerke » sera maintenue pendant trois ans. L'État polonais pourra ensuite racheter la centrale de Chorzow et le réseau qui en dépend.

La société aura, tant qu'une entreprise polonaise ne sera pas constituée, à fournir, dans des conditions égales, l'électricité dans les deux parties du territoire.

RÉGIME MONÉTAIRE

Pendant une période qui ne dépassera pas quinze ans, le mark allemand restera la seule unité monétaire légale dans le territoire plébiscité.

Les deux gouvernements pourront, d'un commun accord, décider de modifier ce régime avant l'expiration de cette période. A défaut d'entente entre les deux gouvernements et dans le cas où une modification du système monétaire deviendrait nécessaire, il appartiendra à la Commission mixte prévue ci-dessous de fixer la date à partir de laquelle le mark allemand cesserait d'être la seule unité monétaire légale.

RÉGIME DOUANIER

La frontière douanière sera reportée à la nouvelle frontière politique aussitôt que celle-ci aura été établie.

La loi douanière et les tarifs douaniers allemands et polonais seront appliqués avec les exceptions suivantes :

Passeront en franchise :

1° Pendant une période de six mois, les marchandises venant d'autres pays, à destination du territoire plébiscité, qui auront acquitté les droits d'entrée à la frontière allemande ou polonaise avant la date du partage de la Haute-Silésie;

2° Pendant une période de quinze années, les produits naturels, originaires et en provenance de l'une des deux zones du territoire plébiscité, destinés à être consommés c[illegible]'autre zone.

CHARBONS. — PRODUITS MINIERS

Conformément à l'article 90 du traité de Versailles, la Pologne autorisera, pendant une période de quinze années à partir de l'attribution définitive du territoire, l'exportation en Allemagne des produits des mines de la zone polonaise du territoire plébiscité.

L'Allemagne autorisera pendant une période de quinze ans l'exportation dans la zone polonaise du territoire plébiscité des produits des mines de son territoire.

SYNDICATS D'EMPLOYEURS ET D'EMPLOYÉS

Les gouvernements allemand et polonais reconnaîtront pour une période de quinze ans les syndicats d'employeurs et d'employés qui fonctionnent dans le territoire plébiscité. Ces syndicats pourront conclure des contrats collectifs pour l'ensemble du territoire plébiscité.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les dispositions en vigueur sur le territoire plébiscité, notamment en matière minière, industrielle ou commerciale, ou en matière de législation du travail, y compris le système d'inspection, resteront en vigueur dans la partie du territoire plébiscité qui sera attribuée à la Pologne, jusqu'à ce que la Pologne ait établi, dans ces matières, des dispositions applicables dans l'ensemble de son territoire et pouvant leur être substituées, étant entendu cependant que la Pologne aura le droit d'introduire dans la zone silésienne-polonaise les modifications que l'Allemagne jugera bon d'adopter sur son territoire.

Sans préjudice des dispositions de l'article 236 du traité de paix, ces deux pays reconnaîtront et respecteront les droits de toute nature et notamment les concessions et privilèges acquis avant la date du partage.

La Pologne reconnaîtra pendant quinze ans au bénéfice des articles 92 et 297 en ce qui concerne l'expropriation d'établissements industriels, mines ou gisements, sauf si, de l'avis de la Commission mixte, cela est indispensable pour assurer le maintien de l'exploitation.

Tout différend entre le gouvernement allemand et le gouvernement polonais qui se produirait pendant une période de quinze ans au sujet d'une mesure législative adoptée par l'un des deux pays touchant le régime des sociétés ou entreprises industrielles ou commerciales, qui limiterait, d'une manière contraire à l'équité, la liberté de ces sociétés ou entreprises en ce qui concerne la nationalité de leur personnel, de leurs administrateurs ou de leurs capitaux, pourra être déféré par le gouvernement intéressé au Conseil de la Société des Nations dont les deux gouvernements s'engagent à accepter la décision.

DROITS DE NATIONALITÉ ET DE DOMICILE ET DE PROTECTION DES MINORITÉS EN HAUTE-SILÉSIE

Le traité concernant la protection des minorités, etc., conclu le 28 juin 1919 entre les États-Unis d'Amérique, l'Empire britannique, la France, l'Italie et le Japon d'une part, et la Pologne d'autre part

est applicable sur la partie de la Haute-Silésie reconnue comme faisant définitivement partie de la Pologne. L'équité, ainsi que le maintien de la vie économique dans la Haute-Silésie, demandent que le gouvernement allemand soit tenu d'accepter, au moins pour la période transitoire de quinze ans à dater de l'attribution définitive du territoire, des stipulations correspondantes pour ce qui concerne la Haute-Silésie.

Les stipulations de l'accord qui sera conclu dans ce sens seront placées sous la garantie de la Société des Nations.

Afin de veiller à l'exécution de ces mesures, il sera institué :

1° Une Commission mixte de Haute-Silésie composée de deux Allemands et de deux Polonais originaires de Haute-Silésie et d'un président d'une autre nationalité, désigné par le Conseil de la Société des Nations;

2° Un tribunal arbitral chargé de statuer sur tous différends d'ordre privé que pourrait soulever l'application de la convention visée ci-dessus. Ce tribunal sera composé d'un arbitre désigné par le gouvernement allemand et d'un arbitre désigné par le gouvernement polonais. Le Conseil de la Société des Nations sera prié de désigner le président de ce tribunal.

III. — Le régime conventionnel prévu à l'article II ci-dessus sera négocié par un plénipotentiaire allemand et un plénipotentiaire polonais, sous la présidence d'une personne désignée par le Conseil de la Société des Nations et qui départagera les parties en cas de désaccord entre elles.

Les gouvernements allemand et polonais sont invités à faire connaître aux principales puissances alliées, dans les huit jours à dater de la présente décision, le nom du plénipotentiaire que chacun d'eux désigne pour négocier la convention relative aux questions économiques et à la protection des minorités, qui devra être établie sur les bases fixées à l'article II. Dès que les plénipotentiaires auront été désignés, il appartiendra au président de les convoquer en tel lieu qu'il jugera convenable.

Les gouvernements allemand et polonais sont invités à désigner dans les huit jours leurs délégués à la Commission mixte prévue à l'article 2, 1°. La Commission mixte sera immédiatement constituée pour prêter son concours à la Commission interalliée, en vue de l'adoption des mesures destinées à préparer le passage de l'état actuel au régime transitoire.

La présente décision sera officiellement communiquée à la Commission de plébiscite, ainsi qu'aux gouvernements allemand et polonais.

Signé : HARDINGE OF PENHURST,
Jules CAMBON, BONIN, K. ISHII.

* * *



Déclaration du gouvernement français concernant les accords de la Conférence de Paris sur la fixation du chiffre des réparations allemandes (séance du 3 février 1921).

Messieurs,

Le gouvernement vous apporte les explications qu'il vous doit sur les accords qui viennent d'être passés entre les Alliés.

Les négociations ont été entreprises dans les circonstances que vous savez. Notre gouvernement venait à peine de se constituer, et les problèmes multiples et complexes qui se posaient devant lui exigeaient des solutions nettes et rapides. Nous avions, dans notre précédente déclaration, tracé, à cette tribune, les grandes lignes de la politique que nous entendons suivre. Au milieu des difficultés que nous avons rencontrées pour concilier, dans un court espace de temps, les vues de tous les Alliés, nous nous sommes efforcés, nantis de l'autorité que nous tenions de votre confiance, de faire adopter par la Conférence de Paris, dans le cadre même du traité de Versailles, le programme que la Chambre avait approuvé à une grande majorité.

La Conférence de Paris était plus directement provoquée par la nécessité dans laquelle nous nous trouvions de nous entendre sur le désarmement de l'Allemagne, sur le problème oriental et sur la question des réparations.

Il s'agissait tout d'abord de mettre fin aux manquements constatés par les Commissions de contrôle de Berlin aux engagements pris par le gouvernement allemand, en vertu du traité et des accords intervenus pour son exécution à Boulogne et à Spa.

Le gouvernement français, qui aurait pu, dès le 1er janvier 1921, demander l'application des sanctions prévues à Spa, a tenu à discuter cette question en toute clarté avec les puissances alliées. Il a voulu que fût bien établie à leurs yeux la modération dont il n'a cessé de faire preuve dans la poursuite de ses droits incontestables.

Les experts militaires, navals et aériens ont été chargés de dresser la liste des graves infractions de l'Allemagne à ses obligations, de proposer les mesures les plus efficaces pour l'exécution du désarmement sous toutes ses formes, la livraison et la destruction du matériel en surnombre, la dissolution des organisations irrégulières, constituées sous des titres et des formes variés. La question du désarmement demeure en effet une question vitale de sécurité pour la France. La délégation française a insisté, de la manière la plus énergique, pour que, sur tous les points, les clauses du traité et des protocoles successifs fussent exécutées dans des délais raisonnables, mais sous peine de sanctions, propres à en assurer la réalisation.

Cette question étant réglée à notre entière satisfaction, la Conférence s'est saisie de celle des réparations. L'énormité des dégâts commis, même à n'envisager que ceux dont la réparation est prescrite par le traité de Versailles, soulevait devant les nations alliées un problème non seulement d'ordre financier, mais encore d'ordre politique.

Déjà les difficultés étaient apparues, considérables, au moment de la rédaction du traité de Versailles. Depuis la ratification de ce traité, chacune des réunions interalliées a dû s'en occuper. Si malaisé qu'il fût

d'arriver à une solution qui, jusqu'ici, était restée en suspens, les gouvernements alliés se sont accordés pour mettre la question à l'ordre du jour de la Conférence. L'heure était, en effet, venue de faire disparaître les incertitudes.

Le problème était infiniment complexe. Le monde entier désirait ardemment voir rétablir, le plus tôt possible, l'équilibre des relations économiques, et la France était dans la nécessité matérielle et morale d'obtenir que fussent indemnisées, réparées et reconstituées ses provinces dévastées. Mais des divergences d'appréciation sur les capacités de paiement de l'Allemagne se manifestent selon que l'on se place au point de vue de sa mauvaise situation financière actuelle ou de son rapide relèvement économique.

Comme l'avait annoncé la déclaration ministérielle, nous ne pouvions nous incliner que devant des impossibilités démontrées.

Nous nous étions fixé les objectifs suivants :

1° Obtenir enfin de l'Allemagne des versements réels immédiats d'un chiffre aussi élevé que possible, de façon à pouvoir tabler sur des réalités. Cela était indispensable, après deux années passées depuis l'armistice, pendant lesquelles la France a dû faire, pour plusieurs dizaines de milliards, des avances à la place de l'Allemagne défaillante;

2° Faire bénéficier les nations créancières, par une combinaison appropriée, du relèvement économique de l'Allemagne, afin d'éviter l'immoralité que constituerait le spectacle de l'enrichissement du vaincu, en face de la ruine du vainqueur.

Si nous n'avons pas repoussé l'idée d'annuités fixes fondées sur la capacité de paiement de l'Allemagne, nous avons voulu prévoir le cas où, par suite du développement économique de ce pays, ses facultés de libération se trouveraient augmentées dans l'avenir.

Nous avons toutes raisons de croire que l'adoption d'une annuité supplémentaire, fonction directe de l'exportation de l'Allemagne, payable sur la base de l'or, conformément à la proposition formulée par la délégation française, a résolu ce problème, avec le maximum de sécurité et de justice.

Il ne faut pas perdre de vue, quand on examine cette question, que, pour nous payer, l'Allemagne doit se créer, chaque année, des richesses à l'extérieur, en développant ses exportations et en réduisant ses importations au strict nécessaire. Or, elle ne pourrait le faire qu'au détriment du commerce et de l'industrie des Alliés. C'est là l'étrange et douloureuse conséquence des faits eux-mêmes.

Le prélèvement d'une annuité proportionnelle, payable en devises étrangères, sur toutes les exportations de l'Allemagne, corrigera, dans toute la mesure du possible, cette situation paradoxale.

* * *

L'annuité à verser par l'Allemagne comprendra deux parties :

La première sera de 2 milliards de marks-or pendant les deux premières années, à partir du 1er mai 1921; de 3 milliards de marks-or par an, pendant les trois années suivantes; de 4 milliards de marks-or de 1926 à 1929. Elle sera de 5 milliards de marks-or pendant les trois années qui suivront, et, à partir du 1er mai 1932, pendant trente et une années, elle atteindra 6 milliards de marks-or par an.

La seconde partie sera variable, suivant l'importance des exportations de l'Allemagne. Elle est fixée à 12 % de la valeur des marchandises exportées.

En résumé, paiement de sa dette par l'Allemagne dans toute la limite de ses capacités économiques, dont la principale manifestation est le développement de ses exportations.

Il sera d'ailleurs possible de vérifier et de fixer le chiffre exact de ces exportations pour empêcher toute fraude à notre détriment. Un plan précis a été envisagé à cet effet et les mesures de contrôle prévues dans l'arrangement conclu entre les Alliés seront de nature à assurer la perception complète de ces annuités.

Grâce à la combinaison d'une annuité fixe et d'une annuité variable, par laquelle la créance des Alliés se trouve associée à l'avenir de l'Allemagne, le gouvernement français n'a donc nullement renoncé à la possibilité d'obtenir de l'Allemagne, si elle se relève économiquement, le paiement de la totalité de la dette. La Commission des Réparations, conformément au traité, en fixera le montant avant le 1er mai 1921. Le prélèvement de 12 % sur les exportations, signe visible, et impossible à dissimuler, de la prospérité économique du débiteur, nous permettra de rapprocher les deux chiffres : le chiffre de fait et le chiffre de droit.

Enfin, en dehors des diverses garanties discutées à Boulogne, non définitivement acceptées à cette époque par certains de nos Alliés, la Conférence de Paris a nettement stipulé que les sanctions qui avaient été prévues pour le désarmement s'appliqueraient intégralement au problème des réparations.

Nous n'avons pas besoin de souligner devant vous l'importance d'une pareille décision qui dérive des stipulations générales du traité de Versailles, et qui, conçue dans un strict esprit de justice et d'équité, ne dépasse en aucune façon le droit indiscutable des Alliés.

La Conférence n'aurait rien fait, si elle s'était bornée à préciser des obligations sans en garantir l'exécution par des sanctions.

Ces sanctions, que les Alliés ont arrêtées par un accord unanime et solidaire, vous les connaissez déjà : c'est la prolongation éventuelle des délais d'occupation des territoires rhénans; c'est la saisie des douanes allemandes; c'est l'occupation d'une nouvelle partie du territoire allemand, que ce soit la Ruhr ou toute autre; c'est l'application dans les territoires rhénans occupés de mesures douanières ou autres. C'est l'impossibilité, pour l'Allemagne, de participer à la Société des Nations sans avoir donné des gages de sa volonté loyale de remplir les obligations qu'elle a souscrites.

A la question des réparations est liée celle des livraisons de charbon après le 31 janvier, date d'échéance de l'accord de Spa. Cette question spéciale s'est trouvée pratiquement engagée dans la voie du règlement par les décisions de la Commission des Réparations, qui, aux termes du traité de Versailles, a qualité pour apprécier à tous moments les possibilités de livraison de l'Allemagne, et qui, par lettre du 27 décembre, a fait connaître les chiffres exigés (2.200.000 tonnes par mois en février et mars, plus 250.000 tonnes par mois pour regagner le retard des livraisons dans les mois précédents, sans avances, ni primes).

Si l'Allemagne contestait, elle retomberait sous l'exécution pure et simple du traité, qui représente des chiffres sensiblement plus élevés que ceux fixés par la Commission des Réparations.

* * *

La véritable étendue des dommages causés à la France.

Depuis la fin de la guerre, la tâche essentielle de la France consiste dans la reconstitution des malheureuses régions systématiquement dévastées au cours des hostilités. L'ampleur de ces dégâts est telle que la France ne peut supporter, seule, un fardeau financier aussi écrasant. Le traité de Versailles a donc, en toute justice, imposé aux agresseurs le soin de réparer les dommages qu'ils ont commis. Cette question des réparations domine toute la politique extérieure de la France; sa solution est la condition même de l'assainissement de nos finances et de notre renaissance économique. Pour recouvrer la créance qui leur est due, en plein accord avec les Alliés, la France a dû, dans une série de conférences qui se sont succédé en 1920 et en 1921 (Hythe, Boulogne, Spa, Paris), abandonner une partie des droits légitimes que lui assurait le traité de Versailles. L'attitude de nos Alliés britanniques, qui ont une tendance à tenir pour exagérées les revendications françaises, est inspirée par la thèse d'un ancien expert à la Conférence de la paix, John Maynard Keynes. Dans un livre fameux sur « les conséquences économiques de la paix », cet écrivain a entrepris de démontrer que les dommages subis par la France sont inférieurs aux estimations du gouvernement français et que les sommes réclamées à l'Allemagne sont exagérées et supérieures à la capacité de paiement du Reich. Parmi les nombreuses réfutations de ce livre, aucune n'est plus vigoureuse, ni plus riche en faits et en arguments péremptoires, que celle exposée par M. Henri Brenier, directeur général des services de la Chambre de commerce de Marseille, professeur à l'École des sciences politiques, dans une série d'articles publiés dans le *Times* et qui ne peuvent manquer d'exercer la plus salutaire influence sur les esprits d'outre-Manche. Ces documents présentent un intérêt si puissant qu'il nous paraît conforme à l'intérêt national de contribuer à leur retentissement en les signalant à l'attention de nos lecteurs.

(L'Expansion économique)

LA SUPERFICIE DÉVASTÉE EN FRANCE

M. Keynes évalue l'étendue des territoires dévastés à 4 % de la superficie de la France, néglige de faire connaître leur valeur à ses compatriotes, se contente de mentionner simplement deux villes détruites Reims et Saint-Quentin, et ajoute que beaucoup de villes endommagées étaient vieilles et beaucoup de hameaux misérables. En réalité, les territoires dévastés occupent une étendue considérable (7 % de la superficie de la France, 360.000 hectares, soit 28 % de la superficie de l'Angleterre). Ils constituent la région la plus riche et sont l'équivalent du Lancashire et du West Riding du Yorskshire, en Angleterre. Ils forment, enfin, la zone la plus peuplée; la densité de la population s'élève à 340 habitants au kilomètre carré dans le Nord, à 158 dans le Pas-de-Calais, tandis que la densité moyenne de la population est de 72 habitants en France. Si certaines villes n'ont pas été détruites de fond en comble, presque toutes ont été très endommagées. La plupart d'entre

elles étaient des villes historiques, riches en souvenirs et auxquelles étaient liés les fastes de l'Histoire de France. « La valeur morale, dit M. Brenier, et non pas seulement la valeur matérielle d'une perte ou d'un dommage doivent entrer en ligne de compte. »

LA PROPRIÉTÉ BATIE

Pour apprécier les dommages causés à la propriété bâtie, M. Brenier pose d'abord le principe que la véritable façon de se faire une idée des sommes qui peuvent être réclamées, avec justice, en réparation des destructions immobilières, est de connaître le nombre des maisons détruites ou endommagées et de calculer le prix actuel de leur reconstruction ou réparation. Les derniers chiffres fournis par le ministère des Régions libérées sont les suivants :

304.191	bâtiments	entièrement détruits.
290.425	—	nécessitant des réparations.
594.616	—	endommagés, en tout.

Deux estimations d'essai préliminaires ont été faites : l'une par M. Louis Dubois, le président de la Commission des Réparations, dans son rapport de janvier 1919 à la Chambre des députés; l'autre par l'architecte Delaire, présentée à la fin de 1918 à un Congrès de spécialistes. Partis de bases différentes, MM. Dubois et Delaire arrivent à des résultats comparables; l'un à 22,5 milliards, l'autre à 25 milliards; leurs tentatives d'évaluation concordent à deux ou trois milliards près.

La méthode de M. Delaire a consisté à fixer ce que celui-ci appelle un « capital habitat », c'est-à-dire la somme nécessaire pour loger une personne aux nouveaux prix de construction et en le rapprochant d'un nombre supposé de *sans abri*, qu'il estime au quart seulement de la population des pays envahis, à en déduire la somme nécessaire aux reconstructions. M. Brenier fait remarquer que le nombre actuellement connu des maisons détruites et endommagées permet de reprendre de plus près la méthode de M. Delaire. Il admet que le total des maisons détruites, — en ajoutant un tiers des maisons endommagées comme équivalant à des maisons détruites, — ne représente que 250.000 bâtiments sur 594.000 bâtiments actuellement recensés; il adopte le chiffre de 6 habitants en moyenne par maison. Ces chiffres sont très vraisemblables, avec des pays aussi peuplés et pourvus de centres urbains aussi importants que les départements dévastés.

M. Brenier prend ensuite un chiffre allemand, — celui adopté à Spa comme représentant, avant la guerre, la valeur d'une maison de mineur — et tout en remarquant que les 1.500.000 personnes sans abri ne peuvent tout de même pas être logées comme des mineurs, il aboutit au chiffre de 18.750 millions pour la valeur de reconstruction des habitations privées. Par une coïncidence curieuse et imprévue, ce chiffre coïncide presque avec le chiffre de 18.000 millions auxquels M. Louis Dubois est arrivé par des méthodes tout à fait différentes, si l'on déduit de son chiffre de 22,5 milliards les 3.900 millions qu'il attribue aux bâtiments publics.

M. Brenier fait, en outre, ressortir qu'en ce qui concerne les pertes de la propriété bâtie, une méthode de calcul entièrement différente de MM. Dubois et Delaire permet d'aboutir à des résultats presque iden-

tiques. Cette méthode est celle d'un spécialiste particulièrement compétent, M. Edmond Michel, inspecteur principal du Crédit Foncier de France, dont les travaux sur toutes les questions relatives à la propriété immobilière de France font autorité. Si l'on rapproche l'estimation des pertes subies par les bâtiments *privés* faite en 1919 par M. Louis Dubois, des calculs soigneusement établis fin 1914, par M. Michel, *sur la valeur immobilière du territoire envahi en France et en divisant la première par l'indice d'accroissement de valeur en* 1919, on remarque que les chiffres concordent et ne diffèrent guère que de 200 millions de francs. M. Brenier est donc autorisé à conclure de son exposé de nos pertes immobilières, que « lorsque trois calculs, sur des bases différentes, donnent des totaux très similaires, il y a de grandes chances pour qu'ils soient exacts ».

Il est, dès lors, facile à M. Brenier de montrer que M. Keynes a confondu trois choses très différentes dans cette question de la propriété bâtie : la valeur sur le marché, la valeur intrinsèque et la valeur de reconstruction. Il a pris arbitrairement *l'estimation la plus basse possible*, celle de la propriété bâtie dans les évaluations *fiscales* et il en a profité pour accuser d'exagération grossière les experts français, quand ceux-ci parlaient conformément au bon sens, de la *valeur de reconstruction* des immeubles détruits et endommagés dans les régions envahies.

Dès lors, ce sont les chiffres des experts français qui approchent du chiffre exact, et non les chiffres de M. Keynes, qui ne tient aucun compte des recherches déjà faites et qui, sans la moindre preuve à l'appui, évalue hardiment les dommages subis à 3 milliards de francs aux prix d'avant-guerre ou 6 milliards 200 millions aux prix actuels.

Pour donner une idée du problème qu'impose à la France la seule réparation des propriétés bâties, M. Brenier a soin de faire ressortir qu'il ne s'agit pas seulement de reconstruire des maisons isolées, mais de refaire des villes, des bourgs avec des rues et tous les compléments nécessaires à la vie urbaine (conduites d'eau, de gaz et d'électricité, égouts, etc.); qu'il a fallu déblayer, au préalable, 41 millions de mètres cubes de ruines; que le nombre des ouvriers indispensables à cette tâche dépasse 100.000 pour 1921 et que, d'après les industriels du bâtiment les plus autorisés, les travaux de réparations dureront au moins seize ans.

LES PERTES DE L'AGRICULTURE

Les départements dévastés comptaient parmi les régions les plus fertiles de la France. Ils comprenaient, outre la riche Flandre, des terres grasses telles que le Soissonnais, le Tardenois et le Santerre, dont le nom *(sana terra)* témoigne de sa fertilité dès les temps les plus anciens. Le rendement en blé atteignait jusqu'à 24 quintaux à l'hectare, dans le Nord et restait de 19,3 dans l'Oise et de 18,8 dans l'Aisne, etc., contre une moyenne de 13 quintaux pour la France entière.

En laissant de côté les Vosges, qui n'ont été occupées que sur 20 % de leur superficie, les neuf autres départements produisaient 20 % de la récolte française de blé, 24 % de celle d'avoine, 41 % de celle de lin, 71 % de celle de betteraves à sucre. Le seul département de la Marne fournissait par an pour plus de 35 à 40 millions de francs de vins de Champagne. Le cheptel était important, surtout pour les chevaux.

(25 % du cheptel français) et les gros troupeaux de moutons dans l'Oise, la Somme et le Pas-de-Calais.

Sur les 3.600.000 hectares de la zone de guerre, 3.000.000 environ, d'après l'estimation de M. Michel, inspecteur principal du Crédit foncier, étaient occupés par des terrains agricoles ou des forêts et des bois soumis à la dévastation. Ce chiffre, donné par un spécialiste très compétent dès le milieu de 1919, a été confirmé par l'enquête ultérieure et beaucoup plus minutieuse des directeurs des services agricoles des départements envahis. Sur ce total de 3 millions d'hectares, 6 % environ ont été tellement bouleversés et criblés d'obus qu'il faudra des années avant qu'ils recouvrent leur fertilité d'antan, s'ils la retrouvent jamais; 55 % ont été sérieusement endommagés et le reste, soit 39 %, plus ou moins « abîmés ».

M. Brenier fait judicieusement remarquer que si M. Keynes n'avait pas ces données à sa disposition, il aurait pu consulter au moins le rapport officiel de M. Louis Dubois en janvier 1919. Celui-ci n'attribuait que 2.564.000 hectares à la surface agricole dévastée par la guerre, tandis qu'en réalité elle atteint 3 millions d'hectares. Il ne saurait donc pas être taxé d'exagération. Sa méthode pour calculer la valeur des pertes ne prête pas davantage à la critique. Il distingue avec soin les diverses catégories des sols agricoles : labours proprement dits, pâturages, prairies, jardins, etc. Il prend la valeur fiscale moyenne de ces diverses catégories, c'est-à-dire l'évaluation la plus basse possible. Il ajoute seulement, avec beaucoup de modération, 50 % pour tenir compte de la hausse du sol. La somme de 700 francs par hectare qu'il assigne à la remise en état de culture est loin d'être exagérée, surtout si l'on tient compte des frais de « désobusage », de comblement de tranchées (265 millions de mètres cubes), de l'enlèvement de 300 millions de mètres cubes de fils de fer barbelés, de l'envahissement des mauvaises herbes, des façons culturales nécessairement plus nombreuses, de l'application plus intense des engrais, ainsi que de la hausse de toutes choses. En y ajoutant la perte du cheptel et la destruction de l'outillage agricole, on arrive déjà à une somme de 8 milliards 876 millions. Si on tient compte des pertes forestières qui dépassent un milliard et les pertes des engrais, des semences, des récoltes engrangées, etc., lors de l'invasion, le total s'élèverait environ à 21 milliards.

M. Brenier a donc raison de demander de quel droit et en se basant sur quels faits M. Keynes a pu déclarer que la somme de 2.500 millions était « extravagante » pour couvrir les dommages causés à la terre (bâtiments ruraux non compris), dans les régions dévastées de la France.

LA DESTRUCTION DES MOYENS DE COMMUNICATION

La destruction des *lignes de chemins de fer* a atteint une longueur de 2.950 kilomètres sur le réseau du Nord et de 1.445 kilomètres sur celui de l'Est.

Si on ajoute aux lignes détruites les lignes plus ou moins abîmées, le total s'élève à 5.587 kilomètres qui représente la longueur du réseau de la Suisse. Pour se faire une idée de la répercussion de ces destructions sur le trafic, il suffit de considérer que, pour le seul réseau de l'Est, sur sept lignes réunissant Paris à l'Alsace-Lorraine, une seule ligne, celle de Paris-Nancy-Strasbourg, était accessible au trafic lourd en mars 1919.

Aux 4.425 kilomètres de voie normale qu'il a fallu remettre com-

plètement en état, il convient d'ajouter 2.386 kilomètres de chemins de fer départementaux et de tramways, sur lesquels, à la fin de mai 1920, 1.350 kilomètres étaient réparés.

250 stations de chemins de fer ont été complètement détruites, sans compter celles qui ont été bombardées, sur le réseau du Nord. La destruction s'est étendue non seulement aux voies, mais aux ponts, aux tunnels, aux systèmes de signaux, aux aiguillages, aux dépôts de locomotives, etc.

Un effort prodigieux des deux compagnies intéressées a permis de rétablir en un an, à de très grands frais, la circulation sur tous les points, pour les grandes lignes. Mais elles ont à surmonter les difficultés qui résultent d'un matériel insuffisant et terriblement usé. En dépit des restitutions exigées par l'armistice, les prises de l'Allemagne, lors de son attaque brusquée, ses vols avant la déclaration de guerre, les nécessités des réparations, laissaient la France, à la fin de 1919, avec un déficit de 41.000 wagons, sur les disponibilités de 1914.

Pour les *routes*, les chiffres sont encore plus impressionnants. 58.210 kilomètres ont nécessité des réparations. 3.223 ponts ont été détruits. Sur ce point, nous sommes beaucoup moins avancés, puisqu'en mai 1920, on n'avait encore pu refaire intégralement que 20.265 kilomètres et en « retaper » 17.759. Les Allemands avaient, en effet, apporté un soin méticuleux à la destruction. Les entonnoirs creusés par les explosions à la dynamite atteignaient parfois jusqu'à 20 et 30 mètres de diamètre et 8 à 10 mètres de profondeur. On peut se faire une idée de l'immensité de la tâche qui consiste dans la réfection des routes, en observant qu'il a fallu 1.550.000 tonnes de matériaux pour les 1.500 premiers kilomètres de routes reconstruites en 1919. La difficulté est d'autant plus grande qu'on ne peut pas trouver sur place tout le ballast nécessaire.

Les *canaux*, dont le réseau était si important dans les régions envahies, ont été également extrêmement endommagés. Le seul canal de Saint-Quentin, un des plus éprouvés, voyait passer 8 millions de tonnes de marchandises par an.

Dans une unique phrase, d'une concision lapidaire, M. Keynes a entassé pêle-mêle *le système des transports, les meubles, les machines, les mines de charbons et plusieurs autres de moindre importance, et en a conclu que ces pertes, si sérieuses qu'elles aient été, n'ont pu atteindre en valeur plusieurs millions de livres sterling, étant donné qu'il s'agit d'une partie si petite de la France.*

M. Brenier demande en toute confiance au peuple britannique si les destructions opérées sur les moyens de communications n'atteignent pas à elles seules plusieurs millions de livres sterling.

LES PERTES INDUSTRIELLES

Reste à examiner ce que couvre le modeste petit mot de « machinery » dont se sert M. Keynes pour se débarrasser de nos pertes industrielles. M. Brenier se sert, à cet effet, des enquêtes faites par l'Office de reconstitution industrielle au ministère des régions libérées. Les évaluations de l'Office n'ont pas eu pour but d'établir les réclamations à adresser à l'Allemagne, mais de permettre d'ouvrir les avances prévues par la loi du 17 avril 1919, *dette de l'Etat français*, ce qui obligeait à prendre les précautions les plus minutieuses pour la fixation des avances pro-

visoires à consentir aux victimes de la guerre. A la fin d'octobre 1920, les enquêtes avaient porté sur 23.287 établissements, soit totalement détruits, soit plus ou moins endommagés.

En ce qui concerne les *industries agricoles et alimentaires*, il faut remarquer tout d'abord que la force motrice employée par elle représentait un tiers environ de la force motrice absorbée par ces mêmes industries dans toute la France.

Grâce aux départements dévastés, la France occupait la quatrième place comme producteur de sucre en Europe, avec 752.000 tonnes de sucre raffiné. Or, sur les 214 sucreries, 145 ont été endommagées; 10 ont eu leurs bâtiments complètement détruits et 40 autres ont eu leur outillage supprimé. 11 raffineries de sucre et 78 distilleries produisant 1.500.000 hectolitres d'alcool rectifié ont été complètement rasées jusqu'à terre.

La *brasserie* était, avant la guerre, particulièrement prospère dans le Nord et l'Est. Des 2.825 brasseries que possédait la France en 1914, plus de 1.800, produisant 12 millions d'hectolitres de bière, soit les *deux tiers* de la production française, ont été détruites, pillées ou vidées de leur outillage. Il faut ajouter les pertes de la minoterie, de la biscuiterie, de la chocolaterie, des entrepôts de Champagne, les stocks des épiceries et des grands docks, tels que les docks rémois, dont le chiffre d'affaires s'élevait à plus de 75 millions avant la guerre et qui disposaient de 850 succursales.

L'*industrie chimique* comptait le Nord de la France comme un centre très important. La seule production de l'acide sulfurique était de 855.000 tonnes, la production des superphosphates, de l'acide chlorhydrique, de l'acide nitrique, du sulfate de cuivre, de la soude, etc., était d'environ 800.000 tonnes. Le Nord comprenait en outre des fabriques de colles et de gélatines, de gaz comprimés, d'explosifs, de couleurs et de vernis, 70 savonneries, 25 usines à caoutchouc, 7 amidonneries, etc.

Les *fabriques de miroirs et de glaces*, les *cristalleries* et les *verreries*, parmi lesquelles les fameuses usines de Saint-Gobain, de Chauny et Folembray, ont été entièrement saccagées. Aux verreries d'Aniche, le coefficient de destruction a été de 95 %. 141 tanneries, avec un débit annuel de 1.248.000 peaux, ont été endommagées ou ruinées.

Aux prix en vigueur en octobre 1920, on pouvait estimer pour les seules industries passées en revue, et que M. Keynes englobe sous la dénomination superficielle de *machinery*, que la valeur de reconstitution atteignait de 10 à 12 milliards.

LES DÉGATS DE L'INDUSTRIE TEXTILE

L'industrie du coton, qui comptait 3 millions de broches de filatures et 100.000 métiers à tisser dans les régions envahies, a profondément souffert. Il y a quelques mois, Lille manquait encore de 700.000 broches sur les 1.700.000 qui tournaient dans sa circonscription avant la guerre; Roubaix ne produisait que 540 tonnes de filés par semaine au lieu de 880. Mais les centres cotonniers qui ont été anéantis sont ceux de Saint-Quentin, où tout a été détruit aussi bien dans la ville que dans les campagnes, où battaient plus de 8.000 métiers à bras, Commines où il ne restait que 5.000 « bandes » pour rubans au lieu de 60.000, Caudry, un centre universellement réputé pour l'industrie du tulle et de la gui-

pure, industrie qui fournissait avant la guerre pour une valeur de 75 à 80 millions de francs à l'exportation et qui, en dehors des usines de Calais, est aujourd'hui totalement ruinée.

Tel est également le cas pour certains centres de l'*industrie de la laine*. Fourmies, Avesnes et quelques autres bourgs du Cambrésis, qui produisaient plus de 22.000 tonnes de laine peignée; 88 % de leur matériel ont été systématiquement détruits. Il ne reste rien de l'industrie lainière de Reims, ni de celle de la vallée de la Suippe, qui comptait avant la guerre 2 importants peignages, 23 filatures et tissages, 7 usines de teinture et de finissage. 4 cardages seulement sont restés debout dans la région de Sedan qui, en 1914, fournissait 5.250 tonnes. Ces dévastations entraînent en outre pour des années la *perte d'une clientèle étrangère*, qui s'étendait à la Grande-Bretagne, à l'Orient et aux deux Amériques. Les manufactures reconstruites auront les plus grandes difficultés à reconquérir ces marchés; le groupe Roubaix-Tourcoing, le principal centre de la laine en France, puisqu'il absorbait 180.000 tonnes par an, a été moins éprouvé; les dégâts systématiques causés à l'outillage atteignent 100 millions de francs, d'une valeur de remplacement bien supérieure. Ce centre a surtout souffert des réquisitions qui se sont élevées à 540 millions de francs (valeur 1914). Il est d'ailleurs légitime que les industriels réclament la valeur des quantités formidables de produits manufacturés *réquisitionnés sans paiement*.

Reste l'*industrie du lin*, dont les pertes, surtout dans les centres de Lille et d'Armentières, ont été aussi graves que celles de la laine. Cette industrie française était à ce point importante qu'elle achetait en 1914 85 % de l'exportation du lin russe. Elle était concentrée dans l'arrondissement de Lille, qui comptait 93 % des broches pour le lin, soit 565.000 sur un total de 625.000. Sur ces 565.000 broches, un tiers a été envoyé en Allemagne et en partie revendu à l'Autriche ou à des neutres; un tiers a été endommagé. Les Allemands ont réquisitionné, sans les payer, 95 millions de francs de fils de lin et 55 millions de francs de toiles. Pour les bâtiments et l'outillage, les pertes s'élèvent à 112 millions (valeur 1914).

La conduite des Allemands a été particulièrement vile à l'égard de l'industrie linière, parce qu'elle constituait pour eux *une concurrence redoutable*. Ils se sont acharnés contre l'outillage des meilleures firmes, dont les appareils ont été détruits au marteau, de façon à ne laisser aucun organe intact. Toute la comptabilité, toute la correspondance commerciale ont été volées, pour profiter de la connaissance des méthodes et de la clientèle des usines supprimées. Ces destructions volontaires n'ont été nullement déterminées par la guerre, mais par une concurrence déloyale de l'espèce la plus répugnante.

De toutes ces dévastations matérielles et considérables, aucun des lecteurs des 100.000 exemplaires du livre de M. Keynes n'a pu en avoir la moindre idée, puisque le professeur de Cambridge borne son étude à ce mot bref : *machinery*.

LES PERTES DE L'INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE

En ce qui concerne la *fonte*, les départements envahis livraient 86 % de la production totale française. En 1919, le département de Meurthe-et-Moselle n'a pu fabriquer que 431.000 tonnes au lieu de 3.560.000 tonnes en 1913. Le Nord qui, avant la guerre, s'inscrivait pour 933.000 tonnes,

n'avait pu atteindre en 1920 que 20 % de son rendement, tandis que la Meurthe-et-Moselle arrivait péniblement à 50 %.

Pour l'*acier*, le Nord et l'Est qui, en 1913, produisaient 78 % de la fabrication totale de l'acier en France et 58 % de notre production en acier moulé, étaient réduits, à la fin de 1920, à 40 % de leurs chiffres d'avant-guerre. Plusieurs années seront nécessaires pour remettre en état les laminoirs détruits qui représentent 55 % de la puissance de cette industrie. Toutes les usines de fer et d'acier soudé, tous les fours à puddler du Nord et des Ardennes ont disparu. D'énormes stations centrales, une puissance oscillant entre 25 et 45.000 HP, telles que celles de Jœuf, Micheville, Homécourt, Mont-Saint-Martin, ont été très gravement endommagées ou complètement détruites. La situation est aussi désastreuse si l'on considère les fabriques de tôle, les tuyaux de fer et d'acier, les tréfileries et clouteries, les usines d'estampage et d'emboutissage, les industries de la grosse construction mécanique et métallique, qui livraient des machines de toute sorte et de toutes les formes et qui étaient presque exclusivement concentrées dans les régions du Nord et de l'Est.

Si les usines de fer ont peu souffert, cela tient à ce qu'elles étaient convoitées par l'Allemagne, à ce qu'elles ont été exploitées et utilisées jusqu'aux dernières semaines de la guerre et que la retraite imprévue et précipitée des armées allemandes n'a pas permis de les « saboter » aussi sérieusement que les mines de charbon.

LA DESTRUCTION DES MINES DE CHARBON

C'est avec une sauvagerie minutieuse et scientifique que les Allemands se sont acharnés sur le grand bassin houiller du Nord de la France. Le Nord et le Pas-de-Calais produisaient, en 1913, 29,6 millions de tonnes de houille sur une production totale française de 40 millions de tonnes Les Allemands ont réussi à priver la France de 20 millions de tonnes environ. 220 puits de mines ont été détruits, un grand nombre ne pourront pas être remis en exploitation avant une dizaine d'années. Toutes les installations de surface ont été détruites.

Les techniciens ont calculé qu'au moment de l'armistice, il y avait de 60 à 80 millions de mètres cubes d'eau dans les galeries volontairement inondées et qu'il faudra en pomper encore davantage avant de pouvoir rétablir les cuvelages qu'ils ont fait sauter à la dynamite. Dans les puits de mines, à Meurchin, les Allemands ont amené avec une patience diabolique les eaux de tout un marais; le même exploit a été renouvelé à Courrières. De 180 à 200.000 tonnes de construction en fer ou en acier ont été jetées bas. 100.000 mineurs étaient, au moment de l'armistice, sans abri.

Toutes ces destructions ont été perpétrées avec une méchanceté préméditée et le dessein clairement avoué de nuire. La destruction systématique des mines a été décidée et entreprise dès septembre 1915. Parfois, le Grand Quartier Général a donné l'ordre de recommencer une opération jugée insuffisante. Dans certains puits de Lens, l'œuvre de destruction a été reprise jusqu'à *quatre* et même jusqu'à *sept fois* avant d'être tenue pour satisfaisante. Toute la surface du sol dans le bassin houiller a été complètement rasée; rien n'a été épargné. La dévastation a été complète et opérée sans la moindre nécessité militaire, puisque la ligne de bataille se trouvait à 30 ou 40 kilomètres de distance.

Dans l'énumération des pertes si diverses et si formidables subies par la France, il était impossible d'éviter une triste monotonie; mais une pareille revue, aussi complète, aussi émouvante en dépit de la forme simple, stricte et sans apparat sous laquelle elle est présentée, était nécessaire pour achever de réfuter de fond en comble les erreurs flagrantes et de faire pleine justice des accusations inadmissibles que M. Keynes a entassées dans un livre qui a fait tant de mal aux légitimes revendications françaises auprès de nos amis d'outre-Manche et d'outre-Atlantique. L'exposé impartial et si substantiel de M. Brenier est le plaidoyer le plus utile et le plus démonstratif, en faveur de la cause française, qui se soit fait entendre en pays anglo-saxon, où les esprits les plus enclins à l'indulgence envers l'Allemagne se représentent les immenses pertes immobilières de la France, les dégâts causés à l'agriculture et à ses voies de communications, les ruines accumulées de nos industries dans la partie la plus riche de la France, sur une surface de 3.600.000 hectares, peuplée de 6 millions de Français et se souviennent que ces énormes désastres ont été volontairement causés par l'ennemi, sans la moindre nécessité militaire, uniquement pour achever la ruine de la France. Ils seront amenés à conclure avec M. Brenier, sans crainte et avec une parfaite tranquillité de conscience, que ce serait la plus odieuse des injustices si les Alliés n'exigeaient pas qu'on paie son dû à la France et s'ils n'obtenaient pas de l'Allemagne tout ce qu'elle pourra payer.

* * *

Réponse allemande au gouvernement français sur l'obligation de procéder au désarmement (31 *décembre* 1920).

Dans sa note du 31 décembre 1920, le gouvernement français croit devoir constater que l'Allemagne, sur un certain nombre de points importants, n'a pas rempli les engagements qu'elle avait assumés par le traité de paix et par le protocole de Spa. Sur ces différents points, le gouvernement allemand remarque ce qui suit :

1° Une note du 30 novembre 1920 a donné connaissance à la Commission de contrôle des quantités d'armes et de munitions qui avaient été achetées, confisquées, délivrées volontairement ou déclarées par les organisations militaires. Les effectifs achetés ou confisqués (413 canons lance-mines, lance-flammes ou lance-grenades, 2.597 mitrailleuses, 761.674 fusils et pistolets, 362.669 éléments de mitrailleuses ou de fusils) ont été même entièrement détruits, comme il est d'usage pour les fournitures militaires. Les armes qui ont été volontairement livrées (376 canons lance-mines, lance-flammes et lance-grenades, 6.536 mitrailleuses, 612.056 fusils et pistolets, 179.495 éléments de mitrailleuses et fusils) ont été, à de très petites exceptions près, et conformément à la pratique déjà mentionnée, remises aux bureaux auxiliaires de la Reichstreuhandgesellschaft, qui délivre ce matériel aux hauts fourneaux chargés de les détruire et donne des quittances à ce sujet. Toutes les armes livrées sont d'ailleurs rendues inutilisables dès l'instant où elles sont remises aux bureaux chargés de les rassembler. La Reichstreuhandgesellschaft reçoit, par conséquent, un matériel déjà détruit qui n'est déjà plus utilisable comme armes et a mission d'achever cette

destruction. Il reste un nombre d'armes tout à fait insignifiant, que l'on peut évaluer au maximum à 500 fusils, qui sera remis dans les jours qui vont suivre;

2° Les organismes autonomes de protection ont aujourd'hui remis la plus grande partie des armes qu'ils avaient déclarées. A la fin de janvier, la remise des armes sera dans l'essentiel terminée. La note du 9 décembre porte que le désarmement des organisations d'auto-protection sera, à l'exception des organisations bavaroises et de Prusse orientale et, sauf événements imprévus, terminé dans le courant de février. Ce délai s'explique par le fait qu'en raison du grand nombre de ces organisations, réparties dans tout le pays, l'exécution de ces mesures pourrait, dans certains cas, se trouver malgré tout retardée.

Le gouvernement allemand n'a pas, comme le déclare la note du 31 décembre, refusé formellement de procéder au désarmement des gardes de Bavière et de Prusse orientale. Il a, par sa note du 9 décembre, déclaré formellement qu'il ne pensait nullement à se dérober à cet égard aux engagements qu'il avait pris à Spa. Il reste seulement que, en Prusse orientale et en Bavière, il lui est impossible, en raison de la situation politique spéciale, de désarmer aussi rapidement que dans le reste de l'Allemagne;

3° et 4° Pour les questions qui concernent la police de sûreté, on se reportera à la note du 2 janvier par laquelle le gouvernement allemand a répondu à la note de la Commission militaire de contrôle du 23 décembre. La police de sûreté n'existe plus. En ce qui concerne l'armement des forces de police allemande, le gouvernement a, en somme, rempli les conditions de la Commission de contrôle, bien que par là il ait sérieusement compromis la situation de cette police qui aura désormais grand'peine à remplir les obligations qui lui incombent, principalement dans la zone neutre de 50 kilomètres et aussi sur certains points très importants du territoire allemand. Si l'on s'est encore écarté du modèle d'armement prescrit, il s'agit simplement d'un certain nombre de mitrailleuses qui ont été conservées en plus de celles qui avaient été autorisées pour les autos blindées. Cette exception s'explique par le fait que les armes qui, d'après les ordres de la Commission de contrôle, devaient les remplacer, ne sont pas encore toutes fournies;

5° Les notes adressées à la Commission de contrôle à la date du 9 et du 22 décembre exposent que le gouvernement allemand ne considère pas comme une violation de l'article 177 du traité de paix le fait de conserver les organisations d'autoprotection mais demande que l'on considère ces organisations comme un simple expédient qu'il est de l'intérêt même de l'État de dissoudre aussitôt que les circonstances le permettront. L'allégation, suivant laquelle les gardes d'habitants bavaroises et les gardes locales de Prusse orientale seraient encore en liaison avec la Reichswehr, n'est pas exacte. Comme on l'a fait savoir dans la note du 22 décembre, toutes liaisons entre la Reichswehr et les gardes locales ont cessé d'exister;

6° Par la loi du 21 août 1920, le gouvernement allemand a satisfait à l'engagement qu'il avait pris à Spa de procéder sans retard à la suppression du service militaire général et obligatoire et d'organiser l'armée d'après le système des enrôlements volontaires. Le service militaire obligatoire est supprimé. L'armée se compose de soldats de métier qui ont souscrit à un engagement de longue durée. La force et la composition de l'armée répondent aux dispositions du traité de paix. En

déposant un projet de loi sur la Reichswehr qui doit remplacer la loi du 21 août, le gouvernement allemand a montré que, sur ces deux points, il tenait également compte des observations qui avaient été soulevées par la Commission de contrôle. Le gouvernement allemand a, par sa note du 19 novembre, réfuté dans le détail les autres observations qui lui avaient été présentées. Les réserves qui avaient été exprimées dans la note de la Commission de contrôle du 7 décembre, contre le projet de loi sur la Reichswehr, font en ce moment l'objet d'un examen détaillé de la part des autorités compétentes;

7° Le gouvernement allemand se voit dans l'obligation de contester l'allégation suivant laquelle le matériel de guerre en excédent de l'ancienne armée allemande, n'aurait pas encore été complètement livré. Il suffira de rappeler à ce sujet qu'il a livré environ 50.000 canons, plus de 5 millions de fusils, 60.000 mitrailleuses et 20.000 lance-mines. Mais la Commission de contrôle a, à plusieurs reprises, dépassé les prescriptions du traité en exigeant la remise d'un matériel de guerre, par exemple les armes d'escrime, les cartouches d'exercice et les cartouches pour tir réduit.

Il a été impossible de satisfaire à ces exigences. La Commission a elle-même reconnu que certaines de ces exigences n'étaient pas fondées en y renonçant. De plus, la Commission s'efforce de limiter le plus possible les approvisionnements de la Reichswehr en matériel d'entretien et de remplacement, en matériel de signaux et de génie et en matériel d'équipements. Le gouvernement allemand est cependant dans l'obligation de s'attacher à conserver une certaine quantité de ce matériel, d'abord en raison du petit nombre des fabriques qui peuvent produire du matériel de guerre et surtout pour des considérations économiques, parce qu'il serait dans ce cas bientôt contraint à remplacer le matériel actuellement détruit par un matériel sensiblement plus coûteux. Il propose de soumettre ces questions à des commissions spéciales d'experts de la Commission de contrôle, pour trouver une solution qui permette de tenir compte des intérêts des deux parties. La question du matériel d'artillerie, des forteresses de Kœnigsberg et de Kustrin a été exposée dans le détail dans la note adressée le 24 décembre à la Conférence des Ambassadeurs. Une note sera prochainement adressée à la Conférence des Ambassadeurs sur l'armement des forteresses en moyens de combat rapproché et en matériel de génie.

8° Le gouvernement allemand ne peut pas reconnaître que l'on puisse reprocher aux bureaux de liquidation de l'ancienne armée, qui subsistent encore, d'être contraires aux dispositions du traité. La liquidation s'est faite avec une rapidité extraordinaire. Les quelques bureaux qui subsistent encore auront disparu le 1er avril 1921. Ces bureaux sont d'ailleurs des organisations purement civiles qui n'ont rien à voir avec la Reichswehr. Leur tâche consiste surtout dans la liquidation de certaines affaires qui, dans l'intérêt des finances publiques et des particuliers, ne sauraient être négligées et que les gouvernements alliés et les nationaux alliés ont intérêt à voir traiter régulièrement. La Commission de contrôle a reçu tous les éclaircissements désirables sur ce point dans de nombreuses notes et dans des entretiens répétés. A l'heure actuelle, des pourparlers ont lieu afin d'établir si certaines listes et certains papiers de l'ancienne armée qui ont depuis longtemps cessé d'être tenus au courant pourrai[illegible] faciliter les mesures de mobilisation. Ces listes ne [illegible] dressées

dans cette intention, mais seulement parce que les autorités civiles en ont besoin pour préparer leurs demandes de fournitures. Le gouvernement allemand ne doute pas qu'il réussisse à convaincre la Commission de contrôle que ces documents sont tout à fait inutilisables pour la mobilisation et espère arriver à s'entendre à ce sujet avec elle. Il ne résiste nullement aux dispositions du traité qui concernent la navigation aérienne. Le gouvernement allemand s'est vu, dans ces derniers temps, en présence d'une série d'exigences qui, d'après sa conviction, sont incompatibles avec les dispositions du traité de paix. Il a exposé son point de vue à la Commission de contrôle et à la conférence des Ambassadeurs et sur deux des points litigieux les plus importants, il a proposé l'institution d'un tribunal arbitral. De plus, il a suggéré à la Commission et à la Conférence des Ambassadeurs de soumettre l'ensemble des questions litigieuses à une négociation orale entre des représentants diplomatiques et des spécialistes. Sa suggestion est jusqu'ici restée sans réponse.

En ce qui concerne la livraison du matériel aéronautique, il ne peut s'agir, pour le matériel qui reste encore à livrer, que d'une quantité tout à fait infime. Le gouvernement allemand fait tout ce qui est en son pouvoir pour découvrir le matériel qui pourrait se trouver dissimulé dans un endroit quelconque du pays.

Le gouvernement français n'ignore peut-être pas, d'ailleurs, que le Reichstag a, peu avant Noël, voté une loi à cet effet. Pour tous les cas qui ont été signalés par la Commission de contrôle où l'Allemagne aurait effectivement ou non négligé de remplir les engagements du protocole de Spa, le gouvernement allemand fait remarquer combien, depuis la signature de ce protocole, il a fait dans ce sens. Il croit pouvoir dire que personne ne croyait alors que l'on pourrait faire autant pour remplir les exigences qui lui ont été imposées. Le gouvernement s'emploiera de toutes ses forces à satisfaire aux engagements qu'il a pris. Le but que les gouvernements alliés se sont proposé en établissant les conditions militaires du traité de Versailles est en fait déjà atteint.

Le gouvernement allemand ne veut pas croire que le protocole de Spa ait eu pour objet d'exiger de l'Allemagne l'impossible. Il est prouvé qu'il est impossible de le remplir à la lettre. *Le gouvernement a fait tout son possible.* Le gouvernement français, dans sa note du 31 décembre, prétend que les promesses de Spa n'ont pas été strictement remplies. Le gouvernement allemand rappelle que, d'après les propres déclarations des gouvernements alliés, il s'agit bien plutôt d'établir si le gouvernement s'efforce d'exécuter loyalement ses engagements. Le gouvernement allemand peut dire de lui-même qu'il a, en toute loyauté, fait son possible.

* * *

Prélèvement sur la valeur des importations allemandes.

Loi du 21 avril 1921 relative au paiement au Trésor d'une fraction de la valeur des marchandises allemandes importées en France. (Journal officiel *du 22 avril 1921.*)

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER. — Tout importateur de marchandises allemandes,

quels que soient le pays de provenance et la nationalité du vendeur, versera au Trésor une fraction de la valeur de ces marchandises ne pouvant excéder 50 % et qui sera fixée par décret. Les sommes ainsi encaissées seront affectées à l'acquittement des obligations contractées par l'Allemagne en exécution des parties VIII et IX du traité de Versailles.

Art. 2. — Les versements prévus à l'article 1er libéreront l'acheteur jusqu'à due concurrence vis-à-vis de son vendeur.

Art. 3. — Les perceptions prévues à l'article 1er seront effectuées par l'Administration des douanes, suivant les règles prescrites pour le recouvrement des droits de douane. Elles donneront lieu à la délivrance de récépissés distincts qui vaudront décharge pour la libération visée à l'article 2.

Art. 4. — Les importateurs seront tenus de déclarer la valeur qui doit servir de base au prélèvement prévu à l'article 1er; cette valeur comprendra le prix d'achat majoré, s'il y a lieu, des frais de transport, et d'assurance. Les importateurs devront joindre à leur déclaration, en original ou en copie certifiée conforme par l'autorité consulaire française du lieu de vente, une facture ou tout autre document (contrat d'achat, par exemple) mentionnant le prix d'achat des marchandises importées.

La conversion en francs des marks ou autres devises étrangères sera, le cas échéant, effectuée d'après le dernier cours officiel connu à la date de la déclaration en détail déposée à la douane. Les déclarations des importateurs pourront être contestées par les agents chargés de la perception du prélèvement. La contestation donnera lieu à l'expertise légale prévue en matière de douane.

Art. 5. — Pour l'application de la présente lo, seront réputées allemandes :

1° Toutes marchandises qui, pour l'application des droits de douane, sont réputées d'origine allemande;

2° Toutes marchandises produites, fabriquées ou ayant subi un complément de main-d'œuvre dans un autre pays que l'Allemagne et dans lesquelles les éléments allemands (matière première, main-d'œuvre, etc.) interviennent pour 50 % au moins.

Les contestations seront déférées, s'il y a lieu, à l'expertise prévue à l'article 4.

Art. 6. — Toutes fausses énonciations ou déclarations et, d'une manière générale, toutes manœuvres tendant à éluder les dispositions de la présente loi constitueront des infractions qui seront instruites, jugées et punies comme en matière de douane.

Sera considéré comme pénalement responsable, au même titre que l'importateur, tout vendeur, commissionnaire, intermédiaire (étranger ou non) faisant entrer des marchandises allemandes en France, qui, par la remise à l'importateur français de documents inexacts, aura participé à la déclaration jugée fausse par l'Administration des douanes.

Art. 7. — Les dispositions de la présente loi ne sont pas applicables :

1° Aux marchandises expédiées en transit ou placées en entrepôt;

2° Aux marchandises dont la commande aura été effectuée aux maisons allemandes, avant le 8 mars 1921, et sur le prix desquelles un acompte a été versé avant cette dernière date.

Art. 8. — Des dérogations générales aux dispositions des articles précédents pourront être accordées en considération :

1° De la nature et de l'espèce des marchandises;

2° Des conditions ou du lieu de la production ou de la fabrication;

3° De l'importation des marchandises sous le régime de l'admission temporaire;

4° De la restauration des régions libérées, lorsqu'il s'agira d'importations résultant de commandes effectuées par l'entremise du comptoir central d'achats ressortissant à l'office de reconstitution industrielle;

5° Des dispositions de l'article 68 du traité de paix.

Des dérogations individuelles pourront être accordées pour les contrats en cours d'exécution.

Ces dérogations seront accordées par une Commission interministérielle constituée par décret rendu sur la proposition des ministres des Affaires étrangères, des Finances, du Commerce et des Régions libérées.

ART. 9. — La présente loi s'appliquera à l'Algérie, aux colonies et possessions françaises.

Des dispositions seront prises pour son application dans les pays de protectorat.

* * *

Mémorandum de Wiesbaden, signé le 5 *octobre* 1921.

Le gouvernement allemand a manifesté sa volonté expresse de collaborer à la reconstruction des régions dévastées par des livraisons de matériel et de matériaux, dans la plus large mesure possible.

Le gouvernement français a pris note de cette déclaration, tout en faisant remarquer que la loi du 17 avril 1919, relative à la réparation des dommages de guerre, ne lui permet pas d'imposer aux sinistrés français un emploi déterminé de leurs titres et que, par suite, le présent mémorandum ne saurait porter novation à la loi.

En conséquence, il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — Il sera constitué, en Allemagne, un organisme de droit privé, chargé d'effectuer les livraisons de matériel et de matériaux qui pourraient être demandés par les sinistrés français constitués en groupements, dans des formes à déterminer ultérieurement par les soins du gouvernement français. L'annexe jointe au présent mémorandum fixe les règles auxquelles ces organismes devront se conformer en ce qui concerne la fixation des prix et le mode de règlement des marchandises.

ART. 2. — Le gouvernement allemand expose que dans le cas où, contrairement à la thèse qu'il a soutenue devant le Comité des garanties, la Commission des Réparations déciderait que les livraisons effectuées en exécution des obligations contractées dans la partie VIII du traité de Versailles doivent être comprises parmi les exportations visées aux articles 4 et 7 de l'état des payements, il ne lui sera possible d'exécuter les stipulations du présent mémorandum et de son annexe que si les dispositions des articles 6 et 7 de l'état des payements sont appliquées aux livraisons qui font l'objet dudit mémorandum avec le tempérament suivant pour l'année de livraison : les 26 % de l'article 4 et les 25 % de l'article 7 ne seront exigibles que sur la partie de la valeur des livraisons qui servira effectivement à l'acquittement de l'annuité due par l'Allemagne, ladite année. Le surplus sera reporté pour être payé par l'Allemagne, chaque année, à partir du 1er mai 1926, a raison de,

respectivement, 26 % et 25 % des remboursements effectués, ladite année, au titre desdites livraisons.

En d'autres termes, les livraisons effectuées en application des dispositions du présent mémorandum ne seraient comprises, chaque année, dans le total des exportations allemandes, pour l'exécution des articles 4 et 7 de l'état des payements, qu'au fur et à mesure de leur payement.

Cette question étant de la compétence exclusive de la Commission des Réparations et du Comité de garanties devra leur être soumise par le gouvernement allemand. Le gouvernement français appuiera auprès de ces deux organismes la demande du gouvernement allemand.

ART. 3. — Le gouvernement français proposera à l'acceptation de la Commission des Réparations les autres dispositions du présent mémorandum et de son annexe qui pourraient la concerner.

ART. 4. — Les prestations prévues aux annexes 3, 5 et à la partie VIII du traité de Versailles continueront d'être effectuées conformément à la procédure fixée par le traité.

Le gouvernement français déclare qu'il est disposé à accepter, en ce qui le concerne, que la procédure prévue au présent mémorandum et à son annexe, par analogie avec les dispositions de l'article 8 de l'état des payements, soit appliquée pour autant qu'elle permettra d'assurer dans de bonnes conditions les livraisons de matériel et de matériaux demandés pour la reconstruction des régions dévastées et réserves faites des commandes fermes passées au titre de l'annexe 4 avant la signature du présent document, lesquelles continueront à s'exécuter conformément à la procédure de l'annexe 4. Il se réserve, toutefois, de revenir à ladite procédure, s'il le juge utile, avec un préavis d'un an.

Moyennant également un préavis d'un an, mais qui ne pourra être notifié au gouvernement français avant le 1[er] mai 1923, le gouvernement allemand pourra dénoncer les arrangements intervenus en vertu du présent mémorandum, en vue de revenir à la procédure de l'annexe 4 et de l'article 8 de l'état des payements.

Dans le cas où, sur l'initiative de l'un ou l'autre gouvernement, il serait recouru à la procédure de l'annexe 4 et de l'article 8 de l'état des payements, le gouvernement allemand renonce à invoquer une prescription quelconque au point de vue du mémorandum et de son annexe.

En raison des délais courus pendant la période d'application du présent mémorandum, les dispositions de l'article 8 de l'état des payements, qui ne concernent pas la restauration des régions dévastées, ne sont pas touchées par le présent mémorandum et son annexe.

ART. 5. — Le gouvernement français et le gouvernement allemand s'engagent à prendre les mesures nécessaires en vue d'exonérer les organismes dont la constitution est prévue par le paragraphe 1 du présent mémorandum, des droits de timbre et d'enregistrement, et en général de tout droit analogue qui pourrait éventuellement être exigible à raison des actes qu'ils auront à passer entre eux en exécution de l'annexe ci-jointe.

ART. 6. — Le gouvernement français s'engage à prendre les dispositions nécessaires pour que la fourniture de matériel et de matériaux effectuée en exécution du présent mémorandum et de son annexe ne soit appliquée qu'à la reconstruction des régions dévastées.

7° L'application, le cas échéant, du paragraphe 18 de l'annexe 2 à la partie VIII du traité de Versailles, ne pourra pas mettre obstacle à l'inscription au crédit de l'Allemagne dans la forme prévue par l'article 6

de l'annexe au présent mémorandum des sommes dues par F (France) à A (Allemagne). De même les stocks de marchandises que l'organisme privé, mentionné à l'article 1er, aurait approvisionnés en France, en vue de fournitures éventuelles, et les fonds que cet organisme aurait constitués en vue de l'exécution des dispositions de l'annexe au présent mémorandum ne pourront être saisis en vertu du paragraphe 18 précité.

* * *

Partage de la Haute-Silésie. — Décisions des principales puissances alliées. — La Convention économique.

LA CONVENTION ÉCONOMIQUE

II. — Les gouvernements allemand et polonais concluront dans le plus bref délai possible, et par application de l'article 92, dernier alinéa, du traité de paix, une convention à l'effet de consacrer les dispositions suivantes :

A. — *Chemins de fer.* — Le régime des chemins de fer et tramways appartenant à des intérêts privés ou à des communes restera réglé par leurs concessions, en ce qui concerne leurs droits et leurs obligations. L'unité de l'exploitation du réseau de la Schlesische Kleinbahn Aktien-gesellschaft sera maintenue pendant quinze ans.

Pour les chemins de fer de l'État allemand à voie étroite et à voie normale, il sera organisé, dans le territoire plébiscité, pour une période de quinze ans, un régime d'exploitation mixte. Les quantités de matériel roulant attribuées au territoire plébiscité seront fixées conformément à l'article 371 du traité de Versailles.

Les tarifs seront uniformes. Conformément à l'article 365 du traité de Versailles, tout tarif spécial en vigueur entre le territoire allemand et un point du territoire plébiscité s'appliquera à tout le territoire plébiscité.

Le bénéfice de tout tarif spécial en vigueur sur le territoire plébiscité s'étendra aux marchandises de même nature, en provenance ou à destination de la Pologne, de l'Allemagne ou de tout autre pays.

Les horaires seront réglés d'après les besoins de l'industrie, et les arrêts imposés aux trains ouvriers franchissant la frontière seront aussi réduits que possible.

Le service des assurances sociales et assurances d'État au bénéfice des agents du réseau silésien sera à la charge de ce réseau.

Il sera établi pour l'exploitation du réseau une comptabilité unique comprenant toutes les recettes et toutes les dépenses y compris les frais d'entretien de la voie et du matériel, et les versements au fonds de renouvellement. Les dépenses pour travaux nouveaux feront l'objet d'un compte spécial et seront supportées par l'État sur le territoire duquel ils seront exécutés.

Les bénéfices ou le déficit seront répartis entre les deux pays, en proportion de la longueur des lignes appartenant à chacun d'eux et de l'importance du trafic.

(1) (*La délimitation de la frontière figure en note, dans le chapitre* la Haute-Silésie).

B. — *Eau et électricité.* — En tant que le territoire renfermant les réseaux d'eau existants ne sera pas attribué en entier à l'un des deux pays, et faute d'entente spéciale entre les parties, les réseaux existants seront maintenus. Il sera constitué à cet effet une servitude réciproque. Les réserves d'eau de la région de Tarnowitz et d'Olkucz seront mises à la disposition de tout le territoire haut-silésien dans des conditions équitables. L'activité actuelle des « Oberschlesische Elektrizitaetswerke » sera maintenue pendant trois ans. L'État polonais pourra ensuite racheter la centrale de Chorzow et le réseau qui en dépend.

La société aura, tant qu'une entreprise polonaise ne sera pas constituée, à fournir, dans des conditions égales, l'électricité dans les deux parties du territoire.

C. — *Régime monétaire.* — Pendant une période qui ne dépassera pas quinze ans, le mark allemand restera la seule unité monétaire légale dans le territoire plébiscité.

Les deux gouvernements pourront, d'un commun accord, décider de modifier ce régime avant l'expiration de cette période. A défaut d'entente entre les deux gouvernements et dans le cas où une modification du système monétaire deviendrait nécessaire, il appartiendra à la Commission mixte prévue ci-dessous de fixer la date à partir de laquelle le mark allemand cessera d'être la seule unité monétaire légale.

D. — *Service postal.* — Pendant la période où le régime monétaire allemand sera maintenu dans la zone polonaise, les taxes postales, télégraphiques et téléphoniques devront être établies en monnaie allemande.

E. — *Régime douanier.* — La frontière douanière sera reportée à la nouvelle frontière politique aussitôt que celle-ci aura été établie.

La loi douanière et les tarifs douaniers allemands et polonais seront appliqués avec les exceptions suivantes :

1° Pendant une période de six mois, les marchandises venant d'autres pays à destination du territoire plébiscité, qui auront acquitté les droits d'entrée à la frontière allemande ou polonaise, avant la date du partage de la Haute-Silésie, passeront la frontière en franchise ;

2° Pendant une période de quinze années, les produits naturels, originaires et en provenance de l'une des deux zones du territoire plébiscité, destinés à être consommés ou utilisés dans l'autre zone, franchiront la frontière en franchise;

3° *a)* Pendant une période de six mois, les produits bruts, demi-bruts et demi-fabriqués des établissements industriels de l'une des deux zones du territoire plébiscité, destinés à être utilisés ou transformés dans les établissements industriels de l'autre zone, franchiront la frontière en franchise. Les autorisations délivrées pour l'entrée de ces produits devront mentionner les établissements expéditeurs et destinataires.

b) Pendant une période de quinze ans, les produits bruts, demi-bruts et demi-fabriqués, originaires et en provenance des établissements industriels d'une des deux zones du territoire plébiscité, destinés à être transformés dans les établissements industriels de l'autre zone, franchiront la frontière en franchise lorsqu'ils devront être réimportés dans leur pays d'origine. Les autorisations délivrées pour l'entrée de ces produits devront mentionner les établissements expéditeurs et destinataires;

4° Conformément à l'article 268 du traité de Versailles, les produits naturels ou fabriqués, originaires et en provenance de la zone polonaise du territoire plébiscité, seront reçus à leur entrée sur le territoire allemand en franchise de tout droit de douane pendant une période de trois années. Le délai de trois ans courra à partir de la notification du tracé de la frontière à l'Allemagne et à la Pologne.

En ce qui concerne le régime d'exportation, les deux pays s'obligeront à faciliter, pendant une période de quinze ans, l'exportation de leurs territoires respectifs des produits indispensables pour l'industrie de l'une ou de l'autre zone du territoire plébiscité, en fournissant les licences d'exportation nécessaires et en autorisant l'exécution des contrats passés entre particuliers, étant entendu que les droits d'entrée seront payés par ces produits à leur importation sur le territoire allemand ou sur le territoire polonais, sauf les exceptions prévues aux paragraphes précédents.

Toute disposition concernant le régime douanier sur la nouvelle frontière polono-allemande en Haute-Silésie qui ne serait pas l'application des principes exposés ci-dessus, serait considérée comme ayant le caractère d'un accord commercial ordinaire entre la Pologne et l'Allemagne.

F. — *Charbons. Produits miniers.* — Conformément à l'article 90 du traité de Versailles, la Pologne autorisera, pendant une période de quinze ans, à partir de l'attribution définitive du territoire, l'exportation en Allemagne des produits des mines de la zone polonaise du territoire plébiscité.

En ce qui concerne le charbon, il sera tenu compte, pour l'application de cet article, des dispositions des différents traités de paix, des décisions et accords internationaux entre l'Allemagne, la Pologne et les pays intéressés directement ou indirectement à l'importation des charbons de la Haute-Silésie, comportant des obligations en matière de charbons pour l'Allemagne et pour la Pologne.

L'Allemagne autorisera, pendant une période de quinze ans, l'exportation dans la zone polonaise du territoire plébiscité des produits des mines de son territoire dans les conditions prévues à l'article 90 du traité de Versailles. Les quantités de produits miniers auxquelles s'appliquera cette disposition seront calculées sur la moyenne des échanges des années de 1911 à 1913.

G. — *Syndicats d'employeurs et d'employés.* — Les gouvernements allemand et polonais reconnaîtront, pour une période de quinze ans, les syndicats d'employeurs et d'employés qui fonctionnent dans le territoire plébiscité. Ces syndicats pourront conclure des contrats collectifs pour l'ensemble du territoire plébiscité.

H. — *Assurances sociales.* — Le transfert des fonds des assurances sociales et des assurances d'État allemand à la Pologne, pour ce qui concerne la partie de la Haute-Silésie qui lui est attribuée, devra avoir lieu conformément aux dispositions et aux conditions de l'article 312 du traité de Versailles.

Les bénéficiaires des institutions d'assurances sociales ou d'assurances d'État recevront toutes les indemnités et pensions qui leur ont été garanties.

Le gouvernement polonais créera, dans le plus bref délai, des organes d'assurances et de juridiction administrative et contentieux spéciaux pour la zone polonaise.

Les caisses locales, soit dans la zone polonaise, soit dans l'ensemble du territoire plébiscité (Oberschlesischer Kmatpschaftsverein, Oberschlessischer Berganhilfskasse, etc.), seront maintenues pour une période de quinze ans, à moins que les deux gouvernements ne se mettent d'accord pour les diviser plus tôt.

I. — *Circulation*. — Pendant quinze ans, tout habitant, régulièrement domicilié dans le territoire plébiscité ou y ayant une occupation régulière ou professionnelle, recevra gratuitement une carte de circulation qui lui permettra de traverser la frontière sans autre formalité.

J. — *Dispositions générales*. — Les dispositions en vigueur sur le territoire plébiscité, notamment en matières minière, industrielle ou commerciale, ou en matière de législation du travail y compris le système d'inspection, resteront en vigueur dans la partie du territoire plébiscité qui sera attribuée à la Pologne, jusqu'à ce que la Pologne ait établi, dans ces matières, des dispositions applicables dans l'ensemble de son territoire et pouvant leur être substituées, étant entendu cependant que la Pologne aura le droit d'introduire dans la zone silésienne-polonaise les modifications que l'Allemagne jugera bon d'adopter sur son territoire.

Sans préjudice des dispositions de l'article 256 du traité de paix, ces deux pays reconnaîtront et respecteront les droits de toute nature et notamment les concessions et privilèges acquis, avant la date du partage, par des particuliers, des sociétés ou d'autres personnes morales, dans le territoire qui leur sera attribué.

La Pologne renoncera pendant quinze ans au bénéfice des articles 92 et 297, en ce qui concerne l'expropriation d'établissements industriels, mines ou gisements, sauf, si, de l'avis de la Commission mixte, cela est indispensable pour assurer le maintien de l'exploitation.

Tout différend entre le gouvernement allemand et le gouvernement polonais, qui se produirait pendant une période de quinze ans au sujet d'une mesure législative adoptée par l'un des deux pays touchant le régime des sociétés ou entreprises industrielles ou commerciales qui limiterait, d'une manière contraire à l'équité, la liberté de ces sociétés ou entreprises en ce qui concerne la nationalité de leur personnel, de leurs administrateurs ou de leurs capitaux, pourra être déféré par le gouvernement intéressé au Conseil de la Société des Nations dont les deux gouvernements s'engagent à accepter la décision.

Les deux pays peuvent, d'un commun accord, modifier ou abolir toutes les dispositions du régime transitoire.

K. — *Droits de nationalité et de domicile et de protection des minorités en Haute-Silésie*. — Les questions de nationalité des personnes domiciliées, à la date de l'attribution définitive du territoire de la Haute-Silésie, dans la partie attribuée à la Pologne, seront réglées conformément à l'article 91 du traité de paix de Versailles et aux articles 3, 4, 5 et 6 du traité du 28 juin 1919 entre les États-Unis d'Amérique, l'Empire britannique, la France, l'Italie et le Japon, d'une part, et la Pologne, d'autre part.

Toutes les personnes domiciliées, à la même date, dans cette partie du territoire, et qui auront exercé le droit d'option pour la nationalité allemande conformément à l'article 91 du traité de paix de Versailles sans se servir de la faculté de transporter leur domicile en Allemagne dans les douze mois qui suivront l'exercice du droit d'option, ainsi que les personnes mentionnées dans le paragraphe 2 de l'article 91 du

traité de Versailles, doivent avoir le droit de conserver leur domicile en Pologne pendant quinze ans à partir de la date de l'attribution définitive du territoire.

Les Polonais ressortissants allemands, âgés de plus de 18 ans et domiciliés, à la date de l'attribution définitive du territoire, dans la partie attribuée à l'Allemagne auront la faculté d'opter pour la nationalité polonaise dans les deux ans à partir de cette date, conformément à l'article 91 du traité de paix de Versailles.

Les Polonais domiciliés, à la même date, sur les territoires de la Haute-Silésie reconnus comme faisant définitivement partie de l'Allemagne doivent avoir le droit de conserver leur domicile en Allemagne pendant quinze ans, à partir de cette date. Cette règle doit s'appliquer aux Polonais ressortissants allemands ayant opté pour la nationalité polonaise, conformément à l'article 91 du traité de paix de Versailles, aussi bien qu'aux nationaux polonais qui n'ont pas été ressortissants allemands.

Le traité concernant la protection des minorités, etc., conclu le 28 juin 1919 entre les États-Unis d'Amérique, l'Empire britannique, la France, l'Italie et le Japon, d'une part, et la Pologne, d'autre part, est applicable sur la partie de la Haute-Silésie reconnue comme faisant définitivement partie de la Pologne. L'équité, ainsi que le maintien de la vie économique dans la Haute-Silésie, demandent que le gouvernement allemand soit tenu d'accepter, au moins pour la période transitoire de quinze ans, à dater de l'attribution définitive du territoire, des stipulations correspondant aux articles 1, 2, 7, 8, 9 (alinéas 1 et 2), 10, 11 et 12 dudit traité, pour ce qui concerne la partie de la Haute-Silésie reconnue comme faisant définitivement partie de l'Allemagne.

Les stipulations de l'accord qui sera conclu entre les gouvernements allemand et polonais, en vue de la mise en pratique des principes ci-dessus énoncés, constituent des obligations d'intérêt international pour l'Allemagne et pour la Pologne, et seront placées sous la garantie de la Société des Nations de la même façon que les stipulations du traité du 28 juin 1919.

Toute pétition individuelle ou collective de la part des habitants de la Haute-Silésie au Conseil de la Société des Nations, relative à ces stipulations ou à l'exécution des stipulations du traité du 28 juin 1919, dans la mesure où ces stipulations affectent des personnes appartenant à des minorités de race, de religion, de langue, sera envoyée au gouvernement sur le territoire duquel les pétitionnaires sont domiciliés. Ce gouvernement sera tenu de la transmettre, avec ou sans commentaire, au Conseil de la Société des Nations pour examen.

Afin de veiller à l'exécution de ces mesures, il sera institué :

1° Une Commission mixte de Haute-Silésie, composée de deux Allemands et de deux Polonais originaires de Haute-Silésie et d'un président d'une autre nationalité, désigné par le Conseil de la Société des Nations;

2° Un tribunal arbitral chargé de statuer sur tous différends d'ordre privé que pourrait soulever l'application de la convention visée ci-dessus. Ce tribunal sera composé d'un arbitre désigné par le gouvernement allemand et d'un arbitre désigné par le gouvernement polonais. Le Conseil de la Société des Nations sera prié de désigner le président de ce tribunal.

Tous différends relatifs à l'exécution et à l'interprétation de la convention devront être réglés conformément aux stipulations de cette convention.

DÉSIGNATION DE PLÉNIPOTENTIAIRES

III. — Le régime conventionnel prévu à l'article II ci-dessus sera négocié par un plénipotentiaire allemand et un plénipotentiaire polonais, sous la présidence d'une personne désignée par le Conseil de la Société des Nations et qui départagera les parties en cas de désaccord entre elles.

Les gouvernements allemand et polonais sont invités à faire connaître aux principales puissances alliées, dans les huit jours à dater de la présente décision, le nom du plénipotentiaire que chacun d'eux désigne pour négocier, dans les conditions indiquées à l'alinéa précédent, la convention relative aux questions économiques et à la protection des minorités, qui devra être établie sur les bases fixées par l'article 11. Dès que les plénipotentiaires auront été désignés, il appartiendra au président de les convoquer en tel lieu qu'il jugera convenable.

LA NOTIFICATION

IV. — Aussitôt que les principales puissances alliées jugeront que la Commission de délimitation a réalisé sur le terrain une fixation suffisamment précise de la frontière décrite à l'article premier et que les négociations prévues à l'article 3 auront abouti à l'adoption d'un régime conventionnel, conformément à l'article 2, la Commission de plébiscite fera aux gouvernements allemand et polonais la notification prévue par les alinéas 1 et 2 du paragraphe 6 de l'annexe à l'article 88.

V. — Les gouvernements allemand et polonais sont invités à désigner dans les huit jours leurs délégués à la Commission mixte prévue à l'article 2, 1°. La Commission mixte sera immédiatement constituée pour prêter son concours à la Commission interalliée, en vue de l'adoption des mesures destinées à préparer le passage de l'état actuel au régime transitoire.

VI. — La présente décision sera officiellement communiquée à la Commission de plébiscite, ainsi qu'aux gouvernements allemand et polonais.

HARDINGE OF PENHURST, Jules CAMBON,
BONIN, K. ISHII.

Paris, le 20 octobre 1921.

* * *

Texte intégral de l'accord tripartite signé par la France, l'Italie et la Grande-Bretagne, en même temps que le traité de Sèvres (10 août 1920), et par lequel sont délimitées les zones d'influence de la France et de l'Italie en Asie Mineure.

Les gouvernements britannique, français et italien, respectivement représentés par les plénipotentiaires soussignés,

Soucieux de venir en aide à la Turquie, de développer ses ressources et d'empêcher les rivalités internationales qui, dans le passé, y ont mis obstacle.

Désireux de satisfaire à la demande du gouvernement ottoman de se voir prêter le concours nécessaire à l'œuvre de réorganisation de l'administration judiciaire, des finances, de la gendarmerie et de la police ainsi qu'à la protection des minorités de religion, de race ou de langue, et au développement économique du pays.

Prenant en considération leur reconnaissance de l'autonomie ou éventuellement de l'indépendance du Kurdistan, et estimant que, pour faciliter le développement économique de ce pays et lui apporter toute l'assistance dont son administration aurait besoin, il est désirable d'éviter en pareille matière les rivalités entre nations,

Reconnaissant respectivement les intérêts spéciaux de l'Italie en Anatolie méridionale et ceux de la France en Cilicie et dans la partie occidentale du Kurdistan limitrophe de la Syrie jusqu'à Djezire-Ibn-Omar, ainsi que ces régions ci-après décrites;

Ont convenu des stipulations suivantes :

Article premier. — Entre les Puissances contractantes, il y aura en Turquie une parfaite égalité pour tout ce qui concerne la composition de toutes les Commissions internationales, déjà constituées ou à constituer, y compris les différents services qui en dépendent, chargés de réorganiser et de contrôler, dans la mesure compatible avec l'indépendance du pays, les différents services publics (administrations judiciaire et financière, gendarmerie et police) et d'assurer la protection des minorités de race, de religion ou de langue.

Toutefois, si le gouvernement ottoman, ou le gouvernement du Kurdistan manifestaient le désir d'obtenir un concours extérieur pour l'administration ou la police locales des zones, dans lesquelles les intérêts particuliers de la France et de l'Italie sont reconnus respectivement, les puissances contractantes s'engagent à ne pas contester le droit préférentiel de la puissance dont les intérêts particuliers dans ces zones sont reconnus, à apporter ce concours. Ce concours devra tendre spécialement à mieux assurer la protection accordée aux minorités de race, de religion ou de langue dans lesdites zones.

Art. 2. — Conformément aux stipulations du traité de paix avec la Turquie, les ressortissants des puissances contractantes, leurs navires et leurs aéronefs, ainsi que les produits et les objets manufacturés, en provenance ou à destination des territoires desdites puissances, de leurs dominions, colonies ou protectorats, jouiront, dans les zones où les intérêts particuliers d'une desdites puissances sont reconnus, d'une égalité absolue pour tout ce qui a trait au commerce et à la navigation et particulièrement en ce qui concerne le transit, les douanes et les matières similaires.

Toutefois les puissances contractantes s'engagent à n'adresser aucune demande, à n'en formuler et à n'en appuyer aucune au nom de leurs ressortissants en vue d'obtenir des concessions commerciales ou industrielles dans une zone où les intérêts particuliers de l'une desdites puissances sont reconnus, à moins que cette puissance refuse ou soit dans l'impossibilité de tirer parti de sa situation particulière.

Art. 3. — Les puissances contractantes s'engagent à se prêter mutuellement leur appui diplomatique pour maintenir leur situation respective dans les zones où leurs intérêts particuliers sont reconnus.

Art. 4. — Le chemin de fer d'Anatolie, celui de Mersina-Tarsus-Adana et la partie du chemin de fer de Bagdad comprise dans le territoire ottoman, tel qu'il est défini par le traité de paix avec la Turquie,

seront exploités par une compagnie, dont le capital sera souscrit par des groupes financiers britanniques, français et italiens en représentation des intérêts que ces groupes pouvaient respectivement posséder au 1er août 1914 sur l'ensemble de la ligne de Bagdad; le surplus de ce capital sera divisé par parties égales entre les groupes britanniques, français et italiens.

Toutefois, en échange de tout ou partie des intérêts que les ressortissants français possédaient au 1er août 1914 dans la ligne du chemin de fer de Bagdad, le gouvernement français se réserve le droit de se faire attribuer et d'exploiter tout ou partie des lignes de chemin de fer (y compris la ligne Mersina-Tarsus-Adana), qui se trouvent dans la zone où des intérêts particuliers lui sont reconnus. Dans le cas, la participation des ressortissants français dans la compagnie visée à l'alinéa précédent sera réduite de la quote-part correspondant à la valeur des lignes ainsi attribuées au gouvernement français. Ce droit du gouvernement français devra être exercé dans un délai de douze mois, à partir de la date de l'entrée en vigueur du traité de paix avec la Turquie.

Dans le fonctionnement de la compagnie constituée comme il est prévu à l'alinéa premier du présent article, il sera tenu compte des droits et intérêts particuliers reconnus aux gouvernements respectifs dans les zones définies par le présent accord, mais de façon à ne pas nuire à la bonne exploitation des chemins de fer.

Les puissances contractantes sont d'accord pour favoriser dans un avenir rapproché l'unification de l'ensemble des réseaux de chemins de fer situés sur le territoire restant ottoman, par la constitution d'une compagnie générale pour l'exploitation de ces réseaux. La répartition du capital de cette nouvelle compagnie sera fixée par un accord entre les groupes intéressés.

La compagnie constituée comme il est prévu à l'alinéa premier du présent article, ainsi que toutes compagnies qui pourraient être formées aux fins indiquées à l'alinéa 4, seront tenues d'observer les dispositions de la partie XI (ports, voies d'eau et voies ferrées) du traité de paix avec la Turquie et notamment d'assurer l'égalité absolue de traitement en ce qui concerne les tarifs de chemin de fer et les facilités pour les marchandises et voyageurs, quelles que soient leur nationalité, leur destination et leur origine. Le gouvernement français s'engage, dans le cas où il exercerait le droit stipulé à l'alinéa 2 du présent article, à observer les mêmes dispositions en ce qui concerne la partie du chemin de fer qui lui serait attribuée.

ART. 5. — Pour tout ce qui fait l'objet du présent accord :

1° La zone dans laquelle sont reconnus les intérêts particuliers de la France est ainsi délimitée :

Au Sud :

Depuis l'embouchure de la rivière Dama Su, dans le golfe d'Alexandrette, jusqu'au point où la frontière Nord de la Syrie, telle qu'elle est décrite dans le traité de paix avec la Turquie, rencontre la mer;

La mer Méditerranée;

De là, vers l'Est, jusqu'à l'extrémité Sud-Ouest du coude du Tigre, à environ 6 kilomètres au Nord d'Azekh (27 kilomètres à l'Ouest de Djezire-Ibn-Omar) :

La frontière Nord de la Syrie telle qu'elle est décrite dans le traité de paix avec la Turquie;

A l'Est :

De là, vers le Nord, jusqu'au confluent du Haso Su, directement au Sud du Meleto Dagh;

Le cours de Haso Su vers l'amont;

De là, directement au Nord jusqu'au Meleto Dagh;

Une ligne droite;

Au Nord :

De là, vers le Nord-Ouest, jusqu'au point où la frontière entre les vilayets de Diarbekir et de Bitlis rencontre le cours du Murad Su :

Une ligne suivant la ligne des hauteurs : Meleto Dagh, Antogh Dagh, Sir-i-Siri-Dagh, Chevtela Dagh;

De là, vers l'Ouest, jusqu'à son confluent avec le Kara Su (Euphrate) :

Le cours du Murad Su vers l'aval;

De là, vers le Nord, jusqu'à Pingen, sur le Kara Su (Euphrate) :

Le cours du Kara Su (Euphrate) vers l'amont;

De là, vers le Nord-Ouest jusqu'au Habash Dagh :

Une ligne droite;

De là, vers l'Ouest, jusqu'à Batmantash :

Une ligne suivant la ligne des hauteurs : Habash Dagh, Terfellu Dagh, Domanli Dagh;

A l'Ouest :

De là, vers le Sud, jusqu'à Yenikhan :

Une ligne droite;

De là, vers le Sud-Ouest, jusqu'à l'Ak Dagh, sur la limite entre les vilayets de Sivas et d'Angora :

Une ligne atteignant, puis suivant la ligne de crête de l'Ak Dagh;

De là, vers le Sud, jusqu'à un point exactement à l'Ouest de Seresek :

La limite entre les vilayets de Sivas et d'Angora;

De là, vers l'Ouest-Sud-Ouest jusqu'à l'Erdjias Dagh (point où la limite de la zone d'intérêts italiens fixée ci-dessous rejoint la limite ouest de la zone française) :

Une ligne droite;

De là, vers le Sud-Ouest jusqu'à Omarli :

Une ligne suivant la ligne des hauteurs : Erdjias Dagh, Develi Dagh et Ala Dagh;

De là, vers le Sud et jusqu'au confluent du Tarbaz Chai avec la rivière qui descend du Kara Geul :

Une ligne droite;

De là, vers le Sud-Ouest et jusqu'au coude situé à 5 kilomètres au Sud-Ouest de son embouchure :

Le cours vers l'amont de la rivière qui descend du Kara Geul;

De là, vers le Sud-Ouest, jusqu'au Perchin Bel :

Une ligne suivant la crête du Bulgar Dagh;

De là, vers le Sud-Est, jusqu'à la source du Lama Su :

Une ligne droite;

De là, jusqu'à son embouchure dans le golfe d'Alexandrette :

Le cours du Lama Su vers l'aval.

2° La zone dans laquelle sont reconnus les intérêts particuliers de l'Italie est comprise dans les limites ci-après :

A l'Est :

A partir de l'embouchure de la rivière Lama Su sur le golfe d'Alexandrette et jusqu'à l'Erdjias Dagh :

La limite Ouest de la zone des intérêts particuliers français définie ci-dessus;

Au Nord :

De là, vers l'Ouest et jusqu'à la station du chemin de fer de Akshahr :

Une ligne droite modifiée de façon à laisser le chemin de fer de Akshahr à Konia dans la zone;

De là, vers le Nord-Ouest et jusqu'à Kutaya :

Une ligne suivant la ligne de chemin de fer de Akshahr à Kutaya (le chemin de fer restant en dehors de la zone);

De là, vers le Nord-Ouest jusqu'au Keshish Dagh :

Une ligne droite;

De là, vers l'Ouest et jusqu'au point le plus oriental où la limite Sud de la zone des détroits rencontre l'Abullont Geul :

Une ligne droite;

A l'Ouest :

De là, dans une direction générale Sud jusqu'à l'embouchure de la rivière qui se jette dans la mer Egée à environ 5 kilomètres au Nord de Skalanova;

La limite Sud de la zone des détroits, les limites Nord, Est et Sud du territoire de Smyrne telles qu'elles sont décrites dans le traité de paix avec la Turquie;

Au Sud :

De là, et jusqu'à l'embouchure de la rivière Lama Su sur le golfe d'Alexandrette :

La mer Egée et la mer Méditerranée.

ART. 6. — En ce qui concerne les territoires détachés de l'ancien empire ottoman et faisant l'objet d'un mandat en vertu du traité de paix avec la Turquie, la puissance mandataire jouira, vis-à-vis des autres puissances contractantes, des droits et privilèges dont jouissent, en ce qui concerne les zones décrites à l'article 5, les puissances auxquelles des intérêts particuliers sont reconnus dans lesdites zones.

ART. 7. — Toutes les concessions d'exploitation du bassin houiller d'Héraclée, ainsi que les moyens de transport et d'embarquement relatifs à ces concessions, sont réservés au gouvernement italien sans qu'il puisse être porté atteinte à tous droits acquis du même ordre (concessions accordées ou demandées) par des ressortissants alliés ou neutres au 30 octobre 1918. Quant aux droits d'exploitation appartenant à des ressortissants ottomans, leur indemnisation aura lieu d'accord avec le gouvernement ottoman, mais à la charge du gouvernement italien.

Toutefois, le jour où le gouvernement italien ou les sociétés italiennes effectueront des extractions annuelles de charbon égales à celles qu'effectueront au 1[er] janvier 1920 les sociétés appartenant, au 30 octobre 1918, à des ressortissants alliés ou neutres, le gouvernement italien s'engage, dans un esprit d'équité, à réserver à la société ottomane d'Héraclée à capitaux français (au cas où celle-ci n'aurait pas exprimé antérieurement le désir d'être rachetée ou de renoncer au renouvellement de sa concession), une participation d'un quart dans les intérêts qui seront constitués une fois que sera atteinte par le gouvernement italien ou par les sociétés italiennes une extraction égale à celle desdits ressortissants alliés et neutres au 1[er] janvier 1930.

Les deux gouvernements se prêteront mutuellement leur appui diplomatique en vue d'obtenir du gouvernement ottoman la promulgation de

nouvelles dispositions réglementaires assurant l'exploitation des droits miniers concédés, l'établissement des moyens de transport tels que chemins de fer miniers et toutes facilités d'embarquement, ainsi que l'emploi éventuel de main-d'œuvre autre que la main-d'œuvre ottomane, et répondant aux exigences d'une exploitation moderne. Il reste entendu dès maintenant que tous les bénéfices et avantages devant résulter de la mise en vigueur de ces dispositions réglementaires, seront acquis au même titre à toutes les concessions, que celles-ci aient été accordées postérieurement ou antérieurement à la promulgation desdites dispositions.

ART. 8. — Les gouvernements français et italien retireront leurs troupes des zones respectives où leurs intérêts particuliers sont reconnus, lorsque les puissances contractantes seront tombées d'accord pour considérer que ledit traité de paix est exécuté, que les mesures acceptées par la Turquie pour la protection des minorités chrétiennes ont été mises en vigueur et que leur exécution est efficacement garantie.

ART. 9. — Chacune des puissances contractantes, dont les intérêts particuliers sont reconnus dans une zone du territoire ottoman, acceptera par là même la responsabilité de veiller à l'exécution du traité de paix avec la Turquie, en ce qui concerne les stipulations qui protègent les minorités dans ladite zone.

ART. 10. — Rien dans le présent accord ne portera atteinte au droit des ressortissants des tierces puissances d'avoir libre accès, pour des fins commerciales et économiques, dans l'une quelconque des zones décrites par l'article 5, sous réserve des limitations contenues dans le traité de paix avec la Turquie ou de celles que les puissances contractantes se sont volontairement imposées dans le présent accord.

ART. 11. — Le présent accord, qui sera ratifié, sera communiqué au gouvernement ottoman. Il sera publié et entrera en vigueur en même temps que le traité de paix avec la Turquie entrera en vigueur entre les trois puissances contractantes.

* * *

Accord signé à Angora, le 20 octobre 1921, entre M. Franklin-Bouillon, ancien ministre, et Youssouf Kemal Bey, ministre des Affaires étrangères du gouvernement de la Grande Assemblée nationale d'Angora:

ARTICLE PREMIER. — Les hautes parties contractantes déclarent que, dès la signature du présent accord, l'état de guerre cessera entre elles;

ART. 2. — Dès la signature du présent accord, les prisonniers de guerre respectifs, ainsi que toutes les personnes françaises ou turques détenues ou emprisonnées seront remises en liberté et reconduites aux frais de la partie qui les détient dans la ville la plus proche qui sera désignée à cet effet.

ART. 3. — Dans un délai maximum de deux mois, à partir de la signature du présent accord, les troupes turques se retireront au nord et les troupes françaises au sud de la ligne désignée à l'article 8.

ART. 8. — La ligne mentionnée à l'article 3 est fixée et précisée comme suit :

La ligne frontière partira d'un point à choisir sur le golfe d'Alexandrette immédiatement au sud de la localité de Payas et se dirigera sensiblement vers Meidan-Ekbes (la station du chemin de fer et la localité restant à la Syrie);

De là, elle s'infléchira vers le sud-est, de manière à laisser à la Syrie la localité de Marsova, et à la Turquie celle de Karbana, ainsi que la ville de Killis; de là, elle rejoindra la voie ferrée à la station de Tchoban-Bey. Puis elle suivra la voie ferrée de Bagdad dont la plate-forme restera sur le territoire turc jusqu'à Nousseibine; de là, elle suivra la vieille route entre Nousseibine et Djézire ibn Omar où elle rejoindra le Tigre. Les localités de Nousseibine et de Djézire ibn Omar, ainsi que la route resteront à la Turquie; mais les deux pays auront les mêmes droits pour l'utilisation de cette route.

Les stations et gares de la section entre Tchoban-Bey et Nousseibine appartiendront à la Turquie comme faisant partie de la plate-forme du chemin de fer.

ART. 10. — Le gouvernement de la grande Assemblée nationale de Turquie accepte le transfert de la concession de la section du chemin de fer de Bagdad entre Bozanti et Nousseibine, ainsi que des divers embranchements construits dans le villayet d'Adana, à un groupe français désigné par le gouvernement français, avec tous les droits, privilèges et avantages attachés aux concessions, en particulier en ce qui concerne l'exploitation et le trafic.

ART. 11. — Une Commission mixte sera instituée après la ratification du présent accord en vue de conclure une convention douanière entre la Turquie et la Syrie. Les conditions, ainsi que la durée de cette convention, seront déterminées par cette Commission. Jusqu'à la conclusion de la convention précitée, les deux pays conserveront leur liberté d'action.

ART. 13. — Les habitants sédentaires ou semi-nomades ayant la jouissance de pâturages ou ayant des propriétés de l'un ou de l'autre côté de la ligne fixée à l'article 8, continueront comme par le passé à exercer leurs droits. Ils pourront, pour les nécessités de leur exploitation, librement et sans payer aucun droit de douane ou de pâturage, ni aucune taxe, transporter d'un côté à l'autre de cette ligne leur bétail avec le croît, leurs instruments, leurs outillages, leurs semences et leurs produits agricoles, étant bien entendu qu'ils sont tenus de payer les droits et taxes y relatifs dans le pays où ils sont domiciliés.

TABLE DES MATIÈRES

DOCUMENTS ANNEXES

Paris. — Imp. Paul Dupont (Cl.). — 80.6.22.

Paris. — Imp. Paul Dupont (Cl.). — 80.6.22.